



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

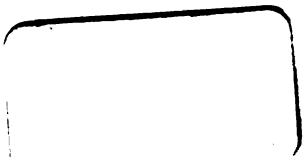
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Madame de Chevreuse et
Madame de Hautefort*

Victor Cousin





NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA LIBRAIRIE DIDIER

Paris, 35, Quai des Augustins.

L'ANGLETERRE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ÉTUDES ET PORTRAITS

Pour servir à l'Histoire du Gouvernement anglais depuis la fin du règne de Guillaume III

PAR M. CH. DE RÉMUSAT.

2 forts volumes in-8. — Prix : 44 fr.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Saint-Anselme de Cantorbéry, | **Abélard.** — Sa Vie, sa Philosophie et
Tableau du XI^e siècle, etc. 1 v. in-8. 7 fr. | sa Théologie. — 2 vol. in-8. 14 fr.

Études sur les Femmes illustres et la Société du XVII^e siècle.

PAR M. V. COUSIN.

M^{me} DE CHEVREUSE ET M^{me} DE HAUTEFORT

2 vol. in-8 ornés de jolis portraits. Prix : 44 fr.

La Jeunesse de M^{me} de Longueville. 3^e édit., augm. d'un opuscule
inédit de J. Rochefoucauld. 1 vol. in-8,
orné de jolis portraits. 7 fr. | **Madame de Sablé** — Nouvelles
Études sur la Société du XVII^e siècle.
1 joli vol. in-8. 7 fr.

DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN

PAR M. V. COUSIN.

5^e édition, augmentée d'un **Appendice sur l'Art français**, etc.

1 beau vol. in-8, 7 fr. — LE MÊME. 1 vol. in-12, 3 fr. 50

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

Depuis l'avènement de Charles I^{er} jusqu'au rétablissement des Stuart (1625-1660).

PAR M. GUIZOT.

6 forts volumes in-8^o. — Prix, 40 fr.

Divisés en trois parties qui se vendent séparément :

HISTOIRE DE CHARLES I^{er} (1625-1648). 2 vol. in-8, 5^e édition. 12 fr.
HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DE CROMWELL (1649-1658), 2 vol. in-8. 14 fr.
HISTOIRE DU PROTECTORAT DE RICHARD CROMWELL et du Rétablissement des
Stuart (1658-1660). 2 vol. in-8. 14 fr.

Nouvelles éditions d'ouvrages du même auteur :

Histoire de la Civilisation en Europe. 1 vol. in-8, portrait. 6 fr. | **Histoire des Origines du Gouver-
nement représentatif** et des Instit' politiq. de l'Europe, etc. 2 v. in-8. 10 fr.
Essais sur l'Histoire de France. 1 vol. in-8, 9^e édit. revue. 6 fr. | LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-12. 7 fr.

L'ABBÉ LE DIEU.

MÉMOIRES ET JOURNAL SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE
BOSSUET

l'après les *Manuscripts autographes* avec *Notes* et *Introduction*, par M. l'abbé GUÉTTÉ.

4 vol. in-8. Les tomes I et II sont en vente. Prix des 2 vol. : 42 fr.

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

d'Histoire et de Littérature.

PAR M. VILLEMAIN.

2 beaux volumes in-8.—Prix, 14 francs.

—LE MÊME OUVRAGE. 2 volumes in-12. 7 fr.

DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

Troisième édition, revue et augmentée d'un *Post-scriptum* sur la Paix et la Paix à vie. — 1 vol. in-12. 3 fr.

HISTOIRE DU DIRECTOIRE

de la République française,

PAR M. DE BARANTE.

3 volumes grand in-8. — 21 francs.

HISTOIRE DU ROI SOBIESKI

Et du Royaume de Pologne,

PAR M. DE SALVANDY.

Nouvelle édition revue et augmentée. 2 volumes in-8.—Prix. 12 fr.

—LE MÊME OUVRAGE. 2 beaux volumes in-12. 7 fr.

PORTRAITS LITTÉRAIRES

PAR M. SAINTE-BEUVE.

Nouvelle édition. 7 forts vol. in-12. Prix, 17 fr. 50.

Cette collection se divise ainsi :

Portraits littéraires, 2 v. 7 »	Portraits contemporains, 3 v. 40 50
Portraits de Femmes, 1 v. 3 50	Derniers portraits, 4 vol. . . . 3 50

HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

EN FRANCE, DE 1789 à 1848

PAR M. LE C^{TE} L. DE CARNÉ, ANCIEN DÉPUTÉ.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

2 beaux volumes in-8. Prix, 14 fr

ŒUVRES DE M. MIGNET

6 volumes in-8.—Prix, 34 fr.

Portraits et Notices historiques et
littéraires. 2 vol. in-8. 10 fr.
Charles-Quint, son abdication, son
séjour et sa mort au monastère de Yuste.
1 vol. in-8. 6 fr.

Histoire de Marie Stuart. Nou-
velle édition, revue et corrigée. 2 vol.
in-8 orné d'un joli portrait. 12 fr.
Antoine Perez et Philippe II.
Nouv. édit. 1 vol, in-8. 6 fr.

MÉNANDRE

ÉTUDE SUR LA COMÉDIE ET LA SOCIÉTÉ GRECQUES

PAR M. GUILLAUME GUIZOT.

Ouvrage couronné par l'Académie en 1853.

1 vol. in-8, avec portrait, 7 fr.—LE MÊME, 1 vol. in-12, portrait, 3 fr. 50.

Nouvelles publications de la librairie Didier.

4 ÉDITIONS DE DIVERS FORMATS.

ŒUVRES COMPLÈTES DE CASIMIR DELAVIGNE

COMPRENANT

Le Théâtre entier, les **Messéniennes**, les **Chants sur l'Italie**, etc.

1 très-beau volume in-8. Portrait. Prix, 10 fr.

— LA MÊME ÉDITION, illustrée de belles vignettes d'A. Johannot. 15 fr.

Édition de luxe. 6 beaux volumes in-8 cavalier. Portrait. 36 fr.

— LA MÊME ÉDITION, illustrée de belles vignettes d'A. Johannot. 42 fr.

Édition Elzévirienne. 4 forts vol. grand in-24. Portrait. 10 fr.

Édition Charpentier complétée. 4 vol. in-12 avec portrait. 14 fr.

LEÇONS & MODELES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS VILLE-HARDOUIN ET LE CHATELAIN DE COUCY JUSQU'A CHATEAUBRIAND
ET M. DE LAMARTINE,

PAR M. TISSOT.

2 beaux vol. gr. in-8 jésus illustrés. 1835. Nouv. édit. Prix, 20 fr.

HISTOIRE DE WASHINGTON.

Et de la Fondation de la République des États-Unis d'Amérique

PAR M. C. DE WITT

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR WASHINGTON

PAR M. GUIZOT.

1 volume in-8, avec portrait et carte.—Prix, 7 fr.

—LE MÊME OUVRAGE. 1 fort volume in-12, avec carte. —3 fr. 50.

LOUIS DAVID.

~~SON ÉCOLE ET SON TEMPS~~

Souvenirs

PAR M. E. J. DELÉCLUZE,

1 vol. in-8. 7 fr.—LE MÊME. 1 joli vol. in-12. 3 fr. 50.

HISTOIRE DE SCANDERBEG

OU

TURKS ET CHRÉTIENS AU QUINZIÈME SIÈCLE

PAR M. CAMILLE PAGANEL.

1 vol. in-8. 7 fr.—LE MÊME. 1 fort vol. in-12, 3 fr. 50.

PORTRAITS HISTORIQUES

Suger, Sully, d'Argenson, Jean Law, les frères Paris, etc.

PAR M. PIERRE CLÉMENT.

1 fort volume in-8. — Prix, 7 fr.

—LE MÊME OUVRAGE. 1 fort vol. in-12, 3 fr. 50.

LE DON QUICHOTTE D'AVELLANEDA

Nouvellement traduit de l'espagnol et annoté

PAR M. GERMOND DE LAVIGNE.

1 beau vol. in-8, 7 fr. — LE MÊME. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

OUVRAGES

SOUS PRESSE OU EN PRÉPARATION

M. V. COUSIN.

Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort, Études sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle. 2 volumes in-8 ornés de jolis Portraits.

M. ROSELLY DE LORGUES.

Christophe Colomb, Histoire authentique et complète de sa vie et de ses voyages. 2 beaux volumes in-8 avec portrait et cartes.

M. DE CARNÉ.

Les fondateurs de l'Unité nationale en France, Études historiques. 2 volumes in-8.

M. CH. DE RÉMUSAT.

Critiques et Études Littéraires, nouvelle édition revue et augmentée. 2 volumes in-12.

VOLTAIRE.

Lettres inédites de Voltaire, accompagnées de Notes et d'un Avertissement par M. SAINT-MARC GIRARDIN. 2 forts volumes in-8.

M. AMÉDÉE THIERRY.

Histoire d'Attila, de ses fils et de ses Successeurs en Europe, suivie des Légendes. 2 forts volumes in-8.

Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination Romaine. Nouvelle édition. 2 forts volumes in-8.

M. ALBERT DE BROGLIE.

Le Christianisme et la Société romaine au IV^e siècle. 4 beaux volumes in-8.

L'ABBÉ LE DIEU.

Mémoires et Journal de l'abbé Le Dieu, sur la Vie et les Ouvrages de Bossuet, etc., publiés, pour la première fois, sur les manuscrits autographes, précédés d'une Introduction et annotés par M. l'abbé GUÉZENNE. (Tomes III et IV.)

M. GUIZOT.

Histoire de la Civilisation en Europe et en France, par M. Guizot. Nouvelle édition revue et corrigée. 5 volumes in-8.

Dictionnaire des Synonymes de la langue française, 5^e édition entièrement refondue par M. Guizot. 2 forts volumes in-8.

Histoire de Charles II, de Jacques II et de la Révolution de 1688. 3 vol.

M. ÉMILE DE BONNECHOSE.

Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 4 beaux volumes in-8.

M. SILVESTRE DE SACY.

Littérature, Morale et Religion. Études diverses. 2 volumes in-8.

M. DE BARANTE.

Études historiques et biographiques. 2 volumes in-8.

Études littéraires. 2 volumes in-8.

M. DE SALVANDY.

Le comte Molé. — Étude. 4 volume.

Don Alonso ou l'Espagne, Histoire contemporaine. 2 volumes in-8.

Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

MADAME
DE CHEVREUSE
ET MADAME
DE HAUTEFORT

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE

RUE SAINT-BENOÎT, 7.



MARIE DE ROHAN

1627-1682

1627-1682

1627-1682

**MADAME
DE CHEVREUSE**

ET

**MADAME
DE HAUTEFORT**

**NOUVELLES ÉTUDES
SUR LES FEMMES ILLUSTRES ET LA SOCIÉTÉ
DU XVIII^e SIÈCLE**

PAR

M. VICTOR COUSIN

**MADAME
DE
CHEVREUSE**

PARIS

DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1856

v.1

AVANT-PROPOS

Ces deux biographies sont tirées d'un ouvrage que nous nous proposons de publier bientôt, et où nous avons essayé de peindre, dans toute sa vérité et sous toutes ses faces, la lutte mémorable que le cardinal Mazarin eut à soutenir, en 1643, au début de son ministère et de la Régence, contre les Importants, ces devanciers des Frondeurs. Parmi les nombreux et puissants adversaires qu'il rencontra sur sa route, l'histoire nous montre au premier rang deux femmes, qui déjà avaient tenu tête à Richelieu, et qui donnèrent de grands soucis à son successeur, M^{me} de Chevreuse et M^{me} de Hautefort. Elles ne nous ont point séduit à leurs opinions et à leur cause; mais

en les étudiant avec attention, à l'aide de documents nouveaux et authentiques, nous n'avons pu nous défendre d'une vive admiration pour elles, à des titres différents, et nous avons pris plaisir à retracer le génie remuant de l'une et la vertu un peu superbe de l'autre. Il nous avait semblé que dans le vaste et sérieux tableau qui nous occupait, ces deux portraits, d'un coloris moins sévère, pouvaient avoir l'avantage de reposer les yeux sans les distraire, nous souvenant de la méthode de nos maîtres qui n'ont presque jamais manqué d'introduire dans leurs plus didactiques compositions d'apparents épisodes, devenus bientôt la lumière et la gloire de leurs ouvrages ¹. Mais, à la réflexion, nous avons reconnu que de tels exemples ne sont pas faits pour nous, et nous nous sommes décidé, non sans quelque regret, à publier séparément ces deux morceaux, pour faire suite à nos études sur la société et les femmes illus-

1. Sur cette méthode des grands artistes, de Pascal, de Bossuet, de Montesquieu, de Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre et de M. de Chateaubriand, voyez les dernières pages de notre écrit : DES PENSÉES DE PASCAL.

tres du xvii^e siècle. M^{me} de Chevreuse et M^{me} de Hautefort prennent bien naturellement leur place à côté de Jacqueline Pascal et de M^{me} de Longueville, et dans la noble et charmante compagnie que M^{me} de Sablé rassemblait à Port-Royal.

Seulement, on voudra bien remarquer que ces deux biographies se ressentent de leur destination première. Nos deux héroïnes nous avaient occupé surtout comme adversaires de Richelieu et de Mazarin, et comme les deux actrices les plus intéressantes du grand drame de 1643. Ce drame terminé, nous devions nous borner à une simple et rapide esquisse du reste de la vie encore bien agitée de M^{me} de Chevreuse; et nous aurions changé de sujet si, après avoir fait connaître M^{me} de Hautefort, nous avions entrepris l'histoire de la duchesse de Schomberg. Un jour nous retrouverons M^{me} de Chevreuse dans la Fronde, et nous avons déjà vu la duchesse de Schomberg chez la marquise de Sablé¹.

Avertissons encore que, sous une appa-

1. MADAME DE SABLÉ, chapitre deuxième, p. 121-130.

rence un peu romanesque, c'est toujours ici un livre d'histoire, pour lequel nous osons réclamer le mérite d'une scrupuleuse exactitude, et où même, s'il nous est permis de le dire, on pourra reconnaître un premier essai d'une méthode assez nouvelle qui consisterait, d'une part, à laisser là les hypothèses, les conjectures, les aperçus généraux, les récits convenus, les abstractions et les à peu près, pour percer, à force de recherches, jusqu'aux faits réels et certains, si difficiles à retrouver après tant d'années; et, de l'autre, à ne se point contenter de la figure extérieure des événements et à tâcher de découvrir leurs causes, non pas des causes générales, éloignées et en quelque sorte étrangères, mais ces causes particulières, immédiates, vivantes, qui résident dans le cœur des hommes, dans leurs sentiments, leurs idées, leurs vertus et leurs vices; à poursuivre enfin dans l'histoire l'étude de l'humanité, qui nous est la grande et suprême étude, le fond immortel de toute saine philosophie.

Nous exposerons plus tard cette mé-

thode en l'appliquant sur une plus grande échelle. Dans les limites de la biographie, elle était plus aisément de mise : on verra donc ici les passions des individus composer leur destinée, et sous les scènes extérieures auxquelles s'arrête ordinairement l'histoire, les scènes secrètes et mystérieuses de l'âme, dont les premières ne sont que la manifestation à la fois brillante et obscure. On entrera dans un commerce plus intime avec les deux grands Cardinaux qui ont continué et fait prévaloir la politique d'Henri IV ; on apprendra à mieux connaître leur vrai caractère, les ressorts cachés de leur conduite, leur génie si semblable et si différent. On pourra aussi se faire une idée de ce qu'étaient les femmes en France dans la première moitié du ^{xvii}^e siècle par les deux types opposés que nous présentons. M^{me} de Hautefort, si nous ne l'avons pas trop défigurée, est à peu près assurée de plaire par le pur éclat de sa beauté, la vivacité généreuse de son esprit, la délicatesse et la fierté de son cœur, et son irréprochable vertu. Nous ne donnons pas

M^{me} de Chevreuse comme un modèle à suivre; mais nous espérons que tant de grandeur d'âme, d'intrépidité, de constance, d'héroïsme, bien ou mal employé, obtiendront grâce pour des fautes que nous n'avons pas voulu dissimuler. Nous sommes sûr au moins que son exemple ne sera point contagieux. En vérité, il ne semble guère à craindre que, sur les pas de Marie de Rohan, l'ambition ou l'amour égarent les femmes de notre temps jusqu'à leur faire entreprendre la guerre civile, tramer des conspirations, regarder en face deux victorieux tels que Richelieu et Mazarin, jeter au vent la fortune et toutes les douceurs de la vie, préférer trois fois l'exil à la soumission, et combattre sans relâche pendant trente années pour ne se reposer que dans la victoire, la solitude et le repentir. Non : le foyer où se pouvaient allumer de pareilles passions, est éteint : la haute aristocratie française, avec son énergie aventureuse, avec ses vertus et ses vices, est depuis longtemps descendue dans la tombe; il n'y aura plus de M^{me} de Chevreuse; le moule est brisé

pour toujours, et l'on peut lire aujourd'hui sans danger le récit des orages de sa vie comme les discours de l'Emilie de Corneille.

Mais il reste démontré que désormais il est impossible d'écrire l'histoire de Richelieu et de Mazarin, c'est-à-dire l'histoire de la plus belle partie du XVII^e siècle, sans y faire à M^{me} de Chevreuse, comme à son amie la reine Anne, une place éminente, à côté ou du moins un peu au-dessous des deux grands politiques.

Nous ne craignons pas aussi d'appeler l'attention du lecteur sur les Appendices qui forment une partie considérable de ces deux volumes. Nous y signalons, pour l'histoire politique, un mémoire jusqu'ici inconnu de Richelieu sur les obscures affaires de 1633 qui amenèrent l'emprisonnement du garde des sceaux Châteauneuf, les interrogatoires, publiés pour la première fois, de La Porte et de l'abbesse du Val-de-Grâce en 1637, d'assez longs extraits des Carnets autographes de Mazarin, expliqués et développés par les rapports de sa police secrète et par plusieurs de ses

lettres inédites; et, pour l'histoire des mœurs, des lettres nouvelles de la reine Anne au Cardinal, qui éclaircissent le problème tant controversé de leurs relations, surtout une vie manuscrite de M^{me} de Hautefort.

V. COUSIN.

Ce 4^{er} avril 1856.

LA DUCHESSÉ DE CHEVREUSE

PREMIÈRE PARTIE M^{ME} DE CHEVREUSE ET RICHELIEU

CHAPITRE PREMIER

1600 — 1637

Le caractère et la personne de M^{me} de Chevreuse. — Sa naissance, son premier et son second mariage. — Son intime amitié avec Anne d'Autriche. — Le comte de Holland. — Le prince de Chalais. — Premier exil. Le duc de Lorraine, Charles IV. — Retour en France. Richelieu et Châteauneuf. — M^{me} de Chevreuse reléguée en Touraine. Affaires de 1637. — Second exil, fuite en Espagne.

Si nos lecteurs ne sont pas fatigués de nos portraits de femmes du xvii^e siècle, nous voudrions bien leur présenter encore deux figures nouvelles, également mais diversement remarquables, deux personnes que le caprice du sort jeta dans le même temps, dans le même parti, parmi les mêmes événements, et qui, loin de se ressembler, expriment pour ainsi dire les deux côtés opposés du caractère

et de la destinée de la femme : toutes deux d'une beauté ravissante, d'un esprit merveilleux, d'un courage à toute épreuve ; mais l'une aussi pure que belle, unissant en elle la grâce et la majesté, semant partout l'amour et imprimant le respect, quelque temps l'idole et la favorite d'un roi, sans que l'ombre même d'un soupçon injurieux ait osé s'élever jusqu'à elle, fière jusqu'à l'orgueil envers les heureux et les puissants, douce et compatissante aux opprimés et aux misérables, aimant la grandeur et ne mettant que la vertu au-dessus de la considération, mêlant ensemble le bel esprit d'une précieuse, les délicatesses d'une beauté à la mode, l'intrépidité d'une héroïne, la dignité d'une grande dame, par-dessus tout chrétienne sans bigoterie, mais fervente et même austère, et ayant laissé après elle une odeur de sainteté ; l'autre, peut-être plus séduisante, d'une grâce et d'une vivacité irrésistible, pleine d'esprit et fort ignorante, jetée dans toutes les extrémités du parti catholique et ne pensant guère à la religion, trop grande dame pour daigner connaître la retenue et n'ayant d'autre frein que l'honneur, livrée à la galanterie et comptant pour rien tout le reste, méprisant pour celui qu'elle aimait le péril, l'opinion, la fortune, plus remuante qu'ambitieuse, jouant volontiers sa vie et celle des autres, et après avoir passé sa jeunesse dans des intrigues de toute sorte, traversé plus d'un complot, laissé sur sa route plus

d'une victime, parcouru toute l'Europe en exilée à la fois et en conquérante et tourné la tête à des rois, après avoir vu Chalais monter sur un échafaud, Châteauneuf chassé du ministère, le duc de Lorraine presque dépouillé de ses états, Buckingham assassiné, le roi d'Espagne engagé dans une guerre de plus en plus malheureuse, la reine Anne humiliée et vaincue et Richelieu triomphant, soutenant jusqu'au bout la lutte, toujours prête, dans ce jeu de la politique, devenu pour elle un besoin et une passion, à descendre aux menées les plus ténébreuses ou à se porter aux résolutions les plus téméraires; d'un coup d'œil incomparable pour reconnaître la vraie situation et l'ennemi du moment, d'un esprit assez ferme et d'un cœur assez hardi pour entreprendre de le détruire à tout prix; amie dévouée, ennemie implacable presque sans connaître la haine, l'adversaire enfin le plus redoutable qu'aient rencontré tour à tour Richelieu et Mazarin. On entrevoit que nous voulons parler de M^{me} de Hautefort et de M^{me} de Chevreuse.

Est-il besoin d'ajouter que nous n'entendons pas tracer ici des portraits de fantaisie, et que si parfois nous avons l'air de raconter des aventures de roman, c'est en nous conformant à toute la sévérité des lois de l'histoire. On peut donc compter et bientôt on reconnaîtra que ces peintures en apparence légères méritent toute confiance, et qu'elles reposent sur

des témoignages contemporains éprouvés ou même sur des documents authentiques, aussi certains que nouveaux, et qui peuvent délier la critique la plus scrupuleuse.

Nous commencerons par M^{me} de Chevreuse. Elle remonte plus haut dans le xvii^e siècle que M^{me} de Hautefort; elle la précède au moins si elle ne la surpasse. Il faut dire aussi qu'elle a occupé une situation plus élevée, joué un rôle plus considérable, et que son nom appartient à l'histoire politique aussi bien qu'à celle de la société et des mœurs.

M^{me} de Chevreuse en effet a possédé presque toutes les qualités du grand politique; une seule lui a manqué, et celle-là précisément sans laquelle toutes les autres tournent en ruine : elle ne savait pas se proposer un juste but, ou plutôt elle ne choisissait pas elle-même; c'était un autre qui choisissait pour elle. M^{me} de Chevreuse était femme au plus haut degré; c'était là sa force et aussi sa faiblesse. Son premier ressort était l'amour ou plutôt la galanterie¹, et l'intérêt de celui qu'elle aimait lui devenait son principal objet. Voilà ce qui explique les prodiges de

1. M^{me} de Motteville, tome I^{er}, de l'édition d'Amsterdam de 1750, page 198 : « Je lui ai ouï dire à elle-même, sur ce que je la louois un jour d'avoir eu part à toutes les grandes affaires qui étoient arrivées en Europe, que jamais l'ambition ne lui avoit touché le cœur, mais que son plaisir l'avoit menée, c'est-à-dire qu'elle s'étoit intéressée dans les affaires du monde seulement par rapport à ceux qu'elle avoit aimés. » C'est à quoi se réduit le passage de Retz, que nous citerons tout à l'heure.

sagacité, de finesse et d'énergie qu'elle a déployés en vain à la poursuite d'un but chimérique, qui reculait toujours devant elle et semblait l'attirer par le prestige même de la difficulté et du péril. La Rochefoucauld l'accuse d'avoir porté malheur à tous ceux qu'elle a aimés¹ ; il est aussi vrai de dire que tous ceux qu'elle a aimés l'ont précipitée à leur suite dans des entreprises insensées. Ce n'est pas elle apparemment qui a fait de Buckingham une sorte de paladin sans génie, de Charles IV un brillant aventurier, de Chalais un étourdi assez fou pour s'engager contre Richelieu sur la foi du duc d'Orléans, de Châteauneuf un ambitieux impatient du second rang sans être capable du premier. Il ne faut pas croire que l'on connaît M^{me} de Chevreuse quand on a lu le portrait célèbre que Retz en a tracé, car ce portrait est outré et chargé comme tous ceux de Retz, et destiné à amuser la curiosité maligne de M^{me} de Caumartin : sans être faux, il est d'une sévérité poussée jusqu'à l'injustice. Appartenait-il bien, en vérité, au remuant et déréglé coadjuteur d'être le censeur impitoyable d'une femme dont il a partagé les égarements ? Ne s'est-il pas trompé tout autant et bien plus longtemps qu'elle ? A-t-il montré dans le combat plus d'adresse et de courage, et dans la défaite plus d'intrépidité et de constance ? Mais M^{me} de Che

1. *Mémoires*, collection Petitot, deuxième série. t. LI, p. 339.

vreuse n'a pas écrit des mémoires d'un style aisé et piquant où elle relève sa personne aux dépens de tout le monde. Pour nous, nous lui reconnaissons deux juges, et qui ne sont pas suspects, Richelieu et Mazarin. Richelieu a tout fait pour la gagner, et, n'y pouvant parvenir, il l'a traitée comme une ennemie digne de lui : plusieurs fois il l'a exilée, et quand après sa mort les portes de la France s'ouvraient à tous les proscrits, son implacable ressentiment, lui survivant dans l'âme de Louis XIII expirant, les fermait à M^{me} de Chevreuse. Lisez avec attention les carnets et les lettres confidentielles de Mazarin, vous y verrez la profonde et continuelle inquiétude qu'elle lui inspire en 1643. Plus tard, pendant la Fronde, il s'est fort bien trouvé de s'être réconcilié avec elle, et d'avoir suivi ses conseils, aussi judicieux qu'énergiques. Enfin, en 1660, quand Mazarin, victorieux de toutes parts, ajoute le traité des Pyrénées à celui de Westphalie, et que don Luis de Haro le félicite du repos qu'il va goûter après tant d'orages, le cardinal lui répond qu'on ne se peut promettre de repos en France, et que les femmes même y sont fort à craindre. « Vous autres Espagnols, lui dit-il, vous en parlez bien à votre aise, vos femmes ne se mêlent que de faire l'amour ; mais en France ce n'est pas de même, et nous en avons trois qui seraient capables de gouverner ou de bouleverser trois grands royaumes : la duchesse de

Longueville, la princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse ¹. »

Un mot d'abord de la beauté de M^{me} de Chevreuse, car cette beauté a fait une grande partie de sa destinée. Tous les témoignages contemporains s'accordent à la célébrer. Un portrait à peu près de grandeur naturelle, que possède M. le duc de Luynes et qu'il a bien voulu nous laisser voir ², lui donne une taille ravissante, le plus charmant visage, de grands yeux bleus, de fins et abondants cheveux d'un blond châtain, le plus beau sein, et dans toute sa personne un piquant mélange de délicatesse et de vivacité, de grâce et de passion. C'est bien là le caractère de la beauté de M^{me} de Chevreuse ; on le retrouve dans l'excellente gravure de Daret ³, que Harding a reproduite en Angleterre, et jusque dans le tableau de Ferdinand Elle ⁴, qui l'a peinte en

1. *Vie de M^{me} de Longueville*, par Villefore, édition de 1739, 1^{re} partie, p. 33. — M^{me} de Motteville, tome I^{er}, *ibid.* : « J'ai ouï dire à ceux qui l'ont connue particulièrement qu'il n'y a jamais eu personne qui ait si bien connu les intérêts de tous les princes et qui en parlât si bien, et même je l'ai entendu louer de sa capacité. »

2. Ce portrait n'est pas un original ; c'est une copie, mais ancienne.

3. Voyez la collection in-4^o de Daret, dédiée à M^{me} de Chevreuse elle-même. Il y a un autre portrait gravé de M^{me} de Chevreuse, et fort rare, dans la collection de Leblond, in-folio. Elle est plus jeune encore que dans Daret. Ovale admirable, grands yeux, beau sein, cheveux frisés et crépés du commencement de Louis XIII. Quant aux vilains petits portraits de Moncornet, ils n'ont aucun rapport avec M^{me} de Chevreuse à aucun âge.

4. L'original de Ferdinand Elle est chez M. le duc de Luynes. Balechou l'a gravé pour *l'Europe illustre*.

veuve et déjà vieille. On sent encore en ce dernier portrait que la grande beauté a passé par là, et la finesse, la distinction, la vivacité et la grâce ont survécu.

Marie de Rohan appartenait à cette vieille et illustre race, issue des premiers souverains de la Bretagne, qui par elle-même et ses branches diverses, sans compter ses alliances, couvrit et posséda longtemps une partie considérable de la Bretagne et de l'Anjou, se divisa presque également au *xvi^e* siècle et dans la première moitié du *xvii^e* entre le parti catholique et le parti protestant, tour à tour servit avec éclat ou tint en échec la royauté, et dont les traits héréditaires, marqués dans l'un et dans l'autre sexe, étaient particulièrement la hauteur de l'âme, la hardiesse et la constance. Au siège de la Rochelle, deux femmes, après avoir enduré toutes les rigueurs de la famine, comme les derniers des soldats, et s'être longtemps nourries comme eux de chair de cheval, aimèrent mieux rester prisonnières entre les mains de l'ennemi que de signer la capitulation. C'étaient la mère et la sœur de ce fameux duc de Rohan, un de nos plus grands hommes de guerre avant Condé, et sans contredit notre plus grand écrivain militaire avant Napoléon. La femme de ce même Henri de Rohan défendit Castres contre le maréchal de Thémines. Dans le

cours des siècles, la noble maison n'a pas cessé de produire des héroïnes au cœur résolu, comme aussi, il faut bien le dire, des beautés plus brillantes que sévères. A cet égard, celle dont nous allons retracer l'histoire n'avait pas dégénéré de sa race, et elle était bien du sang des Rohan.

Elle était fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, serviteur zélé d'Henri IV, pair et grand veneur, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de sa première femme Madeleine de Lenoncourt, sœur d'Urbain de Laval, le maréchal de Bois-Dauphin. Née presque avec le xvii^e siècle, en décembre 1600, elle perdit sa mère en très bas âge, et en 1617 elle épousa cet audacieux favori de Louis XIII, qui, sur la foi de la mobile amitié d'un roi, osa entreprendre de renverser l'autorité de la reine-mère, Marie de Médicis, détruisit le maréchal d'Ancre, combattit à la fois les princes et les protestants, et commença contre Richelieu lui-même le système de Richelieu. Disons-le en passant : n'est-il pas indigne de l'histoire de rapporter l'élévation de Luynes à un caprice de roi, qui prend un de ses pages, un petit gentilhomme, pour en faire un premier ministre, parce qu'il le trouve habile dans l'art de dresser des faucons? C'est là peut-être l'origine de la fortune de Luynes, ce n'en est pas le fondement. Ce petit gentilhomme, fils du *capitaine de Luynes*, comme on l'appelait, un des officiers les

plus courageux et les plus intelligents d'Henri IV, était lui-même un homme d'esprit et de cœur, qui remit en honneur et maintint tant qu'il vécut, sous l'inspiration directe de Louis XIII, l'œuvre du grand roi, que Richelieu avait d'abord combattue en sa qualité de favori de Marie de Médicis, et que plus tard il reprit avec une grandeur incomparable, se tournant peu à peu contre ses anciens amis et sa première protectrice, au point de la faire exiler, précisément comme avait fait Luynes¹. Le jeune et

1. Il ne faut pas être dupe des mémoires de Richelieu, destinés, comme tous les mémoires, à tromper la postérité au profit de leur auteur. Richelieu n'a pas du tout commencé comme il a fini. Il a commencé par être un partisan de l'alliance espagnole pour complaire à la reine-mère. Voyez un écrit aujourd'hui fort rare de Richelieu, *Harangue prononcée en la salle du Petit-Bourbon, le 23 février 1615, à la clôture des Etats tenus à Paris, par révérend père en Dieu, messire Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon*. Richelieu félicite le roi, qui était majeur, d'avoir « remis les rênes de ce grand empire en la main de la reine sa mère, afin qu'elle eût pour quelque temps la conduite de son estat. » L'Espagne et la France « n'ont rien à craindre estant unies, puisque estant séparées elles ne peuvent recevoir de mal que d'elles-mêmes. » Ajoutons que Luynes, frappé du mérite de Richelieu, avait fini par le tirer de disgrâce, qu'il se proposait de le faire rentrer dans les affaires, et que pour se l'attacher il avait fait épouser la nièce de Richelieu, M^{lle} Du Pont de Courlai, la future duchesse d'Aiguillon, à son propre neveu Combalet. Aussi Richelieu passa-t-il alors pour servir sous main Luynes, et c'est en grande partie pour effacer et démentir ce bruit très-fondé que Richelieu, qui unissait toutes les misères et les petitesse de la vanité à toutes les grandeurs de l'ambition et de l'orgueil, s'applique en ses mémoires à décrier le connétable, lui reprochant tout ce que plus tard il fit lui-même. Luynes attaqua résolument et soumit promptement les princes révoltés, et le traité d'Angoulême maintint la reine-mère dans un éloignement nécessaire sans rigueurs inutiles. Quand Rohan et Soubise osèrent tirer l'épée, le nouveau duc de Luynes gagna le titre de connétable

ambitieux connétable était fait pour plaire au cœur hardi de la belle Marie, et elle l'aima très fidèlement ¹. Elle en eut une fille, morte sans alliance dans la plus haute dévotion, et un fils qui joua un certain rôle au xvii^e siècle par ses liaisons au Port-Royal, traduisit en français les *Méditations* de Descartes, écrivit, sous le nom de M. de Laval, d'estimables livres de piété, et continua l'illustre maison.

La duchesse et connétable de Luynes, restée veuve en 1621, épousa en secondes noces, en 1622, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, un des fils de Henri de Guise, grand Chambellan de France, dont le plus grand mérite était celui de son nom, accompagné de la bonne mine et de la vaillance qui ne pouvaient manquer à un prince de la maison de Lorraine, d'ailleurs sans nul ordre dans ses affaires, et bien peu édifiant dans ses mœurs, ce qui explique et atténue les torts de sa femme. De ce nouveau mariage vinrent trois filles : deux qui moururent en religion ², et la troisième, la belle et célèbre

en battant partout les protestants, et il entreprit le siège de Montauban, précurseur de celui de La Rochelle. En 1620 le Béarn fut définitivement incorporé à la couronne. C'est là en petit, comme on le voit, toute la carrière de Richelieu.

1. M^{me} de Motteville, t. I^{er}, p. 11 : « La duchesse de Luynes étoit très-bien avec son mari. »

2. L'une, Anne-Marie de Lorraine, est morte à vingt-huit ans, en 1652, abbesse du Pont-aux-Dames ; l'autre, Henriette de Lorraine, a été abbesse de Jouarre. Il ne faut pas confondre cette dernière avec sa nièce, M^{me} Albert de Luynes, qui a été aussi, avec une de ses sœurs, religieuse à Jouarre, et à laquelle Bossuet a écrit tant de lettres tou-

M^{lle} de Chevreuse, qui eut la faiblesse d'écouter Retz, à ce que Retz nous assure, et qu'en récompense il n'a pas oublié de peindre en caricature, pour divertir celle à laquelle il écrivait ¹.

La nouvelle duchesse de Chevreuse avait été nommée, du temps de son premier mari, surintendante de la maison de la reine, et elle était bientôt devenue la favorite d'Anne d'Autriche, comme le connétable était le favori de Louis XIII. La cour était alors très-brillante, et la galanterie à l'ordre du jour. Marie de Rohan était naturellement vive et hardie; elle céda aux séductions du plaisir et de la jeunesse; elle eut des amants, et ses amants la jetèrent dans la politique. Retz lui-même en convient dans ce passage, trop fameux pour que nous puissions ne pas le donner ici, après avoir bien averti que, si le fond a quelque vérité, la couleur en est exagérée à plaisir : « Je n'ai jamais vu qu'elle, dit-il ², en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnoit même assez souvent des ouvertures si brillantes qu'elles paroissoient comme des éclairs, et si sages qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite toutefois ne

chantes. Henriette de Lorraine eut quelques contestations avec son évêque sur l'étendue du pouvoir des abbesses, et, après s'être soumise, elle se retira à Port-Royal, où elle mourut en 1694. *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1715; *Vie de Bossuet*, par M. de Beausset, t. II, livre VII.

1. Tome I^{er} de l'édition d'Amsterdam, 1731, p. 221.

2. *Ibid.*, p. 219.

fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine la jeta dans les affaires, le duc de Buckingham et le comte de Holland l'y entretenrent, M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna parce qu'elle s'abandonnoit à tout ce qui plaisoit à celui qu'elle aimoit, sans choix, et purement parce qu'il falloit qu'elle aimât quelqu'un. Il n'étoit pas même difficile de lui donner un amant de partie faite¹; mais dès qu'elle l'avoit pris, elle l'aimoit uniquement et fidèlement, et elle nous a avoué, à M^{me} de Rhodes et à moi, que par un caprice, disoit-elle, elle n'avoit jamais aimé ce qu'elle avoit estimé le plus, à la réserve du pauvre Buckingham. Son dévouement à la passion qu'on pouvoit dire éternelle, quoiqu'elle changeât d'objet, n'empêchoit pas qu'une mouche lui donnât des distractions²; mais elle en revenoit toujours avec des emportements qui les faisoient trouver agréables. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs; elle

1. Calomnie ridicule, dont le seul et unique prétexte est la dernière liaison de M^{me} de Chevreuse au milieu de la Fronde. Voyez notre dernier chapitre.

2. Cette grande accusation n'a pas la portée qu'on lui pourrait donner : elle signifie seulement que M^{me} de Chevreuse « étoit distraite dans ses discours, » comme nous l'apprend M^{me} de Motteville, t. 1^{er}, p. 198.

ne connoissoit que celui de plaire à son amant. » De cette peinture, qui eût fait envie à Tallemant, retenez au moins ces traits frappants et fidèles : le coup d'œil prompt et sûr de M^{me} de Chevreuse, son courage à toute épreuve, sa loyauté et son dévouement en amour. D'ailleurs Retz se trompe entièrement sur l'ordre de ses aventures, il en oublie et il en invente; il a l'air de regarder comme des bagatelles les événements auxquels les passions de M^{me} de Chevreuse lui firent prendre part, tandis qu'il n'y en a pas eu de plus grands, de plus tragiques même. Laissons là le ton léger et agréable, et mettons à sa place la vérité.

La jeune reine Anne d'Autriche et sa jeune surintendante, qui étaient à peu près du même âge, ne s'occupèrent d'abord que de passe-temps frivoles. Anne, négligée par son mari, trouvait sa consolation dans la société et dans l'humeur vive et enjouée de M^{me} de Chevreuse. Elles passaient leur vie ensemble, et se faisaient de toutes choses « une matière agréable à leur gaieté, à leur plaisanterie : *a giovine cuor tutto è giuoco*¹. » Lord Rich, depuis le célèbre comte

1. M^{me} de Motteville, *ibid.*, p. 12. Elle dit même que la reine étant devenue grosse se blessa en courant après la connétable. Bassompierre, *Mémoires*, collection Petitot, 11^e série, t. XX, p. 376 : « La reine devint grosse, et l'étoit de six semaines, quand un soir... s'en retournant coucher et passant par la grande salle du Louvre, M^{me} la connétable de Luynes et M^{lle} de Verneuil la tenant sous le bras et la faisant courir, elle broncha et tomba, dont elle se blessa et perdit son fruit... On fit savoir au roi comme et en quelle façon la reine s'étoit blessée, et on l'anima tellement contre les deux dames qu'il manda à la reine qu'il

de Holland, de la maison de Warwick, était venu à la cour de France, à la fin de 1624 ou au commencement de 1625, demander pour le prince de Galles, qui devint bientôt Charles 1^{er}, la main de Madame, la belle Henriette, sœur de Louis XIII. Pendant cette négociation, le comte de Holland s'éprit de M^{me} de Chevreuse. Il était jeune et d'une beauté remarquable : il lui plut ¹, et la mit dans les intérêts de l'Angleterre. Voilà, je crois, le vrai début de M^{me} de Chevreuse dans l'amour et dans les affaires. Holland, qui était léger, homme de plaisir et d'intrigue, lui persuada d'engager sa royale amie dans quelque belle passion semblable à la leur. Anne d'Autriche était vaine et coquette, elle aimait à plaire, et avec le goût de son pays pour la belle galanterie et dans l'abandon où la laissait Louis XIII, elle ne s'interdisait pas de recevoir des hommages ; mais ici le jeu n'était pas sans danger, et le beau, le magnifique Buckingham, parvint à troubler assez sérieusement le cœur de la reine. Ce ne fut pas la faute de M^{me} de Chevreuse si Anne d'Autriche ne suc-

ne vouloit plus que M^{lle} de Verneuil et M^{me} la connétable fussent auprès d'elle, et leur écrivit à chacune une lettre pour leur faire savoir qu'elles eussent à se retirer du Louvre. » Le mariage de la connétable avec le duc de Chevreuse, qui avoit beaucoup de crédit auprès du roi, arrangea tout, et la remit en grâce ; *Mémoires* de Fontenay Mareuil, collect. Petitot, 1^{re} série, t. L, p. 350.

1. La Rochefoucauld, *ibid.*, p. 340 ; La Porte, *Mémoires*, collection Petitot, 1^{re} série, t. LIX, p. 293 : « Un des plus beaux hommes du monde, mais d'une beauté efféminée. »

comba pas tout à fait. Buckingham était entreprenant, la surintendante fort complaisante, et la reine ne se sauva qu'à grand' peine ¹.

Quoi qu'en dise Retz, nous doutons fort que Buckingham ait été autre chose à M^{me} de Chevreuse que l'intime ami de son amant, le chef du parti dans lequel Holland l'entraîna. Nous ne saurions où placer les amours de Buckingham et de M^{me} de Chevreuse. Elle le vit pour la première fois quand il vint en France, au mois de mai 1625, pour épouser Madame au nom de Charles I^{er}, et alors Buckingham était dans toute la folie de sa passion pour la reine Anne, et M^{me} de Chevreuse aimait le comte de Holland, qu'elle alla rejoindre en Angleterre, ayant eu l'art de se faire nommer pour y conduire avec son mari la nouvelle princesse de Galles. Or, quand M^{me} de Chevreuse aimait, Retz le dit lui-même, elle aimait fidèlement et uniquement. Ce n'est pas à vingt-quatre ans qu'on se moque d'un premier attachement au point de vouloir donner son propre amant à une autre, et le rôle de la pauvre femme

1. Nous croyons en effet à la scène du jardin d'Amiens, telle que la racontent M^{me} de Motteville et La Rochefoucauld, mais nous ne croyons pas le moins du monde à celle du jardin du Louvre, et que la reine ait le lendemain envoyé M^{me} de Chevreuse demander à Buckingham s'il était sûr qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse, ainsi que le dit Retz dans le manuscrit original de ses *Mémoires*, que reproduit fidèlement l'édition de M. Aimé Champollion, collection Michaud et Poujoulat. C'est la scène d'Amiens que M^{me} de Chevreuse aura racontée à Retz, et qui vingt ans après se sera agrandie et embellie dans l'imagination libertine du cardinal.

n'est déjà pas assez beau dans cette affaire pour se complaire à l'enlaidir encore. M^{me} de Chevreuse, il est vrai, se trouva mal en apprenant la nouvelle de l'assassinat de Buckingham. Rien de plus naturel : elle perdait en lui un ami éprouvé, le confident de ses premières amours, le chef et l'espoir des ennemis de Richelieu. Aux propos hasardés de Retz, il faut opposer le récit clair et bien lié de La Rochefoucauld, surtout le silence de Talle-
mant, qui n'aurait pas manqué d'ajouter ce trait à sa chronique scandaleuse¹, s'il en avait jamais entendu parler. Ainsi, sans avoir la prétention de voir clair en de pareilles choses, surtout après deux siècles, mais en suivant nos habitudes de n'admettre rien que sur des témoignages certains, nous inclinons à penser qu'on doit rayer le duc de Buckingham de la liste, encore bien nombreuse, des amants de M^{me} de Chevreuse, et qu'au beau comte de Holland a succédé immédiatement le beau Chalais dans le cœur de la belle duchesse.

Sans faire de la conspiration de Chalais, comme le veut Richelieu, « la plus effroyable conspiration dont jamais les histoires aient fait mention² », on ne peut se refuser à admettre qu'elle n'était pas si peu de chose que l'a dit Chalais, tremblant pour sa tête. La cour de Monsieur était déjà un foyer d'intrigues

1. Tome I^{er}, p. 241.

2. *Mémoires* de Richelieu dans la collection Petitot, t. III, p. 64.

contre Richelieu. Monsieur ne voulait pas du mariage qu'on lui proposait avec M^{me} de Montpensier, et de son côté la reine Anne, n'ayant pas encore d'enfants, redoutait fort ce même mariage, qui, dans l'avenir, pouvait lui enlever la couronne et la transporter dans la maison d'Orléans. Henri de Talleyrand, prince de Chalais, de la maison de Périgord, entreprit de venir en aide à Monsieur et à la reine : il rêva je ne sais quelle intrigue ténébreuse ¹ que Richelieu exagéra peut-être, mais qu'il parvint à établir si fortement dans l'esprit du roi, que non-seulement Louis XIII lui abandonna Chalais, comme plus tard il lui abandonna Cinq-Mars, mais que

1. La Rochefoucauld, *ibid.*, p. 339 : « Chalais étoit maître de la garde-robe ; sa personne et son esprit étoient agréables, et il avoit un attachement extraordinaire pour M^{me} de Chevreuse. Il fut accusé d'avoir eu dessein contre la vie du roi et d'avoir proposé à Monsieur de rompre son mariage dans la vue d'épouser la reine aussitôt qu'il seroit parvenu à la couronne. Bien que ce crime ne fût pas entièrement prouvé, Chalais eut la tête tranchée, et le cardinal n'eut pas de peine à persuader au roi que la reine et M^{me} de Chevreuse n'avoient pas ignoré le dessein de Chalais. » Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, coll. Petitot, t. LI, p. 23 : « M. de Chalais étoit jeune, bien fait, fort adroit à toute sorte d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie, ce qui le rendoit bien venu parmi les femmes qui le perdirent enfin. » Fontenay dit qu'au milieu de l'affaire et malgré tous ses engagements il se rapprocha de Richelieu, mais que « M^{me} de Chevreuse lui en fit tant de reproches et le pressa si fort que rien n'étant quasi impossible à une femme aussi belle et avec autant d'esprit que celle-là, il n'y put résister, et il aima mieux manquer au cardinal de Richelieu et à lui-même qu'à elle, de sorte qu'ayant aussitôt fait changer Monsieur, il le rendit plus révolté que jamais... Quand il n'auroit fait que conseiller à Monsieur de sortir de la cour pour aller à La Rochelle, personne ne l'auroit pu sauver ; mais on disoit, et beaucoup de gens le croyoient, qu'il avoit été plus avant. »

toute sa vie il demeura persuadé que la reine avait trempé dans cette affaire, et qu'elle et Monsieur avaient eu la pensée, lui mort ou détrôné, de s'unir ensemble. Chalais, malgré les larmes de sa vieille mère, monta sur le premier échafaud dressé par Richelieu. Monsieur se tira d'affaires en épousant M^{lle} de Montpensier, la reine tomba plus que jamais en disgrâce, et M^{me} de Chevreuse, lâchement dénoncée par le duc d'Orléans et par Chalais lui-même, qui, au moment de périr, démentit en vain ses premiers aveux, fut condamnée à sortir de France. Quelle part avait-elle eue dans cette conspiration? Celle que l'amour à la fois et l'amitié lui avaient faite. Chalais était son amant, et elle était dévouée à la reine Anne. Elle n'avait pas plus imaginé ce complot-là que tous ceux que recommença si souvent le duc d'Orléans, sans en achever aucun; mais, en y entrant, elle y dut porter son ardeur et son énergie. Richelieu dit, et nous l'en croyons, « qu'elle faisait plus de mal que personne¹. » Elle apprit à ses dépens ce qu'il en coûte de trop aimer une reine. Anne d'Autriche en fut quitte pour courber un peu plus la tête, mais sa courageuse confidente vit l'homme qu'elle aimait périr par la main du bourreau, et elle-même arrachée à toutes les douceurs de la vie, aux fêtes du Louvre et à son beau

1. *Mémoires*, t. III, p. 105.

château de Dampierre, fut réduite à aller chercher un asile sur une terre étrangère. Aussi, dit Richelieu, « elle fut transportée de fureur. » Elle s'emporta jusqu'à dire « qu'on ne la connoissoit pas, qu'on pensoit qu'elle n'avoit d'esprit qu'à des coquetteries, qu'elle feroit bien voir, avec le temps, qu'elle étoit bonne à autre chose, qu'il n'y avoit rien qu'elle ne fît pour se venger, et qu'elle s'abandonneroit plutôt à un soldat des gardes qu'elle ne tirât raison de ses ennemis. » Elle voulait aller en Angleterre, où elle étoit sûre de l'appui de Holland, de Buckingham et de Charles I^{er} lui-même. Cette permission ne lui fut pas accordée; on voulait même l'enfermer, et son mari eut de la peine à obtenir qu'elle se retirât en Lorraine.

On sait qu'au lieu d'un refuge, elle y trouva le plus éclatant triomphe. Elle éblouit, séduisit, entraîna l'impétueux et aventureux Charles IV ¹. Elle n'a pas été, comme le dit La Rochefoucauld et comme on l'a tant répété, la première cause des malheurs de ce prince; non : la vraie cause des malheurs de Charles IV étoit dans son caractère, dans son ambition présomptueuse, ouverte à toutes

1. Ici, et sur toute la première partie de la vie de M^{me} de Chevreuse, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. le comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, avec notes, pièces justificatives et documents historiques entièrement inédits, ouvrage dont nous ferions un éloge plus étendu, si des juges bien compétents ne nous avaient prévenu, et mis en lumière le savoir, l'esprit et l'agrément qui brillent dans ce livre remarquable.

les chimères, et qui rencontrait devant elle, en France, un politique tel que Richelieu. N'oublions pas que ces deux personnages étaient déjà brouillés bien avant que M^{me} de Chevreuse mît le pied à Nancy. Richelieu revendiquait plusieurs parties des états du duc, et celui-ci, placé entre l'Autriche et la France, commençait à se déclarer pour la première contre la seconde. C'était l'homme le plus fait pour entrer dans les sentiments de M^{me} de Chevreuse, comme elle était admirablement faite pour secondar ses desseins. Elle trouva Charles IV déjà lié à l'Autriche; elle le lia à l'Angleterre, dont Buckingham disposait; elle noua des intelligences avec la Savoie, et forma ainsi une ligue européenne, à laquelle elle donna à l'intérieur l'appui du parti protestant, que gouvernaient ses parents, Rohan et Soubise. Le plan était sérieux; une flotte anglaise, conduite par Buckingham lui-même, devait débarquer à l'île de Ré et se joindre aux protestants de La Rochelle; le duc de Savoie devait descendre à la fois dans le Dauphiné et dans la Provence, le duc de Rohan, à la tête des réformés, soulever le Languedoc, enfin le duc de Lorraine marcher sur Paris par la Champagne. L'agent principal de ce plan, chargé de porter des paroles à tous les intéressés, était mylord Montaigu, un des amis particuliers de Holland et de Buckingham, qui, dit-on, s'était laissé séduire aussi aux charmes de M^{me} de Chevreuse.

Richelieu, averti par sa sagacité et par sa police, épiait toutes les démarches de Montaignu ; il osa le faire arrêter¹ jusque sur le territoire lorrain, se saisit de ses papiers, découvrit toute la conjuration, et y fit face avec sa vigueur accoutumée. L'attaque principale sur l'île de Ré échoua ; Buckingham battu fut forcé à une retraite honteuse. Bientôt après La Rochelle céda à la constance et à l'habileté du

1. La reine Anne était si avant dans cette intrigue, qu'elle trembla pour elle-même à la nouvelle de l'arrestation de Montaignu, et elle n'eut de repos qu'après s'être bien assurée qu'elle n'était pas nommée dans les papiers du prisonnier et qu'elle ne le serait pas dans ses interrogatoires. La Porte, *Mémoires*, p. 304 : « La nouvelle de l'arrestation de mylord Montaignu mit la reine en une peine extrême, craignant d'être nommée dans les papiers de mylord, et que cela venant à être découvert le roi, avec qui elle n'étoit pas en trop bonne intelligence, ne la maltraitât et ne la renvoyât en Espagne, comme il auroit fait assurément ; ce qui lui donna une telle inquiétude qu'elle en perdit le dormir et le manger. Dans ces embarras elle se souvint que j'étois dans la compagnie des gendarmes qui devoit être du nombre des troupes commandées pour la conduite de mylord. C'est pourquoi elle s'informa à Lavau où j'étois ; il me trouva et me conduisit après minuit dans la chambre de la reine d'où tout le monde étoit retiré. Elle me dit la peine où elle étoit, et que n'ayant personne à qui elle se pût fier, elle m'avoit fait chercher, croyant que je la servirois avec affection et fidélité ; que de ce que je lui rapporterois dépendoit son salut ou sa perte ; elle me dit toute l'affaire, et qu'il falloit que, dans la conduite que nous ferions de mylord Montaignu, je fisse en sorte de lui parler et de savoir de lui si, dans les papiers qu'on lui avoit pris, elle n'y étoit point nommée, et que si d'aventure il étoit interrogé lorsqu'il seroit à la Bastille, et pressé de nommer tous ceux qu'il savoit avoir eu connaissance de cette ligue, il se gardât bien de la nommer... Je dis à mylord Montaignu la peine où étoit la reine ; à cela il me répondit qu'elle n'étoit nommée ni directement ni indirectement dans les papiers qu'on lui avoit pris, et m'assura que s'il étoit interrogé il ne diroit jamais rien qui lui pût nuire, quand même on le devoit faire mourir. » Quand La Porte rapporta cette réponse à la reine, celle-ci, dit La Porte, tressaillit de joie.

cardinal, la coalition vaincue était dissoute, et l'Angleterre demandait la paix, en mettant parmi ses conditions les plus pressantes le retour en France de la belle exilée, devenue une puissance politique pour laquelle on fait la paix et la guerre. « C'étoit une princesse aimée en Angleterre, à laquelle le roi portoit une particulière affection, et il la voudroit assurément comprendre en la paix, s'il n'avoit honte d'y faire mention d'une femme; mais il se sentiroit très obligé si sa majesté ne lui faisoit point de déplaisir. Elle avoit l'esprit fort, une beauté puissante dont elle savoit bien user, ne s'amollissant par aucune disgrâce, et demeurant toujours en une même assiette d'esprit ¹ » : portrait moins brillant, mais tout autrement sérieux et fidèle que celui de Retz, et qui pourrait bien être de la main même de Richelieu, étant assez vraisemblable que le cardinal, selon sa coutume, aura ici plutôt résumé à sa manière que reproduit textuellement les propositions de Montaigu. Quoi qu'il en soit, Richelieu, qui désirait vivement n'avoir plus sur les bras les Rohan, les protestants et l'Angleterre, afin de porter toutes ses forces contre l'Espagne, accepta la condition demandée, et M^{me} de Chevreuse revint à Dampierre.

Il y eut là quelques années de repos dans cette vie agitée. Marie de Rohan reparut à la cour dans

1. *Mémoires* de Richelieu, t. IV, p. 74.

toute sa beauté. Elle n'avait pas trente ans, et il était difficile de la voir impunément. Richelieu lui-même ne fut pas insensible à ses charmes¹ ; il s'efforça de lui plaire, mais ses hommages ne furent point accueillis. M^{me} de Chevreuse préféra au tout-puissant cardinal un de ses ministres, celui sur lequel il avait le plus droit de compter : elle le lui enleva d'un regard, et le conquit au parti de la reine et des mécontents.

Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, d'une vieille famille de conseillers et de secrétaires d'État, avait succédé en 1630 à Michel de Marillac dans le poste de garde des sceaux ; il le devait à la faveur de Richelieu et au dévouement qu'il lui avait montré. Il avait poussé ce dévouement bien loin, car il présida à Toulouse la commission qui jugea l'imprudent et infortuné Montmorenci, et par là il mit à jamais contre lui les Montmorenci et les Condé. Châteauneuf avait donc donné des gages sanglants à Richelieu, et ils semblaient inséparables. Le cardinal l'avait comblé, comme il faisait tous les siens. Châteauneuf avait été nommé chancelier des ordres du roi et gouverneur de Touraine. C'était un homme consommé dans les affaires, laborieux, actif, et doué de la qualité qui plaisait le plus au

1. M^{me} de Motteville, t. I^{er}, p. 62 : « Ce ministre, malgré la rigueur qu'il avoit eue pour elle, ne l'avoit jamais haïe ; sa beauté avoit eu des charmes pour lui, etc. »

cardinal, la résolution; mais il avait une ambition démesurée qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie; l'amour s'y joignant la rendit aveugle¹. On ne se peut empêcher de sourire quand on se rappelle ce que dit Retz, que Châteauneuf amusa M^{me} de Chevreuse avec les affaires; cet amusement-là était d'une espèce toute particulière : on y jouait sa fortune et quelquefois sa tête, et l'intrigue où l'un et l'autre s'engagèrent était si téméraire que pour cette fois nous admettons que ce ne fut pas Châteauneuf qui y jeta M^{me} de Chevreuse, et que c'est elle bien plutôt qui y poussa le garde des sceaux.

Châteauneuf avait alors cinquante ans², et le

1. Richelieu, *Testament politique*, chap. 1^{er} : « Cette première charge de la justice à laquelle Votre Majesté l'appella, cent mille écus qu'il reçut de votre libéralité en une année, le gouvernement d'une de vos provinces, qui sont des grâces assez extraordinaires pour un homme de sa profession, ne furent pas des considérations assez pressantes pour l'empêcher d'être l'artisan de sa ruine. » *Mémoires*, t. VII, p. 326 : « On avait fait le sieur de Châteauneuf garde des sceaux à l'éloignement du sieur de Marillac, croyant qu'il n'auroit d'autre mouvement que celui que le commandement du roi lui donneroit ou l'intérêt de son service, d'autant que jusque-là il avoit fait paroître n'avoir autre intention, et depuis quelques années étoit toujours demeuré attaché auprès du cardinal, servant avec beaucoup de témoignages d'affection et de fidélité; mais dès qu'il se vit émancipé par l'autorité de sa charge et en état d'agir seul, lors les intentions qu'il avoit tenues cachées auparavant par respect et par crainte commencèrent à paroître. Il se porta dans les cabales de la cour, particulièrement en celle des dames factieuses dont la principale étoit la duchesse de Chevreuse, l'esprit et la conduite de laquelle avoient été souvent désagréables au roi, comme non-seulement n'ayant jamais manqué à être de toutes les mauvaises parties qui avoient été faites contre son service, mais même en ayant quasi toujours été un très dangereux chef de parti. »

2. Il était né en 1580. Un admirable portrait au crayon de D. De-

sentiment qu'il avait conçu pour M^{me} de Chevreuse devait être une de ces passions fatales qui précèdent et qui marquent la fuite suprême de la jeunesse. Pour M^{me} de Chevreuse, elle partagea dans toute leur étendue les dangers et les malheurs de Châteauneuf, et jamais plus tard elle ne consentit à séparer sa fortune de la sienne. Elle portait au moins dans ses égarements ce reste d'honnêteté, que lorsqu'elle aimait quelqu'un, elle l'aimait avec une fidélité sans bornes, et que l'amour passé il lui en demeurerait une amitié inviolable. Déjà, depuis quelque temps, Richelieu s'était aperçu que son garde des sceaux n'était plus le même. Son génie soupçonneux, secondé par sa pénétration et une incomparable police, l'avait mis sur la trace des manœuvres les plus secrètes de Châteauneuf, et lui-même s'est complu à rassembler tous les indices de la trahison de son ancien ami dans des pages jusqu'ici restées inédites et qui nous semblent un chapitre égaré de ses Mémoires¹. On dit que pendant une maladie dont le cardinal pensa mourir, Anne d'Autriche donna un bal, et que Châteauneuf y parut et y dansa², folie

monstrier, gravé par Ragot, le représente en garde des sceaux, d'une mine ferme et relevée.

1. Nous avons rencontré ce curieux fragment aux archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CI, la dernière pièce du volume, sous le titre : *Mémoire de M. le cardinal de Richelieu contre M. de Châteauneuf*. 12 pages de la main bien connue de Charpentier, l'un des secrétaires du cardinal. Voyez l'APPENDICE, chap. 1^{er}, note première.

2. *Mémoires* de Richelieu, t. VII, p. 248 ; note de l'éditeur.

insigne qui éclaira et irrita Richelieu. Le 25 février 1633, le garde des sceaux fut arrêté, et tous ses papiers saisis. On y trouva cinquante-deux lettres de la main de M^{me} de Chevreuse où, sous des chiffres faciles à pénétrer et à travers un jargon transparent, on reconnaissait les sentiments de Châteauneuf et de la duchesse. Il y avait aussi beaucoup de lettres du chevalier de Jars, du comte de Holland, de Montaigne, de Puylaurens, du comte de Brion, du duc de Vendôme et de la reine d'Angleterre elle-même. Ces papiers furent apportés au cardinal, qui les garda ; après sa mort, on les trouva dans sa cassette, et ils arrivèrent ainsi en la possession du maréchal de Richelieu, qui les communiqua au père Griffet pour son *Histoire du règne de Louis XIII*¹. Une copie assez ancienne est aujourd'hui entre les mains de M. le duc de Luynes, dont l'esprit est trop élevé pour songer à dérober à l'histoire les fautes, d'ailleurs bien connues, de son illustre aïeule, surtout quand ces fautes portent encore la marque d'un noble cœur et d'un grand caractère. Nous avons pu examiner à loisir ces curieux manuscrits², et particulièrement les lettres de M^{me} de Chevreuse. On y voit que Richelieu était fort empressé auprès d'elle, qu'il lui rendait des soins, qu'il était jaloux³ de Château-

1. Voyez cet ouvrage excellent et trop peu apprécié, t. II, p. 392.

2. Nous en donnerons au moins l'exact inventaire dans l'APPENDICE, chap. 1^{er}, note deuxième.

3. La jalousie de Richelieu contre Châteauneuf paraît dans cet en-

neuf, et que celui-ci s'alarmait des ménagements qu'elle gardait envers le premier ministre pour mieux cacher leur commerce et leurs trames. On ne lira pas sans intérêt divers passages de ces lettres encore inédites où se montre l'esprit délié à la fois et audacieux de la duchesse, son empire sur le garde des sceaux, et la haine intrépide qu'elle portait au cardinal parmi les déférences qu'elle lui prodiguait.

« M^{me} de Chevreuse¹ se plaint à M. de Châteauneuf de son serviteur qui a si peu d'assurance en la générosité et amitié de son maître, et fait bien pis quand il demande si M^{me} de Chevreuse le néglige pour l'avoir promis au cardinal. Vous avez tort d'avoir eu cette pensée, et l'âme de M^{me} de Chevreuse est trop noble pour qu'il y entre jamais de lâches sentiments. C'est pourquoi je ne considère non plus la faveur du cardinal que sa puissance, et je ne ferai jamais rien d'indigne de moi pour le bien que je pourrois tirer de l'une ni pour le mal que me pourroit faire l'autre. Croyez cela si vous me voulez faire justice. Je vous la rendrai toute ma vie, et sou-

droit des *Mémoires* de La Porte, *ibid.*, p. 322 : « Le cardinal m'interrogea fort sur ce que faisoit la reine, si M. de Châteauneuf alloit souvent chez elle, s'il y étoit tard, et s'il n'alloit pas ordinairement chez M^{me} de Chevreuse. »

1. Disons une fois pour toutes que dans l'original M^{me} de Chevreuse est désignée par le n^o 28, Châteauneuf par le n^o 38, le cardinal par le n^o 22, Louis XIII par le n^o 23, la reine Anne par le n^o 24, M. de Chevreuse par le n^o 57, etc.

haïte que vous y ayez de l'avantage, car je prendrai grand plaisir à vous contenter et j'aurai grand' peine à vous déplaire. Voilà, en conscience, mes sentiments, et vous n'en avez point si vous manquez jamais à votre maître.

« M^{me} de Chevreuse a vu le cardinal qui a demeuré deux heures chez la Reine. Il lui a fait des compliments inimaginables et dit des louanges extraordinaires devant M^{me} de Chevreuse à qui il a parlé fort froidement, affectant une grande négligence et indifférence pour elle qui l'a traité à son accoutumé sans faire semblant de s'apercevoir de son humeur. Sur une picoterie qu'il lui a voulu faire, M^{me} de Chevreuse l'a raillé jusqu'à en venir au mépris de sa puissance. Cela l'a plus étonné que mis en colère, car alors il a changé de langage et s'est mis dans des civilités et humilités grandes. Je ne sais si ça été qu'en la présence de la reine il n'a pas voulu montrer de mauvaise humeur, ou bien pour ne vouloir pas se brouiller avec M^{me} de Chevreuse. Demain je le dois voir à deux heures. Je vous manderai ce qui se passera. Soyez assuré que M^{me} de Chevreuse ne sera plus au monde lorsqu'elle ne sera plus à vous. »

« Je crois que je suis destinée pour l'objet de la folie des extravagants. Le cardinal me le témoigne bien ; mais quelque peine que me donne sa mauvaise humeur, je n'en suis pas si affligée que de celle de

37 (vraisemblablement Brion ou peut-être de Thou) qui sans s'arrêter à ma prière ni aux considérations que je lui ai représentées, veut aller où est M^{me} de Chevreuse, et dit qu'il n'y a rien qui l'en puisse empêcher, encore même que M^{me} de Chevreuse ne le veuille pas, de peur de fâcher le cardinal s'il le découvrait. Je vous avoue que le discours de 37 m'a très affligée, car je ne le saurais souffrir. Je suis bien marrie que 37 m'ait donné tant de sujets de le fâcher après m'en avoir tant donné de me louer de lui. Je suis résolue de ne le pas voir s'il vient contre ma volonté, et même de ne pas recevoir ses lettres s'il ne se repent de la façon dont il parle à M^{me} de Chevreuse qui ne peut souffrir ce langage d'âme du monde que de vous. »

« M^{me} de Chevreuse n'a point eu de nouvelles du cardinal. S'il est aussi aise de n'ouïr point parler de moi comme je le suis de n'ouïr plus parler de lui, il est bien content, et moi hors de la persécution dont le temps et notre bon esprit nous délivreront.

« La tyrannie du cardinal s'augmente de moments en moments. Il peste et enrage de ce que M^{me} de Chevreuse ne le va pas voir. Je lui avois écrit deux fois avec des compliments dont il est indigne, ce que je ne lui eusse jamais rendu sans la persécution que M. de Chevreuse m'a faite pour cela, me disant que c'étoit acheter le repos. Je crois que les faveurs du roi ont mis au dernier point sa présomption. Il croit

épouvanter M^{me} de Chevreuse de sa colère, et se persuade, à mon opinion, qu'il n'y a rien qu'elle ne fit pour l'apaiser ; mais elle aime mieux se résoudre à périr qu'à faire des soumissions au cardinal. Sa gloire m'est odieuse. Il a dit à mon mari que mon humeur étoit insupportable à un homme de cœur comme lui, et qu'il étoit résolu de ne me plus rendre aucun devoir particulier, puisque je n'étois pas capable de donner à lui seul mon amitié et ma confiance. C'est vous seul que je veux qui sache ceci. Ne faites pas semblant à M. de Chevreuse de le savoir. Il a eu une petite brouillerie avec moi à cause qu'il a été si intimidé par l'insolence du cardinal qu'il m'a voulu persécuter pour que je l'endure bassement. J'estime tant votre courage et votre affection que je veux que vous sachiez tous les intérêts de M^{me} de Chevreuse. Elle se fie si entièrement en vous qu'elle tient ses intérêts aussi chers entre vos mains qu'aux siennes. Aimez fidèlement votre maître, et quelque persécution qu'on lui puisse faire, croyez qu'il se montrera toujours digne de l'être par toutes ses actions.

« Je ne vous fais point d'excuse de ne vous avoir pas écrit aujourd'hui, mais je veux que vous croyez que je n'ai pas laissé de songer souvent à vous, quoique mes lettres ne vous l'aient pas témoigné. Je ne vous saurois bien représenter l'entrevue du cardinal et de M^{me} de Chevreuse qu'en vous disant qu'il témoigne à votre maître autant de passion que

M^{re} de Chevreuse en a cru autrefois dans le cœur de 33 ¹; mais comme M^{re} de Chevreuse l'a toujours estimée véritable là, elle la croit fausse en celui du cardinal, qui dit n'avoir plus de réserve pour elle, voulant faire absolument tout ce qu'elle lui ordonnera, pourvu qu'elle vive en sorte avec lui qu'il se puisse assurer d'être en son estime et confiance par-dessus tout ce qui est sur la terre... Celui qui m'avoit promis de me dire des nouvelles fut hier ici, mais fort triste, et deux ou trois fois il me sembla qu'il me vouloit parler dont je lui donnai assez moyen; mais il fut muet, et à moins de deviner, je ne saurois rien connoître de ses sentiments. Dès que j'en saurai la vérité, vous ne l'ignorez pas, et j'en userai avec lui et avec tout autre comme je vous ai promis, soyez-en sûr, et que jamais les promesses du cardinal ne m'ébranleront. Est-il besoin que je vous assure de cela? Seroit-il possible que vous en eussiez seulement soupçon? Je serois au désespoir si je le croyois; mais j'ai trop bonne opinion de vous pour ne vivre pas certaine que vous ne l'avez pas mauvaise de moi.

« Je suis désespérée de ce que le cardinal a mandé à M^{re} de Chevreuse ce soir. Il lui a envoyé un exprès pour la conjurer de deux choses : la première, de ne point parler à Brion (François-Christophe de

1. Le duc de Lorraine, ou le comte de Holland.

Levis, comte de Brion, un des favoris du duc d'Orléans, le futur duc de Damville); la seconde de ne point voir M. de Châteauneuf; en ce dernier seul est ma peine. Toutefois, ma résolution de témoigner mon affection à M. de Châteauneuf est plus forte que toute la considération du cardinal. C'est pourquoi j'ai mandé au cardinal que je ne me pouvois pas défendre des prières que M. de Chevreuse me fait de voir M. de Châteauneuf pour mille affaires qu'il a. La plus grande que j'aye est de me revenger des obligations que j'ai à M. de Châteauneuf, à qui je suis plus véritablement que toutes les personnes du monde.

« Il n'y a pas de divertissement ni de lassitude capable de m'empêcher de penser à vous et de vous en donner des marques. Ces trois lignes sont une preuve de cette vérité, et je veux qu'elles vous servent d'assurance d'une autre, qui est que si M. de Châteauneuf est aussi parfait serviteur en effets qu'en paroles, M^{me} de Chevreuse sera plus reconnoissant maître en ses actions qu'en ses discours.

« Je ne doute pas de la peine où vous êtes, et vous proteste que M^{me} de Chevreuse la partage bien s'en croyant la cause. Mandez-moi comment je vous pourrai voir sans que le cardinal le sache, car je ferai tout ce que vous jugerez à propos pour cela, souhaitant passionnément de vous entretenir, et ayant bien des choses à vous dire qui ne se peuvent pas bien expliquer par écrit, surtout touchant

37¹ et le cardinal, mais du dernier beaucoup davantage, l'ayant vu ce soir et trouvé plus résolu à persécuter M^{me} de Chevreuse que jamais. Il est sorti bien d'avec elle; mais jamais elle ne l'a trouvé comme aujourd'hui, si inquiet, et des inégalités telles en ses discours que souvent il se désespéroit de colère, et en un moment s'apaisoit et étoit dans des humilités extrêmes. Il ne peut souffrir que M^{me} de Chevreuse estime M. de Châteauneuf, et ne sauroit l'empêcher, je vous le promets, mon fidèle serviteur, que j'appelle ainsi parce que je le crois tel. Adieu, il faut que je vous voye à quelque prix que ce soit. Faites-moi réponse et prenez garde au cardinal, car il épie M^{me} de Chevreuse et M. de Châteauneuf, en qui M^{me} de Chevreuse se fie comme à elle-même.

« Il est vrai que je voudrois avoir donné de ma vie et vous avoir vu hier. Je sortis le soir et faillis aller pour cela chez votre sœur (Élisabeth de L'Aubespine, qui avait épousé André de Cochefilet, comte de Vaucellas). Si le cardinal vous parle de la visite de M^{me} de Chevreuse, dites que ce fut pour l'affaire de la princesse de Guyméné (belle-sœur de M^{me} de Chevreuse); mais je veux que vous lui témoigniez être mal satisfait de votre maître et le mépriser. Je sais que vous aurez de la peine en cela. Toutefois vous m'obéirez parce qu'il est absolument nécessaire.

1. Voyez plus haut, p. 30.

C'est pourquoi je vous le recommande. Prenez-y occasion bien adroitement, et n'envoyez pas chez moi. Vous aurez souvent de mes nouvelles, et toute ma vie des preuves de mon affection. Je serai aujourd'hui où vous allez.

« Encore que je me porte mal, je ne veux pas laisser de vous dire comme s'est passée la visite de M^{me} de Chevreuse au cardinal. Il lui a parlé de sa passion qu'il dit être au point de lui avoir causé son mal par le déplaisir du procédé¹ de M^{me} de Chevreuse avec lui. Il s'est étendu en de longs discours de plainte de la conduite de M^{me} de Chevreuse, surtout touchant M. de Châteauneuf, concluant qu'il ne pouvoit plus vivre dans les sentiments où il est pour M^{me} de Chevreuse, si elle ne lui témoignoit d'être en d'autres pour lui que par le passé; à quoi M^{me} de Chevreuse a répondu qu'elle avoit toujours essayé de donner sujet au cardinal d'être satisfait d'elle, et qu'elle vouloit lui en donner plus que jamais. Le cardinal a pressé au dernier point M^{me} de Chevreuse pour savoir comment M. de Châteauneuf étoit avec elle, disant que tout le monde l'y croyoit en une intelligence extrême, ce que j'ai absolument désavoué. Je ne vous en veux dire davantage à cette heure, mais croyez que je vous estime autant que je le méprise, et que je n'aurai jamais de secret pour M. de Châteauneuf ni de confiance pour le cardinal.

1. Dans le texte *procédure* qui était alors le mot usité.

« Je vous confirme la promesse que je vous fis de la dernière religion. Si j'en ai fait quelque difficulté, ce n'est pas que j'aye changé de volonté depuis, mais ç'a été pour voir si vous étiez bien ferme dans la vôtre. Il est vrai en cette occasion que vous me priez de ce que je désire pour vous rendre plus coupable si vous y manquez, et moi plus excusable en ce que j'aurai fait.

« Pourvu que votre affection soit aussi parfaite que la bague que vous m'envoyez, vous n'aurez jamais sujet de rougir pour avoir fait un mauvais présent à votre maître, ni lui de l'avoir reçu.

« Je veux partager avec vous le regret que vous avez de vous éloigner sans me voir. J'ai plus de haine de la tyrannie du cardinal que vous, mais je la veux surmonter et non pas m'en plaindre, puisque le premier sera un effet de courage et le dernier seroit un acte de foiblesse. Jamais je n'eus tant d'envie de vous entretenir qu'à cette heure. Le cardinal jure que M^{me} de Chevreuse sera mal avec vous dans peu, que M. de Châteauneuf n'aime pas M^{me} de Chevreuse et en fait des railleries avec 47 (dame inconnue, peut-être M^{me} de Puisieux que Châteauneuf avait longtemps aimée). Pour ce qui la regarde, je me moque de cela; je crois M. de Châteauneuf fidèle et affectionné pour moi et le serai toute ma vie pour lui, pourvu que, comme il a mérité que j'aye pris cette bonne opinion de lui, il ne se rende pas digne

que je la perde. Je suis au désespoir de ne pouvoir vous envoyer aujourd'hui la peinture de M^{me} de Chevreuse, que je vous ai promise.

« Vous vous obligez à beaucoup; mais il faut que vous sachiez que la moindre faute est capable de me fâcher extrêmement. C'est pourquoi prenez garde à ce que vous promettez. Cela seroit déshonorant¹ pour vous si vos actions n'étoient conformes à vos paroles et honteux à moi de le souffrir. Je vous dis encore un coup que vous ne vous engagiez pas tant, si vous n'êtes bien assuré de ne manquer jamais à rien. Je m'obligerai de peu tant que je ne me serai pas attendue à tout; mais quand vous me l'aurez promis, et que je l'aurai reçu, je ne serai plus satisfaite de vous si j'y remarque la moindre réserve.

« Je vous conseille, ne pouvant pas encore dire que je vous commande et ne voulant plus dire que je vous prie, de porter le diamant que je vous envoie, afin que voyant cette pierre, qui a deux qualités, l'une d'être ferme, l'autre si brillante qu'elle paraît de loin et fait voir les moindres défauts, vous vous souveniez qu'il faut être ferme dans vos promesses pour qu'elles me plaisent, et ne point faire de fautes pour que je n'en remarque point.

« Le cardinal est en meilleure humeur qu'il n'avoit été depuis son retour pour M^{me} de Chevreuse. Il m'a

1. Dans le texte *déshonorable* que l'analogie donne naturellement en opposition à *honorable*.

écrit ce soir qu'il étoit en des peines extrêmes de mon mal, que toutes les faveurs du roi ne le touchoient point en l'état où j'étois, et que la gayeté que M. de Châteauneuf avoit aujourd'hui a ôté l'opinion qu'il aime M^{me} de Chevreuse, à qui il a dit sa maladie sans que cela l'ait touché, et que si M^{me} de Chevreuse avoit vu sa mine, elle le croiroit le plus dissimulé ou le moins affectionné homme du monde, ce qui l'obligeroit à ne l'aimer jamais ou à ne jamais le croire. Sur cela, M^{me} de Chevreuse promet à M. de Châteauneuf que, ne se gouvernant pas par les avis du cardinal, elle fera les deux, l'aimant et le croyant toujours.

« Je crois que M. de Châteauneuf est absolument à M^{me} de Chevreuse, et je vous promets qu'éternellement M^{me} de Chevreuse traitera M. de Châteauneuf comme sien. Quand toute la terre néglieroit M. de Châteauneuf, M^{me} de Chevreuse le saura toute sa vie si dignement estimer, que s'il l'aime véritablement comme il dit, il aura sujet d'être content de sa fortune, car toutes les puissances de la terre ne sauroient me faire changer de résolution. Je vous le jure, et vous commande de le croire et de m'aimer fidèlement.

« Hier au soir le cardinal envoya savoir des nouvelles de M^{me} de Chevreuse et lui écrivit qu'il mourroit d'envie de la voir, qu'il avoit bien des choses à lui dire, étant plus que jamais à M^{me} de Che-

vreuse, qui fait peu de cas de cette protestation et beaucoup de celle que M. de Châteauneuf lui a faite d'être absolument à elle. Demain je vous en dirai davantage. Aimez toujours votre maître, il se porte mal et n'est sorti ces deux jours que par contrainte; mais en quelque état qu'il puisse être et quoi qu'il lui puisse jamais arriver, il mourra plutôt que de manquer à ce qu'il vous a promis.

« Hier, à six heures du soir, le cardinal de La Valette vint voir M^{me} de Chevreuse de la part du cardinal de Richelieu. Il lui parla avec douleur et soumission en faveur de son maître. Ensuite de cela il fit force admirations de M^{me} de Chevreuse et mille galanteries à sa mode qui sont des sottises à la mienne. J'ai répondu fort civilement et froidement. 37 ¹ est au désespoir; il dit qu'il se veut perdre puisque M^{me} de Chevreuse ne le veut pas voir, qu'il lui serait à charge toute sa vie qu'il n'a jamais chérie que pour ce qu'il croyait qu'elle pourrait un jour être agréable et utile à M^{me} de Chevreuse, qu'en ayant perdu l'espérance à cette heure il avait perdu l'envie de vivre, et que ce sera la dernière importunité que j'aurai de lui. J'espère que votre affection est à l'épreuve de tout. Je vous demande cette grâce, et vous promets que tant que M^{me} de Chevreuse vivra, vous en recevrez d'elle. Cette lettre est écrite dès hier. Depuis, le

cardinal de La Valette m'a fait écrire mille complimens de la part du cardinal de Richelieu.

« Il n'y a plus moyen de dire autre chose pour le diamant; mais quoique le cardinal soupçonne M^{me} de Chevreuse, ou elle lui en ôtera l'opinion, ou elle lui en donnera une autre, qui est que toutes ses prospérités ne sont pas capables d'assujettir M^{me} de Chevreuse jusqu'au point de dépendre de ses humeurs s'il en prend d'extravagantes pour elle. Ne vous inquiétez pas de cette affaire, mais bien de la santé de votre maître qui est fort mauvaise et l'arrête au lit, puisque, si vous le perdiez, vous n'en trouveriez jamais un pareil en fidélité et affection.

« Je n'ai pas moins d'envie de vous voir que vous de m'entretenir, mais je suis en peine comment en trouver les moyens; car il ne faut pas que le cardinal sache que nous nous sommes vus, si on ne le veut mettre hors des gonds. Mandez-moi donc comment il faut faire pour que je vous voye sans que le cardinal le puisse savoir.

« Je vous commanderai toujours, hors cette fois que je vous demande une grâce qui est la plus grande que vous me puissiez faire, c'est que M. de Châteauneuf ne doute jamais de M^{me} de Chevreuse et s'assure qu'il ne perdra jamais les bonnes grâces de son maître que M^{me} de Chevreuse ne perde la vie, ce qu'elle auroit regret qui arrivât avant d'avoir prouvé à M. de Châteauneuf combien il est estimé

de M^{me} de Chevreuse, encore que ce soit plus qu'elle ne lui a promis. Mais un bon maître ne sauroit craindre de faillir en obligeant son serviteur, quand il se témoigne plein de fidélité et d'affection. Le cardinal veut persuader à M^{me} de Chevreuse qu'il a le cœur rempli de tous les deux pour elle qui ne croit pas ses paroles. Je donneroie de ma vie pour vous entretenir, mais je ne sais comment faire, car il ne faut pas que le cardinal puisse le savoir. Parlez-en avec le porteur pour en trouver les moyens, et croyez qu'il n'y a que la mort qui me puisse ôter les sentiments où je suis pour vous.

« Jamais il n'y eut rien de pareil à l'extravagance du cardinal. Il a envoyé à M^{me} de Chevreuse et lui a écrit des plaintes étranges. Il dit qu'elle a perpétuellement raillé avec Germain (lord Jermin, agent et ami très particulier de la reine d'Angleterre), afin qu'il dît en son pays le mépris qu'elle faisoit de lui, qu'il sait assurément que M^{me} de Chevreuse et M. de Châteauneuf sont en intelligence, et que vos gens ne bougent de chez moi, que je reçois Brion à cause qu'il est son ennemi pour lui faire dépit, que tout le monde dit qu'il est amoureux de moi, qu'il ne sauroit plus souffrir mon procédé. Voilà l'état où est le cardinal. Mandez-moi ce que vous apprendrez de cela, et ne faites semblant d'en rien savoir. Je verrai le cardinal ici et vous ferai savoir ce qui se passera. Croyez que, quoi qu'il puisse arriver à votre

maître, il ne fera rien d'indigne de lui ni qui vous doive faire honte d'être à lui. Je me porte un peu mieux, et plus résolue que jamais d'estimer M. de Châteauneuf jusqu'à la mort comme je vous l'ai promis. »

Quel ne fut pas le courroux du superbe et impérieux cardinal, lorsqu'il acquit la preuve certaine qu'il avait été ainsi joué par une femme et trahi par un ami ! Sa vengeance s'appesantit sur les deux coupables. Celui de leurs complices qu'il put atteindre, le chevalier de Jars, fut jeté à la Bastille, condamné à avoir la tête tranchée ; il monta sur l'échafaud, et c'est là seulement qu'il reçut sa grâce¹. Le marquis d'Hauterive, frère du garde des sceaux, put à peine se sauver à la faveur de la nuit, et se réfugia en Hollande. On s'empara de son neveu, le marquis de Leuville, qu'on tint longtemps en prison ; lui-même fut conduit au château-fort d'Angoulême où il demeura pendant dix années, et M^{me} de Chevreuse, ménagée par le cardinal dans un reste d'espérance, reçut pour toute punition l'ordre de se retirer à Dampierre. Mais la reine ne pouvait se passer d'elle, et les deux amies avaient besoin de se voir souvent pour soulager au moins leurs peines en s'en entretenant, et vraisemblablement aussi pour aviser aux moyens de les faire cesser. Souvent le soir,

1. M^{me} de Motteville, t. 1^{er}, p. 62-69.

à l'ombre naissante, M^{me} de Chevreuse venait à Paris déguisée, s'introduisait au Louvre ou au Val-de-Grâce, voyait la reine, et au milieu de la nuit s'en retournait à Dampierre. Bientôt on découvrit ou on soupçonna ces visites clandestines, et la fidèle et hardie confidente d'Anne d'Autriche fut reléguée en Touraine dans une terre de son premier mari.

Qu'on juge du mortel ennui qui dut accabler la belle duchesse, ensevelie à trente-trois ans dans le fond d'une province, loin du bruit et de l'éclat de Paris, loin de toutes les émotions qui lui étaient si chères, loin de toute intrigue de politique et d'amour ! Ce lui était un divertissement fort médiocre de tourner la tête au vieil archevêque de Tours ¹, et pour se soutenir elle avait grand besoin des visites du jeune et aimable La Rochefoucauld ², qui habitait dans son voisinage, et des lettres de la reine Anne. Elle resta en Touraine pendant quatre longues années, depuis 1633 jusqu'au milieu de 1637, employant son loisir et son activité à nouer une corres-

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, p. 355. Il s'appelait Bertrand de Chaux ou d'Eschaux. Il devait avoir alors plus de 80 ans, car on lit dans la *Gazette* de l'an 1641, n° 619, p. 315 : « Le sieur d'Eschaux, archevêque de Tours, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ci-devant évêque de Bayonne et premier aumônier du roi, âgé de 86 ans, est mort le 21 mai en son palais archiépiscopal de Tours. »

2. La Rochefoucauld, *ibid.*, p. 355 : « M^{me} de Chevreuse étoit alors reléguée à Tours. La reine lui avoit donné bonne opinion de moi ; elle souhaita de me voir, et nous fûmes bientôt dans une très-grande liaison d'amitié... En allant et en revenant, j'étois souvent chargé par l'une ou par l'autre de commissions périlleuses. »

pondance mystérieuse entre la reine, Charles IV, la reine d'Angleterre et le roi d'Espagne.

Quel était le véritable objet de cette correspondance? Jusqu'ici, tout ce que nous en savions de bien certain, c'est que l'on en tira les plus graves accusations contre Anne d'Autriche et M^{me} de Chevreuse. La reine se servait pour ce commerce secret d'un de ses valets de chambre nommé La Porte. Quelquefois aussi elle se retirait au Val-de-Grâce, en apparence pour y faire ses dévotions, et elle y écrivait des lettres que la supérieure, Louise de Milley, la mère de Saint-Étienne, doublement dévouée à Anne d'Autriche et comme catholique et comme Espagnole¹, se chargeait de faire arriver à leur adresse. La reine et ses amis croyaient agir dans une ombre impénétrable; mais la police du soupçonneux cardinal était aux aguets. Un billet d'Anne à M^{me} de Chevreuse, confié par La Porte à un homme dont il se croyait sûr et qui le trahit, fut intercepté, La Porte arrêté, jeté dans un cachot de la Bastille, interrogé tour à tour par les suppôts les plus habiles du cardinal, Laffemas et La Poterie, par le chancelier Pierre Séguier et par Richelieu lui-même. En même temps le chancelier, accompagné

1. *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 584. La mère de saint Étienne fut abbesse de 1626 jusqu'au 13 août 1637 où elle fut forcée de donner sa démission, et remplacée par Marie de Burges, la mère de Saint-Benoît. Elle était née en Franche-Comté, et toute sa famille était au service de l'Espagne; son frère était même gouverneur de Besançon.

de l'archevêque de Paris, se faisait ouvrir les portes du Val-de-Grâce, pénétrait dans la cellule de la reine, saisisait tous ses papiers, et interrogeait la supérieure, la mère de Saint-Étienne, après lui avoir fait commander par l'archevêque de dire la vérité au nom de l'obéissance qu'il lui devait et sous peine d'excommunication. La reine aussi eut beaucoup à souffrir, et courut les plus grands dangers. Écoutez La Rochefoucauld, qui, ce semble, devait être parfaitement informé, puisqu'il était alors, avec M^{me} de Hautefort et M^{me} de Chevreuse, le confident le plus intime d'Anne d'Autriche : « On accusoit la reine d'avoir des intelligences avec le marquis de Mirabel, ministre d'Espagne... On lui en fit un crime d'État... Plusieurs de ses domestiques furent arrêtés, ses cassettes furent prises. M. le chancelier l'interrogea comme une criminelle; on proposa de la renfermer au Havre, de rompre son mariage et de la répudier. Dans cette extrémité, abandonnée de tout le monde, manquant de toutes sortes de secours et n'osant se confier qu'à M^{me} de Hautefort et à moi, elle me proposa de les enlever toutes deux et de les emmener à Bruxelles. Quellesque difficultés et quelsque périls qui parussent dans un tel projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avois eu de ma vie. J'étois dans un âge où l'on aime à faire des choses extraordinaires et éclatantes, et je ne trouvois pas que rien le fût davantage que d'enlever

en même temps la reine au roi son mari, et au cardinal de Richelieu qui en étoit jaloux, et d'ôter M^{me} de Hautefort au roi qui en étoit amoureux. Heureusement les choses changèrent; la reine ne se trouva pas coupable, l'interrogatoire du chancelier la justifia, et M^{me} d'Aiguillon adoucit le cardinal de Richelieu¹. » Tout ce récit nous est fort suspect. Nous ne croyons pas le moins du monde que la reine ait eu la folle idée que lui prête La Rochefoucauld; il aura pris une plaisanterie de M^{me} de Hautefort pour une proposition sérieuse, et il la rapporte ici pour se donner, selon sa coutume, un air d'importance. Il n'étoit pas d'ailleurs, quoi qu'il en dise, assez hardi pour se charger d'une entreprise aussi téméraire, et nous allons le voir très circonspect en des occasions bien moins périlleuses. Jamais le chancelier n'a fait subir d'interrogatoire à la reine : la dignité royale s'y opposait absolument; d'ailleurs la reine n'étoit pas alors à Paris; elle n'étoit point au Val-de-Grâce quand le chancelier s'y transporta; elle étoit à Chantilly avec le roi², et tout se dut passer en explications confidentielles entre le roi, la reine et Richelieu, sans l'intervention du chef de la justice. L'interroga-

1. *Mémoires, ibid.*, p. 352 et suiv.

2. M^{me} de Motteville, t. I^{er}, p. 85. « Ce fut à Chantilly que cette grande querelle se passa. » C'est Monglat, après La Rochefoucauld, qui a accrédité la fable que le chancelier étoit venu surprendre la reine au Val-de-Grâce, qu'il l'avait interrogée avec hauteur, et l'avait même « visitée dans ses poches et sous son mouchoir. » Monglat, collection Petitot, t. XXXXIX, p. 179.

toire du chancelier n'a donc point justifié la reine, et la reine ne s'est point trouvée innocente ; loin de là, elle a été trouvée et elle-même s'est reconnue coupable, et c'est à ses aveux qu'elle dut le pardon qui lui fut accordé. M^{me} de Motteville le déclare formellement, bien entendu en défendant, comme à son ordinaire, l'innocence de sa maîtresse : « La reine, dit-elle, avoit été réduite ¹ à ce point de ne pouvoir obtenir de pardon qu'en signant de sa propre main qu'elle étoit coupable de toutes les choses dont elle étoit accusée, et elle le demanda au roi en des termes fort humbles et fort soumis... Chacun étoit dans cette croyance qu'elle étoit innocente. Elle l'étoit en effet autant qu'on le croyoit à l'égard du roi ; mais elle étoit coupable, si c'étoit un crime d'avoir écrit au roi d'Espagne, son frère, et à M^{me} de Chevreuse. La Porte, domestique de la reine, m'a conté lui-même toutes les particularités de cette histoire. Il me les a apprises dans un temps où il étoit disgracié et mal satisfait de cette princesse, et ce qu'il m'en a dit doit être cru. Il fut arrêté prisonnier comme étant le porteur de toutes les lettres de la reine, tant pour l'Espagne que pour M^{me} de Chevreuse. Il fut interrogé trois fois dans la Bastille par La Poterie. Le cardinal de Richelieu le voulut interroger lui-même en présence du chancelier. Il le fit venir chez lui dans sa

1. *Mémoires*, t. I^{er}, p. 80.

chambre, là où il fut questionné et pressé sur tous les articles sur quoi on désiroit de pouvoir confondre la reine. Il demeura toujours ferme sans rien avouer... refusant les biens et les récompenses qu'on lui promettoit, et acceptant plutôt la mort que d'accuser la reine de choses dont il disoit qu'elle étoit innocente. Le cardinal de Richelieu, admirant sa fidélité, et persuadé qu'il ne disoit pas vrai, souhaita d'être assez heureux pour avoir à lui un homme aussi fidèle que celui-là. On avoit surpris aussi une lettre en chiffres de la reine qu'on montra à cette princesse. Elle ne put qu'elle ne l'avouât, et, pour ne pas montrer de dissemblance, il fallut faire avertir La Porte de ce que la reine avoit dit, afin qu'il en fit autant. Ce fut en cette occasion que M^{me} de Hautefort, qui étoit encore à la cour, voulant généreusement se sacrifier pour la reine, se déguisa en demoiselle suivante pour aller à la Bastille faire donner une lettre à La Porte, ce qui se fit avec beaucoup de peine et de danger pour elle par l'habileté du commandeur de Jars, qui étoit encore prisonnier. Comme il étoit créature de la reine et qu'il avoit gagné beaucoup de gens en ce lieu-là, ils firent tomber la lettre entre les mains de La Porte. Elle lui apprenoit ce que cette princesse avoit confessé, si bien qu'étant tout de nouveau interrogé par Laffemas et menacé de la question ordinaire et extraordinaire même, il fit semblant de s'en épouvanter, et

dit que si on lui faisoit venir quelque officier de la reine, homme de créance, il avoueroit tout ce qu'il savoit. Laffemas, croyant l'avoir gagné, lui dit qu'il pouvoit nommer celui qu'il voudroit, et que sans doute on le lui feroit venir. La Porte demanda un nommé Larivière, officier de la reine, qu'il savoit être des amis de Laffemas, et dont il n'avoit pas bonne opinion, ce que cet homme accepta avec grande joie. Le roi et le cardinal firent venir ce Larivière. On lui commanda d'aller voir La Porte sans voir la reine, et gagné par les promesses qu'on lui fit, il s'engagea de faire tout ce qu'on voudroit. Il fut mené à la Bastille, et il commanda de la part de la reine à La Porte de dire tout ce qu'il savoit de ses affaires. La Porte fit semblant de croire que c'étoit la reine qui l'envoyoit, et lui dit, après bien des façons, ce que la reine avoit déjà avancé, et protesta n'en pas savoir davantage. Le cardinal de Richelieu fut alors confondu, et le roi demeura satisfait. La Porte, homme de bien et sincère, m'a assuré qu'ayant vu les lettres dont il étoit question et sachant ce qu'elles contenoient, il y avoit lieu de s'étonner qu'on pût former des accusations contre la reine, qu'il y avoit seulement des railleries contre le cardinal de Richelieu, et qu'assurément elles ne parloient de rien qui fût contre le roi ni contre l'État. » La Porte, dans ses mémoires ¹, confirme ce récit de

1. *Mémoires*, p. 358, etc.

M^{me} de Motteville; il atteste qu'il n'y avait point de « finesse » dans la correspondance de la reine et de M^{me} de Chevreuse, et que toute cette affaire avait été concertée pour y « embarquer M^{me} de Chevreuse, et faire croire au public que c'étoit une grande cabale contre l'État; car il étoit de la coutume de son Éminence de faire passer des choses de rien pour de grandes conspirations. »

Reste à savoir si en effet il n'y avait là que *des choses de rien*, comme dit La Porte. Nous venons d'entendre les amis de la reine et de M^{me} de Chevreuse; mais il faut entendre aussi Richelieu¹; il faut entendre surtout des témoins bien autrement sûrs que tous les mémoires, c'est-à-dire les documents originaux et authentiques d'après lesquels Richelieu a écrit, et qui ont échappé à tous les historiens, le père Griffet excepté, qui, dans cette affaire comme dans celle de Châteauneuf, a tout su, tout connu, et, pièces en main, justifie le récit du cardinal. Grâce à ces pièces, que nous avons pu étudier aussi², tous les voiles sont levés, on voit clair dans la conduite d'Anne d'Autriche; on reconnaît, n'en déplaise à La

1. *Mémoires*, t. X, p. 195, etc.

2. Ces précieux documents sont passés de la cassette du cardinal de Richelieu dans la bibliothèque du maréchal de ce nom, qui les a communiqués au père Griffet, comme il avait fait les papiers de Châteauneuf. La Bibliothèque nationale les a acquis assez récemment : *Supplément français*, n° 4068, avec ce titre : *Pièces relatives à l'affaire du Val-de-Grâce*, 1637. Voyez l'APPENDICE, chapitre 1^{er}, note troisième.

Rochefoucauld, à M^{me} de Motteville et à La Porte, qu'elle était certainement coupable, et que très vraisemblablement M^{me} de Chevreuse était sa principale complice, puisqu'elle n'avait pas cessé de lui être aussi unie dans son exil de Touraine qu'au temps où elle était la surintendante de sa maison.

Contre M^{me} de Chevreuse, dont on n'avait saisi ni la personne ni les papiers, on n'avait que des présomptions, mais des présomptions très fortes. Ainsi La Porte, valet de chambre de la reine et porteur avoué de la plupart de ses lettres, appartenait à M^{me} de Chevreuse autant qu'à la reine elle-même, et il avait à l'hôtel de Chevreuse une chambre qui lui servait de retraite. La duchesse, avant de se rendre à Tours en 1633, était venue deux fois secrètement de Dampierre au Val-de-Grâce, où elle avait eu une entrevue avec Anne d'Autriche. Lord Montaigu, agent bien connu de la reine d'Angleterre et ami particulier de M^{me} de Chevreuse, avait vu aussi la reine une fois au Val-de-Grâce. La courageuse exilée avait proposé à sa royale amie de rompre son ban et de venir déguisée la trouver à Paris. Elle correspondait constamment avec le duc de Lorraine, et tout récemment elle avait reçu un envoyé du duc. Il est difficile de supposer que tant de mouvements n'eussent eu d'autre but que de savoir des nouvelles de la santé de la reine. Pour celle-ci, les preuves sont directes ; on a ses propres aveux, signés de sa main.

Il est probable même qu'elle n'a pas tout dit, mais de ce qu'elle a dit il résulte qu'elle avait plusieurs fois écrit en Espagne et en Flandre, c'est-à-dire en pays ennemis, non pas seulement pour se plaindre de sa situation, mais pour communiquer et livrer les secrets les plus importants du gouvernement français.

1° Elle avait signalé à la cour de Madrid le voyage d'un religieux envoyé en Espagne avec une mission secrète ;

2° Elle avait fait savoir que la France travaillait à s'accommoder avec le duc de Lorraine, afin que le cabinet de Madrid prît ses mesures pour empêcher cet accommodement ;

3° Elle avait aussi averti qu'il y avait lieu de craindre que l'Angleterre, au lieu de demeurer unie à l'Espagne, ne s'en détachât, et ne s'entendît avec la France.

Il nous semble qu'il n'y a plus au monde de crimes d'État, ou qu'il y en a là de manifestes. Aussi n'avait-on amené Anne d'Autriche à faire de pareils aveux qu'avec des peines infinies. D'abord elle avait tout nié, et dit que si elle avait plusieurs fois écrit à M^{me} de Chevreuse, ç'avait toujours été sur des choses indifférentes. Le jour de l'Assomption, après avoir communiqué, elle avait fait venir son secrétaire des commandements, Le Gras, et elle lui avait juré sur le saint sacrement, qu'elle venait de recevoir, qu'il était faux qu'elle eût une correspondance en

pays étranger, et elle lui avait commandé d'aller dire au cardinal le serment qu'elle faisait. Elle fit venir aussi le père Caussin, jésuite, confesseur du roi, et lui renouvela le même serment. Puis, deux jours après, voyant qu'il n'y avait pas moyen de s'en tenir à une dénégation aussi absolue, elle commença par avouer à Richelieu qu'à la vérité elle avait écrit en Flandre à son frère, le cardinal infant, mais pour savoir des nouvelles de sa santé, et autres choses d'aussi peu de conséquence. Richelieu lui ayant montré qu'on en savait davantage, elle fit retirer sa dame d'honneur, M^{me} de Sènécé, Chavigny et de Noyers, qui étaient présents, et, restée seule avec le cardinal, sur l'assurance qu'il lui donna du plein et absolu pardon du roi si elle disait la vérité, elle avoua tout, en témoignant une extrême confusion d'avoir fait des serments contraires. Pendant cette triste confession, appelant à son secours les grâces et les ruses de la femme et couvrant ses vrais sentiments de démonstrations affectueuses, elle s'écria plusieurs fois : « Quelle bonté faut-il que vous ayez, monsieur le cardinal ! » Et, protestant d'une reconnaissance éternelle, elle lui dit : « Donnez-moi la main, » et lui présenta la sienne comme un gage de sa fidélité ; mais le cardinal s'y refusa par respect, se retirant au lieu de s'approcher¹. L'abbesse du

1. *Mémoires* de Richelieu, t. X, p. 201, et dans l'APPENDICE, note troisième, la *Relation* de la main du cardinal.

Val-de-Grâce fit comme la reine ; après avoir tout nié, elle avoua ce qu'elle savait. Le roi et Richelieu pardonnèrent, mais en faisant signer à la reine une sorte de formulaire de conduite auquel elle devait se conformer religieusement. On lui interdit provisoirement l'entrée du Val-de-Grâce et de tout couvent jusqu'à ce que le roi lui en donnât de nouveau la permission ; on lui défendit d'écrire jamais qu'en présence de sa première dame d'honneur et de sa première femme de chambre, qui devaient en rendre compte au roi, ni d'adresser une seule lettre en pays étranger par aucune voie directe ou indirecte, sous peine de se reconnaître elle-même déchue du pardon qu'on lui accordait. La première à la fois et la dernière de ces prescriptions se rapportaient à M^{me} de Chevreuse : le roi commandait à sa femme de ne jamais écrire à M^{me} de Chevreuse, « parce que ce prétexte, disait-il, a été la couverture de toutes les écritures que la reine a faites ailleurs. » Il lui commande aussi de ne plus voir ni Craft, gentilhomme anglais, ami de Montaigu et de la duchesse, fort suspect d'être mêlé à toutes leurs intrigues, ni « les autres entremetteurs de M^{me} de Chevreuse. » On le voit, c'est toujours M^{me} de Chevreuse que Louis XIII et Richelieu considèrent comme le principe de tout mal, et ils ne se croient bien sûrs de la reine qu'après l'avoir séparée de sa dangereuse amie.

Mais que fallait-il faire de celle-ci ? Fallait-il la

laisser à Tours, ou l'arrêter, ou lui faire quitter la France? Il est curieux de voir quelles furent à cet égard les délibérations du cardinal avec lui-même et avec le roi. Il rend involontairement un bien grand hommage à la puissance de M^{me} de Chevreuse en établissant par une suite de raisons, un peu scolastiquement déduites à sa manière, que le pire des partis serait de la laisser sortir de France : « Cet esprit est si dangereux, qu'étant dehors il peut porter les affaires à de nouveaux ébranlements qu'on ne peut prévoir ¹ ». C'est elle qui, disposant absolument du duc Charles, lui a persuadé de donner asile en Lorraine à Monsieur, duc d'Orléans ; c'est elle aussi qui a poussé l'Angleterre à la guerre ; si on la jette hors du royaume, elle empêchera le duc de Lorraine de s'accommoder ; « elle donnera grand branle aux Anglais à ce à quoi elle les voudra porter » ; elle remuera de nouveau pour le chevalier de Jars et pour Châteauneuf, elle suscitera mille difficultés intérieures et extérieures, et le cardinal conclut à la retenir en France.

Pour cela, il y avait deux voies à prendre, la violence ou la douceur. Le cardinal fait voir beaucoup d'inconvénients à la violence, qui serait infailliblement suivie de tant de sollicitations importunes de la part de toute la famille de M^{me} de Chevreuse et

1. *Memoires*, p. 224, etc.

de toutes les puissances de l'Europe, qu'il serait fort difficile d'y résister avec le temps. Il propose donc de la gagner par la douceur et de la traiter comme on avait traité la reine, mais à la condition qu'elle serait aussi sincère et répondrait aux questions qui lui seraient adressées. Connaissant M^{me} de Chevreuse, il prévoit qu'elle ne fera aucun aveu, et il oublie de nous dire ce qu'alors il aurait fait. On avait pardonné à la reine humiliée et repentante ; mais quelle conduite aurait-on tenue envers la fière et habile duchesse persévérant dans d'absolues dénégations ? Content de l'avoir séparée d'Anne d'Autriche, Richelieu l'aurait-il laissée libre et tranquille en Touraine ? Est-il bien sincère quand il l'assure ? ou l'ancien charme agissait-il encore, et ce cœur de fer, cette âme impitoyable, mais que la beauté trouva plus d'une fois sensible, ne pouvait-elle se défendre d'une faiblesse involontaire pour une femme qui rassemblait en sa personne et portait au plus haut degré ces deux grands dons si rarement unis, la beauté et le courage ?

Il lui fit parler comme étant toujours son ami ; il lui rappela quels ménagements il avait eus pour elle dans l'affaire de Châteauneuf, et la sachant en ce moment assez dépourvue, il lui envoya de l'argent. La duchesse fit beaucoup de cérémonie pour le recevoir ; elle ne le prit pas comme un don, mais comme un prêt, et demanda pour toute grâce au cardinal

de l'assister dans le juste procès qu'elle poursuivait pour être séparée de biens d'avec son mari, procès qu'elle gagna quelque temps après. Sur les questions qui lui furent adressées, elle répondit sans s'étonner et avec sa fermeté accoutumée. Ne pouvant nier qu'elle eût proposé à la reine de se rendre à Paris déguisée, puisqu'on avait saisi la lettre où la reine déclinait cette proposition, elle déclara qu'en cela elle n'avait eu d'autre désir que d'avoir l'honneur de saluer sa souveraine, et qu'aussi le besoin de ses affaires l'appelait à Paris; que, loin de songer à animer la reine contre le cardinal, son intention était d'employer le crédit qu'elle pouvait avoir sur elle à la bien disposer en faveur du premier ministre. Et, payant Richelieu de la même monnaie, elle lui rendit avec usure ses démonstrations d'amitié; mais au fond du cœur elle s'en défiait. En vain les envoyés de Richelieu, le maréchal La Meilleraie, l'évêque d'Auxerre, et surtout l'abbé Du Dorat, trésorier de la Sainte-Chapelle, avec qui elle était assez liée, lui dit-il tout ce qu'il put imaginer pour lui persuader la bonne foi du cardinal; elle ne vit dans cette bienveillance empressée qu'un leurre habile pour endormir sa vigilance et lui inspirer une fausse sécurité. Elle pensa à ses amis le chevalier de Jars et Châteauneuf, tous deux languissant encore dans les cachots de Richelieu, et elle résolut de tout entreprendre plutôt que de partager leur sort.

Cependant Anne d'Autriche avait senti de bonne heure, dans son propre intérêt, le besoin d'avertir M^{me} de Chevreuse de tout ce qui se passait ; et ayant promis de n'avoir aucun commerce avec elle, elle chargea La Rochefoucauld, qui s'en allait en Poitou, de lui dire ce qu'elle n'osait lui écrire elle-même. La Rochefoucauld venait de faire la même promesse à son père et à Chavigny, l'homme de confiance du cardinal, et lui, qui prétend qu'il aurait volontiers enlevé la reine et M^{me} d'Hautefort, s'arrêta avec une admirable conscience devant l'engagement qu'il venait de prendre, et pria Craft, ce même gentilhomme anglais, si suspect au roi et à Richelieu, de faire la commission de la reine ¹. De son côté, M^{me} d'Hautefort, dans le plus vif de la crise, avait envoyé à Tours un de ses parents, M. de Montalais, dire à M^{me} de Chevreuse le véritable état des affaires, et il avait été convenu qu'on lui adresserait des Heures reliées en vert si tout prenait une tournure favorable, et que des Heures reliées en rouge lui seraient la marque qu'elle se hâtât de pourvoir à sa sûreté. Une méprise fatale sur le signe convenu, avec une défiance profonde des intentions de Richelieu et du roi, précipita M^{me} de Chevreuse dans une résolution extrême : elle aima mieux se condamner à un nouvel exil que de courir le risque de tomber entre les mains de ses ennemis, et elle s'enfuit de Tou-

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, p. 354.

raine pour gagner l'Espagne à travers tout le midi de la France.

Elle ne voulut de confident que son vieil adorateur, l'archevêque de Tours. Comme il était du Béarn et avait des parents sur la frontière, il lui donna des lettres de créance avec tous les renseignements nécessaires et les divers chemins qu'elle devait prendre. Mais, pressée de fuir, elle oublia tout, partit le 6 septembre 1637¹ en carrosse, comme pour faire une promenade, puis, à neuf heures du soir, monta à cheval déguisée en homme, et au bout de cinq ou six lieues elle se trouva sans lettres et sans itinéraire, sans femme de chambre, et suivie seulement de deux domestiques. Elle ne put changer de cheval pendant toute la nuit, et le lendemain elle arriva, sans avoir pris une heure de repos, à Ruffec, à une lieue de Verteuil, où demeurait La Rochefoucauld. Au lieu de lui demander l'hospitalité, elle lui écrivit le billet suivant : « Monsieur, je suis un gentilhomme françois et demande vos services pour ma liberté et peut-être pour ma vie. Je me suis malheureusement battu. J'ai tué un seigneur de marque. Cela me force de quitter la France promptement, parce qu'on me cherche. Je vous crois assez généreux pour me servir sans me connoître. J'ai besoin d'un carrosse

1. *Extrait de l'information faite par le président Vignier de la sortie faite par M^{me} de Chevreuse hors de France*, avec diverses pièces à l'appui, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, collection *Du Puy*, nos 499, 500, 501, réunis en un seul volume. Voyez l'APPENDICE, note quatrième.

et de quelque valet pour me servir. » La Rochefoucauld lui envoya ce qu'elle désirait. Le carrosse lui fut d'un grand secours, car elle était épuisée de fatigue. Son nouveau guide la conduisit sur-le-champ à une autre maison de La Rochefoucauld, où elle arriva au milieu de la nuit; elle laissa là le carrosse et les deux domestiques qui l'avaient accompagnée, et repartit à cheval, se dirigeant vers la frontière d'Espagne. Dans l'état où elle se trouvait, la selle de sa monture était toute baignée de sang : elle dit que c'était un coup d'épée qu'elle avait reçu à la cuisse. Elle coucha sur du foin dans une grange et prit à peine quelque nourriture. Mais aussi belle, aussi séduisante sous le costume noir d'un cavalier que dans les brillants atours de la grande dame, les femmes, en la voyant, admiraient sa bonne mine; pendant cette course aventureuse, elle fit malgré elle autant de conquêtes que dans les salons du Louvre, et, ainsi que le dit La Rochefoucauld, elle montra « plus de pudeur et de cruauté que les hommes faits comme elles n'ont accoutumé d'en avoir¹. » Une fois elle rencontra dix ou douze cavaliers commandés par le marquis d'Antin, et il lui

1. La Rochefoucauld, p. 356. — Tallemant, t. I, p. 250, raconte les traits les plus singuliers, mais nous ne rapportons que les faits certains et authentiques. *Extrait de l'information*, etc. : « Une bourgeoise de ce bourg-là passa fortuitement et la vit couchée sur ce foin et s'écria : Voilà le plus beau garçon que je vis jamais! Monsieur, dit-elle, venez vous en reposer chez moi; vous me faites pitié, etc.

fallut s'écarter de sa route pour éviter d'être reconnue. Une autre fois, dans une vallée des Pyrénées, un gentilhomme qui l'avait vue à Paris lui dit qu'il la prendrait pour M^{me} de Chevreuse, si elle était vêtue d'une autre façon, et le bel inconnu se tira d'affaire en répondant qu'étant parent de cette dame, il pouvait bien lui ressembler. Son courage et sa gaieté ne l'abandonnèrent pas un moment, et, pour peindre la vaillante amazone, on fit une chanson où elle disait à son écuyer :

La Boissière, dis-moi,
Vais-je pas bien en homme ?
Vous chevauchez, ma foi,
Mieux que tant que nous sommes, etc. ¹

Celui qui l'accompagnait la pressant de lui apprendre son nom, elle lui dit avec un ton mystérieux qu'elle était le duc d'Enghien que des affaires extraordinaires et le service du roi forçaient de sortir de France, ce qui peut nous donner une idée de la tournure qu'elle avait à cheval et du ton décidé et résolu qu'elle avait. Puis, prenant confiance en son guide et n'aimant pas à porter longtemps un masque, elle lui avait avoué qu'elle était la duchesse de Chevreuse. Elle n'atteignit l'Espagne qu'avec des fatigues inouïes et à travers mille périls ². Un peu avant de

1. Tallemant, *ibid.*

2. *Extrait de l'information* : « Malbasty lui dit qu'elle se perdrait, qu'elle rencontreroit mille voleurs, qu'elle n'avoit qu'un seul homme avec elle, qu'il craignoit qu'on lui fit du déplaisir... Elle offrit audit Malbasty un grand rouleau de pistoles, etc. »

franchir la frontière, elle écrivit au gentilhomme qui avait pensé la reconnaître dans les Pyrénées, et avait eu pour elle toutes sortes d'égards et de politesses, qu'il ne s'était pas trompé, qu'elle était en effet celle qu'il avait cru, et « qu'ayant trouvé en lui une civilité extraordinaire, elle prenoit la liberté de le prier de lui procurer des étoffes pour se vêtir conformément à son sexe et à sa condition ¹. » Arrivée enfin en Espagne, elle s'élança pour la deuxième fois, avec sa résolution accoutumée, dans tous les hasards de l'exil, n'emportant avec elle que sa beauté, son esprit et son courage. Elle avait envoyé, par un de ses gens, à La Rochefoucauld toutes ses pierreries, qui valaient 200,000 écus, le priant de les recevoir en don si elle mourait, ou de les lui rendre quelque jour.

Au bruit de la fuite de M^{me} de Chevreuse, Richelieu s'émut, et il fit tout pour l'empêcher de sortir de France. Les ordres les plus précis furent expédiés, non pour l'arrêter, mais pour la retenir. M. de Chevreuse fit courir après sa femme l'intendant de leur maison, Boisville, avec l'assurance qu'elle n'avait rien à craindre. Le cardinal envoya aussi un de ses affidés, le président Vignier, pour lui porter non-seulement la permission de résider à Tours en pleine liberté, mais l'espérance de revenir bientôt à Dampierre. En même

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, *ibid.*

temps Vignier avait l'ordre d'interroger le vieil archevêque, ainsi que La Rochefoucauld et ses gens, et d'en tirer tous les renseignements qui pouvaient éclairer le ministre¹. Ni Boispille ni Vignier ne purent atteindre la belle fugitive, et elle avait touché le sol de l'Espagne que le président arrivait à peine à la frontière. Il voulut du moins remplir sa mission autant qu'il était en lui, et il envoya un héraut, sur le territoire espagnol, signifier à M^{me} de Chevreuse le pardon du passé et l'invitation de revenir en France. Elle n'apprit toutes ces démarches que lorsqu'elle était déjà à Madrid.

1. Ce sont ceux que Du Puy a recueillis ou plutôt résumés de mémoire, et dont nous avons fait usage pour établir notre récit, en nous aidant aussi du récit de Richelieu et de celui de La Rochefoucauld. C'est en cette occasion que La Rochefoucauld fut mis huit jours à la Bastille. Voyez ses *Mémoires* et surtout *la Jeunesse de M^{me} de Longueville*, 3^e édit., chap. iv, p. 279, etc., et l'APPENDICE, p. 467, etc.

CHAPITRE DEUXIÈME.

1637-1643.

M^{me} de Chevreuse en Espagne, puis en Angleterre. — Longue négociation avec Richelieu pour rentrer en France. Comment cette négociation échoue. — Marie de Médicis et le duc d'Épernon. — M^{me} de Chevreuse en Flandres. Conspiration et révolte du comte de Soissons. — Affaire de Cinq-Mars. — Mort de Richelieu et de Louis XIII. Déclaration royale du 20 avril 1643 qui condamne M^{me} de Chevreuse à un exil perpétuel. La nouvelle régente la rappelle.

On comprend l'accueil que fit le roi d'Espagne à l'intrépide amie de sa sœur. Il avait envoyé au-devant d'elle plusieurs carrosses à six chevaux, et à Madrid il la combla de toute sorte de marques d'honneur. M^{me} de Chevreuse avait alors trente-sept ans. A tous ses moyens de plaire elle joignait le prestige des aventures romanesques qu'elle venait de traverser, et l'on dit que Philippe IV grossit le nombre de ses conquêtes ¹. Elle était déjà tout Anglaise et toute Lorraine; elle devint Espagnole. Elle se lia avec le comte-duc Olivarès, et prit un grand ascendant sur les conseils du cabinet de Madrid. Elle le dut sans doute à son esprit et à ses lumières, mais particulièrement à la noble fierté qu'elle déploya en refusant les pensions et l'argent qu'on lui offrait, et en par-

1. M^{me} de Motteville, t. Ier, p. 93.

lant toujours de la France comme il appartenait à l'ancienne connétable de Luynes ¹.

Néanmoins, quelque agrément que lui donnât en Espagne la faveur déclarée du roi, de la reine et du premier ministre, elle n'y demeura pas longtemps. La guerre des deux pays rendait sa situation trop délicate ; ses lettres pénétraient difficilement en France ; on n'osait lui écrire, tant la police de Richelieu était redoutée, tant on craignait d'être accusé de correspondre avec l'ennemi et avec M^{me} de Chevreuse. L'intendant même de sa maison, Bois-pille, recevant d'elle une lettre, dit au messager qui lui demandait une réponse : Nous ne faisons pas de réponse en Espagne. Aussi, pour avoir plus de liberté et pour être plus près de la France, elle prit le parti de passer dans un pays neutre et même ami, et au commencement de l'année 1638 elle arriva en Angleterre.

M^{me} de Chevreuse fut reçue et traitée à Londres comme elle l'avait été à Madrid. Elle y retrouva le premier de ses adorateurs, le comte de Holland, lord Montaigu, toujours enflammé pour elle ², Craft, et

1. Bibliothèque nationale, *Manuscrits de Colbert, affaires de France*, in-fol., t. II, fol. 9. *Mémoire de ce que M^{me} de Chevreuse a donné charge au sieur de Boispile de dire à monseigneur le cardinal* : « Elle ne s'est obligée à rien du tout en Espagne et ne se trouvera pas qu'elle ait pris un teston, fors les bonnes chères et traitemens... Elle a parlé comme elle devoit en Espagne, et croit que c'est une des choses qui l'a le plus fait estimer du comte-duc. »

2. *Mémoires* de Richelieu, tome X, p. 488.

bien d'autres gentilshommes, anglais et français, qui s'empressèrent de lui faire cortège. Elle charma particulièrement le roi et la reine. Elle avait toujours beaucoup plu à Charles I^{er}, et Henriette, en revoyant celle qui autrefois l'avait conduite à son royal époux, l'embrassa, et voulut qu'elle s'assît devant elle, distinction tout à fait inusitée dans la cour d'Angleterre. Le roi et la reine écrivirent en sa faveur au roi Louis XIII, à la reine Anne et au cardinal de Richelieu. M^{me} de Chevreuse réclamait la pleine et entière jouissance de son bien, qui lui avait été naguère accordée et ensuite retirée depuis sa fuite en Espagne. Au printemps de 1638, la grossesse de la reine Anne, étant devenue publique, avait rempli la cour de France d'allégresse et ouvert tous les cœurs à l'espérance. M^{me} de Chevreuse profita de cet événement pour adresser à la reine la lettre suivante qu'Anne d'Autriche pouvait très bien montrer à Louis XIII, et qui pourtant, sous sa réserve et sa circonspection diplomatique, laisse paraître la réciproque et intime affection de la reine et de l'exilée ¹ :

« A la reine, ma souveraine dame.

« Madame, je ne serois pas digne de pardon si j'avais pu et manqué de rendre compte à Votre Majesté du voyage que mon malheur m'a obligée d'entreprendre. Mais la nécessité m'ayant contrainte

1. Manuscrits de Colbert, *ibid.*

d'entrer en Espagne, où le respect de Votre Majesté m'a fait recevoir et traiter mieux que je ne méritois, celui que je vous porte m'a fait taire jusqu'à ce que je fusse en un royaume qui, étant en bonne intelligence avec la France, ne me donne pas sujet d'appréhender que vous ne trouviez pas bon d'en recevoir des lettres. Celle-ci parlera devant toute chose de la joie particulière que j'ai ressentie de la grossesse de Votre Majesté. Dieu récompense et console tous ceux qui sont à elle par ce bonheur, que je lui demande de tout mon cœur d'achever par l'heureux accouchement d'un dauphin. Encore que ma mauvaise fortune m'empêche d'être des premières à le voir, croyez que mon affection au service de Votre Majesté ne me laissera pas des dernières à m'en réjouir. Le souvenir que je ne saurois douter que Votre Majesté n'aie de ce que je lui dois et celui que j'ai de ce que je lui veux rendre lui persuaderont assez le déplaisir que ce m'a été de me voir réduite à m'éloigner d'elle pour éviter les peines où j'appréhendois que des soupçons injustes ne me missent. Il m'a fallu priver de la consolation de soulager mes maux en les disant à Votre Majesté, jusqu'à cette heure que je puis me plaindre à elle de ma mauvaise fortune, espérant que sa protection me garantira de la colère du roi et des mauvaises grâces de M. le cardinal. Je n'ose le dire moi-même à Sa Majesté et ne le fais pas à M. le cardinal, m'assurant que votre générosité le fera, et

- rendra agréable ce qui pourroit être importun de ma part. La vertu de Votre Majesté m'assure qu'elle l'exercera volontiers en cette occasion, et qu'elle emploiera sa charité pour me dire, ce que je sais, qu'elle est toujours elle-même. Votre Majesté saura par les lettres du roi et de la reine de la Grande-Bretagne l'honneur qu'ils me font. Je ne le saurois mieux exprimer qu'en disant à Votre Majesté qu'il mérite sa reconnaissance. Je crois que vous approuverez ma demeure en leur cour, que cela ne me rendra pas digne d'un mauvais traitement, et que l'on ne me refusera point les choses que l'autorité de Votre Majesté et le soin de M. le cardinal m'avoient procurées avant mon départ, et que je demande à monsieur mon mari. En quoi je supplie Votre Majesté de me protéger, afin que j'en aie bientôt les effets si justes que j'en attends. »

En même temps qu'elle réclamait son bien, M^{me} de Chevreuse songeait à acquitter une dette qui pesait à sa fierté. A Tours, elle avait bien été forcée d'accepter l'argent que lui avait envoyé Richelieu; mais, ainsi que nous l'avons dit¹, elle l'avait accepté comme un simple prêt, et sous le couvert de la lettre officielle à la reine Anne qu'on vient de lire, était un petit billet confidentiel et réservé à la reine seule, où nous voyons que la reine de France avait elle-même autrefois emprunté de l'argent à son ancienne surinten-

1. Plus haut, p. 56.

dante. Celle-ci, en effet, la conjure de payer M. le cardinal sur ce qu'elle lui doit, et, si elle le peut, « d'achever le surplus de la dette. ¹ »

Ces derniers mots, et bien d'autres de lettres subséquentes, nous apprennent que depuis sa sortie de France, n'ayant rien voulu recevoir de l'étranger, M^{me} de Chevreuse avait épuisé toutes ses ressources, et que, n'ayant pas la disposition de son bien, elle en était réduite à Londres à faire des dettes toujours croissantes, et auxquelles elle ne savait comment satisfaire. Pendant ce temps-là M. de Chevreuse, qui avait mis sa maison dans le plus triste état, et pour la rétablir n'espérait que dans la raison et le crédit de sa femme, ne cessait d'intercéder auprès du roi et du premier ministre pour qu'on la laissât revenir en France. Le cardinal en était resté avec elle à l'offre de pardon et d'*abolition*, comme on disait alors, que le président Vignier avait été lui porter jusqu'à la frontière d'Espagne. Outre les raisons générales de souhaiter son retour, que lui-même a développées, Richelieu en avait une toute particulière en ce moment : il traitait avec le duc de Lorraine, dont les talents militaires et la peu nombreuse mais excellente armée l'inquiétaient ; plus que jamais il s'efforçait de l'attirer à un accommodement qui lui permit de rassembler toutes les forces de la France contre l'Autriche et contre l'Espagne. Il avait donc

1. Manuscrits de Colbert, *ibid.*

le plus grand intérêt à ménager M^{me} de Chevreuse toute-puissante sur l'esprit du duc, et qui déjà, à ce qu'il croyait, avait en 1637 empêché l'accommodement désiré, et pouvait l'empêcher encore. De son côté, M^{me} de Chevreuse était lasse de l'exil; elle soupirait après son château de Dampierre ¹, après ses enfants, après sa fille, l'aimable Charlotte, qui grandissait loin de sa mère. Elle frémissait à la pensée de la douloureuse alternative qui chaque jour la pressait davantage, ou d'être forcée de recourir à l'Angleterre et à l'Espagne, ou d'engager ses pierreries qu'elle avait fait redemander à La Rochefoucauld ². Elle tenait à cette riche parure qui venait, dit-on, de la maréchale d'Ancre et de Florence, brillant

1. On le conçoit, quand on a vu cette belle demeure encore embellie aujourd'hui par un goût délicat et élevé. Le descendant de Marie de Rohan et du connétable de Luynes a fait de l'antique château des Guise un séjour à la fois noble et charmant qui peut rivaliser avec les plus célèbres résidences de l'aristocratie anglaise. Où trouver ailleurs cette grandeur et cette simplicité, cet exquis sentiment de la nature et de l'art, ces belles eaux, ces magnifiques promenades, et aussi cette vaste bibliothèque, ces admirables portraits de famille, ces peintures ou du moins ces grandes esquisses de M. Ingres, et cette statue de Louis XIII, en argent massif, monument d'une généreuse reconnaissance? Et lorsqu'on vient à penser que celui qui a rassemblé toutes ces belles choses, a consacré sa fortune au bien public en tout genre, qu'il nous a donné l'acier de Damas, les ruines de Sélinonte, l'histoire de la maison d'Anjou à Naples, la Minerve du Parthénon; que, depuis trente ans, il répand autour de lui les asiles, les écoles, les hospices, encourage et soutient les savants et les artistes, lui-même un des premiers connaisseurs et des archéologues de l'Europe, ami d'une liberté sage et favorable à toutes les bonnes causes populaires, on se dit : Il y a donc encore un grand seigneur en France!

2. Voyez, sur cette particularité, *la Jeunesse de M^{me} de Longueville*, 3^e édit., chap. IV, p. 280, et APPENDICE, p. 467.

souvenir d'un temps plus heureux ; car M^{me} de Chevreuse était femme, elle en avait les faiblesses comme les grâces, et quand la passion et l'honneur ne la jetaient pas au milieu des périls, elle se complaisait dans toutes les élégances de la vie ¹. C'est ce mélange de mollesse féminine et de virile énergie qui est le trait particulier de son caractère, et qui la rendait propre à toutes les situations, aux douceurs et à l'abandon de l'amour, comme à l'agitation des intrigues et des aventures. C'est avec ces divers sentiments qu'elle se décida à reprendre avec Richelieu une négociation qui n'avait jamais été entièrement rompue, et dont le succès paraissait assez facile, puisque des deux parts on le souhaitait presque également.

Cette négociation dura plus d'une année. Le cardinal autorisa l'intendant de la maison de Chevreuse, Boisville, et l'abbé Du Dorat, à se rendre en Angleterre pour mener à bien cette affaire délicate. Ils y mirent bien du temps, y prirent bien des peines ; plus d'une fois il leur fallut retourner de Londres à Paris et de Paris à Londres pour aplanir les difficultés qui s'élevaient. Le fil souvent rompu se re-

1. M^{me} de Chevreuse, comme son petit-fils, aimait les arts et les encourageait. Elle a été la protectrice de l'excellent graveur Pierre Daret, qui lui a dédié sa collection des *Illustres Français et étrangers de l'un et de l'autre sexe*, in-4°, 1654. Cette dédicace nous apprend des choses qui ne se trouvent dans aucune des biographies de cet artiste, pas même dans l'*Abécédair*e de Mariette, et qui font le plus grand honneur à M^{me} de Chevreuse. Voyez l'APPENDICE, chapitre deuxième, note première.

souvenir d'un temps plus heureux ; car M^{me} de Chevreuse était femme, elle en avait les faiblesses comme les grâces, et quand la passion et l'honneur ne la jetaient pas au milieu des périls, elle se complaisait dans toutes les élégances de la vie¹. C'est ce mélange de mollesse féminine et de virile énergie qui est le trait particulier de son caractère, et qui la rendait propre à toutes les situations, aux douceurs et à l'abandon de l'amour, comme à l'agitation des intrigues et des aventures. C'est avec ces divers sentiments qu'elle se décida à reprendre avec Richelieu une négociation qui n'avait jamais été entièrement rompue, et dont le succès paraissait assez facile, puisque des deux parts on le souhaitait presque également.

Cette négociation dura plus d'une année. Le cardinal autorisa l'intendant de la maison de Chevreuse, Boispille, et l'abbé Du Dorat, à se rendre en Angleterre pour mener à bien cette affaire délicate. Ils y mirent bien du temps, y prirent bien des peines ; plus d'une fois il leur fallut retourner de Londres à Paris et de Paris à Londres pour aplanir les difficultés qui s'élevaient. Le fil souvent rompu se re-

¹ comme son petit-fils, aimait les arts et les lettres. Elle fut la protectrice de l'excellent graveur Pierre-Thomas Le Sueur, et de son fils, le sculpteur Pierre Le Sueur, des *Illustres Français et étrangers*, t. 4^o, 1654. Cette dédicace nous est parvenue dans aucune des biographies de la bibliothèque de Mariette, et qui font le sujet de la notice de Chevreuse. Voyez l'APPENDICE, chapitre

nouait pour se rompre encore. Le cardinal et la duchesse désiraient fort sincèrement s'accommoder ; mais, se connaissant bien, ils voulaient prendre l'un envers l'autre des sûretés presque inconciliables. Quand on a sous les yeux les pièces diverses auxquelles a donné lieu cette longue négociation ¹, on y reconnaît tout l'esprit et le caractère de Richelieu et de M^{me} de Chevreuse, les artifices habituels du cardinal avec sa hauteur mal dissimulée, la souplesse de la belle dame, son apparente soumission et ses précautions inflexibles. Successivement Richelieu se relâche davantage de sa rigueur accoutumée ; mais ses prétentions, perçant toujours sous la courtoisie la plus recherchée, avertissent M^{me} de Chevreuse de prendre garde à elle et de ne faire aucune faute devant un homme qui n'oubliait rien et qui pouvait tout. C'est un curieux spectacle de les voir, pendant plus d'une année, employer toutes les manœuvres de la plus fine diplomatie et épuiser les ressources d'une habileté consommée pour se persuader l'un l'autre et s'attirer vers le but commun qu'ils désiraient tous les deux, sans y parvenir et se pouvoir guérir

1. La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits qui la contiennent tout entière : l'un, que le père Griffet a connu et mis à profit, est le tome II des *Manuscrits de Colbert, affaires de France* ; ce ne sont que des copies, souvent assez défectueuses ; l'autre, *Supplément français*, n° 4067, renferme, il est vrai, moins de pièces, mais originales, parmi lesquelles il y a plusieurs lettres autographes de Richelieu et de M^{me} de Chevreuse. Voyez l'APPENDICE, chapitre deuxième, note deuxième.

de leurs réciproques et incurables défiances. Faisons connaître les traits principaux, les commencements, le progrès, les péripéties et la fin inévitable de cette singulière correspondance.

Elle s'ouvre le 1^{er} juin 1638 par une lettre de M^{me} de Chevreuse. La duchesse remercie le cardinal des assurances de bienveillance qu'on lui a données de sa part; elle lui avoue que si l'année précédente elle s'est résolue à quitter la France, ç'a été par appréhension des soupçons qu'il paraissait nourrir envers elle; elle a voulu laisser au temps le soin de les dissiper : « J'espère, lui dit-elle, que le malheur qui m'a contraint de sortir de France s'est lassé de me poursuivre..... Je serois très aise d'être tout à fait guérie des craintes que j'ai eues en reconnoissant que mes ennemis ne sont pas plus puissants que mon innocence¹. » La lettre, en feignant de la confiance et de l'abandon, est fort calculée et réservée. M^{me} de Chevreuse se garde bien d'engager une polémique sur le passé, mais elle y revient un peu pour sonder Richelieu, ne voulant pas s'exposer à rentrer en France pour y être recherchée sur sa conduite antérieure; aussi a-t-elle soin de placer habilement et sans déclamation le mot d'innocence. Dès cette première lettre, on comprend le jeu de M^{me} de Chevreuse : il consiste à prendre doucement ses sûretés.

1. Manuscrite de Colbert, *ibid.*

Cesser de se dire innocente, c'eût été se remettre entre les mains de Richelieu, qui, au premier mécontentement feint ou réel, pouvait s'armer de ses aveux et l'en accabler. La réponse du cardinal découvre aussi, et selon nous, découvre un peu trop sa secrète pensée : elle est, comme en général toute sa politique, captieuse à la fois et impérieuse. Au milieu des démonstrations d'une politesse un peu maniérée, il lui dit : « Ce que vous me mandez est conçu en tels termes, que n'y pouvant consentir sans agir contre vous-même par excès de complaisance, je ne veux pas répondre de peur de vous déplaire en voulant vous servir. En un mot, Madame, si vous êtes innocente, votre sûreté dépend de vous-même, et si la légèreté de l'esprit humain, pour ne pas dire celle du sexe, vous a fait relâcher quelque chose dont sa majesté ait sujet de se plaindre, vous trouverez en sa bonté tout ce que vous pouvez en attendre. » M^{me} de Chevreuse comprend aisément la finesse du cardinal ; mais, pour ne laisser subsister aucune équivoque, elle lui adresse un mémoire où elle lui rend compte de toute sa conduite et des motifs qui l'ont déterminée à sortir de France. Elle a fui, parce que, tout en lui prodiguant les bonnes paroles, on essayait de lui faire avouer qu'elle avait écrit au duc de Lorraine pour l'empêcher de rompre avec l'Espagne et de s'entendre avec la France, et que, ne pouvant avouer une faute qu'elle n'avait pas

commise, et voyant qu'on en était persuadé et qu'on alléguait même des lettres interceptées, elle avait mieux aimé quitter son pays que d'y rester soupçonnée et en un perpétuel danger. Richelieu s'empresse de la rassurer, mais au contraire il l'épouvante en paraissant convaincu qu'elle a fait ce qu'elle est bien décidée à ne jamais avouer. Était-ce une bien heureuse manière de lui inspirer de la confiance que de lui rappeler l'affaire de Châteauneuf, et de lui insinuer assez clairement qu'on a en main des preuves qui dispensaient de tout aveu de sa part? « Quand le sieur de Boispille vous alla trouver, je lui dis ce que j'estimois pour votre service et votre sûreté, qui consistoit, à mon avis, à ne tenir rien de caché; ce à quoi j'estimois que vous vous dussiez porter d'autant plus facilement, que l'expérience vous a fait connoître, par ce qui s'est passé au fait de M. de Châteauneuf, qu'en ce qui vous intéresse, ce dont vos amis ont la preuve en main est plus secret que s'ils ne l'avoient point. Tant s'en faut qu'on ait voulu vous faire avouer une chose qu'on ne sût pas, qu'on voudroit ne savoir pas ce qu'on sait, pour ne pas vous obliger à le dire¹. » Peut-on s'étonner, après cela, que M^{me} de Chevreuse recule, ou du moins qu'elle soit fort embarrassée? Elle écrit le 8 septembre au cardinal pour lui exprimer sa recon-

1. Manuscrits de Colbert, lettre du 24 juillet 1638.

naissance des bontés qu'il lui témoigne, et en même temps le trouble où la jette la conviction manifestement arrêtée dans son esprit, qu'elle est réellement coupable. Sa lettre peint à merveille ses perplexités : « Considérez l'état où je suis, très satisfaite d'un côté des assurances que vous me donnez de la continuation de votre amitié, et de l'autre fort affligée des soupçons, ou pour mieux dire des certitudes que vous dites avoir d'une faute que je n'ai jamais commise, laquelle, j'avoue, seroit accompagnée d'une autre, si, l'ayant faite, je la niois, après les grâces que vous me procurez du roi en l'avouant. Je confesse que ceci me met en un tel embarras, que je ne vois aucun repos pour moi dans ce rencontre. Si vous ne vous étiez pas persuadé si certainement de savoir cette faute, ou que je la pusse avouer, ce seroit un moyen d'accommodement ; mais vous laissant enporter à une créance si ferme contre moi qu'elle n'admet point de justification, et ne me pouvant faire coupable sans l'être, j'ai recours à vous-même, vous suppliant, par la qualité d'ami que votre générosité me promet, d'aviser un expédient par lequel sa majesté puisse être satisfaite, et moi retourner en France avec sûreté, n'en pouvant imaginer aucun, et me trouvant dans de grandes peines. »

Or voici l'expédient qu'inventa Richelieu pour délivrer M^{me} de Chevreuse des inquiétudes qui la

tourmentaient : il lui envoya une déclaration royale par laquelle elle était autorisée à rentrer en France avec un pardon absolu pour sa conduite passée, et notamment pour ses négociations avec le duc de Lorraine contre le service du roi. En recevant cette grâce inattendue, M^{me} de Chevreuse protesta contre le pardon d'une faute qu'à aucun prix elle ne voulait reconnaître, ne s'avouant coupable que de sa sortie précipitée du royaume. Ses ombrages s'accroissant par le moyen même qu'on avait pris pour les dissiper, elle se mit à examiner, à la lumière d'une attention défiante, tous les termes de cette déclaration, et elle trouva bien du louche dans ce qui se rapportait à son retour à Dampierre. Il n'était pas dit nettement qu'elle y pourrait demeurer en liberté. La seule privation à laquelle elle se condamnait était celle de ne plus voir la reine et de n'entretenir aucune correspondance étrangère. Hormis cela, elle demandait une entière liberté; elle demandait surtout que, sous un air de pardon, on ne la noircît pas d'une faute qu'elle prétendait n'avoir pas commise. Elle refuse donc le 23 février 1639 l'abolition qui lui est envoyée, et demande des explications sur la manière dont il lui sera permis de vivre en France. Le cardinal, irrité de voir découvertes et éludées tout ses feintes, s'emporte et laisse paraître le fond de sa pensée dans une lettre du 14 mars à l'abbé Du Dorat, où il se plaint que

M^{me} de Chevreuse ne veuille pas reconnaître ses négociations avec les étrangers, comme si, dit-il, « on avoit jamais vu de malade guérir d'un mal dont il ne veut pas qu'on le croye malade ¹. » Il n'entend pas non plus laisser M^{me} de Chevreuse séjourner à Dampierre plus de huit ou dix jours, et elle devra se retirer dans quelqu'une de ses terres éloignées de Paris. Il consent toutefois à modifier l'abolition royale qui avait déplu à M^{me} de Chevreuse, et il lui en envoie une autre un peu adoucie, comme une preuve extrême de sa condescendance et de la bonté du roi.

Cette déclaration nouvelle était encore bien loin d'être celle que désirait M^{me} de Chevreuse; elle n'y était pas seulement absoute de sa sortie de France, mais « des autres fautes et crimes qu'elle avoit pu commettre contre la fidélité qu'elle devoit au roi », et Richelieu revenait par un détour à son but, imposer indirectement au moins à la malheureuse exilée une sorte de confession de crimes qu'elle soutenait n'avoir pas commis, confession à la fois humiliante et dangereuse, et qui la mettait à sa merci. Cependant tel était le désir de la pauvre femme de revoir sa patrie et sa famille, qu'après avoir réclamé de nouveau et inutilement, elle se résigna à cette grâce suspecte. Elle fit plus; Richelieu s'étant em-

1. Manuscrits de Colbert, folio 18. L'original est au *Supplément français*, n° 4067.

pressé de remettre à l'abbé Du Dorat et à Boispile l'argent nécessaire pour acquitter les dettes qu'elle avait contractées en Angleterre, et lui permettre de sortir de cette cour comme il convenait à sa dignité et à son rang, elle consentit à laisser signer en son nom aux deux agents intermédiaires un écrit destiné à satisfaire Richelieu sans trop la compromettre, où, en termes très généraux, elle parlait humblement de sa mauvaise conduite passée¹, et s'engageait, pourvu qu'on la laissât vivre en toute liberté à Dampierre, à ne jamais venir secrètement à Paris. Elle avait dû vaincre bien des scrupules, étouffer bien des défiances, et faire céder ses secrets instincts aux sollicitations de sa famille, aux instances de l'abbé Du Dorat et de Boispile, et à la parole solennelle que lui renouvela Richelieu dans une dernière lettre du 13 avril 1639.

Les choses en étaient là : la fière duchesse avait courbé la tête sous le poids de l'exil et du malheur ; elle allait partir, déjà elle avait fait ses adieux à la reine d'Angleterre ; un vaisseau était prêt qui devait la conduire à Dieppe, où un carrosse l'attendait, quand tout à coup, à la fin du mois d'avril, elle reçut la lettre suivante, ni datée ni signée, que nous transcrivons fidèlement :

« Il ne faudroit pas vous être ce que je vous suis

1. *Ibid.*

pour manquer de vous dire que si vous aimez M^{me} de Chevreuse, vous empêchiez sa perte, qui est indubitable en France, où on la veut pour sa ruine. Ceci n'est pas une opinion ; il n'y a autre remède qu'à suivre cet avis pour garantir M^{me} de Chevreuse, dont le cardinal a dit affirmativement trop de mal, touchant l'Espagne et M. de Lorraine, pour n'en plus rien dire à l'avenir. Enfin il n'y a que patience pour M^{me} de Chevreuse à cette heure, ou perdition sûre, et regret éternel pour celui qui écrit. »

De quelque part que vînt ce billet, on peut juger s'il troubla M^{me} de Chevreuse. Il répondait à tous les instincts de son cœur, et à la connaissance que de longue main elle avait acquise des implacables ressentiments du cardinal. Elle suspendit ou prolongea ses préparatifs de départ, et aussi loyale que prudente, elle montra à Boispille ce qu'elle venait de recevoir, l'autorisant à le communiquer à Richelieu.

Un mois à peine écoulé, elle reçut une autre lettre du même genre, non plus anonyme, mais signée de l'homme au monde qui lui était le plus dévoué :

« Je suis certain du dessein qu'a fait M. le cardinal de Richelieu de vous offrir toutes choses imaginables pour vous obliger de retourner en France, et aussitôt vous faire périr malheureusement. Le marquis de Ville, qui a parlé à lui et à M. de Chavigny, vous en pourra rendre plus savante, comme l'ayant ouï lui-même. Je l'attends à toute heure, et si je croyois

pouvoir assez sur votre esprit pour vous divertir de prendre cette résolution, je m'en irois me jeter à vos pieds pour vous faire connoître votre perte absolue, et vous conjurer, par tout ce qui vous peut être au monde de plus cher, d'éviter ce malheur, trop cruel à toute la terre, mais à moi plus insupportable qu'à tout le reste du monde, vous protestant que si ma perte pouvoit procurer votre repos, j'estimerois cette occasion très heureuse qui me la procureroit, et que rien autre chose ne me fait vous servir que votre seule considération, étant pour jamais, Madame, votre très affectionné serviteur,

« CHARLES DE LORRAINE. »

« Cirk, le 26 mai 1639. »

Ce nouvel avis porta à son comble l'anxiété de M^{me} de Chevreuse. Elle fit passer à Richelieu cette seconde lettre, comme elle avait fait la première, pour lui montrer qu'elle n'était pas retenue par de médiocres motifs, et le faire juge de ses incertitudes. Elle déclara aussi qu'elle ne partirait point avant d'avoir vu et entendu le marquis de Ville, que lui annonçait le duc de Lorraine.

Henri de Livron, marquis de Ville, était un gentilhomme lorrain, plein d'esprit et de valeur, attaché à son pays et à son prince, qui, fait prisonnier, mis à la Bastille, puis relâché par Richelieu, avait été rejoindre le duc Charles dans les Pays-Bas. Il vint à

Londres dans les premiers jours du mois d'août 1639, et fit tous ses efforts pour persuader à M^{me} de Chevreuse de rompre avec le cardinal. La duchesse voulut qu'il s'expliquât devant Boispile, et que celui-ci rendît compte à Richelieu de cette conférence. Le marquis de Ville demeura inébranlable dans son opinion, et il ne demanda pas mieux que de rédiger et de signer cette déposition : « Un nommé Lange, m'ayant accompagné l'hiver dernier depuis Paris jusqu'à Charenton, me dit qu'il savoit l'affection que j'avois au service de M^{me} de Chevreuse, qui l'obligeoit de s'adresser à moi pour me dire qu'elle étoit perdue, si elle retournoit à cette heure en France. Le pressant de me dire ce qu'il savoit particulièrement sur ce sujet, après avoir tiré parole de moi que je ne le dirois qu'à son altesse de Lorraine ou à M^{me} de Chevreuse, il me dit qu'il n'y avoit que deux jours que M. le cardinal, en parlant à M. de Chavigny de M^{me} de Chevreuse, témoignoit d'être fort mal satisfait de ce qu'elle persistoit à nier d'avoir conseillé à M. de Lorraine de ne s'accommoder pas avec la France. De quoi M. de Chavigny faisoit aussi fort l'étonné, disant tous deux que cette affaire est bien éclaircie, et que, M^{me} de Chevreuse étant en France, on la feroit bien parler français avec ses lettres qu'ils avoient, qu'elle ne croit pas, et que si elle les pensoit tromper elle se trompoit elle-même. Disant savoir ceci comme l'ayant ouï lui-même. A

Londres, ce 8 août 1639. Henri de Livron, marquis de Ville. » Cet écrit fut loyalement envoyé à Richelieu, comme les précédents.

Nous le demandons : tout cela ne devait-il pas faire la plus forte impression sur l'esprit de M^{me} de Chevreuse ? Pouvait-elle se rappeler sans terreur les sollicitations obstinées du cardinal pour lui arracher, par diverses voies directes et indirectes, un aveu bien indifférent, s'il n'avait eu l'intention de s'en servir contre elle ? Ne connaissait-elle pas son humeur altière, la passion qu'il avait de tenir tout le monde à ses pieds, et d'avoir toujours de quoi perdre ses ennemis ? Quiconque a ressenti les amertumes et les misères de l'exil ne s'étonnera pas que l'infortunée duchesse fût descendue jusqu'à subir des conditions pénibles et mal sûres, dans l'ardent désir de retrouver la patrie et le foyer domestique. Qui pourrait aussi la blâmer d'avoir hésité, sur des avis tels que ceux que nous venons de rapporter, à franchir le pas après lequel, si par malheur elle s'était trompée, il n'y avait plus pour elle que des regrets éternels et un désespoir sans ressource ?

Bientôt un autre conseil, qui lui était un ordre, l'enchaîna sur la terre étrangère. Celle pour qui depuis dix années elle avait tout souffert et tout bravé, son auguste amie, sa royale complice, Anne d'Autriche, lui fit dire de ne pas se fier aux apparences. Un jour à Saint-Germain, la reine, rencontrant M. de

Chevreuse, lui demanda des nouvelles de la duchesse. Celui-ci répondit qu'il avait fort à se plaindre de sa majesté, qui seule empêchait sa femme de revenir. La reine lui dit qu'il avait grand tort de se plaindre d'elle, qu'elle aimait bien M^{me} de Chevreuse, qu'elle souhaitait bien de la revoir, mais qu'elle ne lui conseillerait jamais de rentrer en France¹. Il parut à M^{me} de Chevreuse qu'Anne d'Autriche devait être bien informée, et elle se décida à suivre un avis parti de si haut. Elle ne toucha point à l'argent de Richelieu, et lui écrivit une dernière fois le 16 septembre, lui représentant ses incertitudes et ses embarras, et lui demandant du temps pour apaiser les inquiétudes qui travaillaient son esprit. Le même jour, elle annonce à son mari, à Du Dorat et à Bois-pille, sa résolution définitive. « Je désire bien vivement, dit-elle à son mari, me voir en France en état de remédier à nos affaires, et de vivre doucement avec vous et mes enfants; mais je connois tant de périls dans le parti d'y aller, comme je sais les choses, que je ne le puis prendre encore, sachant que je n'y puis servir à votre avantage ni au leur, si j'y suis dans la peine. Ainsi il me faut chercher avec patience quelque bon chemin qui enfin me mène là, avec le repos d'esprit que je ne puis encore trouver... J'ai appris des particularités très importantes dont

1. Lettre de l'abbé Du Dorat à Richelieu, Manuscrits de Colbert, fol. 47.

je suis absolument innocente, ainsi que peut-être on le reconnoît à cette heure, et dont toutes les apparences montrent qu'on me vouloit accuser. Je ne puis pas m'expliquer plus clairement sur cela. » — A l'abbé Du Dorat : « Je m'étonne comme on me peut accuser de feindre des appréhensions imaginaires pour n'aller pas jouir des biens véritables, au lieu de me plaindre des peines où ma mauvaise fortune me réduit. » — A Boispille : « Depuis votre départ, j'ai eu tant de nouvelles connoissances de la continuation de mon malheur dans les soupçons qu'il donne de moi, qu'il m'est impossible de me résoudre à m'aller exposer à tout ce qu'il peut produire... Croyez que je souhaite si passionnément mon retour que je passe par-dessus beaucoup de choses, mais il y en a qui m'arrêtent avec tant de raison, qu'il faut nécessairement que je demeure encore où je suis. Je sens et sens trop les incommodités de cet éloignement, pour ne le pas faire finir aussitôt que j'y verrai jour. En attendant, il vaut mieux souffrir que de périr ¹. »

Ainsi s'évanouirent les dernières espérances d'un rapprochement sincère entre deux personnes qu'attiraient l'une vers l'autre et que séparaient avec la même force d'insurmontables instincts, qui se connoissaient trop pour ne pas se craindre, et pour se

1. Manuscrits de Colbert, fol. 53, etc.

fier à des paroles dont elles n'étaient point avares, sans exiger de sérieuses garanties qu'elles ne pouvaient ni ne voulaient donner. A Tours, deux ans auparavant, M^{me} de Chevreuse avait mieux aimé reprendre une seconde fois le chemin de l'exil que de risquer sa liberté ; à Londres aussi elle préféra supporter les douleurs de l'exil, consumer ses derniers beaux jours dans les privations et les fatigues, pour demeurer libre, avec l'espoir de lasser la fortune à force de courage, et de faire payer cher ses souffrances à leur auteur.

Au milieu de l'année 1639, Marie de Médicis, lasse de la vie errante qu'elle menait dans les Pays-Bas, à la merci du gouvernement espagnol, qui lui avait prodigué les promesses dans l'espoir d'en tirer parti, et qui la délaissait la voyant impuissante à le servir, résolut de venir demander un asile à sa fille, la reine d'Angleterre. Celle-ci pouvait-elle donc repousser sa mère vieille, malade, réduite aux dernières extrémités ? L'impitoyable Richelieu accuse M^{me} de Chevreuse ¹ d'avoir soutenu et secondé la résolution de la reine Henriette ; nous, nous la blâmerions de ne l'avoir pas fait, et de n'avoir pas été, elle-même exilée et malheureuse, mêler ses respectueux hommages à ceux de la cour d'Angleterre envers la veuve d'Henri IV, la mère de Louis XIII

1. *Mémoires*, t. X, p. 484.

et de trois grandes reines, qui venait d'essuyer sur l'Océan une tempête de sept jours, et arrivait dénuée, abattue, mourante, triste objet de la compassion universelle. Richelieu, qui ne voit partout que la politique, incline à trouver dans ces hommages et dans les visites que fit M^{me} de Chevreuse à Marie de Médicis des intrigues et des complots. Ce sont là vraisemblablement les accusations dont se plaint à mots couverts M^{me} de Chevreuse dans ses dernières lettres. Elle les repousse et avec raison; elle se tint tranquille et même fort circonspecte aussi longtemps qu'elle conserva l'espoir d'une sincère réconciliation avec Richelieu; mais lorsqu'elle se crut bien sûre qu'il la trompait, l'attirait en France pour l'avoir en sa dépendance et au besoin la faire enfermer, ayant rompu avec lui elle se considéra comme délivrée de tout scrupule, et ne songea plus qu'à lui rendre guerre pour guerre.

Quelque temps après Marie de Médicis vint encore à Londres chercher un refuge une autre victime du cardinal, un autre proscrit, intéressant au moins par l'incroyable iniquité des formes du jugement rendu contre lui : le duc de La Valette, le fils aîné du vieux duc d'Épernon, le propre frère du cardinal de La Valette, l'un des généraux et des confidents de Richelieu, qui peut-être l'avait sauvé par ses conseils à la journée des dupes, et dont l'épée l'avait tant de fois fort bien servi dans les Pays-Bas et en

Italie. Le duc de La Valette avait commis sans doute une grande faute. Au siège de Fontarabie, placé sous les ordres de M. le Prince, il avait fait échouer cette importante entreprise en ne secondant pas son général comme il le devait. Il n'avait point trahi, il ne s'entendait point avec l'ennemi; mais une jalousie fatale envers le prince de Condé l'avait fait manquer à son devoir. Une juste punition eût satisfait l'armée; l'excès de la condamnation et le scandale du procès révoltèrent tous les honnêtes gens. Au lieu d'être traduit devant le parlement en sa qualité de duc et pair, selon les règles de la justice du temps, Bernard de La Valette fut livré à une commission, comme l'avait été le maréchal de Marillac. Le duc, voyant qu'on en voulait à sa vie, s'enfuit, et on le jugea par contumace de la façon la plus inouïe. Le roi assembla dans sa chambre un certain nombre de membres du parlement, le premier président, les présidents à mortier, quelques conseillers d'État, quelques ducs et pairs bien choisis; il en forma une sorte de tribunal, se mit à sa tête, présida lui-même, et malgré la résistance généreuse de la plupart des membres du parlement, qui demandaient que l'affaire leur fût renvoyée selon toutes les ordonnances, il força ces prétendus juges de délibérer¹, d'adopter les tristes conclusions du procureur-général, et on

1. Il faut voir cette scène inouïe, non pas seulement dans la rela-

déclara le duc de La Valette criminel de lèse majesté, coupable de perfidie, trahison, lâcheté et désobéissance; il fut condamné à être décapité, ses biens confisqués, et ses terres mouvant de la couronne réunies au domaine du roi. Le procureur-général Mathieu Molé eut grand'peine à se faire décharger du soin de mettre à exécution cette odieuse sentence, et l'illustre contumace fut décapité en effigie, sur la place de Grève, le 8 juin 1639. Une telle façon de procéder en matière criminelle était le renversement de toutes les lois du royaume. Puisqu'elle consterna des magistrats attachés au roi, et qui certes n'étaient pas des factieux, tels que les présidents Lejay, Novion, Bailleul, de Mesmes, Bellièvre, est-il surprenant qu'elle ait révolté l'âme d'une femme, et que M^{me} de Chevreuse ait conjuré Charles I^{er} de recevoir dans ses États le noble fugitif? Remarquez bien que le duc de La Valette n'arriva en Angleterre qu'à la fin d'octobre 1639, lorsque M^{me} de Chevreuse n'avait plus aucun ménagement à garder envers Richelieu. Elle intercéda si vivement auprès de Charles I^{er}, que malgré l'opinion contraire du conseil des ministres et grâce à l'intervention de la reine, elle obtint pour le duc la permission de venir

tion détaillée et suspecte que publièrent les amis de La Valette, et qui se trouve parmi les pièces imprimées à la suite des *Mémoires* de Montrésor, mais dans les *Mémoires* d'Omer Talon, collection Petitot, n^e série, t. LX, p. 186-197.

résider à Londres, et même d'être présenté au roi, mais en particulier et en secret, pour ne pas trop blesser la France ¹ : vaine précaution, qui ne sauva pas le roi Charles des rancunes vindicatives de Richelieu. Le cardinal, voyant que M^{me} de Chevreuse l'emportait sur lui auprès du roi d'Angleterre et qu'elle le poussait vers ses ennemis, travailla plus qué jamais à susciter au malheureux roi des embarras domestiques qui le missent hors d'état de nuire à la France ; il poursuivit dans l'ombre ses pratiques artificieuses auprès des parlementaires, et surtout auprès des puritains d'Écosse ².

De son côté, M^{me} de Chevreuse ne s'endormit pas. Une fois son ancien duel avec Richelieu renouvelé, elle forma à Londres, avec le duc de Vendôme, La Vieuville et La Valette, une faction d'émigrés actifs et habiles qui, s'appuyant sur le comte de Holland, alors un des chefs du parti royaliste et de l'armée de

1. *Mémoires* de Richelieu, t. X, p. 498 et 499.

2. Voyez la lettre de Richelieu au comte d'Estrade du 2 décembre 1637; voyez aussi dans l'APPENDICE diverses lettres de 1639 de Boispile au cardinal, où il lui donne des nouvelles du peu de progrès de l'armée royaliste en Écosse avec une satisfaction mal dissimulée qui trahit les sentiments de celui auquel il écrit. Richelieu fit imprimer le *Manifeste des Écossais*, lorsqu'ils s'avancèrent en 1641, vers l'Angleterre, dans la *Gazette* de cette année, n° 34, p. 161. « On ne peut douter, dit l'exact et savant père Griffet, t. III, p. 158, que Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de la révolution qui conduisit dans la suite Charles 1^{er} sur l'échafaud et Cromwell sur le trône. M. de Brienne parait en convenir, mais il a soin de remarquer que *les choses allèrent bien plus loin que le cardinal ne l'avait prévu et qu'il ne l'eût souhaité.* »

Charles I^{er}, sur lord Montaigu, ardent catholique et le conseiller intime de la reine Henriette, sur le chevalier d'Igby et sur d'autres seigneurs puissants dans cette cour, entretenant aussi d'étroites intelligences avec la cour de Rome par son envoyé en Angleterre Rosetti ¹, et surtout avec le cabinet de Madrid, encourageant et enflammant les espérances de tous les proscrits et de tous les mécontents, semaient partout des obstacles sur la route de Richelieu, et assemblaient des périls sur sa tête.

En 1641, nous trouvons M^{me} de Chevreuse à Bruxelles servant de lien entre l'Angleterre, l'Espagne et la Lorraine. On ne sait pas communément, mais nous pouvons démontrer qu'elle prit une assez grande part à l'affaire du comte de Soissons, c'est-à-dire à la conspiration la plus formidable qui ait été tramée contre Richelieu.

Le comte de Soissons, prince du sang, était bien plus considérable encore que ne l'avait été Henri de Montmorenci : il avait sa bravoure et ses talents militaires; son plan était mieux conçu, et l'occasion

1. Aussi lorsque plus tard, en 1643, le pape destina le cardinal Rosetti à le représenter au congrès de Münster, le successeur de Richelieu n'hésita pas à l'exclure, en se fondant particulièrement sur ce que, pendant sa mission en Angleterre, Rosetti s'était fort lié avec M^{me} de Chevreuse et qu'elle l'avait entièrement gagné. Lettre de la reine à M. de Fontenay, du 25 septembre 1643, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, fonds Gaignieres, vol. 510, in-fol. sous ce titre : *Dépêches importantes sur la paix d'Italie, des années 1643 et 1644.*

tout autrement favorable. Le premier ministre, en tendant tous les ressorts du gouvernement, en perpétuant la guerre, en aggravant les charges publiques, en opprimant les corps, en frappant aussi les particuliers, avait soulevé bien des haines, et il ne gouvernait guère plus que par la terreur. Son génie imposait; la grandeur de ses desseins parlait à quelques esprits d'élite; mais cette dureté continue et tant de sacrifices sans cesse renaissants fatiguaient le plus grand nombre, à commencer par le roi. Le favori du jour, le grand-écuyer Cinq-Mars, minait et noircissait le plus qu'il pouvait le cardinal dans l'esprit de Louis XIII. Il connaissait la conspiration du comte de Soissons, et sans en faire partie il la favorisait. On pouvait compter sur lui pour le lendemain. La reine Anne, toujours en disgrâce malgré les deux fils qu'elle venait de donner à la France, faisait au moins des vœux pour la fin d'un pouvoir qui l'opprimait. Monsieur avait engagé sa parole, il est vrai, bien peu sûre; mais le duc de Bouillon, homme de guerre et politique éminent, était ouvertement déclaré, et sa place forte de Sedan, située sur les frontières de la France et de la Belgique, était un asile d'où on pouvait braver longtemps toutes les forces du cardinal. On s'était ménagé de vastes intelligences dans toutes les parties du royaume, dans le clergé, dans le parlement. On conspirait jusque dans la Bastille, où le maréchal de Vitry et

CHAPITRE DEUXIÈME.

le comte de Cramail, tout prisonniers qu'ils étaient, avaient préparé un coup de main avec un secret admirablement gardé. L'abbé de Retz, qui avait alors vingt-cinq ans, préludait à sa carrière aventureuse par cet essai de guerre civile¹. Le duc de Guise, échappé de l'archevêché de Reims et réfugié dans les Pays-Bas², devait venir à Sedan partager les périls des conjurés. Mais le plus grand, le plus solide espoir du comte de Soissons reposait sur l'Espagne : elle seule pouvait le mettre en état de sortir de Sedan, de marcher sur Paris, et de briser le pouvoir de Richelieu; aussi envoya-t-il à Bruxelles un de ses gentilshommes les plus braves et les plus intelligents pour négocier avec les ministres espagnols et en obtenir de l'argent et des soldats. Ce gentilhomme s'appelait Alexandre de Campion. Il rencontra à Bruxelles M^{me} de Chevreuse, et lui fit

1. Voyez dans le premier volume des *Mémoires*, p. 28-41, tout le détail de cette affaire. L'auteur de la *Conjuration de Fiesque* s'attribue en cette occasion des discours politiques imités de Salluste, comme ses portraits, et où abondent les maximes d'État, selon la mode virile du temps, dont Richelieu est l'auteur et Corneille l'interprète. Les discours ont pu être ajoutés après coup pour donner au lecteur une grande idée du génie précoce de Retz, mais le récit, sauf toujours la charge ordinaire, est exact et s'accorde parfaitement avec les documents les plus certains.

2. On lit dans la *Gazette* de Renaudot, pour l'année 1641, n° 61, p. 314 : « Le 20 de ce mois de mai, le duc de Guise arriva de Sedan à Bruxelles, où il fut souper chez la duchesse de Chevreuse et coucher chez don Antonio Sarmiento. » Et dans le n° 64, p. 327, sous la date du 28 mai : « Le secrétaire du duc de Bouillon est parti d'ici (Bruxelles) pour Sedan, où le duc de Guise est aussi retourné. »

confiance de la mission dont il était chargé. Elle s'empessa de le seconder de tout son crédit. Comme nous verrons reparaître plus d'une fois ce personnage dans la vie de M^{me} de Chevreuse, et au milieu des plus tragiques aventures, il nous faut bien nous y arrêter quelques moments et le faire un peu connaître.

Lui-même au reste a pris soin de se peindre dans un ouvrage intitulé *Recueil de Lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses Poésies, à Rouen, aux dépens de l'auteur, 1657*. Cet écrit, destiné seulement à quelques personnes, fort peu remarqué dans le temps, et depuis aussi peu connu que s'il n'avait jamais été, n'en est pas moins, quoique le titre le dise, très précieux pour l'histoire. Il est dédié à cette célèbre Gillonne d'Harcourt, comtesse de Fiesque, un des aides de camp de Mademoiselle pendant la guerre de la Fronde, femme d'esprit, intrigante et galante. Le livre est à l'avenant. Alexandre de Campion s'y montre plein de prétentions au bel esprit et à la galanterie; il recueille avec soin tous les petits vers qu'il fit dans sa jeunesse pour les belles d'alors, et donne sans façon les lettres qu'autrefois il écrivit, dans les circonstances les plus délicates, au comte de Soissons, au duc de Vendôme, au duc de Beaufort, au comte de Beaupuis, à dé Thou, au duc de Bouillon, au duc de Guise, à M^{me} de Montbazon et à M^{me} de Chevreuse. On voit dans ces lettres qu'Alexandre de Campion, né, en

1610, d'une très bonne famille de Normandie, entré à vingt-quatre ans, en **1634**, au service du jeune comte de Soissons, en qualité de gentilhomme, le suivit dans ses diverses campagnes, s'y distingua, et partagea peu à peu sa confiance avec Beauregard, Saint-Ibar, Varicarville, braves officiers et gens d'honneur, mais inquiets et un peu brouillons, qui flattaient l'ambition de leur maître, et le poussaient de concert à jouer un grand rôle en France en renversant le cardinal de Richelieu. Alexandre de Campion nous apprend que, dès l'année **1636**, le comte de Soissons méditait déjà ce qu'il exécuta un peu plus tard, qu'il s'entendait parfaitement avec le duc de Bouillon, et que l'un et l'autre s'efforcèrent d'attirer à Sedan le duc d'Orléans, afin de lever de là l'étendard de la révolte et contraindre le roi à sacrifier son ministre. Campion alla à Blois pour décider le duc d'Orléans et lui indiquer les moyens les plus sûrs de se rendre à Sedan. En même temps il négociait avec Richelieu par le moyen du père Joseph. La fin de l'année **1636** et toute l'année **1637** se passèrent en ces intrigues, qui échouèrent par la peur qu'au moment d'agir éprouvèrent les conjurés à s'embarquer dans une pareille entreprise. Le comte de Soissons finit par s'accommoder avec Richelieu par l'intermédiaire de son beau-frère, le duc de Longueville, tout en conservant l'intention de se séparer du cardinal et de le détruire dès qu'il en trouverait

une bonne occasion. Pendant cette paix de courte durée, le confident du comte de Soissons travaille à lui faire des partisans par tous les moyens. Il se lie avec Cinq-Mars, et tandis que le comte a un engagement secret avec une personne qu'il aime et qui n'est pas ici nommée, Alexandre de Campion ne laisse pas de faire espérer sa main à diverses princesses et à leurs familles. En 1640, le complot, qui n'avait jamais été entièrement abandonné, se ranime entre le duc de Bouillon et le comte de Soissons. Le grand-écuyer, sans y entrer directement, promet son appui¹. Emmanuel de Gondi, autrefois général des

1. « 20 août 1640. M. le Grand est fort satisfait de ce que j'ai joint les compliments de M. Bouillon aux vôtres. Il m'a chargé de lui en faire beaucoup de sa part, et surtout de vous assurer qu'en temps et lieu vous verrez des marques que c'est tout de bon quand il vous a protesté par moi qu'il étoit votre très humble serviteur. Il est assuré du dessein que M. le cardinal a eu de le perdre : vous devez juger par là de ses intentions. Il se ménage fort avec la reine, Monsieur et vous, et en use assez adroitement. Personne ne sait que je le vois, et si la prospérité ne l'aveugle point, il est capable d'entreprendre quelque chose d'importance. En tout cas, si l'on vous poussoit et que vous fussiez nécessité de vous défendre pour ne vous laisser pas opprimer, il est bon d'avoir un protecteur auprès du roi, et un esprit ulcéré qui pour son propre intérêt ne perdra pas l'occasion de détruire celui qui le veut perdre. Je sais bien que ceux qui ne l'aiment pas blâmeront son ingratitude, à cause que M. le cardinal est son bienfaiteur ; mais cela ne vous regarde pas... » Transcrivons encore cette lettre à De Thou du 3 mars 1641, un an avant l'affaire qui le conduisit à l'échafaud : « Je vous avoue que les raisons que vous m'alléguâtes il y a dix jours dans les Carmes-Déchaussés ni celles que vous m'écrivez, ne me persuadent en aucune manière, et que je n'ai rien à ajouter à la réponse que je vous fis. Un voyage comme celui où votre ami et vous me voulez embarquer, qui sera d'abord suspect à *** , qui ne m'aime pas, m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je connois les gens, et un dessein de le ruiner par le cabinet est une chi-

galères, maintenant prêtre de l'Oratoire, père du duc de Retz et du futur cardinal, les présidents de Mesmes et Bailleul, sont consultés, non comme complices, mais comme amis. Le pénétrant Richelieu les devine, et les éloigne de la cour et de Paris¹. Après être resté quelque temps sur ce théâtre périlleux, où il vit souvent l'abbé de Retz², Campion est bientôt réduit à fuir lui-même à Sedan. On l'envoie à Bruxelles négocier avec l'Espagne. C'est alors qu'il connut M^{me} de Chevreuse. La politique fit-elle seule les frais de cette liaison? Nous l'ignorons; mais lorsque Alexandre de Campion raconte au comte de Soissons tout ce qu'il doit à M^{me} de Chevreuse, le comte, jeune et galant, plaisante un peu son jeune et galant gentilhomme sur ses succès auprès de la belle duchesse, et celui-ci lui répond avec une apparente modestie, mêlée d'assez de fatuité : « 3 juin 1641.

mère qui le perdra et peut-être vous aussi. » Il y a encore dans le *Recueil* une autre lettre à De Thou où Alexandre de Campion lui annonce qu'il lui renvoie un portrait, des lettres et des bijoux que son ami lui avait confiés, qu'ainsi il pourra les rendre « à cette illustre personne pour qui l'on vous accuse de soupirer. » Il doit être ici question de M^{me} de Guyméné.

1. « Du 24 décembre 1640... Je montrerai vos lettres, suivant votre ordre, à madame votre mère, au père de Gondi et à MM. les présidents de Mesme et de Bailleul... Mais je prendrai la liberté de vous dire que j'eusse été bien aise de les voir en particulier, de peur que M. le cardinal ne sache qu'ils sont de vos amis, cela leur pouvant nuire s'il le découvre. » — « Du 21 janvier 1641. Je ne doute point du déplaisir que vous avez eu de l'éloignement du père de Gondi et des deux présidents. Je me doutais bien qu'on sauroit qu'ils seroient venus à l'hôtel de Soissons. »

2. *Mémoires*, t. 1^{er}, p. 26.

M. de Châtillon (qui commandait l'armée envoyée par Richelieu contre les rebelles) ne vous fait guère de peur, puisque vous songez à me railler dans votre lettre, et c'est me savoir peu de gré des services que je vous rends en réunissant une illustre personne avec vous, et en vous procurant une amie qui ne l'avoit jamais été. Elle est persuadée de votre amitié par les compliments que vous lui faites dans votre lettre; mais si elle avoit vu celle que vous m'écrivez, peut-être n'agiroit-elle pas avec tant de chaleur, vos railleries n'étant pas trop obligeantes pour elle. Elle a écrit au comte-duc, de sorte que son assistance ne vous sera pas inutile; même, comme elle a tout pouvoir sur don Antonio Sarmiento, elle l'a fait écrire de la même manière, et elle a un très grand zèle pour vous. Je ne sais si vous en seriez quitte à si bon marché que vous pensez, si l'état de vos affaires vous obligeoit à faire un tour ici, ou si les siennes lui faisoient prendre le chemin de Sedan; mais si vous m'en croyez, vous n'aurez pas si bonne opinion de moi, puisqu'il est constant que j'envisage ces sortes de déités qui sont au-dessus de moi avec respect et vénération, et que comme elles n'ont garde de s'abaisser jusqu'à moi, je m'empêche bien d'élever mes prétentions jusqu'à elles. Après vous avoir parlé sincèrement, j'ose espérer que vous m'épargnerez à l'avenir, et elle aussi, qui se charge de solliciter vos affaires comme les siennes propres. » En effet, M^{me} de

Chevreuse, sans qu'il soit besoin de lui prêter des raisons plus particulières, servit avec chaleur une entreprise dirigée contre l'ennemi commun. Elle écrivit au comte-duc Olivarès, et appuya vivement auprès de lui les demandes du comte de Soissons et du duc de Bouillon. A Bruxelles, elle entraîna don Antonio Sarmiento, et elle donna à Campion, ainsi qu'à l'abbé de Merci, agent d'intrigues au service de l'Espagne, des lettres pour le duc de Lorraine, où elle le pressait de ne pas manquer cette occasion suprême de réparer ses malheurs passés et de porter un coup mortel à Richelieu. Charles IV, sollicité à la fois par M^{me} de Chevreuse, par son parent le duc de Guise, par le ministre espagnol, surtout par son inquiète et aventureuse ambition, rompit l'alliance solennelle qu'il venait de contracter tout récemment avec la France, entra dans le traité de l'Espagne et du comte de Soissons, et fit diligence pour aller au secours de Sedan. Le général Lamboy et le colonel de Metternic accoururent de Flandre avec six mille impériaux. En même temps M^{me} de Chevreuse et les émigrés firent jouer tous les ressorts qui étaient entre leurs mains. La France et l'Europe étaient dans l'attente. Jamais Richelieu ne courut un plus grand danger, et la perte de la bataille de la Marfée lui serait devenue funeste, si le comte de Soissons n'eût trouvé la mort dans son triomphe.

M^{me} de Chevreuse est-elle restée étrangère en

1642 à la nouvelle conspiration de Monsieur, de Cinq-Mars et du duc de Bouillon? Ce serait donc la seule à laquelle elle n'ait pas pris part. Il est bien douteux qu'elle ne fût pas dans le secret, ainsi que la reine Anne, dont l'intelligence avec Cinq-Mars et Monsieur ne peut pas être contestée. Tout en se ménageant très soigneusement avec Louis XIII et son ministre, Anne d'Autriche n'avait pas abandonné ses anciens sentiments ni même ses desseins, et elle eût pu être compromise dans l'affaire du comte de Soissons, si nous en croyons ces mots d'un billet d'Alexandre de Campion à M^{me} de Chevreuse, du 15 août 1641 : « N'ayez point de peur des lettres qui parlent de *la personne du monde pour qui vous avez le plus de dévouement*; M. de Bouillon et moi nous avons brûlé toutes celles qui étoient dans la cassette du comte. » La reine connaissait certainement le complot de Cinq-Mars, et elle y donna les mains. Peut-être ignorait-elle le traité avec l'Espagne; mais pour tout le reste et contre le cardinal, elle s'entendait avec les conspirateurs. La Rochefoucauld l'affirme plusieurs fois comme une chose où il a été mêlé : « L'éclat du crédit de M. le Grand, dit-il, réveilla les espérances des mécontents; la reine et Monsieur s'unirent à lui; le duc de Bouillon et plusieurs personnes de qualité firent la même chose. M. de Thou vint me trouver de la part de la reine pour m'apprendre sa liaison avec M. le Grand, et

qu'elle lui avoit promis que je serois de ses amis ¹. » Le duc de Bouillon déclare que la reine s'était étroitement liée avec Monsieur et avec le grand-écuyer, et qu'elle-même lui avait demandé son concours : « La reine ², que le cardinal avoit persécutée en tant de manières, ne douta point que si le roi venoit à mourir, ce ministre ne voulût lui ôter ses enfants pour se faire donner la régence ³. Elle fit rechercher le duc de Bouillon par de Thou secrètement et avec beaucoup d'instances. Elle lui fit demander que, le roi venant à mourir, il voulût lui promettre de la recevoir dans Sedan avec ses deux enfants, ne croyant pas, tant elle étoit persuadée des mauvaises intentions du cardinal et de son pouvoir, qu'il y eût aucun lieu de sûreté pour eux dans toute la France.

1. *Mémoires, ibid.*, p. 362 et 363.

2. *Mémoires* de la vie de Fréd.-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (par son secrétaire Langlade), Paris, 1692, in-12.

3. Cette crainte n'étoit pas dépourvue de fondement, et Richelieu s'efforçoit de se faire donner par le roi la tutelle de ses enfants. Il y étoit presque parvenu, comme nous le voyons dans ce précieux document que nous tirons des Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CI, lettre de Chavigny à Richelieu, du 28 juillet 1642 : « Le roi m'a dit depuis quelques jours qu'il se souvenoit que lors de sa grande maladie au camp de Perpignan, M. le Grand lui tint des discours pour le disposer à lui donner la tutelle de ses enfants après sa mort, sans pourtant lui en parler ouvertement. Sur quoi, prenant occasion d'exagérer l'effronterie et l'horrible ambition de ce scélérat, et de faire connoître à sa Majesté en général qu'il falloit qu'une personne eût toutes les qualités qu'il n'avoit pas pour être capable d'une telle charge, elle me dit : Si Dieu me met en état de penser à ce qui se fera après moi, je ne les puis laisser qu'à monseigneur le cardinal. Sur quoi je ne répondis rien que des protestations, de la part de son Éminence, de passion et de tendresse pour un si bon maître, etc. »

De Thou dit encore au duc de Bouillon que, depuis la maladie du roi, la reine et Monsieur, le duc d'Orléans, s'étoient liés étroitement ensemble, et que c'étoit par Cinq-Mars que leur liaison avoit été faite. Deux jours après, de Thou souhaita que la reine témoignât au duc de Bouillon la satisfaction qu'elle avoit de la manière dont il avoit répondu aux choses qui lui avoient été dites de sa part; ce qu'elle ne put faire qu'en peu de paroles et en passant pour aller à la messe, se remettant du reste à de Thou comme ayant en lui une confiance entière. » Turenne écrivant plus tard à sa sœur, M^{lle} de Bouillon, lui dit : « Vous pouvez juger combien il doit être sensible à mon frère de voir la reine et Monsieur tout-puissants, et d'avoir perdu Sedan pour l'amour d'elle ¹. » Or, où la reine Anne s'étoit si fort engagée, M^{me} de Chevreuse n'avait guère dû s'abstenir. Ajoutez qu'elle étoit depuis longtemps très liée avec de Thou, qui s'étoit compromis pour elle dans une affaire qu'il nous est impossible de déterminer, mais où nous savons qu'il eut grand'peine à obtenir son pardon du cardinal, comme il le reconnaît lui-même dans le tragique procès qui le conduisit à l'échafaud ². Un

1. *Lettres et Mémoires*, etc., publiés par le général Grimoard, in-f^o, t. 1^{er}, p. 40.

2. *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par M. l'abbé d'Artigny, t. IV. *Pièces originales concernant le procès de MM. de Bouillon, Cinq-Mars et de Thou*. Interrogatoire du 6 juillet 1642, et surtout deuxième interrogatoire du 24 juillet : « Interpellé

ami de Richelieu, qui ne se nomme pas, mais qui paraît parfaitement informé, n'hésite point à mettre M^{me} de Chevreuse ainsi que la reine, parmi ceux qui alors ont voulu le renverser : « M. le Grand, écrit-il au cardinal ¹, a été poussé à son mauvais dessein par la reine-mère, par sa fille, par la reine de France, par M^{me} de Chevreuse, par Montaignu et autres papistes d'Angleterre. » Enfin le cardinal lui-même, dans les premiers jours de juin 1642, retiré à Tarascon, pour sa santé sans doute, mais aussi pour sa sûreté avec ses deux confidents, Mazarin et Chavigny, et les fidèles régiments de ses gardes, se sentant environné de périls et faisant représenter à Louis XIII la gravité de la situation, cite ce qu'on lui écrit de M^{me} de Chevreuse parmi les indices les plus frappants ². Quel parti en effet conspirait contre

que pour ses sentiments il les a trop fait connoître en l'affaire de M^{me} de Chevreuse, a dit que pour l'affaire de M^{me} de Chevreuse, ayant la parole de M. le cardinal il s'en tient assuré, sachant bien qu'il ne fait pas de grâce à demi. »

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CI, lettre du 4 juillet.

2. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CII, mémoire inédit de Richelieu : « Il faut que MM. de Chavigny et de Noyers parlent au roi et lui disent que le cardinal, voulant partir de Narbonne, suivant son conseil, pour changer d'air, et ne sachant quel changement son transport apporteroit à son mal, a voulu témoigner de l'extrême confiance qu'il a en Sa Majesté en lui découvrant ce qui s'apprend de toutes parts. Les lettres du prince d'Orange, la gazette de Bruxelles, celle de Cologne, les préparatifs de la reine-mère pour venir, les litières et mulets achetés, ce qui s'écrit par lettres sûres de M^{me} de Chevreuse, ce qui s'écrit encore de nos côtes de France, les bruits qu'il y a dans toutes les armées, les avis qui viennent de toutes les cours d'Italie, les espérances des Espagnols, soit du côté d'Espagne,

Richelieu? N'était-ce pas le parti du passé, le parti de la Ligue, de l'Autriche et de l'Espagne? Et M^{me} de Chevreuse à Bruxelles, par ses liens avec le duc de Lorraine, la reine d'Angleterre, le chevalier de Jars à Rome et le comte-duc Olivarès à Madrid, n'était-elle pas une des puissances considérables de ce parti? Quand donc on le sentait s'agiter, il était fort naturel de soupçonner dans tous ses mouvements la main de M^{me} de Chevreuse.

Mais bientôt l'œil de Richelieu perce la nuit qui l'enveloppe; il voit clair dans les menées du grand-écuyer que depuis longtemps il surveillait : une trahison, dont le secret est demeuré impénétrable à toutes les recherches depuis deux siècles, fait tomber entre ses mains le traité conclu avec l'Espagne, par l'intermédiaire de Fontrailles, au nom de Monsieur, de Cinq-Mars et du duc de Bouillon. Dès lors le cardinal se tient assuré de la victoire. Il connaissait Louis XIII; il savait qu'il avait pu, dans quelque accès de son humeur mobile et bizarre, se plaindre de son ministre auprès de son favori, souhaiter même d'en être délivré, et prêter l'oreille à d'étranges propos¹; mais il savait aussi à quel point il était roi

soit de Flandres, la résolution que Monsieur a prise de ne point venir contre ce qu'il avoit promis, attendant peut-être l'événement du tonnerre, toutes ces choses ont obligé à en avertir le roi, afin qu'il mette tel ordre qu'il lui plaira à des bruits qui ruinent les affaires. »

1. Voyez les *Mémoires* de Monglat, collect. Petitot, t. I^{er}, p. 375.

et Français, et dévoué à leur commun système. Il se hâta donc d'envoyer Chavigny à Narbonne avec les preuves authentiques du traité d'Espagne. A la vue de ces preuves¹, Louis se trouble; il a peine à en croire ses yeux, il tombe dans une sombre mélancolie, et il n'en sort qu'avec des éclats d'indignation contre celui qui a pu abuser ainsi de sa confiance et conspirer avec l'étranger. On n'a pas besoin de l'enflammer; il est le premier à demander une punition exemplaire; pas un jour, pas une heure il ne s'attendrit sur la jeunesse d'un coupable qui lui a été si cher; il ne pense qu'à son crime, et signe sans hésiter l'arrêt de sa mort. S'il épargne le duc

1. Les détails de toute cette affaire ne sont nulle part, pas même dans le père Griffet; on ne les trouvera qu'aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CII. Pendant tous les premiers jours de juin il est bien question autour de Richelieu des troubles intérieurs du roi, des intrigues de Cinq-Mars, resté à Narbonne auprès de lui, et des dangers du cardinal; mais du traité avec l'Espagne et de quoi que ce soit de semblable, pas un seul mot. C'est le 12 juin que tout est éclairci par ce billet de Chavigny et de de Noyers à Richelieu : « Narbonne, ce 12 juin à dix heures du matin. — M. de Chavigny est arrivé ce matin une heure avant que le roi fût éveillé. M. de Noyers et lui, après avoir conféré ensemble, ont été trouver Sa Majesté, à laquelle ils ont rendu compte bien au long de toutes les affaires dont elle a lu elle-même les mémoires. Toutes les résolutions ont été prises conformes aux sentiments de son Éminence, et les dépêches s'en feront ce jour sans faillir. Le roi approuve le voyage de M. Castelan en Piémont. CHAVIGNY, DE NOYERS. » Ici tout est frappant. Le 11 juin Richelieu a dû recevoir la décisive nouvelle. A l'instant même il a envoyé Chavigny au roi avec les preuves, et aussi avec les mesures par lui proposées. Chavigny a voyagé toute la nuit, et le 12 au matin, avec de Noyers, il a vu le roi, qui a lu les mémoires adressés par Richelieu, entendu les explications des deux ministres, et immédiatement approuvé et adopté les mesures nécessaires, entre autres l'envoi de

de Bouillon, c'est pour acquérir Sedan. Il fait grâce à son frère, le duc d'Orléans, mais en le déshonorant et en lui ôtant tout pouvoir dans l'État. Sur un bruit parti d'un domestique de Fontrailles, et que les mémoires de Fontrailles confirment pleinement ¹,

Castelan à l'armée d'Italie pour arrêter le duc de Bouillon. Le 12, Louis XIII n'avait pas hésité. Mais depuis ses réflexions avaient été très sombres. Lettre de de Noyers à Chavigny, retourné à Tarascon, du 15 juin : « Je pense que l'on sera contraint de chercher le moyen de faire parler au roi M. de M. (azarin), car il lui revient d'étranges pensées en l'esprit. Il me dit hier qu'il avoit douté si l'on n'auroit pas mis un nom pour l'autre. J'ai dit là-dessus tout ce que vous pouvez imaginer, mais le roi est toujours dans une profonde rêverie. Le roi s'est trouvé mal toute la nuit, et sur les deux heures Sa Majesté a pris médecine, puis elle a dormi deux heures. Je l'ai vue ce matin et lui ai dit des nouvelles de son Éminence, dont elle a été bien aise d'apprendre l'amendement. En même temps je lui ai fait voir l'extrait de la lettre de M. de Courbonne, et par icelle l'accommodement de son Éminence de Savoie et l'avis sur les îles. Sur quoi elle n'a fait aucune réflexion, et elle m'a dit : Quel saut a fait M. le Grand ! et cela deux ou trois fois de suite... » — Autre lettre du même jour : « J'estime que le plus tôt que M. le cardinal Mazarin pourroit venir ici seroit le mieux, car en vérité je reconnois que Sa Majesté a besoin de consolation et qu'elle a le cœur fort serré. » — Lettre du 17 juillet; de Noyers à Richelieu, sur les dispositions du roi : « Le roi nous a dit à l'oreille que Sedan valoit bien une abolition, mais que pour M. le Grand il ne lui pardonneroit jamais et qu'il l'abandonnoit aux juges pour en faire selon leur conscience. » — Lettre du 19 j. : « Le roi a eu la pensée de sauver la vie à M. de Bouillon pour avoir Sedan, mais de ne laisser pas de faire condamner M. le Grand. »

1. *Relation de Fontrailles*, collection Petitot, t. LIV, p. 438 : « Souddain que je fus seul avec M. de Thou (à Carcassonne après le voyage d'Espagne), il me dit le voyage que je venois de faire, ce qui me surprit fort, car je croyois qu'il lui eût été célé. Quand je lui demandai comme quoi il l'avoit appris, il me déclara en confiance fort franchement qu'il le savoit de la reine, et qu'elle le tenoit de Monsieur. A la vérité, je ne la croyois pas si bien instruite, quoique je n'ignorasse pas que Sa Majesté eût fort souhaité qu'il se pût former une cabale dans la cour, et qu'elle y avoit contribué de tout son pouvoir, pour ce qu'elle n'en pouvoit que profiter. »

ses soupçons se portent sur la reine¹, et on ne parvint jamais à lui arracher de l'esprit qu'ici, comme dans l'affaire de Chalais, Anne d'Autriche ne s'entendît avec Monsieur. Qu'eût-il dit s'il avait lu la relation de Fontrailles, les mémoires du duc de Bouillon, le billet de Turenne et la déclaration de La Rochefoucauld? A nos yeux, l'accord de ces témoignages est décisif. Les paroles du duc de Bouillon et de La Rochefoucauld sont telles qu'on n'en peut révoquer en doute l'autorité qu'en imputant à l'un et à l'autre non pas une erreur, mais un mensonge, et un mensonge à la fois gratuit et odieux. La reine fit tout au monde pour conjurer ce nouvel orage et persuader son innocence au roi et à Richelieu. Nous avons vu qu'en 1637 les protestations les plus solennelles, les serments les plus saints ne lui avaient pas coûté pour démentir d'abord ce qu'ensuite il lui avait bien fallu confesser. En 1642, elle eut recours aux mêmes moyens. Elle descendit à des humilités aussi incompatibles avec une bonne conscience qu'avec sa dignité et son rang. Elle prodigua à Richelieu les marques d'intérêt et d'attachement; elle fit paraître « une grande horreur pour l'ingratitude du grand-écuyer »; elle déclara qu'elle se remettait sans réserve entre les mains du cardi-

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CII. Chavigny à Richelieu, 24 octobre : « Le roi fit hier assez mauvaise chère à la reine... Il est toujours fort animé contre elle et en parle à tous moments.

nal, qu'elle ne voulait plus se gouverner que par ses conseils, et qu'elle chercherait désormais tout son bonheur en ses enfants, dont elle abandonnait l'éducation à Richelieu. Elle lui écrit elle-même pour lui demander avec tendresse des nouvelles de sa santé, comme autrefois elle lui avait demandé sa main et offert la sienne en signe d'éternelle alliance, ajoutant très humblement qu'il ne se donnât pas la fatigue de lui répondre¹.

Anne fit bien plus, elle ne se borna pas à la dissimulation et au mensonge : dans ce péril extrême, elle alla jusqu'à se tourner contre la courageuse amie

1. Archives des affaires étrangères, *ibid.*, t. CI, lettre de Le Gras, secrétaire des commandements de la reine, à Chavigny, Saint-Germain, 2 juillet 1642 : « Cette extrême ingratitude lui est en telle horreur qu'elle en témoigne ses sentiments au roi par la lettre qu'elle vous prie de lui rendre. » *Ibid.*, t. CII, lettre du comte de Brassac, surintendant de la maison de la reine, à Chavigny, du 20 juillet : « La reine ne se peut lasser de témoigner son contentement, lequel a chassé son indisposition et la fait paroître si gaie que chacun voit bien ce qui est dans son cœur. » *Ibid.*, t. CI, autre lettre de Le Gras à Chavigny, où il lui rappelle sa première lettre et celle de M. de Brassac, etc. *Ibid.*, Chavigny à Richelieu, du 28 juillet : « J'ai trouvé la reine tellement reconnoissante des obligations qu'elle a à monseigneur qu'il seroit bien difficile de lui faire changer la résolution qu'elle a prise de ne plus rien faire que par les conseils de son Éminence, et de se jeter entièrement entre ses bras. Elle m'a commandé de lui donner cette assurance de sa part. » *Ibid.*, le même au même, 12 août : « ...Je suis persuadé que la tendresse que la reine témoigne pour monseigneur est sans dissimulation, et qu'il n'y a rien au monde plus aisé que l'y entretenir, ne demandant autre grâce dans le monde que d'être auprès de messieurs ses enfants, sans y prétendre aucun pouvoir, ni se mêler de leur éducation dont elle souhaite passionnément que monseigneur soit le maître. Elle m'a commandé d'en assurer son Éminence, et qu'elle est dans une extrême impatience de le voir. »

qui se dévouait pour elle. Elle l'eût embrassée comme une libératrice, si la fortune se fût déclarée en sa faveur; vaincue et désarmée, elle l'abandonna. Comme elle avait protesté de son horreur pour la conspiration qui avait échoué et pour ses deux imprudents et infortunés complices qui montèrent sans la nommer sur l'échafaud, ainsi, voyant le roi et Richelieu déchaînés contre M^{me} de Chevreuse et bien décidés à repousser les nouvelles instances que faisait sa famille pour obtenir son rappel, la reine, loin d'intercéder pour son ancienne favorite, se joignit avec passion à ses ennemis; et, afin de donner le change sur ses propres sentiments et de paraître applaudir à ce qu'elle ne pouvait empêcher, elle demanda comme une grâce toute particulière qu'on tint la duchesse éloignée de sa personne et même de la France. « La reine, écrit à Richelieu son ministre des affaires étrangères, Chavigny¹, la reine m'a demandé avec soin s'il étoit vrai que M^{me} de Chevreuse revînt; et, sans attendre ce que je lui répondrois, elle m'a témoigné qu'elle seroit marrie de la voir présentement en France, qu'elle la connoissoit pour ce qu'elle étoit, et elle m'a ordonné de prier son Éminence de sa part, si elle avoit quelque envie de faire quelque chose pour M^{me} de Chevreuse, que ce fût sans lui permettre son retour en France.

1. Archives des affaires étrangères, *ibid.* Lettre du 28 juillet.

J'ai assuré sa majesté qu'elle auroit satisfaction sur ce point. » — « Je n'ai jamais vu une plus véritable et plus sincère satisfaction que celle qu'a eue la reine d'apprendre ce que je lui ai dit de la part de monseigneur. Elle proteste que non-seulement elle ne veut point que M^{me} de Chevreuse l'approche, mais qu'elle est résolue, comme à son propre salut, de ne plus souffrir que personne lui parle contre la moindre chose de son devoir¹. »

Voilà donc M^{me} de Chevreuse tombée, ce semble, au dernier degré du malheur. Sa situation était affreuse ; elle souffrait dans toutes les parties de son cœur ; plus d'espoir de revoir sa patrie, son beau château, ses enfants, sa fille Charlotte. Ne tirant presque rien de France, elle était à bout de ressources, d'emprunts et de dettes. Elle apprenait combien il est dur *de monter et de descendre l'escalier de l'étranger*², d'avoir à subir tour à tour la vanité de ses promesses et la hauteur de ses dédains. Et pour qu'aucune amertume ne lui fût épargnée, celle qui lui devait au moins une fidélité silencieuse se rangeait ouvertement du côté de la fortune et de Richelieu. Elle passa ainsi quelques mois bien douloureux, sans nul autre soutien que son courage. Tout à coup, le 4 décembre 1642, le redouté cardinal, victorieux de tous ses ennemis au dehors et

1. *Ibid* Lettre du 12 août.

2. Dante.

au dedans, maître absolu du roi et de la reine, succombe au faîte de la puissance. Louis XIII ne tarda pas à le suivre; mais, forcé bien malgré lui de confier la régence à la reine et de nommer son frère lieutenant général du royaume, il leur imposa un conseil sans lequel ils ne pouvaient rien, et où dominait, en qualité de premier ministre, l'homme le plus dévoué au système de Richelieu, son ami particulier, son confident et sa créature, le cardinal Jules Mazarin. Ce n'était point assez de cette mesure bizarre qui, par défiance de la future régente, mettait en quelque sorte la royauté en commission; Louis XIII ne crut avoir assuré après lui le repos de ses états qu'en confirmant et en perpétuant, autant qu'il était en lui, l'exil de M^{me} de Chevreuse. Dans sa pieuse aversion pour la vive et entreprenante duchesse, il avait coutume de l'appeler *le Diable*. Il n'aimait guère plus, il craignait presque autant, l'ancien garde des sceaux Châteauneuf, enfermé dans la citadelle d'Angoulême. Comme si l'ombre du cardinal le gouvernait encore à son lit de mort, avant d'expirer il inscrivit dans son testament, dans la déclaration royale du 21 avril¹, contre Châteauneuf et M^{me} de Chevreuse, cette clause extraordinaire : « D'autant, dit le roi, que pour de grandes raisons,

1. Cette déclaration a été imprimée, mais elle est si rare, et elle est si curieuse et si importante, que nous la donnons dans l'APPENDICE, note troisième du deuxième chapitre.

importantes au bien de notre service, nous avons été obligé de priver le sieur de Châteauneuf de la charge de garde des sceaux de France, et de le faire conduire au château d'Angoulême, où il a demeuré jusqu'à présent par nos ordres, nous voulons et entendons que ledit sieur de Châteauneuf demeure au même état qu'il est de présent audit château d'Angoulême jusques après la paix conclue et exécutée, à la charge néanmoins qu'il ne pourra lors être mis en liberté que par l'ordre de la dame régente, avec l'avis du conseil qui ordonnera d'un lieu pour sa retraite dans le royaume ou hors du royaume, ainsi qu'il sera jugé pour le mieux. Et comme notre dessein est de prévoir tous les sujets qui pourroient en quelque sorte troubler le bon établissement que nous avons fait pour conserver le repos et la tranquillité de notre État, la connoissance que nous avons de la mauvaise conduite de la dame duchesse de Chevreuse, des artifices dont elle s'est servie jusques ici pour mettre la division dans notre royaume, les factions et les intelligences qu'elle entretient au dehors avec nos ennemis nous font juger à propos de lui défendre, comme nous lui défendons, l'entrée de notre royaume pendant la guerre, voulons même qu'après la paix conclue et exécutée elle ne puisse retourner dans notre royaume que par les ordres de ladite dame reine régente, avec l'avis dudit conseil, à la charge néanmoins qu'elle ne pourra

faire sa demeure ni être en aucun lieu proche de la cour et de ladite dame reine. » Ces solennelles paroles désignaient M^{me} de Chevreuse et Châteauneuf comme les deux plus illustres victimes du règne qui allait finir, mais aussi comme les chefs de la politique nouvelle qui semblait appelée à remplacer celle de Richelieu. Louis XIII rendit le dernier soupir le 14 mai 1643. Quelques jours après, le même parlement qui avait enregistré son testament, le réformait ; la nouvelle régente était délivrée de toute entrave et mise en possession de l'absolue souveraineté ; Châteauneuf sortait de prison, et M^{me} de Chevreuse quittait Bruxelles en triomphe pour revenir en France et à la cour.

DEUXIÈME PARTIE.

M^{ME} DE CHEVREUSE ET MAZARIN.

CHAPITRE TROISIÈME.

MAI, JUIN ET JUILLET 1643.

Retour de Mme de Chevreuse à Paris et à la cour. — Nouvelles dispositions de la reine, Anne d'Autriche et Mazarin. — Efforts de Mme de Chevreuse contre le système et les créatures de Richelieu, et en faveur de l'ancien parti de la reine. Ses sollicitations pour Châteauneuf. — Pour les Vendôme. — Pour La Rochefoucauld. — Sa politique intérieure et extérieure. — Mme de Chevreuse, le vrai chef du parti des importants. — Vaincue dans toutes ses démarches auprès de la reine elle songe à recourir à d'autres moyens. — Une crise devenue inévitable : elle éclate à l'occasion de la querelle de Mme de Montbazon et de Mme de Longueville.

La Gazette de Renaudot, le *Moniteur* du temps¹, contenait, le 20 juin 1643 l'article suivant :

« Leurs Majestés ayant envoyé à Bruxelles le sieur de Boispile, intendant de la maison du duc de Chevreuse, pour haster le retour de la duchesse sa femme, elle en partit le 6 de ce mois, accompagnée de vingt

1. Dans son n° 77, p. 519.

carrosses des seigneurs et dames les plus qualifiés de cette cour-là, qui l'ayant conduite jusques à Notre-Dame de Hau, elle vint le lendemain coucher à Mons en Hainault, passant au travers de l'armée espagnole campée dans la vallée du dit Mons, et de là par Condé arriva le 9 à Cambrai, estant partout bien dignement reçue des chefs et gouverneurs du païs, et par chacun en leur gouvernement accompagnée jusques à une lieue au delà du dit Cambrai, où le sieur d'Hocquincourt ¹ l'alla recevoir sur la frontière de France, et l'ayant conduite à Péronne dont il était gouverneur, lui fit faire une réception magnifique. Elle y fut aussi complimentée par la duchesse de Chaulne, et de là conduite le douzième jour par le duc de Chaulne ² en sa maison où ils la traitèrent splendidement. Et estant partie de Chaulne le mesme jour, elle alla coucher à Roye; le 13 à la Versine, maison du sieur de Saint-Simon, frère du duc du mesme nom, où elle fust aussi très bien reçue et traitée de mesme, et où le duc de Chevreuse l'attendoit. Enfin le 14 de ce mois, elle arriva à Paris dix ans après en estre sortie; dans laquelle absence cette princesse a fait voir ce que peut un excellent esprit comme le sien, malgré tous les traits de la fortune que sa constance

1. Le futur maréchal d'Hoquincourt, homme de guerre et de plaisir, politique incertain, qui, dans la Fronde, erra de Mazarin à Condé, et écrivit à M^{me} de Montbazou : *Péronne est à la belle des belles*.

2. Le duc et maréchal de Chaulne était le second frère du connétable de Luynes.

a surmontés. Elle alla saluer à l'instant leurs Majestés, en laquelle visite elle reçut tant de témoignages de l'affection de la reine, et lui rendit aussi tant de preuves de son zèle à tout ce qui regarde son service et tant de résignation à ses volontés, qu'il parut bien que la longueur du temps, ni la distance des lieux, ni les espines des affaires, ne peuvent rien que sur les ames vulgaires. Aussi le grand cortège de cette cour qui la visite incessamment, et qui rend trop petit le grand espace de son hostel¹, ne ravit point tant un chacun en admiration comme la remarque qu'on a faite que les fatigues de ses longs voyages, ni les efforts de cette rigoureuse fortune n'ont apporté aucun changement à sa magnanimité naturelle, ni, ce qui est le plus extraordinaire, à sa beauté. »

Voilà l'apparence ; voici maintenant la vérité.

M^{me} de Chevreuse avait alors quarante-trois ans.

1. Non pas l'hôtel de Luynes, sur le quai des Grands-Augustins, au coin de la rue Git-le-cœur, demeure du fils du connétable, dont Perelle a donné une charmante petite gravure et où le chancelier Séguier se réfugia pendant la Fronde, quand la populace l'attaqua sur le Pont-Neuf allant au Parlement, mais l'hôtel de Chevreuse, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à côté de l'hôtel de Rambouillet : hôtel magnifique que le marquis de La Vieuville avait bâti lorsqu'il était surintendant des finances, que le connétable de Luynes acheta en 1620, qui, après sa mort et le nouveau mariage de sa veuve, s'appela l'hôtel de Chevreuse, devint depuis l'hôtel d'Épernon, et plus tard, en 1663, l'hôtel de Longueville. M^{me} de Chevreuse fit bâtir alors, par le célèbre architecte Lemuet, le bel hôtel de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, que Perelle a aussi représenté, et qu'habite encore aujourd'hui M. le duc de Luynes.

Sa beauté éprouvée par les fatigues se soutenait encore, mais commençait à décliner. Le goût de la galanterie subsistait, mais amorti, et celui des affaires prenait le dessus. Elle avait vu les hommes d'État les plus célèbres de l'Europe ; elle connaissait presque toutes les cours, le fort et le faible des divers gouvernements, et elle avait acquis une grande expérience. Elle espérait retrouver la reine Anne telle qu'elle l'avait laissée, n'aimant pas les affaires et très-disposée à se laisser conduire à ceux pour qui elle avait une affection particulière ; et comme M^{me} de Chevreuse se croyait la première affection de la reine, elle pensait bien exercer sur elle le double ascendant de l'amitié et de la capacité. Plus ambitieuse pour ses amis que pour elle-même, elle les voyait déjà récompensés de leurs longs sacrifices, remplaçant partout les créatures de Richelieu, et à leur tête, comme premier ministre, celui qui pour elle s'était séparé du cardinal triomphant, et avait supporté un emprisonnement de dix années. Elle ne faisait pas grand état de Mazarin qu'elle ne connaissait point, qu'elle n'avait jamais vu, et qui lui paraissait sans appui à la cour et en France, tandis qu'elle se sentait portée par tout ce qu'il y avait d'illustre, de puissant, d'accrédité. Elle se croyait sûre de Monsieur, que devait aisément gouverner sa femme, la belle Marguerite, sœur de Charles IV. Elle disposait à peu près de la maison de Rohan et de la mai-

son de Lorraine, particulièrement du duc de Guise et du duc d'Elbeuf, comme elle tout récemment revenus de Flandre. Elle comptait sur les Vendôme, sur le duc d'Épernon, sur La Vieuville, ses anciens compagnons d'exil en Angleterre, sur les Bouillon, si maltraités, sur La Rochefoucauld dont l'esprit et les prétentions lui étaient connus, sur milord Montaigu, qui avait été son serviteur et possédait alors toute la confiance d'Anne d'Autriche, sur La Châtre, ami des Vendôme et colonel-général des Suisses, sur Tréville, sur Beringhen, sur Jars, sur La Porte, et sur tant d'autres qui sortaient d'exil, de prison et de disgrâce. Parmi les femmes, sa belle-mère et sa belle-sœur lui semblaient tout acquises, M^{me} de Monbazon et M^{me} de Guymené, les deux grandes beautés du jour, qui traînaient après elles une cour nombreuse d'adorateurs anciens et nouveaux. Elle savait aussi qu'un des premiers actes de la régente avait été de rappeler auprès de sa personne deux nobles victimes de Richelieu, M^{me} de Senecé et M^{me} de Hautefort, dont la piété et la vertu conspireraient utilement avec d'autres influences et leur donneraient un précieux appui dans l'intérieur le plus particulier d'Anne d'Autriche. Tous ces calculs semblaient certains, toutes ces espérances parfaitement fondées, et M^{me} de Chevreuse quitta Bruxelles dans la ferme persuasion qu'elle allait rentrer au Louvre en conquérante. Elle se trompait : la reine était changée ou bien près de l'être.

Si le temps est venu de remettre Louis XIII à la place qui lui appartient dans l'histoire, il est juste aussi de relever Anne d'Autriche. Ce n'était pas une personne ordinaire. Belle, ayant besoin d'être aimée, et en même temps vaine et fière, elle avait été blessée des froideurs et des négligences de son mari, et, par esprit de vengeance et aussi de coquetterie, elle s'était complu à faire autour d'elle plus d'une passion, sans franchir jamais les bornes d'une galanterie espagnole plus ou moins vive. Elle avait supporté impatiemment d'être traitée sans conséquence, privée de tout crédit et tenue en une sorte de disgrâce permanente par le roi et par Richelieu; de là une opposition sourde, mais constante, au gouvernement du cardinal. Elle s'était même engagée dans diverses entreprises qui, comme nous l'avons vu, lui avaient fort mal réussi et l'avaient jetée en d'assez grands dangers. Elle appelait alors à son aide une autre de ses qualités de femme et d'Espagnole, la dissimulation. Le malheur lui avait enseigné vite « cette laide, mais nécessaire vertu », comme dit M^{me} de Motteville¹, et on a pu reconnaître qu'elle y avait fait de rapides progrès. Naturellement paresseuse, elle n'aimait pas les affaires, mais elle était sensée, même courageuse, capable d'entendre et de suivre la raison.

1. Tome I^{er}, p. 186.

Jusque-là elle avait joué un double jeu : se faire en secret des partisans, encourager et pousser les mécontents, tâcher d'échapper au joug du cardinal, et cependant lui faire bonne mine, l'endormir par de fausses démonstrations, s'humilier au besoin, gagner du temps et attendre. Depuis la mort de Richelieu, se sentant plus forte et de ses deux enfants et de la maladie irrémédiable de Louis XIII, elle n'avait eu qu'un seul but, auquel elle avait tout sacrifié : être régente, et elle y était parvenue, grâce à une rare patience, à des ménagements infinis, à une conduite habile et soutenue, grâce aussi au service inespéré que lui rendit Mazarin, le principal ministre du roi. Anne n'avait rien négligé pour désarmer les ressentiments de son mari ; elle n'avait cessé de l'entourer de soins, passant les jours et les nuits auprès de lui ; elle lui avait protesté avec larmes qu'elle ne lui avait jamais manqué, qu'elle était étrangère au complot de Chalais, et que toutes les accusations dont on l'avait chargée étaient sans fondement. Elle avait fort peu gagné sur l'esprit du roi ; il s'était contenté de dire : « Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis pas obligé de la croire¹. » Il l'avait toujours soupçonnée d'être en relation avec l'Espagne et sous l'empire de M^{me} de Chevreuse. Il voulait l'exclure de la régence ainsi que son frère,

le duc d'Orléans, qu'il n'estimait ni n'aimait. Mazarin eut grand'peine à lui faire comprendre qu'il était impossible de priver la reine du titre de régente, et que tout ce qu'on pouvait faire était de lui ôter toute influence, à l'aide d'un conseil fortement constitué dont elle serait obligée de suivre les avis en se conformant à la majorité des voix. Anne subit sans murmure ces dures et humiliantes conditions ; elle reconnut la déclaration royale du 21 avril, qui resserrait son autorité dans des bornes fort étroites et consacrait l'exil de Châteauneuf et de M^{me} de Chevreuse ; elle la signa et s'engagea à la maintenir. Après tout, elle était en possession de la régence, et comme elle la devait à la combinaison même qui limitait son pouvoir, loin de savoir mauvais gré de cette combinaison à celui qui en était l'auteur, elle la regarda comme un premier service qui méritait quelque reconnaissance. Voilà ce que n'ont pas vu la plupart des historiens, mais ce qui n'a pas échappé à la pénétration de La Rochefoucauld, mêlé à toutes les intrigues de ce moment. « Le cardinal Mazarin, dit-il, justifia en quelque sorte cette déclaration injurieuse ; il la fit passer comme un service important qu'il rendoit à la reine, et comme le seul moyen qui pouvoit faire consentir le roi à la régence. Il lui fit voir qu'il lui importoit peu à quelles conditions elle la reçût, pourvu que ce fût du consentement du roi, et qu'elle ne manqueroit pas de moyens dans la suite

pour affermir son pouvoir et gouverner seule. Ces raisons, appuyées de quelques apparences et de toute l'industrie du cardinal, étoient reçues de la reine avec d'autant plus de facilité que celui qui les disoit commençoit à ne lui être pas désagréable ¹. »

Mazarin en effet n'avait jamais été pour rien dans les déplaisirs que la reine avait essuyés : elle n'avait donc aucune raison d'être contre lui, sinon qu'il avait été un des amis particuliers de Richelieu ; mais il n'avait aucune des manières du cardinal, il avait pris part au rappel de bien des exilés, et défendu la régence de la reine contre les ombrages du roi. Sa capacité était éprouvée, et Anne, avec sa paresse et son inexpérience, au début d'un règne qu'environnaient de toutes parts, au dedans et au dehors, les plus grandes difficultés, avait besoin de quelqu'un qui lui laissât l'honneur de l'autorité suprême, mais qui se chargeât du poids des affaires ; et en regardant parmi ses amis elle n'en voyait aucun dont les talents fussent assez certains pour emporter sa confiance. Elle faisait grand cas de l'esprit et des manières de La Rochefoucauld, mais elle ne pouvait songer à un aussi jeune ministre. Les deux hommes qui avec lui étoient le plus près d'elle, le duc de Beaufort, le plus jeune fils du duc de Vendôme, et son grand aumônier, Potier, évêque de Beauvais,

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, p. 369.

lui paraissaient des serviteurs dévoués pour qui elle se proposait de faire beaucoup un jour, mais sans oser leur remettre encore le gouvernement. Attendre un peu lui semblait donc le parti le plus sage. Mazarin eut avec la reine plus d'une entrevue secrète. Il s'y montra empressé à la servir, ne répugnant pas à lui sacrifier quelques-uns des anciens ministres de Richelieu qui lui déplaisaient le plus, et à s'entendre avec ceux de ses amis envers lesquels elle se croyait des obligations indispensables. Il eut l'art de se mettre assez bien avec l'évêque de Beauvais, qui gouvernait la conscience de la reine. Il le trompa, il trompa le duc de Beaufort et tout le monde, en affectant un grand désintéressement et en faisant mine d'être tout prêt à s'en aller jouir à Rome, au sein de sa famille et des arts, des avantages et des honneurs du cardinalat¹.

Enfin il est un point délicat que La Rochefoucauld touche à peine, mais que l'histoire ne peut laisser dans l'ombre, à moins de négliger ce qui fit d'abord la force de Mazarin et devint bientôt le nœud et la clef de la situation : Anne d'Autriche était femme, et Mazarin ne lui déplut pas. Nous l'avons dit ailleurs² : « Après avoir été longtemps opprimée, l'autorité royale souriait à Anne d'Autriche, et son âme espa-

1. Voyez sur ces commencements de Mazarin, La Rochefoucauld, M^{me} de Motteville, La Châtre, l'un et l'autre Brienne.

2. *La jeunesse de M^{me} de Longueville*, 3^e édit., ch. III, p. 217.

gnole avait besoin de respects et d'hommages. Mazarin les lui prodigua. Il se mit à ses pieds pour arriver jusqu'à son cœur. Au fond, elle n'était guère touchée de la grande accusation qu'on élevait déjà contre lui, à savoir qu'il était étranger, car elle aussi elle était étrangère ; peut-être même lui était-ce là un attrait mystérieux, et trouvait-elle un charme particulier à s'entretenir avec son premier ministre dans sa langue maternelle, comme avec un compatriote et un ami. Ajoutez à tout cela les manières et l'esprit de Mazarin : il était souple et insinuant, toujours maître de lui-même, d'une sérénité inaltérable dans les circonstances les plus graves, plein de confiance en sa bonne étoile, et répandant cette confiance autour de lui. Il faut dire aussi que, tout cardinal qu'il était, Mazarin n'était pas prêtre ; que, nourrie dans les maximes de la galanterie de son pays, Anne d'Autriche avait toujours aimé à plaire ; qu'elle avait quarante-et un ans et qu'elle était belle encore ; que son ministre avait le même âge, qu'il était fort bien fait et de la figure la plus agréable, où la finesse s'unissait à une certaine grandeur. Il avait promptement reconnu que sans famille, sans établissement, sans appui en France, environné de rivaux et d'ennemis, toute sa force était dans la reine. Il s'appliqua donc par-dessus toutes choses à pénétrer dans son cœur, comme aussi l'avait tenté Richelieu ; mais il possédait bien d'autres moyens pour y réussir. Le

beau et doux cardinal réussit donc. Une fois maître du cœur, il dirigea aisément l'esprit d'Anne d'Autriche, et lui enseigna l'art difficile de poursuivre toujours le même but à l'aide des conduites les plus diverses, selon la diversité des circonstances. »

Mais combien ne fallut-il pas à Mazarin de temps et de soins pour amener là Anne d'Autriche et triompher peu à peu de ses scrupules de toute sorte ! L'histoire des progrès de Mazarin dans le cœur de la reine est l'histoire véritable des trois premiers mois de la régence. Anne commença par se résoudre sans répugnance, le 18 mai 1643, à garder, pour quelque temps au moins, le ministre que lui laissait et lui recommandait Louis XIII. On verra où elle en était arrivée le 2 septembre de la même année.

Il lui était impossible de conserver la disposition de la déclaration royale qui établissait Mazarin premier ministre, chef du conseil sous M. le Prince, puisqu'elle voulait faire casser par le parlement toute cette partie du testament du feu roi, comme limitant, contre tous les usages, l'autorité de la régente. Il fut donc convenu, dans des conciliabules préliminaires, que Mazarin renoncerait à l'espèce de droit que lui donnait la déclaration royale, mais qu'en même temps la régente, dégagée de toute entrave, lui offrirait spontanément à peu près le même rang, en sorte qu'il tiendrait son pouvoir, non de la volonté du roi défunt, mais de la libre faveur de la reine. Tout

cela fut arrêté entre eux dans un tel secret que la surprise fut fort grande et générale lorsque, le 18 mai, on vit le parlement investir la régente de l'autorité souveraine, et le même jour le cardinal Mazarin mis à la tête du cabinet. Il y avait eu là une trame habilement ourdie que la reine avait cachée à tous ceux de ses amis qui étaient opposés à Mazarin. Et dès ce jour aussi le cardinal put reconnaître qu'il avait trouvé dans la reine Anne, en fait de dissimulation et de conduite politique, une écolière digne de lui et déjà très avancée.

Mazarin s'établit de bonne heure auprès d'Anne d'Autriche par le double talent d'homme d'État laborieux et infatigable et de courtisan consommé. Il prit sur lui tous les soucis du gouvernement, et lui renvoya l'honneur des succès qui ne se firent pas attendre. Il mit une adresse et une constance merveilleuses à l'éclairer sans jamais la blesser. Son grand art fut de lui persuader qu'il ne voulait du pouvoir que pour la mieux servir ; qu'étranger, sans famille et sans amis, il dépendait entièrement d'elle et voulait tirer d'elle seule tout son appui. Un pareil langage, soutenu d'une capacité de premier ordre, ne pouvait manquer de plaire, et on peut dire avec vérité que la veuve de Louis XIII avait déjà auprès d'elle un autre Richelieu dans les premiers jours de juin 1643, lorsque M^{me} de Chevreuse quitta Bruxelles.

Disciple et confident de Richelieu et de Louis XIII,

Mazarin avait hérité de leur opinion et de leurs sentiments sur M^{me} de Chevreuse. Sans l'avoir jamais vue, il la connaissait, et il la redoutait profondément, ainsi que son ami Châteauneuf. Une favorite d'un tel esprit, d'un tel caractère, pleine de séduction et de courage, ayant dans sa main un homme ambitieux et capable, déclarée pour la paix, et en secret attachée au duc de Lorraine, à l'Autriche et à l'Espagne, était absolument incompatible avec la faveur à laquelle il aspirait et avec tous ses desseins diplomatiques et militaires. Il sentit qu'il n'y avait pas place à la fois pour elle et pour lui dans le cœur d'Anne d'Autriche, et il s'apprêta à la combattre, mais à sa manière, doucement et par degrés, selon les occasions.

Mazarin avait un secret et puissant allié contre M^{me} de Chevreuse dans le goût nouveau et toujours croissant de la reine pour le repos et la vie tranquille. Elle s'était autrefois un peu agitée parce qu'elle souffrait de plus d'une manière; maintenant, parvenue au pouvoir suprême, heureuse et commençant à s'attacher, elle avait peur des troubles et des aventures, et elle craignait M^{me} de Chevreuse presque autant qu'elle l'aimait. L'habile cardinal s'appliqua à nourrir ces inquiétudes. Il s'appuya sur la princesse de Condé, alors très en faveur auprès de la reine par son propre mérite, par celui de son mari, M. le Prince, par les éclatants exploits de son fils, le duc d'Enghien, par

les services de son gendre, le duc de Longueville, qui avait honorablement commandé les armées en Italie et en Allemagne, et par sa fille M^{me} de Longueville, récemment mariée et déjà les délices des salons et de la cour. M^{me} la Princesse, Charlotte Marguerite de Montmorency, si célèbre autrefois par sa beauté, avait aussi, comme la reine Anne, aimé les hommages ; mais, quoique très belle encore, elle était devenue sérieuse et d'une piété assez vive. Elle n'aimait pas M^{me} de Chevreuse, et elle détestait Châteauneuf qui, en 1632, à Toulouse, avait présidé au jugement et à la condamnation de son frère Henri. Elle avait donc travaillé, de concert avec Mazarin, à détruire ou du moins à affaiblir M^{me} de Chevreuse auprès de la reine. On s'était armé de la dernière volonté de Louis XIII, et on était parvenu à faire presque un scrupule à la reine d'y manquer si vite. On lui avait fait entendre que les anciens jours ne pouvaient revenir, que les amusements et les passions de la première jeunesse étaient « de mauvais accompagnements ¹ » d'un autre âge, qu'elle était

1. Ce sont les paroles mêmes de M^{me} de Motteville, t. Ier, p. 162. Ce passage est si important qu'il nous faut le donner ici tout entier : « On en fit autant et plus (de visites et de compliments) à M^{me} de Chevreuse comme à celle qui avoit régné dans le cœur de la reine, et qui dans toutes ses disgrâces avoit toujours conservé des intelligences avec elle et avoit paru posséder entièrement son amitié. On y pouvoit ajouter les obligations de ses souffrances qui l'avoient menée promener par toute l'Europe; et quoique ses voyages eussent servi à sa gloire et à lui donner le moyen de triompher de mille cœurs, ils étoient tous à l'égard de la reine des chaînes qui la devoient lier à elle plus étroi-

avant tout mère et reine; que M^{me} de Chevreuse, emportée et dissipée, ne lui convenait plus, qu'elle n'avait porté bonheur à personne, et qu'en la comblant de biens et d'honneurs elle acquitterait suffisamment envers elle la dette de la reconnaissance.

Pour faire honneur à son ancienne amie, la reine envoya La Rochefoucauld au-devant d'elle, mais en le chargeant de l'avertir des nouvelles dispositions où elle la trouverait. Avant son départ, La Rochefoucauld eut avec Anne d'Autriche un sérieux entretien où il fit tout pour la regagner à M^{me} de Chevreuse.

tement que par le passé. Mais les choses de ce monde ne peuvent pas toujours demeurer en même état; cette vicissitude naturelle à l'homme fit que la duchesse de Chevreuse, qui étoit appréhendée et mal servie par ceux qui prétendoient au ministère, ne trouva plus en la reine ce qu'elle y avoit laissé, et ce changement fit aussi que la reine de son côté ne trouva plus en elle les mêmes agréments qui l'avoient autrefois charmée. La souveraine étoit devenue plus sérieuse et plus dévote, et la favorite étoit demeurée dans les mêmes sentiments de galanterie et de vanité qui sont de mauvais accompagnements pour un âge avancé. Ses rivaux et ses rivales dans la faveur avoient dit à la reine qu'elle vouloit la gouverner; et la reine étoit tellement prévenue de cette crainte qu'elle eut quelque peine à se résoudre à la faire revenir si vite, vu les défenses que le roi lui en avoit faites, ce qui en effet étoit louable en la reine et lui devoit être d'une grande considération. M^{me} la Princesse, qui haïssoit M^{me} de Chevreuse et qui étoit d'humeur approchante de celle de la reine, avoit travaillé de tout son pouvoir à la dégouter d'elle. L'absence en quelque façon avoit servi à détruire l'ancienne favorite dans l'esprit de la reine, et la présence avoit beaucoup contribué à l'amitié ou plutôt à l'habitude qu'elle avoit prise avec M^{me} la Princesse. Quand cette importante exilée arriva, la reine neantmoins parut avoir beaucoup de joie de la revoir, et la traita assez bien. J'étois revenue à la cour depuis peu de jours. Aussitôt que j'eus l'honneur d'approcher de la reine j'en vis les sentiments sur M^{me} de Chevreuse, et je connus que le nouveau ministre avoit travaillé autant qu'il lui avoit été possible à lui faire voir ses défauts »

« Je lui parlai, dit-il, avec plus de liberté peut-être que je ne devais. Je lui remis devant les yeux la fidélité de M^{me} de Chevreuse pour elle, ses longs services, et la dureté des malheurs qu'elle lui avait attirés. Je la suppliai de considérer de quelle légèreté on la croirait capable, et quelle interprétation on donnerait à cette légèreté, si elle préférait le cardinal Mazarin à M^{me} de Chevreuse. Cette conversation fut longue et agitée; je vis bien que je l'aigrissais.¹ Cependant il alla au-devant de la duchesse sur la route de Bruxelles; il la rencontra à Roye. Montaignu l'y avait devancé. La Rochefoucauld venait au nom de la reine, et Montaignu au nom de Mazarin. Ce n'était plus le brillant Montaignu, l'ami de Holland et de Buckingham, le chevalier passionné de M^{me} de Chevreuse; l'âge aussi l'avait changé: il était devenu dévot, et à quelques années de là il entra dans l'Église. Il restait encore attaché à l'objet de ses anciennes adorations, mais avant tout il appartenait à la reine et par conséquent il était résigné à Mazarin². Il venait mettre le premier ministre aux pieds de M^{me} de Chevreuse et s'efforcer d'unir l'ancienne favorite et le favori nouveau. La Rochefoucauld, toujours appliqué

1. Mémoires, *ibid.*, p. 378.

2. Il avait été pour Mazarin dans les conciliabules qui avaient précédé la régence, et nous trouvons dans les Archives des affaires étrangères, FRANCE, CIV, un fragment d'une lettre de Montaignu à la reine, sans date, mais à peu près de ce temps-là, où dans un langage mystique il l'engage à fermer l'oreille aux mécontents et à rester uni à son ministère.

à se donner le beau rôle et un air de grand politique, assure qu'il supplia M^{me} de Chevreuse de ne pas prétendre d'abord à gouverner la reine, de s'appliquer uniquement à reprendre dans son esprit et dans son cœur la place qu'on avait essayé de lui ôter, et de se mettre en état de protéger ou de détruire un jour le cardinal, selon les circonstances et selon la conduite qu'il tiendrait lui-même. M^{me} de Chevreuse avait voulu entendre aussi un autre de ses amis, moins illustre mais plus dévoué, cet Alexandre de Campion qu'elle avait connu à Bruxelles deux ans auparavant, et qui après la mort du comte de Soissons était passé au service des Vendôme avec son frère Henri, officier d'une bravoure éprouvée. Elle avait invité Alexandre de Campion à venir à sa rencontre à Péronne, et il paraît que celui-ci lui parla comme La Rochefoucauld, si on en juge par le billet qu'il lui écrivit à la fin de mai, avant de quitter Paris pour aller la rejoindre ¹ : « Je ne sais, lui dit-il, ce que M. de Montaigne aura négocié avec vous, mais je suis certain qu'il vous offrira de l'argent de la part de M. le cardinal Mazarin pour payer vos dettes, et qu'il a fait espérer qu'il noueroit une étroite amitié entre vous et lui. Je crois qu'il n'aura pas trouvé votre esprit trop disposé à faire cette liaison, tant parce que vos principaux amis de France ne sont pas fort bien avec

1. *Recueil*, etc.

lui qu'à cause qu'il paroît uni avec la famille de feu M. le cardinal. Pour moi, le conseil que je prends la liberté de vous donner sur ce sujet est que vous ne preniez aucune résolution à fond que vous n'ayez vu la reine, sur les sentiments de qui vous aurez joie de régler votre conduite, à cause du zèle que je sais que vous avez pour elle et de l'amitié qu'elle a pour vous. Je sens bien, de l'humeur dont je vous connois, que j'aurai plus de peine à vous retenir qu'à vous pousser, vu l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner pour une certaine personne (évidemment Châteauneuf); car hors cette considération et celle de beaucoup de gens d'honneur engagés dans le même vaisseau, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de perpétuer une haine et de la faire aller par delà la mort de nos ennemis. Je n'aimois pas M. le cardinal, mais je ne veux mal à aucun de sa race. Après tout, Madame, ce que je pourrois vous mander n'est pas la vingtième partie de ce que j'aurai à vous dire, et j'ose vous assurer que dès Péronne vous serez aussi instruite des sentiments de la plupart du monde que si vous étiez à Paris. » M^{me} de Chevreuse écouta ses trois amis, promit de suivre leurs conseils et les suivit en effet, mais dans la mesure de son caractère et dans celle de l'intérêt du parti qu'elle servait depuis longtemps et qu'elle ne pouvait abandonner. Comme la reine montra beaucoup de joie de la revoir, elle ne remarqua pas

de différence dans les sentiments d'Anne d'Autriche, et elle se persuada que sa présence assidue lui rendrait bientôt son ancien empire.

La première chose que se proposa M^{me} de Chevreuse fut le retour de Châteauneuf. La Rochefoucauld nous fait ici de l'ancien garde des sceaux un portrait un peu flatté, sans l'être trop, où il laisse entrevoir quel gouvernement ses amis, les Importants, voulaient donner à la France : c'est celui que rêvèrent plus tard les premiers Frondeurs et plus tard encore les amis du duc de Bourgogne, les derniers Importants du XVII^e siècle. « Le bon sens et la longue expérience dans les affaires de M. de Châteauneuf, dit La Rochefoucauld¹, étoient connus de la reine. Il avoit souffert une rigoureuse prison pour avoir été dans ses intérêts; il étoit ferme, décisif, il aimoit l'état, et il étoit plus capable que nul autre de rétablir l'ancienne forme du gouvernement que le cardinal de Richelieu avoit commencé à détruire. Il étoit de plus intimement attaché à M^{me} de Chevreuse, et elle savoit assez les voies les plus certaines de le gouverner. Elle pressa donc son retour avec beaucoup d'instance. » Déjà Châteauneuf avait obtenu que la dure prison où il avait gémi dix ans fût changée en une sorte de retraite dans quelqu'une de ses mai-

1. *Ibid.*, p. 380.

sons¹. M^{me} de Chevreuse demanda la fin de cet exil adouci, et qu'elle pût revoir celui qui avait tant souffert pour la reine et pour elle. Mazarin comprit qu'il fallait céder, mais il ne le fit que lentement, n'ayant jamais l'air de repousser lui-même Châteauneuf, et mettant toujours en avant la nécessité de ménager les Condé, surtout M^{me} la Princesse, qui, comme nous l'avons dit, haïssait en lui le juge de Henri de Montmorenci. Châteauneuf fut donc rappelé, mais avec cette réserve accordée aux dernières volontés du roi, qu'il ne paraîtrait pas à la cour, et se tiendrait à sa maison de Montrouge, près Paris, où ses amis pourraient le visiter.

Il s'agissait de le porter de là au ministère. Châteauneuf était vieux, mais ni son énergie ni son ambition ne l'avaient abandonné; et M^{me} de Chevreuse se faisait un point d'honneur de le replacer dans ce poste de garde des sceaux qu'il avait occupé autre-

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. C, p. 135, lettre autographe de Châteauneuf à Chavigny, du 23 mars 1643, encore du vivant de Louis XIII, où il le remercie de l'assistance qu'il a prêtée à sa sœur, M^{me} de Vaucelas pour tenter de « le sortir de la rude et misérable condition où il est détenu depuis dix ans, dedans un âge fort avancé, et plein de maladies qui le travaillent continuellement. » Il ne fut élargi que dans les premiers jours de la régence. *Ibid.*, p. 404 : « Angoulesme, 25 may 1643. Sire, je rénds très humbles graces à Votre Majesté de celle qu'il lui a plu me faire après une si longue détention, en me permettant de me retirer dans une de mes maisons. Ce sera pour y employer si peu qu'il me reste de jours à prier Dieu pour Vostre Majesté qu'il lui plaise donner longues et heureuses années. Ce sont les supplications les plus dévotes que lui faict, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant subject et serviteur, CHATEAUNEUF. »

fois et perdu pour elle, et que tous les anciens amis de la reine voyaient avec indignation entre les mains d'une des créatures les plus compromises de Richelieu, Pierre Séguier. C'était un très habile homme, laborieux, instruit, plein de ressources, sans aucun caractère, que sa souplesse, jointe à sa capacité, rendait fort commode et utile à un premier ministre. Sa conduite dans le procès de de Thou l'avait rendu odieux. Dans cette même affaire, il avait fait subir un interrogatoire à Monsieur, et auparavant, en 1637, il n'avait pas respecté l'asile de la reine au Val-de-Grâce. Il s'était beaucoup enrichi, et sa fortune avait fait faire à ses filles d'illustres mariages. Un cri s'élevait contre lui, et de toutes parts on demandait son renvoi. Deux choses le sauvèrent. D'abord on ne s'entendait pas sur son successeur. Châteauneuf était le candidat des Importants et de M^{me} de Chevreuse, mais le président Bailleul, surintendant des finances, convoitait la place pour lui-même; l'évêque de Beauvais craignait dans le cabinet un collègue tel que Châteauneuf, et les Condé le repoussaient. Puis Séguier avait une sœur qui était très chère à la reine, la mère Jeanne, supérieure du couvent des Carmélites de Pontoise. Les vertus de la sœur plaidaient en faveur du frère, et Montaigu, tout dévoué à la mère Jeanne, défendit le garde des sceaux.

M^{me} de Chevreuse, reconnaissant qu'il était à peu

près impossible de surmonter une si forte opposition, prit un autre chemin pour arriver au même but : elle se contenta de demander pour son ami le moindre siège dans le cabinet, sachant bien qu'une fois là, Châteauneuf saurait bien faire le reste et agrandir sa situation. Le président Bailleul, surintendant des finances, n'ayant pas montré dans cette charge une grande capacité, il fallut lui donner un nouvel auxiliaire quand le comte d'Avaux, avec lequel il partageait les finances, s'en alla à Münster. M^{me} de Chevreuse insinua à la reine qu'elle pouvait bien introduire Châteauneuf dans le conseil en lui donnant la succession de d'Avaux, emploi modeste qui ne pouvait faire ombrage à Mazarin ; mais celui-ci comprit la manœuvre et la déjoua ¹. Il persuada assez aisément à la reine de maintenir Bailleul, qui était chancelier de sa maison et qu'elle aimait, en mettant auprès de lui, comme contrôleur général, l'habile d'Hemery, qui plus tard le remplaça entièrement.

En même temps qu'elle travaillait à tirer de disgrâce l'homme sur qui reposaient toutes ses espérances politiques, M^{me} de Chevreuse, n'osant pas attaquer directement Mazarin, minait insensiblement le terrain autour de lui et préparait sa ruine. Son œil exercé lui fit aisément reconnaître quel était le

1. CARNETS AUTOGRAPHES DE MAZARIN, conservés à la Bibliothèque nationale, II^e carnet, p. 16 : « Non faccia sua Maestà soprintendente Chatonof, se non vuol restabilirlo intieramente. »

point d'attaque le plus favorable dans l'assaut qu'il s'agissait de livrer à la reine, et le mot d'ordre qu'elle donna fut d'entretenir et de porter à son comble le sentiment général de réprobation que tous les pros-crits, en rentrant en France, soulevaient et répandaient contre la mémoire de Richelieu. Ce sentiment était partout, dans les grandes familles décimées ou dépouillées, dans l'Église trop fermement conduite pour ne s'être pas crue opprimée, dans les parlements réduits à leur rôle judiciaire et qui aspiraient à en sortir ; il était vivant encore dans le cœur de la reine, qui ne pouvait avoir oublié les profondes humiliations que Richelieu lui avait fait subir et le sort que peut-être il lui réservait. Cette tactique réussit, et de toutes parts il s'éleva sur les violences, la tyrannie et par contre-coup sur les créatures de Richelieu une tempête que Mazarin eut bien de la peine à conjurer ¹.

Ainsi M^{me} de Chevreuse supplia la reine de réparer les longs malheurs des Vendôme en leur donnant ou l'amirauté, à laquelle était attaché un pouvoir immense, ou le gouvernement de Bretagne, que le chef de la famille, César de Vendôme, avait autrefois occupé, qu'il tenait de la main de son père Henri IV et de l'héritage de son beau-père, le duc de Mercœur. C'était à la fois demander l'élévation

1. Voyez dans la *Jeunesse de M^{me} de Longueville*, chap. III, p. 216, la lettre que Mazarin écrit sur ce sujet au duc de Brézé, le 28 mai 1643.

d'une maison amie et la ruine des deux familles qui avaient le plus servi Richelieu et pouvaient le mieux soutenir Mazarin. Le maréchal de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie et nouvellement investi du gouvernement de Bretagne, était un homme de guerre plein d'autorité et en possession de plusieurs régiments. Le duc Maillé de Brézé, beau-frère de Richelieu, était aussi maréchal, gouverneur d'une grande province, l'Anjou, et son fils, Armand de Brézé, alors à la tête de l'amirauté, passait déjà, malgré sa jeunesse, pour le premier homme de mer de son temps. Mazarin para le coup que lui portait la duchesse à force d'adresse et de patience, ne refusant jamais, éludant toujours, et appelant à son aide le temps, son grand allié, comme il l'appelait. Lui-même, avant le retour de M^{me} de Chevreuse, il s'était efforcé de gagner les Vendôme et de les mettre dans ses intérêts. A la mort de Richelieu, il avait fort contribué à leur rappel, et depuis il leur avait fait toute sorte d'avances; mais il avait reconnu assez vite qu'il ne pouvait les satisfaire qu'en se perdant. Le duc César de Vendôme, fils de Henri IV et de la duchesse de Beaufort, avait de bonne heure porté très-haut ses prétentions, et s'était montré aussi remuant, aussi factieux qu'un prince légitime. Il avait passé sa vie dans les révoltes et les conspirations, et en 1641 il avait été forcé de s'enfuir en Angleterre sur l'accusation d'avoir tenté d'assassiner Richelieu.

Il n'était rentré en France qu'après la mort du cardinal, et, comme on se l'imagine bien, il ne respirait que vengeance. « Il avoit beaucoup d'esprit, dit M^{me} de Motteville, et c'étoit tout le bien qu'on en disoit¹. » Contre l'ambition des Vendôme, Mazarin suscita habilement celle des Condé, qui ne souhaitaient pas l'agrandissement d'une maison trop voisine de la leur. Ils se devaient aussi à eux-mêmes de soutenir les Brézé, devenus leurs parents par le mariage de Claire Clémence Maillé de Brézé, fille du duc et sœur du jeune et vaillant amiral, avec le duc d'Enghien; en sorte que Mazarin n'eut pas trop de peine à retenir entre des mains fidèles le commandement de la flotte et celui des grandes places maritimes de France. Mais il était bien difficile de conserver la Bretagne à La Meilleraie devant les réclamations d'un fils de Henri IV qui l'avait eue autrefois et la redemandait comme une sorte de propriété de famille. Mazarin se résigna donc à sacrifier La Meilleraie, mais il le fit le moins possible. Il persuada à la reine de s'attribuer à elle-même le gouvernement de Bretagne, et de n'y avoir qu'un lieutenant-général, charge évidemment au-dessous des Vendôme, et qui demeura à La Meilleraie. Celui-ci ne se pouvait offenser d'être le second de la reine, et pour tout arranger et satisfaire entièrement un

1. T. Ier, p. 126.

personnage de cette importance, Mazarin demanda bientôt pour lui le titre de duc que le feu roi lui avait promis, et la survivance de la grande maîtrise de l'artillerie pour son fils, ce même fils auquel un jour il donnera, avec son nom, sa propre nièce, la belle Hortense.

Mazarin était d'autant moins porté à favoriser le duc de Vendôme, qu'il avait alors un rival dangereux auprès de la reine dans son fils cadet, le duc de Beaufort, jeune, brave, ayant tous les dehors de la loyauté et de la chevalerie, et affectant pour Anne d'Autriche un dévouement passionné, qui n'était pas fait pour déplaire. Quelques jours avant la mort du roi, elle avait remis ses enfants à sa garde. Cette marque de confiance lui avait enflé le cœur ; il conçut des espérances qu'il fit trop paraître et qui finirent par offenser la reine ; et, pour comble d'inconséquence, il se mit à porter publiquement les chaînes de la belle et décriée duchesse de Montbazou. D'ailleurs Beaufort n'avait pas même l'ombre d'un homme d'État : peu d'esprit, nul secret, incapable d'application et d'affaires, et capable seulement de quelque action hardie et violente. La Rochefoucauld nous le peint ainsi¹ : « Le duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu de plus grandes espérances ; il avoit été depuis longtemps particulièrement attaché à la

1. *Ibid.*, p. 372.

reine. Elle venoit de lui donner une marque publique de son estime en lui confiant M. le dauphin et M. le duc d'Anjou un jour que le roi avoit reçu l'extrême-onction. Le duc de Beaufort, de son côté, se servoit utilement de cette distinction et de ses autres avantages pour rétablir sa faveur par l'opinion qu'il affectoit de donner qu'elle étoit déjà tout établie. Il étoit bien fait de sa personne, grand, adroit aux exercices et infatigable ; il avoit de l'audace et de l'élévation , mais il étoit artificieux en tout et peu véritable ; son esprit étoit pesant et mal poli ; il alloit néanmoins assez habilement à ses fins par ses manières grossières ; il avoit beaucoup d'envie et de malignité ; sa valeur étoit grande, mais inégale. » Retz n'accuse point Beaufort d'artifices comme La Rochefoucauld, mais il le représente comme un présomptueux de la dernière incapacité ¹ : « M. de Beaufort n'en étoit pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avoit que l'intention ; il en avoit ouï parler aux Importants, et il avoit un peu retenu de leur jargon, et cela, mêlé avec les expressions qu'il avoit très fidèlement tirées de M^{me} de Vendôme², formoit une langue qui auroit déparé le bon sens de Caton. Le sien étoit court et lourd, et d'autant plus qu'il étoit obscurci par la présomption. Il se croyoit ha-

1. Tome I^{er}, p. 216.

2. M^{me} de Vendôme étoit une personne de la plus haute dévotion et qui en avoit le langage.

bile, et c'est ce qui le faisoit paraître artificieux, parce que l'on connoissoit d'abord qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour cette fin. Il étoit brave de sa personne et plus qu'il n'appartenoit à un fanfaron. » Ce portrait, tout chargé qu'il est, à la façon de ceux de Retz, est assez vrai; mais au début de la régence, en 1643, les défauts du duc de Beaufort n'étaient pas aussi déclarés, et ils paraissaient moins que ses qualités. La reine ne perdit que peu à peu son goût pour lui. Dans le commencement, elle lui avait proposé la place de grand-écuyer, vacante depuis la mort de Cinq-Mars, qui l'aurait chaque jour approché de sa personne¹. Beaufort eut la folie de refuser cette place, espérant davantage; puis, se ravisant trop tard, il l'avait redemandée, mais alors inutilement. Plus sa faveur diminuait, plus croissait son irritation, et bientôt il se mit à la tête des ennemis du cardinal.

M^{me} de Chevreuse espéra être plus heureuse en demandant le gouvernement du Havre pour un tout autre personnage, d'un dévouement éprouvé et de l'esprit le plus fin et le plus rare, La Rochefoucauld. Elle eût ainsi récompensé des services rendus à la reine et à elle-même, fortifié et agrandi un des chefs du parti des Importants, et diminué Mazarin en enlevant un commandement considérable à une personne dont il était sûr, la nièce de Richelieu, la

1. C'est Mazarin lui-même qui nous donne ce renseignement jusqu'alors ignoré. II^e carnet, p. 72 et 73.

duchesse d'Aiguillon. Le cardinal réussit à la sauver sans paraître s'en mêler. « Cette dame, dit M^{me} de Motteville ¹, qui, par ses belles qualités, surpassoit en beaucoup de choses les femmes ordinaires, sut si bien défendre sa cause, qu'elle persuada à la reine qu'il étoit nécessaire pour son service qu'elle lui laissât cette importante place, lui disant que n'ayant plus en France que des ennemis elle ne pouvoit trouver de sûreté ni de refuge que dans la protection de sa majesté, qui en seroit toujours la maîtresse; qu'au contraire celui auquel elle vouloit donner ce gouvernement avoit trop d'esprit, qu'il étoit capable de desseins ambitieux, et pourroit, sur le moindre dégoût, se mettre de quelque parti, et qu'ainsi il étoit important pour le bien de son service qu'elle gardât cette place pour le roi. Les larmes d'une femme qui avoit été autrefois si fière arrê-
tèrent d'abord la reine, qui, après avoir fait réflexion sur ses raisons, trouva à propos de laisser les choses en l'état où elles étoient. » C'est sans doute Mazarin qui suggéra à la duchesse d'Aiguillon les solides et politiques raisons qui persuadèrent la reine, tant elles s'accordent avec le langage qu'il tient sans cesse à la reine dans ses carnets. M^{me} de Motteville dit qu'il « la confirma dans l'inclination qu'elle avoit de conserver le Havre à la duchesse d'Aiguillon. »

1. Tome I^{er}, p. 136.

Ici, comme en bien d'autres choses, l'art de Mazarin fut d'avoir l'air de confirmer seulement la reine dans les résolutions qu'il lui inspirait.

Remarquez que ce n'est pas nous qui prêtons ces divers desseins, cette conduite liée et conséquente à M^{me} de Chevreuse, mais La Rochefoucauld, qui devait être parfaitement informé : il la lui attribue¹ et dans sa propre affaire et dans celle des Vendôme. Mazarin ne s'y trompe pas, et plus d'une fois dans ses notes secrètes on lit ces mots : « Mes plus grands ennemis sont les Vendôme et M^{me} de Chevreuse qui les anime. » Il nous apprend aussi qu'elle avait formé le projet de marier sa fille, la belle Charlotte, qui avait déjà seize ans², avec le fils aîné du duc de Vendôme, le duc de Mercœur, tandis que son frère Beaufort aurait épousé cette aimable et noble mademoiselle d'Épernon qui, déjouant ces desseins et de bien plus grands, se jeta à vingt-quatre ans dans un couvent de Carmélites³. Ces mariages, qui auraient rapproché, uni, fortifié tant de grandes maisons médiocrement attachées à la reine et à son ministre, effrayèrent le successeur de Richelieu ; il engagea la reine à les faire échouer sous main, trouvant que c'était déjà bien assez du mariage de la belle made-

1. *Ibid.*, p. 380-384.

2. Charlotte Marie de Lorraine était née en 1627.

3. *La jeunesse de M^{me} de Longueville*, chap. 1^{er}, p. 99-103.

moiselle de Vendôme avec le brillant et inquiet duc de Nemours¹.

Quand on suit avec attention le détail des intrigues contraires de M^{me} de Chevreuse et de Mazarin, on ne sait trop à qui des deux donner le prix de l'habileté, de la sagacité, de l'adresse. Mazarin sut faire assez de sacrifices pour avoir le droit de n'en pas faire trop, ménageant tout le monde, ne désespérant personne, promettant beaucoup, tenant le moins possible, et entourant M^{me} de Chevreuse elle-même de soins et d'hommages, sans se faire aucune illusion sur ses sentiments. Elle, de son côté, le payait de la même monnaie. La Rochefoucauld dit que dans ces premiers temps M^{me} de Chevreuse et Mazarin étaient en coquetterie l'un avec l'autre. M^{me} de Chevreuse, qui avait toujours mêlé la galanterie à la politique, essaya, à ce qu'il paraît, le pouvoir de ses charmes sur le cardinal. Celui-ci ne manquait pas de lui prodiguer les paroles galantes, et « essayoit même quelquefois de lui faire croire qu'elle lui donnoit de l'amour. » Ce sont les propres termes de La Rochefoucauld². D'autres femmes aussi n'auraient pas été fâchées de plaire un peu au premier ministre, entre autres la princesse de Guyméné, une des plus grandes beautés de la cour de France, et qui n'était pas d'une humeur farouche. Elle et son mari étaient

1. 1^{er} carnet, p. 112.

2. *Ibid.*, p. 383.

favorables à Mazarin malgré tous les efforts de M^{me} de Montbazou sa belle-mère et de M^{me} de Chevreuse sa belle-sœur. On pense bien que Mazarin soignait fort M^{me} de Guyméné et ne se faisait pas faute de lui adresser mille compliments comme à M^{me} de Chevreuse, mais il n'allait pas plus loin, et les deux belles dames ne savaient trop que penser de tant de compliments et de tant de réserve. En badinant, elles se demandaient quelquefois à qui des deux il en voulait, et comme il n'avancait pas, tout en continuant ses protestations galantes, « ces dames, dit Mazarin, en concluent que je suis impuissant¹. »

Ce jeu dura quelque temps, mais le naturel finit par l'emporter sur la politique. M^{me} de Chevreuse s'impatia de n'obtenir que des paroles et presque rien de sérieux et d'effectif. Elle avait eu quelque argent pour elle-même, soit en remboursement de celui qu'autrefois elle avait prêté à la reine, ainsi que nous l'avons vu², soit pour l'acquittement des dettes contractées pendant l'exil et dans l'intérêt d'Anne d'Autriche. Dès les premiers jours, elle avait tiré son ami et protégé Alexandre de Campion du service des Vendôme, pour le placer dans la maison de la reine en un rang convenable³. On avait remis Château-

1. III^e carnet, p. 39 : « Si esamina la mia vita e si concludè che io sia impotente. »

2. Voyez le chapitre n^e, p. 68 et 69.

3. *Recueil*, etc., lettre du 12 juin 1643 : « Je suis à la reine qui me fait l'honneur de me bien traiter. J'ai toutes les entrées libres, et même

neuf dans sa place de chancelier des ordres du roi, et plus tard même on lui rendit son ancien gouvernement de Touraine, après la mort du marquis de Gèvres, tué au mois d'août, devant Thionville¹. Mais M^{me} de Chevreuse trouvait que c'était faire bien peu pour un homme du mérite de Châteauneuf, qui avait joué sa fortune et sa vie et souffert un emprisonnement de dix années. Elle reconnut aisément que les perpétuels retardements des grâces toujours promises et toujours différées pour les Vendôme et pour La Rochefoucauld étaient autant d'artifices du cardinal, et qu'elle était sa dupe; elle se plaignit et commença à se permettre des mots piquants et moqueurs. C'étaient des armes qu'elle fournissait à Mazarin contre elle-même. Il fit sentir à la reine que M^{me} de Chevreuse la voulait gouverner, qu'elle avait changé de masque et non de caractère, qu'elle était toujours la personne passionnée et remuante qui, avec tout son esprit et son dévouement, n'avait jamais fait que du mal à la reine, et n'était capable que de perdre les autres et de se perdre elle-même.

elle m'a accordé un don dont on me fait espérer que je tirerai près de cent mille écus. M^{me} de Chevreuse qui est bien avec elle me continue la confiance qu'elle a toujours témoigné avoir en moi.»

1. II^e carnet, p. 22; Journal d'Olivier d'Ormesson, sous la date du 30 août 1643; et parmi les *Lettres françaises* de Mazarin conservées à la bibliothèque Mazarine, celle du 13 août où le cardinal annonce à Châteauneuf que la reine lui rend le gouvernement de Touraine. Une autre lettre du 2 janvier 1644 le qualifie en effet de *M. le comte de Châteauneuf, conseiller du roi en ses conseils, chancelier de ses ordres et gouverneur de Touraine.*»

Peu à peu, de sourde et cachée qu'elle était, la guerre entre eux se déclara de plus en plus. La Rochefoucauld a peint admirablement le commencement et les progrès de cette lutte curieuse. Les carnets de Mazarin l'éclairent d'un jour nouveau, et relèvent infiniment M^{me} de Chevreuse en faisant voir à quel point Mazarin la redoutait.

Partout il la considère comme le véritable chef du parti des Importants : « C'est M^{me} de Chevreuse, dit-il sans cesse, qui les anime tous. » — « Elle s'applique à fortifier les Vendôme; elle tâche d'acquérir toute la maison de Lorraine; elle a déjà gagné le duc de Guise, et par lui elle s'efforce de m'enlever le duc d'Elbeuf. » — « Elle voit très-clair en toutes choses; elle a fort bien deviné que c'est moi qui en secret agis auprès de la reine pour l'empêcher de rendre au duc de Vendôme le gouvernement de Bretagne. Elle l'a dit à son père, le duc de Montbazou, et à Montaigu. » — « Elle se brouille avec Montaigu lui-même, parce qu'il fait obstacle à Châteauneuf en soutenant le garde des sceaux Séguier. » — « M^{me} de Chevreuse, ne se décourage pas. Elle dit que les affaires de Châteauneuf ne sont pas du tout désespérées, et elle ne demande que trois mois pour faire voir ce qu'elle peut. Elle supplie les Vendôme de prendre patience, et les soutient en leur promettant bientôt un changement de scène. » — « M^{me} de Chevreuse espère toujours me faire renvoyer. La raison

qu'elle en donne, c'est que, quand la reine lui a refusé de mettre Châteauneuf à la tête du gouvernement, elle a dit qu'elle ne pouvait le faire présentement et qu'il fallait avoir égard à moi, d'où M^{me} de Chevreuse a conclu que la reine avait beaucoup d'estime et d'affection pour Châteauneuf, et que, quand je ne serai plus là, la place est assurée à son ami. De là leurs espérances et les illusions dont ils se nourrissent. » — « L'art de M^{me} de Chevreuse et des Importants, c'est de faire en sorte que la reine n'entende que des discours favorables à leur parti et dirigés contre moi, et de lui rendre suspect quiconque ne leur appartient pas et me témoigne quelque affection. » — « M^{me} de Chevreuse et ses amis publient que bientôt la reine appellera Châteauneuf, et par là ils abusent tout le monde et portent ceux qui songent à leur avenir à l'aller voir et à rechercher son amitié. On excuse la reine du retard qu'elle met à lui donner ma place, en disant qu'elle a encore besoin de moi pendant quelque temps. » — « On me dit que M^{me} de Chevreuse dirige en secret M^{me} de Vendôme (sainte personne qui avait du crédit sur les évêques et sur les couvents), et lui donne des instructions, afin qu'elle ne se trompe pas, et que toutes les machines employées contre moi aillent bien à leur but ¹.

1. II^e carnet, p. 65, 68, 75; III^e carnet, p. 11, 19, 25, 29, 44.

Ce dernier passage prouve que M^{me} de Chevreuse, sans être dévote le moins du monde, savait fort bien se servir du parti dévot, qui était très puissant sur l'esprit d'Anne d'Autriche et donnait à Mazarin de grands soucis.

La principale difficulté du premier ministre était de faire comprendre à la reine Anne, sœur du roi d'Espagne, et d'une piété tout espagnole, qu'il fallait, malgré les engagements qu'elle avait tant de fois contractés, malgré les instances de la cour de Rome et malgré celles des chefs de l'épiscopat, continuer l'alliance avec les protestants d'Allemagne et avec la Hollande, et persister à ne vouloir qu'une paix générale où nos alliés trouveraient leur compte aussi bien que nous, tandis qu'on répétait continuellement à la reine qu'on pouvait faire une paix particulière, et traiter séparément avec l'Espagne à des conditions très convenables, que par là on ferait cesser le scandale d'une guerre impie entre le roi très chrétien et le roi catholique, et qu'on procurerait à la France un soulagement dont elle avait grand besoin. C'était là la politique de l'ancien parti de la reine. Elle était au moins spécieuse, et comptait de nombreux partisans parmi les hommes les plus éclairés et les plus attachés à l'intérêt de leur pays. Mazarin, disciple et héritier de Richelieu, avait des pensées plus hautes, mais qu'il n'était pas aisé de faire entrer dans l'esprit d'Anne d'Autriche. Il y

parvint peu à peu, grâce à des efforts sans cesse renouvelés et ménagés avec un art infini, grâce surtout aux victoires du duc d'Enghien, car en toutes choses c'est un avocat bien éloquent et bien persuasif que le succès. Cependant la reine demeura assez longtemps indécise, et on voit, dans les carnets de Mazarin, pendant la fin de mai, tout le mois de juin et celui de juillet, que le plus grand effort du cardinal est de porter la régente à ne point abandonner ses alliés et à soutenir fermement la guerre. M^{me} de Chevreuse, avec Châteauneuf, défendait la vieille politique du parti, et travaillait à y ramener Anne d'Autriche : « M^{me} de Chevreuse, dit Mazarin, fait dire de tous côtés à la reine que je ne veux pas la paix, que j'ai les mêmes maximes que le cardinal de Richelieu, qu'il est nécessaire et qu'il est facile de faire une paix particulière. » Il s'élève plusieurs fois contre les dangers d'un pareil arrangement, qui eût rendu inutiles les sacrifices de la France pendant tant d'années : « M^{me} de Chevreuse, s'écrie-t-il, veut ruiner la France ! » Il savait que, liée intimement avec Monsieur, son ancien complice dans toutes les conspirations ourdies contre Richelieu, elle l'avait séduit à l'idée d'une paix particulière en lui faisant espérer pour sa fille, M^{lle} de Montpensier, un mariage avec l'archiduc, qui lui aurait apporté le gouvernement des Pays-Bas. Il savait qu'elle avait gardé tout son crédit sur le duc de Lorraine, et le maréchal de

L'Hôpital, qui commandait de ce côté, lui faisait dire de se défier de toutes les protestations du duc Charles, parce qu'il appartenait entièrement à M^{me} de Chevreuse. Il savait enfin qu'elle se vantait de pouvoir faire promptement la paix au moyen de la reine d'Espagne, dont elle disposait. Aussi supplie-t-il la reine Anne de repousser toutes les propositions de M^{me} de Chevreuse, et de lui dire nettement qu'elle ne veut entendre à aucun arrangement particulier, qu'elle est décidée à ne pas se séparer de ses alliés, qu'elle souhaite une paix générale, que c'est pour cela qu'elle a envoyé à Münster des ministres qui traitent cette grande affaire, et qu'il est superflu de lui en parler davantage¹.

Battue sur ces différents points, M^{me} de Chevreuse ne se tint pas pour vaincue. Voyant qu'elle avait inutilement employé l'insinuation, la flatterie, la ruse et toutes les intrigues ordinaires des cours, cette âme hardie ne recula pas devant l'idée de recourir à d'autres moyens de succès. Elle continua de faire agir les dévots et les évêques, elle suivit ses trames politiques avec les chefs des Importants, et en même temps elle se rapprocha de cette petite cabale qui formait en quelque sorte l'avant-garde du parti, composée d'hommes nourris dans les anciens com-

plots, habitués et toujours prêts à des coups de main, qui jadis s'étaient embarqués dans plus d'une entreprise désespérée contre Richelieu, et que, dans un cas extrême, on pouvait lancer aussi contre Mazarin. Les mémoires du temps, et particulièrement ceux de Retz et de La Rochefoucauld, les font assez connaître. C'étaient le comte de Montrésor, le comte de Fontrailles, le comte de Brion, le comte de Fiesque, le comte d'Aubijoux, le comte de Beaufort, le comte de Saint-Ybar, Barrière, Varicarville, bien d'autres encore, esprits absurdes, cœurs intrépides, d'une fidélité sans bornes à leur cause et à leurs amis, professant les maximes les plus outrées et une sorte de culte pour le malheureux de Thou, invoquant sans cesse la vieille Rome et Brutus, mêlant à tout cela des intrigues galantes, et s'exaltant dans leurs chimères par le désir de plaire aux dames. C'étaient eux qui s'étaient fait donner le nom d'*Importants* par leurs airs d'importance, par leur affectation de capacité et de profondeur, et par leurs discours ténébreux¹. Leur chef favori était le duc de Beaufort, que nous connaissons, personnage

1. Aux portraits si connus que La Rochefoucauld et Retz nous ont laissés des Importants, on peut ajouter les lignes suivantes d'Alexandre de Campion : *Recueil* : « J'ai des amis qui n'ont pas toute la prudence qui seroit à désirer ; ils se font un honneur à leur mode, et donnent des habits si extraordinaires à la vertu qu'elle me semble déguisée, de sorte qu'en cas qu'ils aient toutes les qualités essentielles ils s'en servent si mal que l'applaudissement qu'ils se sont attiré ne servira peut-être qu'à leur destruction. »

à peu près de la même étoffe, composé à la fois d'extravagant et d'artificieux, mais d'une grande apparence de loyauté et de bravoure, et se donnant pour un homme d'exécution, d'ailleurs absolument gouverné par M^{me} de Montbazon, la jeune belle-mère de M^{me} de Chevreuse. L'ancienne maîtresse de Chalais n'eut pas de peine à acquérir cette petite faction; elle la caressa habilement, et, avec l'art d'une conspiratrice exercée, elle fomenta tout ce qu'il y avait en eux de faux honneur, de dévouement quintessencié et de courage extravagant. Mazarin, qui, comme Richelieu, avait une admirable police, averti des démarches de M^{me} de Chevreuse, comprit le danger qu'il allait courir. Il savait bien qu'elle ne se liait pas sans dessein avec des hommes comme ceux-là. Il était parfaitement instruit de tout ce qui se passait et se disait dans leurs conciliabules : « Ils ne parlent entre eux, dit-il dans les notes qu'il écrit pour la reine et pour lui-même, que de générosité et de dévouement; ils répètent sans cesse qu'il faut savoir se perdre, et c'est M^{me} de Chevreuse qui les entretient et les unit dans ces maximes si funestes à l'État. » — « Saint-Ybar (un de ceux qui, avec Montrésor et Varicarville, avaient proposé à Monsieur et au comte de Soissons de les défaire de Richelieu) est vanté par M^{me} de Chevreuse comme un héros. » — Visite de Campion, serviteur dévoué de la dame. — « M^{me} de Chevreuse veut acheter une des îles de la Loire pour

y établir les Campion, et aller de temps en temps y voir en secret l'agent espagnol Sarmiento. » — « M^{me} de Chevreuse les anime tous. Elle dit que, si on ne prend pas la résolution de se défaire de moi, les affaires n'iront pas bien, que les grands seigneurs seront tout aussi asservis qu'auparavant, que mon pouvoir auprès de la reine s'accroîtra toujours, et qu'il faut se hâter avant que le duc d'Enghien ne revienne de l'armée¹. »

On ne pouvait être mieux informé, et le plan de M^{me} de Chevreuse et des chefs des Importants se dessinait clairement aux yeux de Mazarin : ou bien, par leurs intrigues incessantes et habilement concertées auprès de la reine, lui faire abandonner un ministre pour lequel elle ne s'était pas encore hautement déclarée, ou traiter ce ministre comme Luynes avait fait le maréchal d'Ancre, comme Montrésor, Barrière, Saint-Ybar, avaient voulu traiter Richelieu. La première partie du plan ne réussissant pas, on commençait à penser sérieusement à la seconde, et M^{me} de Chevreuse, la forte tête du parti, proposait avec raison d'agir avant le retour du duc

1. II^e carnet, p. 70 : « ...Si predica siempre que es menester perdiere. » *Ibid.*, p. 83 : « Saint-Ibar portato dalla dama come un eroe. » — III^e carnet, p. 5, 24 et 25 : « Que los mayores enemigos que yo tenia eran los Vandomos et la dama que li anima todos, diciendo que se no si teneria luego la resolucion de deshacerse de my, los negocios (no) irian bien, los grandes serian tan sujetos como antes, y yo siempre mas poderia con la reyna, y que era menester darse prima antes que Anghien concluyesse. »

d'Enghien, car le duc à Paris couvrait Mazarin : il fallait donc profiter de son absence pour frapper le coup décisif. Le succès paraissait certain et même assez facile. On était sûr d'avoir pour soi le peuple, qui, épuisé par une longue guerre et gémissant sous le poids des impôts, devait accueillir avec joie l'espérance de la paix. On comptait sur l'appui déclaré des parlements, brûlant de reprendre dans l'État l'importance que Richelieu leur avait enlevée et que leur disputait Mazarin. On avait toutes les sympathies secrètes et même publiques de l'épiscopat, qui, avec Rome, détestait l'alliance protestante et réclamait l'alliance espagnole. On ne pouvait douter du concours empressé de l'aristocratie, qui regrettait toujours sa vieille et turbulente indépendance, et dont les représentants les plus illustres, les Vendôme, les Guise, les Bouillon, les La Rochefoucauld, étaient ouvertement contraires à la domination d'un favori étranger, sans fortune, sans famille, et encore sans gloire. Les princes du sang eux-mêmes se résignaient à Mazarin plutôt qu'ils ne l'aimaient ; Monsieur ne se piquait pas d'une grande fidélité à ses amis, et le politique prince de Condé y regarderait à deux fois avant de se brouiller avec les victorieux. Il caressait tous les partis et n'était attaché qu'à ses intérêts. Son fils ferait comme son père, et on le gagnerait en le comblant d'honneurs. Le lendemain, nulle résistance, et le jour même presque aucun ob-

stacle. Les régiments italiens de Mazarin étaient à l'armée; il n'y avait guère de troupes à Paris que les régiments des gardes, dont presque tous les chefs, Chandenier, Tréville, La Châtre, étaient dévoués au parti. La reine elle-même n'avait pas encore renoncé à ses anciennes amitiés. Sa prudence même était mal interprétée. Comme elle voulait tout ménager et tout adoucir, elle donnait de bonnes paroles à tout le monde, et ces bonnes paroles étaient prises comme des encouragements tacites. Elle n'avait pas jusque-là montré une grande fermeté de caractère; on lui croyait bien quelque goût pour le cardinal; on ne se doutait pas de la force toujours croissante d'un attachement de quelques mois.

De son côté, Mazarin ne se faisait aucune illusion. Il n'était donc pas maître encore du cœur d'Anne d'Autriche, puisqu'à ce moment, c'est-à-dire pendant le mois de juillet 1643, dans ses notes les plus intimes, il montre une extrême inquiétude. La dissimulation dont tout le monde accusait la reine l'effraie lui-même, et on le voit passer par toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance. Il est curieux de saisir et de suivre les mouvements contraires de son âme. Dans ses lettres officielles aux ambassadeurs et aux généraux ¹ il affecte une

1. Voyez la précieuse collection déjà citée de lettres italiennes et françaises de Mazarin, 5 vol. in-fol. provenant de Colbert, qui sont aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine : Lettres de 1642 à 1645, 1719. C.

sécurité qu'il n'a point : avec ses amis particuliers, il laisse échapper quelque chose de ses perplexités ; elles paraissent à nu dans les carnets. On y voit ses troubles intérieurs et ses instances passionnées pour que la reine se déclare. Il feint avec elle le plus entier désintéressement : il ne demande qu'à faire place à Châteauneuf si elle a pour Châteauneuf quelque secrète préférence. La conduite ambiguë d'Anne d'Autriche le désole, et il la conjure ou de lui permettre de se retirer, ou de se prononcer pour lui.

« Tout le monde dit que Sa Majesté a des engagements envers Châteauneuf. S'il en est ainsi, que Sa Majesté me le dise. Si elle veut lui confier ses affaires, je me retirerai quand elle voudra¹. » — « Ils disent que Sa Majesté est la personne du monde la plus dissimulée, qu'on ne doit pas s'y fier, et que, si elle témoigne faire cas de moi, c'est par pure nécessité, et que toute sa confiance réelle est en eux². » — « Si Sa Majesté veut me conserver et tirer parti de moi, il faut qu'elle quitte le masque, et qu'elle montre par des effets manifestes le cas qu'elle fait de ma personne³. » — « Je ne cherche que le goût et la satisfaction de Sa Majesté ; mais la

1. II^e carnet, p. 21 et 22.

2. *Ibid.*, p. 42.

3. *Ibid.*, p. 65 : « Sy S. M. quiere conservar me de manera que puede ser de provechío a su servitio, es menester quitarse la mascara, y azer obras que declarase la protection que quiere tener de mi persona. »

vérité me force de lui dire qu'il est impossible de la bien servir avec ces perpétuelles incertitudes, tandis que je travaille jour et nuit pour remplir mes devoirs¹. » — « Il est certain que les Importants continuent à se rassembler au jardin des Tuileries, que ceux qui se disent les plus grands serviteurs de la reine crient contre son gouvernement, qu'ils sont contre moi plus que jamais, et concluent toujours en disant que, s'ils ne peuvent me détruire par l'intrigue, ils tenteront d'autres moyens². « Je reçois mille avis de prendre garde à moi³. » — « Ils crient contre la reine plus que jamais. Ils sont furieux contre Beringhen et Montaigu. Ils disent que le premier fait un très-vilain métier, et qu'ils donneront au second mille coups de bâton; qu'il est absolument nécessaire de perdre tous ceux qui sont pour moi⁴. » — « On me dit que beaucoup de gens sont si fort animés contre moi, qu'il est impossible qu'il ne m'arrive pas quelque grand malheur⁵. »

1. *Ibid.*, p. 77 : « Es imposible servir con estos sobresaltos, mientras trabajo di dia y de noche per cumplir a mis obligaciones. »

2. *Ibid.*, p. 76 : « Es sierto que continuan juntarse al jardin de Tulieri, que ablan contra el gobierno de la reyna los que se dicen sus mayores serbidores, y que son contra my mas que nunca, hasta concluir siempre que sy per cabalas no podran destruirme, intentaran otros modos. »

3. *Ibid.*, p. 93 : Ricevo mille avvisi di guardarmi. »

4. III^e carnet, p. 18 : « Los Importantes ablan contra la reyna mas que nunca. Estan desesperados contra Belingan y Montagu; dicen que el primero es un alcahuete (maquereau), y que all' otro daran mil palos; que es menester perder todos los que fueran de mi parte. »

5. *Ibid.*, p. 24 : « Que muchas personas eran de manera animadas contra my que era imposible que no me succediese algun gran mal. »

Il déclare qu'il se retirerait bien volontiers si, en se retirant, il croyait faire cesser l'orage. « Ah ! s'écrie-t-il, si la mer pouvait s'apaiser par mon sacrifice, je m'y précipiterais comme Jonas s'est précipité dans la bouche de la baleine¹. » Il fait de tristes réflexions sur l'extrême difficulté de gouverner les hommes, et surtout les Français, par la raison et par le sentiment du bien public. Il se rend à lui-même cette justice qu'il n'a pas mal servi la France. Dans les premiers jours de son ministère, le 23 mai, il avait dit à la reine² : « Que Votre Majesté me croie pendant trois mois, et ensuite qu'elle fasse ce qu'elle voudra. » Trois mois n'étaient pas écoulés, et la France, victorieuse à Rocroi, était sur le point d'enlever à l'Autriche la place qui gardait le passage du Rhin. Au delà des Alpes, elle était l'arbitre des différends des princes italiens; le pape lui-même reconnaissait sa médiation en dépit de l'opposition de l'Espagne; et en Angleterre le roi et le parlement s'adressaient également à la France pour obtenir son appui³. Et le principal auteur de cette prospérité était

1. II^e carnet, p. 76 : « Sy la mar puede sosegarse con echarmí como Jonas en la bocca de la balena ! »

2. I^{er} carnet, p. 108.

3. III^e carnet, p. 65 : « La riputazione della Francia non è in cattivo stato, poiche, oltre li progressi che dà per tutto fanno le armi sue, è arbitra S. M. delle differenze dei principi d'Italia, e di quelle del re d'Inghilterra con il parlamento, non obstante che li Spagnuoli facciano il possibile e combattino per ogni verso questa qualità, sino a minacciare il papa se aderisce alli sentimenti et alla mediazione di Francia. »

calomnié, outragé, menacé ; il ne savait pas si quelque officier des gardes, ou quelqu'un des insensés que tenait dans ses mains M^{me} Chevreuse, ne lui réservait pas le sort du maréchal d'Ancre. A la fin du mois de juin, dans une lettre à son ami le cardinal Bichy, il lui parle comme il se parle à lui-même dans les carnets. « Chacun voit, dit-il, que je n'épargne aucune fatigue, et que cette couronne n'a pas de serviteur plus zélé, plus fidèle, plus désintéressé ; et pourtant je songe toujours à retourner dans mon pays, quand je pourrai le faire sans me manquer à moi-même, à mes devoirs et à la France ; car, bien que tous mes desseins soient bons, bien que je me rende ce témoignage que je n'en ai pas un qui n'ait pour objet la gloire de Sa Majesté, je ne laisse pas de rencontrer mille oppositions et d'en prévoir de plus grandes encore dans l'avenir, les Français n'ayant point de sérieux attachement à l'intérêt de l'État, et prenant en aversion tous ceux qui le mettent au-dessus des intérêts particuliers. Aussi, je le confie à Votre Éminence, je passe la vie la plus malheureuse, et sans la bonté de la reine, qui me donne mille preuves d'affection, je n'y tiendrois pas¹. »

Rien n'était changé à la fin de juillet et dans les premiers jours du mois d'août 1643, ou plutôt tout s'était aggravé ; la violence des Importants

1. Bibliothèque Mazarine, *Lettres italiennes de Mazarin*, fol. 181 : « 30 giugno 1643. »

croissait chaque jour ; la reine défendait son ministre, mais elle ménageait aussi ses ennemis ; elle hésitait à prendre l'attitude décidée que lui demandait Mazarin, non-seulement dans son intérêt particulier, mais dans celui du gouvernement. Tout à coup un incident, fort insignifiant en apparence, mais qui grandit peu à peu, fit éclater la crise inévitable, força la reine à se déclarer et M^{me} de Chevreuse à s'enfoncer davantage dans l'entreprise funeste qui déjà était entrée dans sa pensée : nous voulons parler de la querelle de M^{me} de Montbazon et de M^{me} de Longueville.

Nous avons ailleurs raconté en détail¹ cette querelle, et l'on connaît l'une et l'autre dame. Rappelons seulement que la duchesse de Montbazon, par son mariage avec le père de M^{me} de Chevreuse, se trouvait la belle-mère de Marie de Rohan, quoiqu'elle fût plus jeune qu'elle, que le duc de Beaufort lui était publiquement une sorte de cavalier servant, que le duc de Guise lui faisait une cour très-bien accueillie, et qu'ainsi de tous côtés elle appartenait aux Importants. Parmi ses nombreux amants, elle avait compté le duc de Longueville, qu'elle aurait bien voulu retenir, et qui venait de lui échapper en épousant M^{lle} de Bourbon. Ce mariage avait fort irrité la vaine et intéressée duchesse ; elle détestait

1. Voyez *La jeunesse de M^{me} de Longueville*, chap. III, p. 225, etc.

M^{me} de Longueville, et saisit avec une ardeur aveugle l'occasion qui se présenta de porter le trouble dans le nouveau ménage. Un soir, dans son salon de la rue de Béthizy ou de la rue Barbette¹, elle ramassa une ou deux lettres écrites par une femme, qu'un imprudent venait de laisser tomber. Elle en amusa toute la compagnie. Ces lettres n'étaient que trop claires. On chercha de qui elles pouvaient venir. La duchesse de Montbazon osa les attribuer à M^{me} de Longueville. Ce bruit injurieux se répandit vite. On comprend quelle fut l'indignation de l'hôtel de Condé. M^{me} la Princesse vint demander hautement justice à la reine : une réparation fut exigée et convenue. La duchesse de Montbazon, forcée d'y consentir, s'exécuta d'assez mauvaise grâce. Quelques jours après, la reine s'étant rendue avec M^{me} la Princesse au jardin de Renard, à une collation que lui donnait M^{me} de Chevreuse, M^{me} de Montbazon s'y était trouvée, et, quand la reine l'avait fait prier de prendre quelque prétexte pour se retirer et éviter de se rencontrer avec M^{me} la Princesse, l'insolente duchesse avait refusé d'obéir. Cette offense, faite à la reine elle-même, ne pouvait demeurer impunie, et le lendemain M^{me} de Montbazon recevait l'ordre de quitter la cour et de s'en aller dans une de ses terres près de Rochefort. Les amis et amants de la dame jetèrent

1. Sur l'hôtel Montbazon, voyez Sauval, t. II, p. 124.

les hauts cris ; tout le parti des Importants s'émut, et l'affaire changea de face ; de particulière qu'elle était, elle devint générale, comme souvent à la guerre un engagement particulier, une manœuvre précipitée, entraîne toute l'armée et détermine une bataille.

Il était difficile de se mettre sur un plus mauvais terrain. D'abord la duchesse de Montbazou était aussi décriée pour ses mœurs et son caractère que célèbre par sa beauté, et elle attaquait une jeune femme, qui commençait à peine à paraître et déjà était l'objet de l'admiration universelle ; d'une beauté à la fois éblouissante et gracieuse qui la faisait comparer à un ange ; d'un esprit merveilleux, du cœur le plus noble, et la personne du monde que les Importants auraient dû le plus ménager, car sa générosité naturelle ne la portait pas du côté de la cour et donnait même quelque ombrage au premier ministre. M^{me} de Longueville n'était alors occupée que de bel esprit, d'innocente galanterie, et surtout de la gloire de son frère le duc d'Enghien. Il y avait même en elle, il faut l'avouer, quelques germes d'une Importante, que plus tard sut trop bien développer La Rochefoucauld ¹. L'injure qui lui était faite, et

1. A peu près vers ce temps, ou du moins encore dans l'année 1644, Mazarin trace un portrait sévère de M^{me} de Longueville où il ne la calomnie pas, mais où il ne lui passe rien, et met le doigt sur tous ses défauts sans relever ses qualités, comme si déjà il pressentait en elle sa plus redoutable ennemie. V^e carnet, p. 53 : « La detta Dama ha tutto « il potere sopra il fratello. Fà vanità di disprezzare la corte, di odiare

dont les honteux motifs étaient visibles, révolta tous les cœurs honnêtes. L'emportement de Beaufort en cette occasion avait aussi été très blâmé. Il avait autrefois adressé ses vœux à M^{lle} de Bourbon, qui ne les avait pas accueillis, de sorte que sa conduite avait un air de vengeance odieuse. D'ailleurs l'effort de M^{me} de Chevreuse était d'ôter à Mazarin ses appuis : elle excitait contre lui et faisait agir auprès de la reine les dévots et les dévotes ; or M^{me} de Longueville n'était pas moins l'idole des Carmélites et du parti des saints que de l'hôtel de Rambouillet. Enfin le duc d'Enghien, déjà couvert des lauriers de Rocroy et tout prêt d'y ajouter ceux de Thionville, était si évidemment l'arbitre de la situation que M^{me} de Chevreuse insistait avec force pour qu'on se défit de Mazarin, pendant que le jeune duc était occupé au loin, et avant qu'il ne revînt de l'armée. Le blesser

« il favore, e disprezzar tutto quello che non vede a suoi piedi. Vorrebbe
 « veder il fratello dominare e disporre di tutte grazie. È donna simulatis-
 « sima; riceve tutte le deferenze e grazie come dovute. Vive d'ordinario
 « con gran freddezza con tutti; ama la galanteria più per acquistar servitori
 « et amici al fratello che per alcun male; insinua nel fratello concetti
 « alti alli quali per tanto egli è naturalmente portato; non fa conto della
 « madre perche la crede troppo attaccata alla corte; crede con il fratello
 « che tutte le grazie che si accordano alla sua persona, casa, parenti et
 « amici li sieno dovute, e che si vorrebbe bene poter le negare, mà che
 « non vi è coraggio di farlo per timore di disgustarli. Grande intelli-
 « genze con la marchesa di Sablé e duchessa di Lesdiguières. In casa
 « di Sablé vi è un commercio continuo d'Andilly, la principessa di Ghi-
 « mené, Anghien, sua sorella, Nemur, e molti altri, e vi si parla di
 « tutti liberamente. Bisogna haver qualcheduno là che possi avvertire
 « di quello vi passerà. »

dans une sœur qu'il adorait, le mettre contre soi sans aucune nécessité et hâter son retour, était une vraie extravagance ; aussi tout ce qu'il y avait de sensé parmi les Importants, La Rochefoucauld, La Châtre, Alexandre de Campion, s'étaient-ils empressés d'apaiser et de terminer cette déplorable affaire ; et M^{me} de Chevreuse, attentive à faire sa cour à la reine, en même temps qu'elle ourdissait une trame ténébreuse contre son ministre, lui avait préparé chez Renard une petite fête, destinée à dissiper les derniers effets de ce qui s'était passé. Mais toute sa politique avait échoué devant la sotte fierté d'une femme sans esprit comme sans cœur¹.

Cependant Mazarin avait mis à profit les fautes de ses adversaires. D'assez bonne heure il avait vu avec joie, et il avait accru avec art l'inimitié des maisons de Condé et de Vendôme. A mesure que les Vendôme se déclaraient plus ouvertement contre lui, il ménageait d'autant plus les Condé. Il s'était posé à lui-même cette question : Que faudra-t-il faire si les Vendôme et les Condé en viennent à un éclat, bien entendu en supposant que l'intérêt de l'État ne soit pas engagé dans leur querelle²? La question avait

1. Alexandre de Campion, dans le *Recueil* plusieurs fois cité, lettre à M^{me} de Montbazou : « Si mon avis eût été suivi chez Renard, vous seriez sortie pour obéir à la reine, vous n'habiteriez pas la maison de Rochefort, et nous ne serions pas dans le péril dont nous sommes menacés. »

2. III^e carnet, p. 100 : « Come dovrei governarmi se nascesse que-

été fort aisément résolue, car l'intérêt de l'État et celui du cardinal s'étaient réunis pour le jeter du côté des Condé. Pendant que M^{me} de Montbazon et Beaufort faisaient cette insulte à M^{me} de Longueville, on apprenait à Paris que le vainqueur de Rocroy venait de terminer le siège difficile de Thionville et d'ouvrir à la France une des portes de l'Allemagne. L'épée du jeune duc semblait porter partout la victoire avec elle. Le marquis de Gèvres, qui donnait de si grandes espérances, avait été tué; Gassion était grièvement blessé; Turenne et Praslin étaient occupés en Italie; Guébriant, serré de près par Mercy, venait de repasser le Rhin. Le duc d'Enghien, avec son audace et sa popularité toujours croissante, pouvait seul exercer assez d'ascendant sur l'armée pour la ramener en Allemagne, et dissiper l'épouvante qu'avait laissée le souvenir de la défaite de Nortlingen. Dans le conseil, M. le Prince prêtait à Mazarin un appui intéressé et incertain, mais nécessaire et utile. M^{me} la Princesse était la meilleure amie de la reine; elle était déclarée pour le cardinal et contre son rival Châteauneuf. Servir les Condé, c'était donc servir l'État et se servir lui-même. Le choix de Mazarin ne pouvait pas être douteux, et l'on dit que, loin d'apaiser la reine, il l'anima¹.

rela trà il duca d'Enghien e la casa di Vendomo, senza che vi fosse intrigato il servitio della regina? »

1. M^{me} de Motteville, t. 1^{er}, p. 83.

Dans cette critique circonstance que restait-il à faire à M^{me} de Chevreuse? Elle s'était efforcée de contenir M^{me} de Montbazon, mais elle ne pouvait l'abandonner ni s'abandonner elle-même. Elle résolut donc de suivre avec énergie le tragique projet devenu la dernière espérance, la suprême ressource du parti. Déjà elle avait ouvert l'avis de se défaire de Mazarin. Par M^{me} de Montbazon, elle avait entraîné Beaufort. Celui-ci avait rassemblé les hommes d'action dont nous avons parlé et qui lui étaient entièrement dévoués. Un complot avait été formé et toutes les mesures concertées pour surprendre et tuer le cardinal.

CHAPITRE QUATRIÈME

AOUT 1643.

Conspiration de Mme de Chevreuse et de Beaufort contre Mazarin. — La Rochefoucauld et Retz nient cette conspiration. — Plan et détails de toute l'affaire d'après les carnets et les lettres du cardinal, et les mémoires d'Henri de Campion.

Ne nous étonnons pas trop d'une semblable entreprise de la part de deux femmes et d'un petit-fils de Henri IV. A cette grande époque de notre histoire, entre la Ligue et la Fronde, l'énergie et la force étaient les traits distinctifs de l'aristocratie française. La vie de cour et une molle opulence ne l'avaient pas encore énervée. Tout alors était extrême, le vice comme la vertu. On attaquait et l'on se défendait avec les mêmes armes. On avait massacré le maréchal d'Ancre; plus d'une fois on avait voulu assassiner Richelieu; lui, de son côté, ne se faisait pas faute de dresser des échafauds. La condamnation du maréchal de Marillac sans preuves sérieuses, son procès instruit à Ruel même, sous les yeux du cardinal, et son impitoyable exécution en place de Grève, est-ce donc là autre chose qu'un coup de main juridique? Corneille exprime ces mœurs du temps. Son Émilie entre aussi dans un assassinat, et elle n'est pas

moins représentée comme une parfaite héroïne. M^{me} de Chevreuse était depuis longtemps accoutumée aux conspirations ; elle était audacieuse et sans scrupule ; elle ne s'était pas entourée de Beaupuis, de Saint-Ybar, de Varicarville, de Campion, pour passer son temps en discours inutiles. Elle n'était pas restée étrangère aux desseins qu'ils avaient autrefois tramés contre Richelieu ; en 1643, elle fomenta, comme nous l'avons vu, leur exaltation et leur dévouement ; et c'est avec raison, selon nous, que Mazarin lui attribue la première pensée du projet que devait accomplir Beaufort.

Bien entendu, les Importants et leurs héritiers les Frondeurs nient ce projet et le donnent pour une invention du cardinal. Ce point est de la dernière importance et mérite un sérieux examen. Comme cette conspiration, imaginaire ou réelle, a décidé entre M^{me} de Chevreuse et Mazarin, l'histoire, à moins de s'arrêter à la figure extérieure des événements et de consentir à ignorer leurs ressorts véritables, est tenue de rechercher avec soin si Mazarin doit en effet toute sa carrière et le grand avenir qui s'ouvrit alors devant lui à un mensonge habilement imaginé et audacieusement soutenu ; ou si c'est M^{me} de Chevreuse et les Importants qui, après avoir tout essayé contre lui, et, en voulant le détruire à main armée, se sont eux-mêmes détruits et ont été les instruments de son triomphe. Pour nous, nous sommes con-

vaincu et nous croyons pouvoir établir que le complot attribué aux Importants, loin d'être une chimère, était le dénouement presque forcé de la situation violente que nous avons décrite.

La Rochefoucauld, sans avoir partagé les folles espérances de ses amis et mis la main dans leur téméraire entreprise, se fait un point d'honneur de les défendre après leur déroute et s'applique à couvrir la retraite. Il affecte¹ de douter si le complot qui fit alors tant de bruit était véritable ou supposé. A ses yeux, le plus vraisemblable est que le duc de Beaufort, par une fausse finesse, tenta de faire prendre l'alarme au cardinal, croyant qu'il suffisait de lui faire peur pour l'obliger à sortir de France, et que ce fut dans cette vue qu'il fit des assemblées secrètes et leur donna un air de conjuration. La Rochefoucauld se fait surtout le chevalier de l'innocence de M^{me} de Chevreuse, et il se déclare très persuadé qu'elle ignorait les desseins du duc de Beaufort.

Après l'historien des Importants, celui des Frondeurs tient à peu près le même langage. Comme La Rochefoucauld, Retz n'a qu'un but dans ses Mémoires, c'est de se donner un air capable et de faire une grande figure en tout genre, en mal comme en bien ; il est souvent plus véridique, parce qu'il a

1. *Mémoires, ibid.*, p. 388.

encore moins de ménagements pour les autres, et qu'il est plus disposé à sacrifier tout le monde, excepté lui. Nous ne concevons pas ici sa retenue ou son incrédulité. Il savait fort bien que la plupart des gens accusés d'avoir pris part à cette affaire avaient déjà trempé dans plus d'une affaire semblable. Lui-même nous apprend qu'il avait conspiré avec le comte de Soissons, qu'il l'avait blâmé de n'avoir pas frappé Richelieu à Amiens, et qu'avec La Rochepot, lui, abbé de Retz, avait formé le dessein de l'assassiner aux Tuileries pendant la cérémonie du baptême de Mademoiselle. La coadjutorerie de l'archevêché de Paris, que venait de lui accorder la régente, en considération des services et des vertus de son père, l'avait adouci, il est vrai ; mais ses anciens complices, qui n'avaient pas été aussi bien traités que lui, étaient demeurés fidèles à leur cause, à leurs desseins, à leurs habitudes. Retz est-il sincère quand il refuse de croire qu'ils aient tenté contre Mazarin ce qu'il leur avait vu entreprendre, et ce qu'il avait lui-même entrepris contre Richelieu ? Dans sa haine aveugle, il rejette tout sur Mazarin : il prétend qu'il eut peur ou qu'il feignit d'avoir peur. C'est l'abbé de La Rivière, qui, pour se délivrer de la rivalité du comte de Montrésor auprès du duc d'Orléans, aurait persuadé à Mazarin qu'il y avait un complot tramé contre lui, où Montrésor était mêlé. C'est aussi M. le Prince, qui aurait essayé de perdre Beaufort dans la crainte que

son fils le duc d'Enghien ne se commît avec lui dans quelque duel, comme il voulait le faire, pour venger sa sœur, pendant la courte apparition qu'il fit à Paris après la prise de Thionville. Enfin, « ce qui a fait, dit Retz, que je n'ai jamais cru à ce complot, est que l'on n'en a jamais vu ni déposition ni indice, quoique la plupart des domestiques de la maison de Vendôme aient été longtemps en prison. Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avoit rien au monde de plus faux ; l'un étoit capitaine des gardes, l'autre écuyer de M. de Beaufort¹. »

Tout à l'heure on verra se dissiper d'eux-mêmes ces derniers motifs, les seuls qui méritent quelque attention ; mais commençons par opposer aux deux opinions suspectes de Retz et de La Rochefoucauld des témoignages plus désintéressés, et avant tout le silence de Montrésor², qui, tout en protestant que ni lui, ni son ami, le comte de Béthune, n'avaient trempé dans la conjuration imputée au duc de Beaufort, ne dit pas un seul mot contre la réalité de cette conjuration, dont il n'eût pas manqué de se moquer s'il l'avait crue imaginaire. M^{me} de Motteville, qui n'a pas l'habitude d'accabler les malheureux, après avoir rapporté avec impartialité les bruits différents

1. *Mémoires*, t. I^{er}, p. 65. Voyez aussi l'édit. de M. Aimé Champollion, p. 41.

2. *Mémoires*, collect. Petitot, t. LIX.

de la cour, raconte des faits¹ qui lui semblent authentiques et qui sont décisifs. Un des historiens contemporains les mieux informés et les plus véridiques n'exprime pas ici le moindre doute : « Les Importants, dit Monglat, voyant qu'ils ne pouvaient chasser le cardinal, résolurent de s'en débarrasser par le fer, et tinrent pour ce sujet plusieurs conseils à l'hôtel de Vendôme². » Cette opinion est confirmée par les renseignements nouveaux et nombreux que nous fournissent les carnets de Mazarin et ses lettres confidentielles.

Écartons la supposition de Retz, que Mazarin ait eu peur légèrement ou qu'il ait feint d'avoir peur d'un simulacre de conspiration. Sur le courage de Mazarin nous en appelons à La Rochefoucauld lui-même. « Au contraire du cardinal de Richelieu, qui avoit l'esprit³ hardi et le cœur timide, le cardinal Mazarin, dit-il, avoit plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit³. » Mazarin avait commencé par être militaire ; il avait donné plus d'une preuve d'intrépidité, particulièrement à Casal, où il se jeta entre deux armées toutes prêtes à en venir aux mains. Sans doute il s'appliquait à conjurer les périls, mais, quand il n'avait pu les prévenir, il savait y faire face avec fermeté. Mazarin n'était donc pas

1. *Mémoires*, t. I, p. 184.

2. *Mémoires*, collect. Petitot, t. LXIX, p. 419.

3. *Mémoires*, *ibid.*, p. 374.

homme à prendre l'épouvante sur de vaines apparences; et, d'un autre côté, il n'avait pas besoin de feindre des alarmes imaginaires, car le danger était certain, et, dans le progrès toujours croissant de son crédit auprès de la reine, quelle ressource, encore une fois, restait aux Importants, sinon l'entreprise qu'ils avaient autrefois tentée contre Richelieu, et qu'ils pouvaient aisément renouveler contre son successeur? Mazarin n'avait pas encore de gardes, et il connaissait assez M^{me} de Chevreuse pour avoir pris fort au sérieux la proposition qu'elle avait faite dans les conciliabules de l'hôtel de Vendôme. Pesez bien cette considération : dans ses carnets Mazarin n'est pas sur un théâtre; il n'écrit pas pour le public; il montre ses sentiments vrais; et là on le voit, non pas intimidé, mais ému. Il se sent environné d'assassins, et il est convaincu que c'est M^{me} de Chevreuse qui les dirige. Il suit tous leurs mouvements; il recueille tous leurs propos; il rassemble les moindres indices; il compte et il nomme les chefs et les soldats.

« M^{me} de Chevreuse fait entrer les frères Cam-
pion. »

« Chaque jour on fait venir une foule de gens. »

« On trame certainement quelque entreprise. On parle de me prendre dans le faubourg Saint-Germain. On a l'air de vendre ses chevaux en public et sous main on en achète.

« Plessis-Besançon (officier très-distingué, intendant militaire et conseiller d'État, attaché à Mazarin) a dit qu'autour de l'hôtel de Vendôme il y avoit plus de quarante personnes armées. »

« M. de Bellegarde m'a dit avoir su que, si, en revenant de Maisons, je n'avois pas été dans le carrosse de son Altesse Royale, Beaufort m'auroit assassiné. Tous les domestiques du comte d'Orval ont vu, pendant trois ou quatre soirs consécutifs, douze ou quinze personnes armées de pistolets, entre l'hôtel de Créqui et le sien, de manière que je devois être pris au milieu. »

« On est allé proposer au duc de Guise et à ses parents de me tuer ; mais ils n'ont pas écouté cette proposition. »

« L'Argentière a rencontré Beaufort et Beaupuis (le comte de Beaupuis, fils unique du comte de Maillé) qui rentroient au Louvre, d'où le premier était sorti quand la reine s'étoit retirée dans son oratoire. L'Argentière lui dit : « Mon maître, il faut qu'il y ait quelque querelle, car j'ai rencontré quinze ou vingt gentilshommes à cheval, bien montés et avec des pistolets. » Beaufort a répondu : « Que veux-tu que j'y fasse ? »

« J'ai reçu avis que l'on vouloit me prendre, quand j'allois en voiture, chez M. le duc d'Orléans, dans le faubourg Saint-Germain (le duc d'Orléans demouroit au Luxembourg depuis la mort de

sa mère Marie de Médicis). — Le mercredi, le duc de Vendôme, en causant avec le maréchal d'Estrées, lui a dit deux fois : « Je voudrais que mon fils Beaufort fût mort ¹. »

Ces citations, que nous aurions pu multiplier, prouvent incontestablement qu'aux yeux de Mazarin la conspiration était réelle. C'est pourquoi il fit tout pour porter la lumière dans cette trame ténébreuse. Après quelque temps, il déféra l'affaire à la justice ordinaire, au tribunal le plus indépendant et même le moins bien disposé en sa faveur, le parlement de Paris. Elle fut instruite selon toutes les formes, et comme s'il s'agissait du dernier des particuliers. Les indices abondaient, quoi qu'en dise Retz, et ce n'est pas la faute de Mazarin si les dernières preuves manquèrent. Promptement avertis par les affidés qu'ils avaient à la cour, autour de la reine et de Mazarin lui-même, les Importants n'eurent pas de peine à faire évader les conspirateurs les plus compromis.

« Je n'ai pas fort à me louer du chevalier du Guet, dit Mazarin ². » — « Brillet, Fouqueret, Lié et d'autres, au nombre de vingt-quatre, se sont enfuis. On croit qu'ils se sont embarqués pour l'Angleterre sur un vaisseau qui les attendoit depuis trois semaines ³. »

1. III^e carnet, p. 28, 34, 70, 82, 84, 85 et 91 ; IV^e carnet, p. 5.

2. III^e carnet, p. 88.

3. IV^e carnet, p. 8.

Loin de les laisser échapper à leur aisé, Mazarin les poursuit longtemps avec une ardeur opiniâtre jusqu'en Hollande. Le 16 avril 1644, il écrit à Beringhen, qui était alors en mission auprès du prince d'Orange : « On m'a donné avis que Brillet et Fouqueret, qui sont les deux personnes qui ont eu le plus de part dans la confidence de M. de Beaufort, et auxquelles il s'est le plus ouvert dans la conspiration qui avoit été faite contre ma personne, sont allés servir dans les troupes en Hollande, ayant pris de grandes barbes qu'ils ont laissées croître, afin de n'être pas connus, et qu'ils ont changé de noms, Brillet se faisant appeler La Ferrière. Je vous prie de faire toutes les diligences possibles pour vérifier si cela est, et de donner ordre, quand vous reviendrez, à quelque personne confidente, de veiller de près à leurs actions, parce que nous songerions au moyen de les avoir ¹. »

Celui que Mazarin signale dans ses carnets et dans ses lettres comme le confident intime de Beaufort et après lui le principal accusé, le comte de Beaupuis, fils du comte de Maillé, avait trouvé le moyen de se mettre à couvert des premières recherches ; il était parvenu à sortir de France et avait été chercher un asile à Rome sous la protection déclarée de l'Espagne. Il n'y a sorte de démarches que Mazarin n'ait faites pour obtenir de la cour de Rome qu'elle remît Beaupuis à

1. *Lettres de Mazarin; lettres françaises*, t. I, fol. 274, recto.

la France, afin qu'il fût légalement jugé. Non-seulement il en fit faire la demande officielle par M. de Grémonville, alors accrédité auprès du saint-siège, mais il en écrivit lui-même à tout ce qu'il avait d'amis sûrs, au cardinal Grimaldi, à son beau-frère Vincent Martinozzi, à Paul Macarani, à Zofigo Ondedei¹ ; il les presse de faire tout ce qui sera en eux pour obtenir l'extradition de Beaupuis ; il leur suggère les raisons les plus fortes, qu'il les charge de faire valoir auprès du saint-père : que Beaupuis était le principal confident de Beaufort, qu'il était le lien entre Beaufort et les autres accusés ; que ce lien supprimé, la justice ne peut plus avoir son cours ; qu'il s'agit d'un crime qui doit particulièrement toucher le sacré collège et le saint-père, un assassinat tenté sur la personne d'un cardinal ; que c'est la reine elle-même qui réclame Beaupuis ; qu'il est question d'un de ses domestiques, Beaupuis étant enseigne dans une compagnie des gardes à cheval, emploi de confiance, qui oblige à un surcroît de fidélité ; que Beaupuis ne sera pas livré à ses ennemis, comme on le prétendait, mais au parlement, dont l'indépen-

1. *Lettrés italiennes de Mazarin*, t. I, lettre à Ondedei, du 25 mars 1645, fol. 226, verso ; *ibid.*, lettre du 8 mai à Vincenzo Martinozzi, fol. 240, verso ; *ibid.*, lettre du 26 mai à Paolo Macarani, fol. 246 ; *ibid.*, lettre du 2 juin au cardinal Grimaldi, fol. 248 ; *ibid.*, lettre à Ondedei, du même jour ; *ibid.*, lettre au cardinal Grimaldi, du 15 juillet, et à Ondedei, du 5 septembre ; au cardinal Grimaldi, 2 juin 1645, fol. 248 ; à Ondedei, 2 juin 1645 ; au cardinal Grimaldi, 15 juillet 1645 ; à Ondedei, 5 septembre 1645. Voyez l'APPENDICE.

dance était bien connue. Le pape ne put d'abord s'empêcher, au moins pour la forme, de faire mettre Beaupuis au château Saint-Ange. Mais on l'en fit bientôt sortir, et on lui donna un logement particulier où il pouvait recevoir à peu près tout le monde. Mazarin se plaint très vivement d'une telle indulgence. « On s'arrange, dit-il, pour qu'au besoin il puisse s'échapper, ou bien on fournit au duc de Vendôme toute facilité de le faire empoisonner, afin qu'avec Beaupuis soit anéantie la principale preuve de la trahison de son fils. Si tout cela se passoit en Barbarie, on en seroit indigné. Et cela se passe à Rome, dans la capitale de la chrétienté, sous les yeux et par l'ordre d'un pape ! » Mazarin avait envoyé à Rome un agent dévoué, nommé Gueffier, qui devait recevoir Beaupuis des mains du saint-père, et prendre *tous les moyens imaginables* pour ne pas se laisser enlever son prisonnier sur la route de Rome à Civita-Vecchia, le mettre sur un vaisseau français et le conduire en France. Il va même jusqu'à menacer les protecteurs de Beaupuis de la vengeance du jeune roi, « qui, pour n'avoir que sept ans, n'en a pas moins les bras fort longs. » Mazarin ne cessa ses poursuites qu'à la fin de l'année 1645, lorsqu'il eut bien reconnu que le nouveau pape, Innocent X, qui avait succédé à Urbain VIII, le cardinal-neveu Pamphile et le secrétaire d'État Pancirolle, appartenaient entièrement au parti espagnol, et que la France n'avait

à attendre ni faveur ni justice de la cour pontificale.

A défaut de Beaupuis, Mazarin aurait bien voulu mettre la main sur quelqu'un des frères Campion, intimement liés avec Beaufort et avec madame de Chevreuse, et trop haut placés dans la confiance de l'un et de l'autre, pour ne pas avoir tous leurs secrets. Lui-même il se plaint, ainsi que nous l'avons vu, d'être assez mal secondé. Et puis, il avait affaire à des conspirateurs émérites, consommés dans l'art de se mettre à couvert et de faire perdre leurs traces, à l'active et infatigable duchesse de Chevreuse, et au duc de Vendôme qui, pour sauver son fils, s'appliqua à faire évader tous ceux dont les dépositions auraient pu servir à le convaincre, ou les gardait en quelque sorte entre ses mains, cachés et comme enfermés à Anet. Mazarin ne put saisir que des hommes obscurs qui avaient ignoré le complot, et ne pouvaient donner aucune lumière.

Cependant parmi eux étaient deux gentilshommes qui, sans avoir connu le fond de l'entreprise, avaient au moins assisté à plusieurs assemblées qu'on avait tenues sous le prétexte assez bien choisi de prendre en main la défense de la duchesse de Montbazon. Mazarin les nomme, c'étaient MM. d'Avancourt et de Brassy, gentilshommes de Picardie, d'un courage à toute épreuve, amis intimes de Lié, capitaine des gardes de Beaufort et l'un des conspirateurs. Ganseville et Vaumorin, sur le témoignage desquels Retz s'appuie

pour prétendre qu'il n'y a jamais eu de conspiration, n'avaient pas d'importance. Vaumorin pouvait être devenu, en 1649, capitaine des gardes du duc de Beaufort, mais il ne l'était pas en 1643, c'était Lié ; et Ganserville était un des domestiques qu'on n'avait pas mis dans la confiance. Ils ne savaient rien : ils ont donc très bien pu dire à Retz pendant la Fronde ce que celui-ci leur fait dire, Mais d'Avancourt et Brassy savaient quelque chose ; aussi le duc de Vendôme les fit-il instamment prier de venir à Anet, Arrêtés et mis à la Bastille, intimidés ou gagnés, ils firent, quoi qu'en dise Retz, des dépositions assez graves et fournirent de sérieux indices, mais qui s'arrêtaient à Henri de Campion et à Lié, les seuls conjurés qu'ils eussent connus. Mazarin ne négligea rien pour remonter plus haut et tirer parti de la seule capture un peu précieuse qu'il eût faite : « Presser, dit-il¹, l'examen des deux prisonniers. Faire appeler le maître de la maison du Sauvage située à côté de l'hôtel de Vendôme, où logeoient Avancourt et Brassy, ainsi que l'aubergiste près de la rivière, chez lequel il y avoit onze personnes le lundi soir. Interroger les laquais des susdits Avancourt et Brassy, etc. » — « Le frère de Brassy dit que Vendôme est mécontent d'eux, parce qu'ils se sont laissé prendre sans se défendre². »

1. Carnet IV^e, p. 8.

2. Personne, à Paris, ne doutait qu'on ne suivit très sérieusement l'affaire des deux gentilshommes. Une correspondance privée fort curieuse, conservée aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. 6V,

Les Importants s'inquiétaient fort des révélations que pouvaient faire les deux prisonniers. Mazarin fit répandre le bruit qu'Avancourt et Brassy ne disaient pas grand'chose, et que l'affaire s'en allait à rien, afin d'endormir la vigilance et les alarmes des fugitifs et de les enhardir à sortir de leur retraite et à venir se faire prendre à Paris. « Tremblay ¹ (gouverneur de la Bastille) m'a dit que Limoges (l'évêque de Limoges, Lafayette, un des chefs des Importants dans l'Église), me vouloit grand mal, qu'il l'avoit sollicité pour savoir ce que disoient les deux prisonniers, et qu'il avoit fini par dire que le cardinal Mazarin seroit attrapé, ne les ayant fait arrêter et mettre à la Bastille que pour justifier, du moins en apparence, l'injure faite au duc de Beaufort. J'ai ordonné à Tremblay de dire à Limoges que les deux prisonniers ne faisoient aucun aveu et qu'ils se défendoient très bien, pour le confirmer dans l'opinion qu'il avoit, et pour que, donnant avis de cela à Vendôme, comme il ne manquera pas de le faire, ceux qui sont en fuite se

contient une lettre d'un nommé Gaudin à Servien, l'habile diplomate, sous la date du 31 octobre 1643, où se trouve le passage suivant, qui reproduit presque dans les mêmes termes celui des carnets : « L'on a fait recherche des hotelleries au fauxbourg Saint-Germain où les deux gentilshommes emprisonnés dans la Bastille ont logé. En voyant qu'on ne pouvait rien decouvrir par leurs interrogatoires et ceux de leurs laquais, on a aussi emprisonné les hotes et hotesses desdites hotelleries, à sçavoir, du Sauvage et de quelque autre, pensant les intimider et tirer quelque confession du fait dont ils sont soupçonnés ; ce qui n'a non plus servi ; et ils ont été relâchés. »

1. IV^e carnet, p. 9.

rassurent et reviennent , en sorte qu'on puisse mettre la main sur quelqu'un d'eux. »

Mais pourquoi nous épuiser à démontrer que Mazarin ne joua pas la comédie dans le procès intenté aux conspirateurs, qu'il les poursuivit avec bonne foi et avec vigueur, et qu'il était parfaitement convaincu qu'un projet d'assassinat avait été formé contre lui, lorsque l'existence de ce projet est d'ailleurs avérée, lorsque, à défaut d'une sentence du parlement, qui avait dû s'arrêter dans la défaillance de preuves suffisantes, Beaupuis, ni aucun des Campion, ni Lié, ni Brillet, n'ayant pu être saisis, on possède mieux que cela, à savoir, l'aveu plein et entier d'un des principaux conjurés, avec le plan et tous les détails de l'affaire, exposés dans des mémoires trop tard connus, mais dont l'authenticité ne peut être contestée? Nous voulons parler des précieux mémoires d'Henri de Campion ¹, frère de l'ami de M^{me} de Chevreuse, que celui-ci avait fait entrer avec lui au service du duc de Vendôme et particulièrement du duc de Beaufort. Henri avait accompagné le duc dans sa fuite en Angleterre après la conspiration de Cinq-Mars, et il en était revenu avec lui; il possédait toute sa confiance, et il ne raconte rien où il n'ait pris lui-même une part considérable. Henri était d'un carac-

1. *Mémoires de Henri de Campion, etc.*, 1807, à Paris, chez Treuttel et Würtz, in-8°. Petitot en a donné seulement un extrait à la suite des *Mémoires de La Châtre*, t. LI de sa collection.

tère bien différent de son frère Alexandre. C'était un homme instruit, plein d'honneur et de bravoure, sans jactance aucune, éloigné de toute intrigue, et né pour faire son chemin par les routes les plus droites dans la carrière des armes. Il a écrit ses mémoires dans la solitude, où après la perte de sa fille et de sa femme il était venu attendre la mort au milieu des exercices d'une solide piété. Ce n'est pas en cet état qu'on est disposé à inventer des fables, et il n'y a pas de milieu : ce qu'il dit est tel qu'il le faut croire absolument, ou, si l'on doute qu'il dise la vérité, il le faut considérer comme le dernier des scélérats. Aucun intérêt n'a pu conduire sa plume, car il a composé ses mémoires, ou du moins il les a achevés, un peu après la mort de Mazarin, ne songeant donc pas à lui faire sa cour par de bien tardives révélations, et deux ans à peine avant que lui-même s'éteignît en 1663. Il écrit véritablement devant Dieu et sous la seule inspiration de sa conscience.

Or, ouvrez ses mémoires, vous y verrez de point en point confirmés tous les renseignements qui remplissent les carnets de Mazarin. Rien n'y manque, tout se rapporte, tout correspond merveilleusement. Il semble en vérité que Mazarin, en écrivant ses notes, ait eu sous les yeux les mémoires d'Henri de Campion, ou que Henri de Campion, en écrivant ses mémoires, ait eu sous les yeux les carnets de Mazarin : il les complète à la fois et il les résume.

Déjà son frère Alexandre dans ses lettres du mois d'août ¹ laisse échapper plus d'une parole mystérieuse. Il écrit à M^{me} de Montbazou exilée : « Il ne faut pas vous désespérer, Madame, il est encore quelque demi-douzaine d'honnêtes gens qui ne se rendent pas... Votre illustre amie ne vous abandonnera point. S'il falloit renoncer à votre amitié pour être sage, il y a des gens qui aimeroient mieux passer pour fous toute leur vie. » Comme Montrésor, il ne dit pas une seule fois qu'il n'y eut pas de complot formé contre Mazarin, ce qui est une sorte d'aveu tacite ; et quand l'orage éclate, il prend le parti de se cacher, conseille à Beaupuis d'en faire autant, et termine par ces mots significatifs : « On ne s'embarque pas dans les affaires de la cour pour être maître des événements, et comme on profite des bons, il faut se résoudre à souffrir des mauvais. » Henri de Campion lève ce voile déjà fort transparent.

Il déclare nettement qu'il y eut un projet de se défaire de Mazarin, et que ce projet fut conçu, non par Beaufort, mais par M^{me} de Chevreuse de concert avec M^{me} de Montbazou : « Je crois, dit-il, que le dessein du duc ne venoit pas de son sentiment particulier, mais des persuasions des duchesses de Chevreuse et de Montbazou, qui avoient un entier pouvoir sur son esprit et une haine irréconciliable contre le car-

1. *Recueil* souvent cité.

dinal, Ce qui me fait parler ainsi , c'est que , pendant qu'il fut dans cette résolution , je remarquois toujours qu'il y avoit une répugnance intérieure qui , si je ne me trompe , étoit emportée par la parole qu'il pouvoit avoir donnée à ces dames. » Il y a donc eu complot , et son véritable auteur , Mazarin l'avait bien dit et Campion le répète , c'est Madame de Chevreuse , car M^{me} de Montbazon n'étoit pour elle qu'un instrument.

Beaufort , une fois séduit , séduisit son ami intime , le fils du comte de Maillé , le comte de Beaupuis , enseigne de la garde à cheval de la reine , M^{me} de Chevreuse leur adjoignit Alexandre de Campion , le frère aîné de Henri , avec lequel nous avons fait connaissance. « Elle l'aimoit beaucoup , » dit Henri de Campion , d'une façon qui s'ajoutant aux paroles ambiguës d'Alexandre , que nous avons rapportées ¹ , fortifie le soupçon si celui-ci n'étoit pas alors en effet un des nombreux successeurs de Chalais. Il avait trente-trois ans , et son frère avoue qu'il avait contracté auprès du comte de Soissons le goût et l'habitude de la faction. Beaupuis et Alexandre de Campion approuvèrent le complot qui leur fut communiqué , « le premier , dit Henri de Campion , croyant que c'étoit pour lui le moyen d'arriver à de plus grandes charges , et mon frère y voyant l'avantage de

1. Voyez le chapitre II, p. 97 et 98.

M^{me} de Chevreuse et par conséquent le sien. »

Tels furent les deux premiers complices de Beaufort. Un peu plus tard, il s'ouvrit à Henri de Campion, un de ses principaux gentilshommes, à Lié, capitaine de ses gardes, et à Brillet, son écuyer. Là s'arrêta le secret. Bien d'autres gentilshommes et domestiques de la maison de Vendôme devaient participer à l'action, mais ne reçurent aucune confidence ; d'où l'on comprend l'ignorance de Vaumorin et de Gansenville et ce qu'ils ont pu dire à Retz pendant la Fronde. L'affaire était bien conçue et digne de M^{me} de Chevreuse. Il y avait à peine cinq ou six conjurés, très capables de garder le secret, et qui le gardèrent. Au-dessous d'eux, des hommes d'action, qui ne savaient pas ce qu'ils devaient faire ; et par derrière, les hommes du lendemain, sur lesquels on comptait pour applaudir au coup, quand il aurait été fait, sans qu'on eût jugé à propos de les mettre dans la conspiration. Du moins Henri de Campion ne nomme pas même Montrésor, Béthune, Fontraille, Varicarville, Saint-Ybar, ce qui explique pourquoi Mazarin, tout en ayant l'œil sur eux, ne les fit point arrêter. Henri de Campion ne parle pas non plus de Chandenier, de La Châtre, de Tréville, du duc de Bouillon, du duc de Retz, de Guise, de La Rochefoucauld, dont les sentiments n'étaient pas douteux, mais qui n'en étaient pas au point de mettre la main dans un assassinat ; et cela explique encore le silence de

Mazarin à leur égard, en ce qui regarde la conspiration de Beaufort, bien qu'il ne se fit pas la moindre illusion sur leurs dispositions, et sur le parti qu'ils auraient pris si la conspiration eût réussi, ou même si une lutte sérieuse s'était engagée.

Le complot resta quelque temps entre M^{me} de Chevreuse, M^{me} de Montbazon, Beaufort, Beaupuis et Alexandre de Campion. La dernière résolution ne fût prise qu'à la fin du mois de juillet ou dans les premiers jours d'août, c'est-à-dire précisément au milieu de la querelle de M^{me} de Montbazon et de M^{me} de Longueville, qui commença la crise et ouvrit la porte à tous les événements qui suivirent. C'est alors seulement que Beaufort en parla à Henri de Campion, en présence de Beaupuis. Le crime de Mazarin était de continuer Richelieu. « Le duc de Beaufort me dit qu'il croyoit que j'avois remarqué que le cardinal Mazarin rétablissoit à la cour et par tout le royaume la tyrannie du cardinal de Richelieu, avec plus d'autorité et de violence qu'il n'en avoit paru sous le gouvernement de celui-ci; qu'ayant entièrement gagné l'esprit de la reine et mis tous les ministres à sa dévotion, il étoit impossible d'arrêter ses mauvais desseins qu'en lui ôtant la vie; que le bien public l'ayant fait résoudre de prendre cette voie, il m'en instruisoit en me priant de l'assister de mes conseils et de ma personne dans l'exécution. Beaupuis prit la parole pour représenter avec chaleur les maux

quë la trop grande autorité du cardinal de Richelieu avoit causés à la France ; et conclut en disant qu'il falloit prévenir de pareils inconvénients avant que son successeur eût rendu les choses sans remède. » A la conclusion près, ce sont les vues et le langage des Importants et des Frondeurs, de la Rochefoucauld et de Retz. Henri de Campion se donne comme ayant combattu d'abord le projet du duc avec tant de force, que plus d'une fois il l'ébranla ; mais les deux duchesses le remontaient bien vite, et Beaupuls et Alexandre de Campion, au lieu de le retenir, l'animaient. Quelque temps après, Beaufort ayant déclaré qu'il avoit pris son parti, Henri de Campion se rendit à deux conditions : « L'une, dit-il, de ne point mettre la main sur le cardinal, puisque je me tuerois plutôt moi-même que de faire une action de cette nature ; l'autre, que, s'il faisoit entreprendre l'exécution hors de sa présence, je ne me résoudrois jamais à m'y trouver ; tandis que, s'il y étoit lui-même, je me tiendrois sans scrupule auprès de sa personne, pour le défendre dans les accidents qui pourroient arriver, mon emploi auprès de lui et mon affection m'y obligeant également. Il m'accorda ces deux choses, en témoignant m'en estimer davantage, et ajouta qu'il se trouveroit à l'exécution, afin de l'autoriser de sa présence. »

Le plan étoit d'attaquer le cardinal dans la rue, pendant qu'il faisoit des visites en voiture, n'ayant

d'ordinaire avec lui que quelques ecclésiastiques, avec cinq ou six laquais. On devait se présenter en force et à l'improviste, faire arrêter le carrosse et frapper Mazarin. Pour cela, il fallait qu'un certain nombre de domestiques de la maison de Vendôme, qui n'étaient pas dans la confidence, se trouvassent tous les jours, dès le matin, dans des cabarets autour de la demeure du cardinal, qui était alors à l'hôtel de Clèves, près du Louvre. Parmi les domestiques qu'on n'avait pas mis dans le secret, Henri de Campion nommé positivement Ganseville. On devait leur adjoindre « lessieurs d'Avancourt et de Brassy, Picards, gens fort déterminés et intimes amis de Lié. » On donnait ce prétexte que les Condé se proposant de faire affront à madame de Montbazon, le duc de Beaufort, pour s'y opposer, voulait avoir sous la main une troupe de gentilshommes à cheval et armés. Les rôles étaient d'avance distribués. Ceux-ci devaient arrêter le cocher du cardinal ; ceux-là devaient ouvrir les deux portières et le frapper, pendant que le duc serait là, à cheval, avec Beaupuis, Henri de Campion et d'autres, pour combattre et dissiper ceux qui tenteraient de résister. Alexandre de Campion devait rester auprès de la duchesse de Chevreuse et à ses ordres ; et elle-même devait plus que jamais être assidue auprès de la reine, pour préparer les voies à ses amis, et, en cas de succès, entraîner la régente du côté des victorieux.

Plusieurs occasions favorables d'exécuter ce plan se présentèrent. Une première fois, Henri de Campion étant avec son monde dans la petite rue du Champ-Fleuri, dont une extrémité donne dans la rue Saint-Honoré et l'autre près du Louvre, vit le cardinal sortir de l'hôtel de Clèves, en carrosse, avec l'abbé de Bentivoglio, le neveu du célèbre cardinal de ce nom, quelques ecclésiastiques et quelques valets. Campion demanda à l'un d'eux où le cardinal allait, on lui répondit : chez le maréchal d'Estrées. « Je vis, dit Campion, que, si je voulais donner cet avis, sa mort étoit infaillible. Mais je crus que je serois si coupable devant Dieu et devant les hommes que je n'eus point la tentation de le faire. »

Le lendemain on sut que le cardinal devait aller faire une collation chez madame du Vigean, dans sa charmante maison de La Barre, à l'entrée de la vallée de Montmorency, où étoit M^{me} de Longueville¹ et où devait aussi se trouver la reine, qui étoit déjà partie. Le cardinal s'y rendait de son côté, et n'avait avec lui, dans son carrosse, que le comte d'Harcourt. Beaufort commanda à Campion d'assembler sa troupe et de courir après ; mais Campion lui représenta que, si on attaquait le cardinal en compagnie du comte d'Harcourt, il fallait se décider à les tuer tous deux,

1. Voyez la *Jeunesse de M^{me} de Longueville*, chap. II, p. 178 et chapitre III, p. 233. C'est vraisemblablement aussi la partie de plaisir que décrit Scarron, t. VII, p. 178, *Voyage de la reine à La Barre*.

d'Harcourt étant trop généreux pour voir frapper Mazarin sous ses yeux sans le défendre, et que le meurtre de d'Harcourt soulèverait contre eux toute la maison de Lorraine.

Quelques jours après on eut avis que le cardinal devait aller dîner à Maisons, chez le maréchal d'Estrées, ainsi que le duc d'Orléans. « Je fis consentir le duc, dit Campion, que, si le ministre étoit dans le carrosse de son Altesse royale, le dessein ne s'exécute-roit pas ; mais il dit que, s'il étoit seul, il falloit qu'il mourût. Le matin il fit préparer des chevaux et se tint dans les Capucins avec Beaupuis, près de l'hôtel de Vendôme, postant un valet de pied dans la rue pour l'avertir quand le cardinal passeroit, et m'en-joignant de me tenir avec ceux que j'avois coutume d'assembler à l'Ange (nom d'un cabaret), dans la rue Saint-Honoré, assez proche de l'hôtel de Vendôme, et que, si le cardinal alloit sans le duc d'Orléans, je montasse à cheval avec tous ces messieurs, et l'allasse prendre en passant aux Capucins. Je fus, ajoute Campion, dans l'inquiétude que l'on peut penser, jusqu'à ce que, voyant passer le carrosse du duc d'Orléans, j'aperçus le cardinal dans le fond avec lui. »

Enfin, l'irritation de Beaufort ayant été portée à son comble par l'exil de M^{me} de Montbazon, qui est certainement du 22 août ¹, le duc, aiguillonné par

1. Voyez dans la *Jeunesse de M^{me} de Longueville*, chap. III, p. 226, la lettre de cachet adressée à M^{me} de Montbazon.

M^{me} de Chevreuse, par la passion et par un faux honneur, devint lui-même impatient d'agir. Voyant que, le jour, il se rencontrait sans cesse des difficultés dont il était bien loin de deviner la cause, il résolut d'exécuter le coup pendant la nuit, et dressa une embuscade dont le succès semblait assuré, et que Campion nous fait connaître. Le cardinal allait tous les soirs chez la reine, et s'en revenait assez tard. On l'attaquerait à son retour entre le Louvre et l'hôtel de Clèves. On aurait des chevaux tout prêts dans quelque hôtellerie voisine. Le duc lui-même s'y tiendrait avec Beaupuis et Campion, pendant que le ministre serait chez la reine, et, sitôt qu'il sortirait, ils s'avanceraient tous les trois et feraient venir les autres qui, en attendant, se tiendraient à cheval, sur le quai, le long de la rivière, tout auprès du Louvre. Tout cela se pouvait très bien faire la nuit, sans éveiller aucun soupçon.

• Songez que celui qui fournit ces détails si précis est un des principaux conjurés, qu'il écrit à une assez grande distance de l'événement, en sûreté, et, encore une fois, sans nul intérêt, ne craignant plus rien de Mazarin, qui vient de mourir, et n'en attendant rien; songez qu'en parlant comme il le fait, il accuse son propre frère, que, sans doute il s'attribue de louables intentions et même quelques bonnes actions, mais qu'il confesse être entré dans le complot, et que, si l'exécution avait eu lieu il y aurait pris part, en combattant à côté de Beaufort. Le procès déféré au par

lement n'ayant pas abouti faute de preuves, Campion n'imaginait pas que Mazarin eût jamais su « les circonstances du complot, ni ceux qui en savoient le fond et qui y étoient employés. » Il dit aussi « qu'à présent que le cardinal est mort il n'y a plus à craindre de nuire à personne en disant les choses comme elles sont. » Il ne se défend donc pas ; il se croit à l'abri de toute recherche, il écrit seulement pour soulager sa conscience. Or, ce qu'il dit, c'est précisément, sans qu'il s'en doute, ce que Mazarin, de son côté, avait tiré de ses diverses informations.

Nous avons vu quelle importance Mazarin attachait à l'arrestation d'Avancourt et de Brassy, et quel art il mit à répandre le bruit que dans leurs interrogatoires ils ne disaient rien, pour ôter toute inquiétude à ceux qu'ils auraient pu compromettre, et par là les attirer à Paris, où ils n'auraient pas manqué d'être pris. Henri de Campion nous apprend qu'il traduise en français l'un des passages italiens des carnets : « On mena, dit-il, à la Bastille Avancourt et Brassy, où ils déposèrent que je les avois fait assembler plusieurs fois, de la part du duc de Beaufort, pour les intérêts de M^{me} de Montbazou, à ce que je leur avois dit. Cela ne donnoit pas motif d'interroger le duc, puisqu'ils avouoient qu'il ne leur avoit pas parlé ; ainsi il n'eût pas manqué de nier d'avoir donné les ordres que je leur avois portés de sa part ; on

connut alors que l'on ne pouvoit travailler à son procès avant de me prendre, afin de trouver matière à l'interroger d'après mes propres dépositions, et de nous si bien embarrasser tous deux que l'on pût découvrir la trace de l'affaire. La preuve de cette conspiration importoit essentiellement au cardinal, qui, ne faisant que de s'établir dans le gouvernement et affectant de le faire par la douceur, avoit été assez malheureux d'être contraint, en débutant, de faire une violence contre un des plus grands du royaume, pour son intérêt particulier, sans qu'il parût une conviction qui l'obligeât à traiter le duc avec cette rigueur. Le cardinal, désespéré de ne pouvoir persuader les autres de ce dont il étoit entièrement assuré, avoit un grand désir de m'avoir entre ses mains. Il jugea néanmoins qu'il falloit me donner le temps de me rassurer afin de me prendre avec plus de facilité. »

Nous pourrions ajouter à tout cela qu'Henri de Campion, recherché et serré de près dans sa retraite d'Ane chez le duc de Vendôme, s'étant enfui de France et ayant été retrouver à Rome son ami le comte de Beauvais, rend compte des efforts opiniâtres que fit Mazarin pour obtenir l'extradition de celui-ci, la résistance du pape Innocent X, les égards qu'on eut pour Beauvais lorsqu'on fut bien forcé de le mettre au château Saint-Ange ; toutes choses qui, se rencontrant également dans les carnets et les lettres de Mazarin et dans les mémoires d'Henri de Campion, mettent hors de

doute la parfaite sincérité des démarches du cardinal et l'exactitude de ses renseignements.

N'en est-ce pas assez pour réduire à néant les doutes intéressés de La Rochefoucauld et les dénégations passionnées du chef de la Fronde, le très spirituel mais très-peu véridique cardinal de Retz, le plus ardent et le plus opiniâtre des ennemis de Mazarin? Quant à nous, il nous semble ou qu'il n'y a plus de certitude en histoire, ou qu'il faut considérer désormais comme un point absolument démontré qu'il y eut un projet arrêté de tuer Mazarin, que ce projet a été conçu par M^{me} de Chevreuse, en quelque sorte imposé par elle à Beaufort à l'aide de M^{me} de Montbazon, que Beaufort a eu pour complices principaux le comte de Beaupuis et Alexandre de Campion, que Henri de Campion est entré plus tard dans l'affaire, à la pressante sollicitation du duc, ainsi que deux autres officiers d'un rang secondaire; que pendant le mois d'août, il y a eu diverses tentatives sérieuses d'exécution, particulièrement une dernière après l'exil de M^{me} de Montbazon, le dernier d'août ou plutôt le 1^{er} septembre, et que cette tentative-là n'a manqué que par des circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des conspirateurs.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SEPTEMBRE 1643 — 1679.

La conspiration échoue : Beaufort est arrêté et M^{me} de Chevreuse reléguée en Anjou. — Nouvelles intrigues. M^{me} de Chevreuse craint d'être emprisonnée et quitte la France une troisième fois en 1645. — Elle est prise par les Parlementaires d'Angleterre, puis relâchée ; se retire à Liège. — Son retour à Paris en 1649. Son rôle dans la Fronde. Elle se réconcilie à propos avec la reine et Mazarin. Elle contribue à la perte de Fonquet et à l'élévation de Colbert. — Sa mort en 1679.

Comment la dernière tentative d'assassinat formée contre Mazarin, l'embuscade nocturne si bien dressée le 1^{er} septembre 1643, échoua-t-elle ? Ici, sans nous arrêter à discuter les conjectures d'Henri de Campion, bornons-nous à dire que Mazarin, qui était sur ses gardes, prévint le coup qui lui était destiné, en n'allant pas chez la reine le soir où on devait le frapper, lorsqu'il reviendrait du Louvre. Le lendemain, la scène était changée. Le bruit s'était répandu que le premier ministre avait pensé être tué par Beaufort et ses amis, mais qu'il avait échappé, et que la fortune se déclarait en sa faveur. Un projet d'assassinat, surtout lorsqu'il est manqué, excite toujours une extrême indignation, et celui qui est sorti d'un grand danger et paraît

destiné à l'emporter, trouve aisément des défenseurs. Une foule de gens, qui eussent peut-être appuyé Beaufort victorieux, vinrent offrir leurs services et leurs épées au cardinal, et dans la matinée il se rendit au Louvre escorté de trois cents gentilshommes.

Depuis quelques jours, Mazarin avait compris qu'il lui fallait à tout prix éclaircir la situation, et que le moment était venu de forcer la reine à prendre un parti. L'occasion était décisive. Si le péril qu'il venait de courir, et qui n'était que suspendu sur sa tête, ne suffisait pas à tirer la reine de ses incertitudes, c'est qu'elle ne l'aimait point; et Mazarin savait bien qu'au milieu des dangers qui l'entouraient, toute sa force était dans l'affection de la reine, et que de là dépendaient et son salut présent et son avenir. Aussi, soit politique, soit passion sincère, c'est toujours au cœur d'Anne d'Autriche qu'il s'adressait, et au début de la crise il s'était dit à lui-même : « Si je croyais que la reine se sert de moi par nécessité, sans avoir d'inclination pour ma personne, je ne m'arrêtera pas ici trois jours¹. » Mais, nous l'avons assez fait entendre, Anne d'Autriche aimait Mazarin. Chaque jour, en le comparant à ses rivaux, elle l'appréciait davantage. Elle admirait la justesse et la lucidité de son esprit, sa finesse et sa pénétration,

1. III^e carnet, p. 40, en espagnol : « Sy yo creyera lo que dicen que S. M. se sirve di mi per necesidad, sin tener alguna inclinacion, no pararia aqui tres dias. »

cette puissance de travail qui lui faisait porter le poids du gouvernement avec une aisance merveilleuse, son coup d'œil si sûr, sa profonde prudence et en même temps la judicieuse vigueur de ses résolutions. Elle voyait les affaires de la France partout prospérer entre ses mains fermes et habiles. Le cardinal n'était pour rien, il est vrai, dans l'immortelle bataille qui venait d'inaugurer avec tant d'éclat le nouveau règne ; mais il était pour beaucoup dans les succès qui avaient suivi et montré à l'Europe étonnée que la journée de Rocroy n'était pas un heureux hasard. Quand tout le monde dans le conseil s'était opposé au siège de Thionville, quand M. le Prince lui-même y était contraire, quand Turenne consulté n'osait pas se déclarer, c'est Mazarin qui avait insisté avec une énergie extraordinaire pour qu'on profitât de la victoire de Rocroy, et qu'on rapprochât la France du Rhin. La proposition première venait sans doute du jeune vainqueur, mais Mazarin avait eu le mérite de la comprendre, de la soutenir et de la faire triompher. Si jamais premier ministre n'avait été servi par un tel général, jamais aussi général n'avait été servi par un tel ministre ; et, grâce à tous les deux, le 11 du mois d'août, pendant que messieurs les Importants mettaient leur génie à faire un indigne affront à la noble sœur du héros qui venait de sauver la France et qui allait l'agrandir, pendant qu'ils déployaient leur éloquence dans les salons ou aigui-

saient leurs poignards dans de ténébreux concilia-bules, Thionville, alors une des premières places de l'empire, se rendait après une défense opiniâtre ; nous pouvions marcher au secours du maréchal de Guébriant, couvrir l'Alsace, passer le Rhin, et aller faire tête à Mercy. La régence d'Anne d'Autriche s'ouvrait sous les plus brillants auspices. Et en même temps le ministre auquel la reine devait tant, au lieu de s'imposer à elle et de prétendre la gouverner, était à ses pieds, et lui prodiguait des soins, des respects, des tendresses qu'elle n'avait jamais connues. Loin qu'il lui parût ressembler à l'impérieux et triste Richelieu, elle pouvait se rappeler, avec une émotion agréable, les paroles de Louis XIII, lorsque pour la première fois il lui présenta Mazarin, en 1639 ou 1640 : « Il vous plaira, Madame, parce qu'il ressemble à Buckingham. » Mais c'était Buckingham avec un bien autre génie. Elle dut frémir, quand Mazarin mit sous ses yeux tous les indices de l'odieuse entreprise formée contre lui. Il y eut là entre eux de suprêmes explications. Plus que jamais, il dut la presser de lever le masque¹, de sacrifier à une nécessité manifeste les ménagements qu'elle s'étudiait à garder, de braver un peu plus les discours de quelques dévots et de quelques dévotes, et de lui permettre enfin de défendre sa vie. Jusque-là Anne

1. II^e carnet, p. 65 : « Quitarse la maschera. »

d'Autriche hésitait par des raisons qui se comprennent. L'insolence de M^{me} de Montbazon l'avait déjà fort irritée ; la conviction qu'elle acquit des nombreuses tentatives d'assassinat qui avaient échoué par hasard et pouvaient se renouveler, la décida, et c'est dans les derniers jours du mois d'août 1643 qu'il faut placer la date certaine de l'ascendant déclaré, public et sans rival, de Mazarin sur Anne d'Autriche. Il ne lui avait jamais déplu ; il commença à lui agréer dans le mois qui précéda la mort de Louis XIII ; elle le nomma premier ministre au milieu de mai, un peu par goût et beaucoup par politique ; peu à peu le goût s'accrut, et devint assez fort pour résister à toutes les attaques ; ces attaques, en passant aux dernières extrémités et en lui faisant craindre pour la vie même de Mazarin, précipitèrent la victoire de l'heureux cardinal, et le lendemain du dernier guet-apens nocturne où il devait périr, Mazarin était le maître absolu du cœur de la reine, et plus puissant que ne l'avait été Richelieu après la journée des Dupes.

Nous avons en vain recherché dans les carnets quelques traces des explications que Mazarin dut avoir avec la reine en cette grave conjoncture. Ces explications-là ne sont point de celles qu'on puisse oublier, et dont il soit besoin de tenir note. Cependant nous rencontrons un passage obscur écrit en espagnol, où nous saisissons assez distinctement les mots sui-

vants : « Je ne devrais plus avoir aucun doute depuis que la reine, dans un excès de bonté, m'a dit que rien ne pourrait m'ôter le poste qu'elle m'a fait la grâce de me donner auprès d'elle ; néanmoins, comme la crainte est une compagne inséparable de l'affection, etc. ¹ » Vers ce temps-là, Mazarin étant tombé un peu malade à force de travaux et de soucis, et ayant pris la jaunisse, a écrit cette ligne fort courte, mais qui donne beaucoup à penser : « La jaunisse, fruit d'un amour extrême ². »

Madame de Motteville était de service auprès de la reine Anne, lorsqu'au bruit de l'assassinat qui n'avait pas réussi les courtisans s'empressèrent de venir au Louvre protester de leur dévouement. La reine, tout émue, lui dit ³ : « Vous verrez devant deux fois vingt-quatre heures, comme je me vengerai des tours que ces méchants amis me font. » « Jamais, dit M^{me} de Motteville, le souvenir de ce peu de mots ne s'effacera de mon esprit. Je vis en ce moment par le feu qui brillait dans les yeux de la reine, et par les choses qui en effet arrivèrent le lendemain et le soir même, ce que c'est qu'une personne souveraine, quand elle est en colère et qu'elle peut tout ce qu'elle veut. » Si la fidèle dame d'honneur eût été moins dis-

1. III^e carnet, p. 45 : « ...mas contodo esto siendo el temor un compagno inseparabile dell' affection, etc., etc. »

2. IV^e carnet, p. 3 : « La giallezza cagionata dà soverchio amore. »

3. *Mémoires*, t. I^{er}, p. 185.

crète, elle eût pu ajouter : surtout quand cette personne souveraine est une femme et qu'elle aime.

Mazarin avait dit ¹ : « Les menées contre moi ne cesseront point tant qu'on verra auprès de sa Majesté un parti puissant déclaré contre moi, et capable de gagner l'esprit de la reine s'il m'arrivait quelque disgrâce. » La défaite de ce parti fut demandée par Mazarin et accordée par Anne d'Autriche, et les mesures les plus nécessaires immédiatement arrêtées.

Ce qui pressait le plus et ne pouvait être différé d'un jour, c'était de se mettre à l'abri de tout nouvel assassinat et de profiter du premier mouvement de l'indignation publique contre l'auteur du complot et ceux qui y avaient pris part. Or, l'auteur apparent du complot c'était le duc de Beaufort, aidé de ses principaux officiers et de quelques gentilshommes de la maison de Vendôme. Il fallait donc arrêter Beaufort et lui faire son procès. La reine y consentit. On peut juger par là de l'autorité que Mazarin avait prise, et jusqu'où Anne d'Autriche pourrait aller un jour pour défendre un ministre qui lui était cher. Le duc de Beaufort était, avant la mort de Louis XIII, l'homme en qui la reine avait le plus de confiance, et pendant quelque temps on l'avait cru destiné au rôle

1. III^e carnet, p. 98 et dernière : « Ogniuno mi dice che li disegni contra me non cesseranno, finche si vedrà che appresso di S. M. vi è un potente partito contro di me, e capace d'acquistar lo spirito di S. M. quando mi succeda una disgrazia. »

de favori. Depuis, il avait bien gâté ses affaires par ses airs avantageux et par son évidente incapacité, surtout par sa liaison publique avec M^{me} de Montbazou ; mais la reine avait une assez grande faiblesse pour lui, et au bout de trois mois signer l'ordre de son arrestation était un grand pas, nécessaire, il est vrai, mais extrême, et qui était le signe manifeste d'un entier changement dans le cœur et les relations intimes d'Anne d'Autriche. La dissimulation même qu'elle mit dans cette affaire marque la fermeté réfléchie de sa résolution.

La journée du 2 septembre est vraiment solennelle dans l'histoire de Mazarin, et nous pourrions dire dans celle de la France, car elle a vu le raffermissement de la royauté, ébranlée par la mort de Richelieu et de Louis XIII, et la ruine du parti des Importants. Ils ne s'en relevèrent qu'au bout de cinq ans, en 1648, à la Fronde, où ils reparurent toujours les mêmes, avec les mêmes desseins et la même politique au dedans et au dehors, et, après avoir soulevé de sanglants et stériles orages, vinrent de nouveau se briser contre le génie de Mazarin et l'invincible fidélité d'Anne d'Autriche.

Le 2 septembre au matin, Paris et la cour retentissaient du bruit de l'embuscade tendue la veille à Mazarin entre le Louvre et l'hôtel de Clèves. Les cinq conspirateurs qui avec Beaufort y avaient mis la main, à savoir le comte de Beaupuis, Alexandre et Henri de Campion, Brillet et Lié, avaient pris la fuite et s'é-

taient mis en sûreté. Beaufort et M^{me} Chevreuse ne pouvaient les imiter ; fuir, pour eux , c'eût été se dénoncer eux-mêmes. L'intrépide duchesse n'avait donc pas hésité à paraître à la cour, et elle était auprès de la régente dans la soirée du 2 septembre , avec une autre personne , étrangère à ces trames ténébreuses et même incapable d'y ajouter foi, une bien différente ennemie de Mazarin , la pieuse et noble M^{me} de Hautefort. Pour le duc , insouciant et brave, il était allé le matin à la chasse , et à son retour il alla , selon sa coutume, présenter ses hommages à la reine. En entrant au Louvre il rencontra sa mère , M^{me} de Vendôme, et sa sœur la duchesse de Nemours qui avaient tout le jour accompagné la reine et remarqué son émotion. Elles firent tout ce qu'elles purent pour l'empêcher de monter , et le conjurèrent de s'éloigner quelque temps. Lui , sans se troubler, leur répondit comme autrefois le duc de Guise : on n'oserait, et il entra dans le grand cabinet de la reine , qui le reçut de la meilleure grâce du monde et lui fit toute sorte de questions sur sa chasse, « comme si, dit M^{me} de Motteville ¹, elle n'avoit eu que cette pensée dans l'esprit. Le cardinal étant arrivé sur cette douceur, elle se leva et lui dit de la suivre. Il parut qu'elle vouloit aller tenir conseil dans sa chambre. Elle y passa suivie seulement de son ministre. En même

1. Tome I^{er}, p. 185.

temps le duc de Beaufort, voulant sortir, trouva Guitaut, capitaine des gardes, qui l'arrêta et lui fit commandement de le suivre au nom du roi et de la reine. Le prince, sans s'étonner, après l'avoir considéré fixement, lui dit : Oui, je le veux ; mais cela, je l'avoue, est assez étrange. Puis, se tournant du côté de M^{me} de Chevreuse et de Hautefort, qui étoient là et causoient ensemble, il leur dit : Mesdames, vous voyez, la reine me fait arrêter..... Le lendemain, continue M^{me} de Motteville, pendant qu'on peignoit la reine, elle nous fit l'honneur de nous dire, à deux de ses femmes et à moi, que deux ou trois jours auparavant, étant allée se promener à Vincennes, où M. de Chavigny lui avoit donné une magnifique collation, elle avoit vu le duc de Beaufort fort enjoué, et qu'alors il lui vint dans l'esprit de le plaindre, disant en elle-même : *Hélas ! ce pauvre garçon dans trois jours sera peut-être ici, où il ne rira pas.* Et la demoiselle Filandre, première femme de chambre, me jura que la reine pleura ce soir-là en se couchant. » La bonne dame d'honneur, toujours attentive à taire ou à nier ce qui pourrait nuire à sa maîtresse, et à relever ce qui lui est favorable, se complaît ici à célébrer sa douceur et son humanité. Nous voyons surtout dans la conduite d'Anne d'Autriche une dissimulation profonde, comme M^{me} de Motteville ne peut s'empêcher de le remarquer : il est évident que tout était concerté d'avance entre la reine et Mazarin, et si les

larmes qu'elle répandit en cette circonstance montrent ce qu'il lui en coûta de faire mettre en prison un ancien ami, elles prouvent aussi, et encore bien plus, à quel point l'ami nouveau lui devait être cher pour en avoir obtenu un tel sacrifice.

Le lendemain matin, le duc de Beaufort fut conduit à ce même château de Vincennes où, quelques jours auparavant, il avait été se promener et faire collation avec la reine. Le peuple de Paris, toujours ami des résolutions hardies quand elles réussissent, ne s'émut nullement de la disgrâce de celui qu'un jour il devait adorer, et en voyant passer sur le chemin de Vincennes le futur roi des faubourgs et des halles, il avait applaudi, à ce qu'assure Mazarin, et s'était écrié avec joie : « Voilà celui qui voulait troubler notre repos ! ¹ » Les plus dangereux des Importants reçurent l'ordre de s'éloigner de Paris. Montrésor, Béthune, Saint-Ybar, Varicarville et quelques autres furent confinés en province sous une exacte surveillance, ou même quittèrent la France. On commanda aux Vendômes de se retirer à Anet²; et le château d'Anet étant bientôt devenu ce qu'avait été à Paris l'hôtel de Vendôme, l'asile des conspira-

1. III^e carnet, p. 88 : « Tutto il popolo gode e diceva : eccolà quello che voleva turbar il nostro riposo ! »

2. M^{me} de Motteville, t. I^{er}, p. 190 : « On envoya ordre à M. et à M^{me} de Vendôme et à M. de Mercœur de sortir incessamment de Paris. Le duc de Vendôme s'en excusa d'abord sur ce qu'il était malade, mais pour le presser d'en partir et lui faire faire son voyage plus commodément, la reine lui envoya sa litière. »

teurs, Mazarin les réclama du duc César, qui se garda bien de les livrer. Le cardinal fut presque réduit à assiéger en règle le château. Il menaça d'y pénétrer de vive force pour y saisir les complices de Beaufort; ne supportant pas ce scandale d'un prince qui bravait impunément la justice et les lois, il songeait à en avoir raison, et il allait prendre une résolution énergique, quand le duc de Vendôme se décida lui-même à quitter la France, et s'en alla en Italie attendre la chute de Mazarin, comme autrefois il avait attendu en Angleterre celle de Richelieu.

L'arrestation de Beaufort, la dispersion de ses complices, de ses amis, de sa famille, était la première, l'indispensable mesure que devait prendre Mazarin pour faire face au danger le plus pressant. Mais que lui eût-il servi de frapper le bras s'il eût laissé subsister la tête, si M^{me} de Chevreuse était restée là, toujours empressée à entourer la reine de soins et d'hommages, assidue à la cour, retenant ainsi et ménageant les dernières apparences de son ancienne faveur pour soutenir et encourager dans l'ombre les mécontents, leur souffler son audace, et susciter de nouveaux complots? Elle avait encore dans sa main les fils mal rompus de la conspiration, et à côté d'elle était un homme trop expérimenté pour se laisser compromettre en de pareilles menées, mais tout prêt à en profiter, et que M^{me} de Chevreuse s'était appliquée à faire paraître à la reine, à la

France et à l'Europe, comme très capable de conduire les affaires. Mazarin n'hésita donc pas, et le lendemain même de l'arrestation de Beaufort, le 3 septembre, Châteauneuf était invité à venir saluer la reine, et à se rendre ensuite dans son gouvernement de Touraine¹. L'ancien garde des sceaux de Richelieu trouva que c'était déjà quelque chose d'être sorti ouvertement de disgrâce, d'avoir repris le rang éminent qu'il avait jadis occupé dans les ordres du roi et le gouvernement d'une grande province. Son ambition allait bien plus haut; il la garda et l'ajourna, obéit à la reine, se ménagea habilement avec elle, et se maintint fort bien avec son ministre, en attendant qu'il le pût remplacer. Il attendit longtemps encore, mais enfin il ne mourut pas sans avoir revu, un moment du moins, le pouvoir qu'un amour insensé lui avait fait perdre, et qu'une amitié fidèle et infatigable lui rendit².

M^{me} de Chevreuse n'eut pas la sagesse de Châteauneuf. Elle ne sut pas faire bonne mine à mauvais jeu, ou elle était trop engagée pour quitter si tôt la

1. III^e carnet, p. 40 : « Permissione a Chatonof di veder la regina et ordine di andar in Turena. » Olivier d'Ormesson, dans son Journal, donne cet ordre sous la date du 3 septembre 1643.

2. Châteauneuf eut les sceaux en mars 1650, quand Mazarin s'exila lui-même, jusqu'en avril 1651. Il mourut en 1653, âgé de soixante-treize ans. On voyait autrefois son tombeau et celui de sa famille dans la cathédrale de Bourges; il ne reste plus aujourd'hui que sa statue en marbre, avec celle de son père Claude de l'Aubespine et de sa mère Marie de La Châtre, de la main de Philippe de Buister.

partie. La Châtre, qui était un de ses amis les plus particuliers et qui la voyait tous les jours, raconte ¹ que le soir même où Beaufort fut arrêté au Louvre, « sa majesté lui dit qu'elle la croyoit innocente des desseins du prisonnier, mais que néanmoins elle jugeoit à propos que, sans éclat, elle se retirât à Dampierre, et qu'après y avoir fait quelque séjour elle se retirât en Touraine. » M^{me} de Chevreuse fut bien forcée d'aller à Dampierre; mais là, au lieu de se tenir tranquille, elle remua ciel et terre pour sauver ceux qui s'étaient compromis pour elle. Elle recueillit chez elle Alexandre de Campion ², et lui fournit l'argent et tout ce qui lui était nécessaire pour se dérober sûrement aux poursuites du cardinal. Intrépide pour elle-même, accoutumée aux tempêtes, elle s'inquiétait par-dessus tout du sort de ses amis, et en sachant plusieurs à Anet elle y envoyait sans cesse ³. Elle commença même à renouer de nouvelles trames, et trouva moyen de faire parvenir une lettre à la reine ⁴. On lui adressait message sur message pour

1. *Mémoires*, t. LI de la collect. Petitot, p. 244.

2. *Recueil*, etc., p. 133 : « Je ne pouvois désirer une plus grande consolation dans mes malheurs que la permission que vous me donnez d'aller à Dampierre; la crainte que vous me témoignez avoir qu'on me surprenne sur les chemins est très obligeante, mais je prendrai si bien garde à moi que ce malheur ne m'arrivera pas. Je ne marcherai point de jour, et les nuits sont si obscures que je ne serai vu de personne. »

3. IV^e carnet, p. 1 : « Hebert, mestre d'hotel di M^{ma} di Cheverosa, tre volte in tre giorni a Aneto dà M. di Vendomo. »

4. IV^e carnet, p. 3 : « Lettera per altra stada di Cheverosa alla regina. »

hâter son départ¹. On lui envoyait Montaignu, on lui envoyait La Porte². Elle les recevait avec hauteur, et différait sous divers prétextes. Nous avons vu qu'en allant au-devant d'elle, à son retour de Bruxelles, Montaignu lui avait offert, de la part de la reine et de Mazarin, de lui payer les dettes qu'elle avait contractées pendant tant d'années d'exil; elle avait déjà reçu de grosses sommes; elle ne voulait partir qu'après que la reine aurait accompli toutes ses promesses³. Elle quitta la cour et Paris la douleur dans l'âme et en frémissant, comme Annibal en quittant l'Italie. Elle sentait que la cour et Paris et l'intérieur de la reine étaient le vrai champ de bataille, et que s'éloigner, c'était abandonner la victoire à l'ennemi. Sa retraite fut un deuil à tout le parti catholique, aux amis de la paix et de l'alliance espagnole, et au contraire une joie publique pour les amis de l'alliance protestante. Le comte d'Estrade vint au Louvre de la part du prince d'Orange, auprès duquel il était

1. III^e carnet, p. 81 et 82 : « Allontanar Cheverosa che fà mille caballe. »

2. La Châtre, *ibid.* Voyez aussi une lettre inédite de La Porte, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, II^e portefeuille du docteur Valant, p. 107. Voyez l'APPENDICE.

3. III^e carnet, p. 86 : M^{me} di Cheverosa sortita havendo somme considerabili di denari contanti. S. M. sa ben li suoi disegni, e che se li da 200 mil lire, come pretende, vi havrà havute 400 mil lire. » Journal d'Olivier d'Ormesson : « 19 septembre. Au conseil, j'ouïs Monsieur demander si on avoit payé les deux cent mille livres à M^{me} de Chevreuse qu'on lui avoit promises. » La Châtre, *ibid.* : « Elle s'opiniâtra de toucher, avant que de partir, quelque argent qu'on lui avoit promis. »

accrédité, en remercier officiellement la régente¹.

M^{me} de Chevreuse se rendit à sa terre du Verger, entre Tours et Angers. La profonde solitude qui se fit autour d'elle lui rendit plus amer le sentiment de sa défaite. Elle rencontra Montrésor, qui s'était aussi retiré en Touraine, et elle eut avec lui quelques entrevues². Elle écrivit à Paris au duc de Guise pour savoir s'il était vrai qu'il désapprouvât sa conduite

1. Archives des affaires étrangères. FRANCE, t. CV, lettre de Gaudin à Servien, du 31 octobre 1643 : « Le sieur de l'Estrade a fait un compliment à Sa Majesté de la part du prince d'Orange sur l'éloignement de M^{me} de Chevreuse, disant qu'elle avoit fait voir par cette action la bonne intention qu'elle a pour la considération de ses alliés, puisque dès son arrivée la dite dame lui proposa la paix très facile, et que les Espagnols quitteroient bien volontiers tout ce que les François ont pris pourvu qu'on leur accordât seulement une chose qui est l'abandonnement des Suédois et des Hollandois. »

2. Montrésor, *Mémoires*, *ibid.*, p. 355 : « La demeure de M^{me} de Chevreuse à Tours me donnoit sujet de la voir de fois à autres, et bien que ce fût rarement je ne laissai pas de prendre plus de connoissance de son humeur et tempérament de son esprit que je n'en avois eu dans tout le temps qu'elle avoit été plus heureuse et en plus grande considération. L'abandonnement quasi général où elle étoit de tous ceux qu'elle avoit obligés et qui s'étoient liés d'amitié et unis d'intérêt avec elle, me fit juger du peu de foi que l'on doit ajouter aux hommes du siècle présent, par l'état auquel se trouvoit une personne de cette qualité si universellement délaissée dans sa disgrâce; ce qui augmenta le désir en moi de m'employer à lui rendre mes services avec plus de soin et d'affection dans les occasions qui se pourroient offrir. Je n'ignorois pas que les conséquences que l'on voudroit tirer des visites dont j'avois l'honneur de m'acquitter vers elle, ne fussent capables de me nuire et de troubler ma tranquillité; mais l'estime et le respect que j'avois pour sa personne et ses intérêts m'engagèrent d'en courir volontiers le hazard, en observant toutefois cette précaution qu'elles ne fussent trop fréquentes ni qu'il y eût aucune affectation de sa part ni de la mienne. Les traverses dont toute sa vie avoit été agitée n'étoient pas prêtes à finir. »

et tenter sa chevalerie¹. Elle correspondait avec sa belle-mère, M^{me} de Montbazon, reléguée à Rochefort, et les deux exilées s'excitaient l'une l'autre à tout entreprendre pour renverser leur ennemi commun². Vaincue au dedans, M^{me} de Chevreuse reporta toutes ses espérances du côté de l'étranger. Elle ranima les intelligences qu'elle n'avait jamais cessé d'entretenir avec l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas. Son principal appui, le centre et l'intermédiaire de ses intrigues, était lord Goring, ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France, qui, comme son maître et surtout comme sa maîtresse, appartenait au parti espagnol³. Craft, le gentilhomme anglais que nous avons presque toujours rencontré à la suite de M^{me} de Chevreuse, s'agitait bruyamment pour elle, comme le chevalier de Jars intriguait sourdement pour Châteauneuf. Sous le manteau de l'ambassade d'Angleterre, une vaste correspondance

1. IV^e carnet, p. 14.

2. *Ibid.*, p. 48 et 49 : « Più animate che mai et in speranza di far qualche cosa contra me con il tempo. »

3. *Ibid.*, p. 95 et 96 : 26 febbraio 1643 (lisez 1644), l'ambasciatore Gorino, lega strellissima con Cheverosa e Vandemo et altri della corte e fuori. Risoluzione di unir questa caballa a Spagnuoli, e disfarsi del cardinale. Il suddetto spedisce di continuo a Cheverosa, Vandome et altri. È stato sempre spagnolissimo, et hora più che mai. Dice che il cardinale una volta à basso, il detto partito trionfarà. Giar (Jars), confidentissimo di Gorino, è sempre in speranza del ritorno di Chastonof. Craft, più bruglione, più spagnolo, et più del partito del suddetto... Ha detto mille improprietà della regina... S. M. faccià scriver una buona lettera al Re e Regina d'Inghiltera dolendosi del procedere de' suoi ministri e di quello scrisse Gorino, etc. »

s'était établie entre M^{me} de Chevreuse, Vendôme, Bouillon et tous les mécontents.

Lorsque dans l'été de 1644 la reine d'Angleterre vint chercher un asile en France et qu'elle alla prendre les eaux de Bourbon¹, M^{me} de Chevreuse désira passionnément revoir celle qui autrefois l'avait si bien accueillie, et la reine Henriette qui, comme sa mère Marie de Médicis et comme M^{me} de Chevreuse, était du parti catholique et espagnol, eût été charmée d'épancher son cœur dans celui d'une ancienne et si fidèle amie. Mais elle ne crut pas se pouvoir livrer à son inclination sans la permission de la reine qui lui donnait une si noble hospitalité. Anne d'Autriche répondit par politesse que la reine, sa sœur, était libre de toutes ses démarches, mais on lui fit dire sous main par le chevalier de Jars qu'il ne convenait pas qu'elle reçût la visite d'une personne brouillée avec sa majesté². Cette nouvelle disgrâce, ajoutée à tant d'autres, porta à son comble l'irritation de la duchesse. Elle redoubla d'efforts pour briser le joug qui l'opprimait. Mazarin connaissait et surveillait toutes ses manœuvres. Il fit saisir à Paris le

1. M^{me} de Motteville, t. Ier, p. 233, etc.

2. V^e carnet, p. 105 : « S. Maestà puol dire al commendatore di Giar e a madamigella di Fruges che, sebbenne S. M. per civiltà ha detto che per veder o no M^{ma} di Cheverosa non se ne curava, ad ogni modo la regina della gran Bretagna non dovrebbe admetter la visita d'una persona che per sua mala condotta ha perdute le grazie di S. M. »

contrôleur de la maison de M^{me} de Chevreuse¹, et, même quelque temps après, son médecin, dans le carrosse même de sa fille. La duchesse se plaignit vivement d'un tel procédé dans une lettre qu'elle trouva le secret de faire arriver jusqu'à la reine. Elle prétend qu'on fit descendre M^{le} de Chevreuse de voiture, « deux archers lui tenant le pistolet à la gorge, et criant sans cesse : tue, tue, et autant aux femmes qui étoient avec elle² ». Elle ne manque pas de protester de son innocence et d'en appeler de l'inimitié de Mazarin à la justice d'Anne d'Autriche.

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVII, lettre de Gaudin à Servien du 31 mai; et Montrésor, *ibid.*, p. 356.

2 « Tours, 20 novembre 1644. MADAME, Encore que le seul bien que j'avois espéré, dans l'esloignement de l'honneur de votre présence, ait esté de mériter celui de votre souvenir par la continuation de mes devoirs, je me suis privée de l'un et de l'autre, depuis que j'ai sceu que cette retenue vous seroit une plus agréable marque de mon obéissance, que j'ai tasché toujours de tesmoigner à V. M., plus tost par ce que j'ai cru plus conforme à ses intentions, que par ce qui me pouvoit d'advantage satisfaire. Mais, comme V. M. m'a assurée que le temps de cette absence ne diminueroit rien de la bonté qu'elle a fait cognoistre à tout le monde pour les choses qui me touchent, je crois, Madame, qu'autant vous avez pu juger de mon respect par le temps qu'il y a que je me suis retranchée de la satisfaction de ces devoirs, autant je puis espérer de V. M. qu'elle aura agréable que j'y aie recours aux occasions importantes à mon repos. J'avois eu pouvoir sur moi de me retenir à la première qui s'est présentée de la détention de mon contrôleur quoique vous ne pouvez plus douter, Madame, que dans la créance que j'ai de son innocence, il ne m'ait été extrêmement sensible que cette qualité de mon domestique ait été la seule présomption de son crime. Mais je vous avoue que celle qui est arrivée encor depuis 4 ou 5 jours par l'emprisonnement d'un médecin italien, qui est chez moi depuis quelque temps, me touche tellement que je ne puis croire estre assez malheureuse pour que V. M. refuse cet accès à mes justes ressentiments; ce qui s'est fait encor avec des violences qui ne

Mais le médecin qu'on avait arrêté, conduit à la Bastille, fit des aveux qui mirent sur la trace de choses fort graves, et un exempt des gardes du roi alla porter à M^{me} de Chevreuse l'ordre de se retirer à Angoulême : l'exempt était même chargé de l'y conduire. Il y avait à Angoulême un château fort, servant de prison d'État, où son ami Châteauneuf avait été détenu pour elle pendant dix années. Ce souvenir, toujours présent à l'imagination de M^{me} de Chevreuse, l'épouvanta ; elle craignit que ce ne fût la retraite où on la voulait mener¹, et, préférant toutes les extrémités à la prison, elle se décida à se

furent jamais pratiquées en semblables choses, aiant pris l'occasion pour cela qu'il estoit dans le carosse de ma fille, laquelle on fist descendre, deux archers lui tenant le pistolet à la gorge et criant sans cesse tue, tue, et autant aux femmes qui estoient avec elle. Ce procédé est si extraordinaire que, comme j'attends de votre justice pour me faire rendre satisfaction en la personne de ma fille, j'ose me promettre de même de votre bonté pour ma sureté à l'advenir contre de telles rencontres ; et quoique j'aie assez de subject de la prendre de mon innocence, j'ai de si fascheuses expériences de mon malheur que V. M. trouvera bon que je la lui demande avec d'autant plus d'instance que m'ayant ordonné de demeurer en ce lieu où je me suis privée du seul bien que je souhaite au monde, c'est la seule consolation qui me reste que d'y avoir sureté pour moi et ma maison, et de pouvoir prier Dieu en repos qu'il vous comble d'autant de prospérité que vous en désirez, Madame, de V. M., la très-humble et très-obéissante sujette, MARIE DE ROHAN. »

1. Montrésor, *Ibid.* : « Ce traitement (l'emprisonnement de son médecin) souffert par un homme qui étoit son domestique, précéda de peu de jours celui qui arriva en sa personne : Riquetty, exempt des gardes du corps du roy, fut envoyé à Tours pour lui porter le commandement de se retirer à Angoulême où il la devoit mener. La crainte d'y être retenue et mise sous sure garde dans la citadelle, fit une telle impression dans son esprit, qu'elle se résolut à s'exposer à tous les autres périls qui lui pourroient arriver, pour se garantir de celui de la prison qu'elle croyoit être inévitable à moins d'y pourvoir promptement. »

rengager dans les aventures qu'elle avait affrontées en 1637, et à reprendre pour la troisième fois le chemin de l'exil.

Mais combien les circonstances étaient changées autour d'elle, et qu'elle-même était changée ! Sa première sortie de France, en 1626, avait été un continuel triomphe. Jeune, belle, partout adorée, elle n'avait quitté la ville de Nancy et le duc de Lorraine, à jamais soumis à l'empire de ses charmes, que pour revenir à Paris troubler le cœur de Richelieu. En 1637, sa fuite en Espagne lui avait été déjà une épreuve plus sévère ; il lui avait fallu traverser déguisée toute la France, braver plus d'un péril, endurer bien des souffrances, pour trouver au bout de tout cela cinq longues années d'agitations impuissantes. Du moins elle était encore soutenue par la jeunesse et par le sentiment de cette beauté irrésistible qui lui faisait en tout lieu desserviteurs, jusque sur les trônes. Elle avait foi aussi dans l'amitié de la reine, et elle comptait bien qu'un jour cette amitié lui paierait le prix de tous ses dévouements. Maintenant l'âge commençait à se faire sentir ; sa beauté, penchant vers son déclin, ne lui promettait plus que de rares conquêtes. Elle comprenait qu'en perdant le cœur de la reine, elle avait perdu la plus grande partie de son prestige en France et en Europe. La fuite du duc de Vendôme, que celle du duc de Bouillon allait bientôt

suivre , laissait les Importants sans aucun chef considérable. Elle avait reconnu que Mazarin était un ennemi tout aussi habile et tout aussi redoutable que Richelieu. La victoire semblait d'intelligence avec lui. Le propre frère de Bouillon , Turenne, sollicitait l'honneur de le servir, et le duc d'Enghien lui gagnait bataille sur bataille. Elle savait aussi que le cardinal avait entre les mains de quoi la faire condamner et la tenir enfermée toute sa vie. Quand tout l'abandonnait, cette femme extraordinaire ne s'abandonna point. Dès que l'exempt Riquetti lui eut signifié l'ordre dont il était porteur, elle prit son parti avec sa promptitude accoutumée, et accompagnée de sa fille Charlotte, qui était venue la joindre et ne voulut pas la quitter, elle gagna par des chemins de traverse les bocages de la Vendée et les solitudes de la Bretagne, et elle vint à quelques lieues de Saint-Malo demander un asile au marquis de Coetquen. Le noble et généreux Breton lui donna l'hospitalité qu'il devait à une femme et au malheur. Elle n'en abusa point, et après avoir déposé ses pierreries entre ses mains, comme autrefois entre celles de La Rochefoucauld ¹,

1. Plus tard, elle pria le marquis de Coetquen de remettre ses pierreries à Montrésor qui les rendit à un envoyé de M^{me} de Chevreuse. Mais Mazarin était informé de tout ; il connaissait la correspondance de la duchesse ; il tenta de mettre la main sur les fameuses pierreries, arrêta Montrésor, et le tint plus d'un an en prison. Voyez les Mémoires de Montrésor, *ibid.* — Mazarin, si sévère envers Montrésor, qu'il savait un conspirateur dangereux, montra de l'indulgence envers le marquis de Coetquen dont les intentions avaient été honorables.

elle s'embarqua avec sa fille, au cœur de l'hiver, à Saint-Malo, sur un petit bâtiment qui devait la conduire à Darmouth, en Angleterre, d'où elle comptait passer à Dunkerque et en Flandre. Mais des navires de guerre du parti du parlement croisaient dans ces parages : ils rencontrèrent et prirent la misérable barque et la menèrent à l'île de Wight. Là M^{me} de Chevreuse fut reconnue, et comme on la savait l'amie de la reine d'Angleterre, les parlementaires n'étaient pas éloignés de lui faire un assez mauvais traitement et de la livrer à Mazarin. Heureusement elle rencontra comme gouverneur à l'île de Wight le comte de Pembrock, qu'elle avait autrefois connu. Elle s'adressa à sa courtoisie ¹, et grâce à son intervention,

Dans ses *Lettres françaises* conservées à la bibliothèque Mazarine, est celle-ci qui lui fait honneur, et que Richelieu n'aurait pas écrite. Fol. 376 : à M. le marquis de Conaquin, 7 mai 1645 : « J'ai vu par celle que vous avez pris la peine de m'écrire, l'avis que vous me donnez du passage de madame la duchesse de Chevreuse dans l'une de vos maisons. Sur quoi ayant entretenu le gentilhomme que je vous renvoye, j'ai estimé superflu de vous écrire ici le particulier de ce que je lui en ai dit. M'en remettant donc à sa vive voix, je me contenterai de vous assurer que j'ai reçu comme je dois, les preuves que vous me donnez de votre affection pour le service du roi en cette rencontre. Je n'ai pas manqué de représenter à la reine tout ce que je devois *excusant ce qui s'est passé par les raisons que vous mandez*, et par celles que le dit gentilhomme a déduites, etc. »

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, p. 162. Lettre de M^{me} de Chevreuse à M. le comte de Pembroc, de l'île d'Orléans, du 29 avril 1645 : « MONSIEUR, La continuation de mon malheur m'obligeant à sortir promptement de France pour conserver en un pays neutre la liberté que le pouvoir de mes ennemis me vouloit oster dans le mien, le seul chemin que j'aye trouvé favorable pour éviter cette disgrâce, a esté de m'embarquer à Saint-Malo pour passer en Angleterre et delà en Flan-

elle obtint à grand'peine des passe-ports¹ qui lui permirent de gagner Dunkerque et de là les Pays-Bas espagnols.

Elle s'établit quelque temps à Liège, s'appliquant

dres, pour me rendre au pays de Liège, d'où en sûreté je puisse justifier mon innocence, si l'on me veut écouter, ou au moins me garantir de la persécution que la haine et l'artifice du cardinal Mazarin m'a procurée depuis un an et demi. M'étant mise en chemin à cette intention dans une barque que je trouvai prête à partir pour Darthemouth, d'où je faisais estat en arrivant d'envoyer quérir les passeports qui me seroient nécessaires pour aller à Douvres et m'y embarquer pour Dunkerque, elle a été prise par deux capitaines des navires de guerre qui sont sous l'autorité du Parlement, dans lesquels je suis arrivée en cette isle d'Ouit, dont j'ay appris que vous estiez gouverneur, ce qui m'a bien resjoui, m'assurant en vostre vertu et courtoisie que vous ne me refuserés pas la supplication que je vous fais de demander à Messieurs du Parlement un passeport pour aller d'ici à Douvres et m'y embarquer pour passer à Dunkerque où le misérable estat de mes affaires me presse de me rendre au plustot. C'est une grace que j'espère de la justice de messieurs du Parlement, qu'ils auront la bonté de ne pas me faire attendre, puisque la confiance que j'ay en leur générosité et la résolution où je suis de ne me rendre jamais indigne d'en recevoir des effets, m'en peut justement faire espérer le bien que j'attendrai impatiemment par le retour de ce porteur que j'envoie exprès pour ce subject à Londres avec l'homme de vostre lieutenant en cette isle, duquel je crois que vous recevrés un compte plus particulier des accidents de mon voyage. Je les abrège le plus que je puis pour ne vous importuner pas d'un si long discours, et il suffit de vous faire entendre le besoin que j'ay de vostre assistance en l'estat où je suis pour avoir promptement le passeport que je demande à Messieurs du Parlement, et de vous supplier de croire que je n'auray jamais de satisfaction entière que je ne vous aye témoigné par mes services que vous avés obligé une personne qui sera toute sa vie parfaitement, Monsieur, Votre très humble et très affectionnée servante, MARIE DE ROHAN, duchesse de Chevreuse. »

1. Archives des affaires étrangères, t. CIX, Gaudin à Servien, 20 mai 1645 : « L'on écrit d'Angleterre que M^{me} de Chevreuse est encore à l'île de Wick, que messieurs du parlement ne lui ont voulu bailler navire ni passeport pour passer à Dunkerque, etc. » — BIBLIO-

à maintenir et à resserrer de plus en plus entre le duc de Lorraine, l'Autriche et l'Espagne, une alliance qui était la dernière ressource des Importants et le dernier fondement de son propre crédit. Cependant Mazarin avait repris tous les desseins de Richelieu, et comme lui il s'efforçait de détacher le duc de Lorraine de ses deux alliés. Le duc était alors éperdument épris de la belle Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix. Mazarin travailla à gagner la dame, et il proposa à l'ambitieux et entreprenant Charles IV de rompre avec l'Espagne et d'entrer en Franche-Comté avec le secours de la France, lui promettant de lui laisser tout ce qu'il aurait conquis ¹. Il parvint à mettre dans ses intérêts la sœur même du duc Charles, l'ancienne maîtresse de Puy-laurens, la princesse de Phalzbourg, alors bien déchue, et qui lui rendait un compte secret et fidèle de tout ce qui se passait autour de son frère. Mazarin lui demandait surtout de le tenir au courant des moindres mouvements de M^{me} de Chevreuse; il savait qu'elle était en correspondance avec le duc de Bouillon, qu'elle disposait du général impérial Piccolomini par son amie M^{me} de Strozzi, et même qu'elle avait

THÉQUE MAZARINE, lettres françaises de Mazarin, folio 415, 22 juillet 1645 : « On peut juger, dit Mazarin, si on a une grande haine pour M^{me} de Chevreuse, puisque, lorsqu'elle étoit au pouvoir des parlementaires d'Angleterre, ils ont offert de la remettre entre nos mains, et qu'on ne s'en est pas soucié. »

1. IV^e carnet, p. 81 et 82; carnet V^e, p. 12, 68 et 115.

gardé tout son crédit sur le duc de Lorraine, malgré les charmes de la belle Béatrix. A l'aide de la princesse de Phalzbourg, il suit toutes ses démarches, et lui dispute pied à pied l'incertain Charles IV, quelquefois vainqueur, fort souvent battu dans cette lutte mystérieuse¹.

L'avantage demeura à M^{me} de Chevreuse. Son ascendant sur Charles IV, né de l'amour, mais lui survivant, et plus fort que toutes les nouvelles amours de ce prince inconstant, le retint au service de l'Espagne, et fit échouer les projets de Mazarin. Peu à peu elle redevint l'âme de toutes les intrigues ourdies contre le gouvernement français. Elle ne le combattait pas seulement au dehors; elle lui suscitait au dedans des difficultés sans cesse renaissantes. Entourée de quelques émigrés ardents et opiniâtres, entre autres du comte de Saint-Ybar, un des hommes les plus résolus du parti, elle soutenait en France les restes des Importants, et partout attisait le feu de la sédition. Passionnée et maîtresse d'elle-même, elle gardait un front serein au milieu des orages, en même temps qu'elle déployait une activité infatigable pour surprendre les côtés faibles de l'ennemi. Se servant également du parti protestant et du parti catho-

1. BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, lettres françaises de Mazarin à M^{me} la princesse de Phalzbourg; surtout celles du 22 juillet 1645, du 30 septembre de la même année, du 11 novembre, du 2 et du 23 décembre, etc. Voyez l'APPENDICE.

lique, tantôt elle méditait une révolte en Languedoc, ou un débarquement en Bretagne; tantôt, au moindre symptôme de mécontentement que laissait échapper quelque personnage considérable, elle travaillait à l'enlever à Mazarin. En 1647, son œil perçant discerna au sein même du congrès de Münster des signes de mésintelligence entre l'ambassadeur français le duc de Longueville, et le premier ministre, qui en effet ne s'entendaient guère, et elle a la triste gloire d'avoir dès lors fondé de trop justes espérances sur l'ambition mal réglée et l'humeur mobile du duc d'Enghien, tout récemment devenu prince de Condé ¹.

Le temps fait un pas, la Fronde éclate; l'ardente duchesse s'élance de nouveau de Bruxelles en 1649, et vient apporter à ses amis l'appui de l'Espagne et de son expérience. Elle avait près de cinquante ans.

1. BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, lettres françaises de Mazarin, lettre du 28 septembre 1645 à l'abbé de La Rivière, folio 453. — Mais une pièce de la dernière importance et qui jette un grand jour sur toutes les intrigues de M^{me} de Chevreuse en 1646 et 1647, et aussi sur l'état des esprits en France à la veille de la Fronde, et sur l'ambition inquiète qui avait pénétré dans la maison de Condé, c'est un mémoire d'un agent espagnol, que nous avons déjà rencontré dans l'affaire du comte de Soissons, l'abbé de Mercy, mémoire adressé au gouvernement des Pays-Bas, et où l'abbé de Mercy montre tout ce que pourraient contre Mazarin Saint-Ybar et surtout M^{me} de Chevreuse, s'ils étaient mieux soutenus. Cette pièce est intitulée : *Mémoire sur ce qui s'est négocié et traité au voyage de l'abbé de Mercy en Hollande entre lui, le comte de Saint-Ybar et M^{me} la duchesse de Chevreuse*. La pièce est datée du 27 septembre 1647, et signée P. Ernest de Mercy. Elle fait partie des papiers de la secrétairerie d'État espagnole qui se trouve dans les archives générales du royaume de Belgique à Bruxelles. Voyez l'APPENDICE.

Les années et les chagrins avaient triomphé de sa beauté, mais elle était encore pleine d'agréments ¹, et son ferme coup d'œil, sa décision, son audace, son génie étaient entiers. Elle avait trouvé un dernier ami dans le marquis de Laigues ², capitaine des gardes du duc d'Orléans, homme d'esprit et de résolution, qu'elle aima jusqu'à la fin, et qu'après la mort de M. de Chevreuse, en 1657, elle unit peut-être à sa destinée par un de ces mariages de conscience alors assez à la mode ³. On n'attend point que nous la suivions pas à pas et nous engagions nous-même dans le dédale des intrigues de la Fronde. Disons seulement qu'elle y joua un des premiers rôles. Atta-

1. Retz, qui finit par détester M^{me} de Chevreuse parce qu'elle refusa de le suivre dans ses derniers et extravagants projets, prétend qu'en 1649 elle n'avait plus même de restes de beauté. Cependant elle en avait encore en 1657, comme on le peut voir par le portrait de Ferdinand Elle, gravé par Balechou, dans la suite d'Odieuvre, où elle est représentée en veuve, avec une figure si fine, si expressive, si distinguée.

2. Le marquis de Laigues étant allé à Bruxelles en 1649 pour traiter avec l'Espagne au nom des Frondeurs, y trouva M^{me} de Chevreuse et se lia avec elle, comme l'avait fait Alexandre de Campion en 1641. Retz prétend que Montrésor, lorsque Laigues quitta Paris, l'engagea à tâcher de plaire à M^{me} de Chevreuse qui pouvait beaucoup sur le gouvernement espagnol, et d'arriver à son esprit par son cœur. Laigues était jeune et fort bien de sa personne; il réussit, et tous deux s'attachèrent si bien l'un à l'autre qu'ils ne se quittèrent plus. Voilà l'unique fait, encore assez peu certain, puisqu'il repose sur un seul témoignage, d'où Retz tire cette belle conclusion, qui fait autant d'honneur à sa logique qu'à sa délicatesse : « qu'il n'était pas difficile de donner un amant à M^{me} de Chevreuse de partie faite. »

3. Mémoires du jeune Brienne, publiés par M. Barrière, t. II, chapitre XIX, p. 178 : « Le marquis de Laigues qui certainement étoit mari de conscience de la duchesse. »

chée au fond du parti et à ses intérêts essentiels, elle le conduisit à travers tous les écueils avec une adresse et une vigueur incomparables. Après s'être si longtemps appuyée sur l'Espagne, elle sut s'en séparer à propos. Elle garda une grande influence sur le duc de Lorraine, et il n'est pas difficile de reconnaître sa main cachée derrière les mouvements divers et souvent contraires de Charles IV. Elle a pris la principale part aux trois grandes résolutions qui expriment et résument l'histoire entière de la Fronde depuis la guerre de Paris et la paix de Ruel : en 1650, elle fut d'avis de préférer Mazarin à Condé, et elle osa conseiller de mettre la main sur le vainqueur de Rocroy et de Lens; en 1651, un moment d'incertitude de Mazarin, qui faillit se perdre dans ses propres fines-
ses et dans une conduite trop compliquée, un grand intérêt, l'espoir fondé de marier sa fille Charlotte avec le prince de Conti, la ramenèrent à Condé, et de là la délivrance des princes; en 1652, les fautes accumulées de Condé la rendirent pour toujours à la reine et à Mazarin. Elle n'eut pas la folie de Retz, d'imaginer un tiers parti en temps de révolution, et de rêver un gouvernement entre Condé et Mazarin, avec un parlement fatigué et l'incertain duc d'Orléans. Son instinct politique lui fit comprendre qu'après tant d'agitations un pouvoir solide et durable était le plus grand besoin de la France. Mazarin, qui, comme Richelieu, ne l'avait jamais

combattue qu'à regret, rechercha et fut souvent très heureux de suivre ses conseils ¹. Elle passa hautement du côté de la royauté; elle la servit, et elle s'en servit à son tour. Après Mazarin, elle devina Colbert, qui n'était pas encore ministre; elle travailla à son élévation et à la perte de Fouquet ²; et la fière mais la judicieuse Marie de Rohan donna son petit-fils le duc de Chevreuse, l'ami de Beauvilliers et de Fé-

1. Voyez à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, fonds Gaignière, n° 2799, un recueil inédit de lettres autographes et chiffrées de Mazarin à l'abbé Fouquet, le frère du futur surintendant, où Mazarin demande sans cesse l'opinion et les bons offices de M^{me} de Chevreuse.

2. Mémoires du jeune Brienne, t. 1^{er}, ch. vii, p. 218 : « Elle fit alliance avec les Colbert et maria son petit-fils à la fille d'un homme qui n'auroit jamais cru, dix ans auparavant, faire ses filles duchesses. Il fallut écraser pour cela le pauvre M. Fouquet; elle le sacrifia sans scrupule à l'ambition de son compétiteur. Je raconterai bientôt cette intrigue avec des particularités nouvelles. M^{me} de Chevreuse la conduisit avec ardeur; c'est la dernière action de sa vie. » Tome II, chapitre iv, p. 178 : « La duchesse de Chevreuse étoit avec le marquis de Laigues à Fontainebleau pour cette affaire (celle de Fouquet). Elle avoit obligé celui-ci à s'allier avec M. Colbert le ministre, qui n'étoit même alors que contrôleur des finances... Ayant conservé assez d'ascendant sur l'esprit de la reine mère, elle la fit consentir à la perte de M. Fouquet, quoique Sa Majesté l'aimât, parce qu'il l'avoit toujours bien fait payer de son donaire et des pensions considérables que le roi son fils lui donnoit depuis sa majorité. » A l'appui de ces renseignements, nous trouvons parmi les papiers de Fouquet, qui étaient dans la fameuse cassette et qui sont aujourd'hui conservés dans l'armoire de Baluze à la Bibliothèque Nationale, diverses lettres d'un agent secret du surintendant l'avertissant que M^{me} de Chevreuse travaille contre lui et tâche de lui enlever la protection de la reine mère. Cet agent, qui devait être un seigneur de la cour, avait gagné indirectement le confesseur d'Anne d'Autriche, et c'est par lui qu'il savait les manœuvres de M^{me} de Chevreuse. Lettre du 28 juin 1661 : « M^{me} de Chevreuse continue à faire de grandes recherches à ce bonhomme (le confesseur), mais cela ne servira de rien, et vous apprendrez précisément tout ce qu'elle lui dira. » Lettre du 21 juillet : « Je n'ai pu rien

nelon, à la fille d'un bourgeois de génie, le plus grand administrateur qu'ait eu la France. Elle obtint aisément tout ce qu'elle voulut pour elle et pour les siens; elle parvint au comble du crédit et de la considération, et, ainsi que ses deux illustres émules, M^{me} de Longueville et la princesse Palatine, elle acheva dans une paix profonde une des carrières les plus agitées du xvii^e siècle.

sçavoir de plus particulier de chez M^{me} de Chevreuse; mais depuis peu le bonhomme de confesseur est venu ici pour voir la personne dont j'ai eu l'honneur de vous parler autrefois. Il lui a conté tout ce qu'il sçavoit, et entre autres choses lui a dit que depuis quelque temps M^{me} de Chevreuse lui avoit fait de grandes recherches, qu'elle lui avoit envoyé Laigues plusieurs fois, qu'il lui avoit parlé fort dévotement pour le gagner, mais surtout qu'il lui avoit parlé contre vous, Monseigneur. Je ne m'attendrai pas de quelle sorte, car ce bonhomme a dit qu'il l'avoit conté à M. Pelisson. Il me suffira donc de vous faire sçavoir sur cela que le bonhomme de cordelier se plaint un peu de ce que faisant un éclaircissement à la reine mère vous l'aviez comme cité, et que lui disant qu'elle alloit à Dampierre parmi vos ennemis et qu'on lui avoit dit des choses contre vous, comme elle nioit qu'on lui eût jamais parlé de la sorte, vous lui dites de le demander au père confesseur; que le lendemain la reine lui avoit dit qu'elle ne pouvoit comprendre comment vous sçaviez toutes choses et que vous aviez des espions partout. » Lettre du 2 août : « M^{me} de Chevreuse a été ici, et l'on m'a promis de me dire des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage de Bretagne (le voyage de Bretagne et l'arrestation de Fouquet eurent lieu au commencement de septembre), sur certaines résolutions très secrètes du roy et sur des mesures prises contre vous. » — Lettre du 4 août : « M^{me} de Chevreuse, lorsqu'elle fut ici, fut voir deux fois le confesseur de la reine mère. Cependant ce bonhomme cacha cela à M. Pelisson qui l'ayant été voir lui demanda s'il ne l'avoit point vue, ce qu'il lui nia, comme il a dit depuis. Il a encore dit des choses qu'il a données sous un fort grand secret et qui sont de très grande conséquence. La personne qui les sçait fait difficulté de me les dire, parce que M^{me} de Chevreuse y est mêlée, et que lui étant aussi proche elle a peine à me les dire. »

On dit qu'elle aussi, sur la fin de ses jours, elle ressentit l'impression de la grâce, et tourna vers le ciel ses yeux fatigués de la mobilité des choses de la terre. Successivement elle avait vu tomber autour d'elle tout ce qu'elle avait aimé et haï, Richelieu et Mazarin, Louis XIII et Anne d'Autriche, la reine d'Angleterre et sa fille l'aimable Henriette, Châteauneuf et le duc de Lorraine. Sa fille bien-aimée s'était éteinte entre ses bras au milieu de la Fronde. Celui qui le premier l'avait détournée du devoir, le beau et frivole Holland était monté sur l'échafaud de Charles I^{er}, et son dernier ami, bien plus jeune qu'elle, le marquis de Laigues, l'avait précédée dans la tombe. Elle reconnut qu'elle avait donné son âme à des chimères, et, se voulant mortifier dans le sentiment même qui l'avait perdue, l'altière duchesse devint la plus humble des femmes; elle renonça à toute grandeur; elle quitta son magnifique hôtel du faubourg Saint-Germain, bâti par Le Muet, et se retira à la campagne, non pas à Dampierre, qui lui eût trop rappelé les jours brillants de sa vie passée, mais dans une modeste maison, à Gagny, près de Chelles. C'est là qu'elle attendit sa dernière heure, loin des regards du monde, et qu'elle mourut sans bruit, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, la même année que le cardinal de Retz et M^{me} de Longueville. Elle ne voulut ni solennelles funérailles ni oraison funèbre. Elle défendit qu'on lui donnât aucun des titres qu'elle avait appris

à mépriser. Elle souhaita être obscurément enterrée dans la petite et vieille église de Gagny. Là, dans l'aile méridionale, près la chapelle de la Vierge, une main fidèle et ignorée a mis sur un marbre noir cette épitaphe ¹ :

« Cy gist Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazou. Elle avait épousé en premières noces Charles d'Albert, duc de Luynes, pair et connestable de France, et en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. L'humilité ayant fait mourir dans son cœur toute la grandeur du siècle, elle défendit que l'on fît revivre à sa mort la moindre marque de cette grandeur, qu'elle voulut achever d'ensevelir sous la simplicité de cette tombe, ayant ordonné qu'on l'enterrât dans la paroisse de Gagny, où elle est morte à l'âge de soixante-dix-neuf ans, le 12 aoust 1679. »

1. L'abbé Le Beuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VI, p. 133, etc. Il cite un auteur du temps qui dit : « Elle n'est nommée dans cette épitaphe ni princesse, ni même très haute et très puissante-dame, ni son mari très haut et très puissant prince. Elle mourut dans cette paroisse au prieuré de Saint-Fiacre de la Maison Rouge. »

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE PREMIER.

NOTE PREMIÈRE.

Le Mémoire qui voit ici le jour pour la première fois, doit avoir été composé après le 30 janvier 1633, puisqu'il y est fait mention de ce jour; et d'autre part il doit avoir précédé le 25 février, c'est-à-dire l'arrestation de Châteauneuf et la saisie de ses papiers, car il n'y a ici que des soupçons et des indices, tandis que les papiers de Châteauneuf auraient fourni au cardinal des preuves décisives. On y voit le travail auquel se livrait Richelieu avant de prendre un parti. Il rassemble tous les motifs qu'il a de douter de la fidélité du garde des sceaux, et il se rend compte à lui-même de la résolution qu'il médite.

MÉMOIRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU CONTRE M. DE CHATEAUNEUF.

(Écrit tout entier de la main de Charpentier)

« Du temps du maréchal d'Ancre le sieur de Chasteauneuf estoit extrêmement mal avec lui. Le cardinal de Richelieu ne laissa de l'assister, jusque-là que le dit maréchal lui en voulut mal.

Le lendemain que le cardinal fut chassé, le dit sieur de Chasteauneuf fit tout ce qu'il put contre lui.

Depuis, estant en Savoie, le cardinal lui fit avoir les trois abbayes de son frère¹, et les disputa contre la reyne mesme, et en eust sa

1. Les abbayes de Massai, Préaux et Noirlac, qui étoient d'abord à Gabriel de

mauvaise grâce. Depuis, lorsqu'il fut fait garde des sceaux, il le pria de bien penser si c'étoit son avantage, parce qu'il ne vouloit pas le proposer au Roy pour l'utilité du cardinal, mais pour la sienne propre. Après y avoir pensé trois jours, il le pria de faire exécuter la proposition qu'il lui avoit faite.

Trois semaines après qu'il fut garde des sceaux, Monsieur s'estant accommodé avec le Roy et ayant promis son amitié au cardinal, et les sieurs Le Coigneux et Puylaurens désiré que le dit cardinal les maintint auprès du Roy, ce à quoi Sa Majesté trouva bon qu'il s'engageast, selon certains articles que le dit sieur de Chasteauneuf en dressa lui-même, il envoya le sieur de Hauterive¹ avec M^{me} de Verderonne² pour tacher de séparer Puylaurens d'avec Le Coigneux, ce qui étoit chose directement contraire à ce qui leur avoit été promis; d'où Le Coigneux prit une telle allarme, Puylaurens lui ayant dit, qu'il crut que c'étoit un complot fait entre le dit sieur de Chasteauneuf et le cardinal qui n'en savoit rien; d'où il conclut qu'il ne s'y pouvoit fier, et partant médita la ruine du cardinal qui pensa arriver par la visite que Monsieur fit chez lui et sa retraite, d'où se sont ensuivies les guerres qu'on a vues depuis.

Estant à Château-Thierry le Roy fit le dessein de surprendre Moyenvic, sur un advis qui ne fut connu qu'au Roy, au cardinal, au garde des sceaux, au maréchal de Schomberg et au sieur Bouthillier. Ce dessein ne fut pas plustot fait que le dit garde des sceaux ne le mandast à 9³, personne intéressée en cette affaire; et en effet ce dessein faillit (Charpentier a écrit : se faillit), celui qui estoit dans cette place en ayant eu assez de vent pour s'y fortifier de gens, ce qui fit qu'on trouva toute autre garde au pont qu'il n'y avoit pas six mois auparavant.

Il déclara aussi le dessein du voyage des troupes du Roy à Hermestein. Il a aussi dit à 9 dès Lyon que le Roy avoit résolu de faire trancher la teste à M. de Montmorency, et ce deux jours après la résolution que Sa Majesté en avoit prise.

L'Aubespine, évêque d'Orléans, furent à sa mort, en 1630, transportées à son frère Charles.

1. Frère de Chasteauneuf. François de l'Aubespine, marquis de Hauterive, lieutenant général des armées du roi, mort en 1670.

2. Les Verderonne sont une branche des l'Aubespine. M^{me} de Verderonne dont parle ici Richelieu est vraisemblablement Louise de Rhodes, femme de Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, président de la cour des comptes de Paris.

3. Voyez la note qui suit.

Ayant été pris dans Lyon un courrier que M. de Lorraine envoyoit à Monsieur, et dont le cardinal avoit eu avis par une voie secrète, incontinent il en advertit 9 qui, dans la chaleur de la disputé qu'elle eut avec lui sur ce sujet pour le faire eslargir, lui découvrit qu'elle savoit les marques particulières qu'il devoit y avoir sur une lettre qu'on prétendoit qu'il eut cachée. Le cardinal consulta depuis avec le garde des sceaux la peine où il estoit de peur que par ces marques-là M. de Lorraine découvrist qui lui avoit donné l'avis et en perdist l'auteur. Il redit encore toute cette seconde conférence à cette mesme personne qui depuis le découvrit au cardinal.

Il est à noter les lettres qu'on a interceptées qu'il escrivoit en Angleterre conseillant la Reyne contre les sentiments du Roy, particulièrement au fait de la religion. Ouaston ², grand trésorier d'Angleterre, a fait advertir par son propre fils, ambassadeur extraordinaire en France, comme d'une chose bien assurée qu'il donne pour marque de l'affection qu'il porte au cardinal, qu'il sait de preuve très certaine que le sieur de Chasteauneuf a dessein de perdre le cardinal, et la Reyne d'Angleterre a dit plusieurs fois que le garde des sceaux n'estoit point participant des mauvais conseils du cardinal, qu'il estoit son serviteur particulier, et qu'il feroit mieux aller l'Estat que le cardinal, quand il seroit mort.

Est à noter encore qu'il dit à Chaudebonne ³ qu'il ne faisoit nulle difficulté de sauver la vie à M. de Montmorency et lui donner un autre gouvernement que celui du Languedoc, et ce pendant qu'il lui disoit, après avoir fortement opiné à faire mourir le dit sieur de Montmorency, et que la résolution en estoit prise.

Est à noter qu'aussitost que la nouvelle de la prise de M. de Montmorency fut sçue, le garde des sceaux, de son propre mouvement, sollicita pour qu'on envoyast une ordonnance du Roy à M. le maréchal de Schomberg pour lui faire trancher la teste, nonobstant ses blessures, ce que le seul cardinal détourna, sur ce que tout le monde auroit horreur de cette action qui sembleroit inhumaine, qu'il falloit attendre s'il guériroit ou non auparavant que de faire justice.

1. Donc 9 est une femme. C'est très-certainement Mme de Chevreuse. Voyez plus bas, p. 238.

2. Sic. Hume le nomme le chevalier Richard Weston. Voyez aussi plus bas, p. 248.

3. Un des principaux officiers de Gaston, duc d'Orléans. Voyez les lettres de Voiture.

« Est à noter encore qu'après avoir ainsi parlé audit Chaudebonne, il vint dire au cardinal qu'il lui avoit dit qu'on ne pouvoit sauver ledit sieur de Montmorency, et que jamais il ne donneroit ce conseil au Roy, quand mesme le cardinal lui donneroit, et qu'il vouloit bien qu'il le dit à Monsieur; sur quoi le dit sieur de Chaudebonne dit à M. le cardinal de la Valette, au père Joseph et au jeune Bouthillier ¹ qu'il le jugeoit delà un étrange homme, vu qu'il lui avoit dit tout le contraire, comme il est dit ci-dessus, par où il le croyoit serviteur de Monsieur, puisqu'il favorisoit M. de Montmorency, et que la difficulté venoit seulement du cardinal qu'il tenoit ennemi de Monsieur.

Le garde des sceaux dit à Chaudebonne au deuxième voyage qu'il a fait à la cour, qu'il eût à dire de sa part à Puylaurens que si Monsieur envoyoit quelqu'un au Roy, il feroit bien d'y venir et qu'il lui vouloit parler.

Quand Chaudebonne est revenu à Montpellier, le garde des sceaux lui a demandé s'il s'étoit souvenu de parler de ce que dessus à Puylaurens. Chaudebonne lui ayant dit qu'il s'en estoit oublié (*sic*) par le peu de temps qu'il avoit demeuré là, le garde des sceaux l'a prié de dire à Puylaurens qu'il seroit bien aise de s'aboucher avec lui à la campagne, si l'on s'approchoit de plus près, et qu'il feroit en sorte qu'après M. le cardinal le verroit.

Puylaurens a dit plusieurs fois au dit Chaudebonne qu'il se fioit au garde des sceaux et qu'il croyoit qu'il répondroit pour lui au Roy.

Chaudebonne dit aussi avoir reconnu qu'il y avoit intelligence entre le garde des sceaux et Puylaurens lorsqu'il étoit en Flandre, et que par le moyen de M^{me} de Barlemont ils entretenoient commerce sous prétexte de quelque réconciliation de Monsieur avec le Roy, sans que le garde des sceaux et Puylaurens en eussent dessein.

M. le maréchal de Schomberg m'a dit deux ou trois fois que Briançon l'avoit assuré que chez Monsieur ils se faisoient fort du garde des sceaux et qu'ils estoient en bonne intelligence. Ce que le dit Briançon, depuis la mort du dit sieur maréchal, a donné lieu de croire par la lettre qu'il a écrite à M. d'Halluin ².

Est à noter que le maître des requêtes Belivière dit à Saint-Laurent qui estoit prisonnier à Castelnaudary : « Monsieur menace toujours,

1. Léon de Chavigny, fils du surintendant des finances Claude Le Bouthillier.

2. Charles, fils du maréchal Henri de Schomberg, lui-même maréchal, et duc de Schomberg à la mort de son père, s'appela d'abord duc d'Halluin, du chef de sa première femme.

mais ces menaces ne sont qu'en paroles; mais si on les voyait suivies d'effets, il trouveroit bien plus de gens qui seroient de son parti. » Ce discours fut tenu en suite des escrits et des menaces faites au cardinal. Briançon advertit M. le maréchal de Schomberg de ce discours.

Il ne faut pas oublier le procédé dont il a usé au procès de Marillac, où, lorsqu'il voyoit en mauvaise disposition le Roy et les siens, disoit ouvertement qu'il ne le jugeroit point contre son honneur; comme si c'eût été contre l'honneur d'un garde des sceaux de faire la justice! Et depuis qu'il a vu le Roy en meilleure santé, il l'a jugé comme sa charge l'y obligeoit.

Auparavant tous ses amis qui parloient franchement de cette affaire disoient que M. le garde des sceaux ne vouloit point se mettre au hazard, par le jugement de ce procès, de se mettre mal par la suite des temps avec des personnes qui le pourroient perdre, et ce pour les intérêts du Roy qui sembloient chancelants par sa mauvaise disposition et la fortune du cardinal qui ne pouvoit qu'estre caduque, la santé du Roi n'estant pas assurée. Et en effet M. d'Effiat¹ reconnut un jour clairement qu'il marchandait, sur la mauvaise opinion qu'il avoit de la vie du Roy, à prendre son congé sur la fin de son règne pour se faciliter une glorieuse rentrée en son imagination en celui qui devoit venir peu après.

Estant à Bésiers, il fit ce qu'il put adroitement pour faire trancher la teste à M. de Montmorency par une simple ordonnance, au lieu de le faire juger par le Parlement ou par commissaires. La cognoissance qu'on avoit que cette proposition n'estoit bonne que pour charger le cardinal de l'événement de cette affaire, disant qu'elle ne passoit que par l'autorité du Roy auprès duquel il avoit grand crédit, fit que le cardinal s'en défendit disant qu'il falloit mettre cette affaire au cours ordinaire de la justice.

M. de Montmorency ayant mandé au Roy, par le sieur de Launay, à Toloze, que Monsieur estoit marié à la princesse de Lorraine, on estima dans le conseil du Roy qu'il falloit tenir cette affaire fort secrète, parce que si Puylaurens, qui l'avoit découverte à M. de Montmorency, découvroit qu'on scût la faute qu'il avoit commise en cette action qu'il avoit toujours niée, la peur le reporteroit à quelque nouvelle faute. Le Roy, pour cet effet, recommanda à son conseil un estroit secret, ce qui fut promis de tous, mais non pas gardé d'un chacun, La Vaupot, envoyé de Monsieur, qui estoit lors auprès du Roy, l'ayant

1. Le maréchal d'Effiat, père de Cinq-Mars.

sçu le lendemain, ce qui produisit un si mauvais effet qu'estant arrivé auprès de Monsieur, Pnylaurens effrayé l'emmena de nouveau hors du royaume. Sur quoi le Roy manda au cardinal qu'ils estoient sortis parce qu'ils avoient sçu ce dont M. de Montmorency l'avoit adverti, ce qu'il croyoit ou sçavoit avoir été dit par le garde des sceaux.

Il est vrai qu'estant à Lectoure, dans la chambre de la Reyne, M^{me} de Chevreuse demanda au cardinal en présence de la Reyne : Dites-nous un peu ce que M. de Montmorency a mandé au Roy par Launay. Sur quoi, le cardinal disant : il a mandé plusieurs choses ; je ne sais pas ce que vous voulez sçavoir. Elle reprit la parole avec sa promptitude ordinaire et dit : il lui a mandé que le mariage de Lorraine est fait ; je le dis afin que vous ne pensiez pas que nous ignorions ce dont vous faites secret. Elle n'ajouta pas qui lui avoit donné cet avis, mais apparemment celui qui l'avoit advertie du dessein de Moyenvic¹ lui avoit donné cette connoissance.

Le procédé du garde des sceaux, dans la maladie du cardinal, est à considérer, où il est vrai qu'il le quitta, n'oubliant rien de ce que l'adresse lui put suggérer pour que le cardinal lui conseillât d'en user ainsi, ce qu'il sçavoit bien qu'il vouloit faire, M^{me} de Chevreuse ayant dit au dit cardinal qu'il y avoit plus de quatre jours il avoit dit chez la Reyne que le dit cardinal demeureroit si bon lui sembloit, mais qu'il iroit avec elle.

Est à noter l'affectation particulière que M. le garde des sceaux eut d'envoyer Leuville² en Piedmont, et la proposition qu'il fit au cardinal que le dit Leuville tueroit Toiras³ s'il ne vouloit obéir au roi, ce que le cardinal rejeta ; en suite de quoi cependant Leuville ne fut pas plutôt en Piedmont qu'il se mit tout à fait du parti de M. de Toiras qui se roidit plus que jamais à n'obéir pas, selon que M. Servien le mande, disant qu'il croit que la venue du sieur de Leuville n'a pas peu servi à lui donner du cœur pour résister aux volontés du Roy.

Le Roi mesme m'a dit que de Montpellier le garde des sceaux avoit envoyé un de ses secrétaires en Piedmont à Leuville, ce qui s'estoit justifié par l'ordonnance du voyage que longtemps après le dit secrétaire avoit taché de tirer en secret.

Il est vray que Leuville estant retourné d'Italie, le garde des sceaux

1. Voyez plus haut, p. 233, note 3.

2. Son neveu.

3. Le maréchal de Tholras.

m'a escrit et avoué de bouche qu'il estoit tout à fait pour Toiras, ce qui aussi estoit si clair qu'on ne le pouvoit nier.

Le dit garde des sceaux qui avoit affecté le voyage de Leuville en Piedmont, depuis la mort du roy de Suède a eu grand desir de faire envoyer le maréchal d'Estrées vers les protestants d'Allemagne, ce qui fit que le cardinal ayant fait résoudre à son arrivée d'y envoyer le sieur de Feuquières, il ne se put tenir de dire au sieur Bouthillier le jeune qu'il avoit fait une grande faute, et qu'il y falloit envoyer un officier de la couronne; et cependant chacun sçait que les meilleures affaires ne se font pas toujours par les plus grands, et que Feuquières, maréchal de camp et lieutenant du Roy en la frontière, est connu en Allemagne fort entendu et homme de bien.

Au mesme temps le dit garde des sceaux eût bien desiré que son frère¹ eût été envoyé en Hollande pour empescher la trêve, mais il s'est moins ouvert de ce desir pour mieux cacher son dessein.

Au mesme temps le roy d'Angleterre ayant eu la petite vérole, et estant à propos que le Roy envoyast le visiter, il pria le jeune Bouthillier de proposer le chevalier de Jars pour faire ce voyage, et le faire en sorte que l'on ne cognût point qu'il lui en eût parlé.

Au mesme temps il proposa au cardinal d'envoyer Berruyer à Bruxelles, sous prétexte de parler au prince d'Espinoy, lui disant qu'il verroit par ce moyen la dame de Barlemont et Puylaurens pour sçavoir à quelles conditions ils voudroient revenir en France.

Par tout ce que dessus, il appert qu'il veut tenir toutes les négociations importantes de l'Estat en sa main.

Dès que le cardinal fut revenu de son voyage, le soir mesme qu'il arriva à Rochefort, le dit garde des sceaux, quoiqu'estonné de ce qu'il cognoissoit n'estre pas bien avec le Roy, tira une lettre de sa pochette, que lui escrivoit M^{me} de Barlemont, qui estoit de deux ou trois pages pressées dont il ne montra que trois lignes au cardinal, ès quelles mesme il y avoit des mots en chiffres qu'il lui expliqua, en sorte que ces trois lignes signifioient que Puylaurens estoit déjà las d'estre là où il estoit, qu'il voudroit bien revenir et ramener son maistre en France, qu'il avoit eu envie d'crire pour cet effet au garde des sceaux, mais qu'elle n'avoit osé prendre la lettre, que mesme pour donner assurance de lui il feroit faire le mariage de Monsieur et de la princesse Marie. Le dit garde des sceaux représenta fort au cardinal que

1. Hauteclive.

le mieux qu'on pût faire estoit de l'y faire revenir, mais qu'il n'ose-
roit en parler au Roy. Le cardinal lui tesmoigna approuver son advis,
et dit qu'il en parleroit bien, mais qu'il falloit un peu attendre.

Le lendemain le dit garde des sceaux repara encore de cette affaire
au cardinal. Sur quoi le cardinal lui disant : Mais quelle sureté Puy-
laurens pourroit-il donner de lui ? Il lui respondit : elle consisteroit
en deux choses, à marier Monsieur à une autre personne que la prin-
cesse de Lorraine, et à ce que Puylaurens esponsât une des filles du
baron de Pontchasteau. Sur quoi le cardinal respondit que cette su-
reté estoit bien maigre, et qu'il ne voudroit pas y penser de peur de
donner le moindre ombrage au Roy, à qui il devoit tout.

Est à noter que le mesme jour le garde des sceaux dit au cardi-
nal qu'il avoit une prière à lui faire, qui estoit d'agréer que sa nièce
de Chasteauneuf, qui avoit dix mille livres en fonds de terre et cin-
quante mille escus comptant, esponsât quelqu'un de ses parens, tel
qu'il voudroit, pour que par ce moyen il entrast en son alliance, et
qu'il seroit très aise qu'il la voulût donner au fils du baron de Pont-
chasteau. Sur quoi le cardinal lui respondit qu'il se sentoît obligé de
cette offre, mais qu'il feroit bien mieux de donner sa nièce à Leuville
ou au fils de M^{me} de Vaucelas, comme il avoit ouï dire qu'il l'avoit
projeté, qu'aussi bien le fils du baron de Pontchasteau estoit-il aucu-
nement engagé avec la fille du baron de Querverneau. A cela le garde
des sceaux répliqua que Leuville et cette fille se haïssoient, qu'il ne la
vouloit point donner à son neveu de Vaucelas, et qu'il désiroit gran-
dement cet honneur. Puis adjousta : Y a il contract ou articles passés
entre le fils de Pontchasteau et la fille de Querverneau ? Le cardinal res-
pondit : Non. Sur quoi il dit : Il n'y a donc rien qui empesche cette
affaire. Sur quoi le cardinal se voyant pressé lui dit : Je sçaurai de
M. et de M^{me} de Pontchasteau comme cette affaire va.

Est à noter le discours que Leuville a fait à Roquemont allant en
Italie, le priant de favoriser le sieur de Toiras ; ce que M. le pre-
mier ¹ a sçu de Roquemont et l'a dit au Roy de qui je l'ai appris.

Est à noter que le garde des sceaux a fait cognoistre aux jésuites
qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne les favorisast en l'affaire du collège du
Mans, se déchargeant tacitement sur le cardinal ; ce que j'ai appris
du père Maillan.

Est à noter ce que Servien escrit que Toiras a dit ouvertement

1. Le premier président du Parlement étoit alors Nicolas Le Jay.

avoir reçu les résolutions portées par Gagnot, et qui plus est celles qu'un courrier porta à M. Servien pour faire avancer les régimens de Saulx et d'Aiguebonne; ce qui fut fait pendant que le cardinal estoit encore en Brouage, sans qu'autres personnes en eussent cognoissance que le ministère.

Est à noter les paroles de mépris que le chevalier de Toiras a dites au jeune Bouthillier du Roy, ce qui tesmoigne l'impression qu'il y a en cette maison.

Est à noter la découverte qui a esté faite chez l'ambassadeur d'Espagne d'un homme qui donnoit des advis, laquelle est arrivée ainsi qu'il s'en suit. La Reyne envoya quérir Navas ¹ et lui dit : Prenez garde à vous; je suis assurée qu'il y a quelqu'un chez vous qui advertit de ce qui s'y passe. Navas parla le soir à C. (Châteauneuf) et lui dit : Il n'y a que vous et moi qui ayons cognoissance des despèches; la Reyne m'a dit qu'on découvre ce qui se passe. C. l'assura de sa fidélité. La Reyne donna cet advis en un temps que le cardinal ² avoit rapporté deux ou trois choses découvertes des malices de Mirabel ³, disant qu'elles estoient mandées par M. de Barrault; mais il se souvient qu'on pouvoit soubçonner qu'elles ne vinssent pas de si loin. Il disoit que M. de Barrault les découvroit en Espagne par un espion, mais la nature des choses pouvoit faire cognoistre que l'espion estoit en France, et de fait il a esté si bien soubçonné que la Reyne en a eu l'advis. Tels advis n'ont jamais esté rapportés au Roy que devant le garde des sceaux, le maréchal de Schomberg, et Bouthillier. Le secret du Roy, de Schomberg, de Bouthillier et du cardinal ⁴ sont à l'espreuve. L'affaire de Moyenvic fait cognoistre par expérience qui ne reçoit point de réplique que le garde des sceaux donne des advis d'importance à la Reyne. La conjecture tombe donc toute entière sur lui par la règle : *semel malus semper presumitur*.

« Desroches, neveu de Chanleç, a dit le 30 janvier 1633 à M. de Fossé qu'un nommé La Forest, maître d'hôtel de Puylaurens, qui fut tué au combat de Castelnaudary, a esté une partie de l'hiver passé à Paris et voyoit les nuits M. le garde des sceaux.

« M. de Guron m'a dit que M. de Lorraine lui a dit que lorsque le Roy

1. Probablement un des attachés de l'ambassade.

2. Dans le texte *Calori*; et au-dessus : *le cardinal*. *Calori* est un nom que se donne souvent à lui-même le cardinal dans plusieurs lettres de cette époque conservées aux Archives des affaires étrangères.

3. L'ambassadeur d'Espagne.

4. Encore dans le texte *Calori*; et au-dessus : *le cardinal*.

estoit à Metz la première fois, il se faisoit diverses allées et venues vers Puylaurens de la part de M. le garde des sceaux par un homme de M^{me} de Verderonne, et que ce qui se faisoit se faisoit par son conseil.

« MM. de Bullion et de Fossé estant à Besiers auprès de Monsieur de la part du Roy, Puylaurens leur dit, sur les difficultés de la signature qu'on lui proposait de faire pour la garantie des actions de Monsieur, qu'il signeroit, ce qu'il refusoit, si M. le garde des sceaux lui conseilloit. Sur quoi ces messieurs lui disant qu'ils en demeureroient d'accord, et qu'il lui envoyast demander son conseil, Puylaurens repartit qu'il entendoit sçavoir l'avis du dit sieur garde des sceaux par un des siens qu'il prétendoit lui envoyer pour communiquer particulièrement avec lui.

« Le Boulay ¹ a dit à M. de Bullion que depuis le retour du voyage de Languedoc, le garde des sceaux lui parlant en particulier à Paris lui demanda : Quel homme est-ce que ce Puylaurens, et que dit-il ? Et que le Boulay lui respondit : Il faut que le cardinal soit un mal habile homme, ou qu'il vous ruine à cause de Puylaurens. »

NOTE DEUXIÈME.

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DES PAPIERS DE M DE CHATEAUNEUF FAITE
PAR MM. BOUTHILLIER ET DE BULLION.

(Copie communiquée par M. le duc de Luynes.)

« Le lundi, vingt-huitième jour de février mil six cent trente-trois, environ les huit à neuf heures du matin, Nous, Claude de Bullion et Claude Bouthillier, conseillers du roi en ses conseils d'État et privé, et surintendants de ses finances, et Léon Bonthillier ², aussi conseiller du Roy en ses dits conseils et secrétaire de ses commandements, en vertu de la commission de Sa Majesté du vingt-sixième du dit mois, nous sommes transportés, assistés du sieur Testu, chevalier du guet de la

1. Un des officiers de Monsieur, qui le trahissoit et étoit vendu au cardinal. Il y en a une foule de lettres adressées au cardinal et à Chavigny aux Archives des affaires étrangères.

2. Le fils de Claude Bouthillier, depuis si connu sous le nom de Chavigny.

ville de Paris, au logis du sieur de Chateauneuf, ci-devant garde des sceaux, pour y faire perquisition de tous les papiers qui s'y pouvoient trouver, pour iceux faire transporter où nous verrions bon être, suivant la volonté de sa dite Majesté; où étant arrivés, nous y aurions trouvé le sieur de Boislouer, enseigne d'une des compagnies des gardes du corps qui étoit en garnison audit logis par commandement de Sa Majesté, lequel nous auroit fait faire ouverture de la porte dudit logis, où serions entrés et à l'instant montés en la chambre où couchoit ordinairement ledit sieur de Chateauneuf, où nous aurions fait appeler les nommés Mignon et Menessier, l'un ayant charge de ses affaires, et l'autre son secrétaire, auxquels nous aurions fait commandement de nous montrer les cabinets et autres lieux où pouvoient être les papiers appartenant au dit sieur de Chateauneuf, ce qu'ils auroient à l'instant fait; et nous aurions montré la porte d'un cabinet qui donne dans ladite chambre, duquel nous aurions demandé la clef; et à faute de la pouvoir trouver nous aurions à l'instant envoyé quérir un serrurier nommé Duval, par lequel nous aurions fait faire ouverture de ladite porte et serions entrés dans ledit cabinet, où nous aurions trouvé des papiers, et iceux mis dans un coffre avec tous les autres qui étoient sur les tables de ladite chambre et sur les cabinets; de là nous serions entrés dans une autre chambre qui est à main gauche, dans laquelle il y a deux cabinets, lesdits Mignon et Menessier étant toujours avec nous, et nous serions entrés dans celui dont la porte est à la ruelle du lit, dans lequel il y a des armoires fermées de fil d'archal qui étoient pleines de papiers, comme aussi il y en avoit force sur la table, tous lesquels nous aurions fait tirer et mettre pareillement dans un coffre. Ce fait, nous sommes entrés dans un autre cabinet dont la porte est dans ladite chambre, duquel nous en avons aussi tiré tous les papiers et mémoires qui étoient dans un cabinet d'Allemagne tout ouvert, lesquels nous avons pareillement fait mettre dans un coffre; de sorte qu'il s'en est trouvé de quoi en remplir trois, lesquels nous avons à l'instant fait fermer et d'iceux pris les clefs. De là nous sommes retournés en la première chambre dans laquelle s'est trouvé un grand cabinet d'ébène noir et un autre petit desquels nous n'avons pu faire ouverture attendu que nous n'en avions pas les clefs ni lesdits Mignon et Menessier, non plus que de celui qui étoit dans l'autre chambre; tous lesquels trois coffres pleins de papiers, ensemble lesdits trois cabinets avec deux grandes écritaires d'ébène, l'une en long et l'autre en espèce de carré, ont été transportés au logis de M. de Bul-

lion, pour y être les dits papiers vus et visités suivant l'express commandement du Roy et en vertu de la susdite commission de Sa Majesté; et ont lesdits Mignon et Ménessier signé. Ce fait, nous nous sommes retirés.

« BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER. »

« Et le samedi, cinquième jour de mars, audit an, à neuf heures du matin, Nous, commissaires susdits, assistés du sieur chevalier du guet, en vertu de l'express commandement du Roy et de la susdite commission de Sa Majesté pour procéder à la visite de tous les papiers par nous saisis et trouvés, comme dit est, en divers lieux de la maison dudit sieur de Chateaufort, nous sommes transportés au logis de M. de Bullion, où lesdits papiers avoient été portés, où nous avons fait venir le sieur Joly, un des domestiques dudit sieur de Chateaufort, en la présence duquel nous avons fait faire ouverture des deux cabinets d'Allemagne qui avoient été trouvés dans la chambre dudit sieur de Chateaufort avec les clefs que ledit Joly auroit mis dans nos mains quelques jours après le transport desdits papiers, nous déclarant qu'elles lui avoient été données par ledit sieur de Chateaufort, à Saint-Germain-en-Laye, à l'heure qu'il fut arrêté, lequel lui dit qu'il les portât à la dame de Vaucelas, sa sœur, pour en tirer de l'argent et des lettres qui étoient dedans lesdits cabinets, et mesme ledit sieur de Chateaufort a mandé par un courier qui lui avoit été dépesché qu'il avoit donné lesdites clefs audit sieur Joly; dans lesquels cabinets ayant été ouverts il fut trouvé grande quantité de lettres et entre autres beaucoup en chiffres, toutes lesquelles ont été tirées et comptées en la présence dudit Joly et mises dans une cassette, laquelle nous avons fait fermer à l'instant et d'icelle pris la clef; et a ledit Joly signé.

« Ce fait, nous nous sommes retirés et avons remis l'assignation au lendemain neuf heures du matin, au même lieu.

« BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER. »

« Et le dimanche, sixième dudit mois, à neuf heures du matin, Nous, commissaires susdits, assistés dudit chevalier du guet, nous sommes transportés audit logis de M. de Bullion pour faire la visite des papiers; où procédant avons commencé par l'ouverture d'un coffre de campagne, façon de bahut avec serrure, lequel nous avons ouvert avec les clefs, iceluy coffre plein de papiers entre lesquels il s'est trouvé quantité de lettres, à savoir :

« Quarante-quatre lettres que nous avons mises dans une liasse cotée A; partie desquelles il y a du chiffre et du jargon. (Suit la mention détaillée du nombre de pages et de lignes de chacune de ces quarante-quatre lettres).

« Et d'autant qu'il étoit tard, nous nous sommes retirés et avons continué l'assignation au lendemain environ les neuf heures du matin au mesme lieu.

« BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER. »

« Et le lundi, septième du dit mois, Nous, commissaires susdits, nous sommes transportés à l'heure dite au logis de mon dit sieur de Bullion, assistés du dit sieur chevalier du guet; où, en continuant la visite des dits papiers, avons fait l'ouverture d'un autre coffre tout plein de lettres et liasses, et entre autres :

« Trente lettres toutes en chiffre du caractère suivant (divers chiffres et lettres), desquelles nous avons fait pareillement une liasse cotée B. (Suit la mention du nombre des pages et lignes de chacune de ces trente lettres.)

« Item trente-deux autres lettres signées de Montégu, desquelles nous avons aussi fait une liasse cotée C. (Suit la mention détaillée de chacune de ces trente-deux lettres.)

« La trente-unième est une réponse aux articles projetés entre la France et l'Angleterre, écrite de la main de Montégu, contenant une page et deux tiers.

« Ce fait, nous nous sommes retirés et avons continué l'assignation au lendemain à neuf heures du matin au mesme lieu. »

« Et le mardi, huit dudit mois, Nous, commissaires susdits, assistés dudit sieur chevalier du guet, nous sommes transportés à l'heure prise audit logis de monsieur de Bullion où, en continuant la visite desdits papiers, avons procédé à l'ouverture de l'autre troisième coffre tout plein de papiers entre lesquels se sont trouvées trente-quatre lettres signées de la dame de Vantelet, partie avec jargon, desquelles nous avons aussi fait une liasse cotée D. (Suit la mention détaillée.)

« Item vingt-neuf lettres, dont quelques-unes sont signées le chevalier de la Rochechouart, écrites toutes de mesme main, desquelles nous avons aussi fait une liasse cotée E. (Suit leur mention détaillée.)

« Item, nous avons trouvé dans ledit coffre trente-une lettres de la reine de la Grande-Bretagne, et dans un papier douze vers que l'on

croit être de sa main dont nous avons fait pareillement une liasse cottée F.

« Ce fait nous nous sommes retirés et avons continué l'assignation au lendemain neuf heures du matin au mesme lieu.

« BULLION, BOUTILLIER, BOUTILLIER. »

« Et le lendemain mercredi, neuvième dudit mois, Nous, commissaires susdits et assistés dudit sieur chevalier du guet, nous sommes transportés en l'heure dite au logis de mon dit sieur de Bullion, où étant avons procédé à l'ouverture de la cassette dans laquelle nous avons mis les lettres qui s'étaient trouvées dans les susdits deux cabinets d'ébène, en la présence dudit sieur Joly, entre lesquelles s'en est trouvé cinquante-deux contenant des caractères de chiffre pareils à ceux qui en suivent (diverses figures) : desquelles lettres nous avons fait pareillement une liasse cottée G.

« La première¹ contient deux pages entières et douze lignes en la troisième.

« La seconde sept lignes en la première page.

« La troisième quatre pages entières.

« La quatrième trois pages entières; manque une demie ligne.

« La sixième cinq pages entières.

« La septième trois pages entières moins deux tiers de lignes.

« La huitième neuf pages entières.

« La neuvième cinq pages et dix lignes en la sixième.

« La dixième une page entière; manque un tiers de ligne.

« La onzième douze lignes et un quart.

« La douzième une page et quatre lignes.

« La treizième une page et sept lignes et demie.

« La quatorzième une page treize lignes et deux caractères.

« La quinzième trois grandes pages entières.

« La seizième une page entière, une ligne et demie à la marge, et trois lignes en la seconde page.

« La dix-septième une page entière et neuf lignes et demie en l'autre feuillet.

« La dix-huitième deux pages, et neuf lignes dans un autre feuillet séparé dont la troisième n'est que demie.

1. Nous conservons cette fois la mention détaillée de ces lettres, parce qu'elles sont de Mme de Chevreuse.

« La dix-neuvième deux pages moins une ligne, et presque deux lignes à la marge.

« La vingtième trois pages entières et quatre lignes.

« La vingt-unième sept pages entières et onze lignes dont la troisième et la dernière ne sont que de deux tiers.

« La vingt-deuxième six pages; manque deux lignes et deux tiers.

« La vingt-troisième trois pages et six lignes et cinq caractères.

« La vingt-quatrième sept lignes et demie; manque le quart à la quatrième.

« La vingt-cinquième une page et deux lignes sur l'autre feuillet.

« La vingt-sixième quatre pages à la réserve de deux lignes.

« Le vingt-septième deux pages à la seconde desquelles manque, à la quatrième, à la sixième et à la septième ligne, environ la cinquième partie; et en outre il y a deux lignes à la troisième page.

« La vingt-huitième deux grandes pages et douze lignes et un tiers.

« La vingt-neuvième une page et quatre lignes et demie.

« La trentième une page cinq lignes.

« La trente-unième une page, une ligne, trois quarts.

« La trente-deuxième une page tout entière et un mot à la marge.

« La trente-troisième trois pages huit lignes.

« La trente-quatrième deux pages onze lignes, et la dernière aux deux tiers.

« La trente-cinquième trois pages à la seconde desquelles il manque, à la onzième ligne, un quart.

« La trente-sixième une page, une ligne et un mot.

« La trente-septième cinq pages entières, une ligne et un tiers à la marge de la cinquième.

« La trente-huitième une page entière et deux tiers de ligne à la marge.

« La trente-neuvième une page et neuf lignes sur le second feuillet.

« La quarantième deux pages sept lignes deux tiers.

« La quarante-unième une grande page.

« La quarante-deuxième trois pages, trois quarts de ligne et environ un quart de ligne à la seconde.

« La quarante-troisième une page et neuf lignes.

« La quarante-quatrième sept pages moins deux lignes.

« La quarante-cinquième une page et deux grandes lignes en marge.

« La quarante-sixième deux pages, six lignes et un tiers.

« La quarante-septième une page moins deux mots en la cinquième et sixième ligne.

« La quarante-huitième trois pages; manque un quart de ligne en la troisième ligne de la seconde page.

« La quarante-neuvième quatre pages entières.

« La cinquantième une page; manque trois caractères en la seconde ligne et un quart de ligne à la onzième.

« La cinquante-unième quatre pages; manque une ligne à la troisième page.

« La cinquante-deuxième trois pages et une ligne, et un mot à la marge de la troisième page.

« *Item*, vingt lettres du comte de Holland dont nous avons aussi fait une liasse cottée H. (Suit la description.)

« Une autre lettre signée R. Weston, contenant presque vingt lignes sans jargon.

« *Item*, cinquante-six autres lettres, sans chiffre ni jargon, que l'on juge être d'amour et écrites par une femme, dont nous avons pareillement fait une liasse cottée L.

« *Item*, neuf autres lettres dont nous avons fait une autre liasse cottée, à savoir :

« Une lettre du sieur d'Estissac adressante au sieur de la Vacherie.

« Une lettre écrite de la main dudit sieur de Châteauneuf contenant quatre pages.

« Deux lettres signées Duplessis, dont l'une est adressée à M^{lle} de Minieux à Bruxelles, et l'autre sans superscription.

« Deux autres lettres, l'une du sieur de Puislaurens, et l'autre sans superscription, adressantes toutes deux audit sieur de Châteauneuf.

« Deux autres lettres du sieur comte de Brion l'une adressante à M^{lle} d'Arscot, et l'autre à M^{me} la comtesse de Ganvillers.

« Une lettre du sieur duc de Vendosme du vingt-huit octobre mil six cent trente, signée César de Vendosme, adressante audit sieur de Châteauneuf.

« Et le mesme jour avons de nouveau fait ouverture du susdit grand cabinet d'Allemagne pour chercher s'il n'y avoit point quelque cachette où il y pût encore avoir quelques papiers, et dans icelui avons trouvé une panetière d'or garnie de pierres façon de turquoises à l'entour, et deux morceaux d'ambre gris lesquels nous avons fait peser, revenant l'un à quatre onces et l'autre à onze, lesquels nous avons pareillement tirés dudit cabinet.

« Ce fait nous nous sommes retirés et avons continué l'assignation au lendemain neuf heures du matin au mesme lieu.

« BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER. »

« Et le lendemain jeudi, dixième dudit mois de mars, Nous commissaires susdits assistés dudit sieur chevalier du guet comme ci-devant, nous sommes transportés à l'heure dite au logis dudit sieur de Bullion, où étant avons procédé à l'ouverture de l'autre cabinet et des deux écritaires d'ébène, lesquels nous avons fait ouvrir par un serrurier nommé Duval pour n'avoir pu trouver les clefs, dans lesquels cabinet et écritaires ne se sont trouvés aucuns papiers; et après avoir vu et visité tous lesdits papiers qui étaient dans les coffres, cabinets et écritaires mentionnés ci-devant, avons iceux remis dans les dits coffres, à la réserve des liasses de lettres ci-devant spécifiées au nombre de onze inventoriées et cottées ainsi qu'il appert ci-dessus, toutes lesquelles lettres nous avons paraphées, *ne varientur*, excepté la liasse des trente-une lettres de la reine de la Grande-Bretagne cottées F, que nous n'avons pas voulu parapher pour son respect, et l'autre liasse contenant cinquante-six lettres cottées L; et icelles retenues pour être mises entre les mains du Roy; ensemble la susdite pannetière d'or et lesdits deux morceaux d'ambre et lesdits coffres et cabinets sont demeurés encore dans le logis de mondit sieur de Bullion. Ce que nous certifions être vrai. BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER. »

« Et le mardy vingt-deux du mois de mars au dit an, Nous commissaires susdits nous sommes transportés au logis du sieur Testu, chevalier du guet de la ville de Paris, où est détenu prisonnier le sieur Joly par commandement de Sa Majesté, auquel, assistés dudit sieur Testu, avons représenté cinquante-deux lettres toutes en chiffres inventoriées sous la cotte G, et lesquelles font partie de celles qui ont été trouvées en sa présence dans le grand cabinet d'ébène marqueté; et après avoir pris le serment dudit Joly l'avons interpellé de reconnaître si le caractère desdites lettres n'est pas semblable à celui que lui montra le nommé Guyon, valet de garde robe de M^{me} de Chevreuse, ainsi qu'il nous a déclaré par son écrit; lequel a dit, après lui avoir montré toutes lesdites cinquante-deux lettres les unes après les autres qu'il a toutes bien vues et regardées, qu'il reconnaît être toutes de semblable caractère que celui que lui montra ledit Guyon, valet de garde robe de M^{me} de Chevreuse, au logis de lui répondant où il le fut trouver le jour même qu'il assista à l'ouverture desdits cabinets. Lecture à lui

faite de notre présent procès verbale et de ses réponses, a dit le tout contenir vérité, et a signé ledit Joly et approuvé les ratures.

« BULLION, BOUTHILLIER, BOUTHILLIER,
« TESTU. »

NOTE TROISIÈME.

PIÈCES RELATIVES A L'AFFAIRE DE 1637.

Ainsi que nous l'avons dit, la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui, *Supplément français*, n° 4068, in-folio, les papiers relatifs à l'affaire du Val-de-Grâce, que renfermait la cassette du cardinal de Richelieu, et dont le père Griffet a donné des extraits au tome III^e de son Histoire de Louis XIII. Dispersés à la révolution, recueillis nous ne savons comment par M. le marquis de Bruyère-Chalabre, vendus à sa mort en 1833 (*Catalogue des livres imprimés et manuscrits et des autographes composant le cabinet de feu M. de Bruyère-Chalabre*, Paris, Merlin, 1833), achetés d'abord par le libraire Fontaine, puis par la société des bibliophiles, revendus publiquement par cette société en 1847 (*Catalogue de documents historiques et de lettres autographes, etc.*, Techener, 1847), la Bibliothèque nationale les a définitivement acquis, et nous les donnons ici intégralement, en les plaçant dans l'ordre qui nous a paru le plus convenable.

I

« *Relation de ce qui s'est passé en l'affaire de la Reyne au mois d'avril 1637 sur le sujet de la Porte et de l'abbesse du Val-de-Grâce.* »

Cette relation est de la main même de Richelieu. C'est à peu près le récit qui est dans ses *Mémoires*. On reconnaît

par là comment le cardinal composait ses mémoires, et que cet ouvrage n'est autre chose qu'une collection de divers mémoires particuliers, fondés sur des pièces officielles et authentiques, et liés entre eux par quelques mots de narration.

« Le Roy ayant divers avis qu'un nommé La Porte, porte-manteau de la reine sa femme, faisoit divers voyages dont on ne savoit pas la cause et estoit en confiance assez étroite pour un valet avec la reine, se résolut de le faire prendre lorsqu'il pourroit soupçonner apparemment qu'il auroit des lettres de la reine.

« Pour cet effect, le 11^e aoust, Sa Majesté donna charge que la reine estant partie pour aller à Chantilly trouver sa dite Majesté, le dit La Porte fut arrêté par le sieur Goulart, enseigne des mousquetaires du Roy.

« En le prenant on le trouva saisi d'une lettre de la reine pour M^{me} de Chevreuse, qui faisoit cognoistre que la dite dame de Chevreuse vouloit venir trouver la reine déguisée, à quoi Sa Majesté n'inclinoit pas trop.

« Au mesme temps le Roy commanda à M. le chancelier d'aller avec M. de Paris au Val-de-Grâce, où le procès-verbal qui y fut fait fait foi de ce qui s'y passa.

« D'abord que la reine scent la prise de La Porte, elle envoya le sieur Le Gras, son secrétaire, vers le cardinal de Richelieu pour savoir ce que c'estoit, et l'assurer cependant qu'elle ne s'estoit servie du dit La Porte que pour escrire à M^{me} de Chevreuse, protestant n'avoir escrit en aucune façon ni en Flandre ni en Espagne, soit par son moyen ou par quelque autre voye que ce pût estre.

« Le jour de l'Assomption estant arrivé, la reine ayant communiqué fit appeler le dit sieur Le Gras, et lui jura de nouveau sur le Saint Sacrement qu'elle avoit reçu qu'elle n'avoit point escrit en pays étranger, et lui commanda d'en assurer de nouveau le dit cardinal sur les sermens qu'elle avoit faits. Elle envoya mesme quérir le père Caussin pour lui parler de toutes ces affaires là, et lui fit les mesmes sermens qu'elle avoit faits au sieur Le Gras; en sorte que le bon père qui ne sçavoit pas ce que le Roy sçavoit en demeura persuadé par raison.

« Deux jours après, la reine estant assurée par le sieur Le Gras qu'on sçavoit davantage qu'elle ne disoit, commença à parler au dit

sieur Le Gras, et lui en avoua une partie, niant toujours le principal, et commanda au dit sieur Le Gras de dire au cardinal qu'elle desiroit lui parler et lui dire ce qu'elle sçavoit.

« Le lendemain le cardinal la fut trouver par l'ordre de Sa Majesté. D'abord après lui avoir rendu plus de témoignages de sa bonne volonté qu'il n'en osoit attendre, elle lui dit qu'il estoit vrai qu'elle avoit escrit en Flandres à M. le cardinal infant, mais que ce n'estoit que de choses indifférentes pour sçavoir de sa santé, et autres choses de pareille nature. Le cardinal lui disant qu'à son avis il y avoit plus, et que si elle se vouloit servir de lui, il l'assuroit que pourvu qu'elle lui dit tout, le roi oublieroit tout ce qui s'estoit passé, mais qu'il la supplioit de ne l'employer point si elle vouloit user de dissimulation. Estant pressée par sa bonté et par sa conscience, elle dit lors à M^{me} de Senecé, MM. de Chavigny et de Noyers, qui estoient présens et avoient esté appelez par le cardinal pour estre témoins de l'offre qu'il lui faisoit de la part du Roy d'oublier tout le passé, qu'ils se retirassent, pour lui donner lieu de dire en particulier au cardinal ce qu'elle lui vouloit dire. Alors elle confessa au cardinal tout ce qui est dans le papier qu'elle a signé depuis, avec beaucoup de desplaisir et de confusion d'avoir fait les sermens contraires à ce qu'elle confessoit.

« Pendant qu'elle fit la dite confession au cardinal, sa bonté fut telle qu'elle s'escria plusieurs fois : Quelle bonté faut-il que vous ayez, M. le cardinal ! Et protestant qu'elle auroit toute sa vie la recognoissance de l'obligation qu'elle pensoit avoir à ceux qui la tiroient de cette affaire, elle fit l'honneur de dire au cardinal : donnez-moi la main, présentant la sienne pour marque de la fidélité avec laquelle elle vouloit garder ce qu'elle promettoit ; ce que le cardinal refusa par respect, se retirant par le mesme motif au lieu de s'approcher.

« La reyne ayant dit tout ce qu'elle vouloit dire, le cardinal l'alla dire au Roy qui trouva bon qu'elle l'escrivit, et promit de l'oublier entièrement. Ensuite de quoi Sa Majesté monta dans la chambre de la reyne qui lui demanda pardon, ce que le Roy lui accorda volontiers, s'embrassant tous deux à la supplication du cardinal.

« Est à noter que la mère supérieure du Val-de-Grâce d'abord nia tout ce qu'elle sçavoit, ainsi qu'il appert par les susdits procès-verbaux, et depuis elle supplia M. le chancelier de lui pardonner si elle n'avoit pas recogneu la vérité, ainsi qu'il appert par les actes.

« Est à noter que La Porte nia aussi d'abord la vérité, et ne la voulut recognoistre que par commandement de la reyne, ainsi qu'il paraist.

« Est à noter que le sieur Patrocle ¹ dit avant la confession de la reyne au père Caussin qu'elle estoit très innocente, que cette accusation estoit un effet de la mauvaise volonté du cardinal qui lui vouloit mal parce que la reyne n'avoit pas fait arrêter son carrosse devant le sien au cours, et que déjà autrefois on avoit traité la reyne de la sorte, lui supposant des lettres de M^{me} du Fargis qu'elle avoit esté contrainte d'avouer.

« Est à noter que lorsque la reyne fit sa confession on lui demanda en cette considération s'il estoit vrai que les lettres de M^{me} du Fargis lui eussent esté supposées. Elles recogneut de nouveau qu'elles estoient vraies, ainsi qu'il est clairement vérifié en son procès; et cependant Patrocle ne pouvoit apparemment avoir ouï dire ce qu'il disoit que de la reyne qui, auparavant cette découverte, prenoit plaisir à faire croire ou laisser croire à diverses personnes dans le monde, qu'elle avoit à souffrir du cardinal pour des raisons semblables et pires que celles que disoit Patrocle, toutes fausses comme celles qu'il mettoit en avant; ainsi qu'il a plu à la dite dame reyne le recognoître par une lettre escrite au cardinal sur la permission qu'il lui fit demander par M. de Chavigny de se pouvoir justifier des calomnies qu'on lui mettoit à sus. »

II

Déclaration de la reine Anne, du 17 aoust 1637.

Copie de la déclaration de la reine, écrite de la main de son secrétaire des commandements Le Gras, le 24 août, à Chantilly, pour être remise au cardinal de Richelieu.

« Sur l'assurance que nostre très cher et très amé cousin le cardinal duc de Richelieu, qui nous est venu trouver à nostre prière, nous a donnée que le Roy, nostre très honoré seigneur et espoux, lui avoit commandé de nous dire qu'ainsi qu'il avoit déjà oublié diverses fois quelques unes de nos actions qui lui auroient été désagréables, et notamment ce qui s'estoit passé sur le sujet de la dame du Fargis en

1. Écuyer de la reine.

l'année 1631 et 1632, il estoit encore disposé de faire de mesme, pourvu que nous déclarassions franchement les intelligences que nous pouvions avoir eues depuis à l'insceu et contre l'intention de Sa Majesté, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les personnes que nous y avons employées, et les choses principales que nous avons sçeues ou qui nous ont esté mandées ;

« Nous, Anne, par la grace de Dieu royne de France et de Navarre, avouons librement, sans contrainte aucune, avoir escrit plusieurs fois à M. le cardinal infant, nostre frère, au marquis de Mirabel, à Gerbier, résident d'Angleterre en Flandres, et avoir reçu souvent de leurs lettres ;

« Que nous avons escrit les susdites lettres dans nostre cabinet, nous confiant seulement à La Porte, nostre porte-manteau ordinaire, à qui nous donnions nos lettres, qui les portoit à Auger, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, qui les faisoit tenir au dit Gerbier ;

« Qu'entre autres choses nous avons quelques fois tesmoigné du mécontentement de l'estat auquel nous estions, et avons reçu et escrit des lettres au marquis de Mirabel qui estoient en des termes qui devoient déplaire au Roy ;

« Que nous avons donné advis du voyage d'un Minime en Espagne pour que l'on eust l'oeil ouvert à prendre garde à quel dessein on l'envoyoit ;

« Que nous avons donné advis audit marquis de Mirabel que l'on parloit ici de l'accommodement de M. de Lorraine avec le Roy, et que l'on y prit garde ;

« Que nous avons tesmoigné estre en peine de ce que l'on disoit que les Anglois s'accommodoient avec la France aulieu de demeurer unis avec l'Espagne ;

« Et que la lettre dont La Porte a esté trouvé chargé devoit estre portée à M^{me} de Chevreuse par le sieur de la Thibaudière, et que la dite lettre fait mention d'un voyage que la dite dame de Chevreuse vouloit faire incogneu devers nous.

« Advouons ingénument tout ce que dessus comme choses que nous reconnissons franchement et volontairement estre véritables. Nous promettons de ne retourner jamais à pareilles fautes, et de vivre avec le Roy nostre très honoré seigneur et espoux comme une personne qui ne veut autres intérêts que ceux de sa personne et de son Estat. En tesmoing de quoi nous avons signé la présente de nostre propre main, et icelle faict contresigner par nostre conseiller et secrétaire

de nos commandements et finances. Fait à Chantilly, ce dix-septième aoust 1637, signé Anne. Et plus bas, Legras.

« Et audessous est encore escrit de la main du Roy :

« Après avoir veu la franche confession que la reyne, nostre très chère espouse, a faite de ce qui a pu nous desplaire depuis quelque temps en sa conduite, et l'assurance qu'elle nous a donnée de sa conduite à l'advenir, selon son devoir, envers nous et nostre Estat, nous lui déclarons que nous oublions entièrement tout ce qui s'est passé, n'en voulons jamais avoir souvenance, ains voulons vivre avec elle comme un bon roy et un bon mary doit faire avec sa femme. En tesmoing de quoi j'ay signé la présente, et icelle faict contresigner par l'un de nos conseillers et secrétaires d'Estat. Fait à Chantilly, ce dix-septième jour d'aoust, 1637. Signé de la propre main du roy, Louis. Et plus bas : Bouthillier. »

III

Nouvelle déclaration de la reine, du 22 aoust 1637, de la main de Legras.

« La Reyne m'a commandé de dire à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu ce qui ensuit :

« Qu'elle avoit baillé un chiffre à La Porte pour escrire au marquis de Mirabel ce que Sa Majesté a dit avoir escrit audit marquis par sa déclaration du 17 de ce mois, et que ledit La Porte lui avoit rendu ledit chiffre il y a quelque temps, lequel elle a brulé;

« Que Sa Majesté sçait que M. de Lorraine a envoyé un homme à M^{me} de Chevreuse, ne sçait si c'est pour traiter avec ladite dame de Chevreuse pour affaires générales ou particulières, n'entendant Sa Majesté charger ni décharger ladite dame de Chevreuse de la négociation dudit envoyé par monseigneur de Lorraine, ne voullant que si ladite dame de Chevreuse doit estre chargée ce fust par elle, laissant à La Porte à dire sur ce sujet ce qu'il sçaura;

« Que M^{me} de Chevreuse est venue trouver deux fois Sa Majesté dans le Val-de-Grace, lorsqu'elle estoit releguée à Dampierre, et qu'elle a regen quelques lettres de ladite dame de Chevreuse dans le Val-de-Grace, et que mesme depuis peu un homme lui estoit venu apporter des nouvelles dans le Val-de-Grace;

« Que Sa Majesté a escrit, devant la rupture de la paix, plusieurs fois dans le Val-de-Grace à ladite dame de Chevreuse;

« Que lord Montaigu l'est venu trouver une fois dans le Val-de-Grace, et qu'elle a reçu quelques lettres dudit sieur de Montaigu, par la voye d'Auger, tant pour elle que pour M^{me} de Chevreuse, qui n'estoient que compliments;

« Que lorsque la Reyne escrivoit de Lyon à la supérieure du Val-de-Grace : donnez ces lettres à vostre parente qui est dans la conté de Bourgogne, c'est à dire : donnez-les à M^{me} de Chevreuse. »

IV

Copie d'un mémoire écrit de la main du roi le 17 aoust, et d'un engagement de la reine à se conformer à toutes les choses qui lui sont prescrites.

« Mémoire des choses que je désire de la royne.

« Je ne desire plus que la royne écrive à M^{me} de Chevreuse, principalement pour ce que ce pretexte a esté la couverture de toutes les escritures qu'elle a fait ailleurs.

« Je désire que M^{me} de Senecey me rende conte de toutes les lettres que la royne écrira et qu'elles soient fermées en sa présence.

« Je veux aussi que Fillandre, première femme de chambre, me rende conte toutes les fois que la royne écrira, étant impossible qu'elle ne le sçache puisqu'elle garde son escritoire.

« Je deffends à la royne l'entrée des couvents des religieuses jusques à ce que je le lui aye permis de nouveau; et lorsque je lui permettrai, je désire qu'elle aye toujours sa dame d'honneur et sa dame d'atours dans les chambres où elle entrera.

Je prie la royne de se bien souvenir quand elle escrit ou fait écrire en pays estrangers, ou y fait sçavoir des nouvelles par quelque voye que ce soit, directe ou indirecte, qu'elle mesme m'a dit qu'elle se tient deschue par son propre consentement de l'oubli que j'ai fait aujourd'hui de sa mauvaise conduite.

« La royne sçaura aussi que je ne desire plus en façon du monde qu'elle voye Craf, et autres entremetteurs de M^{me} de Chevreuse. Fait à Chantilly, ce 17 aoust 1637.

« Et plus bas est escrit de la propre main de la Reyne ce qui ensuit :

« Je promets au roy d'observer religieusement le contenu cy dessus. Fait à Chantilly les jours que dessus.

« Cette copie a été écrite par commandement de la Reyne à Chantilly, ce 21 aoust 1637, pour estre mise ès mains de monseigneur l'ementissime cardinal, duc de Richelieu. »

V

Instructions de la main de de Noyers adressées au chancelier Seguier pour interroger La Porte et l'abbesse du Val-de-Grâce, du 22 août.

Premier mémoire.

« La Reyne a avoué que la lettre que La Porte avoit lorsqu'il a esté arresté, estoit pour Thibaudière qui la devoit porter à M^{me} de Chevreuse.

« Elle a avoué de plus que La Porte estoit celui qui portoit et recevoit les lettres qu'elle escrivoit en Flandre par la voye de...

« M. le chancelier doit, s'il lui plaît, envoyer quérir La Porte, le soir en un carrosse, bien accompagné de son exempt et de ses fustes (sic) et de quelques soldats de la Bastille, et lui demander lui-mesme qui devoit porter la lettre qu'on lui a trouvée à M^{me} de Chevreuse, lui déclarant en parole de Chancelier que la Reyne a déclaré qui estoit le gentilhomme qui la devoit porter, et que s'il manque à dire la vérité le Roy le fera pendre.

« Après cela M. le Chancelier lui dira : On sait bien que ce n'est pas vous qui deviez porter la lettre, c'est un gentilhomme ; qui est-il ?

« Pour l'autre article le Chancelier lui peut dire : Je vous veux aider à vous tirer de peine. La Reyne a dict que c'étoit par le moyen d'un nommé Auger qu'elle escrivoit et recevoit des lettres de Flandre, que c'étoit vous qui estiez porteur ; comment y alliez-vous ? A quelle heure ? Qui vous les bailloit de la part de la Reyne ? Les receviez-vous de sa main ? ou par personnes interposées ? Où les escrivoit plus commodément la Reyne pour empescher qu'on ne les descouvrist ? Qui vous donnoit celles qu'elle escrivoit au Louvre ? et qui celles qu'elle escrivoit au Val-de-Grace ? Les donniez-vous vous-mesme au sieur Auger, ou si elles passaient encore par quelque main ?

« Enfin il le faut exhorter à dire la vérité par toutes sortes de menaces, et d'autre part l'assurer qu'il n'aura point de mal, s'il la dit, sur l'assurance qu'on lui donnera, que la Reyne a déjà dit ce qu'on lui demande, qui lui est seulement redemandé pour voir son ingénuité ou sa malice.

Second mémoire.

« La Reyne a avoué que, lorsqu'il est dit dans ses lettres que la dépositaire du Val-de-Grace apporta à M. le Chancelier, donnez cette lettre à votre parente, c'est à dire M^{me} de Chevreuse, et qu'elle n'avoit jamais cognu mesme par imagination aucune parente de la supérieure du Val-de-Grace.

Elle a reconnu avoir escrit quelquefois dans le Val-de-Grâce en Espagne lorsque la marquise de Mirabel estoit ici.

« Elle dit encore avoir donné en garde à la supérieure du Val-de-Grace deux reliquaires avec des pierreries.

« De ces trois confessions qui ne disent pas tout, il en faut tirer les faits qui s'ensuivent pour interroger dessus la supérieure, qui est à la Bussière, sans lui dire d'abord que la Reyne ait rien avoué.

« Il lui faut demander, savoir : si elle persiste à dire que la Reyne n'ait jamais escrit dans son couvent ; si elle dit encore qu'elle n'y a point escrit, on lui demandera en particulier si du temps que la marquise de Mirabel estoit ici, la Reyne n'a point escrit en Espagne, en Flandre ou autre lieu, dans ledit couvent.

« Si elle dit que non, on passera à un autre article, la sommant de dire si elle a dit vérité lorsqu'elle a soutenu que ces mots qui se trouvent dans les lettres que la Reyne lui a escrites : donnez cette lettre à votre parente, signifient une des parentes de ladite abbesse ou quelque autre ;

« Si elle persiste à dire qu'ils signifient une de ses propres parentes, comme elle l'a soutenu en son premier interrogatoire, on lui fera prêter nouveau serment si cela est vrai, l'exhortant premièrement à ne jurer pas faux.

« Après, si elle prête nouveau serment, là-dessus on lui représentera la misère à laquelle elle est tombée de jurer des choses si notamment fausses, que la Reyne a avoué tout le contraire au Roy de ce qu'elle dit, confessant avoir escrit, dès le temps que la marquise de Mirabel estoit ici, des lettres en Espagne et en Flandre, dans le Val-de-Grâce, et

reconnoissant que ces mots : Donnez cette lettre à vostre parente, signifient à M^{me} de Chevreuse.

« Ensuite on verra ce qu'elle dira, désavouant la Reyne ou confessant ce que la Reyne a recogneu.

« Si elle reconnoist la vérité, il faudra la convier de continuer à la dire, lui demandant si, depuis le partement de la marquise de Mirabel, la Reyne n'a pas continué à escrire dans le Val-de-Grâce selon que les occasions s'en sont présentées.

« Si elle dict que non, on lui fera faire nouveau serment, l'exhortant à ne jurer pas faux.

« Après cela on lui demandera si la Reyne ne lui a déposé aucuns papiers, chiffres ou autre chose en garde. Si elle dit que oui, on lui demandera quoi. Si elle dit que non, on lui demandera si elle le veut jurer, l'exhortant à ne jurer pas faux.

« Après cela on lui dira que la Reyne a déclaré lui avoir mis ès mains un grand et petit reliquaire de pierreries. »

VI

Lettre autographe du chancelier Seguier au cardinal de Richelieu, avec une note de sa main.

« Monseigneur,

« J'envoye à vostre Eminence le procès-verbal de ce qui s'est passé en exécution des ordres que j'ai reçus du Roy. J'ai joint les lettres qui se sont trouvées tant chez M. de Chevreuse qu'au monastère du Val-de-Grâce ¹. J'assure vostre Eminence que je n'ai rien obmis pour trouver la vérité de ce que l'on désiroit, et que j'ai tourné cette affaire en diverses façons, pour persuader la mère de reconnoistre ce que je lui demandois. Toute la subtilité a esté sans effect et a desnié constamment sans varier avec de grands serments. J'attendrai les ordres de vostre Eminence que j'exécuterai avec le respect et l'obéissance que vous doit

Monseigneur, de vostre Eminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

SEGUIER.

« De Paris, ce 24 aoust mil six cent trente-sept. »

1. Ces lettres ne sont point ici. Le père Griffet ne les cite point, et ne paraît pas les avoir connues.

« Les religieuses ont tesmoigné estre fort surprises de l'ordre qu'elles ont receu. La mère supérieure a paru fort estonnée. L'on juge néanmoins qu'il y avoit eu quelques avis donnés, non pas de la venue de Monseigneur l'Archevesque, d'autant qu'il ne le sçavoit pas lui-mesme, mais peut-estre la Reyne se doutant de quelque chose peut en avoir adverti la mère qui aura donné ordre que l'on n'ait trouvé aucuns papiers.

« Les lettres sont toutes escriptes en mil six cent trentie. Il n'y a pas d'apparence que la Reyne n'ait escript depuis sept ans. Y ayant eu plusieurs voyages, si les porteurs ont esté destournés, il faut que ce soit avant que l'on soit entré dans le couvent, le chancelier ayant donné ordre de veiller que personne n'entrast dans la chambre de la Reyne pendant qu'il estoit en la cellule de la mère où l'on a fait une recherche exacte.

Ce qui est encore à remarquer est que la mère vouloit paroistre plus malade qu'elle ne l'estoit en effet. Elle avoit dit qu'elle avoit la fiebvre et neantmoins le médecin a dit le contraire, et a dit qu'elle n'avoit aucune esmotion, bien que ce qui se passoit lui en put donner.

« L'on dict que cette supérieure est fort avisée; elle est comtoise et a ses parents en la Franche-Comté.

« Après les serments qu'elle a faits, il faut qu'elle ait de grandes subtilités et équivoques, si elle n'a dit la vérité. L'on lui a prononcé l'excommunication, et qu'elle ne pourroit en estre relevée si elle ne respondoit avecq vérité, et ensuite elle a juré sur la damnation de son âme et sur la vérité de la sainte Eucharistie; c'est tout ce qu'il y a de plus relligieux et de plus fort pour presser une conscience.

« Elle tesmoigne grande passion pour la Reyne. Elle a dit que l'on l'avoit accusée de plusieurs choses qui estoient fausses, que c'estoit une princesse grandement vertueuse. En partant, elle a dit que l'on leur faisoit injustice et que Dieu les en vengeroit, et que cella ne dureroit pas long temps.

« La communauté a eu grand peine à la laisser partir. Il y a eu beaucoup de larmes, mais point de résistance, et une obeissance tout entière, et telle qu'en verité on auroit peine d'en trouver une pareille dans les autres monastères. Elles s'offrirent toutes pour l'accompagner. »



ESCRITURE DE LA MÈRE ABBESSE : « Jes Mā benedictens.

Mon Dieu soit Nrē consolateur.

ESCRITURE DE LA MÈRE DÉPOSITAIRE : « Jésus soit Nrē vie à jamais et
l'amour de nos âmes. »

VII

Interrogatoire de l'abbesse du Val-de-Grace du 28 août.

« L'an mil six cent trente-sept, le lundi ^{xxiii} jour d'aoust, Nous, Charles le Roy de La Potherye, conseiller du Roy en ses conseils, par le commandement de Sa Majesté, et suivant les ordres qui nous ont esté donnés par M. le chancelier, sommes partis de la ville de Paris pour nous transporter au lieu de la Bussiere, assisté de Philippar Durand, mon greffier, pour ouir et interroger la dame religieuse Comtoise, cy devant supérieure du Val-de-Grace, sur les mémoires et instructions qui ont esté mis en nos mains par mon dit seigneur le chancelier, avec deux obédiences, des messeigneurs les archevesque de Paris et évesque d'Auxerre, du ^{xxi} et ^{xxij} dudit mois d'aoust, pour faire respondre ladite religieuse sous peine d'encourir les censures portées par lesdites obédiences.

« Et le jeudi ^{xxviii} dudit mois et an, estant audit lieu de la Bussiere, nous nous sommes transportés au chasteau où est logée ladite dame religieuse, où estant avons mandé et fait venir par devant nous ladite dame religieuse, laquelle, après serment par elle fait de nous dire vérité et que lecture lui a esté faite desdites obédiences, et qu'elle les a veues et lues à son loisir, avons enquis de son nom, âge, naissance et qualité.

« A dict se nommer Loyse de Milley, dite de sainte Estienne, estre âgée de cinquante-six ans ou environ, natife de Montmartin en la Franche-Comté, et ci-devant supérieure du couvent du Val-de-Grace à Paris;

« Enquis, si les premières responses qu'elle a rendues devant M. le chancelier sont véritables, et s'il est vrai que la Reyne n'ait jamais escrit dans le Val-de-Grace;

« A dit que, pendant le temps des voyages de Lyon et de Lorraine, la Reyne a plusieurs fois escrit dans le Val-de-Grace en présence de

la respondante, et ne se cachoit point d'elle; ne sçait à qui ni où elle escripvoit, fors que quelquefois elle escripvoit à M^{me} de Chevreuse comme elle croit, et a cité le temps des voyages de Lyon et de Lorraine d'autant qu'elle ne se souvient pas des mois ni des années.

« Enquise si pendant le temps que la dame marquise de Mirabel estoit à la cour, la Reyne n'a point escript en Espagne, en Flandres et autres lieux, dans ledict couvent du Val-de-Grâce;

« A dit que pendant le temps de la marquise de Mirabel, la Reyne a escript dans ledit couvent, mais ne sçait où elle escripvoit.

« Enquise s'il est veritable que ces mots qui se trouvent dans des lettres que la Reyne lui a escriptes : donnez ces lettres à vostre parente, signifient une des parentes de la respondante;

A dit qu'il est véritable que la Reyne luy escrivoit qu'elle baillast les lettres qu'elle luy envoyoit à sa parente, mais que ce n'estoit pas pour elle.

« Enquise pour qui estoient lesdites lettres;

« A dict que c'estoit pour M^{me} de Chevreuse.

« Enquise à qui elle faisoit rendre lesdites lettres;

« A dit qu'elle les rendoit à ceux qui les venoient quérir de la part de M^{me} de Chevreuse.

« Lui avons remontré qu'il est hors d'apparence que des lettres qu'on lui donnoit en confiance, et desquelles on mettoit l'adresse sous le nom d'une de ses parentes pour en oster la cognoissance, elle les hazardast les rendant à des personnes qu'elle ne cognoissoit point;

« A dit que sur ce que ceux qui venoient quérir les lettres disoient qu'ils estoient à M^{me} de Chevreuse, elle les rendoit, encore qu'elle ne les cogneust point.

« Enquise pourquoi elle n'a pas recogneu cette vérité à M. le chancelier;

« A dict que M. le chancelier ne l'en enquist pas particulièrement¹.

« Le serment reitéré, et exhortée de nous dire verité, enquise si pendant le temps que la marquise de Mirabel estoit auprès de la Reyne elle n'a pas veu ladite dame Reyne escrire en Flandres et en Espagne;

« A dit qu'elle l'a vue escrire, ne sçavoit pas où s'adressoient les lettres, que quelquefois elle a escript en Espagne devant la respondante, et que M. Le Gras les venoit querir.

« Enquise si elle n'en bailloit point à d'autres qu'à M. Le Gras;

1. Note ajoutée par le chancelier Seguier : « Le chancelier ne la pouvoit enquerir sur le faict de M^{me} de Chevreuse dont l'on n'a eu cognoissance que par la déclaration de la Reyne. »

« A dict qu'elle n'en sçait rien, et que quand la Reyne alloit au parloir elle la conduisoit jusques à la porte, et n'entroit pas, si ce n'estoit pour ouvrir la grille, et après qu'elle l'avoit ouverte elle se retiroit.

« Enquise si pendant les voyages de Lyon et de Lorraine la marquise de Mirabel estoit encore à (sic) la Reyne;

« A dit n'en avoir souvenance.

« Enquise si depuis que la marquise de Mirabel est retournée en Espagne, la Reyne n'a point escript dans le Val-de-Grâce;

« A dict ne l'avoir point vu escrire depuis le temps que la marquise de Mirabel est partie de France.

« Enquise quand la Reyne luy envoya lesdites lettres pour sa parenté par qui elles lui estoient rendues;

« A dit qu'elles luy estoient rendues par les domestiques de la Reyne qu'elle ne congnoist point de nom, et que mesme quand ils lui seroient représentés qu'elle ne sçait si elle les pourroit recongnoistre.

« Enquise si elle ne congnoist point un nommé La Porte porte-manteau de la Reyne;

« A dit que non.

« Le serment réitéré, enquise si la Reyne luy a desposé aucuns papiers, chiffres, ou donné quelques autres choses à garder;

« A dit qu'elle ne lui a baillé aucuns papiers ni chiffres, qu'une lettre pour les capucines de Marseille pour envoyer à M. Le Gras.

« Enquise si la Reyne ne luy a pas laissé quelques bagues ou pierres, et qu'elle ait à recognoistre verité et ne jurer pas faussement;

« A dit que la Reyne lui a baillé deux reliquaires, l'un d'un petit Jésus et l'autre de la Vierge, où il y a quelques diamants, qui sont dans la sacristie où on déposoit les reliquaires de la maison, et qu'elle les y a laissés en partant, d'autant que la Reyne ne les y a laissés ni pour elle en particulier ni pour la maison, et que M^{me} de la Flotte les a vues et sçait que les reliquaires sont à la Reyne.

« Lecture faite de ces responses, a dit contenir vérité, n'y vouloir adjouster ni diminuer.

« Exhortée de decharger sa conscience, recongnoistre la vérité de ce qu'elle sçait, de ce que nous lui avons demandé et le serment réitéré;

« A dit se ressouvenir qu'il y a quelques deux mois ou environ que la Reyne escrivit en sa présence deux lignes, ne sçait à qui elle escrivait ni où, et qu'elle a dit tout ce dont elle se ressouvient, et a signé en chacune page.

CHARLES LEROY DE LA POTHERYE.

Par l'ordonnance de mondit sieur, DURAND.

VIII

Interrogatoires de La Porte.

PREMIER INTERROGATOIRE DU 13 AOUT.

« L'an mil six cents trente-sept, le treizième jour d'aoust, nous Charles Le Roy sieur de La Potherie, conseiller du Roy, de l'ordonnance verbale de M. le chancelier, nous serions transporté, accompagné de Philippar Durand, greffier, à ce commis, au chasteau de la Bastille pour procéder à la recognoissance de quelques mémoires et lettres missives, trouvées en un coffre appartenant à Pierre de La Porte, estant en sa chambre où il se retire à l'hostel de Chevreuse, et pour ouir et interroger ledit de La Porte, sur les faits résultant desdites lettres et mémoires. Où estant arrivés avons fait amener pardevant nous ledit de La Porte, lequel, après le serment par lui fait en tel cas requis et accoutumé, avons enquis de son nom, âge, qualité, lieu de sa naissance et de sa demeure ordinaire.

« A dict se nommer Pierre de La Porte, natif de la Suardierre, paroisse de Seiches ¹ en Anjou, âgé de trente-trois ans, portemanteau ordinaire de la Reyne, demeurant à Paris à l'hostel de Chevreuse.

« Enquis s'il n'a point d'autre retraite et logement en la ville que celui de l'hostel de Chevreuse;

A dit qu'il prend ses repas en la rue Fromenteau au Battoir, mais qu'il n'y a chambre ni retraite.

« Enquis quel train il a et où il retire ses meubles;

« A dit qu'il n'a qu'un petit garçon qui se nomme Renault, qui n'est à son service que depuis deux ou trois mois, et n'a point d'autres meubles que ceux qu'il a en la chambre de l'hostel de Chevreuse, dont la plus grande partie est à son père, et n'a à lui qu'un coffre rond dans lequel il y a quelque argent et quelques promesses et autres papiers.

« Enquis s'il n'a point d'autre coffre ou malle;

« A dit qu'il a un coffre sur le charrois de la Reyne, qu'il avoit esté à Chantilly, dans lequel il y a un matelas et quelque linge.

« Enquis s'il n'y a point de papiers dans ledit coffre;

1. Seiches, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire.

« A dit que non.

« Enquis s'il ne dit pas à ceux qui l'arrestoient qu'il avoit une malle ;

« A dit qu'ayant trouvé une clef dans la pochette du respondant, il leur dit que c'estoit la clef du coffre qu'il avoit en la chambre de l'hostel de Chevreuse ; ne sçait s'ils ont entendu malle pour coffre , mais n'a point de malle.

« Enquis a qui il laissa la clef de la chambre quand il sortit de l'hostel de Chevreuse ;

« A dit qu'il la laissa à son petit garçon ou au garçon du concierge que l'on appelle le Rousseau.

« Enquis pourquoi il estoit demeuré à Paris ;

« A dit qu'il estoit demeuré à Paris pour porter une lettre de la Reyne au messenger quelle escrivoit à M^{me} de Chevreuse.

« Enquis s'il a rendu ladite lettre au messenger ;

« A dit que non et qu'elle fut trouvée sur lui quand il fut arrêté, que le sergent qui le fouilla la trouva en sa poche et la donna à un mousquetaire du Roy qui l'avoit emmené.

« Enquis s'il n'y avoit point de lettres dans son coffre ;

« A dit qu'il pouvait y avoir quelques papiers, et qu'il n'en a point de memoire, que si on lui en représentoit il les recognoitroit.

« Lui avons représenté une lettre missive commençant par ces mots, *Monsieur, j'avois fait desseing et soubscrite de Toulouse.*

« Enquis s'il cognoist ladite lettre ;

« A dit quelle est de celles qui estoient dans son coffre, et qu'elle lui fust escripte à Fontainebleau, par le dit Toulouse, qui est un juif converti qui l'a prié de l'assister en un don qui lui a esté fait de quelque confiscation, et qu'il lui en fesoit quelque part.

« Lui avons représenté une autre lettre ou memoire commençant par ces mots : *L'on m'a dit*, et finissant *vostre servante*, et enquis de qui est le dit memoire ;

« A dit que ledit memoire lui a esté apporté de la part de M^{lle} de Haultefort.

« Enquis par qui ledit memoire lui fut rendu ;

« A dit qu'il lui fut rendu par son petit garçon à Paris, auquel ladite damoiselle l'avait donné à Saint-Germain.

« Enquis s'il a executé le contenu dudit memoire ;

« A dit que ouy, et qu'il rendit la lettre qui s'adressoit à M^{me} la comtesse Du Lude à ladite dame.

« Enquis de qui estoit ladite lettre ;

« A dit qu'elle estoit de la Reyne.

« Enquis si avecq ladite lettre on ne lui en rendit pas une autre ;

« A dit qu'il y en avoit une autre qu'il fit tenir par le messenger qui s'adressoit à M^{me} de Chevreuse.

« Enquis pourquoi il faisoit rendre lesdites lettres au messenger, puis-
qu'on lui mandoit qu'il les envoiast par les voyes accoutumées ;

« A dit que par cette voye accoutumée elle entendoit le messenger.

« Enquis de quel retour ladite damoiselle entendoit parler par le-
dit mémoire.

« A dit qu'elle entendoit parler du retour de M^{me} de Chevreuse qu'on
disoit qui revenoit.

« Enquis n'y ayant point de subscription, à quoi il cognoissoit que la
dite lettre s'adressoit à lui ;

« A dit que quand on les bailloit à son garçon, on n'y mettoit point
d'autre subscription que ces mots : *A vous*, qui sont sur ladite lettre ou
mémoire.

« Enquis de quel temps est escripte ladite lettre ;

« A dit qu'elle lui fut envoyée au temps que l'on commençoit à porter
le deuil de l'Empereur.

« Enquis ladite lettre n'ayant point de souscription, comment il
sait quelle est de ladite damoiselle de Haultefort, et s'il connoissoit son
escripture.

« A dit qu'il ne connoissoit pas son escripture, et ne voudroit point
assurer que c'en fût, mais que son garçon qui lui rendit, lui dit que
c'estoit de ladite damoiselle.

« Enquis s'il n'a point reçu d'autre lettre de la part de ladite damoi-
selle de Haultefort ;

« A dit que non.

« Lui avons représenté une autre lettre missive du quatorze décembre
sans souscription, et suscripte *A vous*, et enquis de qui est ladite
lettre ;

« A dit que ladite lettre est de M^{me} de Chevreuse, ne se souvient pas
de l'année qu'elle est escripte.

« Enquis de qui ladite dame entend parler par le chiffre de trois
qui est en la quatrième ligne ;

« A dit que par ledit chiffre de trois, elle entendoit M. le cardinal,
affin que la Reyne le priast de faire quelque chose pour M^{me} de Che-
vreuse.

« Enquis ce qu'il y avoit aux ratures des douzième et treizième lignes ;

« A dit que lesdites ratures estoient à la dite lettre quand elle lui fut rendue.

« Enquis que veullent signifier les deux lettres J et S qui sont en la quatorzième ligne ;

« A dit que par ces deux lettres elle entendoit parler de M. de Monbazon.

« Enquis que signifie le nombre de dix-neuf qui est en la seizième ligne ;

« A dit qu'elle entendoit parler de M. de Chevreuse.

« Enquis que veut signifier le chiffre deux qui est en la sixième ligne de la seconde page de ladite lettre ;

« A dit qu'elle entendoit parler de la Reyne.

« Enquis que veut signifier un caractère qui est en la septième ligne de ladite page ;

« A dit que c'est une croix mal formée qui signifie aussi M. le cardinal.

« Enquis quelles affaires lui recommandoit ladite dame par lesdites lettres ;

« A dit que c'estoit pour les affaires domestiques qu'elle avoit avecq MM. les ducs de Monbazon et de Chevreuse.

« Enquis pourquoi on met aux suscriptions des lettres, *à vous* ;

« A dit qu'elles sont dans un paquet qu'on lui adresse où est son nom, et ainsi les lettres où il trouve cette suscription il les ouvre comme estant à lui.

« Enquis s'il y a un chiffre avec ladite dame de Chevreuse et le respondant ;

« A dit que non, mais que par une lettre elle lui manda que quand elle donnerait le chiffre *deux* qu'elle entendoit la Reyne, *trois* M. le cardinal, *quinze* M. de Monbazon, *dix-neuf* M. de Chevreuse, et qu'il en usast de mesme dans ses lettres.

« Enquis où est ladite lettre ;

« A dit qu'il l'a deschirée.

« Lui avons remontré qu'il est hors de toute apparence qu'il ait deschiré une lettre de telle consequence, et qui lui servoit pour cognoistre les personnes desquelles elle lui escrivoit ;

« A dit que si il l'avoit, il la représenteroit, ou s'il sçavoit où elle est, il le diroit, mais qu'il l'a deschirée comme il l'a dit ci-devant.

« Enquis si ladite lettre ne contenoit pas d'autre chiffre que ces quatre ;

« A dit qu'il y en avoit sept ou huit, et que les autres estoient lettres et que ce n'estoit pas chiffres, et que dans la lettre par la suite du discours il connoissoit bien de qui on vouloit parler.

« Lui avons représenté une quatrième lettre en datte du dix-neuf decembre commençant par ces mots : *Croiez ce que je vous dis*, et finissant à la vie et à la mort, et enquis de qui est ladite lettre ;

« A dit que ladite lettre est de ladite dame de Chevreuse.

« Enquis à qui s'adressoit ladite lettre ;

« A dit qu'elle s'adressoit au respondant.

« Enquis que signifie le caractère qui est en la troisième ligne de ladite lettre ;

« A dit qu'il croit que cela signifie M. de Luynes ; mais , depuis , la considerant davantage, qu'il signifie l'abbé du Dorat, qui est trésorier de la Sainte-Chapelle.

« Enquis que signifie le O qui est en la quatorzième ligne ;

« A dit que par le O ladite dame a entendu parler d'elle-mesme, et qu'elle avoit deux marques le O et le vingt.

« Enquis par le deux qui est en la quinzième ligne de qui ladite dame entendoit parler ;

« A dit qu'elle entendoit parler de la Reyne comme en la dix-huitième ligne de ladite lettre.

« Lui avons représenté une cinquième lettre du quinzième mai commençant par ces mots : *J'ai commandé* et finissant *je ne suis pas reconnaissante*, et enquis de qui est ladite lettre ;

« A dit qu'elle est de ladite dame de Chevreuse.

« Enquis qui est le porteur duquel elle parle au commencement de ladite lettre ;

« A dit que c'est un de ses domestiques.

« Enquis qui elle entend par le chiffre qui est au commencement de la cinquième ligne ;

« A dit qu'elle entend parler de la Reyne.

« Enquis de quelle année est ladite lettre ;

« A dit que ladite lettre comme les autres ne sont pas de cette année, mais de trente-cinq à trente-six.

« Enquis s'il n'a point d'autres lettres de ladite dame ;

« A dit que non, et que ne lui escrivant que de ses affaires, quand il lui avoit escrit il les déchiroit, et quand il avoit charge de parler à la Reyne, c'estoit toujours pour la supplier

de se ressouvenir de ce que ladite dame lui mandoit pour ses affaires.

« Lecture faite de ses réponses , a persisté à dire contenir vérité n'y voulloir ajouter, ni diminuer, et a signé en tous les feuillets.

CHARLES LEROY.

Par l'ordonnance de mondit sieur, DURAND.

SECOND INTERROGATOIRE DU 15 AOUT.

« L'an mil six cent trente sept le quinziesme jour du présent mois d'aoust, nous Charles Le Roy sieur de La Poterie, conseiller du Roy en ses conseils , nous sommes encore transporté dans le chasteau de la Bastille , par l'ordre et commandement verbal de Monsieur le Chancelier, pour ouir et examiner de rechef le sieur de La Porte, détenu prisonnier au dit lieu, où estant, nous l'avons fait amener pardevant nous, et après avoir de lui pris le serment accoutumé de dire vérité, nous l'avons oui et interrogé, et ses responses fait rédiger par escript, ainsi qu'il suit :

« Enquis si quand il fust arresté il n'avoit autre lettre sur lui que celle dont il nous a parlé par son premier interrogatoire ;

« A dit que non.

« Enquis par qui ladite lettre lui avoit esté donnée ;

« A dit que ladite lettre lui fut rendue par la Reyne.

« Enquis si avec ladite lettre il ne lui en fut point rendu d'autre ;

« A dit qu'elle lui en donna une autre, et lui commanda de l'envoyer par la voie de la poste.

« Enquis à qui s'adressoit ladite lettre ;

« A dit qu'elle s'adressoit à Madame de Chevreuse.

« Enquis si depuis que ces dites lettres lui furent rendues il ne fut point au faubourg Saint-Germain ;

« A dit que non.

« Enquis s'il ne cognoissoit personne particulièrement au faubourg ;

« A dit qu'il cognoit un chirurgien nommé Baltazard, qui demeure en la rue de Seine, et un nommé Barrault qui vient souvent chez la Reyne, qui est gentilhomme servant de Mademoiselle.

« Enquis s'il n'a jamais porté des lettres au faubourg et s'il n'en a jamais esté retirer ;

« A dit qu'il n'y en a point porté et qu'il n'en a point aussi retiré.

« Enquis si la lettre qui lui fut trouvée ne devoit pas estre rendue au faubourg Saint-Germain et à qui il avoit charge de la rendre ;

« A dit que la Reyne en lui donnant ladite lettre lui dit : *Envoyez la première par la poste , et cette autre je vous dirai à qui vous la baillez* ; et qu'il survint tant de monde qu'il ne put parler à elle , et prit résolution n'ayant point eu de commandement de l'envoyer par le mesager.

« Enquis s'il n'a point esté au Val-de-Grâce ;

« A dit qu'il y a trois ou quatre ans qu'il n'y a esté , qu'il y fust entendre lors la Passion.

« Enquis s'il n'y a pas porté des lettres ;

« A dit que jamais il n'y en a porté.

« Enquis s'il n'en a jamais porté à la supérieure ou à quelqu'autre des religieuses de ladite maison ;

« A dit que non.

« Enquis à qui il rendit deux lettres qui lui furent rendues par la Reyne le 23 ou 24 juillet dernier ;

« A dit qu'il ne se souvient pas bien si la Reyne lui donna des lettres au dit jour , mais que d'ordinaire la Reyne escrivoit à M^{me} de Chevreuse de quinze jours en quinze jours , quelquefois plus souvent , quelquefois plus tard ; mais que la Reyne ne lui a jamais donné lettres que pour M^{me} de Chevreuse.

« Enquis s'il cognoist un nommé Jullien et de quelle condition il est ;

« A dit cognoistre ledit Jullien ; que c'est un garçon qui a esté à lui autrefois.

« Enquis depuis quand il l'a quitté , et de quoi il s'est meslé depuis ;

« A dit qu'il y a bien dix ans qu'il est sorti de son service et a montré à escrire.

« Enquis où demeure ledit Jullien et s'il le voit souvent ;

« A dit qu'il demeure quasi vis-à-vis du collège de Navarre , et que quelquefois ledit Jullien le vient voir , et lui il lui rend la visite.

« Enquis , si quand il est hors de Paris ledit Jullien ne lui escrit pas , et si en partant il ne lui donne pas charge de retirer ses lettres , et si lui respondant ne lui envoie pas les siennes pour les rendre suivant les adresses qu'il lui donne ;

« A dit que oui.

« Enquis pour qui ledit Jullien lui a envoyé des lettres quand il a esté dehors et pour qui il lui en a rendu en mains propres quand il estoit à Paris.

A dit que ledit Jullien lui a rendu des lettres de M^{me} de Chevreuse

et lui en a envoyé quand il estoit dehors , et qu'il ne lui en a envoyé d'autre que de son frère et de M^{me} de Chevreuse.

« Enquis s'il n'a jamais envoyé des lettres en Flandre et s'il n'en a point reçu ;

« A dit que non.

« Enquis si on ne lui en a jamais rendu pour M^{me} du Fargis ;

« A dit que non, et qu'il n'a jamais vu ladite dame, et que pendant qu'elle estoit près de la Reyne, il estoit en Piedmont, en la compagnie des gens d'armes de la Reyne.

« Nous lui avons remontré qu'il ne nous reconnoissoit la vérité, et que par l'argent qu'il a remboursé audit Jullien et à d'autres pour porter des lettres, il faut bien qu'il en ait reçu plus grande quantité venant de diverses personnes que ce qu'il nous a reconnu ;

« A dit qu'il n'en a point reçu d'autre personne que ce qu'il nous a reconnu.

« Nous lui avons représenté un mémoire estant en une demie feuille de papier ployé en deux, et enquis s'il reconnoissoit l'écriture dudit mémoire ;

« A dit que oui et que c'est de son écriture.

« Enquis si le premier article, de trente livres sept sous pour un habit, chapeau, chemise, bas et collet n'estoit pas pour son petit laquais ;

« A dit que non et que c'estoit pour un grand laquais qu'il avoit, qui l'a quitté il y a trois ans pour aller à la guerre.

« Enquis qui est un nommé La Jaille duquel il est parlé au huitième article dudit mémoire ;

« A dit que c'est un peintre qui quelquefois recevoit des lettres pour lui de son frère.

« Enquis s'il recevoit si peu de lettres qu'il dit, pourquoi il auroit payé audit Jullien quinze livres quatorze sols, comme il est porté par le neuvième article dudit mémoire ;

« A dit qu'encore qu'il y ait pour port de lettres audit article, néanmoins que c'estoit pour emballage.

« Enquis s'il cognoit un nommé Louis ;

« A dit que c'est le garçon qui l'a quitté pour aller à l'armée dont il a parlé ci-dessus.

« Enquis de qui il s'est servi depuis que ledit Louis l'a quitté ;

« A dit qu'il s'est servi d'un nommé François, qui estoit d'auprès de Senlis, qui a esté à son service jusques environ le mois de mai, qu'il

prit ledit laquais nommé Renault, dont il nous a parlé par son premier interrogatoire.

« Enquis si ledit laquais ne portoit pas des lettres et s'il n'en retiroit point ;

« A dit que quelquefois il en portoit audit Jullien et quelquefois aussi les retiroit de lui Jullien.

« Enquis si personne ne recevoit des lettres à lui adressantes que ledit Jullien ;

« A dit que non.

« Enquis quelles lettres lui rendit ledit Jullien quand il le remboursa des dix livres neuf sols contenus au douzième article dudit mémoire ;

« A dit qu'il n'y a point eu d'autres lettres que de M^{me} de Chevreuse.

« Nous lui avons remontré qu'outre les susdits articles il y a encore quatre livres deux sols en l'article vingt, et huit livres six sols en l'article vingt et un dudit mémoire, et qu'il est impossible que, s'il n'eut reçu des lettres que de M^{me} de Chevreuse, il y eut une si grande quantité d'argent pour des ports de lettres ;

« A dit qu'il n'y en a point eu d'autre, et que ce qui haussoit le port c'estoit des hardes que l'on envoyoit.

« Nous lui avons remontré qu'il ne reconnoissoit pas la vérité, d'autant qu'il y a des articles séparés pour lesdits emballages et voitures, et que par le quinzième article il a payé audit Jullien cent-dix livres dix sols ; et le sept avril dernier, par l'article seizième, seize livres pour ports de lettres et emballages, et que si aux articles précédents les emballages eussent été compris, ils n'eussent pas été omis non plus qu'audit article seizième ;

« A dit que s'il ne l'a pas mis audit article que ç'a été par omission.

« Enquis de qui Mademoiselle de Hautefort avoit charge de lui faire rendre le paquet duquel il nous a parlé en son premier interrogatoire par ces mots : *J'ai eu charge de vous faire rendre ;*

« A dit qu'il croit qu'elle a eu charge de la Reyne, et que, quand ladite Reyne partit de Paris, n'ayant pu suivre il envoya son petit garçon et lui dit, qu'il fasse souvenir M^{lle} de Hautefort de dire à la Reyne qu'elle avoit promis à M^{me} la comtesse du Lude d'écrire par elle à M^{me} de Chevreuse, et ce fut une de ses lettres qui lui fut rendue par son garçon.

« Enquis qui avoit charge de retirer les responses qu'on escrivoit à M^{me} de Chevreuse et qui les escrivoit ;

« A dit que la Reyne les escrivoit de sa main dans son cabinet.

« Enquis si elle n'en a point écrit en d'autres endroits ;

« A dit que non, qui soit venu à sa connoissance.

« Enquis s'il n'a jamais porté des lettres qu'au messenger de la cour, et s'il n'en a point porté au faubourg Saint-Germain et au Val-de-Grace ;

« A dit qu'il n'en a jamais porté qu'au dit messenger et quelquefois à la poste.

« Enquis s'il n'a jamais retiré des lettres venant par la voie de Flandres ;

« A dit que non.

« Enquis qui est un nommé Fauques duquel il est parlé au vingt-neuvième article dudit mémoire ;

« A dit que c'est ledit Jullien duquel il a parlé ci-devant.

« Enquis quelles lettres ledit Fauques lui rendit le *xxvi* juillet qu'il lui paya dix livres pour ports de lettres ;

« A dit que c'estoit des lettres d'Anjou et de Touraine, et n'a jamais esté chargé de porter et retirer d'autres lettres que de M^{me} de Chevreuse et pour elle.

« Enquis à qui s'adrescoient ces paquets et quel nom on mettoit dessus la suscription ;

« A dit que le plus souvent lesdits paquets s'adrescoient audit Jullien Fauques qui les lui apportoit.

« Enquis s'il a connoissance qu'autres que lui portassent des lettres pour la Reyne et les allassent retirer des lieux où elles estoient adres-sées ;

« A dit qu'il n'a jamais vu personne en prendre de la Reyne ni d'autre en apporter et que d'ordinaire c'estoit lui qui en estoit chargé, et que si la Reyne escrivoit par d'autre il n'en a eu connoissance.

« Lecture faite audit respondant de ses responses ci-dessus, a dit contenir vérité, n'y vouloir adjouter ni diminuer, et a signé.

« CHARLES LEROY DE LA POTHERIE. »

TROISIÈME INTERROGATOIRE, DU DIX-HUIT AOUT.

« L'an mil six cent trente-sept, le dix-huitième jour du present mois d'aoust, nous, Charles Leroy, sieur de La Potherie, conseiller du Roy en ses conseils, nous sommes pour la troisième fois transporté dans le chasteau de la Bastille pour ouir de rechef et examiner le nommé de La Porte, détenu prisonnier audit lieu, où estant nous l'avons fait amener pardevant nous, lequel, après serment de lui pris de dire vérité, nous

avons oui et interrogé, et ses réponses fait rédiger par-écrit, ainsi qu'il en suit :

« Enquis si lorsqu'il fut arrêté prisonnier il n'avoit point d'autre lettre dans sa poche que celle qui lui avoit été donnée pour rendre ou faire rendre à M^{me} de Chevreuse ;

« A dit que non.

« Enquis s'il n'avoit pas dans sa poche une petite lettre sans souscription, et subscrite, *à vous* ; de qui est la dite lettre ;

« A dit que la dite lettre que nous lui avons présentée fut trouvée dans sa pochette, et ne s'en estoit pas souvenu lorsqu'il fut interrogé, et que la dite lettre est de M^{me} de Chevreuse.

« Enquis par qui la dite lettre lui fut rendue ;

« A dit qu'il l'a reçue par la voye ordinaire.

« Enquis ce qu'il entend par la voye ordinaire ;

« A dit que c'est la voye du messenger et de la poste, et quelquefois par les laquais de M^{me} de Chevreuse qui alloient et venoient.

« Enquis si la vérité n'est pas que la dite lettre lui fut rendue par une personne de condition, et quelle elle est ;

« A dit que non, et qu'il n'en a reçu que comme il a dit ci-dessus.

« Enquis s'il n'est pas vrai que celui qui lui rendit la dite lettre avoit une créance particulière de lui dire des choses qu'on ne vouloit pas écrire ;

« A dit que la dite lettre lui fut rendue par un nommé Mazelle, serviteur de M. ou M^{me} la comtesse du Lude, qui est agent de M^{me} de Chevreuse, et qui n'estoit à Paris qu'en cachette, à cause que M. de Chevreuse l'a voulu battre pour ce qu'il se mesle de poursuivre les procès que M^{me} de Chevreuse a intentés contre lui.

« Enquis de quelles affaires particulières lui parla le dit Mazelle ;

« A dit qu'il n'y avoit point d'autres affaires particulières que de faire souvenir la Reyne de faire solliciter les affaires de la dite dame par M. l'abbé du Dorat, lequel la Reyne envoya quérir pour cela.

« Enquis de quel temps est la dite lettre ;

« A dit qu'il y a environ trois semaines qu'il l'a reçue.

« Nous lui avons remontré qu'il ne reconnoit la vérité, et qu'il est hors d'apparence qu'on aie fait une créance particulière pour une accommodation d'affaires communes, et que cela se pouvoit mettre dans la lettre, et que nous lui en avons représenté de la dite dame où elle escrit des choses de plus grande conséquence ;

« A dit qu'il n'avoit point d'autre créance que celle qu'il nous a dit.

« Enquis qui est la personné de laquelle le dit Mazelle lui devoit dire des nouvelles, comme il est porté par la dite lettre ;

« A dit que ce n'est point d'autres nouvelles que de la dite dame de Chevreuse.

« Enquis dans la correspondance qu'il avoit avec la dite dame, de quel chiffre elle usoit quand elle parloit d'elle ;

« A dit que quelquefois elle se servoit d'un O, quelquefois du nombre 20.

« Nous lui avons remonstré que pour porter une parole qui n'alloit qu'à faire souvenir de ses affaires, il ne faut point de paroles de créance si expresses et tant de répétitions, et mander au respondant qu'il croye le porteur comme si c'estoit elle-mesme ;

« A dit que toute la créance n'alloit qu'à ce qu'il a dit ci-dessus.

Lui avons représenté une autre lettre suscrite : *A vous*, et sans souscription, et enquis de qui est cette lettre ;

« A dit que la dite lettre est de son frère, qui est auprès la dite dame de Chevreuse.

« Enquis de qui son dit frère entend parler par trois demi lignes qui sont au bas de la dite lettre, et qu'est-ce que son frère lui envoya lors qu'il reçut la dite lettre ;

« A dit que c'estoit d'un paquet pour donner à la Reyne, duquel il falloit avoir response.

« Enquis s'il a rendu le dit paquet et s'il a envoyé la response ;

« A dit qu'il l'a rendu et a retiré la dite response et envoyé.

« Enquis de qui estoit le dit pacquet ;

« A dit qu'il estoit de M^{me} de Chevreuse.

« Nous lui avons représenté les dictes lignes, et enquis de qui son dit frère entend parler par une M, qui est au commencement de la dite première demi ligne avec un trait dessus ;

« A dit que cela veut dire M^{me} de Chevreuse, et que toutes les fois qu'il lui parle de la dite dame, il met une M avec un trait dessus.

« Enquis si la dite lettre lui fut rendue avec celle que nous lui avons ci devant représentée ;

« A dit qu'elles estoient en un mesme paquet.

« Lui avons remonstré que Mazelle lui ayant rendu la dite lettre comme il nous a recogneu ci dessus, il n'y a point d'apparence qu'elle fut enfermée dans un paquet ;

« A dit qu'elles ne sont point venues ensemble, et que quand il a dit ci-dessus que les lettres de M^{me} de Chevreuse lui avoient esté rendues

ensemble, il entendoit parler du paquet qui estoit pour la Reyne, qui lui est recommandé par son frère, et que dans le dit paquet il n'y en avoit point pour lui.

« Enquis si la vérité n'est pas que la lettre qui fut trouvée dans sa poche ne devoit estre portée ni à la poste ni au messenger, et qu'elle devoit estre portée par personne confidente, et qu'il ait à nous recognoistre la vérité, laquelle il n'a jusques ici reconnue ;

« A dit que la Reyne lui donna deux lettres, et lui dit qu'il en envoyast une par la poste, et que l'autre elle lui diroit à qui il la falloit donner.

« Nous lui avons remontré qu'il nous a dit, par son interrogatoire, qu'il estoit demeuré à Paris pour rendre la dite lettre au messenger, qui est bien contraire à ce qu'il vient de dire par sa précédente réponse ;

« A dit que n'ayant pu parler à la Reyne, et voyant que la dite lettre s'adressoit à M^{me} de Chevreuse, s'estant résolu à la porter au messenger, il demeura à Paris.

« Enquis s'il ne devoit pas estre porteur de la dite lettre ;

« A dit que la Reyne ne lui en a point parlé.

« Enquis qui en devoit estre le porteur ;

« A dit qu'il n'en sçait rien.

« Nous lui avons remontré que la dite lettre n'estant qu'une lettre de créance, on ne l'a confiée qu'à celui qui la doit porter, ou en la rendant à quelque autre on lui nomme celui auquel on la doit rendre ; autrement ou la lettre seroit inutile, ou il seroit en la puissance de celui ès mains duquel elle tomberoit, d'engager mal à propos ceux qui auroient escrit ;

« A dit que s'il sçavoit qui estoit le porteur qu'il le diroit.

« Enquis s'il a recognen que quelqu'autre que lui se meslat de rendre les lettres de la dite dame de Chevreuse et en retirast les responses ;

« A dit qu'il n'en a point de cognoissance, et qu'il ne croit pas que d'autres s'en soient meslés, si ce n'est que quelquefois il se rencontroit des gens qui alloient de ce costé-là, et qui en demandoient à la Reyne qui leur en donnoit.

« Enquis de quel chiffre M^{me} de Chevreuse se servoit pour nommer la Reyne ;

« A dit n'en avoir aucune cognoissance.

« Enquis si elle ne se servoit pas du chiffre de 9 ;

« A dit qu'il ne sçait.

« Enquis s'il n'avoit pas ordre d'amener la dite dame de Chevreuse à Paris ou au faubourg, et où il la devoit rendre;

« A dit qu'il n'a jamais oui parler de cela.

« Nous lui avons remontré qu'au lieu de s'étendre par la dite lettre, par les derniers termes il est porté qu'on feroit grand tort au porteur si on en disoit davantage, et que par là il est tout clair ou qu'il falloit qu'il fût le porteur, ou qu'il le cogneût; d'autant qu'on ne hazarde point des lettres de cette conséquence qu'entre les mains de personnes très confidantes pour les inconvénients qui en pourroient arriver;

« A dit qu'il ne cognoissoit point le porteur, et qu'il n'avoit point charge d'y aller lui-mesme.

« Enquis si la dite lettre estoit fermée;

« A dit qu'elle estoit cachetée du cachet de la Reyne comme estoient toutes les autres qu'on lui rendoit.

« Enquis pourquoi il n'escrivoit pas pour sçavoir qui seroit le porteur d'une lettre de cette conséquence, puisqu'il ne le devoit pas estre, et qu'on ne lui avoit encore nommé;

« A dit que la Reyne lui donna deux lettres et lui dit : *Portez celle-là à la poste*, laquelle n'estoit point enveloppée; et l'autre, qui estoit couverte d'un papier, elle lui dit : *Je vous dirai ce qu'il en faut faire*.

« Enquis, ne sachant ce qu'il devoit faire dudit paquet, comment il fut si hardi de le développer, et voir à qui s'adressoit la lettre, et un secret qu'on ne lui avoit pas déclaré;

« A dit que ce n'estoit qu'une enveloppe qui n'estoit point cachetée, et qu'il ne crut pas mal faire de la développer et voir ce qui estoit dedans.

« Enquis qu'elle suscription il y avoit sur la dite lettre;

« A dit qu'il n'y en avoit point, et qu'il n'y avoit qu'une forme S comme aux autres lettres que la Reyne escrivoit à la dite dame de Chevreuse.

« Enquis si la lettre qui lui fut rendue pour porter à la poste, n'ayant point de suscription, comme il eût esté possible qu'elle fût tombée entre les mains de la dite dame de Chevreuse;

« A dit qu'il en faisoit un paquet qu'il adressoit à son frère, nommé Marc de La Porte, qui est valet de chambre de la dite dame de Chevreuse.

« Enquis pourquoi il a plustot vu que la seconde lettre qui lui fut rendue s'adressast à la dite dame de Chevreuse qu'à une autre, puis-

que la dite dame ne lui en parla point en lui rendant, mais seulement qu'elle lui diroit; et que d'ordinaire on ne rend pas en un instant deux lettres pour une mesme personne, si ce n'est que la première soit une lettre d'avis qu'on envoie en diligence, afin de préparer ce qui est porté par la seconde;

« A dit que la Reyne lui dit que tout estoit pour M^{me} de Chevreuse, et qu'elle s'oublia de lui dire ce qu'il feroit de celle qui estoit enveloppée, mais qu'il croit qu'elle lui eût mandé le soir, autrement qu'il l'eût envoyée par le messenger.

« Nous lui avons représenté copie de la dite lettre par la lecture de laquelle il peut recognoistre qu'il n'y a aucune vérité aux responses qu'il nous a faites, qu'il est impossible, lui qui se mesloit de toutes les affaires de la dite dame de Chevreuse, que s'il n'estoit porteur de la dite lettre il ne cognoisse celui qui la devoit rendre, d'autant que pour lui avoir fait entendre ce dont on le chargeoit, il a fallu du temps pour l'instruire et lui confier ce qu'on ne vouloit pas escrire;

« A dit après avoir lu et relu la dite lettre, qu'il n'y peut rien comprendre, et n'y cognoist rien, qu'il ne peut pas deviner si la Reyne avoit dessein de se servir de lui, mais qu'elle ne lui en avoit encore rien dit, et qu'il n'en avoit aucune lumière, et qu'il veut estre misérable s'il sçait autre chose que ce qu'il nous a reconnu.

« Enquis en quel lieu il avoit ordre d'amener 17, et si par 17 on n'entend pas la dite dame de Chevreuse;

« A dit qu'il n'en sçait rien, et que jamais la Reyne ne lui a parlé d'aucune des choses contenues en la dite lettre.

« Lui avons remontré que de déguiser la vérité, et ne la vouloir recognoistre aux affaires de cette conséquence est un crime capital, et que Sa Majesté sçait la vérité de ce dont nous l'avons enquis, et qu'il doit la recognoistre sans se vouloir perdre;

« A dit qu'il nous a reconnu tout ce qu'il sçait.

« Après lesquelles interrogations et responses nous avons, en la présence du dit La Porte, paraphé les dites deux lettres, et la copie de celle qui fut trouvée sur lui, et à icelui fait faire lecture de ses responses qui a dit contenir vérité, n'y vouloir adjouster ni diminuer, et a signé.

« CHARLES LEROY DE LA POTHÈRE. »

LETTRE DU CHANCELLIER AU CARDINAL , DU DIX-NEUF AOUT , APRÈS LE
TROISIÈME INTERROGATOIRE.

« A Monseigneur.

« La Porte a esté interrogé pour la troisième fois. Son Eminence verra par ses responses qu'il n'a voulu donner aucune lumière du contenu en la lettre de la Reyne.

« M. de La Poterie attend l'ordre pour aller à la Bussière ; il est nécessaire de continuer ces procédures et interroger la supérieure du Val-de-Grâce.

« Le chancelier a parlé aux religieux que l'on a consulté sur le secret des lettres, et ont dit que dans deux jours ils s'informeront du nom et de la demeure du personnage ; cependant que l'on se pouvoit assurer qu'il ne se passeroit rien au préjudice du service du Roy.

« J'ai faict commandement à Patrocle de sortir dans un jour et se rendre à Bourges avec sa femme, suivant l'ordre qu'il a pleu au Roy me donner. Il est résolu d'obéir ; il se deffend fort et pretend estre innocent. Il m'a apporté une lettre qu'il escrit au Roy. Vostre Eminence jugera s'il est à propos qu'elle lui soit rendue.

« De Son Eminence,

« Le très humble et très obeissant
serviteur,

« SÉGUIER.

« De Paris, ce 19 aoust 1637. »

DERNIER INTERROGATOIRE, DU VINGT-SEPT AOUT.

« A Monseigneur (de la part du chancelier et de sa propre main).

« La Porte fut interrogé hier au soir par le chancelier. En commençant, il ne voulut rien advouer, et persista, comme il avait fait auparavant, à dire que si la Reyne luy commandoit d'advouer ce que l'on lui demandoit qu'il le feroit pour lui obeir.

« La Rivière, qui estoit envoyé de la part de la Reyne, fust mandé par le chancelier, et, après avoir faict entendre à La Porte qu'elle lui commandoit de recognoistre ingenuement la vérité, ainsi qu'elle lui avoit desja escrit, autrement qu'elle l'abandonneroit, le dit La Porte se mit lors à genoux, et dit que, puisque la Reyne le vouloit, qu'il diroit la vérité de tout ce qu'il sçavoit, et que le commandement qu'elle lui fai-

soit luy serviroit d'excuse. Ensuite il advoua que depuis huit mois, par l'ordre de la Reyne, il avoit porté quatre ou cinq petits paquets chez un nommé Auger, demeurant au faubourg Saint-Germain, et qu'il avoit esté recevoir au mesme logis des lettres pour la Reyne, qu'il donnoit ces lettres au premier venu et les recevoit de mesme; il denia avoir eu familiarité avec Auger, et qu'il n'a jamais parlé à lui qu'une fois dans le Louvre lorsqu'il sortoit de la chambre de la Reyne, que le dit Auger lui dit que lorsque la Reyne lui donneroit des lettres pour lui porter, qu'il vint chez lui et les donnât au premier venu, et qu'ensuite la Reyne ayant escrit elle lui donna les lettres et lui commanda de les porter à Auger, et lui dit le lieu où il demeurait.

« Il a recogneu que la Reyne lui avoit mis le papier entre les mains, qu'il eust la curiosité de le voir, et qu'il estoit escrit en chiffres qu'elle lui bailla au commencement que l'on alla à Madrid, et ne le garda qu'un jour; que la Reyne ne lui dit point à quoy servoit le papier.

« Pour le fait de l'homme envoyé de la part du duc de Lorraine, il denie, et persiste à dire qu'il n'en a jamais eu cognoissance.

« Denie avoir porté des lettres au Val-de-Grace, et qu'il n'y est entré qu'une seule fois, le jour du vendredy saint, où il entendit le sermon de la Passion.

« Quant à Patrocle, il dit qu'il n'a jamais eu cognoissance que la Reyne se servit de lui pour affaires secrettes et importantes, qu'elle l'employoit souvent pour recommander des affaires communes, et que lorsqu'il demanda à M. de Laffemas s'il estoit en peine, que ce fust après que M. de Laffemas lui eust dit qu'il devoit advouer la vérité et qu'il considerat comme avoit faict Patrocle, que cella lui donna sub-jet de demander si Patrocle estoit en peine comme lui.

« Ensuite il a déclaré ne savoir rien davantage de particulier que ce qu'il a dit, et qu'après que la Reyne lui a recommandé de dire la vérité il s'estoit résolu de ne rien dissimuller, qu'il est vrai qu'en commençant qu'il s'est retenu de declarer ce qu'il sçavoit, voullant garder la fidelité qu'un serviteur doit à sa maîtresse, mais qu'à present ce commandement de la Reyne lui sert d'excuse. »

LETTRE AUTOGRAPHE DU CHANCELIER AU ROI, DU DIX-NEUF AOUT.

« Sire,

« Suivant l'ordre qu'il a plu à Vostre Majesté me donner, j'ai mandé Patrocle, et lui ai fait entendre vostre commandement. Il a esté fort

surpris; et à l'abord il faisoit quelques difficultés de partir, représentant son incommodité, et le peu de moyen qu'il avoit de faire les frais du voiage de Bourges. Enfin il s'est résolu d'obéir et partir aujourd'hui. Je l'eusse mandé des hier, n'eust esté que la lettre me fut rendue si tard que le commandement que je lui eusse fait n'eust servi qu'à faire du bruit. Il a désiré escrire à Vostre Majesté pour lui représenter l'estat de sa famille et la résolution qu'il a d'obéir. J'attendrai les commandements de Vostre Majesté, que j'exécuterai avec toute l'obéissance, fidélité et respect que doibt à Vostre Majesté,

« Sire,

« Vostre très-humble et très-obéissant
sujet et officier,

« SEGUIER.

« De Paris, ce dix-neuf aoust 1637. »

LETTRE DE PATROCLE AU ROI, DU DIX-NEUF AOUT.

« Sire,

« Je viens de recevoir le commandement de Vostre Majesté fondé sur la créance que Vostre Majesté a qu'estant arrivé ici j'aurais tenu de mauvaises parolles de ce qui s'estoit passé entre Vostre Majesté et la Reyne. Je veux protester à Vostre Majesté et appeller Dieu à tesmoing si j'ai dit autre chose, sinon, que la Reyne estoit extrêmement obligée à la bonté de Vostre Majesté et de Monseigneur le Cardinal, et que par la miséricorde de Dieu les choses estoient si bien racommédées que tout le monde en avoit eu un extresme contentement, tous ceux de la maison de Vostre Majesté comme ceux de la maison de la Reyne. Voilà, Sire, ce que j'ai dit, et si j'ai dit autre chose Dieu ne me le pardonne pas! Je me trouve, Sire, en estat que si Vostre Majesté n'a pitié de moi, il faudra que je périsse, et moi et ma pauvre famille, avant que de pouvoir arriver où Vostre Majesté ordonne que j'aille, parce que je n'ai pas le moyen de subsister ici qu'à grand'peine, en la charge que j'ai de femme et d'enfants; et si ce n'estoit que M. le commandeur de Sillery m'assiste de ses services, je ne le pourrois faire, toute ma subsistance n'estant que de la grace que j'ai reçue de Vostre Majesté et de M. le commandeur de Sillery. C'est pourquoi j'espère en la piété et bonté de Vostre Majesté qu'après qu'elle sera informée de mon innocence, elle me fera la miséricorde de me laisser achever ce

peu de viè qui me reste, en l'estat où je suis pour prier Dieu continuellement pour la prospérité et longue vie de Vostre Majesté, à qui je ne manquerai jamais de fidélité, estant,

« Sire,

« Vostre très-humble et très-obéissant
sujet,

« PATROCLE.

« De Paris, ce 19 aoust 1637, »

IX

Addition aux documents sur l'affaire de 1637, ou lettre de La Porte sur M^{me} de Chevreuse.

Cette lettre, vraisemblablement adressée à M^{me} de Sablé, fait partie de ses papiers, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, deuxième portefeuille du docteur Valant , p. 107 et 108. Elle est datée de novembre 1664 , et malheureusement imparfaite. M^{me} de Chevreuse avait été très-mécontente et s'était plainte qu'en septembre 1643 La Porte ait eu l'air de se mettre contre elle et du côté de la reine. La Porte se défend du reproche d'ingratitude, et accuse à son tour M^{me} de Chevreuse. Pour cela il est obligé de revenir sur le passé, et il confirme et éclaircit plusieurs des faits engagés dans notre récit.

« Je demeure d'accord que je serois le plus méconnoissant de tous les hommes si ie disois n'avoir point d'obligation à cette illustre personne. J'ai toujours publié le contraire, et je dirai toute ma vie à qui le voudra sçavoir que nous lui avons d'extremes obligations, et que mon oncle et mes frères ont passé toute leur vie au service de sa maison, et je confesse en mon particulier lui en avoir de tres particulieres. Ça esté elle qui a esté cause que j'ai eu l'honneur d'estre à la Reyne, et qui me fit agréer à Sa Majesté pour estre reçu dans la charge de mon frere, ce que je n'oublierai jamais, et je suis prest de la servir avec autant de passion et de fidélité que j'ai jamais fait. Je ne me sçaurois imaginer quel sujet l'on peut avoir eu de me condamner si ce n'est que j'ai dis-

continué depuis treize ou quatorze ans de la voir et de lui rendre mes respects, et c'est par là que j'ai cru les lui rendre mieux, car vous sçavés, Madame, que lorsque l'on est mal à la cour, ou que l'on en est chassé, on ne fait pas plaisir aux personnes de grande qualité de les voir à moins d'estre mandé; et j'ai cru estre obligé d'avoir cette retenue respectueuse en l'estat où je suis jusques à ce que i'eusse receu des ordres pour en user autrement. L'autre raison qui m'a obligé de ne me présenter devant elle a esté qu'après qu'elle eût ordre d'aller à Dampierre après la prison de monsieur de Beaufort, la Reyne voulut que ce fut moi qui lui portasse l'ordre de s'en aller à Tours. Je fis tout ce qui me fut possible pour m'en exempter, lui représentant les obligations que j'avois à cette personne. La Reyne me dit que c'estoit pour cela qu'elle vouloit absolument que ce fut moi, car elle ne vouloit pas que cela parut disgrâce et que c'estoit un advis qu'elle lui donnoit en bonne amitié; et nonobstant lorsqu'elle revint pendant les troubles de Paris, l'on me dit qu'elle se plaignoit de moi à cause de cet ordre de la Reyne que je lui avois porté, et qu'elle n'eut jamais creu que j'eusse voulu prendre une si méchante commission, ensuite de quoi ie n'osai me présenter devant elle crainte d'une rebufade. Enfin, Madame, voilà ma confession tres sincere, et je vous proteste que ie ne sçai autre chose. Mais aussi, Madame, je vous supplie de trouver bon que ie me plaigne à mon tour, s'il est permis à une personne de ma sorte d'une qui est si élevée au-dessus d'elle. Je vois bien que cela ne se doit faire, je ne me plains donc pas, mais ie vous dirai ce que ie dirois s'il m'étoit permis de me plaindre. Premièrement lorsque ie fus chassé après le mariage de la Reyne d'Angleterre, je fus six ans à l'armée cependant qu'elle fut en Lorraine. Quand elle en fut revenue et bien à la cour, elle me fit espérer un an tout entier de me remettre dans ma charge et de faire ma paix. Elle y estoit en quelque façon obligée, puisqu'elle estoit la cause de ma disgrâce. Elle n'en parla point, quelque promesse qu'elle m'en eut faite, et ma paix fut faite par une faveur bien moindre que la sienne, si bien qu'elle fut bien surprise de me voir rétabli sans son secours. Secondement, mon frere qui l'avoit servie dès son enfance, et qui, dans ses disgrâces ne l'avoit jamais abandonnée, et même lui avoit baillé tout ce qu'il avoit dans ses besoins comme il avoit dû faire, et avoit une promesse de dix mille livres lesquels la Reyne me fit payer après la mort de mon frere sur l'argent qu'elle lui devoit, de quoi elle ne fut pas satisfaite; mais ce qui m'obligea d'en user ainsi fut que lorsque mon frere mourut à Bruxelles, il fut quelque temps sans connoissance, et un domes-

tique de cette personne, qui avoit autorité dans sa maison, eut grand soing de serrer tout ce qui lui apartenoit en sorte qu'après sa mort il ne se trouva rien; et il n'y avoit pas longtemps qu'il m'avoit escrit que ie lui cherchasse une voye seure pour me faire tenir la valeur de deux mille escus, et estant mort dans ces entrefaites il ne se trouva aucune chose. Je pris la liberté de lui escrire de Saumur où l'on m'avoit envoyé à la sortie de la Bastille, et mon autre frere lui fit escrire par Monsieur le prince de Guemené, et tout cela tendant à ce qu'elle nous fit justice de ceux qui avoient esté aupres de notre frere pendant sa maladie, elle ne nous fit rien mander pour response, ce qui nous obligea d'obtenir un monitoire que nous envoyâmes à Bruxelles, mais nous sceûmes qu'elle avoit employé son crédit aupres des ministres d'Espagne pour empêcher la publication de notre monitoire, et ainsi tout demeura sans effet. Je dirois encore, s'il m'estoit permis, que ie crois avoir bien reconnu les graces qu'elle m'a faittes par les services que ie lui ai rendus, lorsque i'ay esté à la cour et qu'elle en estoit éloignée. Elle n'a eu aucune correspondance avec la Reyne que par moi qui donnois ses letres et lui envoyois les responses de la Reyne et tout ce qu'elle désiroit de Sa Majesté, le faisant par mon entremise, ce qui étoit fort périlleux, et c'est ce qui me perdit à la fin. Il paroissoit assez en ce temps-là qu'elle estoit satisfaite, et l'on ne m'accusoit pas d'ingratitude. Lorsque ie fus arresté prisonnier, on me trouva une letre de la Reyne que ie lui devois faire tenir par Tibaudière, ce que i'expliquai en sorte qu'elle ne lui fit aucun mal. M. le chancelier en trouva dix-neuf dans mon cabinet que cette personne m'avoit fait l'honneur de m'escire, la plus grande partie en chiffres, sur lesquelles je fus interrogé trois iours sans que ie disse rien qui lui pust porter aucun prejudice. Il paroissoit par la plus grande partie de ses lettres qu'elle étoit tellement satisfaite de mes services qu'elle n'auroit jamais de repos qu'elle n'eut fait pour moi au delà de tout ce que ie pouvois prétendre. Estant interrogé par mes commissaires si j'avois receu de grands effets de toutes ces promesses, il me fut aisé sans m'embarrasser de repondre que non¹, et que ie n'avois iamais rien prétendu d'elle que ses bons offices aupres de la Reyne. Il y auroit encore beaucoup d'autres choses..... »

(Le reste de la lettre a été coupé.)

1. Nous ne voyons pas ce détail dans les interrogatoires de La Porte.

NOTE QUATRIÈME.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, collection Du Puy, n^o 499, 500, 501, réunis en un seul volume. Dernière pièce du volume écrite de la main de Pierre Du Puy, qui, comme il le dit, a fait cet extrait de mémoire, après avoir lu les pièces originales.

« Extrait de l'information faite par le président Vignier de la sortie de M^{me} de Chevreuse hors de France. »

« Le président Vignier commença à Tours ses informations, exposa à l'Archevesque dudit lieu sa commission, puis l'interrogea s'il n'avoit vu passer M^{me} de Chevreuse. L'Archevesque dit que oui, qu'elle estoit venue chez lui disant qu'elle avoit eu avis, par deux différentes personnes venues exprès la trouver, qu'on vouloit attenter à sa liberté, et qu'une compagnie de cavaliers avoit ordre de la prendre pour la mener à la Bastille; que sans cela elle n'eût pas sorti de France, et qu'elle estoit fort pressée de se sanver et qu'il falloit qu'elle s'en allât tout à l'heure, et pour cela qu'elle se retiroit en Espagne. L'Archevesque lui offrit cinq cents piastres. Elle n'en voulut point, disant que son Eminence lui avoit depuis peu fait toucher dix mille livres. Pour son carrosse, elle s'en servit deux journées pour aller jusques auprès d'une maison du prince de Marcillac. Dit aussi ledit Archevesque qu'au sortir de Tours son cocher lui a rapporté qu'elle fut dîner en une maison appartenant à M. de Montbazon.

« Le prince de Marcillac interrogé s'il a vu ladite dame, dit que non, mais qu'il a reçu une lettre d'elle sous un nom incognu, et la donna. La teneur est à peu près telle : « Monsieur, je suis un gentilhomme françois qui demande un service pour ma liberté, et peut-etre pour ma vie. Je me suis malheureusement battu, et j'ai tué un seigneur de marque. Cela me force de quitter la France et promptement parce qu'on me cherche. Je vous crois assez généreux pour me servir sans me cognoistre. J'ai besoin d'un carosse et de quelques valets pour me servir. » M. de Marcillac avoue lui avoir donné son carosse, et un nommé Poter qui se doutoit que c'estoit elle, mais qu'il ne le sçavoit pas assurément,

« Poter interrogé répond qu'il avait trouvé à cent pas de là un jeune gentilhomme qui avoit la perruque blonde, lequel s'estoit mis seul dans le carosse où il s'estoit couché paroissant fort las, et qu'il l'avoit conduit jusqu'à une autre maison de M. de Marcillac, où demouroit un gentilhomme aussi à lui, nommé Malbasty, et que le gentilhomme à la perruque blonde avoit deux laquais avec lui qui l'avoient suivi à cheval, l'un nommé Renaud et l'autre Hilaire.

« Malbasty interrogé a dit que M^{me} de Chevreuse arriva chez lui à trois heures de nuit, lui n'y estant pas, que sa femme se leva pour ouvrir à cause qu'elle cognust Poter qui lui dit que c'estoit un seigneur de qualité, ami intime de M. de Marcillac, qui s'enfuyoit pour s'estre battu en duel. Malbasty arriva là-dessus, auquel fut dit la mesme chose. Il demanda le nom de ce jeune seigneur, et qu'il désiroit savoir qui il devoit servir. L'inconnu lui respondit qu'il lui diroit le lendemain, cependant qu'il l'accompagnât une journée ou deux, parce qu'il craignoit que les deux gentilshommes qui estoient à lui ne fussent connus, qu'il les lairroit là jusques à un nouvel advis de lui. On renvoya le carosse du prince de Marcillac, et ladite dame monta sur une haquenée qui se trouva là. Malbasty et Poter la suivirent. Elle estoit vestue d'une casaque noire, les chausses et le pourpoint de mesme. Elle avoit la teste bandée, et un morceau de taffetas noir par-dessus, et dit audit Malbasty que c'estoit un coup d'épée qu'elle avoit reçu en son combat et que cela l'empeschoit d'oster son chapeau, et aussi qu'elle en avoit un à la cuisse qui l'empeschoit de monter légèrement à cheval. Comme ils arrivoient à la dinée, la selle de la haquenée se trouva pleine de sang, et Malbasty lui dit qu'il en estoit fort en peine, qu'il falloit que sa plaie se fût ouverte, et que l'on devoit envoyer quérir un chirurgien. Elle ne le voulut pas, et prit deux chemises qui estoient audit Malbasty dont elle dit qu'elle feroit des linges pour se bander, que sa plaie lui faisoit fort mal. On a remarqué que ledit Poter couchoit dans sa chambre sous le prétexte de lui panser ses plaies, et qu'à cette heure là même elle l'y mena, disant que c'estoit pour le même sujet. Les lits de l'hôtellerie lui semblèrent mauvais; elle se coucha sur du foin dans une grange pour se reposer, paraissant extrêmement affaiblie, où pour toutes choses on lui apporta à dîner le quartier d'une oie bouillie dont elle ne pnt manger.

« Une bourgeoise de ce bourg là passa fortuitement et la vit couchée sur ce foin, et s'écria : Voilà le plus beau garçon que je vis jamais ! Monsieur, dit-elle, venez vous en reposer chez moi, vous me faites

pitié. Elle la remercia s'excusant qu'elle avoit hâte, ne parlant néanmoins que fort bas, parce qu'elle disoit avoir un rhume qui l'empêchoit de hausser la voix. Ladite bourgeoise lui fut quérir chez elle demi-douzaine d'œufs frais et lui en fit prendre quatre.

« Malbasty pressa ladite dame de lui dire son nom, comme elle lui avoit promis: elle lui dit qu'elle estoit le duc d'Anguyen, et que pour un sujet qu'elle ne pouvoit déclarer, il falloit qu'elle sortit de France pour un temps.

« Malbasty et Poter déposent encore qu'il vint un homme vestu de rouge, lequel, de loin qu'ils l'aperçurent, descendit de cheval et lui fit de grandes inclinations; elle lui fit signe de la main comme en colère, et lui dit moitié entre ses dents qu'elle n'estoit pas en état qu'on lui fit tant d'honneur; elle s'écarta avec l'homme susdit, et parla à lui environ demi-heure, et puis s'en retourna.

« Poter dépose avoir vu encore une fois le même homme sur le chemin, la venir trouver en une hotellerie où il lui parla en particulier environ une heure ou deux. A une lieue de là, un laquais aussi vêtu de rouge lui amena une haquenée en bride, et elle monta dessus, et lui ramena la sienne.

« Comme ils furent au second gîte Malbasty dit à M^{me} de Chevreuse: Vous ne m'aviez demandé que deux jours, permettez que je m'en retourne. Elle lui dit que tout du bon elle lui vouloit dire son nom, qu'elle estoit la duchesse de Chevreuse, qu'il lui envoyât ses deux gentilshommes en un lieu qu'elle lui nomma, qu'il lui envoyât aussi son fils qu'elle avoit jugé qu'il avoit de l'esprit et qu'elle feroit pour lui¹. Malbasty lui dit qu'elle se perdrait, qu'elle rencontreroit mille voleurs, qu'elle n'avoit qu'un homme avec elle, qu'il craignoit qu'on lui fit du desplaisir. Elle lui dit que le gouverneur de la première ville d'Espagne lui enverroit son carrosse en relais, et que le vice-roy de Saragosse

[1. Il paraît que ce jeune homme entra au service de M^{me} de Chevreuse ou du moins qu'il eut quelque intrigue avec une de ses femmes, à en juger par les lignes suivantes d'une lettre inédite de La Rochefoucauld, adressée à un de ses hommes d'affaires, nommé Thullin. « Paris, 28 septembre 1643... J'ai déjà écrit au fils de Malbastit, mais s'il n'a point reçu ma lettre faites luy savoir que M^{me} de Chevreuse veut marier Mlle de Bessé à un gentilhomme, et que c'est une affaire qu'elle affectionne extrêmement. C'est pourquoy avertissez Malbastit de ne s'y opposer point, pour ce qu'aussi bien cela ne serviroit qu'à algrir M^{me} de Chevreuse encore plus contre luy. Dites-luy aussy que je luy conseille de renvoyer à Mlle de Bessé toutes les lettres qu'il a d'elle, afin de témoigner plus de respect à M^{me} de Chevreuse..... »

avoit ordre de la Reyne de la secourir. Elle l'assura qu'elle ne des-serviroit point le Roy ni son Éminence, qu'elle leur avoit trop d'obligations, qu'elle ne verroit ni le Roy ni la Royne d'Espagne et qu'elle passeroit les Rois en Angleterre, et que si les passages par la France ne lui en eussent pas esté bouchés, elle y auroit esté et non pas en Espagne. Offrit audit Malbast y un grand rouleau de pistoles qu'il refusa, et n'en prit que sept pour s'en retourner.

« Malbast interrogé pourquoi il lui avoit baillé son fils, a répondu qu'il ne l'avoit pas envoyé, que sa femme, estant en peine pourquoy il mettoit tant à revenir, l'avoit envoyé, et qu'il falloit que ladite duchesse l'eût emmené.

« Avant que le dit Malbast se séparât de M^{me} de Chevreuse ils rencontrèrent dix ou douze hommes de cheval dont le marquis d'Antin en estoit un. Elle se détournâ un peu appréhendant d'estre cogneue, et Malbast accosta un de ces hommes de cheval qui lui dit qu'ils venoient de prendre un homme qui avoit tué une demoiselle de ce pays-là.

« La Reyne est citée deux ou trois fois dans les dites informations, mais l'on n'a pu se souvenir comment. Car cet extrait n'est que de mémoire, et néanmoins très veritable. Pour les temps, les lieux, les circonstances et force mots de pratique, l'on s'en est peu souvenu, comme aussi de plusieurs autres choses qui se sont échappées de la mémoire.

« Monsieur le président Vignier a porté l'abolition en allant faire les informations, et n'ayant pas pu entrer en Espagne, il a envoyé un trompette ou hérault à la duchesse de Chevreuse lui faire sçavoir qu'il lui portoit son abolition, et que si elle vouloit revenir le Roy lui promettoit toutes sortes de graces et M. le cardinal toute assistance.

« Le Roy a fait commandement au prince de Marillac de le venir trouver; on ne donne pas ceci pour certain comme tout le reste.

« Les informations n'arrivèrent à la cour que samedi au soir 15 novembre 1637. »

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DE TOULOUSE LE 2 NOVEMBRE 1637.

« Un gentilhomme de notre voisinage qui a charge dans nos montagnes, m'a dit ces jours-ci que M^{me} de Chevreuse estoit passée par une des vallées de sa charge pour entrer en Espagne, qu'un des siens le

lui a mandé, et que la reconnoissant il lui avoit dit qu'il la prendroit pour M^{me} de Chevreuse si elle estoit vestue d'une autre façon, et qu'elle lui avoit répondu que lui estant fort proche elle lui pouvoit bien ressembler; qu'après cela estant entrée en Espagne à deux lieues de là, elle lui avoit mandé qu'il ne s'estoit pas trompé et qu'ayant reconnu en lui une civilité extraordinaire, elle prenoit la liberté de le prier de lui faire trouver des étoffes pour se vestir conformément à son sexe et à sa condition avant que passer outre. »

CHAPITRE DEUXIÈME

NOTE PREMIÈRE.

Dédicace de la collection in-4 des portraits de Daret.

« A MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

« Madame,

« Après toutes les faveurs et toutes les graces que j'ai reçues de Votre Altesse, je devrois demeurer dans l'admiration et dans le silence; ou, ne pouvant rien davantage, lui témoigner au moins par la confession de mon impuissance, le ressentiment que j'ai de ses bienfaits. Mais, Madame, je suis forcé de lui faire de nouvelles supplications et de lui demander de nouvelles preuves de sa bonté. Ce n'est pas assez, Madame, que je lui sois obligé de l'honneur, de la liberté et peut-estre de la vie; il faut, s'il lui plaist, qu'elle m'accorde quelque chose de plus, et que, ne pouvant rien se promettre de moi, elle ait la générosité de se charger de mes dettes, et de me desgager elle-mesme de toutes celles dont je lui suis redevable. Comme elle est toute seule le juste prix et la véritable récompense de ses grandes actions, il n'y a qu'elle aussi qui puisse se rendre ce qu'elle a presté, et acquitter pleinement les obligations de ses débiteurs. Mais je parle, Madame, comme une personne qui n'est pas bien instruite de la noble manière que les grandes âmes agissent. Elles ne donnent jamais pour recevoir; elles ne prestant jamais afin qu'on leur rende ce qu'elles ont presté; elles font toujours des libéralités; laissant aux ames vulgaires à faire des constitutions et des prests, elles regardent les bienfaits qui peuvent leur estre rendus comme des bienfaits qui ne sont pas dignes

d'elles. Ce fut aussi dans cette vue, Madame, que Votre Altesse eut la bonté de me prendre en sa protection et de me donner un asile dans son palais. Elle ne se proposa point d'autre objet ni d'autre prix dans une action de si extraordinaire charité, que l'excellence et la beauté de l'action même. Elle se considéra, dans ce haut point de gloire où Dieu l'a élevée pour estre l'étonnement de plusieurs siècles, comme ayant une obligation toute particulière d'employer sa puissance pour secourir les faibles et les abandonnés, et pour tirer l'innocence persécutée d'entre les mains de ses persécuteurs. A peine la voix publique, Madame, lui eût-elle appris l'état déplorable où je me voyois réduit par la violence et par la haine de personnes que je n'ai point offensées, qu'elle se déclara pour un innocent malheureux ¹. Elle ne voulut pas attendre que mes pleurs et mes gémissements fussent parvenus à ses oreilles; elle ne me donna pas le temps de lui faire le récit de mes tristes aventures; elle se contenta de sçavoir que j'estois faible, que j'estois poursuivi, et que je n'estois point coupable; elle crut d'abord que ma cause estoit la bonne, et comme telle, quoique abandonnée et quoique hontuse en apparence, elle lui fut recommandable, elle lui fut précieuse. Elle entreprit ma défense avec cette fermeté et cette grandeur de courage, qu'elle s'est toujours portée aux choses difficiles. Elle n'eut égard ni au temps ni à la coutume; elle ne considéra ni l'intérêt ni le crédit des puissants. Elle me vit misérable, elle me secourut. Il faut aussi que je publie à sa gloire que, par une magnanimité inconnue dans ces derniers siècles, elle a toute seule empêché l'épouvantable exemple qu'on alloit faire d'une vertu humble et pauvre. Oui, Madame, si mon innocence n'a pas esté punie comme un crime, c'est que la constance et la protection de Votre Altesse ont arrêté la fureur de ceux qui ne connoissent point de plus grands crimes que la bassesse de la naissance ou que celle de la fortune. Mais, Madame, quels efforts n'ont point fait ces redoutables ennemis? Quels prétextes spécieux et quelles belles apparences n'ont-ils point proposés à Votre Altesse pour la rendre favorable à leurs passions, et, par l'exemple de ces vertueux et de ces incorruptibles qui m'avoient déclaré coupable, la réduire à la nécessité de démentir sa propre connoissance, et ne me plus croire innocent? On lui représenta, Madame, toutes ces puissantes, mais dangereuses raisons de pru-

1. On voudrait bien savoir quels faits précis sont cachés sous ces phrases hyperboliques.

dence, de gloire et d'intérêt, qui sont aujourd'hui les règles de la conscience des ambitieux. On essaya de la picquer de ce faste payen et de ce faux honneur qui sont directement opposés à la vertu chrétienne et au véritable et solide honneur. On voulut même intéresser à ma ruine la splendeur de votre naissance, la majesté de votre condition et les grandes et fortes actions de toute votre vie. On passa des moyens ordinaires aux extraordinaires, des profanes aux sacrés, et d'une affaire d'aigreur et de vanité on en fit une affaire de conscience. On fut dans les maisons religieuses troubler la paix et le silence des saints. On fit prendre les armes aux forts d'Israël; on les engagea même dans le combat, et il ne s'agissoit que d'écraser un ver de terre. Mais Votre Altesse, Madame, repoussa la force par la force. La vertu fut victorieuse de l'artifice, et les forts de Juda qu'elle avoit appelés à son secours triomphèrent des forts d'Israël. Cependant les ennemis ne se contentèrent pas d'avoir esté battus une fois; ils retournèrent au combat avec une obstination de vaincre si ardente qu'elle eût ébranlé un courage moins haut et moins intrépide que celui de Votre Altesse. Elle parut aussi en cette nouvelle attaque plus grande et plus forte qu'en toutes les précédentes. Elle s'éleva au-dessus d'elle-même. On vit éclater quelque chose de divin sur son visage. Le feu de ses yeux fut comme celui des éclairs, et les foudres qui sortirent de sa bouche avec ses paroles jettèrent de la terreur dans l'ame des plus hardis du parti contraire. Ils vous cédèrent enfin la victoire, Madame, mais pour cela ils ne se réputèrent pas vaincus. Ils se résolurent de tenter de nouveaux moyens; et vous faisant une dernière déclaration de leur mauvaise volonté à mon égard, protestèrent hautement qu'il n'y avoit rien au monde qui les pût empêcher de me perdre. Votre Altesse, Madame, se sentit obligée d'estre d'autant plus ferme et plus constante dans la résolution de me protéger, que mes ennemis lui paroissoient injustes et irréconciliables. Elle leur dit aussi qu'elle feroit de sa part toutes les choses auxquelles son honneur, sa conscience et sa foi l'engageoient, et les prit eux-mêmes pour témoins du serment qu'elle en voulut faire. Que Dieu, Madame, eût ce serment agréable, et qu'il a bien montré par l'événement des choses que non-seulement il l'avoit formé dans le cœur de Votre Altesse avant qu'il fût dans sa bouche, mais qu'il en vouloit demeurer lui-même le garant et le certificateur! Il a bientôt fait voir, Madame, qu'il est toujours véritable en ses promesses, et qu'il est toujours le protecteur des foibles contre toute la violence de ceux qui les oppriment. Il a répandu

ses bénédictions sur une famille fugitive et désolée, et par des succès incroyables il a miraculeusement changé la face d'une affaire désespérée. La sagesse humaine, je dis la plus fine et la plus délicate, y a visiblement été confondue. La puissance qui se croit capable de tout y a manqué à soi-même, et la justice devant les yeux de laquelle les harangues des beaux parleurs et les sortilèges de la chicane élèvent tant de brouillards et tant de nuages, a même au travers de ces corps opaques démêlé la vérité du mensonge, et reconnu mon innocence, quoiqu'elle eût été toute noircie et toute défigurée. Ce grand changement, Madame, est un coup de la droite du Tout-Puissant. Après lui, Madame, c'est l'ouvrage de votre magnanimité toute chrétienne. Je sais que mes ennemis renouvellent l'orage et se vantent qu'il ne finira point que par mon naufrage. Mais la même puissance qui m'a sauvé dans le fort de la tempête, ne me laissera pas périr au rivage. Je le vois déjà, Madame, et ma petite barque estant toujours conduite par un pilote qui a toujours triomphé des vents et des flots, doit estre toute assurée du port. En effet, Madame, je commence à respirer avec liberté et rentrer en possession de moi-même; je jouis, à l'ombre du grand nom de Votre Altesse, du premier repos et de l'ancienne paix de ma condition inconnue, mais heureuse. En un mot, Madame, je suis encore, pour ce que vous ne m'avez point abandonné; et je regarde tous les jours, toutes les heures et tous les moments de ma vie comme autant de présents que je dois, après Dieu, aux bontés et à la protection de Votre Altesse. Faudra-t-il cependant que tant de bienfaits demeurent sans reconnoissance, et que je devienne ingrat par la multitude des graces que j'ai reçues? Non, Madame, cette souveraine Providence, qui est la source de tous les biens, ne permettra pas que je tombe dans un malheur si déplorable; elle a mis dans le cœur de l'homme un trésor qui est comme un rayon et comme une image de sa toute puissance, afin qu'il n'y en eût pas un de si misérable et de si endetté qui fût contraint de vivre et de mourir insolvable. C'est sa bonne volonté, Madame, qui s'étend même au delà du pouvoir des plus grands Roys de la terre. Quiconque la possède est riche; quiconque la possède a de quoi obliger ses propres bienfaiteurs, et de quoi changer la qualité de débiteur en celle de créancier. Dieu, Madame, non-seulement nous la donne comme la plus grande de ses libéralités, mais il nous la redemande en même temps comme le plus saint et le plus agréable de tous nos sacrifices. C'est une victime dont il n'a jamais détourné ses yeux. C'est une odeur qui lui est plus douce que la

fumée de l'encens le plus pur; et, bien que ce soit un présent de son amour, il la couronne néanmoins comme la plus haute de nos vertus. Si cela est ainsi, comme il n'en faut point douter, je me trouve bien plus puissant que je ne me suis cru, et je n'ai pas besoin de la nouvelle grâce qu'au commencement de ma lettre, Madame, j'ai pris la liberté de demander à Votre Altesse; je la supplie donc très-humblement d'agréer que je m'acquitte envers elle, et que recevant de mes mains une chose précieuse et rare comme est la bonne volonté, elle se contente d'un paiement dont elle est bien persuadée que Dieu se contente lui-même. Votre Altesse la verra peinte à l'entrée de l'ouvrage que je prends la hardiesse de lui dédier ¹. Elle y paroît en action de sacrificante, et bien qu'elle n'aie dans les mains que des fleurs et des branches de palmes et d'olivier, j'ose dire à Votre Altesse, Madame, que de ces fleurs et de ces branches elle lui fera des couronnes plus augustes et plus durables que celles qui sont composées de perles et de diamants. Je ne désire point que Votre Altesse fasse considération sur le grand monde qui assiste à la célébration de ce sacrifice. Ce sont, à la vérité, des Roys et des Reines, des Princez et des Princesses; ce sont des personnes de l'un et l'autre sexe, illustres par leur naissance, par leur vertu ou par leur fortune. Mais quelques fameux que soient ces héros et quelques recommandables que soient ces héroïnes, ou ils ne sont déjà plus, ou ils ne sont que pour quelques années, et par conséquent il n'y a rien en cela de véritablement grand, puisqu'il n'y a rien d'éternel. La bonne volonté a seule ce privilège, Madame, et c'est elle seule aussi qui peut estre le digne prix des actions héroïques de Votre Altesse et des graces que j'en ai reçues. Je la lui consacre avec toute la sincérité qui lui est inséparablement unie, et avecque tout le zèle d'un homme qui n'a d'honneur, de liberté, ni de vie, que ce qu'il tient de votre bonté, et qui, par toutes sortes de loix divines et humaines, est obligé en cette considération de vivre et mourir,

Madame,

De Votre Altesse,

Le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

DARET. »

1. Voyez le frontispice gravé de l'ouvrage. Partout les armes de Rohan et de Lorraine. Comme le dit énigmatiquement cette phrase de la dédicace, c'est la reconnaissance de Daret, ce n'est pas M^{me} de Chevreuse qui est représentée sous

NOTE DEUXIÈME.

Négociation de l'année 1638 et 1639 entre le cardinal de Richelieu et M^{me} de Chevreuse pour le retour de celle-ci en France.

Ainsi que nous l'avons dit, la Bibliothèque nationale possède deux manuscrits qui éclairent cette négociation. L'un, SUPPLÉMENT FRANÇAIS, n^o 4067, in-folio, récemment acquis de la société des bibliophiles, contient avec bien des lettres étrangères à notre objet, des lettres relatives à l'affaire qui nous intéresse, en trop petit nombre, il est vrai, mais originales et autographes, et qui viennent certainement de la cassette du cardinal de Richelieu, comme les pièces sur l'affaire du Val-de-Grâce : ce manuscrit porte au dos le titre : *lettres originales*. L'autre est le tome II in-folio des MANUSCRITS DE COLBERT, *affaires de France*; ce sont des copies des papiers de Richelieu concernant la négociation dont nous nous occupons. Ces copies l'embrassent tout entière; elles reproduisent les pièces originales du *Supplément français*, et elles en donnent beaucoup d'autres. Malheureusement elles sont assez défectueuses. Le P. Griffet n'a connu ou du moins il ne cite que ces copies de Colbert, et il en a le premier tiré plusieurs lettres importantes. Nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur toutes celles que nous trouvons dans nos deux manuscrits, en suivant, autant qu'il sera en nous, l'ordre chronologique.

les traits de la sacrificatrice. Le portrait de la duchesse est parmi les autres et à la date de 1652. Celui de sa fille Charlotte, qui, je crois, est unique, est de 1652, l'année même de sa mort.

Lettre de la Reyne d'Angleterre à M. le cardinal de Richelieu, touchant la grossesse de la Reyne et l'arrivée de M^{me} de Chevreuse en Angleterre. Mars 1638 ¹.

« A MON COUSIN MONSIEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU.

« Mon cousin, ce m'est une joie si sensible que la grossesse de la Reyne ma sœur, que envoyant ce gentilhomme pour en témoigner mon ressentiment au Roy mon frère et à elle, j'ai cru que vous estiez une personne avec qui, après eux, je m'en pouvois resjouir. C'est ce que je fais par cette lettre. Et aussi connoissant le soin que vous prenez de m'obliger, en ayant eu des preuves depuis peu, je vous donne avis de l'arrivée de ma cousine la duchesse de Chevreuse en ce pays, et vous prie que son arrivée ici ne lui porte aucun préjudice dans ses affaires. Je me fie tant en votre générosité que je ne fais nul doute que vous ne voudriez pas tant me désobliger, après m'avoir tant obligée que vous avez fait, que de ne lui pas accorder son bien, ainsi que vous lui aviez procuré avant son partement. C'est la justice et son mérite qui le demandent; s'estant comportée en Espagne et en ce pays comme elle a fait, elle mérite bien cela de vous, et moi je me tiendrai pour obligée qu'elle ne reçoive point de mauvais traitement estant avec moi. Je ne vous en parlerai davantage, me fiant à ce que vous m'avez promis qui est de m'obliger quand vous en auriez les occasions. En voici une qui me fera demeurer toute ma vie,

Votre bien affectionnée cousine,

HENRIETTE MARIE R. »

Le Roy d'Angleterre au Roy. ²

« Monsieur mon frère, envoyant ce gentilhomme pour me resjouir avec vous de la grossesse de la Reyne, ma sœur, et vous assurer que personne n'en peut estre plus aise que moi, sachant la joie que vous en recevez. J'ai voulu aussi vous avertir de l'arrivée de ma cousine la duchesse de Chevreuse, vous priant que sa demeure ici ne lui ap-

1. Manuscrits de Colbert, fol. 1. Manque dans le *Supplément français*.

2. Manuscrits de Colbert, *ibid.* Manque dans le *Supplément français*.

porte point de préjudice dans ses affaires, et si je puis vous faire voir mon affection en quelque chose que vous m'ordonnerez, vous verrez que je serai si prompt que vous me croirez,

Monsieur mon frère,

Votre très-affectionné frère,

« CHARLES R. »

Lettre de la Reyne d'Angleterre au Roy , se réjouissant de la grossesse de la Reyne et lui recommandant M^{me} de Chevreuse. ¹

« AU ROY MONSIEUR MON FRÈRE ,

« Monsieur, si je pouvois moi même estre si heureuse que de pouvoir aller témoigner à Votre Majesté, l'extrême joie que j'ai de la bénédiction qu'il a plu à Dieu lui envoyer par la grossesse de la Reyne, ma sœur, elle connoistroit par ma diligence mon ressentiment; mais ne le pouvant j'ai cru que ce gentilhomme que j'envoie suppléerait à mon intention, et que Votre Majesté prendroit en bonne part le témoignage de mon ressentiment, priant Dieu de lui vouloir envoyer la joie parfaite par un fils. Aussi j'ai cru de mon devoir d'avertir Votre Majesté de l'arrivée de ma cousine la duchessé de Chevreuse en ce pays. J'espère qu'elle ne recevra point de mauvais traitement pour estre venue ici, et que Votre Majesté lui fera l'honneur et à moi aussi qu'elle puisse jouir de son bien, selon qu'il a été arrêté devant son parlement de France. Je ne la ferai plus longue de peur d'importuner Votre Majesté. Me remettant à sa bonté ordinaire, je demeurai à jamais,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante

sœur et servante,

« HENRIETTE MARIE R. »

Lettre de l'abbé Du Dorat à M. le cardinal de Richelieu ².

« A MONSIEUR.

« Monseigneur, ce billet donnera avis à votre Éminence que vendredi dernier, sur les quatre heures de relevée, un gentilhomme se disant à

1. Manuscrits de Colbert, fol. 2. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 3. Manque dans le *Suppl. franç.*

la Reyne de la Grande-Bretagne, me vint trouver au lit et me donna un paquet venant d'Angleterre. Le voyant, j'en reconnus bien les caractères, et le maniant je jugeai qu'il y pouvoit avoir plus d'une lettre. C'est pourquoi, Monseigneur, je vous l'envoie tel que je l'ai reçu, et supplie très-humblement votre Éminence de prendre la peine s'il lui plaist, de m'en renvoyer la lettre que l'on m'escrit, et me mander la response que j'y dois faire. C'est bien avec un extrême déplaisir que je ne suis pas porteur de la présente. Ce porteur pourra témoigner à votre Éminence combien mon excuse est légitime, et avec quelle passion je désire porter la qualité de,

Monseigneur,

Votre très humble, très affectionné
et très obligé serviteur,

Du DORAT.

« A Paris, ce lundi. »

Madame de Chevreuse à M. Du Dorat. ¹

« L'estat où j'ai esté jusqu'à cette heure ne m'a pas permis de pouvoir escrire plustôt, ni celui où je suis d'y demeurer davantage sans le faire, pour vous prier de donner une lettre que j'escris à la Reyne, touchant l'affaire que vous sçavez de l'argent que m'envoya Monsieur le cardinal, laquelle je vous prie de dire à Sa Majesté, ainsi que je lui mande que vous ferez, et la très humble supplication que je lui fais de le rendre sur ce qu'elle me doit. Je crois qu'il lui sera aussi aisé en l'estat où elle est, qu'à moi difficile en celui où je suis, auquel elle m'obligeroit beaucoup de m'envoyer le reste; mais pour ne l'importuner, je n'ose lui demander. Je fais bien de rendre cela à M. le cardinal, avouant que si cela ne m'eût esté impossible je l'aurois desjà fait avec tous les remerçimens que je dois. J'espère que la bonté de la Reyne fera tous les deux pour moi, et que cela lui sera autant agréable que peutestre mon malheur lui feroit désagréer ce qui viendrait de ma part. S'il est si grand que cela ne puisse estre, je ne manquerai de satisfaire à cela par quelque moyen que ce soit, et de témoigner, en quelque estat que je sois, que si j'ai beaucoup de mauvaise fortune, je n'ai pas moins d'innocence et autant de résolution de la conserver que d'envie de vous servir.

« M. DE ROHAN. »

1. Manuscrits de Colbert, fol. 8. Manque dans le *Suppl. franç.*

*Madame de Chevreuse à la Reyne.*¹

« J'ai chargé ce porteur de vous dire une affaire que je ne puis oublier ni ne dois vous celer ; l'état où je suis m'oste le moyen de la payer, celui où vous estes vous le donnera facilement. Je vous conjure de le faire et d'en témoigner votre ressentiment. Si vous pouviez achever le surplus de la dette, croyez qu'il viendrait bien à propos pour moi, qui suis absolument à vous que je sçais qui le croyez, et que je ne puis vous récompenser du bien que vous me faites en cela. »

« A LA REYNE, MA SOUVERAINE DAME »².

« Madame,

« Je ne serois pas digne de pardon, si j'avois pu et manqué de rendre conte à votre Majesté du voyage que mon malheur m'a obligé d'entreprendre. Mais la nécessité m'ayant contrainte d'entrer en Espagne où le respect de votre Majesté m'a fait recevoir et traiter mieux que je ne méritois, celui que je vous porte m'a fait taire jusques à ce que je fusse en un royaume lequel estant en bonne intelligence avec la France ne me donne pas sujet d'appréhender que vous ne trouviez bon de recevoir les lettres qui en viennent. Celle-ci, Madame, parlera devant toutes choses à votre Majesté de la joie particulière que j'ai ressentie de la publique, qui est partout, de la grosseesse de votre Majesté. Dieu, qui connoît sa bonté si parfaitement, la sait seul récompenser, et consoler tous ceux qui sont à elle par ce bonheur que je lui demande de tout mon cœur d'achever par l'heureux accouchement d'un dauphin. Encore que ma mauvaise fortune m'empesche d'estre des premières à le voir, croyez, Madame, que mon affection au service de votre Majesté ne me laissera des dernières à m'en réjouir. Le souvenir que je ne sçaurois douter que votre Majesté n'aye de ce que je lui dois, et celui que j'ai de ce que je lui veux rendre, lui persuadera, sans que je lui die, le déplaisir que ce m'a esté de me voir réduite à m'éloigner d'elle pour éviter les peines où j'appréhendois que les soupçons injustes qu'on a donnés de moi me missent. Je jure à votre Majesté

1. Manuscrits de Colbert, fol. 2. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 4. Manque dans le *Suppl. franç.* Une personne qui possède l'original de cette lettre a bien voulu nous le confier pour le collationner avec la copie. Trois pages in-fol. Cachet intact; cire rouge et soie verte.

que dans ce dessein je ressentais tant de maux que je ne l'exécutai pas dans l'espérance de m'en délivrer, mais seulement de faire voir un jour que je ne les méritois pas. Je croyois venant ici me soulager en les disant à votre Majesté; mais la difficulté du passage m'obligeant d'entrer en Arragon, et depuis celle¹ de passer en Angleterre m'obligeant d'aller à Madrid, il m'a fallu priver de cette consolation jusques à cette heure que je puis me plaindre à votre Majesté de ma mauvaise fortune, n'accusant qu'elle seule de mon malheur et espérant que la protection de Votre Majesté me garantira de celui que ce me seroit de la colère du Roy et des mauvaises graces de M. le Cardinal, puisqu'en ce sujet je n'ai manqué ni au respect ni au ressentiment à quoi j'étois obligée. Je n'ose le dire moi-même à sa Majesté et ne le fais pas à M. le Cardinal, m'assurant que votre générosité le fera, et rendra agréable ce qui pourroit estre importun par mes lettres, par lesquelles je ne pourrois pas si bien témoigner mon innocence comme par la grace que je demande à votre Majesté de la représenter; et la vertu de votre Majesté m'assure qu'elle s'exercera volontiers en cette occasion, et qu'elle emploiera sa charité pour me dire ce que je sçais qu'elle fait, qui est d'estre toujours elle-même. Votre Majesté sçaura par les lettres du Roy et de la Reyne de la Grande-Bretagne l'honneur qu'ils me font. Je ne le sçaurois mieux exprimer qu'en disant à votre Majesté qu'il mérite sa reconnaissance. Plût à Dieu le pouvoir faire par mes services! Je crois que vous approuverez ma demeure en leur cour, et que cela ne me rendra pas digne d'un mauvais traitement de la vostre, ni de me refuser les choses que l'autorité de votre Majesté et le soin de M. le Cardinal m'avoit procurées, que je demande à cette heure à M. mon mari; à quoi je supplie votre Majesté de me protéger, afin que j'en aie bientôt les effets si justes que j'en attends. »

Madame de Chevreuse à Monsieur le Cardinal².

« Monsieur,

Je ne doute pas que vous ne soyez satisfait de la raison qui m'a empêchée jusques à cette heure de vous écrire, vous ayant esté donnée par une personne de qui j'espère autant de grace comme vous de justice. Maintenant ayant appris ce que je crois aisément, pour le désir

1. L'original et la copie : *celui*.

2. Manuscrits de Colbert, fol. 5 et 6. Manque dans le *Suppl. franç.*

que j'en ai, que vous recevrez agréablement cette lettre, je vous la fais avec beaucoup de contentement, sachant bien que la vérité seroit bien reçue de vous, sans l'assistance que votre bonté promet à la personne de qui elle vient. J'espère que le malheur qui m'a contrainte de sortir de France s'est lassé de me suivre si longtemps, et que les soupçons qui m'ont donné des appréhensions auront en partie justifié ma peur, dont je serois très-aise d'estre tout à fait guérie par la connoissance que mes ennemis ne fussent pas plus puissants que mon innocence. Je ne puis pas mieux décharger votre bonté qu'en lui imputant les diverses demandes qu'on me fit; sur quoi, j'ai cru estre obligée de m'esloigner pour gagner ce qui m'estoit seulement besoin pour ma justification, à savoir, le temps. Les assurances qu'on m'a données depuis mon arrivée ici de votre bonté pour moi me font espérer le succès que je me suis promis. Je souhaite extrêmement encore que cela n'augmente pas la peine de mon éloignement, et comme les honneurs et graces que j'ai reçues par tout ne font qu'exercer non pas abatre ma gratitude, vous devez estre assuré qu'ils contribuent à la mémoire de vos faveurs; car cependant que j'aurai cette qualité, je ne puis jamais perdre celle de

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionnée
servante,

« M. DE ROHAN. ».

• Greniche, ce 1^{er} juin. •

Madame de Chevreuse à monsieur le cardinal de Richelieu.

« MONSIEUR LE CARDINAL ¹.

« Monsieur,

« Je vous avoue que depuis ma sortie de France je n'avois pas cru estre si proche de recevoir des effets de vos bontés, non que je m'en crusse indigne par mes actions, n'en ayant fait aucune contre le service du Roy, ni pour vous déplaire, mais doutant que celle-là ² n'en eut l'apparence. Je vois bien que votre générosité passe mon attente, et quelque jour j'espère que vous croirez que c'est avec justice. C'est pour-quoi je vous en demande hardiment la continuation, et bien que je ne

1. Manuscrits de Colbert, *ibid.*; manque dans le *Suppl. franç.*

2. Sa sortie du royaume.

vous scaurois faire de remercmens assez dignes pour tant de graces que je reçois de vous, je puis si bien répondre de ma reconnaissance que cette volonté justifie la confiance que j'ai en vous, et que j'ai témoignée fort particulièrement au sieur Boispille¹; l'ayant chargé de vous faire entendre mes sentiments ainsi que vous m'avez fait sçavoir l'avoir agréable, ma plus forte passion estant de me monstrier par mes services ce que je vous supplie de croire que je serai toujours,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante,

« M. DE ROHAN. »

« *Mémoire² de ce que madame de Chevreuse a donné charge au sieur de Boispille de dire à Monseigneur le cardinal.*

« Ce qui la fit résoudre à partir, après l'avis qu'elle reçut, ce fut qu'elle n'eut point de lettre de M. Du Dorat, et qu'elle fit réflexion sur les choses dont M. d'Auxerre l'avoit enquis, et sur le mémoire qu'elle avoit vu³ qui portoit sçavoir d'elle : s'il n'estoit pas vrai qu'elle avoit escrit pour empêcher M. le duc de Lorraine de quitter le service du Roy d'Espagne, et que si elle répondoit que non, comme l'on croyoit qu'elle feroit, qu'elle dispensast à l'avenir son Éminence de s'entremettre entre le Roy et elle, et que l'avoüant il l'avoit bien tirée de plus grandes affaires, et que son Éminence lui demandoit cela comme son ami, sachant la chose assurément par lettres interceptées d'un courrier en Luxembourg, avec les paroles de M. le grand Maistre⁴ et ce qui se passa ensuite comme elle escrivit n'avoir promis ce que M. le grand Maistre avoit dit; la dite légation de MM. d'Auxerre et Du Dorat, et le dit avis, le tout mit son esprit dans les troubles que l'on peut juger, ayant peur que l'on crut qu'elle fut obligée ailleurs, ayant refusé de faire ce que mon dit seigneur de La Meilleraie désiroit. C'est donc ce qui l'étonna, disant avoir vécu, mesme s'estre corrigée de tou-

1. Les copies de Colbert et le père Griffet qui les a suivies mettent partout *Boispillé*; mais dans ses lettres autographes conservées au *Supplément français*, il écrit et signe toujours *Boispille*.

2. Manuscrits de Colbert, fol. 8; manque dans le *Suppl. franç.*

3. Le mémoire ou les instructions dressées par Richelieu lui-même pour interroger Mme de Chevreuse. Voyez chapitre Ier, p. 57.

4. Le maréchal La Meilleraie, grand maître de l'artillerie, qui vit à Tours Mme de Chevreuse.

tes choses, et étudiée pendant son séjour à Tours à ne rien faire particulièrement qui put déplaire à M. le cardinal, depuis l'obligation qu'elle lui avoit pour l'affaire de M. de Chasteauneuf; voulant avec le temps et sa façon de vivre et comportement lui faire perdre entièrement le souvenir de cette action qu'elle avoit faite. Et après cela voyant qu'on s'enqueroit de choses à quoi elle n'avoit jamais pensé, et lui dire que l'on en avoit en main la vérité, cela lui fit imaginer que l'on la vouloit perdre. Voilà les points sur lesquels elle a fait toutes ces reflexions.

« Pour son retour elle le désire si fort, pourvu qu'elle ait les bonnes grâces de son Éminence, qu'elle ne conditionne point le lieu de sa retraite; ce sera où il lui plaira et pour faire tout ce qu'il lui commandera.

« Elle ne s'est obligée à rien du tout en Espagne ni en Angleterre; ne se trouvera pas qu'elle ait pris un teston fors les bonnes chères et traitements; et pour le témoigner, les dernières paroles que lui dit le Roy d'Espagne, furent de faire ses recommandations en Angleterre, et que si elle alloit en France, comme il espéroit, qu'elle assurast la Reyne sa bonne sœur de ses bonnes volontés qui ne diminueront point pour estre ¹...

« Elle supplie que son Éminence dise qu'elle a oublié cette créance du duc de Lorraine, disant que depuis l'avis que l'on en avoit eu il ne s'est pas trouvé tel, ou telle autre chose qu'il plaira à son Éminence, s'offrant de sa part qu'après son retour, si on le peut vérifier, qu'elle se soumet à punition ².

« Représenter qu'elle a écrit quatre fois d'Espagne, la première du fort de Sistam (?), première place de garnison d'Espagne; la seconde de Saragoce; la troisième de Madrid, et la dernière fois une lettre seule à Boispile du dit Madrid dont elle n'a reçu aucune nouvelle, et que le courrier, à qui elle avoit donné la dite dernière lettre, a dit à son retour l'avoir donnée au dit Boispile et lui en avoir demandé réponse, et celui-ci lui avoir répondu : nous ne faisons point de réponse en Espagne.

« Elle a parlé comme elle devoit en Espagne, et croit que c'est une des choses qui l'a le plus fait estimer du comte Duc, lequel, elle croit, n'aura pas rabatu de l'estime qu'il faisoit de son Éminence. Qu'à son

1. Une petite lacune.

2. Dans tout ce passage la copie est très défectueuse.

arrivée d'Espagne en Angleterre elle a tenu les mêmes discours, et tellement exprimé les obligations qu'elle a à la bonne volonté et bonté de son Éminence, qu'elle s'est presque mise dans le hazard de faire condamner ses craintes (?).

« Pour ce qui est de l'ambassadeur d'Espagne, elle le voit parce qu'il est venu avec elle, joint les ordres qu'il a de la voir et lui faire compliment, ce qu'elle ne peut refuser, mais bien ne passer jamais cela.

« Pour Bruxelles, véritablement elle s'est acquittée d'une lettre avec un présent à l'infant cardinal, seulement de la part de la Reyne d'Espagne, et qu'ayant reçu compliment à son arrivée en Angleterre de M^{me} la princesse de Phalsbourg, sur la nouvelle qu'elle a eue qu'elle estoit malade d'une fièvre, elle l'a envoyée visiter par un laquais.

« Que véritablement elle est visitée par tous les ambassadeurs et agents étrangers, ce qu'elle ne peut refuser pour le présent au lieu où elle est. »

Lettre de M. le Cardinal de Richelieu à M^{me} de Chevreuse ¹.

« Madame,

« Monsieur de Chevreuse ayant désiré que le Roy lui permit de vous envoyer le sieur de Boispile, je n'ai pas voulu le laisser aller sans vous témoigner par ce mot de réponse à vos lettres, que prenant part à ce qui vous touche, je ne serai point content quand je penserai que vous n'avez pas sujet de l'estre. Ce qu'il vous plait me mander est conçu en tels termes que ne pouvant y consentir sans agir contre vous par une trop grande complaisance, je ne veux pas y répondre de peur de vous déplaire en voulant vous servir. En un mot, Madame, si vous êtes innocente, votre sûreté dépend de vous-mêmes; et si la légèreté de l'esprit humain, pour ne pas dire celle du sexe, vous a fait relascher à quelque chose dont sa Majesté ait sujet de se plaindre, vous trouverez en sa bonté ce que vous en pouvez attendre et que vous devez désirer.

« Je tiendrai en cette occasion, comme en toute autre, à faveur singulière de vous servir, pourvu que vous vouliez vous-même embrasser vos intérêts ², comme vous y estes obligée. J'apprendrai votre intention par le retour de ce porteur et demeurerai cependant, etc.

1. Manuscrits de Colbert, fol. 6; manque dans le *Suppl. franç.* Nous avons vu l'original même ou plutôt la minute, sur laquelle nous avons corrigé la copie.

2. La copie et par conséquent le P. Griffet : *les intérêts du Roy*.

24 juillet 1638. *Lettre du cardinal de Richelieu à M^{me} de Chevreuse.*

A MADAME DE CHEVREUSE ¹.

« Madame,

« Le Roy a volontiers consenti à ce que vous avez désiré. Puisque vous ne vous sentez coupable que de votre sortie du royaume, il m'a commandé de vous mander qu'il vous en donne de bon cœur l'abolition, comme il eut fait de toute autre chose que vous eussiez tesmoigné avoir sur votre conscience. Quand le sieur de Boisville vous alla trouver, je lui dis ce que j'estimois pour votre service et pour votre sureté, qui consistoit, à mon avis, à ne tenir rien de caché; ce à quoi j'estimois que vous vous dussiez porter d'autant plus facilement que l'expérience vous a fait connoître, par ce qui s'est passé au fait de Monsieur de Châteauneuf, qu'en ce qui vous intéresse ce dont vos amis ont la preuve en main est plus secret que s'ils ne l'avoient point. Je vous puis bien assurer que je n'ai pas moins d'intention de vous servir aux occasions présentes qu'en celle-là, et que tant s'en faut qu'on ait voulu vous faire avouer une chose qu'on ne sçut pas, qu'on voudroit ne savoir pas ce qu'on sçait pour ne vous obliger à le dire.

« Tant y a qu'on vous envoie les sûretés que vous avez désirées. Que si vous avez besoin de plus grandes, je vous y servirai volontiers, comme je vous l'ai desjà mandé, vous assurant que je serai toujours, etc.

8^e septembre 1638. *M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal.*

« A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL ².

« Monsieur,

« Si je doutois de vos paroles je n'en mériterois pas les effets; au contraire³ la liberté qu'elles me font prendre à cette heure de vous représenter mes intérêts, n'estant digne du soin qu'il vous plaist d'en prendre. Considérez, Monsieur, l'état où je suis, très satisfaite d'un

1. Manuscrits de Colbert, fol. 11; manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, *ibid.*; manque dans le *Suppl. franç.*

3. Il paraît y avoir ici une petite lacune; suppléez : *je vous prie d'excuser*, ou quelque chose de semblable.

côté des assurances que vous me donnez de la continuation de votre amitié, et fort affligée de l'autre des soupçons ou pour mieux dire des certitudes que vous dites avoir d'une faute que je n'ai jamais commise, laquelle, j'avoue, seroit accompagnée d'une autre, si, l'ayant faite, je la niois, après les graces que vous me procurez du Roy en l'avouant. Je confesse, Monsieur, que ceci me met en un tel embarras que je ne vois aucun repos pour moi dans ce rencontre. Que si vous ne vous estiez pas persuadé si certainement de la sçavoir, ou que je la pusse avouer, ce seroit un moyen d'accommodement; mais vous laissant emporter à une créance si ferme contre moi qu'elle n'admet point de justification, et ne me pouvant faire coupable sans l'estre, j'ai recours à vous même, Monsieur, vous suppliant, par la qualité d'ami que votre générosité me promet, d'aviser un expédient par lequel Sa Majesté puisse estre satisfaite, et moi retourner en France avec sureté; ne m'en pouvant imaginer aucun, et me trouvant dans des grandes peines. Comme je suis avec d'entières résolutions de vous servir, j'espère que vous trouverez bon la franchise avec laquelle je vous supplie de m'en tirer, et de me donner occasion de vous tesmoigner ce que je suis, Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante,

« MARIE DE ROHAN. »

Londres, 19 septembre 1638. M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal ¹.

A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« La Reine de la Grande-Bretagne envoyant M. Germain tesmoigner à leurs Majestés le contentement qu'elle a de celui que Dieu leur a donné par l'heureuse naissance de M. le dauphin, je trouve ce soulagement, dans le malheur de n'oser dire à la Reyne l'extrême joie que j'en ai, de vous en pouvoir parler, et ainsi m'en réjouir avec celui qui, après leurs Majestés, en a le plus de satisfaction, et vous assurer, Monsieur, que j'en aurois une très sensible si vous me donniez autant de moyen de vous servir que j'en ai de volonté, puisque alors je me montrerois par effet ce qu'à cette heure je puis seulement me dire,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante,

« M. DE ROHAN. »

« De Londres, ce 19 septembre. »

1. Manuscrits de Colbert, fol. 12. L'original est au *Suppl. franç.*

Londres, 6 octobre. M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal ¹.

A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« Puisque vous ne vous laissez point de m'obliger, il est raisonnable que je me lasse de ne vous point servir, et qu'en vous remerciant des bontés que vous me tesmoignez, je vous assure du désir que j'ai de les mériter. Je n'ose plus, Monsieur, vous importuner de mes intérêts; M. Du Dorat les vous représentera, si vous l'avez agréable; mais je ne puis m'empescher de vous parler de ceux de mes filles, lesquels ont tout perdu en la mort de feu M^{me} de Jouare, et sont demeurées dans de si bons sentimens pour la religion qu'il semble que Dieu veuille qu'elles lui servent. Ainsi, Monsieur, je vous demande avec elles le moyen qu'elles le fassent en la même qualité que faisoit leur bonne tante dans la maison où elle les a élevées, avec protestation que si je les en croyois indignes je ne le désirerois pas, et une réservation (sic) entière que je fais en cela pour elles et pour moi à ce qu'il vous en semblera, n'ayant cette ambition pour elles que parce que je les en crois dignes, selon le rapport qu'on m'en fait. En ce cas, Monsieur, je me crois bien forte et vous si raisonnable que vous ne nous refuserez la grâce que nous vous demandons, avec celle que je vous supplie de m'accorder de me croire véritablement, Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante.

« M. DE ROHAN. »

8 janvier 1689. M. le cardinal de Richelieu à M^{me} de Chevreuse ².

« Les continuelles instances que M. de Chevreuse fait pour vous garantir de votre perte, joint à l'affection que j'ai toujours eue pour ce qui vous touche, m'ont porté à obtenir du Roy un passeport pour M. l'abbé Du Dorat et le sieur de Boispile qui vous vont trouver en intention de vous servir et de vous faire plus penser à vous que vous n'avez jamais fait. Si vous en avez autant de dessein qu'ils en assurent, et que vous vouliez par une bonne conduite me donner lieu de

1. Manuscrits de Colbert, fol. 13. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 13. Manque dans le *Suppl. franç.*

respondre au Roy de la suite de vos actions, je m'y engagerai de très bon cœur, me promettant que vous ne voudriez tromper de nouveau une personne qui veut estre, etc.

Londres, 28 janvier 1639. M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal ¹.

A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur;

« Je ne sçaurois recevoir de plus grands témoignages de l'amitié de Monsieur mon mari que les sollicitations qu'il emploie pour procurer mon retour en France, ni espérer qu'elles réussissent que par votre assistance à laquelle je reconnois devoir le bon commencement que j'y vois, et espère en devoir l'heureuse fin à vos bons offices dont je vous demande la continuation. Pour cet effet je vous supplie de croire que je suis si sensible à l'honneur que vous me faites que si les soupçons que mon malheur a donnés de moi touchant l'affaire de M. le duc de Lorraine estoient véritables, je vous le confesserois, ne doutant pas que votre générosité ne m'en obtint le pardon aussi bien que de ma sortie de France. Et si j'estois assez heureuse pour vous pouvoir entretenir de vive voix comme par escript, j'ose m'assurer que je vous donnerois satisfaction de mes actions en toutes les choses où l'on me peut estimer coupable. C'est ce que je vous supplie très humblement de croire, et que j'attendrai avec impatience le retour de ce porteur, espérant recevoir alors les effets que je me promets de l'honneur de votre protection, avec une volonté entière de m'en rendre digne, comme, Monsieur,

Votre très humble et très affectionnée servante,

« M. DE ROHAN. »

M^{me} de Chevreuse à l'abbé Du Dorat ².

« Après les certitudes que l'on m'a dit avoir que j'ai employé mes sollicitations vers Monsieur le duc de Lorraine, pour l'empescher de s'accommoder avec le Roy et le faire demeurer dans le parti d'Espagne, à quoi je n'ai jamais pensé; je ne puis me croire en sûreté en France,

1. Manuscrits de Colbert, fol. 14. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 8. L'original est au *Suppl. franç.*

n'y pouvant avec cette opinion là espérer la protection de Monsieur le cardinal, qu'il ne lui plaise auparavant s'esclaircir de ce soupçon en me donnant moyen de m'en justifier, et à lui sujet de me croire digne de l'oubli de la faute de ma sortie de France, pour laquelle j'attendrai de sa bonté la sureté nécessaire, n'en pouvant demander ni n'en voulant avoir que celle qu'il jugera à propos. »

Londres, dernier janvier 1639. Lettre du sieur Du Dorat au cardinal de Richelieu ¹.

A MONSIEUR.

« Monseigneur,

« La crainte que j'ai d'importuner votre Eminence par une longue mais véritable relation de tout ce qui s'est passé en dix jours dans la conférence que monsieur de Boispile et moi avons eue avec madame la duchesse de Chevreuse, me fera supplier très humblement votre Eminence de vouloir écouter ledit sieur de Boispile et prendre la peine, s'il lui plait, d'entendre la lecture d'un extrait que nous avons fait de tout ce qui s'est passé; où ledit sieur de Boispile a travaillé soigneusement et fidèlement, et suis assuré que sa glose vaudra bien le texte. J'ose vous dire, Monseigneur, que ce divertissement ne vous sera point désagréable. Nous n'avons pu faire en moins de temps plus de diligence; car à l'abord nous avons trouvé cette personne en garde; mais par beaucoup d'examens et propositions nous avons découvert des choses que votre Eminence sera bien aise de ne pas ignorer. Vous apprendrez, s'il vous plait, au vrai la posture en laquelle elle est ici, et toutes les personnes qui lui rendent des visites, ce que j'ai pu reconnoître de ses desseins et son extrême passion de revenir, une sensible reconnoissance des graces qu'elle a reçues de votre Eminence, et une envie de vous dire beaucoup de choses, si elle estoit si heureuse de vous pouvoir voir; c'est comme elle parle; mais il y a un remors qui l'arreste, qui est cette fausse générosité que votre Eminence a si souvent et si justement blasmée. C'est une pauvre créature, digne de compassion, qui est sur le penchant du précipice, qui attend que vous lui tendiez cette main de laquelle elle a si souvent reçu tant de bienfaits, et de laquelle à l'avenir elle espère tout son salut. Permettez, Monseigneur, que je die qu'elle a raison de

1. Manuscrits de Colbert, fol. 14. L'original est au *Suppl. franç.*

la demander et de l'espérer, puisqu'elle a tant de connoissance de votre bonté qu'elle a publiée partout et publie incessamment, même parmi ceux qui ne vous aiment pas, pour ne vous connoître pas. Je vous demande encore avec elle cette grâce par tous les services que je désire rendre à votre Eminence en qualité de,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant et très obligé
serviteur,

« DU DORAT. »

« A Londres, ce dernier janvier, »

Londres 23 février 1639. Madame de Chevreuse à M. le cardinal¹.

« A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« Jamais je n'avois cru mon malheur si grand que je fais à cette heure, puisque la bonne volonté que vous me faites l'honneur de me témoigner ne le peut pas surmonter, et ne m'y fait trouver autre soulagement que la liberté qu'elle me donne de lui représenter les raisons pour quoi elle ne m'en tire pas. Je commencerai, Monsieur, par l'obligation que vous m'avez fait la grace d'obtenir du Roy, en laquelle il est spécifié une négociation avec Monsieur de Lorraine contre le service du Roy, laquelle vous sçavez que je vous ai toujours protesté n'avoir jamais faite. Que si j'avois été capable de cette faute, je croirois en commettre une seconde de ne le vous pas avouer, ayant tant de connoissance de votre générosité que non-seulement j'eusse espéré que vous en eussiez obtenu le pardon de sa Majesté, mais encore par votre bonté accoutumée vous l'auriez voulu étouffer, ne causant² l'abolition qu'il eût plu au Roy me donner que sur ma sortie de France qu'il me pardonnoit, et toutes autres fautes que j'aurois pu commettre, sans particulariser cet article touchant Monsieur de Lorraine, lequel n'estant point je n'ai pu vous confesser. Ainsi, Monsieur, je vous avoue que je suis doublement étonnée de le voir dans l'abolition que Boisville m'a montrée, et d'entendre à quelle condition il s'estoit engagé de me la donner. J'arriverai à la seconde chose qu'il m'a dite de votre part touchant mon retour à Dampierre sans sçavoir ni le temps que j'y demeurerai ni la liberté que j'y aurai, ientes (*sic*) si le Roy voudra m'éloigner davantage

1. Manuscrits de Colbert, fol. 14. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Pour ne fondant, ne motivant.

un peu après, ou s'il lui plaira que j'y demeure sans avoir la liberté d'aller ailleurs. Sur ce sujet, je vous supplie très-humblement de croire que si vous me jugez méprisable jusqu'au point de m'obliger à la demeure d'un lieu, ou à estre reléguée à soixante lieues de mes plus proches, et des moyens de donner ordre à mes affaires, il n'y a ville dans l'Europe où je me trouve mieux qu'à Angers, ni maison où je demeure plutôt qu'au Verger. C'est pourquoi, Monsieur, je vous demande cette grace de considérer l'état où me laissent toutes les assurances d'amitié que vous me donnez, et de trouver bon que V. E. m'en procure une entière par une abolition qui ne me noircisse pas éternellement de ce que je n'ai pas fait, et ma demeure certaine chez moi avec la liberté d'aller par tout le royaume comme toutes les autres de ma condition, hors où seront leurs Majestés, puisque mon malheur est tel que le Roy ne l'a pas agréable; afin qu'au moins estant privée, en lui obéissant, du plus grand bien de ma vie par l'absence de la Reyne, j'aie cette consolation de me voir sans honte avec mes plus proches, et les moyens de donner ordre à mes affaires. Alors, Monsieur, j'aurai une résolution fort constante d'attendre avec patience les effets que je me veux toujours promettre de votre protection, que je ne prétendrai que lorsque vous m'en croirez digne. C'est une ambition si juste que j'ose croire que vous ne la désapprouverez pas, et si quelques obstacles s'opposent à me faire obtenir ce bien, vous me plaindrez de n'y pouvoir atteindre, et ne me blâmez pas de l'avoir demandé, vous assurant qu'en quelque état que je sois je conserverai toujours si parfaitement le souvenir des faveurs que j'ai reçues de vous, et le désir de les reconnoître par mes services que vous me croirez peut estre un jour digne des graces dont vous ne m'avez pas cru jusques ici capable, et me trouverez en tout temps et en tout lieu ce que je dois qui est,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante,

« M. DE ROHAN. »

Londres, 26 février 1639. L'abbé Du Dorat à M. le cardinal de Richelieu ¹.

« A MONSIEUR, A RUEL.

« Monseigneur,

« J'ai supplié monsieur de Chavigny par une longue lettre de vous

1. Manuscrits de Colbert, fol. 17. L'original est au *Suppl. franç.*

donner avis de ce qui s'estoit passé ici depuis l'arrivée de monsieur de Boisville. Nous n'avons perdu un moment de temps que nous n'ayons continuellement pressé cette bonne dame de nous faire connoître son intention. Après tant de sortes de graces qu'on lui a offertes, elle avoit désiré que le sieur Germain fût parti, pour nous donner l'entière connoissance de sa dernière intention. Enfin dans la journée d'hier nous fâmes cinq heures en conférence; et après avoir raisonnablement répondu à toutes les objections et fait voir des défiances, elle nous a dit qu'elle estoit résolue d'écrire à votre Eminence ¹ tout ce qu'elle avoit dans l'âme, et qu'elle vous parleroit, par escrit, avec la mesme sincérité que si elle avoit l'honneur d'estre en votre présence, que les anciennes faveurs et nouvelles graces qu'elle a reçues de vous lui donnoient la hardiesse de parler en toute liberté. Nous la priâmes, puisque c'estoit sa résolution, qu'elle ne prit point conseil dans cette lie où il y a beaucoup d'intérêt et peu de jugement en ceux de qui elle avoit accoutumé de se servir. Elle nous jura que ce qu'elle escriroit seroit si secret que mesme elle ne me communiqueroit pas la lettre. Que si votre Eminence me permet de dire ce qui me semble de cette personne, je vous assurerai que jamais esprit n'a esté si agité. La nécessité et la perte de sa liberté sont les deux furies qui l'agitent. Elle n'attend aucun secours d'ici; elle voit la nécessité, et ne croit pas que le Roy Charles soit homme d'honneur; et sur ma fois, Monseigneur, toute son espérance est en vous, si les diables qui sont ici ne la désespoient pas. Je suis,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« DU DORAT. »

« Londres, ce 25 février. »

17 mars 1639. *M. le cardinal de Richelieu à l'abbé Du Dorat* ².

« A MONSIEUR DU DORAT.

« Monsieur,

« La dernière lettre que j'ai reçue de madame de Chevreuse estant plutôt un reproche de ce que je ne la sers pas selon son gré qu'une approbation de ce que j'ai pu faire pour son contentement, au même temps

1. C'est la lettre qui précède.

2. Manuscrite de Colbert, fol. 18. L'original, de la main de Chérel, est en S. fr.

que la civilité qui est due aux dames m'empesche de lui faire réponse de peur de lui déplaire, son intérêt me met la plume en main pour vous faire savoir ce que j'estime qui lui doit estre représenté pour son avantage.

Elle trouve étrange qu'on la veuille obliger à quelque reconnoissance de ce qu'elle a négocié avec certains étrangers. Sa sureté requiert qu'on en use ainsi. On a point encore vu de malade qui ait voulu et pu estre guéri d'un mal dont il ne veut pas qu'on croie seulement qu'il soit malade. Comme la connoissance des maux est nécessaire aux médecins, leur discrétion est telle qu'ils savent bien la cacher aux autres. Vous sçavez mieux que personne qu'en ce qui touche madame de Chevreuse, j'ai gardé le secret et de confesseur et de médecin en diverses choses qui lui sont assez importantes, et dont j'ai la preuve entre les mains. J'ose vous dire même que depuis l'affaire de monsieur de Chasteauneuf il m'en est tombé quelque autre aussi entre les mains, dont je ne vous ai jamais dit le détail, bien que je vous aie parlé en gros de quelque nouveau chiffre découvert. Je n'ai, graces à Dieu, pas moins de discrétion que j'ai eu par le passé, et j'aurai certainement autant de soin à l'avenir comme j'ai eu ci-devant en ce qui importera à madame de Chevreuse. Quelque passion qu'elle puisse avoir en ce qui la touche, elle est trop raisonnable pour vouloir que je choque les sentiments du Roy, et ne trouver pas bon qu'en la servant je serve l'Estat, mesme en ce qui ne lui peut porter préjudice. Cependant pour lui complaire j'ai obtenu du Roy une abolition pure et simple comme elle l'a désiré, laquelle monsieur de Chavigny vous envoie.

Elle témoigne encore un grand étonnement de ce qu'on ne lui permet pas d'aller et de demeurer en tout lieu que bon lui semblera en France orsque le Roy et la Reyne n'y seront pas actuellement. Anparavant qu'elle fit la promenade qu'elle a faite depuis un an, Tours estoit sa demeure. Si depuis ce temps elle a fait quelque chose qui mérite une meilleure condition, j'ai grand tort de ne travailler pas à la lui faire obtenir; mais si ses actions n'ont pas esté de cette nature, il me semble qu'elle n'a pas raison de vouloir que, contre toute règle d'une bonne politique, on augmente les graces à proportion de l'augmentation des fautes.

« Le temps et sa bonne conduite peuvent lui donner tout le contentement qu'elle désire, mais mon pouvoir n'est pas assez grand pour l'opposer à celui de la raison, ni ma volonté assez dérégulée pour vouloir des choses aussi préjudiciables à l'Estat qu'inutiles à son service, bien

qu'elles lui fussent agréables. Vous l'assurerez, s'il vous plaît, que j'aurai toujours une très-sincère affection à ce qui lui sera avantageux, et la conjurerai de trouver bon que tandis qu'elle sera en l'humeur où elle est, on mesure plutôt ce qui lui sera utile par le jugement de ceux qui sont ses amis et ses serviteurs, entre lesquels vous n'êtes pas des moindres, que par elle-même, à l'esprit de laquelle je déférerai toujours très-volontiers, lorsqu'il ne sera point prévenu de passion à son préjudice. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-affectionné, etc.»

Addition de la main du cardinal. L'original au Supplément français.

« Madame,

« Ces trois mots ne sont que pour vous dire qu'une lettre que j'écris à Monsieur Du Dorat servira de réponse à celle que j'ai reçue de vous, me contentant seulement de vous faire connoître par ces lignes que je suis, etc. »

« Si la demande du Verger et d'Angers n'est pas agréable à madame de Chevreuse, on en pourra trouver quelque autre qui lui plaira davantage; mais il est impossible d'obtenir qu'elle demeure présentement à Dampierre plus de huit ou dix jours. »

Londres, 28 mars 1639. M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal ¹.

« A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« J'ai vu en la réponse qu'il vous a plu me faire par la lettre à monsieur Du Dorat, combien je vous suis obligée, et combien je suis malheureuse, vous trouvant avec tant de bonté pour moi et demeurant avec tant de mauvaise fortune. Je prie Dieu que mes services vous puissent un jour faire paroître que je ne suis pas tout à fait indigne des graces que j'ai reçues de vous, mais seulement du malheur où je suis duquel j'espérois que vos bontés me feroient voir la fin, alors que mon malheur m'en fait rencontrer la continuation, par celle de mon éloignement des lieux qui me pouvoient tirer des incommodités qu'il m'a fait souffrir, auxquelles je vous confesse, Monsieur, qu'il m'est impossible de me ré-

soudre. Je me promets qu'il ne le vous sera pas toujours d'obtenir du Roy un repos pour moi si juste que celui que je vous ai demandé, ainsi que messieurs Du Dorat et Boispile vous le feront encore particulièrement entendre. C'est pourquoi, m'en remettant absolument à eux, je vous supplie seulement de les vouloir entendre et croire que jamais je ne serai autre que,

« Monsieur,

« Votre très humble et très affectionnée servante,

« M. DE ROHAN »

« Londres, ce 28 mars. »

Abolition de Mme de Chevreuse ¹.

« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut :

« Nous n'avons point de plus grand déplaisir, que quand nous nous voyons obligés par la nécessité du bien et repos de notre Estat, de laisser aller le cours de la justice à quelque exemple de sévérité pour maintenir nos sujets dans leur devoir, et les plus qualifiés dans l'obéissance qu'ils nous doivent. Et au contraire ce nous est un grand contentement lorsque par la reconnaissance de leurs fautes ils nous donnent sujet de les oublier. Notre cousine la duchesse de Chevreuse a autant de connoissance que personne du monde de notre inclination plutôt à la clémence qu'à la rigueur; dont voulant présentement lui départir un effet particulier sur le sujet de sa dernière sortie hors du royaume, contre l'ordre et le commandement exprès qu'elle avoit de nous de demeurer en notre ville de Tours, et sa retraite et séjour en pays ennemi, et autres fautes qu'elle auroit pu commettre en conséquence contre la fidélité et service qu'elle nous doit; sçavoir faisons que nous avons favorablement reçu sa très-humble supplication, sur le sujet desdites fautes, et par ces présentes, signées de notre main, nous avons remis, quitté, pardonné et aboli, remettons, quittons, pardonnons et abolissons à notre cousine, la duchesse de Chevreuse, la faute qu'elle a commise s'en allant de notre ville de Tours contre l'exprès commandement que nous lui avons fait d'y demeurer, ensemble sortant de notre royaume sans notre congé et se retirant au pays de nos ennemis déclarés, et généralement tous autres

1. Manuscrits de Colbert, fol. 41. L'original de la main de Boispile au *Suppl. franç.* C'est la seconde abolition modifiée selon le désir de Mme de Chevreuse.

crimes et fautes qu'elle auroit commis en conséquence contre nos intentions, service et fidélité qu'elle nous doit. Voulons et nous plait que pour raison desdites fautes ne puisse dorénavant estre recherchée en quelque façon que ce puisse estre, imposant pour ce regard silence perpétuel à nos procureurs généraux et à leurs substituts présents et à venir, et l'avons restituée et restituons au mesme état qu'elle estoit auparavant icelles; si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que de notre présente grace et abolition ils fassent, souffrent et laissent jouir notre dite cousine la duchesse de Chevreuse pleinement et paisiblement, et qu'ils aient à l'entériner sans que notre dite cousine soit tenue de se représenter devant eux, dont nous l'avons dispensée et dispensons de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale; car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel aux susdites propositions, sauf en autre chose notre droit et l'autorité (?) en toutes.

« Donné à Saint-Germain-en-Laie, au mois de mars, l'an de grace 1639 et de notre règne le vingt-neuvième.

« Signé Louis, par le Roy. — Bouthillier.

« Et scellé en placart de cire verte. Copie collationnée par moi, Boispille. »

Déclaration de Du Dorat et Boispille que M^{me} de Chevreuse étant en France n'aura communication ni directement ni indirectement avec les étrangers, et ne viendra point à Paris connus ou inconnus ¹.

« Nous soussignez, déclarons à monseigneur le cardinal, que M^{me} la duchesse de Chevreuse reconnoist sincerement la mauvaise conduite qu'elle a prise par le passé et s'en repent de tout son cœur, qu'elle promet que si mon dit seigneur le cardinal lui procure son retour en France, elle n'aura aucune intelligence ni au dehors du royaume ni au dedans qui puisse estre suspecte à Sa Majesté; que si en tel cas elle écrit, reçoit des lettres ou communique directement ou indirectement avec qui que ce puisse estre, sans premièrement en avoir communiqué avec mon dit seigneur le cardinal, ou quelqu'un de sa part,

1. Manuscrits de Colbert, fol. 21. L'original est au Suppl. franç.

et sans avoir reçu les ordres de Sa Majesté par son moyen, elle consent d'estre tenue et traitée comme très coupable et comme criminelle; que si ensuite elle ne fait tout ce qu'elle pourra pour l'avantage du service du Roy suivant les conseils de mon dit seigneur le cardinal, elle se soumet à toutes les peines qu'il plaira au Roy ordonner contre elle. Ce que nous déclarons d'autant plus librement que nous avons ouï plusieurs fois parler M^{me} de Chevreuse en ces termes, et qu'elle nous a chargés de donner particulières assurances de sa part de ce qui est contenu ci-dessus.

« Fait à Ruel ce 12^e jour d'avril 1639.

« Signé DU DORAT et EVEILLARD. »

« Nous déclarons encore que ma dite dame de Chevreuse nous a donné charge d'assurer que s'il plaît à Sa Majesté lui permettre sa demeure à Dampierre, elle ne viendra en aucune façon à Paris, connue ni inconnue.

« DU DORAT, EVEILLARD. »

23 avril 1639. *M. le cardinal de Richelieu à M^{me} de Chevreuse*¹.

« Madame,

« Ayant sçu, par les sieurs Du Dorat et de Boispile, l'extrémité en laquelle vous vous trouvez, le désir que vous avez d'estre en lieu où vous puissiez mettre ordre à vos affaires, et la charge que vous leur avez donnée de m'assurer de vos bonnes intentions et de la passion que vous avez de faire quelque chose qui puisse estre utile au service du Roy, je n'ai point fait de difficulté de supplier le Roy d'ajouter foi à vos paroles, et de vous donner la liberté de venir demeurer à Dampierre. Cette lettre est pour vous témoigner que Sa Majesté, prenant confiance en vos paroles, vous accorde la grace que vous avez désirée en ce point. Vous pouvez donc, Madame, en venir jouir surement et croire qu'en cette occasion et en toute autre je serai très aise de vous témoigner que je suis, etc. »

*Londres, 21 avril 1639. M^{me} de Chevreuse à l'abbé Du Dorat*².

« Je ne vous écrirai que trois lignes pour vous dire de témoigner à

1. Manuscrits de Colbert, fol. 40. Manque dans le *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 21. Dans le *Suppl. franç.* une simple copie.

M. le cardinal le ressentiment que j'ai des graces qu'il a obtenues pour moi de Sa Majesté dont je lui suis extrêmement redevable et parfaitement satisfaite, aussi bien que très obligée à vos soins en cette occasion. Je remets le surplus à Boispile qui vous écrira dans deux jours fort particulièrement des raisons qui m'arrêtent ici encore, où, et partout où je serai, vous aurez une personne fort désireuse de vous servir. »

« Londres, ce 21 avril 1639. »

Londres, 21 avril 1639. Boispile à l'abbé Du Dorat ¹.

« Monsieur,

« J'arrivai ici mardi devant l'ordinaire bien las et fatigué, où j'ai rendu Madame très contente et satisfaite des graces et bontés de Son Éminence, qui ne parle plus que de son retour, et aussi très satisfaite de vos soins et peines. Il faut pourtant tout dire : ayant voulu m'entretenir, avant de lire ses lettres, croyant que j'en sçavois la teneur, je la trouvai fort émuë, même estonnée et en des appréhensions; mais après qu'elle eut lu la lettre de Son Éminence, surtout les trois lignes de sa main, ce fut un changement et une satisfaction si entière que je ne vous le sçaurois représenter. Je crois que ces trois lignes ont plus de force que toutes les abolitions en cire verte qu'elle a reçues; et en effet entre vous et moi elle en avoit grand besoin, et vous fîtes un grand coup quand vous suppliâtes son Éminence de prendre cette peine, car j'en eusse bien eu à l'assurer, après les appréhensions qu'on lui donne de Paris, et novissime depuis cinq ou six jours. Elle avoit encore la lettre en sa poche qu'elle m'a fait l'honneur de me montrer, c'est-à-dire me donner part de la lecture, sans avoir voulu que j'aie sçu qui. En substance on lui mandoit qu'elle ne prenne aucune créance et qu'il n'y a pour elle aucune sureté. Je crois pourtant sçavoir à peu près qui c'est. Enfin, Monsieur, il faut partir et s'en aller, c'est à ceste heure que l'on en parle tout de bon, et pour cet effet il faut payer où elle doit, car de prendre de l'argent de ceux qui lui en ont offert, il y a fort longtemps qu'elle n'en a voulu prendre, ni aussi refusé sur l'incertitude de son affaire; elle ne le fera pas; c'est sur ce sujet que nous vous ferons une dépêche dans un jour ou deux; car de quit-

1. Manuscrits de Colbert, fol. 22. Dans le *Suppl. franç.* une simple copie.

ter et retourner pour cela, je ne le crois pas à propos, et étois que son Éminence ne le trouveroit pas bon ; toujours elle ne pourroit partir qu'après la Quasimodo, et si la Reyne la veut retenir tant qu'elle pourra. Je remets donc le reste de cette affaire à la dépêche que je vous ferai par ordre et commandement de ma dite dame, pour vous dire que M. de Lorraine est arrivé dès le 17^e à Bruxelles. Madame n'en a aucunes nouvelles, ni n'en a eu aucune depuis celles qu'elle vous dit en avoir reçues. »

« Londres, 21 avril 1639. »

29 avril 1639, Londres. Boisville à l'abbé Du Dorat ¹.

« J'ai enfin eu la copie de la lettre qui n'est point signée ni datée, de laquelle je vous ai écrit, et l'ai copiée moi-même. Elle avoit esté reçue cinq ou six jours avant que je fusse arrivé ici, et je suis bien trompé si je ne sçais directement ou indirectement l'escrivain ou auteur. Par bonheur j'avois vu à Paris une personne qui m'avoit dit quelque chose approchant de tout cela, et l'ayant nommée à Madame en lui disant j'ai ouï parler presque de même, et lui ayant dit les raisons que j'avois pour l'empêcher de prendre non créance mais seulement aucun soupçon, elle les a trouvées fort bonnes, et ainsi j'ai fait mon petit jugement dont je rendrai bon compte à son Éminence, si elle me fait l'honneur de me le commander, et en votre présence. Madame ne parle plus à tout le monde, à commencer par la Reyne, que de son retour; mais le secours qu'elle demande lui est si nécessaire que je ne sçais sans cela ce qui se pourroit faire, et ce lui seroit une étrange confusion et honte à présent si on ne l'assiste en cette occasion, prenant terme de ses créanciers, dont ma foi j'en ai connoissance parfaite, pour dix ou douze mil livres et qui ne se peuvent remettre.

« J'ai à vous dire que Madame attend les nouvelles et de quoi sortir d'ici avec honneur. Elle se promet tout de vos sollicitations, car en effet si cela manque, je désespère et ne sçai ce qu'on pourra faire.

Post Scriptum. J'ajoute ce mot encore pour vous dire et représenter ce que madame m'a dit qu'après vos sollicitations Monseigneur le Cardinal ne refusera ce qu'elle demande d'argent pour sortir d'ici, dit en être assurée puisqu'il lui fait l'honneur de lui vouloir du bien. Je

1. Manuscrits de Colbert, fol. 29. Manque dans le *Suppl. franç.*

lui ai demandé si cela manquoit, si elle ne viendrait pas; elle m'a dit que si on lui refusoit cela qui est si juste, qu'elle ne pourroit, ce lui semble, après cela rien espérer, et je crois qu'elle pourroit bien me renvoyer tout seul. C'est pourquoi, Monsieur, au nom de Dieu n'y oubliez rien. Vous pouvez beaucoup, je le sçais et Madame le croit.

COPIE DE LA LETTRE MARQUÉE AU COMMENCEMENT DE CELLE-CI ¹.

« Il ne faudroit pas vous estre ce que je suis pour manquer de vous dire que si vous aimez 25 vous empeschiez sa perte qui est indubitable en ☐ où l'on ne veut 25 que pour sa ruine. Ceci n'est pas une opinion, mais une science assurée, qu'il n'y a autre remède qu'à suivre cet avis pour garantir 25, dont 61 a dit affirmativement trop de mal touchant 33 et trop d'intelligence avec 42 pour n'en rien dire à l'avenir. Enfin il n'y a que patience pour 25 pour cette heure ou perdition sure et regret éternel pour 54. »

25 M^{me} de Chevreuse².

☐ France.

61 Son Éminence.

33 Espagne.

42 M. de Lorraine.

54 Celui qui écrit.

Londres, 29 avril 1639, Madame de Chevreuse au cardinal de Richelieu³.

« A MONSIEUR LE CARDINAL,

« Monsieur,

« Je n'ai point de paroles pour vous remercier assez dignement des graces que vous avez obtenues pour moi du Roy, mais j'ai les résolutions que je dois de les mériter par mes très-humbles services. Vous sçauvez, Monsieur, par Monsieur Du Dorat les raisons qui m'empeschent d'en aller jouir aussitôt que j'eusse désiré, et croirez, s'il vous plait, que je demeure avec des ressentiments extrêmes des bontés que vous

1. *Ibid.*

2. Boisville met en note le déchiffrement comme une conjecture de sa part.

3. Manuscrits de Colbert, fol. 25. Manque au *Suppl. franç.*

me témoignez, dont je ne doute point et espère que vous me ferez l'honneur de croire les assurances que je vous donne d'estre toute ma vie

« Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

« M. DE ROHAN. »

5 mai 1639, Boisville à l'abbé Du Dorat ¹.

« Je vous ai mandé de quelle conséquence et nécessité nous est la somme d'argent que Madame demande, et vous dis encore que sans cela je ne crois pas que nous puissions rien faire; car vous savez l'humeur de Madame qui mourroit de honte, soit de mettre et laisser ses pierreries en gage, ou de se voir abandonnée, et par ainsi moquée de ceux qui la pressent de prendre de l'argent en pur don qu'elle n'a pris que par prest, et qu'il faut crever ou rendre, estant au point où Dieu nous a amenés; et lequel argent il est de conséquence qu'elle reçoive par l'assistance et bonté de Son Éminence. Vous le pouvez assez juger; car quand bien même on pourroit estre secouru en cette extrémité par autre expédient, je ne crois pas qu'il le fallût faire. Madite dame a eu ici un dette pressée, pour laquelle j'ai pris temps avec le marchand; elle m'a voulu du mal de ce que je ne l'ai pas payé content, croyant que j'avois des lettres de change et de crédit, estant venu ici, lui fâchant que l'on ait fait paroistre de l'incommodité. Je lui ai dit que je n'avois pu faire davantage, joint qu'elle ne nous avoit jamais témoigné qu'il fallût faire provision pour la sortir d'ici; c'est de quoi elle s'est moquée. Il y avoit grande apparence, qu'ayant achevé son traité et l'emmenant, qu'il ne falloit pas qu'elle prit de l'argent d'Espagne, et par conséquent il en falloit d'autre côté. Elle ne croyoit pas s'en venir, quoi qu'elle nous dist et proposast; elle ne venoit pas au fonds, et croyant demeurer elle estoit assurée de ne manquer, et d'avoir tout ce qu'il lui seroit nécessaire et plus. Ainsi, Monsieur, toutes ces raisons et considérations cessantes, elle n'a plus recours qu'à son bienfaiteur et restaurateur qui est son Éminence, se tenant assurée qu'elle ne lui manquera pas à ce besoin, et que vous y apporterez tous vos soins et diligences. Elle m'a commandé vous en supplier et d'assurer son Éminence de ses très-humbles obéissances, comme estant sa très humble et obligée servante. Je vous ai déjà mandé comme je l'ai persuadée à descendre à

1. Manuscrits de Colbert, fol. 26, et aussi au *Suppl. franç.*

Dieppe : y venant si vous y apportiez un ordre particulier au gouverneur de la bien recevoir, et un pour Rouen, cela seroit bien honneste ; et si je vous promets qu'elle n'arrêtera point cinq jours après le retour de celui que je vous ai envoyé. — La guerre d'Écosse continue de plus en plus. Le dernier grand d'Écosse duquel le Roy s'assuroit a enfin signé la rébellion, et deux seigneurs qui estoient auprès du Roy d'Angleterre, qui a voulu pour quelque considération leur faire prêter le serment, l'ont refusé, estant puritains. L'agent d'Angleterre qui estoit à Vienne est de retour.

« A Londres, 5 mai 1639. »

« *Londres 5 mai, Boispille à M. de Chevreuse* ¹.

« Vous sçavez à présent ce qui retient ici Madame à son grand regret, car c'est avec impatience qu'elle attend le retour de mon homme : j'en écris encore amplement à M. Du Dorat. Vous jugez, Monseigneur, la raison que Madame a à présent qu'il est question de s'en retourner, et qu'elle a cette résolution que, quoi qu'elle nous eût dit, elle n'avoit pas prise. Vous aurez agréable de conférer avec ledit sieur Du Dorat auquel j'écris amplement ².

« Londres, 5 mai. »

M^{me} de Chevreuse à son mari ³.

« Nous attendons le retour de l'homme de Boispille pour résoudre le voyage. Je ne manquerai de vous donner avis du temps, afin que vous ayez celui de venir jusques où vous jugerez à propos. C'est tout ce que je puis dire, et que je suis absolument à vous, et j'ai une grande joie d'espérer de vous voir bientôt. »

Reconnaissance de Du Dorat et Boispille comme M. le cardinal de Richelieu leur a remis es mains 18000 fr. pour les dettes de M^{me} de Chevreuse en Angleterre ⁴.

« Nous soussignez reconnoissons que monseigneur le cardinal duc de Richelieu ayant sçu par nous le désir qu'a M^{me} de Chevreuse de

1. Manuscrits de Colbert, fol. 27; manque dans le *Suppl. franç.*

2. Voir la lettre précédente.

3. Manuscrits de Colbert, fol. 27; manque dans le *Suppl. franç.*

4. Manuscrits de Colbert, fol. 25. L'original, signé de Du Dorat et de Boispille est au *Suppl. franç.*

revenir en France pour amender le passé par l'avenir, en découvrant tout ce qu'elle sçaura qui puisse servir au bien des affaires de Sa Majesté, ce qu'elle ne peut faire si elle n'est secourue dans la nécessité et incommodité où elle se trouve; son Éminence nous a mis entre les mains la somme de dix-huit mille livres pour donner moyen à la dite dame de s'en revenir et accomplir les bonnes intentions qu'elle a pour le service du Roy; laquelle somme de dix-huit mil livres nous promettons à son Éminence d'employer aux fins que dessus.

« Fait à Ruel ce 19 mai 1639.

« DU DORAT, BOISPILLE. »

*26 mai 1639 à Cirque. M. le duc Charles de Lorraine
à M^{me} de Chevreuse ¹.*

« Madame, étant certain du dessin qu'a fait M. le cardinal de Richelieu de vous offrir toutes choses imaginables pour vous obliger de retourner en France, et aussitôt vous faire périr infortunément, le marquis de Vil, qui a parlé à lui et à M. de Chavigny, vous en pourra rendre plus sçavante, comme l'ayant oui lui-même. Je l'attends à toute heure, et si je croyois pouvoir assez sur votre esprit pour vous divertir de prendre cette résolution, je m'en irois me jeter à vos pieds pour vous faire connoître votre perte absolue, et vous convier, par tout ce qui vous peut estre au monde de plus cher, d'éviter ce malheur, trop cruel à toute la terre, mais à moi plus insupportable qu'à tout le reste du monde; vous protestant, Madame; que si ma perte pouvoit vous procurer votre repos, j'estimerois cette occasion très heureuse qui me la procureroit, et que rien autre me fait vous écrire ces lignes que votre seule conservation, estant pour jamais, Madame,

« Votre très affectionné serviteur,

« CH. DE LORRAINE. »

« A Cirque, ce 26 mai 1639. »

¹. Manuscrits de Colbert, fol. 27. Dans le *Suppl. franç.* est la copie de la main de Boispille.

5 juin 1639, Boisville à monseigneur le cardinal ¹.

« A MONSIEUR.

« Monseigneur,

« Je puis avec vérité assurer votre Éminence qu'estant ici de retour il y a aujourd'hui huit jours, j'y ai trouvé M^{me} de Chevreuse m'y attendant avec de grandes impatiences pour donner ordre à ses affaires, et y régler le jour de son départ. A l'heure même que je fus arrivé, elle le fut dire à la Reyne de la Grande-Bretagne pour demander congé; laquelle, pour conclusion, lui dit qu'elle n'auroit point de vaisseau de quinze jours. Il fallut promettre ces quinze jours, et son parlement fut arrêté au 13 de ce mois pour aller à Douvres s'embarquer, avec résolution même que nous avons prise ensemble, que s'il n'y avoit un vaisseau du Roy de la Grande-Bretagne, d'en prendre un marchand. Le lendemain Madame fit sa dépêche au Roy de la Grande-Bretagne, pour ses remerciements et son adieu; laquelle dépêche j'ai vue et estoit bien faite. Enfin, Monseigneur, tout est ainsi arrêté. (Elle) a écrit à monseigneur son mari lui envoyer carrosse et chevaux à Dieppe, et à M. Du Dorat l'y venir trouver. Nous sommes donc en cet état, et moi j'ai trouvé que de vérité elle doit plus que je ne croyois, ayant vécu toute cette année d'emprunt, n'ayant voulu prendre l'argent qu'on lui a offert pour s'acquitter, et a donné des pierreries en gage et nantissement. Elle vivoit contente en cette résolution jusques à hier au soir, qu'elle reçut la lettre de laquelle j'envoie copie à votre Éminence, la dite lettre écrite et signée de la main de celui qui l'écrit. Tout aussitôt elle me fit chercher pour me la communiquer, et je la trouvai dans des peines extrêmes et des appréhensions non imaginables. Je lui ai dit toutes les raisons que je sçais et qu'elle même connoist parfaitement pour lui ôter ces inquiétudes. Ce faisant elle m'a dit que je lui faisois plaisir, et qu'elle même croyoit plutôt le bien que le mal. Toutefois, Monseigneur, ce pauvre esprit travaille tant que cela est pitoyable. A même temps que nous eûmes lu cette lettre ensemble, il arriva compagnie, entr'autres M. Digby qui fut cause qu'elle me laissa la lettre quelque temps entre les mains, laquelle secrettement je copiai promptement, et ai cru vous devoir faire promptement cette dépêche secrète et sans son sçu par cet homme exprès. Votre Éminence verra, comme

celui qui écrit promet que le sieur de Ville la doit, ce semble, voir; c'est pourquoi elle a quelque opinion qu'il sera ici dans quatre ou cinq jours; qui fait que je n'ai pas voulu quitter, ni faire semblant d'avoir aucune alarme; car sans cela je fusse allé moi-même. Votre Éminence aura, s'il lui plaist, pitié de cet esprit à qui on donne tant de peines, lequel elle peut guérir et consoler si par charité et bonté elle avoit agréable de lui faire un mot de sa main, ou à moi me mander et commander ce qu'il lui plaira pour l'ôter de ces peines et inquiétudes, pour partir avec contentement : car quoi qu'elle soit entièrement résolue et assez courageusement pour son retour en France, nonobstant tous les autres écrits et avis, il lui est impossible de ne faire de grandes réflexions sur celui-ci si positif, ainsi que votre Éminence le verra. Si ce porteur est promptement dépêché, il sera ici bientôt de retour, et au temps qu'elle croit que le sieur de Ville y sera. Je détournerai plus facilement ces méchants et pernicious conseils et avis, et votre Éminence fera un œuvre grandement charitable et officieux, et (elle) lui sera de plus en plus obligée.

« Pour les nouvelles d'ici, le Roy de la Grande-Bretagne est à présent à Neufchastel avec 20,000 hommes de pied et 3,000 chevaux et 10,000 volontaires qui se doivent rendre bientôt auprès de lui. C'est ce que j'entendis dire hier au soir à la Reyne à la promenade dans le parc de Saint-James, faisant ce rapport sur des lettres qu'elle venoit de recevoir. Elle dit aussi qu'elle prenoit bon augure, parce que quelqu'un s'estoit avancé vers les Écossois avec dix hommes de cheval, et en avoit fait fuir et battre trente, dont un fut tué; dit que M. le comte de Holand estoit entré jusques à dix mille en Écosse, lui cinq ou six, et où il n'y avoit point de gens de guerre, et avoit trouvé force peuple à qui il avoit demandé s'ils vouloient estre rebelles à leur Roy, qui dirent que non, lui disant qu'ils avoient oui dire qu'il y avoit une déclaration du Roy qui leur avoit esté envoyée, qui leur estoit favorable, mais qu'il ne l'avoient point vue et que leurs généraux et principaux ne la leur faisoient voir, qui fit que le dit sieur de Holand, qui en avoit des copies, leur en donna. Ainsi je vis hier au soir qu'ils estoient en bonne espérance et plus contents que de coutume. L'on avoit dit ici que le général Leslie estoit tombé de cheval et fort blessé, mais j'ai appris qu'il se porte fort bien. L'on désire fort l'accommodement avec les Écossois.

« Au nom de Dieu, Monseigneur, que votre Éminence fasse quelque chose pour assurer encore ce pauvre esprit qui est en grandes peines;

car elle est résolue à s'en aller; et lui est impossible que dans cette résolution ces lettres et écrits ne l'inquiètent au dernier point. Cela estant, je ne fais aucun doute qu'elle ne parte le même jour qu'elle a résolu. Il se trouve encore des gens assez qui nourrissent ce mal. Tout cela est pour étonner un plus fort esprit que le sien, à quoi votre Éminence peut facilement remédier par sa bonté et charité, laquelle je supplie très humblement me faire l'honneur de me croire, Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant et fidèle servitenr,

« BOISPILLE.

« Londres, ce 5 juin 1639. »

En marge est écrit ce qui suit :

« Souvenez-vous, s'il vous plait, Monseigneur, que par les lettres que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, qui sont véritablement toutes pleines d'affection et de bonté, vous ne lui parlez point pour sa sureté, laquelle elle demande à vous seul. Je ne le vous dis pas pour qu'elle m'aie témoigné s'arrêter, là-dessus, les choses estant comme je l'ai dit et représenté à votre Éminence avec vérité, mais je crois que si elle avoit agréable de lui en écrire un mot ou à moi, que ce seroit renverser tous ces avis passés et à venir. »

8 juin 1639. *Billet du cardinal de Richelieu à Boispille* ¹.

« Monsieur Du Dorat m'ayant fait sçavoir qu'il craint qu'on n'inquiète mal à propos l'esprit de madame de Chevreuse, en lui donnant des appréhensions qui n'ont point de fondement, ce billet est pour assurer le sieur de Boispille que madame de Chevreuse n'a rien à craindre en France, et qu'elle y aura toute sureté, et si quelqu'un lui veut persuader le contraire, il la trompe méchamment.

« Ledit sieur de Boispille peut faire voir ce billet à madame de Chevreuse; à quoi j'ajoute ces trois mots de ma main, afin qu'elle en connoisse plustôt la vérité. »

1. Man. crits de Colbert, fol. 30; manque dans le *Suppl. franç.*

Londres, 9 juin 1689. Boisville à M. le cardinal de Richelieu ¹.

« A MONSIEUR.

« Monseigneur,

« Si je sçavois à qui m'adresser pour parler à votre Eminence, je ne serois si hardi que de l'importuner de mes lettres; elle me pardonnera donc, s'il lui plait; c'est pour lui faire sçavoir comme ledit sieur de Ville n'est point venu ici, et a fait sçavoir qu'il est resté malade à Bruxelles. Madame de Chevreuse ne laisse de croire qu'il y sera bientôt. Monsieur de Lorraine est aussi à Bruxelles. C'estoit hier le jour du courrier de Bruxelles ici, par lequel elle me vient d'avouer d'avoir reçu ces nouvelles sans autres. Elle me témoigne travailler autant que moi pour assurer ses peurs et se faire croire son entière assurance en France, en me disant ses raisons qu'elle oppose au contraire, et comme elle la doit prendre entière aux témoignages que votre Eminence lui a rendus de l'honneur de ses bonnes volontés. Elle a tenu fort secrète cette lettre, de laquelle j'ai envoyé copie par homme exprès à votre Eminence (qui n'est encore de retour), et parle de son parlement comme si cela n'estoit, et toutes fois je vois bien qu'il y a quelque retardement dans son esprit, et qu'elle est bien aise que le grand vaisseau de guerre qu'on lui veut donner ici ne soit prêt de douze ou quinze jours, et moi je la presse pour en prendre de ceux des marchands qui donnent service. Elle en a communiqué avec Monsieur l'ambassadeur, auquel je n'ai point parlé de cette lettre et ne le ferai sans votre ordre et commandement; lequel, à ce qu'elle me vient de dire, n'est pas d'avis qu'elle se mette dans un autre vaisseau pour éviter un bruit qui court qu'il y a des partis de Dunquerque pour l'arrêter et prendre. Voilà, Monseigneur, où j'en suis et me trouve bien empêché, mais au fonds je la trouve encore plus que moi. Je lui ai dit et représenté toutes les raisons que j'ai cru avoir convié le duc Charles à lui écrire ce qu'il a fait, qui n'est que pour l'empêcher de retourner, pour leurs intérêts particuliers, n'y ayant aucun fondement en sa lettre, de laquelle elle m'a dit qu'elle me donneroit l'original pour faire voir à votre Eminence s'il estoit nécessaire, qui commence: qu'il est certain que votre Eminence lui doit offrir toutes choses

¹. Manuscrits de Colbert, fol. 31. L'original est au Suppl. franç.

imaginables pour son retour et puis la faire périr. A cela elle incline de mon côté, mais la force de ce bel avis est que le sieur de Ville la doit voir, et c'est ce qu'elle souhaiteroit et que j'y sois présent. J'espère toujours, Monseigneur, que la bonté et générosité de votre Eminence, passera pardessus tout cela, et pardonnera toutes ces formalités ou si j'ose dire tendresses d'esprit où je crois qu'il n'y a que quelque temps à patienter. Cependant, je ne pairai rien. Monsieur Du Dorat aura un peu à attendre à Dieppe avec l'équipage et chevaux qu'il y aura menés.

« Pour les nouvelles d'ici, les Reynes continuent leurs visites, mais non si souvent, car il ne se passoit jour qu'elles ne se vissent, et quelquefois il s'en passe un et deux. Ils font ici courre le bruit qu'il y a eu quelque combat en Écosse et qu'un de ceux qui a signé la rébellion a esté pris; d'autres particularités et avantages du combat on en parle; que le marquis d'Hamilton avoit pris un vaisseau où il y avoit quarante officiers suédois et autres qui venoient secourir les Ecossois. J'ai fait connoissance avec un homme qui doit sçavoir des nouvelles d'Ecosse qui ne croit point cela, joint qu'il y a cinq ou six jours que l'on a eu des nouvelles confirmées. Ils disent ici que si le Roy assiége Dunquerque qu'ils le secourront, et feroient de même si Calais estoit assiégé. Si j'avois pu en sçavoir davantage je l'aurois fait. Je supplie très humblement votre Eminence de me faire l'honneur de me croire,

« Monseigneur,

« Votre très humble, très obéissant et très-fidèle serviteur,

« BOISVILLE.

« A Londres, ce jeudi au soir, 9 juin 1639. »

Addition à la lettre précédente¹,

« Monseigneur,

« J'ai montré à madame de Chevreuse la dépêche que votre Eminence m'a fait l'honneur de me faire, de laquelle elle connoist fort bien l'écriture. Ce sont des continuations de vos bontés et charités, à quoi elle se sent obligée au dernier point. Elle ne sçait autre chose de ladite dépêche, et n'en ai parlé à âme vivante, non pas seulement à monsieur l'ambassadeur. »

1. N'est pas dans les copies des manuscrits de Colbert.

13 juin 1639. *M^{me} de Chevreuse à Du Dorat* ¹.

« Je m'étonne que vous vous pleigniez que je ne vous aie pas écrit, l'autre ordinaire, la cause de mon retardement, que vous avez sçue par Boispile, et que vous ne sauriez trouver déraisonnable si vous voulez considérer toutes choses. Je suis toujours dans le même état que Boispile vous a écrit, attendant impatiemment la personne qu'il vous a mandée pour un entier éclaircissement, sans lequel je ne puis ni ne dois partir d'ici. J'espère le voir au premier jour et aussitôt je vous dépêcherai, et en toutes occasions je vous témoignerai que je suis absolument à vous. »

16 juin 1639. *Boispile à monseigneur le cardinal de Richelieu* ².

« A MONSEIGNEUR.

« Monseigneur,

« J'ai pris la liberté d'écrire il y a huit jours à votre Éminence pour lui dire que M. de Ville n'estoit point venu. Hier au soir M^{me} de Chevreuse eut nouvelle qu'il estoit en chemin, et il doit estre ici de jour en jour. Je l'y voudrois déjà. Je crois que ce ne sera pas un mal qu'elle le voye, ainsi que j'espère, Dieu aidant, faire entendre à votre Éminence sur le sujet de quelques paroles que ma dite dame me dit hier au soir. J'ai vu ce matin M. l'ambassadeur à qui j'ai dit quelque chose.

« Pour les nouvelles d'Écosse l'on a rompu les accommodements, l'on ne parle plus que de se battre; le Roy de la Grande-Bretagne s'avance avec ses forces en Écosse où je crois qu'il est attendu.

« Dieu aidant, nous ne serons ici plus guère de temps; c'est de votre Éminence,

« Monseigneur,

« Le très humble, très obéissant et fidèle serviteur,

« BOISPILLE.

« A Londres, ce 16 juin 1639. »

1. Manuscrits de Colbert, fol. 23. Au *Suppl. franç.* simple copie.

2. L'original est au *Suppl. franç.*

De Londres, ce 23 juin. Mémoire de Boispile pour monseigneur le cardinal de Richelieu ¹.

« Pour faire voir à son Eminence. »

« La personne que nous attendons de Flandres n'est pas encore arrivée, quoiqu'il y a huit jours qu'il manda qu'il estoit parti. L'on l'a attendu hier et aujourd'hui avec l'ordinaire de Flandres qui n'est point aussi venu. Voici deux jours qu'il tarde. L'on dit que le temps a esté contraire pour le passage. L'on dit que le duc Charles continue à n'estre satisfait d'Espagne, même qu'en partant la dernière fois de Bruxelles il dit assez haut qu'il alloit rompre avec l'Infant cardinal. J'ai appris aujourd'hui que les cinq vaisseaux anglois, que les ennemis ont eus pour leur service, sont partis de Calais chargés d'hommes et d'argent, prêts à entrer dans la mer d'Angleterre; que l'Infant cardinal attend ce secours avec impatience, ne pouvant mener ses gens à la guerre, parce qu'ils ne sont payés, et leur promet paiement de cet argent qu'ils attendent. L'on tient ici l'accommodement de l'Écosse fort avancé. Monsieur Germain arriva hier au soir en cette ville qui donne cette assurance.

« Présentement les deux Reynes sont ensemble à Saint-James au sermon et à une procession du saint Sacrement qui s'y fait, où l'on dit que monsieur d'Angoulême officie.

« Cedit jour, 23 juin, à 5 heures du soir. »

23 juin 1639. Boispile à Du Dorat ².

« Ne croyez pas, s'il vous plait, que j'aie oublié une seule des choses qui se peuvent dire à Madame pour la faire partir; et fort souvent je lui en parle, mais c'est en vain et sans effet; car quoique j'aie pu faire et dire, même de votre part, après que je lui ai représenté ce qui s'est passé et les termes où elle en est venue, elle est résolue de ne partir point d'ici qu'elle n'y ait vu monsieur de Ville qui y devoit estre, ainsi qu'il lui avait mandé, il y a plus de dix jours; et il y a huit jours il lui mandoit qu'il estoit parti hier, et aujourd'hui l'ordinaire de Flandres devoit arriver, et par ainsi à l'extrémité Madame l'attendoit avec lui jusques à ce soir. Mais enfin il n'est rien venu. L'on dit que les

1. Manuscrits de Colbert, fol. 33. L'original est au *Suppl. franç.*

2. Manuscrits de Colbert, fol. 34. Au *Suppl. franç.* simple copie.

vents sont contraires pour le passage de Flandres. Il n'y a rien à faire davantage qu'à attendre, ce qu'elle a résolu ; c'est ce qui m'est bien fâcheux voyant perdre tant de temps, et ne pouvant croire que ledit sieur de Ville puisse rien dire qui la doive ni la puisse faire changer, ni empêcher de s'en retourner ; peut estre aussi lui vent-il parler d'autres choses qui ne seront pas désagréables ; car le bruit est ici que M. de Lorraine n'est pas trop satisfait des ennemis, Mais, s'il vous plaît, n'en parlez pas, »

Londres, 9 août 1689. M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal de Richelieu 1.

« Monsieur,

« Depuis la lettre que je vous ai écrite le mois de mai dernier, j'en ai reçu une que le sieur de Boispile m'a confessé que vous sçaviez, en me montrant un escrit que vous lui aviez envoyé en continuant de m'obliger dans la sûreté de mon retour en France. Sans cela, Monsieur, je n'aurois pas manqué, sur le retardement du voyage de M. de Ville, par lequel j'attendois l'esclaircissement de l'avis qu'on m'avoit donné, de vous mander la cause de mon retardement, qui a esté long et mon silence aussi par le malheur des accidens qui sont arrivés. Enfin, Monsieur, il est venu et m'a rapporté ce que vous verrez par le mémoire écrit de sa main qu'il m'a laissé, le contenu duquel je ne puis attribuer qu'à un effet ordinaire de mes malheurs qui met tous-jours de nouveaux obstacles à mon repos ; lequel ne pouvant trouver que dans l'honneur de vos bonnes grâces et ne les pouvant espérer que vous ne soyez dans une entière satisfaction de moi, je vous fais cette dépesche pour vous assurer que mes intentions sont absolument de vous en donner sujet par toutes mes actions à l'avenir, et vous supplier très humblement, Monsieur, de me faire cette grâce de me dire franchement si vous l'estes du passé sans qu'il vous reste aucun sujet de soupçon, tant en ce qui regarde l'affaire de M. de Lorraine avant ma sortie de France, qu'autres choses arrivées depuis, où vous aviez cru avoir occasion de mécontentement de moi ; vous offrant, si j'étois si malheureuse que cela fust, en ce cas, s'il vous plaist, de vous en esclaircir, en me donnant la lumière nécessaire pour cela, et de le faire en sorte qu'il vous en demeure l'esprit net et le mien en repos

1. Manuscrits de Colbert, fol. 85. L'original au Suppl. franç.

que vous me protégerez en celui que vous me procurerez chez moi. Alors, Monsieur, je n'aurai plus rien à attendre ni à désirer que d'en aller jouir, délivrée de tant d'inquiétudes dont je suis tourmentée depuis si longtemps. Les témoignages que vous m'avez donnés de votre bonne volonté du passé, et l'assurance que le sieur de Boispile m'en a encore confirmées de votre part pour le présent, font que je m'en ose promettre encore des effets à l'avenir touchant l'esclaircissement que je vous demande pour ce qui me regarde et l'abolition dont ledit Boispile escrit au sieur Chéré. Ce n'est pas, Monsieur, que surtout je n'estime votre parole le meilleur fondement de toute ma sureté, et que je ne sache absolument que c'est là d'où je la dois attendre; mais j'appréhends toujours le pouvoir de ma mauvaise fortune, et ne puis sortir de la peur ordinaire du sexe, mais bien la ferai-je de sa légèreté, demeurant, quoi qu'il m'arrive, .

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-affectionnée servante,

« MARIE DE ROHAN.

« Londres, ce 9 août 1639. »

Ecrit du marquis de Ville contenant qu'il avoit appris qu'il n'y avoit point de sureté en France pour M^{me} de Chevreuse ¹.

« Un nommé Lange m'ayant accompagné l'hiver dernier depuis Paris jusqu'à Chalanton, me dit qu'il sçavoit l'affection que j'avois au service de M^{me} de Chevreuse, qui l'obligeoit de s'adresser à moi pour l'avertir qu'elle estoit perdue si elle retournoit à cette heure en France. Et le pressant de me dire ce qu'il sçavoit particulièrement sur ce sujet, après avoir tiré parole de moi que je ne le dirois qu'à Son Altesse de Lorraine ou à M^{me} de Chevreuse, il me dit qu'il n'y avoit que deux jours que M. le cardinal, parlant à M. de Chavigny de M^{me} de Chevreuse, témoignoit d'estre fort mal satisfait de ce qu'elle persistoit à nier d'avoir conseillé à M. de Lorraine de ne s'accommoder pas avec la France. De quoi M. de Chavigny faisoit aussi fort l'étonné, disant tous deux que cette affaire est si bien éclaircie, et que, M^{me} de Chevreuse estant en France, on la feroit bien parler françois avec ses lettres qu'ils avoient, qu'elle ne croit pas, et que si elle les pensoit

1. Manuscrits de Colbert, fol. 44; manque dans le Suppl. franç.

tromper elle se tromperoit elle-même. Disant sçavoir ce cicomme l'ayant oui lui-même.

« HENRY DE LIVRON, marquis de Ville.

« A Londres, ce 8 août 1639. »

9 aoust 1639. *Boispille à monseigneur le cardinal de Richelieu* ¹.

« A MONSIEUR.

« Monseigneur,

« J'ai ci-devant donné avis à M. Cheré de l'arrivée de M. de Ville, et à présent je lui en envoie une relation plus ample pour faire voir à Votre Éminence, avec le mémoire que M^{me} de Chevreuse vous envoie écrit et signé de la main dudit sieur de Ville. J'ai cru nécessaire et à propos, quelque temps après que j'eus donné à madite dame l'écrit que Votre Éminence me fit l'honneur de m'envoyer d'Abbeville, d'avouer à ma dite dame que Votre Éminence savoit le sujet qui la retenoit, afin de lui faire connoître cette augmentation d'obligation qu'elle vous avoit; et la voyant aussi en peine de sçavoir comment Votre Éminence avoit pris ce soin de m'envoyer cet écrit, joint les inquiétudes où elle estoit de la longueur du dit sieur de Ville, crainte que cela ne vous déplût, je le fis encore pour lui faire voir par cet exemple comme Votre Éminence continuoit à lui vouloir autant de bien comme je l'en ai toujours assuré. Nous avons fort contesté ledit sieur de Ville et moi en la présence de ma dite dame, jusques à me moquer d'alléguer les morts, et que quand cela seroit l'on y avoit remédié. J'avoue que ledit sieur de Ville m'a toujours parlé avec tous les respects et devoirs, que je pouvois désirer de lui, de Votre Éminence; mais il m'a dit qu'estant serviteur très humble de ma dite dame, et croyant que partie des peines qu'elle avoit souffertes estoient à cause de la créance que l'on avoit qu'elle penchoit du côté de son maitre, il estoit obligé de lui dire ce qu'il sçavoit. Je lui dis que ce n'estoit pas grand'chose, et qu'il venoit un peu tard. Après tout cela, Monseigneur, il me prit à part dans une chambre du logis de madite dame, ne l'ayant vu ailleurs, et m'entretint des discours que Votre Éminence trouvera dans l'écrit enfermé en cette lettre; il me le dit, comme j'ai jugé

sur la créance, qu'il avoit que je serois le porteur de cette dépêche, et me témoigna qu'il l'eût fort désiré, ne doutant point, puisque ma dite dame a désiré qu'il lui ait écrit et donné sous son seing son avis, qu'elle n'envoyât vous trouver. Mais, Monseigneur, je n'ai pas cru à propos de laisser ma dite dame, joint aussi que, quoique très-innocent, j'ai appréhendé de me trouver devant Votre Éminence après avoir rapporté fidèlement à madite dame les obligations qu'elle lui a et peines que je lui ai vu prendre pour elle, et néanmoins n'avoir pas effectué ce que je vous ai promis de sa part, et la voir encore arrêtée à ce qu'elle fait en continuant à vous donner les peines qu'elle fait, que je n'ai pu souffrir sans m'emporter. Elle l'a souffert, et m'a dit qu'elle est très assurée que Votre Éminence ne le trouvera mauvais, vous l'écrivant, et n'aura désagréables les supplications très-humbles qu'elle lui fait. Il est vrai, Monseigneur, qu'ils la mettent quelques fois en telles allarmes, ces bons conseillers, et son esprit en telles peurs et inquiétudes qu'elle me dit, lorsque je lui donnai des exemples de la vérité du contraire, que je lui fais grand plaisir, et que véritablement elle vous connoist mieux qu'eux tous, que Votre Éminence est très-généreuse et bonne, et qu'elle est assurée qu'elle ne lui manquera jamais. Au surplus, Monseigneur, pour n'importuner Votre Éminence, je supplie M. Chéré l'en entretenir, pour l'absence de M. de Chavigny, suivant les mémoires que je lui adresse. Je suis donc resté ici, Monseigneur, à attendre le retour de ce porteur, espérant que le proverbe sera, Dieu aidant, véritable, que la patience amène tout à bien, et que Votre Éminence me fera l'honneur de me croire,

« Monseigneur,

« Son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

« BOISPILLE.

« A Londres, ce 9 aoust 1639. »

« Le Roy de la Grande Bretagne arrive ce soir à Tibol (?) où la Reyne alla hier l'attendre, et doivent venir en ce lieu ensemble samedi. »

Mémoire du discours tenu par le sieur de Ville à Boispille touchant l'accommodement du duc de Lorraine avec la France ¹.

« M. de Ville m'a prié, lorsque je verrois son Éminence, de l'assurer qu'il estoit son très humble serviteur, et lui dire que pour s'estre pro-

1. Manuscrits de Colbert. fol. 38 ; manque dans le *Suppl. franç.*

curé la liberté il ne croit pas qu'elle lui en veuille mal. M'a dit qu'il souhaitoit avec passion un accommodement pour M. de Lorraine, et m'a donné sa parole pour assurer son Éminence que le dit seigneur le désiroit, et de traiter en son particulier en se détachant du parti qu'il sert, mais qu'à moins de lui rendre son pays qu'il n'y pouvoit consentir. Mais ledit sieur de Ville m'a dit bien sçavoir qu'ils ne traitoient point en égaux, et la différence qu'il y avoit d'un grand Roy conduit et conseillé par un si puissant génie à Son Altesse. C'est pourquoy qu'il falloit que son dit maître s'assurât en la parole de son Éminence, et que pour M. de Lorraine il estoit raisonnable qu'il donnât des suretés. M'a dit quantité de louanges de Votre Éminence, et qu'estiez trop habile homme pour eux, que c'estoit leur grief. »

Mémoire de Boispile à monseigneur le cardinal de Richelieu, touchant la sureté que demande M^{me} de Chevreuse, avec la relation de l'entrevue de ladite dame avec le sieur de Ville¹.

« Madame la duchesse de Chevreuse a vu M. de Ville qui arriva à Londres le troisième jour d'aoust, et en repartit le dimanche septième dudit mois, de grand matin, allant prendre un vaisseau anglois aux Dunes. Son dessein estoit de voir le Roy de la grande Bretagne de la part de son maître, et l'aller trouver où il estoit vers l'Ecosse, sans M^{me} de Chevreuse qui l'en a empêché, n'ayant voulu absolument qu'il se soit servi de son nom pour venir voir le Roy. Il a vu seulement une fois la Reyne, présenté par monsieur le comte Dorcé (d'Orsay), à cause que ma dite dame estoit malade, et la Reyne sortant de son cabinet dans sa drinchambre pour aller en une autre où un peintre l'attendoit; il ne fut pas longtemps avec elle, et y avoit force monde; salua et prit congé en même temps.

« Son Eminence verra par le mémoire écrit et signé de la main dudit sieur de Ville, ce qu'il a dit à ladite dame, qui supplie son Éminence l'assurer par lettres que le contenu audit mémoire n'est point, ou quoy que ce soit, qu'elle est contente et satisfaite d'elle jusques à présent, au moyen des protestations qu'elle lui fait de n'avoir, à l'avenir autre soin que de ses intérêts, et si bien vivre avec elle qu'elle lui donnera tout sujet de contentement, et qu'estant de cette façon assurée il n'y a obstacle qu'elle ne surmonte; ou s'il ne lui veut faire cet honneur et

1. Manuscrits de Colbert, fol. 38; manque dans le *Suppl. franç.*

lui écrire de la sorte, de l'en assurer par personnes de sa part avec lettres et créances.

« Lange, à qui je n'avois jamais parlé, m'a dit au logis de monseigneur de Chavigny, m'y voyant pour les affaires de ma dite dame, qu'il avoit conduit monsieur de Ville et qu'il lui avoit dit qu'en partant on lui avoit dit et assuré que madame de Chevreuse seroit plutôt en France que lui de retour. Il me fit force autres discours qui ne tenoient, non plus que celui-ci, à ce que dit monsieur de Ville, mais au contraire.

« Enfin, ma dite dame demande à Monseigneur, que puisque l'honneur de ses bonnes grâces est le seul fondement de son retour, qu'il plaise à son Eminence de lui vouloir écrire comme elle lui a autres fois fait l'honneur de le faire dans les soins qu'il prenoit de ses intérêts, se persuadant qu'elle le peut espérer, se souvenant du temps passé et des biens et honneurs qu'elle a reçus de son Eminence, afin qu'elle puisse entrer en France avec repos.

« Au fonds, ce qui la presse continuellement et lui revient en l'esprit à toutes heures, c'est l'affaire de monsieur de Lorraine, quoique je l'aie assurée que l'on n'en parlera plus, ainsi qu'elle lui fut proposée à Tours par messieurs d'Auxerre et Du Dorat, et dont son Eminence a continué à l'excuser jusques à sa dernière dénégation, la bonté de son Eminence lui accordant sa maison de Dampierre, et que l'on ne parleroit plus de l'affaire de monsieur de Lorraine. Elle craint donc qu'estant de retour l'on ne lui en parle encore, non par accusation mais par conférence, ou que ses malheurs ordinaires lui suggèrent qu'on lui fasse quelques autres demandes où elle ne pourra satisfaire, et ainsi qu'elle soit privée de l'honneur des bonnes grâces de son Eminence.

« Par ainsi elle le supplie très humblement, qu'attendu la confession qu'elle fit à messieurs d'Auxerre et Du Dorat des autres articles dont elle fut questionnée, il plaise à son Eminence que vu cette confession volontaire des unes et dénégation de l'autre qu'elle en a fait, il lui mande qu'il croit que l'avis qu'il en avoit eu n'est pas véritable, et ainsi que c'est une affaire morte et qu'il n'y pense plus.

« Il est vrai, et ma dite dame me l'a avoué, que ledit sieur de Ville, de la part de son maître, a fait tout son pouvoir pour lui faire rompre son traité, et pour qu'elle ne s'en retourne, l'assurant que monsieur de Lorraine la viendroit voir cet hiver en ce pays ; mais, Dieu aidant, son Eminence y remédiera. Je sçais aussi que c'est ce qu'il n'a pu obtenir et qu'il lui en a fait reproche par une lettre qu'il lui écrit en s'embarquant.

« Elle m'a juré et protesté encore hier au soir, lui parlant des défiances que j'ai d'elle, qu'elle n'a autre désir que son retour, mais toujours qu'elle le veut et désire avec une entière assurance de l'honneur des bonnes grâces de son Eminence, soit par lettre positive, ou une de créance par homme de sa part.

« Elle se persuade et croit si fort estre bien auprès de son Eminence, qu'elle croit qu'elle ne lui doit rien refuser de ce qui est dépendant de son bien, contentement et repos, puisqu'ainsi est qu'il lui pardonne tout le passé, disant qu'il lui a souvent promis d'effectuer tellement son bien jusqu'à en vouloir prendre un soin particulier.

« Elle m'a encore commandé de faire entendre à son Eminence que si elle lui parle d'une dernière abolition, ce n'est pas qu'elle craigne le passé ni le présent, mais l'avenir; parce que son abolition, dont j'envoie copie, porte positivement qu'elle est quitte généralement de tout ce qu'elle a fait depuis sa sortie de France et en conséquence d'icelle. Elle désireroit, lorsqu'il plaira à Monseigneur, en avoir une générale aussi qui porte de toutes fantes qu'elle auroit faites tant devant sa dite sortie que depuis, soit en la forme et façon du mémoire que j'envoie ou autre façon que son Eminence jugera pour son mieux, s'y rapportant absolument. Mais si cette grande généralité de devant heurte en quelque façon son Eminence, j'ai pensé à ajouter en ce mémoire qu'elle eut agréable qu'elle fut au moins depuis son absence dernière de la cour, et depuis sa sortie de Tours. Elle dit qu'elle a un malheur qu'elle ne date jamais ses lettres, si bien que si elle avoit fait quelque chose et que ses ennemis et malheurs lui fussent encore contraires, ses lettres seroient prises pour estre du temps que l'on voudroit. Ce n'est pas pour le présent qu'elle craint cette supercherie, mais pour l'avenir. Elle dit que son Eminence lui a dit autres fois qu'elle vouloit en lui faisant plaisir la mettre entièrement à couvert, et qu'il n'y eut rien à redire. Elle proteste et promet que, cet homme de retour avec l'effet des supplications qu'elle fait à son Eminence, elle partira aussitôt.

« Il semble qu'elle s'est portée plus facilement à ce long séjour ici depuis la résolution qu'elle avoit prise d'en partir le 14 juin dernier, à cause de l'absence de son Eminence de Paris; mais elle désire à présent passionnément pouvoir arriver à Dampierre quelques jours avant l'arrivée et retour de son Eminence.

« A Londres, ce 9 aoust 1639. »

Mémoire pour l'abolition que M^{me} de Chevreuse désireroit ¹.

« Notre cousine la duchesse de Chevreuse a autant de connoissance que personne du monde de notre inclination plutôt à la clémence qu'à la rigueur; dont voulant présentement lui départir un effet particulier, sur le sujet de sa dernière sortie hors du royaume, contre l'ordre et le commandement exprès qu'elle avoit de nous de demeurer en notre ville de Tours, de sa retraite et séjour en pays ennemi, des intelligences qu'elle auroit pu avoir tant dehors que dedans le royaume, soit devant ou depuis sa dite sortie de notre dite ville de Tours, et d'autres fautes qu'elle auroit pu commettre contre la fidélité et bienséance qu'elle nous doit; sçavoir, faisons que nous avons favorablement reçu sa très humble supplication sur le sujet des dites fautes, et par ces présentes, signées de notre main, nous avons remis, quitté, pardonné et aboli, remettons, quittons, pardonnons et abolissons à notre cousine la duchesse de Chevreuse, la faute qu'elle a commise s'en allant de notre ville de Tours, contre l'exprès commandement que nous lui avons donné d'y demeurer, ensemble sortant de notre royaume sans notre congé, et se retirant au pays de nos ennemis déclarés, comme aussi ce qu'elle auroit pu avoir négocié avec les étrangers et dans notre royaume par lettres, intelligences, et en toute autre manière, contre notre service, et généralement tous autres crimes et fautes qu'elle auroit commises contre nos intentions, bienséance, service et fidélité qu'elle nous doit, tant devant que depuis sa dite sortie hors de notre dite ville de Tours. Voulons et nous plait que pour raison des dites fautes elle ne puisse dorénavant estre recherchée en quelque façon que ce puisse estre, imposant pour ce regard silence perpétuel à nos avocats généraux, et à leurs substituts présens et à venir, et l'avons restitué et restituons en pareil état qu'elle estoit auparavant icelles. Si donnons en mandement, etc. »

1. Manuscrits Colbert, *ibid.*; manque dans le *Suppl. fr.*

30 aoust. M. le cardinal de Richelieu à Mme de Chevreuse ¹.

« Madame,

« Le Roy a trouvé fort étrange qu'ayant reçu votre abolition il y a plus de trois mois telle qu'on la désiroit pour vous en ce temps, et dont il vous a plu me remercier vous-même, vous ayez fait difficulté de vous en servir comme vous disiez le vouloir faire. Je vous avoue que e n'ai sçu jusques à présent attribuer le délai que vous avez pris à autre chose qu'à un dessein formé de ne revenir pas en France. L'esprit que Dieu vous a donné m'a empêché de croire que les faux avis que l'on vous a pu donner, aient esté capables de produire cet effet si préjudiciable à votre propre bien, vous croyant trop judicieuse pour ne connoistre pas que sa Majesté ne voudroit pour rien du monde vous donner une abolition pour une chose dont elle voulût par après vous rechercher en France. N'estant pas à Paris, elle n'a pu vous en envoyer une nouvelle, et quand elle y auroit esté, elle n'auroit pas jugé à propos de le faire, vu que celle que vous avez, qui a déjà esté plusieurs fois changée à votre gré, ne peut estre plus grande et plus expresse.

« Cependant, parce que le sieur de Ville vous a voulu persuader qu'on vous vouloit rechercher sur le fait de monsieur de Lorraine, je ne crains point de vous déclarer que l'intention du Roy n'a jamais esté et n'est point telle, et que vous jouirez de votre abolition selon son plein et entier effet, sans qu'il soit plus parlé de négociations faites avec mnsieur de Lorraine. Reste donc à vous, Madame, de faire ce que vous estimerez plus à propos pour votre avantage, que je souhaiterai toujours autant que vous même, comme estant véritablement,

« Madame,

« Votre très humble et très affectionné
serviteur, etc. »

1. Manuscrits de Colbert, fol. 44 bis; manque dans le *Suppl. franç.*

16 septembre 1639. Londres. *M^{me} de Chevreuse à M. le cardinal de Richelieu* ¹.

« A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« Il est vrai que je vous ai remercié comme je fais encore des obligations que je vous ai des soins que vous avez pris de m'obliger auprès du Roy pour m'en faire obtenir les graces que j'en ai reçues. et tiens de vous, lesquelles je vous jure ne vous avoir jamais demandées qu'avec un dessein ferme de m'en servir; mais, Monsieur, les rencontres qui se sont faites du depuis et que j'attribue à mon malheur, m'ont fait faire la dernière dépêche que je vous ai faite, afin de les vous faire sçavoir pour chercher les remèdes que la foiblesse de mon esprit ne pouvoit trouver sans votre aide. A ceci, Monsieur, je vous avoue que vous avez beaucoup remédié par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont je n'ai point de remerciements capables pour en exprimer mes ressentiments. Mais, Monsieur, il faut que je vous confesse aussi que les appréhensions où l'on m'a mise ont esté telles que mon esprit n'a pas été capable de les surmonter tout d'un coup en m'en retournant présentement en France, où je vous proteste que je n'ai jamais eu ni n'ai encore autre dessein que de m'y voir dans l'honneur de votre bienveillance. Seulement il faut, s'il vous plaist, que vous pardonniez à ma foiblesse qui a besoin de quelque temps pour remettre mon esprit si étonné par tant de diverses rencontres. C'est ce que je vous supplie de ne point trouver mauvais que je fasse, en vous assurant que je crois mon bien si attaché à mon retour en France, que je me hâterai tant que je pourrai pour me délivrer des inquiétudes qui travaillent mon esprit, m'empêchant de m'en aller présentement. A quoi, Monsieur, j'avoue que la considération de votre éloignement du lieu ordonné pour ma demeure, m'est encore un grand obstacle. J'espère qu'elle ne sera pas longue, et que votre bonté n'ayant autre vue en cette occasion que celle de mon repos, vous trouverez bon de me donner le temps que je vous demande pour m'y mettre, lequel je rendrai le plus court que je pourrai, puis-

1. Manuscrits de Colbert, fol. 45; manque dans le *Suppl. franç.* On nous a communiqué l'original sur lequel nous avons rectifié la copie.

que je vous assure encore une fois que je ne le sçaurois trouver parfait qu'en vous pouvant assurer de vive voix que je suis,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres affectionnée servante,

« MARIE DE ROHAN.

« Londres, ce 16 septembre. »

Paris, 12 septembre 1639. Du Dorat à monseigneur le cardinal de Richelieu ¹.

« Monseigneur,

« J'ai jugé qu'il estoit à propos de donner avis à votre Eminence que j'ai de vendredi dernier fait tenir la lettre qu'il lui a plu écrire à madame de Chevreuse, à laquelle j'ai fait aussi une bien longue lettre pleine de raisons qui la doivent porter à ce qui est du devoir d'une dame d'honneur ². Mais parce que je crains que dans le sentiment où elle est à présent, elle ne sera peut-estre pas satisfaite ni de mes vérités ni de mes respects, j'en ai retenu copie pour faire voir que mon intention a bien toujours esté de la servir, mais non pas de l'offenser. Mais comme je pensais fermer ma lettre un homme de condition m'est venu dire une nouvelle que votre Eminence ne doit pas ignorer, qui est que le mariage d'Espagne et d'Angleterre est conclu, et par la négociation de madame de Chevreuse. Je l'ai bien pressé de m'en dire davantage, mais il m'a juré n'en sçavoir que le bruit commun. J'ai ajouté cette nouvelle à ma lettre et lui ai mandé qu'il pouvoit s'assurer que si la chose estoit, quoiqu'elle semblât bien cachée, ou votre Eminence la sçavoit ou la sçauroit dans peu de jours; que c'estoit un péché qui ne se remettoit ni en ce monde ici ni en l'autre, et que qui auroit commis ce crime feroit bien de mourir hors son pays, et qu'il ne mériteroit pas de la terre pour l'y couvrir, qu'il ne falloit néanmoins jamais désespérer tant que votre Eminence seroit dans cette bonne volonté dont elle a si souvent reconnu les effets. Et quoique cette nouvelle m'ait à l'abord surpris, je ne l'ai pourtant pas jugée impossible, quand j'ai bien songé à la soudaine fuite de Couzierdy ³, et sans sujet ni aucune apparence de crainte. Je ne sçais pas si quelqu'un

1. Manuscrits de Colbert, fol. 47; manque dans le *Suppl. franç.*

2. On n'a pas cette lettre.

3. (Sic). Il faut lire Cousières, le lieu d'où s'était échappée Mme de Chevreuse en Touraine.

affectionné à l'Espagne ou à l'Angleterre l'auroit voulu honorer de cette pénible et périlleuse commission, mais il faudroit estre plus fin et moins innocent que moi pour deviner. Cependant, Monseigneur, je crois qu'il faudra que cette dame s'explique dans le 21 de ce mois, car je mande vertement à monsieur de Boispile qu'il ne faut plus parler de retardement, et que s'il pense envoyer ci-après des lettres, je ne les ouvrirai point, car pour elle trois ordinaires se sont passés sans qu'elle m'ait écrit. Il y a quelques jours, Monseigneur, que j'avois prié monsieur Cheré de communiquer à votre Eminence un petit dialogue entre la Reyne et monsieur de Chevreuse lorsqu'il fut à Saint-Germain conduire Monsieur le vice-légat pour son congé. La Reyne demanda au mari des nouvelles de sa femme. Il lui répondit sans songer qu'elle en sçavoit beaucoup plus que lui, et lui dit d'un ton assez aigre qu'il se plaignoit bien fort de sa Majesté de ce que seule elle empêchoit le retour de sa femme. La Reyne, qui est toute bonne, fut surprise, et lui dit qu'il avoit grand tort, qu'elle aimoit bien fort sa femme, qu'elle souhaiteroit bien de la voir, mais qu'elle ne lui conseilleroit jamais de revenir. Et ayant fait une pose, elle lui demanda si c'estoit Du Dorat qui lui avoit dit cette nouvelle; il jura, et ne se parjura point, que je ne lui en avois jamais parlé; car il est très véritable qu'il y a quinze mois que je n'ai pas eu l'honneur de voir la Reyne, et m'en estimant indigne j'en ai évité les occasions, jusques là que je n'ai jamais vu monseigneur le Dauphin, et n'ai osé prononcer l'auguste nom de la Reyne qu'en demandant à Dieu la conservation de sa personne. Il faudroit estre bien abandonné de Dieu que d'avoir autre parole ni autre sentiment. Monsieur de Chevreuse m'a fait l'honneur de me redire ceci aux mêmes termes qu'il plaira à votre Eminence le lire, et le bon homme entreprend d'écrire à votre Eminence pour une affaire qui lui importe de la vie; car monsieur Prou, à qui il doit et qui fournit sa maison, le veut prendre par famine. Il a oui dire que votre Eminence a fait beaucoup de bien à Madame sa femme, et que les jurisconsultes disent que l'homme et la femme sont *eadem persona*; c'est pourquoi il en espère aussi; mais les philosophes disent que *nullum idem simile*, et que qui a de l'argent le garde. J'espère, Monseigneur, que votre Eminence me pardonnera d'oser tant écrire, puisque je suis,

« Monseigneur, Votre, etc.

« DU DORAT.

23 septembre 1689 Paris. Du Dorat à monseigneur le cardinal de Richelieu ¹.

« A MONSIEUR

« Monseigneur,

« Je supplie très humblement votre Éminence par sa bonté ordinaire me pardonner cette importunité qui sera, à mon avis, la dernière pour ce qui regarde les malheurs et fautes de M^{me} de Chevreuse, de laquelle je désespère le retour après tant de fuites et de remises. Il est bien vrai que si je pouvois ajouter foi aux relations du sieur de Boispile, qui arriva ici le 20 de ce mois, il me resteroit encore quelque petit rayon d'espérance. Il est bien vrai qu'il a de bonnes intentions, mais il se laisse aisément piper au chant des Sirenes. Ses raisons, ou plutôt ses conjectures, sont, qu'il a l'argent que votre Éminence lui a fait délivrer avant que partir, que M^{me} de Chevreuse ne lui a point du tout demandé; seulement lui a esté ordonné de le garder quand elle voudra partir pour revenir en France; ce qu'elle ne veut faire que le Roy et Votre Éminence ne soient ici, parce qu'estant à Dampierre et si proche de Saint-Germain elle a assez d'ennemis qui pourroient rapporter qu'elle verroit toutes les nuits la Reyne, comme elle faisoit souvent, il y a huit ou neuf ans. Elle a encore une autre raison qui me semble bien ridicule, qu'elle demande du loisir pour reposer son esprit après tant de frayeurs qu'elle dit qu'on lui a faites; elle croit, à mon avis, que les esprits doivent faire diète comme les corps; mais c'est un régime que le sien ne doit pas pratiquer, car il se pourroit bientôt évaporer. Le dit sieur de Boispile à toutes ces apparences de son retour ajoute un serment qu'elle lui a fait de revenir, qui est si exécrationnel que je ne l'ose écrire. Je crois qu'estant en Espagne elle l'a tiré de quelque formalité des anciens Grenadins; et à tout cela le bourgeois de Londres et de Paris ajoute que la Reyne ne veut pas qu'elle revienne devant qu'elle aie parlé à votre Éminence, et disent-ils qu'elle n'est fort bien avec vous qu'afin de faire part à M^{me} de Chevreuse de votre amitié. Votre Éminence me pardonnera, s'il lui plaît, cette liberté de lui écrire ce qu'on dit ici. J'avois écrit à M^{me} de Chevreuse qu'on l'accusoit d'avoir sollicité l'alliance d'Espagne et d'Angleterre, mais le sieur de Boispile m'a assuré de sa part

1. Manuscrits de Colbert, fol. 49; manque dans le *Suppl. franç.*

que là il ne se parle point du tout de cette alliance, et il m'assure que l'ambassadeur ou agent d'Espagne n'est pas fort bien dans l'esprit du Roy de la Grande-Bretagne, qui ne l'a point vu du tout depuis son retour d'Écosse, et que même il est mal satisfait des Espagnols qui ont fait quelque déplaisir au sieur Gerbier à Bruxelles; et de plus il ajoute qu'il y a trois mois que la Reyne mère n'a reçu d'argent. Hier, un homme natif d'Orléans, nommé Bernard, que j'ai autres fois présenté au feu Père Joseph, me vint trouver et me dit qu'il y a long temps qu'il a intention de rendre un bon service au Roy, qui est que si on lui veut donner ce qu'il faut il baillera une rude atteinte au fort de Mardic, près de Dunquerque. Je lui voulus doucement demander les moyens, mais il me dit que c'estoit un secret à dire au maltre. C'est un homme qui a séjourné longtemps à Bruxelles, et qui n'en est de retour que depuis dix-huit mois. Il m'a dit que quelque esloignée que fût votre Eminence, s'il avoit de quoi il y pourroit bien aller, et m'a conclu que son entreprise est une pièce d'hiver, ou pour le plus tard du mois de mars; c'est tout ce que j'ai pu tirer. Je vous supplie très humblement trouver bon, Monseigneur, que je vous aie écrit tout ce que dessus, et de me faire l'honneur de croire qu'il n'y a personne au monde qui ait plus de passion que moi à tout ce qui regarde votre service, comme y estant bien obligé, et voulant vivre et mourir dans la qualité de,

« Monseigneur,

« Votre très humble, très obéissant et très obligé
serviteur,

« DU DORAT.

« Paris, ce 23 septembre 1639. »

*Paris, 24 septembre 1639. Boisville à monseigneur le cardinal
de Richelieu¹.*

« A MONSEIGNEUR.

« Monseigneur,

« Votre Eminence verra par la lettre que madame la duchesse de Chevreuse se donne l'honneur de lui écrire sa résolution et la très humble supplication qu'elle lui fait touchant son retour en France; à

1. Manuscrits de Colbert, fol. 50. L'original est au *Suppl. franç.*

quoi je ne puis rien ajouter, sinon d'assurer votre Eminence, Monseigneur, que je n'ai rien oublié pour lui faire connoître les étroites obligations qu'elle lui a en tout ce qui s'est passé en ses affaires, et pour conclusion pour la dernière dépêche et lettre que votre Eminence lui a fait l'honneur de lui écrire, et qu'après le grand serment qu'elle m'a fait de l'assurance de son retour, je le puis aussi jurer, et qu'il sera sitôt que celui de votre Eminence en ces quartiers, se promettant qu'elle approuvera les raisons qu'elle a pour ce retardement que j'ai dit à monsieur Du Dorat, et lequel je crois les vous écrit. Ayant donc jugé, Monseigneur, n'estre nécessaire auprès d'elle après cette bonne résolution et serment, j'ai cru que votre Eminence ne trouveroit mauvais que je fisse un voyage en ce lieu, et y attendre le temps et l'honneur de vos commandements, Monseigneur.

J'ai amené un nommé Renault avec moi qui est à elle et lui sert de contrôleur, qui est un de ceux qui l'ont suivie avec Hilaire en ses voyages, vous assurant, Monseigneur, qu'il n'est venu à Paris pour autre sujet que pour partager une succession d'un sien oncle, qui est mort il y a déjà plus d'un an, qui se nommoit Renault, qui estoit commis de messieurs Les Prou, et faisoit toutes leurs affaires. J'ai cru, Monseigneur, qu'il ne falloit pas que je témoignasse à ma dite dame qu'il y eût danger que cet homme vint; joint qu'elle même ne l'a pas cru, ayant la résolution qu'elle a de se servir des graces que votre Eminence lui fait. Je l'ai ainsi assuré au passage à Calais à Monsieur le comte de Charost, sachant de certitude que le différer faisoit grand tort audit Renault en son partage avec ses cohéritiers, qui le pressent, joint quelqu'autre raison que je n'oublierai, Dieu aidant, de dire à votre Eminence, que je supplie Dieu de tout mon cœur et la Vierge de conserver et lui donner très longue et heureuse vie. Ce sont les vœux que fait ma foi tous les jours pour votre Eminence,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant et obligé
serviteur.

« BOISPILLE.

« A Paris, 24 septembre 1639. »

*M. de Chevreuse à M. le cardinal de Richelieu*¹.

« Monsieur,

« Je sçais ce que je dois à votre Éminence et que la supplication très humble que je lui fais par ces lignes mérite bien que je l'aïlle trouver; mais en cette occasion, à cause de mon incommodité, j'ai cru qu'elle me pardonneroit et qu'elle trouveroit meilleur que je le fasse de cette sorte. Agréez donc, Monsieur, s'il vous plaît, que je vous entretienne du désespoir où je suis des longueurs que ma femme apporte à son retour, et à venir jouir des graces et bontés que le Roy lui a accordées, dont elle et moi nous vous en avons, Monsieur, l'entière obligation. Après donc avoir considéré tant de peines et importunités rendues à votre Éminence, promesses et remises qu'elle a faites de venir, qu'elle n'a point exécutées, non obstant les conjurations que je lui en ai faites de mon côté, et voyant qu'elle demande encore présentement un délai de deux mois, considérant que votre Éminence m'a toujours fait l'honneur de me vouloir du bien, je me suis résolu de la supplier très humblement et conjurer d'obtenir permission du Roy pour moi de l'aller quérir en Angleterre, avec les assurances de l'honneur des bonnes graces de Sa Majesté et des vôtres, Monsieur. Si cette grâce m'est accordée, vous me ferez, s'il vous plaît, l'honneur de me le faire sçavoir, afin que j'aïlle recevoir les commandements et les ordres nécessaires comme je me devrai comporter en ce dessein, afin qu'il réussisse, et auquel mon principal but est le service du Roy, et par ce moyen aussi de sortir de tant de misères et inquiétudes dont je suis accablé, et dont, Monsieur, vous pouvez avoir connoissance par les importunités que je vous ai rendues, que vous ferez cesser, s'il vous plaît, quelque jour, en méritant par mes très humbles services que me croyez comme je suis obligé d'estre,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHEVREUSE. »

1. Manuscrits de Colbert, fol. 55; manque dans le *Suppl. franç.*

*M. de Chevreuse à M. le cardinal de Richelieu*¹.

« A MONSIEUR MONSIEUR LE CARDINAL.

« Monsieur,

« Ayant appris que dans l'ordre qu'il a plu au Roy mettre au bénéfice de mon neveu², il avoit commandé que l'on s'en saisisit; d'autant que ma pension que j'y ai y est comprise, et que le sieur Prou à qui je l'ai transportée reçoit de la difficulté au payement, je m'adresse à vous Monsieur, pour vous supplier très humblement vouloir faire écrire à M. le chancelier pour lui mander qu'il la fasse payer au sieur Prou; ce sera un effet des continuelles faveurs que je reçois de votre Eminence, à laquelle je témoignerai toute ma vie que je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHEVREUSE. »

16 novembre. *M^{me} de Chevreuse à M. de Chevreuse*³.

« A MONSIEUR MONSIEUR DE CHEVREUSE.

« J'ai vu par vos lettres et entendu par Renaut les sentimens où vous estes pour mon retour, et le désir que vous avez de sçavoir quels sont aussi les miens. A quoi bien veritablement je vous respondrai que j'ose dire qu'ils sont encore plus grands que les vôtres de me voir en France en estat de remédier à nos affaires et de vivre doucement avec vous et mes enfans. Mais je connois tant de péril dans la résolution d'aller là, comme je sçais les choses, que je ne la puis prendre encore, sachant que je n'y puis servir à votre avantage ni au leur si j'y suis dans la peine. Ainsi il me la faut doublement éviter pour le pouvoir un jour faire, et cependant chercher avec patience

1. Manuscrits de Colbert, fol. 52; manque dans le *Suppl. franç.*

2. Vraisemblablement Henri de Lorraine, archevêque de Reims, depuis duc de Guise, qui s'échappa de son archevêché et s'enfuit en Belgique en 1639.

3. Manuscrits de Colbert, fol. 52; manque dans le *Suppl. franç.* Nous avons sous les yeux l'original.

quelque bon chemin qui enfin me mène là, avec le repos d'esprit que je ne puis encore trouver. C'est ce que je vous jure que je demande tous les jours à Dieu, et que je m'étudie à trouver tant que je puis, n'ayant autre dessein au monde que celui là et le ciel. J'estois dans la même pensée quand Boispille partit, et, croyez moi j'ai encore appris des particularités très importantes depuis, et dont je suis absolument innocente, ainsi que peut-estre même on connoist à cette heure, et toutes fois dont toutes les apparences montrent qu'on me vouloit accuser. Je ne puis pas m'expliquer plus clairement sur cela, mais je vous proteste bien qu'aussitôt que je connoistras, selon les lumières que Dieu me donne, m'en pouvoir retourner surement, je ne perdrai un quart d'heure sans faire ce qu'il faut pour haster mon partement d'ici. Et puisque c'est mon intérêt aussi bien que le votre, vous devez en cela vous en reposer sur la parole que je vous en donne, vivant cependant le plus doucement que vous pourrez, et espérer avec moi que Dieu ne permettra pas que ce soit long-temps sans nous voir. Réglez votre maison le mieux que vous pourrez; ce sera toujours autant de fait quand je serai là, et la mienne le sera assez aussi pour n'y apporter point de désordre. C'est celle qui est absolument à vous,

« M.

« 16 novembre. »

16 novembre, *M^{me} de Chevreuse à M. Du Dorat*¹.

« A MONSIEUR MONSIEUR DU DORAT.

« Monsieur, encore que vous me fassiez grand tort de m'accuser de tant d'injustice contre moi-même que je ne veux pas mon propre bien en ne désirant pas mon retour en France, je ne me puis fâcher contre vous, d'autant que j'attribue ce soupçon à l'amitié que vous me portez, qui vous fait souhaiter mon repos que je sçai, aussi bien que vous, ne pouvoir trouver que là, et encore mieux que je ne le cherche point autre part. Puisque vous doutez encore de mes sentiments d'y aller, (je vous dis que) quand Boispille vous a dit que j'avois résolu de ne point perdre de temps pour cela, il vous a dit vrai, et le motif qui m'arrête est fondé sur des appréhensions si raisonnables de la conti-

1. Manuscrits de Colbert, fol. 52; manque dans le *Suppl. franç.*

uation de la persécution de mon malheur ordinaire, dont j'ai encore depuis peu sujet de craindre de nouveaux effets, que je m'étonne comme on me peut accuser d'une telle extravagance comme de feindre des appréhensions imaginaires pour n'aller pas jouir des biens véritables, au lieu de me plaindre des peines où ma mauvaise fortune me réduit. Enfin je conclus par ceci que Dieu seul sait quand il m'en tirera, et moi que j'y travaillerai après mon salut comme à ce qui m'importe le plus au monde, et que, comme il y va du tout, je n'oublierai rien dès que je verrai jour à trouver la fin de mes misères; c'est-à-dire à vous pouvoir dire de vive voix que je suis de tout mon cœur à vous,

« M. DE ROHAN. »

« Je ne nie pas que je n'aie beaucoup d'obligation à M. le cardinal; mais il faut que je lui en aie encore davantage pour n'estre plus malheureuse.

« 16 novembre. »

M^{me} de Chevreuse à Boispile¹.

« Boispile, il est vrai que vous m'avez laissée dans un très véritable désir de retourner en France, et je proteste que j'y suis toujours; mais j'ai eu encore depuis votre partement tant de nouvelles connoissances de la continuation de mon malheur dans les soupçons qu'il donne de moi, qu'il m'est impossible de me résoudre d'aller m'exposer à tout ce qu'il peut produire contre moi. C'est ce qui m'arrête encore de suivre le dessein que j'avois d'écrire et envoyer selon que je vous avois parlé, et me fait attendre quelque temps qui me donne la lumière que je n'ai pas de pouvoir avec sûreté travailler à me procurer le repos de me voir chez moi, qui ne sçauroit estre tel jusques à ce que j'y puisse aller hors des inquiétudes que j'ai présentement sujet d'avoir. Croyez que je suis si partiale pour mon retour que je passe pardessus beaucoup de choses, mais il y en a qui m'arrêtent avec tant de raison qu'il faut nécessairement que je demeure encore où je suis. Je l'écris à Monsieur mon mari, et l'assure que toute mon étude est le moyen de me procurer un retour exempt des maux que j'appréhende. A quoi j'espère qu'après tout Dieu me fera la grace de parve-

1. Manuscrits de Colbert, fol. 54; manque dans le *Suppl. franç.*

nir, peut estre plus tôt qu'il me semble. Je sens et sens trop les incommodités qu'il y a dans cet éloignement, pour ne le pas faire finir aussi tôt que j'y verrai jour. En attendant il faut plutôt souffrir que de périr ; et comme j'ai le principal intérêt j'aurai le principal soin de me retirer le plus tôt qu'il se pourra de l'état où je suis, ne le pouvant faire sans me mettre en un pire, où n'estant pas bonne pour moi-même je ne le serois pour personne. C'est tout ce que je vous puis dire pour cette heure, et que je serai toute ma vie votre très affectionnée amie,

« MARIE DE ROHAN. »

NOTE TROISIÈME.

Commencements de 1643.

Il paraît qu'après la mort du cardinal de Richelieu, M^{me} de Chevreuse renouvela ses efforts pour rentrer en France, comme on le voit par la lettre suivante du 30 janvier 1643, où elle invite son mari, dans la parfaite connaissance qu'elle avait de la situation délicate de la Reine Anne, de ne pas la mettre en avant, et de s'adresser directement au Roi, devenu tout-puissant et véritablement souverain depuis la mort de son ministre. Loin d'accueillir la demande de M. de Chevreuse, Louis XIII confirma l'exil de la redoutée duchesse, dans l'une des dernières clauses de la déclaration royale du 21 avril 1643.

(Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, p. 68 : *M^{me} de Chevreuse à son mari, 30 janvier* ¹.)

« Je vous prie de menager avec vos soins et vos amis mon retour, sans y mesler jamais la Reyne, mais seulement représenter que la peur seule m'a fait sortir de France puisque jusques la j'ay demeuré si patiemment en Touraine, et n'en fusse jamais sortie de cette sorte sans cela, et que mon inclination a tousjours été de considerer plus la personne du Roy et y avoir plus de confiance qu'à autre du monde, que mon malheur et l'artifice de mes ennemis m'ont enfin mise en l'estat où je suis, mais que je continuerai jusques à la mort l'obligation et l'in-

1. Une main récente a ajouté : 1644. C'est une erreur ; il faut lire 1643. D'ailleurs cette lettre est une simple copie.

clination que j'ai d'honorer et servir le Roy et ne le veux jamais importuner, et qu'il me fasse la grace de ne rien croire contraire à cela ; avec quoi je serai en repos quoi qu'il m'arrive, estant bien assurée qu'un jour il cognoistra mes justes sentiments. C'est ce qu'il faut que vous trouviez moyen de faire dire, et sans presser d'autre chose, jusques à ce que nous voyons plus clair dans les bonnes volontés des ministres. »

Déclaration du Roy, vérifiée en Parlement

le 21 avril 1643.

(A Paris, par A. Estienne et P. Rocolet, imprimeurs et libraires ordinaires du Roy.)

« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

« Depuis nostre avènement à la couronne, Dieu nous a départi si visiblement sa protection que nous ne pouvons sans admiration considérer toutes les actions passées dans le cours de notre règne, qui sont autant d'effets merveilleux de sa bonté. Dès son entrée, la foiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler le repos et la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force notre innocence et la justice de notre cause que l'on vit en mesme temps la naissance et la fin de ces pernicious desseins, avec tant d'avantage pour nous qu'ils ne servirent qu'à affermir notre puissance. Depuis, la faction de l'hérésie s'eslevant pour former un parti dans l'Estat qui sembloit partager nostre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre la puissance ; et nous rendant l'instrument de sa gloire, il a permis que nous ayons remis l'exercice de la religion et relevé ses autels en tous les lieux où la violence de l'hérésie en avoit effacé les marques. Lorsque nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des jours si heureux à nos armes qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs Etats. Si les plus grandes forces des ennemis communs de cette couronne se sont ralliées contre nous, il a confondu leurs ambitieux desseins ; et enfin, pour faire paroistre davantage sa bonté envers nous, il a donné bénédiction à notre mariage par la naissance de deux enfants lorsque nous l'espérions le moins. Mais si d'un costé Dieu nous a rendu le plus grand et le plus glorieux

prince de l'Europe, il nous a fait aussi connoître que les plus grands Roys ne sont pas exempts de la condition commune des autres hommes : il a permis, au milieu de toutes ces prospérités, que nous ayons ressenti des effets de la foiblesse de la nature ; et, bien que les infirmités que nous avons eues et qui nous continuent encore, ne nous donnent pas sujet de croire que le mal soit sans remède, et qu'au contraire nous ayons par toutes les apparences l'assurance de recouvrer une personne entière, néantmoins comme les événements des maladies sont incertains, et que souvent les jugemens de ceux qui ont le plus d'expérience sont peu asseurés, Nous avons estimé estre obligé de penser à tout ce qui seroit nécessaire pour conserver le repos et la tranquillité de nostre Estat, en cas que nous vinssions à lui manquer. Nous croyons que comme Dieu s'est servi de nous pour faire tant de graces à cette monarchie qu'il désire encore cette dernière action de prudence qui donnera la perfection à toutes les autres, si nous apportons un si bon ordre pour le gouvernement et administration de nostre couronne que Dieu nous appellant à lui rien n'en puisse affoiblir la grandeur, et que dans le bas âge de nostre successeur le gouvernement soit soutenu avec la force et la vigueur si nécessaires pour maintenir l'autorité royale ; nous croyons que c'est le seul moyen de faire perdre à nos ennemis toutes les espérances de prendre avantage de notre perte ; et nous ne pouvons leur opposer une plus grande force pour les obliger à un traité de paix que de faire un si bon établissement dès nostre vivant qu'il rallie et reunisse toute la maison royale pour conspirer avec un mesme esprit à maintenir l'estat présent de nostre couronne. La France a bien fait voir qu'estant unie elle est invincible, et que de son union dépend sa grandeur, comme sa ruine de sa division. Aussi les mauvais François seront retenus de former aucune entreprise, jugeant bien qu'elles ne réussiront qu'à leur confusion, lorsqu'ils verront l'autorité royale appuyée sur de si fermes fondemens qu'elle ne pourra estre esbranlée. Enfin nous affermirons l'union avec nos alliés, qui est une des principales forces de la France, quand ils sçauront qu'elle sera conduite par les mêmes maximes qui en ont jusques ici si heureusement et si glorieusement maintenu la grandeur. Nos actions passées font assez juger de l'amour que nous avons eu pour la conservation de nos peuples et de leur acquérir par nos travaux une félicité accomplie. Mais la résolution que nous prenons de porter nos pensées à l'avenir, avec l'image de nostre fin et de nostre perte, est bien une marque plus assurée de nostre tendre affection envers eux, puisque l'exécution de nos

dernières volontés produira ses effets en un temps où nous ne serons plus, et que nous n'aurons autre part en la félicité du règne qui viendra que la satisfaction et le contentement que nous recevrons par avance de penser au bonheur de nostre Estat. Or, pour exécuter nostre dessein, nous avons pensé que nous ne pouvions prendre une voie plus assurée que celle qu'ont tenue en pareilles occasions les Rois nos prédécesseurs. Ces sages princes ont jugé avec grand'raison que la régence du royaume, l'instruction et éducation des Rois mineurs, ne pouvoit estre déposée plus avantageusement qu'en la personne des mères des Rois, qui sont sans doute plus intéressées à la conservation de leurs personnes et de leur couronne qu'aucun autre qui y pourroit estre appelé.

« A ces causes, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons ordonné et ordonnons, voulons et nous plaist qu'avenant notre décès avant que notre fils aîné le Dauphin soit entré en la quatorzième année de son âge, ou en cas que notre dit fils le Dauphin décedast avant la majorité de notre second fils le duc d'Anjou, notre très chère et très amée épouse et compagne, la Reyne, mère de nos dits enfans, soit régente en France, qu'elle ait l'éducation et l'instruction de nos dits enfans, avec l'administration et gouvernement du Royaume, tant et si longuement que durera la minorité de celui qui sera Roy, avec l'avis du conseil et en la forme que nous ordonnerons ci après; et en cas que ladite dame régente se trouvant après notre décès et pendant sa régence en telle indisposition qu'elle eust sujet d'appréhender de finir ses jours avant la majorité de nos enfans, nous voulons et ordonnons qu'elle pourvoye, avec l'avis du conseil que nous ordonnerons ci après, à la régence, gouvernement et administration de nos enfans et du Royaume, déclarant dès à présent que nous confirmons la disposition qui en sera ainsi par elle faite, comme si elle avoit esté ordonnée par nous.

« Et pour témoigner à notre très cher frère le duc d'Orléans que rien n'a esté capable de diminuer l'affection que nous avons toujours eue pour lui, nous voulons et ordonnons qu'après notre décès, il soit lieutenant général du Roy mineur en toutes les provinces du Royaume, pour exercer pendant la minorité ladite charge sous l'autorité de ladite dame Reyne régente et du conseil que nous ordonnerons ci après, et ce nonobstant la déclaration enregistrée en notre cour de Par-

lement qui le prive de toute administration de notre Estat, à laquelle nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce regard. Nous nous promettons de son bon naturel qu'il honorera nos volontés par une obeissance entière, et qu'il servira l'Estat et nos enfans avec la fidélité et l'affection à laquelle sa naissance et les grâces qu'il a reçues de nous l'obligent, déclarant qu'en cas qu'il vint à contrevenir en quelque façon que ce soit à l'establisement que nous faisons par la présente déclaration, nous voulons qu'il demeure privé de la charge de lieutenant général, défendant très expressément en ce cas à tous nos sujets de le recognoître et de lui obeir en cette qualité.

« Nous avons tout sujet d'esperer de la vertu, de la pieté et de la sage conduite de notre très chère et bien amée épouse et compagne, la Reyne, mère de nos enfans, que son administration sera heureuse et avantageuse à l'Estat. Mais comme la charge de régente est de si grand poids, sur laquelle repose le salut et la conservation entière du Royaume, et qu'il est impossible qu'elle puisse avoir la connoissance parfaite et si nécessaire pour la resolution de si grandes et si difficiles affaires, qui ne s'acquiert que par une longue expérience, nous avons jugé à propos d'establiir un conseil près d'elle pour la régence, par les advis duquel et sous son autorité les grandes et importantes affaires de l'Estat soient résolues suivant la pluralité des voix. Et pour dignement composer le corps de ce conseil, nous avons estimé que nous ne pouvions faire un meilleur choix pour estre ministres de l'Estat que de nos très chers et très amés cousins le prince de Condé et le cardinal de Mazarin, et de notre très cher et féal le sieur Seguier, chancelier de France, garde des sceaux et commandeur de nos ordres, et de nos très chers et bien amés Bouthillier, surintendant de nos finances, et de Chavigny, secrétaire d'Estat et de nos commandemens; voulons et ordonnons que notre très cher frère le duc d'Orléans, et en son absence nos très chers et amés cousins le prince de Condé et le cardinal de Mazarin soient chefs dudit conseil, selon l'ordre qu'ils sont ici nommés, sous l'autorité de ladite dame Reyne régente. Et comme nous croyons ne pouvoir faire un meilleur choix, nous défendons très expressément d'apporter aucun changement audit conseil en l'augmentant ou diminuant, pour quelque cause ou occasion que ce soit, entendant néanmoins que vacation advenant d'une des places dudit conseil par mort ou forfaiture, il y soit pourveu de telles per-

sonnes que ladite dame Régente jugera dignes, par l'avis dudit conseil et à la pluralité des voix, de remplir cette place, déclarant que notre volonté est que toutes les affaires de la paix et de la guerre et autres importantes à l'Estat, même celles qui regarderont la disposition de nos deniers, soient délibérées audit conseil par la pluralité des voix; comme aussi qu'il soit pourvu cas échéant aux charges de la couronne, surintendant des finances, premier président et procureur général en notre cour du parlement de Paris, charges de secrétaire d'Estat, charges de la guerre, gouvernements des places frontières, par ladite dame Régente avec l'avis dudit conseil sans lequel elle ne pourra disposer d'aucune desdites charges; et quant aux autres charges, elle en disposera avec la participation dudit conseil. Et pour les archeveschés, eveschés et abbayes estant en notre nomination, comme nous avons eu jusques à présent un soin particulier qu'ils soient conférés à des personnes de mérite et de piété singulière et qui ayent esté pendant trois ans en l'ordre de prestrise, nous croyons, après avoir reçu tant de grâces de la bonté divine, estre obligés de faire en sorte que le même ordre soit observé pour cet effect; nous désirons que ladite dame Régente, mère de nos enfants, suive aux choix qu'elle fera pour remplir les dignités ecclésiastiques l'exemple que nous lui en avons donné, et qu'elle les confère avec l'avis de notre cousin le cardinal de Mazarin auquel nous avons fait cognoistre l'affection que nous avons que Dieu soit honoré en ce choix; et comme il est obligé, par la grande dignité qu'il a dans l'Eglise, d'en procurer l'honneur, qui ne scauroit estre plus élevé qu'en y mettant des personnes de piété exemplaire, nous nous assurons qu'il donnera de très fidèles conseils conformes à nos intentions. Il nous a rendu tant de preuves de sa fidélité et de son intelligence au maniement de nos plus grandes et plus importantes affaires, tant dedans que dehors notre royaume, que nous avons cru ne pouvoir confier après nous l'exécution de cet ordre à personne qui s'en acquittast plus dignement que lui.

Et d'autant que pour des grandes raisons, importantes au bien de notre service, nous avons été obligé de priver le sieur de Châteauneuf de la charge de garde des sceaux de France, et de le faire conduire au château d'Angoulesme où il a demeuré jusques à présent par nos ordres, nous voulons et entendons que ledit sieur de Châteauneuf demeure au mesme estat qu'il est de présent audit château d'Angoulesme jusques après la paix conclue et exécutée, à la charge néantmoins qu'il ne

pourra lors estre mis en liberté que par l'ordre de ladite dame Régente, avec l'avis dudit conseil qui ordonnera d'un lieu pour sa retraite dans le royaume ou hors du royaume ainsi qu'il sera jugé pour le mieux. Et comme notre dessein est de prévoir tous les sujets qui pourroient en quelque sorte troubler le bon établissement que nous faisons pour conserver le repos et la tranquillité de notre Estat, la connoissance que nous avons de la mauvaise conduite de la dame duchesse de Chevreuse, et des artifices dont elle s'est servie jusques ici pour mettre la division dans notre royaume, les factions et les intelligences qu'elle entretient au dehors avec nos ennemis nous font juger à propos de lui défendre, comme nous lui défendons, l'entrée de notre Royaume pendant la guerre; voulons même qu'après la paix conclue et exécutée, elle ne puisse retourner dans notre Royaume que par les ordres de ladite dame Reyne régente, avec l'avis dudit conseil, à la charge néanmoins qu'elle ne pourra faire sa demeure ni estre en aucun lieu proche de la cour et de ladite dame Reyne. Et quant aux autres de nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient que nous avons obligé de sortir du royaume par condamnation ou autrement, nous voulons que ladite dame Reyne régente ne prenne aucune résolution pour leur retour que par l'avis dudit conseil.

« Voulons et ordonnons que notre très chère et très amée épouse et compagne la Reyne, mère de nos enfants, et notre très cher et amé frère le duc d'Orléans, fassent le serment en notre présence et des princes de notre sang, et aux princes, ducs, pairs, maréchaux de France et officiers de notre couronne, de garder et observer le contenu en notre présente déclaration sans y contrevenir en quelque façon et manière que ce soit.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer pour estre inviolablement gardées et observées sans qu'il y puisse être contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre propre main et fait ensuite signer par notre chère et très amée épouse et compagne, et par notre très cher et amé frère le duc d'Orléans, et des trois secrétaires d'Etat et de nos commandements étant de présent près de nous, et fait mettre notre scel.

« Donné à Saint Germain en Laye, au mois d'avril l'an de grâce mil six cent quarante trois, et de notre règne le trente troisième.

« Ce que dessus est ma très expresse et dernière volonté que veux être exécutée.

« Signé LOUIS, ANNE, GASTON.

« A côté visa, et plus bas :

« PHELIPRAUX, BOUTHILLIER, et de GUENEGAUD.

« Scellées du grand seau de cire verte, sur lacqs de soye rouge et verte. »

Et encore est écrit :

« Lues, publiées, registrées, oui et requerant et consentant le procureur général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur, à Paris, en Parlement, le vingtunième avril mil six cent quarante trois.

« Signé DU TILLET. »

CHAPITRES III^e, IV^e ET V^e.

NOTE PREMIÈRE.

Divers passages des Carnets de Mazarin qui se rapportent à ces trois chapitres.

Le cardinal Mazarin avait l'habitude d'écrire de temps en temps sur un de ces petits cahiers, qu'on appelle ordinairement *agendas* ou *carnets*, ce qu'il devait faire, ou même ce qu'il se proposait de dire à diverses personnes, au conseil, surtout à la reine; et il mettait cet agenda, ce carnet dans la poche de sa simarre pour s'en servir au besoin. La plupart du temps, on n'y rencontre que des lignes fort obscures, où Mazarin seul aujourd'hui pourrait reconnaître sa pensée. Quelquefois il se développe davantage, et dans ces notes, jetées à la hâte sur le papier à mesure que les événements se succédaient, on découvre ses sentiments véritables, on a comme un tableau fidèle de ce qui se passait alors dans son esprit. Ce ne sont point des mémoires que l'on compose après coup pour justifier sa conduite, et où l'on arrange les faits sur le rôle et le personnage que l'on se veut donner auprès de la postérité. Ici, rien de pareil : tout est écrit sur place, sous l'impression du moment, sans aucun dessein préconçu. Ces notes n'étaient pas faites pour d'autres yeux que ceux de leur auteur; c'est une sorte d'entretien qu'il institue avec lui-

même, un compte qu'il se rend de ses actions et même de ses intentions; par où l'on se peut convaincre que Mazarin n'a rien entrepris sans y avoir mûrement pensé, et qu'ainsi que Richelieu il a voulu tout ce qu'il a fait.

Colbert, le premier domestique de Mazarin, comme on disait alors, son homme de confiance, l'intendant de ses affaires et de sa maison, recueillit ces carnets, à ce qu'il parait; des mains de Colbert ils ont passé aisément dans celles de son bibliothécaire Baluze, et c'est de là qu'ils sont arrivés à la Bibliothèque nationale, FONDS DE BALUZE, *armoire* VI, paquet 1. Chacun de ces carnets est tout petit, à peu près comme un in-32. Il y en a quinze; il est certain qu'autrefois il y en avait au moins seize; car le seizième est entre des mains bien connues qui le gardent sévèrement. Ces quinze carnets commencent en 1642, et vont jusqu'à l'exil de Mazarin en 1651. Ils embrassent donc près de dix années qui ne sont pas assurément les moins remplies et les moins glorieuses du XVII^e siècle.

Sans entrer dans de trop minutieux détails, il suffit de dire que ces carnets sont écrits tantôt au crayon, tantôt à l'encre. Le crayon est aujourd'hui assez effacé; l'écriture a mieux résisté; mais elle est souvent bien difficile à lire. Les noms propres surtout sont presque méconnaissables. Pour surcroît de difficulté, Mazarin écrit d'abord en italien, et, quand il songe plus particulièrement à la reine, en espagnol; il ne se hasarde que peu à peu et assez tard à se servir du français. Nous ne craignons donc pas d'avancer que la moitié à peu près des premiers carnets est ou matériellement indéchiffrable, ou presque inintelligible faute de développements suffisants; mais l'autre moitié nous paraît digne de la plus sérieuse attention: tantôt elle confirme, tantôt elle rectifie, toujours elle éclaire les idées qu'on s'est faites des desseins, des sentiments et de la conduite de Mazarin.

M. Ravenel, un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, auquel on doit les *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine et à la princesse Palatine*, etc., pendant sa retraite, hors de France, en 1651 et 1652¹, était plus propre que personne, et par ses études antérieures et par sa pénétration ingénieuse, à continuer ce qu'il avait si bien commencé, et à donner des extraits intelligents et fidèles des carnets de Mazarin. Malheureusement M. Ravenel nous a déclaré qu'il avait renoncé à ce travail, et c'est à son refus, plus d'une fois renouvelé, que nous nous sommes engagé dans l'étude difficile de ce précieux document. Il a bien voulu nous communiquer une copie qu'autrefois il en avait fait faire : nous nous empressons de reconnaître que cette copie nous a été fort utile et nous a épargné bien des peines ; mais nous pouvons dire aussi sans ingratitude qu'elle est très-imparfaite, et il n'est pas besoin d'ajouter qu'il ne paraîtra pas ici une seule ligne qui n'ait été soigneusement vérifiée sur le texte original.

Enfin, M. Léon de Laborde qui, dans tous les sujets recherche avec tant de patience les renseignements les plus cachés et les met en lumière avec tant d'art, a eu connaissance de ces carnets, et il en a semé plusieurs passages dans les notes de sa curieuse histoire du *Palais Mazarin*².

Déjà nous-même, dans la troisième édition de *La Jeunesse de M^{me} de Longueville*, nous avons fait usage de cette source riche et peu connue. Ici nous allons rassembler, sur les personnes et les choses engagées dans notre récit, toutes les notes éparses dans les neuf premiers carnets, depuis 1643 jusqu'aux approches de la Fronde,

¹ Grand in-8°, Paris, 1846.

² Paris, in-8°, 1836.

en prévenant bien qu'il nous a fallu négliger plus d'une ligue qui nous ont été indéchiffrables, et en demandant grâce pour les fautes qui nous seraient échappées dans cette première et difficile transcription.

PREMIER CARNET, FIN DE 1642 ET PREMIERS MOIS DE 1643.

P. 134 : « 11 décembre (1642). Armata di mare nel mese di Genaro, se si tratta bene, puol render gran servitio, ancorche si resti in Fiandra. »

P. 135 : « Che non bisogna precipitar nelli trattati d'Inghilterra, essendo le cose ancora assai imbrogliate e dubbie nel Parlamento e dal Re, e che questo è l'avviso di tutti li ministri¹. »

P. 143 : « 4 giugno 1643. Ingiuste propositioni di haver l'ammiragliato con Avre e Bruaghe (le Havre et Brouage), ove l'isola di Ré, la Rocella et Tolone, o di haver Metz, Tul o Verdun col governatorio generale. Parlar col Principe e me di questo aggiustamento. Prometter per ricompensa a Vandomo La Ghienna o Champagne. In ogni caso è meglio la Bertagna che l'ammiragliato. S. M. dimandi tempo per accomodar ogni cosa. »

P. 144, 145 : « Megliare (La Meilleraie) e Brezé, li conservi (S. M.), perche assolutamente, quando saranno disgustati, qualche principe sene prevalerà. Almeno durante la guerra non introduca cosa che possi loro dispiacere. Hanno piazze, sono denarosi, e La Megliare ha segreto e resolutione..... In somma S. M. pensi che se li parenti del Cardinale si disgustano, chi li havrà, havrà un gran partito. Si può prometter in oltre a Vandomo che nelli stati si farà che si rimborsi di cento mila scudi..... S. M. si compiaccia non risolvere senza che io ne habbi notizia. »

P. 146 : « Vandomo mi rende pessimi offizii appresso Monsieur e la caballa che è contra la Riviera (l'abbé de la Rivière). »

1. Premiers signes de la politique constante de Mazarin dans les affaires d'Angleterre, politique qui d'ailleurs avait été celle de Richelieu.

DEUXIÈME CARNET, JUIN ET JUILLET 1643.

P. 3 : Il Rosso (le personnage désigné ici par ce sobriquet est bien difficile à déterminer avec certitude; le moins invraisemblable est qu'il s'agit du prince de Condé, père du duc d'Enghien) crede che madama di Cheverosa arrivando farà un accomodamento particolare trà le due corone (de France et d'Espagne) all' esclusione di tutte. » — « Se (S. Maestà) ha intentione per Chatonof, me lo dica, non havendo altro desiderio che viver bene con quelli S. M. vorrà. »

P. 5 : « Son richiesto dà Chatonou. S. Maestà comandi. » — « Il Rosso a madama di Vocellas (la sœur de Châteauneuf) che farebbe un viaggio in Berri per stringersi col fratello. » — « Si arma la caballa contro di me. »

P. 7 : « Dice il Rosso a tutti che si attacchino a Bovè (l'évêque de Beauvais) che durerà più di nessuno. Che Chatonou sarà assolutamente cancelliere. Mandà dà me genti per richiedermi d'amicizia e prometermi miraviglie. Instigano tutti Bovè a parlar contro me, et il medesimo fanno con Briena (le comte de Brienne) e sua moglie. »

P. 11 : « Rosso al Cancellier (Segnier) che assolutamente non sto ben in effetto, che presto lo vedrò. — « Discorso tenutomi dal Rosso sopra Chatonof, et altre cose, e di M. di Vandomo, etc. Publicano che io voglio guardie, e sperano potermi far gran male con l'inventione trovata della galanteria. »

P. 13 : « S. A. (le duc d'Orléans) offertosi al Principe di parlar contra Chatonof. Venuto à dirmelo, e ricercatomi, e gli ha dato consiglio di parlarmene et impegnarmi. »

P. 14 : « Rosso ha detto che bisogna travagliare per mettermi in diffidenza di S. M. facendo credere che sono tutto di Monsieur; perciò ha detto che volevo farlo coregente. »

P. 15 : « Roccafogo (La Rochefoucauld) dà Chatonof. »

P. 16 : « Il Rosso m'ha mandato 50 persone per l'affare di Chatonof. » — « La carica di cancelliere del ordine (chancelier de l'ordre du Saint-Esprit), per renderla a Chatonof. » — Non faccià (S. Maestà) sopra intendente Chatonof si non vuole ristabilirlo intieramente.

P. 17 : « Bovè e Bofort, liga contro me. »

P. 18 : « Rosso non travaglia che alla divisione dei ministri. Adesso

procura guadagnar Avo (le comte d'Avaux) adulandolo, etc. Rosso odia S. M. Pensa ad abbassarla, e dice haverne li modi. » — « Assolutamente il Rosso vuol vederli (li ministri) disgustati per rendersene capo. S. M. ci pensi, perchè questo è il maggior punto di tutti. »

P. 19 : « Durarò fatica (sic) a conservarmi, perchè sono sempre più perseguitato, potendo dire senza vanità che il Rosso il primo e poi molti altri credono haver miglior mercato di S. M. non consigliata da persona disinteressata e ferma come io sono. »

P. 20 : « Io non ardisco parlar in certe cose, temendo che S. M. non creda quello li vien insinuato ogni giorno che io ho le massime del Cardinale. » — « In tutti li affari vi sono due faccie. Se S. M. mi stima abile, mi creda, e riconoscerà in effetti se l'havrò ben consigliata. Si no, faccia elezione d'un altro e li creda, convenendo più così che titubare nelle risoluzioni. Quando havrò havuto l'onore di dirli il mio senso, almeno deve esser certa che sarà sempre senza passione e cordiale. Molti possono usar di questi termini assicurando S. M. della loro servitu, mà nessuno con fundamento più palpabile di me. »

P. 21 : « Tutto Parigi da l'avantaggio dell' elezione di Briena al Rosso, il quale (Brienne) si crede che serve a S. M., mà doppo lei intieramente al Rosso. » — « Briena non m' ha veduto. Fà molto per accomodare il Rosso con la casa di Vandomo, non so se con ordine di S. M. » — « Sono assolutamente tradito con li Vandomi, mentre faccio il possibile per servirgli. » — « Ogniuno dice che S. M. è impegnata assai in favore di Chatonof. Se questo è, di grazia S. M. me lo dica, e se vuol servirsene, mi ritirerò come vorrà. »

P. 22 : Rosso a Treville che suo figlio ¹ si dovrebbe riscaldare per haver un governo e un' altro per Gassion. » — Briena ha detto al maresciallo d'Estrée che andavo a visitar Chatonof per ordine della regina et offerirli l'ordine et il governa di Turena (Touraine). » — Si vuol far un presente a M^{me} di Cheverosa di 50 mil franchi. »

P. 23 : « Fieschi (le comte de Fiesque) venuto dà me per parte dei principi Vandomi. »

P. 25 : « Bovè travaglia incessantemente per acquistar amici, e togliermi i miei. Dice tale esser l'intentione della Regina. »

P. 26 : Fieschi, discorso del cancelliere di Chatonof. Promessa che io resti quando ancor l'altro entri. » — « Rosso mille protestationi, etc., che sa bene che la Regina ha fatto in modo che io posso disporre di

1. Cela semble bien prouver que *il Rosso* est M. le Prince.

Monsieur. » — « Credo madama di Cheverosa impegnata in mille cose. »

P. 27 : « Discorso di Chatonof a M. d'Avò intorno la pace, dicendo che bisogna farla particolare. » — « Avò dice haver riconosciuta tenerezza in S. M. verso di lui. » — « Fieschi mi ha stretto intorno Chatonof et il Cancelliere. »

P. 31 : « Bovè travaglia contro me per ogni verso. Riceve M. di Chatonof. Si mette nelle braccia di Bofort e madama di Monbazon, e mi dispiace le offerte che fa à madama di Cheverosa di depender intieramente d' suoi cenni. »

P. 33 : « Bovè dice che, perche non resti memoria in Francia del Cardinale, vorrebbe che nella pace si restitui ogni cosa, a che Botru (le comte de Bautru) ha risposto che converrebbe ancora riedificar la Rocella e tante piazze abbattute. » — « Rosso si lamenta, grida che la Regina perde ogni cosa, minaccia trà li denti del Parlamento. Fa istanza di sapere se S. Alt dimanda qualche cosa. »

P. 34 : « Discorso havuto con M^{ma} di Cheverosa, Campione, la principessa di Ghimené. Che la suddetta crede che senza interesse non vi può essere amicizia ¹. »

P. 38 : « Mercordi, sarà fatto il negotio per 200 mil lire per M^{ma} di Cheverosa. »

P. 39 : « M. Vincent (saint Vincent de Paul) vuol metter avanti il Padre Gondi (le père du cardinal de Retz). » — Belingan (Berin ghen) sopra Chatonof, e che chiamandolo S. M. gli havevano detto che io mene anderei. »

P. 41 : « Ogni uno si è messo in testa di rovinar il Cancelliere, e sono divisi circa il dar questa carica a Chatonof, alcuni escludendolo et altri desiderandolo. »

P. 42 : S. M. mi perdoni se li dico che posso temere dei mali uffizii, poiche vedo che questi (Importanti) hanno forza di far cambiar parere a S. M. in molte cose, ancorche havesse risoluto in contrario. Hanno detto a S. A. che S. M. è la più dissimulata persona del mondo, che non si deve fidare, che, sebbene in apparenza mostra far caso di me, in effetto dissimula per la necessità degli affari, e che ha tutta la confidenza in loro, di che si accorgerà in tempo che non potrà rimediarvi. »

1. Ainsi dès 1643 les dissertations sur les fondements de l'amitié, qui depuis occupèrent tant la société de M^{me} de Sablé, étaient déjà à la mode; mais en 1643 elles avaient, ce semble, un objet plus direct, et les discours que rapporte ici Mazarin ont bien l'air d'avances faites à condition.

P. 47 : « Tutta la casa di Vandomo dice che non si havrà riposo finche li parenti del Cardinale sieno intieramente rovinati, e quelli si sono arricchiti nel tempo passato. Principe di Nemur (le duc de Savoie Nemours) dice l'istesso, e che si voleva veder demolito Richelieu e le altre case dei parenti del Cardinale. In fine li Vandomi et adherenti e Bofort in particolare animano tutti li imbrogli della cort e, etc.»

P. 50 : « S. M. ha detto al Rosso, che me l'ha riferito, sopra ricerca alli parenti del Cardinale, et ha risposto che vi pensarebbe. Si vede dà questo che S. M. non si fida di me, mentre non si apre quando li dimando la sua intentione in questo particolare. »

P. 51 : « S. M. dicendomi se vi sarebbe qualche modo dà farmi esser contento, quando sono appresso di lei, gli ho risposto che, come li miei dispiaceri et afflitioni non procedono dà altro che dà non vederla servita come vorrei, et della mala piega che prenderanno li affari se non vi si rimedia quando sono appresso di S. M., m'affliggo d'avantaggio perche conosco più dà vicino il suo gran merito, le mie obbligationi, e l'ingratitude di questi che non fanno il loro dovere verso di lei. Gli ho detto nel fervore del discorso che se S. M. vedesse il molto che desidero servirla, e l'estrema passione che ho per la sua grandezza, si dolerrebbe del poco che faccio, ancorche testifichi gradirlo, etc. »

P. 53 : « Consideri S. M. quello dice M^{ma} di Cheverosa della sua dissimulazione e della poca fermezza; l'esempio in me delli quatro giorni della morte del Re, di M^{ma} d'Egullion e di altri, etc. »

P. 58, 59, 60, 61 : « Il Rosso me ha appresado mucho porque ablassee por Dammartin¹, aziendo siempre el interesse de M^{ma} la Principessa. Dice {que el D. de Vandomo es el major enemigo que yo tengo, que estando asentado cerca del en el Parlamento le dijo que su negotio de Bertagna no abia succedido porque yo a parte habia aconsejado la Reyna de no azerlo; que era menester remediar muy presto al gran credito en que me ponia accerca della Reyna, porque m'establezeria en modo que dentro de poco tiempo no fuera posible el derribarme .. Y en conclusion que era menester juntarse todos contra me... Abia tambien de la protetion que tengo de los parientes del Cardinal. Y el Rubio, despues de haverme rogado de no ablar a nadie d'esto, me ha jurado sobre los Evangelios que era verdad, y que, si fuesse necessario por my servitio, la sostenaria. De muchas otras partes se me confirma lo mismo, y todo se puede creer del natural de Vandomo, añadiendo solamente que por diferente

1. Nouvelle preuve que *il Rosso* est le prince de Condé.

camino el Rubio tiene los mismos pensamientos... S. M. m'havrebbe echo mayor favor a no accomodarme con M. de Vandomo, porque me tormienta todos los dias. Es infallible que todas las cabalas de Paris son fomentadas dal dicho. »

P. 62 : « Vanno a trovar M. Vincent, e sotto pretesto di affetione alla Regina li dicono che la sua riputatione perde per la galanteria. Dicono che Bovè habbi fatto parlar M... sopra la galanteria. »

P. 65 : « Los enemigos se juntan para azer me mal.... Que M^{ma} Cheverosa le anima todo... Sy S. M. quiere conservar me de manera que puede ser de provecho, es menester quittar se la maschera y azer obras que declarasen la protection que quiere tener de mi persona. »

P. 66 : Dicep me que S. M. por dar satisfaction de que se sirve de mi a los que le ablan contra, dice que no puede azer otra cosa, agora siendo necesitada a esto. »

P. 68 : « Aze la Dama (M^{me} de Chevreuse) grandes diligencias por fortificar el partido de Vandomos. Ha gañado el Duque de Guisa que a sido mediator por el ajustamiento con el Duque d'Elbouf. »

P. 69 : « Tanto falta que aya producido un buen effetto lo que S. M. ha dicho a la Dama y otros.... que al contrario todos estan animados contra me.... »

P. 70 : No ay otros discursos que de honra y generosidad, y si predica siempre que es menester perderse....., y azy liga todos la Dama in estas maximas tan prejuditiales all' Estado. »

P. 71 : « La Dama me ha preguntado quantos dias havia estado contrariado de lo que habia dicho de la disimulation de la Reyna; que es fuerza le ayan dicho my inquietud que yo confesse a S. M. haver tenido por esto particular. La Dama me ha dicho que no cree que yo tenga la amistad por la Reyna al punto que ella entiende, y que no la tenga por nadie; y preguntandole lo que avia de azer por que creiesse que era su servidor al punto que decia ¹, me ha respuesto que se ne aperciviera luego si esto fuesse, ma que yo no la engañeria, aziendo semblante de cosa que verdaderamente no fuesse. »

P. 74, 75, 76, 77 : « La Dama me ha dicho que la Reyna era discreditada, y que cada dia lo seria mas; que... conocia muy bien lo que venia de ella y lo que de my; que tenia entero credito acerca

1. Cela confirme ce que dit La Rochefoucauld des coquetteries que se faisoient alors Mazarin et M^{me} de Chevreuse.

de S. M.; que a un volver de ojos entendia lo que S. M. tenia en el corazon. Entre los discursos¹ me ha dicho que yo prenderia alarme in malos passos. Yo e respondido, etc. A ablado contra Montegu por que sierbe el Cancelier. » — « Me ha querido ablar del como avia yo de gobernar me en buena politica, etc. »

« Es cierto que continuan juntarse al jardin de Tulleri, que ablan contra el gobierno de la Reyna los que se dicen sus mayores serbidores, y que son contra me mas que nunca, hasta concluir siempre que sy per cabalas no podran destruir me, intentaran otros modos. »

« Sy la mar puede sossiegarse con echarmi... come Jonas en la bocca de la balena, yo are luego, no deseando mas que el gusto e contentamiento de S. M., y, valga la verdad², es imposible servir con estos sobresaltos, mientras travajo de dia y de noche por complir a mis obligationes, y acer bien que no se puede ser serbidor mas interessado de S. M. de lo que my. »

P. 83 : « Saint-Ibar, portato della Dama come un Eroe. »

P. 84 : « M^{ma} d'Egullion... la famosa tapizeria di Lucrezia a M^{ma} di Cheverosa. » — « S. M. deve amparar vigorosamente el Cancelier, o quittarle del puesto que tiene. » — « Fortificarmi di un ministro come Servien. »

P. 85 : « M^{ma} di Cheverosa recibe cartas de un gentilombre que esta con Bec en el armada de Guebriant, que le escribe a menudo de todo, e dice que non ay en aquel exercito mas de cinco mil cavallos y otros juntos infantes, que tiene mucha artilleria, que padice de vi-veres. »

P. 91 : « M. di Bofort pretende che il maresciallo della Megliare non ritorni in Bertagna. Riposta fatta. »

P. 93 : « Ricevo mille avvisi di guardarmi. »

P. 107 : « Vorrei che mi costasse molto et esser stato intieramente a S. M. dà molti anni in poi. »

P. 108 : « S. M. consideri La Megliare che si dona a lei. Ha... go-vernò, regimenti, amici, comodità e valore, e si dona intieramente a lei. »

P. 109 : « Megliare, suo domestico, è per il governo; darli il Ducato che il Re li haveva promesso. »

1. Peut-être : *los dientes*.

2. Dans les lettres italiennes de Mazarin on rencontre souvent cette locution : *vaglia il vero*.

P. 110 : « M. di Vandomo stringe per l'amiragliato, dicendo che io ho ordine e che non vi fa niente. Bovè rimette tutto a me et fa credere, come dice Vandomo, che io voglio sostener Brezé come parente di M. le Cardinal. »

P. 115 : « Bovè querelato M. de Ghimené per che diceva esser per me. Ostentatione dell' unione sua con Briena... » — « La Regina vedrà a Val di Grace Chatonof, etc. »

TROISIÈME CARNET, AOUT 1643.

P. 5 : « Visita di Campion, affectionatissimo de la Dama. »

P. 6 : « Bovè procura il ritorno di M. di Noyers e tutti li Importanti. »

P. 7 : « Si pubblica che S. M. non sia bene con Cheverosa. Il Gras (Le Gras) l' ha detto a Le Teglier. »

P. 8 et 9 : « Per metter mi contro il popolo, vanno insinuando che io propongo di levare un quartiere delle rendite di Parigi, e sostengono che M. di Bovè vi si opponeva firmamente dicendo che era il sangue dei poveri, e che io dicessi che non importava e che si doveva fare. Insieme che la Regina era forestiera, e che io non introducevo altri nella confidenza che Montegu medesimamente straniero. »

P. 10 : « Sy yo creyera lo que dicen que S. M. se sirve de me por necesidad sin tener alguna inclination, no pararia aqui tres dias. »

P. 11 : « Che la Dama haveva detto che non era disperato il negotio di Chatoneu, e che dimandava tre mesi di tempo per far vedere quello poteva. Così ha detto alli Vandomi, predicandoli ad haver pazienza, perche vedrebbero cambiamento di scena. In oltre, che ella acquistará intieramente la grazia di S. M. ; che volevá aplicarsi a questo adulan-dola, etc. »

P. 18 : « Los Importantes ablan contra la Reyna mas que nunca. Están desesperados contra Belingan e Montegu; dicen que el primero es un alcahuete (maquereau) y que al altro daran mil palos; que es menester perder todos los que fueran de mi parte. »

P. 19 : « La Dama, Jacinto (?), y todos los Importantes no piensan a otra cosa che a sitiar la Reyna, de manera che no puede ablar con nadie que no le tenga discursos conformes en favor de su cabala contra my, mettiendole mil sospechos de todos los que no fueran unidos a ellos, y alejando los que supieren ser affectionados a mi persona. »

P. 20 : « La Ternera (*la genisse*, sobriquet qui désigne peut-être M^{me} de Senecé, governante des enfants de France et première dame d'honneur de la Reine) tiene gran comercio con Chatonou... a concertado con M^{ma} di Cheverosa antes que ella me hablava d' esto negotio y de la carta que avia recebido del dicho por dar a la Reyna. En fin azen mil concertos y enredos por disminuir mi dicha acerca de su Maestad. »

P. 24 : « Che muchas personas eran de manera animadas contra me que era imposible que no me succediesse algun gran mal. » — « Que algunas personas no de gran condition aviano offresido al Duque di Guisa y otros sus parientes de matarme, mas que avian querido escuchar esta proposition. » — « Che los majores enemigos que yo tenia eran los Vandomos y la Dama que le animava todos, diciendo que se no si tomaria luego la resolution de desazerse de me, los negotios (no) irian bien, los grandes serian tan sujetos como antes, y yo siempre mas poderoso con la Reyna, y que era menester darse priesa antes que Anghien volviessse. »

P. 25 : « Duca di Res al M^{ma} d'Asserac per comprare una isola per M^{ma} di Cheverosa dove vuol metter Campioni (les deux frères Campion) et andarvi talvolta per vedere senza sospetto Sarmiento. »

« La ragione per la quale crede la Dama et altri di poter farmi ritirare è che S. M. nella ricsuatione di Chatoneu ha detto che non poteva presentemente metterlo appresso la sua persona, e che qualche rispetto l'impediva; dà che concludono che il mio riguardo ne sia ragione; e dicendo la Dama di esser certa che S. M. ha gran stima et affettione per il suddetto, spera che, quando si potrà disfar di me, il luogo sarà certo all' altro; et ogni uno si lusinga in questo massimamente. Mi si dice che ogni di S. M. assicura particolarmente Bovè della sua affettione e si scusa delle dimostrationi che fa a me con la necessità. Questo è un punto tanto delicato che S. M. deve compatire se ne parlo spesso. »

P. 26 : « M. d'Elbeuf mi ha detto che si travagliava gagliardamente perche non fosse amico e servitore mio, e che potevo immaginarmi quello si faceva con gli altri. Sotto gran segreto mi ha dimandato se era vero che io havessi detto avanti a S. M a M^{ma} di Cheverosa, che parlava per il suo governo di Picardia, che lei parlava contra li interessi di suo marito che sarebbe stato costretto a restituir il denaro che riceve dal duca di Chone (le duc de Chaulnes); io gli ho risposto di sì, come è la verità, mà che lo dissi per cominciar a dar una apertura per reintegrarlo nel governo. Mà si vede che la Dama non perde tempo

per farmi de' nemici; e dalle diligenze che usa con Elbeuf, che non ama, si puol inferire quelle havrà fatte e farà con gli altri. »

P. 27 : « Trumble (?) y un gentilhuomo a S. M. che io non voglio la pace, e che ho le medesime massime del Cardinale, e che per mezzo della regina di Spagna, che ha credito, si puol concludere prontamente una pace particolare. Il detto è tutto di M^{ma} di Cheverosa che ha fatto giocar la mina nell' istesso tempo che ha parlato a S. M. nelli medesimi termini. Questa donna vuole rovinar la Francia. S. A. dice che il matrimonio di sua figlia si puol fare con l'Arciduca, e che S. M. inclina più a questo che a nessun altro partito, dicendo che se li potrebbe dare la Fiandra in governo. »

P. 29 : « La Dama et altri pubblicano che trà poco la Regina si servirà di Chatoneu, e così ingannano ogniuno et obbligano a visitarlo e ricercare la sua amicizia. Scusano la Regina della tardanza in chiamarlo sopra la necessità che (ha) dà servirsi di me per un poco. ...Li servitori di S. M. vanno tutti a far la corte a quelli che mi vogliono poco bene, e pure dovrebbero venir dà me se credessero piacer così a S. M., e non faciendolo pare che o non sieno veri servitori di S. M. o che sappino che la S. M. non si cura di me. »

P. 31 : « Chatoneu ha parlato a lungo che bisogna far una pace particolare, e questo discorso solo puol rovinar intieramente la Regina. »

P. 37 et 38 : « Elbeuf me ha dicho que quando yo fui en la casa de Cheverosa, algunos de los que se avian juntado..... que la Reyna y yo estavamos embarazados por el negotio de la de Monbazon, y que era menester hablar serio por ser estimados, y alcanzar todo sin permetter que la authoridad de la Reyna s' establezeria de todo punto. »

P. 39 : « Botru m' ha fatto molta istanza per che li dicessi chi stimavo più della Dama e la principessa di Ghimené, e mi ha confessato che questa l' haveva pregato di riconoscerlo. M' ha detto che si esamina la mia vita, e si conclude che io sia impotente. » — « M. di Guisa amoroso di M^{ma} di Monbazon. » — « M^{ma} di Guisa disgustatissima di suo figlio. Non inclina al parentado di sua figlia col duca di Mercurio¹. »

P. 43 : « S. M. diga con resolution a la Dama quando le hablarà de

1. Il avait d'abord été question pour le duc de Mercœur d'un autre mariage avec Mlle d'Épernon, tandis que Mlle de Chevreuse aurait épousé Beaufort. Ier Carnet, p. 112 : « Matrimonii di Cheverosa e La Valeta (Mlle de la Valette d'Épernon) con li duo figli di Vandomo, quello di Nemours essendo fatto. S. M. dovrà avvertire all' unione di tanti grandi insieme, e si assicuri que non havranno mai altro oggetto che il proprio interesse. »

la paz. que aunque intenderà cosa alguna en particular, siendo resuelta de trattar juntamente con los aliados de la corona en l'assemblea che sia concertado por esto effetto. »

P. 45 : « Io no tengo de que dudar, despues de haverme S. M. con eccesso de bontad persistiendo que nadie podria deribarme del puesto que se ha servido darme en su gratia; mas contodo esto siendo el temor un compagno inseparabile dell' affection, etc. »

P. 44 : « Dicen me que la Dama dava istruzioni a la de Vandomo por que las maquinas que se izieren contra me sean bien conducidas. »

P. 47 : « Las personas mas capaces y dispuestas a azer embustas y caballas en la corte son la Dama, Vandomos y Elbeuf etc. »

P. 54 et 55 : « M. del Ospital (le maréchal de L'Hopital), che si prendi cura al duca di Lorena perche ingannerà, e farà molte caballe incerte, intendendosi intieramente con M^{ma} di Cheverosa. »

P. 56 : « Cavalier di Giar (François de Rochecouart, chevalier de Jars) pensa governare, e poter servire la Dama e Chatonéu, e li fa preparare una camera in una casa che ha in questa villa. In somma, tutti Importanti pensano valersi di lui, credendo che possi parlar di tutto alla Regina con la quale si vanta haver havuto abitudini, credito e familiarità in altro tempo. »

P. 58 : « M^{ma} di Cheverosa vuol dimandare una camera nel palazzo Cardinale. » — « Dicono alcuni che non devo fidarmi tanto nel affetto di S. M. perche l'haveva maggiore per la Dama, e pare adesso che non sene cura molto. »

P. 60 : « La casa di Vandomo travaglia per ogni verso per mettersi bene con Monsieur, e facendosi il parentado con Madamigella di Guisa se puol temere per le diligenze che si fanno per guadagnar S. A. per li principi di Lorena, e questo è uno dei maggiori punti a quali deve haverli l'occhio. »

P. 65 : « La reputatione della Francia non è in cattivo stato perche, oltre li progressi che da per tutto fanno le armi sue, è arbitra S. M. delle differenze dei principi d'Italia e di quelle del Re d'Inghilterra con il Parlamento, non ostante che li Spagnoli facciano il possibile, e combattino per ogni verso questa qualità sino a minacciar il Papa se aderisce alli sentimenti e mediatione della Francia. »

P. 69 : « D'Estrée (le maréchal d'Estrées), che Bofort e li altri Vandomi parlano bene di me, mà che per questo non me ne risponde. — « 80 persone. Altre alloggiate in altri luoghi. »

P. 70 : « La Dama fa entrar Campioni. »

P. 71, 72, 73, 74 et 75 : « Revocar il dono di M. di Bofort, e metterlo all' esparagno. » — « Due garzoni della camera del Re affidati per metter appresso Bofort. » — « Far revenire le guardie Suizzere e Francesi. » — « Allontanar d'avantaggio M^{ma} di Monbazon. » — « Far dire à M^{ma} di Nemours che non si parli mai di suo fratello, e che facendolo metterà ordine S. M. che non lo facci più. » — « La Chatra, pensar a lui. » — « Risolver per M. di Bovè. » — « Saint-Ibar, non si li dica niente. Ha detto a Mortemart (le marquis, depuis duc de Mortemart) che riceve questo dà la Riviera (l'abbé de La Rivière) e Belingan (Beringhen). » — « Bariglione (le président Barillon, un des chefs des Importants dans le Parlement), mandarlo imbasciatore a Suizzeri. » — « Risolver per il governo di S. A. e per la Riviera. » — « Due mil pistole a M. di Bellegarde. Finir il negotio di Bassompierre. » — « Brevetto di Duca al maresciallo d'Estrée. »

P. 80 : « Padre Giuseppe, Giacobino di S. Onorato (jacobin, du couvent de la rue Saint-Honoré), a veder M. di Bofort. M. di Vandomo viene spesso a Parigi, e sua moglie non è partita. »

P. 81 : « Cheverosa mille caballe, e dice che S. M. li fa continue protestationi d'amicizia. »

P. 82 : « Allontanar Cheverosa che fa mille caballe. » — « Bofort riceve ogni giorno due lettere, e ne manda due, non è ben guardato. Varicarville con 35 cavalli a Aneto. Il conte di Mora (le comte de Maure) otto volte a Aneto. Leuville (neveu de Chateaufort) molte volte. Villarso (le marquis de Villars) il medesimo. Ha tre relais (relais) dà qui a Aneto, e si fanno grandi assemblee di gente. Boregard è a Parigi. Cargret, Clincian con un paggio. Gran nobiltà. Sicuramente qualche intrapresa. Si parla di prendermi nel foborgo di San Germano. Gran tavola. Finge di vender cavalli in publico e ne compra sotto mano. Grand' amasso di avena e foraggio ¹. »

P. 83 : « Discorso di Liancourt sopra la Dama e La Chatra; le mie risposte. »

P. 84 : « M. le Prince a Bovè che se havesse creduto ch'è Monsieur non avisarebbe Bofort, l'havrebbe fatto lui. M. d'Elbeuf m'ha detto che il Rosso ² diceva che l'arresto di Bofort era stato risoluto senza lui, la mattina, e che li nepoti e fratelli di S. A. erano ben considerati, e che S. A. li faceva ben rispettare. Bovè ha dichiarato che l'ha detto a lui, il quale non si cura di essere allegato. »

1. Ces notes, comme bien d'autres, sont tirées des rapports de la police de Mazarin. Nous donnons plus bas quelques-uns de ces rapports.

2 Encore une preuve que *il Rosso* est M. le Prince.

« Plessis Besançon ha detto che all' intorno della casa di Vandomo vi erano più di 40 persone armate. M. di Liancourt disse che per 10 giorni non dovevano andare li Vandomi a Liancourt per poter prima ben accomodare ogni cosa e ne restarono d'accordo, quando tre giorni appresso risolsero di andare a fine d'haver cavalli. »

P. 85 : « Cercar le prove per li cavalli di rilasso. Far chiamar Rivet, usciere del gabinetto, e dimandarli quello li disse il suo ote (hôte, albergiste) e quello vede lui della gente armata in carrozza, etc. Ricordarsi che l'amico (quelque ami ou agent de Mazarin) avvisò che facendo il colpo Bofort sarebbe andato in Inghiltera, e per Liancourt la strada è buona. M. di Bellegarde mi ha detto haver saputo che se, quando ritornai da Maison, non ero nella carrozza di S. Alt., l'assassinato di Bofort contro di me era eseguito. Conte d'Orval, che la sua gente, tre e quattro sere duranti, ha veduto 12 e 15 uomini armati di pistoletti trà la casa di Crequi e la sua, così che io venivo ad esser preso in mezzo.

P. 86 : « M^{ma} la Comtessa (la comtesse douairière de Soissons), entrando a visitar M^{ma} di Vandomo, li disse in presenza di tutti : Madama, le medesime persone che hanno perduto vostro figlio, perdirono il mio, mà con una differenza che il mio è morto e il vostro solamente prigion. Et il giorno avanti la detta Contessa mandò da me ad offerirmi non solamente servizio mà la sua casa e denari. »

« M^{ma} di Cheverosa sortita del regno avendo somme considerabili di denari contanti. S. M. sa bene li suoi disegni, e che se li da 200 mil lire, come pretende, n'havrà havute 400 mil lire. »

P. 88 : « Li 18 che furono otto giorni a desinare da La Chatra tutti Importanti, e si dice che là fù presa la resolutione di disfarsi di me. — Mercurio (le duc de Mercœur) non è andato a Liancourt, et è stata una finta per coprirse, etc., e forse per ricever suo fratello quando avesse fatto il colpo. » — « Procurano di far salvar tutti, e Boregard ha detto che l'hanno messo in un cattivo affare. » — « Non ho gran soddisfazione del cavalier du Guet. » — « Tutto il popolo gode e diceva : eccolà quello che voleva turbar il nostro riposo! » — « Disegno che havevanno di madama di Cheverosa, di Chatoneu, e considerar sopra di ciò quanto si trattenne la Dama la sera del Lunedì da S. M. »

P. 89 : « M^{ma} La Roche Guion che Lisieu (l'évêque de Lisieux) gli haveva fatti riprochi perche era venuta a vedermi; che gli haveva detto.... che M^{ma} di Cheverosa machinarebbe per altre strade la mia perdita, che poteva disporre assolutamente della Chatra e di Pernone (d'Épernon) il quale non mi amava punto et era un traditore; che

Campione era fuggito sopra un cavallo della casa di Vandomo, che fu spedito subito a M^{ma} di Monbazon; che mi guardassi più che mai. »

P. 90 : « Pernon dà me : che Bopui era un giovane, mà che suo padre era huomo d'onore. »

P. 91 : « L'Argentiere incontrò Bofort e Bopui che rientravano nel Louvre dà dove il primo era sortito, quando S. M. si ritirò all' oratorio. L'Argentiere li disse : mon mestre, bisogna che vi sia qualche querela, avendo incontrati 15 o 20 gentiluomini a cavallo ben montati con pistoletti. Bofort li rispose : che vuoi tu che io facci ?

P. 93 : « Ogni uno mi dice che li disegni contra me non cesseranno, finche si vedrà che appresso di S. M. vi è un potente partito contro di me e capace di acquistar lo spirito di S. M., quando mi succeda una disgrazia. »

QUATRIÈME CARNET, FIN DE L'ANNÉE 1643

ET COMMENCEMENT DE 1644.

P. 2 : « Ebber, mestre d'otel di M^{ma} di Cheverosa, tre volte in tre giorni a Aneto dà M. di Vandomo. »

P. 3 : « Lettera per altra strada di Cheverosa alla Regina. Botru me l'ha detto. » — « La giallezza, cagionata dà soverchio amore. »

P. 5 : « Jo ho avuto avviso che si pensava di prendermi andando a veder S. A. nel borgo di S. Germano. » — « Il mercurdi disse Vandomo due volte in discorrendo al maresciallo d'Estrée : vorrei che fosse morto mio figlio di Bofort. »

P. 6 : « Vuol che Bofort sia più ammalato che non è. Non puoi attendere la pietà, etc. M. di Chavigny (gouverneur de Vincennes) ha torto in questo è nelle offerte fatte al detto nella visita dicendoli che il tempo potrà accomodare, etc. »

P. 8 : « Pressar l'esame delli due priggioni. Far chiamar l'oste del Selvaggio, incontro la casa di Vandomo, dove hanno alloggiato Avantcourt e Brassi, e l'oste vicino alla riviera dove erano undici il Lunedì a sera. Interrogar li lacchè (les laquais) delli suddetti per saper se sono stati a Parigi, e così li esamineranno sopra questo punto. Il marchese d'Aligre fa assemblee di gentiluomini in casa sua con denari di Vandomo, e predica di darsi a lui. Briglié (Brilliet), Foucré (Fouqueret), de Lié, et altri sino al numero di 24 sono partiti : si crede già imbar-

cati per Inghiltera in un vascello che era pronto dà sei settimane in quà per questo effetto. Il fratello di Brassi dice che Vandomo sospetti delli suddetti perche non si sono difesi. Che di Arlé (Harlay) sia andato ad incontrar S. A. al camino di Orleans, et che si fanno assemblee in casa del detto di Arlé. »

P. 9 : « Tremblé (Tremblay, gouverneur de la Bastille) m'ha detto che Limoges (l'évêque de Limoges) mi vuol gran male; che l'ha sollecitato per sapere quello dicevano li due priggioni alla Bastiglia, concludendo che il cardinale Mazarin saria *attrapé*, havendo fattoli metter priggioni per giustificar almeno in apparenza l'ingiustizia fatta a Bofort. Io ho detto a Tremblé di dirli di nuovo che non confessano cosa alcuna e che si difendono bene, per confirmarlo così nella credenza che ha, e perche dandone avviso a Vandomo, come farà, si riassicurino e ritornino le persone partite, affin di poterne prender qualcheduna. »

P. 14 : « Lettera di Cheverosa al Duca di Guisa sopra la sua condotta per sapere se la disapprovava come si diceva. »

P. 17 : « Marchese d'Aligre è stato dà me. Campione e Bauregard dà lui offertimi di farli prender priggioni. »

P. 21 : Assemblea de' Principi a Fonteneblo per la S. Uberto per disfarsi di me e risolvere, etc. »

P. 26 : « A Villeprou (Villepreux) e Nuesi (Noisy) assemblee di gente di Parigi et Aneto. »

P. 27 : « S. M. sappia in particolare di S. Al. quello si dovrà fare di M. di Vandomo, dicendoli che io non parlo perche è mio interesse, e che è necessario prendere una buona resolutione per rumpere tutte le caballe che repullulano. Li nemici del Cardinalé pensano di nuovo a quelle estremità contra lui perche vedono che si governa in modo che li Parlamenti, li Ecclesiastici, li grandi et il popolo concorrano ad amarlo e stimarlo, crederlo necesario, disinteressato e zelante per il bene dello stato, e li detti nemici riconoscono che all' avvenir sarà sempre più. »

P. 34 : « Andar alla Sorbona al servitio del Cardinale. » — « È certo che Giar (Jars) porta parole a S. M. della parte di Chatoneu, etc. »

P. 45 : « La Schiatra con 10 cavalli, la viglia di Natale, dalla parte di Aneto; ben montati tutti con pistoletti, e cavalli di relasso. Entrò di notte e si trattene al passo di Madrid mezza hora. Si separò con 5 cavalli, e mando li altri avanti al Rulli (Reuilli) dove si riuni et entrò in Parigi. »

P. 48 et 49 : « Sanguin, valetto di camera di M^{ma} di Monbazon, ben

informato e pericoloso. La detta dama e Cheverosa più animate che mai et in speranza di far qualche cosa contra me con il tempo. »

P. 57 : « Manican, in carrozza con Fieschi e Nemurs, ha inteso che il Principe insisteva per che facesse conoscere a S. Alt. R. che si era voluto assassinare a Aneto M. di Vandomo et il figlio. »

P. 65 : « Complimenti delli suddetti (Chandenier, l'évêque de Limoges, etc.) fatti diverse volte a Cheverosa. » — « S. M. dovrebbe applicare a guadagnarmi l'animo di tutti quelli la servono, e cio con far passar per le mie mani tutte le grazie che ricevono. »

P. 80 : « Maisigliac più Importante che mai. È sempre con Bariglion. » — « Si tengono consigli violenti contro di me, e si pensa ad usar il veleno. Faccia quello che vuole il cavalier di Giar, ancorche la sua legerenza e l'avidità di havere lo portino a protestarmi amicizia, in effetto è intieramente nel partito degli altri, et è persuaso che Chatoneu e Limoges sono nati per governar lo stato. »

P. 95 et 96 : « 26 febraio 1643 (lisez 1644). L'Imbasciatore Gorino, lega strettissima con Cheverosa e Vandomo et altri della corte e fuori. Risoluzione di unir questa caballa a Spagnoli e disfarsi del Cardinale. Il suddetto spedisce di continuo a Cheverosa, Vandomo et altri. È stato sempre spagnolissimo et hora più che mai. Dice che il Cardinale una volta a basso, il detto partito trionfarà. Giar (Jars) confidentissimo di Gorino è sempre in speranza del ritorno di Chatoneu. Craft più brugione, più Spagnolo, e più del partito del suddetto. Gorino vuol partire di qui per haver più commodità di negoziare alla campagna. Craft ha detto mille improprietà della Regina. S. M. faccià scrivere una buona lettera al Re e Regina d'Inghilterra dolendosi del procedere de' suoi ministri e di quello scrisse Gorino¹. Gorino intese nel ponte de vecchi abiti²

1. Lord Goring ne resta pas longtemps en France, et Mazarin, satisfait de son départ, sachant à quel point il était agréable à la reine d'Angleterre, en fit l'éloge à cette reine; mais il paraît qu'il en parla fort différemment aux parlementaires et à d'autres personnes, car lord Goring se plaignit, et Mazarin, pour le contenter, n'hésita pas à lui écrire cette lettre, dont le langage contraste bien avec celui des Carnets. Les lettres peignent sa situation et ses convenances, les Carnets ses vrais sentiments. BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, H. 1719. Tome Ier, lettre à M. le millord Gorin, 28 juin 1645 : « Je suis bien marri qu'on ait fait en Angleterre des conjectures si contraires à mes sentiments pour ce qui vous touche, mais je suis certain que c'est sans fondement, et que dans mes discours j'ai toujours rendu témoignage de l'estime que je faisais de votre personne et de la satisfaction qu'on avoit en cette cour de votre conduite. Comme c'est un témoignage que j'ai rendu selon ma conscience, je le confirmerai à la reine de la Grande-Bretagne, etc. »

2. Quelque pont neuf ou chanson sur les vieux habits.

che non conveniva spogliarsene delle amicizie di Vandomo, Cheverosa et altri, sperando che alla fine prevalerebbero. S. M. impedisca Gorino di sortir da Parigi se non è per ritornarsene.... Assicurano che Marsigliac e Chandenier non sortono da casa di Gorino et intrano in tutti li consigli. In somma trà li trattati degli Importanti il veleno maggiore è che gli infetti una volta non ritornano mai. »

P. 104 : « S. M. dica al Principe qualche cosa perche lui fomenta tutto¹. Accomodar l'affare del Duca di Guisa e Coligni, e commetterlo a 4 marescialli di Francia. Dir a S. M. come dovria governarsi in questo affare. »

CINQUIÈME CARNET, LE MILIEU DE L'ANNÉE 1644.

P. 14, 15 et 16. Retour sur la conspiration de Beaufort. « Vigié, luogotenente di cavalli in Lorena, etc. Dipendente di Bopui. Brigliet... La Ferriere. Barbe lunghe tutti². Il vicario di Verduno confidente di monsignor di Metz, sa molte cose. Ganseville alla croce bianca, avanti Longavilla, aspettandomi, pagò la spesa alli altri. Hebbi fortuna un giorno che m'attendevano, che io sortii del Luvre in carrozza di M^{ma} di Chavigny, così evitai il pericolo. Tutte le assemblee si facevano in casa di M. di Metz che assolutamente sapeva la trama, et al presente machina con Monsieur. Monsieur ha fatto il possibile per abbocarsi con Avantcourt. Pernon, Guisa et altri continuamente alle assemblee di M. di Metz, e tutti sapevano il complotto. »

« Passaporto per D. Giovanni d'Austria con cento persone. Salamanca e Sarmiento vengono con lui che passerà (sic) incognito. Ne ho fatto scrivere in Olanda perche li stati et il Principe ne sieno informati; mentre si permetta o si deve impedire il passaggio alli due, o inviare persone per invigilare alle loro attioni, e cacciar anticipatamente madama di Cheverosa. »

P. 42 : « Brigliet e Fouqueré, priggioni di guerra à Dunkerquen. Valetto di... l'ha detto³. »

1. Mazarin parle ici de M. le Prince comme il a parlé de *il Rosso*. Nouveau motif pour penser que c'est le même personnage.

2. Voyez plus bas l'explication de ces lignes si obscures dans les *Lettres françaises de Mazarin*, lettres à Beringhen et à La Ferté-Seneterre.

3. La nouvelle était fausse.

P. 43 : M^{ma} di Cheverosa gran corrispondenza con Buglione, e con Piccolomini, e questo con Buglione. La Strozzi governa Piccolomini, e la Strozzi è tutta a M^{ma} di Cheverosa ¹. »

P. 44 : « Far arrestar Campione et de Lié che non sono sortiti di Francia. »

P. 58 : « S. M., parlato con tenerezza di Bofort al bue di Vicenne (au bois de Vincennes) ; ciò fa mal effetto. Conosco bene che non ostante il più nero assassinato etc. Si ricordi S. M. del principio. Bofort dice che l'errore che fece fù di non far venir subito Chatonof e de Noyers. »

P. 59 : « Nuove di M^{ma} di Cheverosa e di M^{ma} di Monbazon, e se questa spera che possi tornare alla corte. »

P. 60 : « M. de Chatoneu a Monrouge et a vedermi. »

P. 62 : « M. de Chatoneu a Monrouge per suoi negozii particolari. Non vedrà nessuno e se n'andrà poi in Berri. »

P. 66, 67 et 68 : « Ordine a M^{ma} di Nemours di partire... Non bisogna procedere freddamente nell'affare di M^{ma} di Nemours, e non ascoltare le preghiere delle donne che senz'altro parleranno. Alla compassione che S. M. è tenuta in coscienza di havere allo stato devono cedere tutte le altre. » — « Bisogna ancora pensare ad allontanar altri perche assolutamente li mal contenti son quelli che fomentano tanto in Parigi, e con la loro malattia rendono considerabile ogni minima esecuzione. »

P. 69 : « Far un regalo a M. di Monbazon (gouverneur de Paris) che l'ha meritato per la maniera che ha tenuta nell'emotione di Parigi. »

P. 75 : « M^{ma} di Nemours ancora a Meudon. Se S. M. non si fa obbidire, tutto è perduto perche ogni uno oserà (sic) tutto. »

Il est bien singulier que ce soit en 1644, au plus fort de la querelle des Vendôme et de Mazarin, que soit née la première idée du mariage du duc de Mercœur avec une nièce du cardinal. Celui-ci rejeta d'abord cette proposition que lui faisaient les Vendôme par des motifs qu'il ne donne point ici, mais qui se trouvent au Carnet VI^e.

P. 93 : « M^{ma} la marescialla d'Estrée (il ne faut pas oublier que le maréchal d'Estrées, frère de Gabrielle d'Estrées, était l'oncle du duc de Vendôme) m'ha fatto istanza del matrimonio d'una delle mie nipoti

1. Quelle est cette M^{me} Strozzi? Serait-ce Claire Strozzi, fille du maréchal, et sœur de Philippe Strozzi, lieutenant général au service de France, massacré en 1652 dans l'île de Saint-Michel, et elle-même mariée à Honorat de Savoie, comte de Tende?

al duca di Mercurio per parte di M^{ma} di Vandomo e della duchessa di Nemours sua figlia per raccomandar così oggi cosa et assicurarmi per sempre della loro affettione; il che è stato recusato dà me per le ragioni, etc. (sic). » Et Carnet VI^e, p. 6 : « Nell' istesso tempo che M^{ma} di Vendomo, il Duca di Mercurio e M^{ma} di Nemours sua sorella mi fanno parlare per la marescialla di Estrée acciò consenta al matrimonio d' una delle mie nipoti con Mercurio, inviando Bofort a Malta o in altra più remota parte, con protestatione d' una fedeltà et affettione indissolubile, per altra strada hanno richiesto M. le Prince con dichiarazione di voler dipendere dà lui et esser intieramente e senza alcuna riserva uniti alli suoi interessi per il matrimonio della figlia del conte d'Alè (d'Alais), pregandolo interporli per la liberatione di Bofort. E per altro verso procuravano l' effettuazione del matrimonio con madamigella di Guisa, del quale si parlò oltre volte, protestando di voler stringersi con la detta casa; in che Maulevrier travaglia M. di Nemours, et per parte di M^{ma} di Nemours e di Mercurio molte persone vi si affaticano, come, trà gli altri, il conte di Fieschi. Dà che si vede la sincerità, etc. »

P. 99 et 100 : « Quando S. M. vedrà il Principe di Condé nel consiglio dibattersi, voltar la schiena, gridar con poco termine contro uno o l' altro, S. M. potrà dirli *tu bo* (tout beau), come altra volta, che si ricordi che è in presenza sua. S. M. dica a M^{ma} la Principessa in confidenza che la condotta del Principe non è buona, cominciando a procurare di mettersi alla testa del Parlamento per rendersi considerabile, e far come fece nell' altra regenza; che con mille artifizii porta le cose all' estremità contra il Cancelliere et altri ministri, mà che S. M. non lo soffrirà, e non c' è resolutione che non prenda per impedirlo, e che per il Cancelliere potrebbe sodisfarlo mettendo in suo luogo Chatonof. »

P. 105 et 106 : « S. M. puol dire al commendator di Giar et a madamigella di Fruges che, sebbene S. M. per civiltà ha detto che per vedere o no M^{ma} di Cheverosa non sene curava, ad ogni modo la Regina della gran Bretagna non dovrebbe admetter la visita di una persona che per sua mala condotta ha perdute le grazie di S. M. In oltre, deve S. M. dire alli medesimi che, se la Regina della gran Bretagna risolve di trattenersi qui in Parigi o all' intorno lungo tempo, non ostante la buona dispositione della M. S., li cattivi spiriti l' inquieteranno, la porteranno insensibilmente a quelle cose che non vorrebbe, e che daranno disgusto a lei con S. M. La miglior stanza di tutte sarebbe Chatto-Thierry, e la detta Regina se n' anderà volentierissimo se quelli che

sperano delli vantaggi o dell' aura dal suo soggiorno alla corte non li persuadono il contrario per loro interesse particolare. Ma sia sicura che Milord Gorino, Craft, Giar, commendator di Souvré, Cheverosa, Montbazon, Chatoneu, tutti li Importanti, e Bariglione, invidiosi della quiete presente del regno, travagliaranno con ogni potere perche stia qui. Perciò è bene di pensarvi in tempo. »

Djà, dans le QUATRIÈME CARNET, on lisait sur le duc de Lorraine, p. 81 et 82 : « Mandar qualcheduno al Duca di Lorena per trattar con lui, e veder se volesse intrar nella Franche-Comte. S. M. l' assisterebbe, e quello conquistasse sarebbe suo. Per imbarcarlo guadagnar la Cantecroi, et in ogni caso o otterremo quello vogliamo, o, continuando a trattar in sospetto a Spagnoli il procedere del detto Duca, si risolveranno a non fidarsi di lui, farli deperir le sue truppe, e forse a peggio. In fine dal trattar seco non si possono cavar che vantaggi notabili. »

Ici on lit, p. 18 : « Assicurar la Cantecroi di una buona volontà, mà dichiarando di non volersi ingerire nel matrimonio, essendo un affare che dipende di Papa. »

P. 68 et 69 : « 7 luglio 1644. La ragione principale per la quale S. M. risolve l'aggiustamento col Duca di Lorena, consentendo a rimetterlo ne' suoi stati all'eccezione delle piazze che soltanto resteranno in deposito sino alla pace trà le corone, è per servirsi della sua persona e truppe, e goder delli vantaggi che per il suo mezzo le armate di S. M. e particolarmente quella di Turenna possono havere nel passaggio a prender quartieri di là del Reno, essendo alla dispositione di S. M. Spira, Worms et altri porti sopra il detto fiume, e le facilità di far progressi nel paese di Lussemburgh et delle parti di Treveri. L' articolo dunque principale del trattato di S. M. con il Duca deve essere che servirà in persona col numero di sei mille combattenti, e che assisterà con tutti li posti che ha sopra il Reno. In che è necessario ben esplicarsi, etc. »

P. 72 : « L' abbate di Croi ha detto alla badessa di Remiremont di dire alla duchessa di Lorena che il meglio che potrebbe fare, sarebbe di riconoscer la Cantecroi. »

P. 115 : « Al due di maggio il Duca Carlo di Lorena si è agiustato di nuovo con Spagnoli. L'Escala ne ha havuto avviso, et è certissimo, cio mentre assicurava noi di voler lasciar il detto partito. Nessun fundamento nella sua legezzezza. »

SIXIÈME CARNET, COMPRENANT LES DERNIERS MOIS DE 1644,
ET COMMENÇANT AU 28 D'AOUT.

P. 18 : « Il giorno che la Regina d'Inghilterra fù a Turs, Craft fù in casa del luogotenente generale a dormire, che è confidente di M^{ma} di Cheverosa. Vi si trovò Bandigli che è scudiere del duca di Mercurio. »

P. 25 : « Montresor a Persigny lungo tempo con M^{ma} di Cheverosa. »

P. 28 : « Dica S. M. a M. di Cheverosa, quando li presenterà la lettera della moglie, che non fa quello dice mentre ha inviato il medico a negoziare in Spagna. »

P. 29 et 30 : « Craft al Duca di Lorena per moverlo al passaggio con le sue truppe in Inghilterra. È parente di quel Re ; si è offerto altre volte, et è capace di persuaderlo per la sua debolezza nelle cose generose come apprenderebbe quella della quale si lunsigharebbe di rimetter la corona in testa a quel Re ; et inoltre una somma di denaro considerabile sarebbe un gran stimolo. »

P. 30 : « Quello S. M. deve rispondere a M^{ma} di Ghimené su la lettera di M^{ma} di Cheverosa che il marito vorrà presentar a S. M. »

P. 32 : « Cheverosa è stato dà me. Condanna sua moglie, dimanda licenza di andar ad aggiustar seco un interesse che importa 500 millire. »

P. 38 : « Saint-Ibar divenuto pazzo intieramente ; crede di dover essere avvelenato o ucciso. »

Sur M^{me} de Longueville. P. 52 et 53 : « Madama di Longavilla finge in pubblico et con suo marito di voler in ogni modo andare a Munster ; mà sotto mano fa aggire suo fratello per toglierne il pensiero al marito ; e M^{ma} di Chavigni m'ha detto haver saputo per via dell' abbate della Vittoria (l'abbé de la Victoire, un des amis de M^{me} de Sablé) che si valeva di M. di Chavigni per far parlare al suo marito. » — « La detta Dama ha tutto il potere sopra il fratello. Fa vanità di disprezzar la corte, di odiare il favor, e di sprezzar tutto quello non vede a suoi piedi. Vorrebbe veder il fratello dominare e disporre di tutte le grazie. È donna simulatissima, riceve tutte le deferenze e grazie come dovuteli ; vive d'ordinario con gran freddezza con tutti ; ama la galanteria più per ~~acquistar~~ serviritori et amici al fratello che per alcun male ; insinua nel fratello concetti alti alli quali per tanto egli è naturalmente portato ;

non fa conto della madre perche la crede troppo attaccata alla corte; crede con il fratello che tutte le grazie che si accordano alla sua persona li sieno dovute, e che si vorrebbe bene poter le negare, mà che non vi è coraggio di farlo per timore di disgustarli. Grand' intelligenza con la Marchesa di Sablé e duchessa di Ediguieres (Lesdiguière). In casa di Sablé vi è un commercio continuo..... d'Andigli, la Principessa di Ghimené, Anghien, sua sorella, Nemours e molti altri, e vi si parla di tutti liberamente. Bisogna haver qualcheduno là che possi avvertire di quello vi passerà. »

Sur le duc de Guise. P. 63 : « Il Duca è leggiero, e capace d'impegnarsi in ogni cattivo affare, oltre di che non è contento per essersi stato rivotato il comandamento dell' armi sotto S. A. R. Io non ho potuto impedire questa deliberatione di renderli Guisa, e l'ho solamente con mille arti e pretesi fatta differire un anno continuo, ne possendo d'avantaggio. Mi sono reso, protestando sempre, come sopra, e continuando ad havere li medesimi sospetti, perche non è il Duca in istato di cambiar natura. »

P. 64 : « Sapere dal Cancelliere se senza pregiudizio di S. M. si potessero inviar a Roma le procedure contro Bopui. »

P. 75 : « Aggiustar il cavaliere di Giar. »

SEPTIÈME CARNET, ANNÉE 1645.

P. 4 et 5 : « Avvertir ben a Guisa, perche il Duca fa il disgustato per non haver havuto il commando nel esercito di Monsieur, e Elbeuf che è governatore della provincia (la Picardie, où la ville de Guise est située) non ha buona intentione e fomenta il Duca. »

P. 14 : « X mil lire date in contante ad una donna della regina d'Inghilterra, sollecitate e portate dal commendatore di Giar, che fa grandemente valere il suo credito appresso la medesima Regina, con simili cose, come quella di X mil scudi dati al figlio di Buchingham (Buckingham); onde S. M. deve avvertirvi, perche la sua lingua è nociva, trova a vedere a tutto, aderisce a quelli che sono mal soddisfatti, crede che li sia tutto dovuto; e pure non è capace di servir mai il Re in cosa alcuna. S. M. avverta di non li dar mai commissione alcuna, e lo tratti freddamente, etc. » — « Dice Giar che l'abbadia di S. Satur li fù data dà S. M. senza mia saputa, e che ebbe buona fortuna e che non l'havrebbe havuta se io havessi potuto penetrar cosa alcuna. »

P. 34 : « S. M. parli per Bofort conforme alla sua intentione, perche crede che, se S. M. fosse informata, havrebbe più di libertà; e pure la S. M. sa che mi ha detto più d'una volta, sopra le preghiere che li facevo di accordarli diverse cose, che io era troppo buono. »

P. 42 : « Se S. M. non prende risoluzione di nominar qualcheduno per haver cura al negotio di Bofort, tutto perirà, e si troverà che il colpevole sarà protetto. »

P. 43 : « S. Quintin, intimo di Campione, important au dernier point, parla male di me, e S. A. R. lo protegge e procura di avanzarlo. »

P. 59 : « Farmi rendere ordine che si conservino le lettere di M^{ma} di Cheverosa inviate da Sabran (?). »

P. 76 : « Abbate di Gora (?) ritira per tre giorni la Bomart ¹ quando andò a Bruxelles trovar la Cheverosa. » — « Principe di D..... piange lo stato di Cheverosa, e dice che non puol rivenire in questo regno, mà che forse cambierà. »

P. 71 : « S. M. dica con occasione al marchese di Villeroy che il duca di Longavilla m'ha ben delle obligationi, havendomi la S. M., come è vero in effetti, veduto sul punto di rompere con S. A. R. alla sua presenza, per farlo entrar nel Consiglio a che la detta A. R. si opponeva. »

P. 77 : « A S. A. R., che S. M. ha rimarcato che lui era freddo nel discorrere di M. d'Anghien... non ostante che la Regina dalli discorsi che ha tenuti pubblicamente habbia assai fatte conoscere le sue inclinationi.... In fine che si parla a S. A. R. dà S. M. e dà me liberamente d'ogni cosa e che S. A. R. non corrisponde, essendo copertissimo e prendendo tutte le precauzioni immaginabili. »

P. 78 : « Tutti concludono che si trema del Duca d'Anghien. Che questo habbi impedito due persone di qualità della religione di farsi cattoliche. Che M. di Chavigni sia più disgustato che mai, etc. »

• P. 79 : « Gorin a M. d'Hemeri, che il Duca d'Anghien non si accomoderà di cuor, che riceverà quello se li darà, mà che frà tre mesi et alle occasioni testificherà la sua poca soddisfazione; che è un Principe riverito nel settentrione e stimato a segno in Francia, che farà gran rumore quando vorrà. »

P. 81 : « Lettera informe senza nome contra S. A. R. e l'abbate della Riviera sopra la dissimulatione dell' uno e la poca fide dell' altro..... In oltre dice che la dilazione del Principe e Duca d'Anghien ad accet-

1. Voyez plus bas un rapport sur l'intérieur de M^{me} de Chevreuse à Tours.

tare la grazia che la Regina li vuol fare, procede dalla speranza che persone di qualità della casa di S. A. R. danno al detto Duca che guadagnerà S. A. R. e l'impegnerà intieramente nelli suoi interessi e sodisfationi. »

HUITIÈME CARNET, ANNÉE 1646.

P. 13 : « Grand' effetto farà il viaggio di M^{ma} de Longavilla a Munster, per far conoscere che siamo esenti del difetto dell' impatienza della quale sono accusati li Francesi, e che si pensa a star fermi ad haver una giusta sodisfatione. »

P. 15 : « Saint Ibar, doppo haver bevuto a Munster, disse mille cose contro del Cardinale Mazarini, et dicendosegli il giorno doppo dà uno della casa di Longavilla : Voi havete parlato ieri contra , etc., mà havevate preso del vino, rispose : E vero che havevo preso del vino, mà è pure certo che non per questo perdo mai il giudizio e la ragione. »

Il parait que M^{me} de Montbazon revint à Paris et à la cour en 1646. On lit ici en effet, p. 26 et 27 ces lignes en français : « Son Alt. royale fut voir madame de Montbazon vendredi 11^{me} (il n'est pas dit de quel mois), y trouva Tillières et Trunquedoc (?), lui parla demie heure en particulier. Le jour suivant, S. A. R. trouva madame de Montbazon chez Madame qui se retira pour les laisser parler ensemble. Le dimanche S. A. R. fut voir M^{me} de Montbazon chez elle et demeura plus d'une heure dans sa ruelle. Madame et Mademoiselle de Guise venaient d'en sortir. Messieurs de Tillières. Boisdauphin et Ouailly y estoient. »

P. 35 : « Far correre voce destramente che si richiamerà M^{ma} di Cherverosa, e si metterà nel ministero M. di Chatonof, a fine d'intimidire il Principe e la Principessa di Condé. S. M. potrebbe ancora far chiamare et accarrezzare molto la Principessa di Ghimené, non amata dà quella di Condé, e sopra tutto *tesmoigner* grand' affettione al Madamoiselle. »

P. 38 : « Rimandar a M^{ma} di Guisa la lettera che sua figlia haveva scritto a Montresor. »

Symptômes de brouillerie entre les Condé et Mazarin depuis que celui-ci leur eut fait refuser l'amirauté laissée vacante par la mort d'Armand de Maillé de Brezé, tué devant Orbitello.

P. 46-56 : « Il Duca d'Anguien ha detto all' Eglé (?) che il Duca di Brezé haveva ordinato a Dognon (depuis le maréchal du Dognon) che

in caso di morte o prigionia di esso Brezé non riconoscesse altri nella piazza che il detto Duca d'Anghien. »

« È stato pubblico in Parigi, havendone ricevuto l'avviso dall'armata, e n'è ben informato il maresciallo d'Estrée, che in un festino che si fece in casa di Saint-Martino che comandi l'artiglieria, alla presenza di S. A. R. e Duca d'Anghien, maresciallo di Gramont, etc., si parla indecentemente della Regina, e furono cantate de' fogliantines (feuillantines, couplets satyriques) contro di lei sopra il fatto della Marina. Questo è certo, ma conviene dissimulare nella presente congiuntura, antepo-
nendo il servitio del Re ad ogni altro rispetto particolare, massime che la Regina non perde cosa alcuna e fa un atto di gran moderatione e prudenza, havendo il tempo di mostrare il dovuto risentimento quando potrà farlo senza pregiudicare al figlio el al Regno. »

« Rantzau ha detto a Launay, perche io lo sapessi, che quando S. A. R. hebbe la nuova della ritirata di Orbitello, disse a la Riviera: Voilà de nos entreprises! come se io dovessi rispondere delli errori che si fanno dà quelli che comandano li eserciti. Certo sarei in cattivo stato, particolarmente per quello segui in Fiandra dovè li preparativi fatti, le gran forze che vi hebbimo, la debolezza dei nemici e li gran rinforzi che si mandano continuamente fanno sentire più che non si facciano gran progressi, e cio per le difficoltà di S. A. R. e del suo consigliere contro l'avviso di tutti li capi, che il non prendersi Orbitello che non importa punto alla Francia e che era attaccato dà 2,500 fanti e 200 cavalli. Ma dà tal discorso di S. A. R. si cava che gli hanno guastato l'animo e parlatoli contro di me. »

« Il Duca d'Anghien nel viaggio di S. A. R. al canale di Burges, nel quale la Riviera non si trovò per essere stato ammalato, prese il tempo per dire a S. A. R. che ogniuno l'adorava quando non haveva apresso di se persone che non sapevano consigliarla, alludendo alla Riviera, e che se si fosse S. A. R. voluta fidare in lui Duca, l'havrebbe fatta rispettare in modo che sarebbe stata padrone, etc. »

« M. d'Elbeuf ha detto mille cose a M. Le Tellier delli discorsi tenuti all'armata al disavvantaggio della Regina e mio, e che il Duca d'Anghien haveva travagliato grandemente apresso S. A. R., e trà le altre cose gli haveva detto che io haveva concluso matrimonio d'una mia nipote col Duca di Brezé per unirmi intieramente al detto Duca senza partecipazione di S. A. R., dà che poteva raccogliere, etc. »

« Il Duca di Nemours ha spedito dall'armata a sua moglie per dirli che si adoperi congiuntamente al Duca di Mercurio perchè la congiun-

tura è opportuna per liberare Bofort e rimetter tutta la casa di Vandomo; poiche il cardinale Mazarini era necessitato a far un partito contra quello del Duca d'Anghien, che sarebbe favorito dà Monsieur; e la detta moglie spedi subito a suo fratello a Aneto, et il maresciallo d'Estree m'a parlato assicurandomi che a mio piacere potrei disporre di quella casa. »

« Il Duca di Guisa nell'istesso tempo mi ha fatto et alla Regina ogni maggior protestatione, esitendosi ad intraprendere tutto. »

« M. d'Elheuf e li figli hanno stretto M. Le Tellier per veder se potesse sperare una mia nipote per il suo primogenito. »

« Gramont, arrivando di Mardic le 18 agosto, mi ha detto che era vero che si erano fatti versi e fogliantine in disprezzo della Regina, etc. »

« S. M. accarezzi M^{ma} la Principessa avanti il suo diparto, mostrandone dispiacere, et assicurendola che l'ama più che mai, havendo riconosciuto nelle congiunture presenti il suo affetto e passione, etc. »

« Masson, intendant de M. de Vendosme, a veu M. le Prince pour lui demander sa protection de la part de son maistre, et lui faire de grandes protestations de service et d'attachement. Il luy a tesmoigné qu'il avoit grande envie de venir en France et qu'il vouloit lui en avoir toute l'obligation, qu'il estoit pret à y venir sans demander autre assurance que sa parole ou celle de M. le Duc son fils, etc. M. le Prince a respondu d'abord qu'il ne le cognoissoit point, et qu'il vouloit voir la charge qu'il avoit de M. de Vendosme. Masson lui en montra les lettres, que M. le Prince a voulu retenir, et ensuite luy a donné de grandes espérances, mais qu'il n'estoit pas encore temps de se déclarer. Le dit Masson a dit que toute la maison de M. le Prince avoit eu grande jalousie de la visite de S. Eminence a madame de Guise et a madame de Montbazou. Que l'on traite fort avant le mariage de M. de Mercœur et de mademoiselle d'Alais, etc. »

P. 66 : « Gentiluomo di Vandomo al Principe di Condé per rimetterli tutti li diritti che ha sopra l'ammiragliato. »

P. 65, 66, 67 et 68 : « Saint-Ibar ha tenuti discorsi perniciosissimi a Brancas (?) contro lo stato e li ministri principali. Ha fatto il possibile per guadagnarlo, e gli ha portato un sacco con mille ducati d'oro. Scriverne a M. de Longaville. In oltre S. Ibar ha fatto ostentatione dicendo la parte che haveva nello spirito del Duca di Longavilla, il quale ha detto a Brancas che, quando fu a Munster li volse dare dieci mila scudi doppo haverli esagerato le obligationi che li professava per il fu conte di Soissons e per lui. Fece il possibile per imprimere a Brancas

che S. A. R. era maltrattata, che nella regenza doveva procurarsi delli vantaggi, et in fine che lui et il Duca d'Anghien dovevano dar la legge e non riceverla. Oltre le mille ducati che insiste per far ricevere a Brancas, procura in mille modi guadagnarlo; e cenando insieme volle metter la (conversatione?) mal a proposito sopra la Regina con parole assai insolenti, et il medesimo di me. Si levo però di tavola Brancas, giuro che non soffrirebbe; mà si mise qualcheduno di mezzo e troncò il discorso cominciato. Brancas et altri assicurano che tutto quello si pubblica a nostro disavvantaggio viene dà lui, che ha molti emissarii per questo effetto. Ha incessamente travagliato per la trega e per impedire che l'armata Olandese non agisce. Va liberamente a Gant et Anversa havendo passaposti amplissimi, et ha commercio coi ministri spagnuol e continuo, e scrive nuove a M^{ma} di Cheverosa ¹. Parla contro di me in casa di M. de Longavilla che lo seppe molto bene, e benché non fosse allora seguita la morte del Duca di Brezé che ha data occasione al detto Duca di monstrar sentimenti in riguardo all'amiragliato, non fece demonstratione alcuna; anzi queste dichiarazioni di Saint Ibar e la sua condotta e corrispondenze assai pubbliche con li nemici di questa corona non impedinò che non lo colmasse di gratie, favori e confidenze, mentre dimorò a Munster et alla sua partenza. »

NEUVIÈME CARNET, ANNÉE 1647 ET 1648.

P. 12: « Le bruit de Paris est que je fais partir la Reine parce que M^{me} la Princesse acqueroit trop de crédit auprès de sa Majesté, que pour cet effet M^{me} de Monthazon vi è andata, che per mezzo suo si tratta l'agjustamento di M^{ma} di Cheverosa per farla ritornare e metterla contra la detta Principessa, la quale a me medesimo ha parlato di questo, mà mostrando di ridersene. »

P. 28: « Trattare che il duca di Lorena, facendo dichiarare nullo il matrimonio con la Duchessa che è in Francia, alla quale si potrebbe dar molti vantaggi per la sua vita durante sopra la Lorena, et il detto Duca rinunziando alla Lorena fosse, per una remissione juridica del Re d'oggi ², e dalli popoli acclamato Re di Portogallo, a conditione che

1. On reconnaît à quel point Mazarin était bien informé. Voyez plus bas le Mémoire de l'abbé de Mercî.

2. Le roi de Portugal, Jean IV, n'avait alors qu'un fils, Alphonse VI, dit l'Impuissant, le prince dom Pèdre, depuis roi, n'étant né qu'en 1648, le 23 avr.^l.

il regno ritornerebbe al figlio, il quale si potrebbe maritar con la figlia del detto Duca ¹, che sarebbe per la dissoluzione del primo matrimonio legittimo. La Francia potrebbe in questo caso obligarse non solamente a fornir le cose necessarie per il tragetto del detto Duca, della sua casa e sue truppe in Portogallo, mà ancora di fornire dell' altre, e promettere una assistenza annua per la sussistenza e la conservazione di esse. »

P. 33: « 16 décembre 1647. Le marquis M., outre le discours qu'il m'a tenu de la campagne passée, soutenant que l'Archiduc, contre l'avis de tous les chefs de guerre, avoit attaqué Dixmude ² avec cinq mille hommes de pied et dix mille chevaux; sachant qu'il y avoit près de trois mille hommes dans la place et les recrues des régiments, et soutenant ledit marquis qu'on ne pouvoit pis faire de nostre côté ni pour défendre la place ni pour la secourir, et que cela a grandement servi à relever la réputation dudit Archiduc en Flandre et à faire concevoir une mauvaise opinion des François, c'est-à-dire de leur courage et de leurs forces, il m'a dit en outre que la pensée de l'Archiduc étoit, lorsqu'il alla à Landrecies, d'attaquer Saint-Quentin, et que cela se fut fait s'il y eut eu moi en pour les vivres. Il croit qu'il songe a présent a la même chose pour la campagne prochaine, mais surtout de faire des armées pour en faire entrer une en France du côté de la Champagne, composée de cinq mille chevaux et six mille hommes de pied; et c'est un ancien dessein auquel l'Archiduc a ordre d'Espagne de songer, et en son particulier il est bien persuadé qu'on ne peut rien faire de meilleur. Il aura deux mille Espagnols d'Espagne où il envoie trois mille Vallons; il aura infailliblement, a ce qu'il croit, quatre mille hommes d'Allemagne, infanterie et cavalerie, et déjà a envoyé l'argent pour en faire venir au plustôt. Il dit que l'Archiduc est déjà d'accord avec le duc de Lorraine qui promet de mettre ses troupes a dix mille hommes; mais le marquis ne croit pas qu'il en puisse venir a bout, non obstant grand nombre de prisonniers françois qu'il tire des prisons pour les faire servir dans son corps. On assure qu'il y a déjà la moitié des François dans les troupes de Lorraine. Il dit que l'Archiduc aura ses places garnies, qu'on songe aussi a Rocroy, et que sans l'attaquer on croit qu'une armée entrant dans certain endroit de la Champagne peut aller sans obstacle jusques a Soissons, et que M^{me} de Chevreuse et les François qui donnent

1. Anne de Lorraine, fille de Charles IV et de Béatrix de Cusance, née le 23 août 1639.

2 Pris par Rantzaw le 13 juillet 1647, repris par l'archiduc peu de temps après.

des advis de là assurent qu'avec cela tout sera sens dessus dessous. »

P. 68 : « Ecrire une lettre du Roi a Saint-Ibar de venir ici rendre compte de ses actions ; la lui faire rendre par M. l'ambassadeur, et passer outre en cas qu'il ne vienne pas. »

P. 73 : « Moron (?) porta lettere di M^{me} di Cheverosa per la Regina e per me. Saper dà S. M. se si devono ricevere, et, a mio parere, non si devono. »

P. 92 et 93 : « La Reyne pourra faire une réprimande a Brion. Il reçoit des lettres de M. de Beaufort. Serliere, dans la maison duquel ledit Beaufort a logé, vient ici et est entretenu de Brion. Sa légèreté ne vaut rien en ce rencontre. Sa vieille affection pour M^{me} de Nemours ¹ agit en ce rencontre au préjudice de Sa Majesté, et de l'avantage du dit Brion, lequel mesme a oblié ce qu'il doit a Sa Majesté et a moi. A parlé a S. Alt. R. avantageusement pour M. de Beaufort... M. de Mesmes, M. d'Avaux et M. de Chatonof se sont rencontrés a la maison de Bourdier. Il semble un rendez-vous, et que quelqu'un ait travaglié pour les faire voir ensemble.

« A quoi peut estre bon pour moi le commandeur de Jars ? Toute sa passion est pour Chatonof. Après lui avoir fait donner deux abbayes qui valent vingt mille livres de rente, et une commanderie qui vaut autant, lui avoir fait donner des gratifications d'argent assez considérables, l'avoir traité avec affection et familiarité, je ne trouve pas qu'il m'ait jamais donné le moindre avis qui put regarder mon service, quoique dans les compagnies où il s'est trouvé il aye entendu des choses qui me regardoient, et dernièrement a Petitbourg, s'étant apperçu que S. A. R. étoit fâchée, il ne m'en dit rien comme fit Gersé. D'ailleurs il trouve à redire a tout ce qui se fait. Les malheurs qui arrivent, a son dire, on les pouvoit empêcher, et M. de Chatonof l'eut fait sans doute, et les avantages que nous remportons eussent été plus grands si le susdit s'en fut meslé. Dans les occasions, donne ses coups auprès de la Reyne pour l'eschauffer en certaines rencontres. Enfin c'est une peste de la cour. »

P. 97 : « Les caballes de dehors qui agissent dans le Parlement sont celles de M. de Chatonof et de Beaufort. Beaufort avoit escrit une lettre fort souple, et dans laquelle il demandoit protection a M. le Prince, mais les Importans ont conseillé de ne la point rendre, parce qu'elle auroit fait un méchant effet a l'égard de S. A. R., et n'eut pu rien produire, M. le Prince ne devant demeurer ici qu'un jour ou deux. »

1. Voyez Retz, t. Ier, p. 45, édit. d'Amsterdam, 1731.

NOTE DEUXIÈME.

Lettre royale sur l'arrestation de Beaufort.

Dans cette lettre, Mazarin s'applique à établir qu'après une si grande affaire toutes les rigueurs du gouvernement se sont bornées à l'arrestation de Beaufort et à *commander à quelques autres de se retirer dans leurs maisons*. Cette circulaire est si habile et si modérée que nous la publions ici comme une solide justification de la conduite de Mazarin, et un tableau fidèle de la situation de la France au dedans et au dehors. Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais vu le jour.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE. *Ministère de M. Le Tellier, minutes*, 1^{er} vol., fol. 89.

Lettre du Roy aux gouverneurs des provinces et aux généraux d'armée sur le sujet de l'emprisonnement de M. de Beaufort, du 13 septembre 1643, à Paris ¹.

« Monsieur,

« Depuis qu'il a plu à Dieu de retirer de ce monde le feu Roy, mon seigneur et père, sa bonté a esté si grande pour cet Estat que bénissant les soins et les conseils de la Reyne régente madame mère, cependant que mes armées d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne agissoient contre les ennemis de cette couronne, non-seulement en leur faisant teste dans leur propre pays, mais en attaquant leurs places et en éloignant de mes frontières les perils et les incommodités de la guerre, il a augmenté mes prospérités du côté de la Flandre par le gain signalé d'une grande bataille et par la conquête d'une des plus importantes places des Pays-Bas; tout cela étant arrivé au temps qu'il y avoit plus tost sujet de craindre que la perte que je venois de faire

1. La même lettre a dû être adressée en même temps à toutes les cours souveraines.

avec mes sujets ne leur donnast le moyen de prendre sur moi quelque notable avantage , m'a obligé de redoubler mes vœux et mes prières pour obtenir la continuation de ce bonheur de la main toute puissante de celui qui protège les Roys dans leurs justes desseins. Car chacun a pu voir comme par une espèce de miracle les efforts extraordinaires que mes ennemis avoient faits pour attaquer mon royaume n'ont produit autre chose que la perte de leurs meilleures troupes, au lieu du ravage qu'ils s'estoient promis de faire dans mes plus fertiles provinces, et que, par un effet visible de la justice divine, ils ont attiré chez eux les maux qu'ils avoient intention de faire à la France. Ils avoient estimé d'abord, après l'accident funeste qui estoit arrivé, que la conjoncture leur seroit favorable pour tout entreprendre, et qu'après la défaite de mes armées, qu'ils ne croyoient pas qu'au milieu des larmes et des afflictions je pusse avoir mis en état de leur estre opposées, ils pourroient exécuter tous leurs desseins sans aucune résistance. Mais le ciel en ayant disposé autrement, les heureux succès qu'il a eu agréable de me départir, leur ont fait recognoistre que l'ancienne valeur de la nation françoise n'étoit pas morte avec son souverain, et qu'il estoit comme impossible qu'ils pussent jamais nous ravir par les armes les avantages que le feu Roy, mon seigneur et père, avoit acquis sur eux depuis l'ouverture de la guerre. Cette cognoissance les eut sans doute déjà fait rendre à presser davantage la negotiation de la paix, que je souhaite si ardemment pour le soulagement de mes peuples, s'il ne leur fut resté quelque espérance de se prévaloir des désordres et des divisions qu'ils se promettoient de voir naistre et peut-estre de répandre eux-mêmes dans ma cour au commencement de la régence. C'est ce qui a obligé la Reyne régente, madame ma mère, à redoubler ses soins pour remédier à un mal si dangereux, et qui l'a fait résoudre, après avoir mis par sa prévoyance les forces du dehors en estat de faire plus tost du mal aux ennemis que d'en recevoir d'eux, de travailler à la réunion de celles du dedans, remettant un chacun dans son devoir par une douceur sans exemple, en quoy elle n'a pas moins employé les effects de sa clémence que l'autorité souveraine qui est entre ses mains, afin de fermer la bouche aux plus difficiles, en leur ostant les moindres prétextes qu'ils eussent pu prendre de mécontentement. L'on a pu remarquer avec quel excès de bonté elle a rapplé dans la cour tous ceux qui s'en estoient absentés, combien libéralement elle a remis les uns dans leurs biens, les autres dans leurs charges, et comme généralement elle a voulu attirer tous les grands

du royaume autant par ses bienfaits que par la considération de leur devoir et travailler avec eux à la conservation de la tranquillité publique. Mais tous ces effets d'extresme bonté n'eussent pas été capables de les contenter, si elle ne les eut fait ressentir à mon peuple, auquel les despenses excessives qu'il faut supporter pour la défense de l'Estat n'ont pu empêcher qu'elle n'aye accordé cette année un notable soulagement ayant fait diminuer l'imposition des tailles de dix millions de livres jusques à ce qu'elle puisse faire davantage, comme elle espère bientôt. Encore qu'elle ait été portée à cette résolution par l'inclination naturelle qu'elle a de faire du bien à un chacun, elle a particulièrement esté conviée par la cognoissance qu'elle a eue que le plus assuré moyen qu'elle a de réduire bientôt les ennemis à la conclusion d'une paix générale étoit de faire concourir à un mesme but toutes les forces de mon royaume, en bannissant les divisions de la cour qui sont presque toujours suivies du trouble qui s'élève dans les provinces. Mais enfin ayant vu à mon grand regret que ceux qui ont reçu plus de graces et de témoignages de confiance de ladite dame Reyne, abusant de sa bonté, commençoient à former dans ma cour des caballes et factions qui ne pouvoient que nous estre suspectes, et que je ne pouvois plus différer de pourvoir à leurs secrettes menées sans mettre en péril le gouvernement de mon Estat, ayant particulièrement remarqué que mon cousin de Beaufort estoit celui qui me donnoit plus de sujet de mécontentement et de juste défiance, j'ai esté contraint, de l'advis de mon oncle le duc d'Orléans et de mon cousin le prince de Condé, de m'assurer de la personne dudit sieur de Beaufort, et de faire commander à quelques autres de se retirer en leurs maisons, afin d'assurer par ce moyen le repos de mes sujets qui ne m'est pas moins cher que ma propre vie, et qui enfin n'eut pas pu éviter d'estre troublé, si je n'eusse coupé le mal par la racine, en dissipant les entreprises et factions qui se forment dans la cour, lesquelles dégénèrent ordinairement en guerres civiles et dont les moindres causent en fort peu de temps la désolation entière des peuples. Cependant j'ai bien voulu vous faire part de ce qui s'est passé en ce rencontre, afin qu'estant informé de la grande prudence avec laquelle la Reyne régente, madame ma mère, travaille à conserver mon autorité et garantir mes sujets de tous les maux dont ils pourroient estre menacés, vous apportiez aussi de votre costé ce qui dépendra de vous aux occasions où il sera nécessaire pour les contenir dans l'obéissance qu'ils me doivent. Sur quoi, me remettant sur votre affection accoustumée au bien de mon service, je ne vous ferai celle-ci

plus longue que pour prier Dieu, qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte et digne garde.

« Escrit à Paris, le 13 septembre 1643.

« Signé Louis, et plus bas

« LE TELLIER. »

NOTE TROISIÈME.

Pièces relatives à la conspiration.

I.

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, FRANCE, t. CVI. Ce rapport d'un agent inconnu de Mazarin est certainement de la fin de septembre 1643. Il est, ainsi que le suivant, la source de plus d'une note des Carnets, et tous deux se peuvent utilement joindre aux Mémoires d'Henri de Campion.

« Avis de ce qui se fesoit et disoit à Anet, et touchant Campion.

« Le sieur de Campion (évidemment Alexandre de Campion) estant à l'hostel de Chevreuse et voulant s'en retourner au Louvre, fut conseillé par MM. de Guise et d'Espernon, qui estoient pour lors aussi au dit hostel, de n'y point aller, et pris resolution d'attendre le retour de M^{me} de Chevreuse qui estoit chez la Reyne; au retour de laquelle il se resolut de n'y point aller, ni même ne fut pas coucher en son logis qui estoit rue Grenelle chez des baigneurs, et lui fut dit que le bruit courroit chez la Reyne qu'il estoit arrêté.

« Le dit Campion fut adverti qu'il eut promptement à se sauver par M. de Beauregard qui se mit en chaise dans l'hotel de Vendosme pour faire ses visites en assurance pour advertir tous ceux qu'il desiroit, craignant aussi qu'il ne fut arrêté et recognu. Et M. de Vendosme estoit fort en peine si Campion n'estoit pas arrêté, mais on lui dit que le dit sieur de Beauregard lui en avoit donné avis.

« Le dit Campion sitost averti monta à cheval, et de Paris s'en vint

à Versailles où il fut deux jours en attendant les ordres de M. de Vendosme, etc.

« M. de Vendosme est parti d'Anet à cheval avec Beauregard et trois autres de ses gentilshommes pour aller parler au dit Campion, et pour cet effet envoya devant le dit Beauregard trouver le dit Campion en son logis à Vert, qui est à quatre lieues ou trois d'Anet, à une lieue à côté de Dreux, pour que le dit Campion eut à s'en venir au devant de M. de Vendosme sur le chemin au rendez-vous, entre Anet et Vert; ce qui fut fait, et là se parlèrent fort M. de Vendosme, Beauregard et Campion seulement, les trois autres gentilshommes étant éloignés d'eux et n'étant pas de la conférence. Le dit Campion ne va point assurément à Anet parce que M. de Vendosme craint que cela ne soit sçu.

« Le frère de Campion (Henri) est toujours à Anet ¹. Brillet y est aussi.

« Le dit Campion (Alexandre) est toujours en crainte. Beauregard l'allant visiter ces jours passés chez lui à Vert et courant dans son village, lui Campion et sa femme eurent apprehension, entendant le bruit des chevaux, en se promenant proche le logis.

« Le dit Campion a conférence par lettre avec M^{me} de Chevreuse.

« Le dit Campion est toujours en visite chez le voisinage tantost d'un costé, et tantost de l'autre.

« M. de Vendosme a force avis de Paris et a tousjours du monde à cheval qui vont et viennent de costé et d'autre.

« Il a retranché beaucoup de sa maison. De vingt-cinq officiers de cuisine, il n'en a plus que trois. Pour ses gentilshommes, il garde tout, et on dit qu'il vend une partie de ses coureurs, et tout ceci se fait à dessein que la Reyne et monseigneur le Cardinal voyent qu'il n'a aucun dessein.

« M. de Vendosme fait faire amas d'avoine et fait achepter des chevaux sous main.

« M. de Vendosme envoya en grande diligence à cheval donner avis à Campion qu'il eut à ne se tenir en sa maison à Vert et qu'il avoit eu avis qu'il y avoit ordre à le prendre. Le courrier le trouva dînant avec sa femme et Beauregard. Ceci par relation du courrier mesme, qui est une chose très véritable. Ce fut jedy vingt-trois septembre; et aussitost il monta à cheval avec deux de ses gens, chacun sur bons chevaux, avec pistolets et fusil.

1. Voyez les Mémoires d'Henri de Campion, p. 223.

« M. de Vendosme prend très assurément grand soin de sa personne, et dit-on que si on le prenoit il feroit tous ses efforts pour le sauver. Par relation de ses domestiques.

« M. de Vendosme a force visites à Anet de tous les costés de toute la noblesse d'alentour. De cognoissance il y avoit une fois un nommé M. de Clinchan qui avoit page ; M. de Cargret, maitre de camp d'un régiment d'infanterie ; MM. de Crevecœur. M. Du Parc Roncenay, oncle de Campion, y est souvent. M. de Neuilly y estoit, et M. de Hallot, et M. de la Vilette, tous deux parens, et officiers chez le Roy, ainsi qu'un gentilhomme servant chez le Roy. Bref tous les jours force visites.

« Du temps de feu Roy, lorsqu'il étoit malade et que l'on attendoit de jour en jour qu'il mourut, force noblesse venoient à Anet faire offre de leurs services à M. de Vendosme.

« M. de Vendosme et Madame et M. de Mercœur sont toujours à Anet, et ne sortent point. Ils n'ont esté qu'une fois à la chasse.

« M. de Vendosme fut avec M. de Beauregard au devant de Madame qui venoit de Paris où elle avoit esté toujours en une religion au dit Paris, et on croit que c'estoit au Calvaire ; et quand M. de Mercœur salua Madame, ils se prirent tous deux à pleurer.

« M^{me} de Vendosme est toujours presque avec les religieuses d'Anet, et dit-on qu'elle boit et mange fort souvent avec elles, et qu'elle est servie dans de la fayence.

« On dit à Anet que M. et M^{me} de Nemours sont à Paris à l'hostel de Vendosme.

« Campion (Henri) et autres qui sont à Anet alloient parfois se promener à une demie lieue du logis à pied ; mais à present ils s'en donnent de garde sur l'advis que l'on a donné qu'il y avoit ordre de les prendre, et ne sortent que peu si ce n'est à cheval. Ceci par relation d'un valet de pied.

« On espère dans le logis qu'à la Toussaint prochaine M. de Beaufort sortira, et dit-on que Monseigneur le Cardinal sera contraint de sortir de la cour.

« Par relation d'un valet de pied, il se dit qu'ils estoient plus de cinquante ou soixante qui devoient assassiner Monseigneur le Cardinal s'il eut été à la promenade.

« Le bruit court dans le logis, par relation du dit valet de pied, que M. le duc d'Anguien avoit demandé à la Reyne M. de Beaufort et qu'il sortiroit, mais que Monseigneur le Cardinal empesche le plus qu'il peut, attendu que s'il sortoit, sa personne ne seroit en assurance ; mais qu'il faudra bien que cela soit à la Toussaint.

« Par relation d'un valet il s'est rapporté que la Reyne avoit envoyé courrier à M. de Vendosme et à M. de Mercœur pour revenir en cour, et que Monseigneur le Cardinal voudroit n'avoir point consenti à la prison de M. de Beaufort, mais qu'aussitost qu'il seroit sorti il faudroit que Monseigneur le Cardinal abandonnast la cour et qu'il ne dureroit pas longtemps en France, et que tous les princes y avoient grand intérêt.

« Par relation du dit valet il fut rapporté qu'une grande partie des soldats qui escortoient M. de Beaufort au bois de Vincennes, n'avoient leurs mousquets que chargés de poudre, en cas que le secours fût venu pour le sauver.

« Par relation d'un valet, qu'avec un gentilhomme de M. de Vendosme, que je crois qui s'appelle Vaumorin, et encore avec un autre valet de pied, ils furent aussitost au bois de Vincennes pour parler à M. de Beaufort, mais que le gouverneur du lieu leur dit qu'ils ne le pouvoient faire et qu'il y alloit de sa teste.

« Par relation de domestiques du logis il court un bruit que la Reyne et Monseigneur le Cardinal font tirer du bled en Espagne et que le bled rencherit fort partout, et que si tous les princes fesoient bien ce seroit le lieu de faire la guerre.

« M. de Vendosme a quatre ou six valets de pied qui sont tousjours en campagne et ne vont qu'à pied, et sont fort mal vestus de gris. Enfin on tient que M. de Vendosme a dessein de faire quelque chose journellement. Il y a force gentilshommes qui arrivent à Anet; il y en avoit de Vendosme dernièrement, et M. le cardinal ne durera guère longtemps. »

II.

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, FRANCE, t. CVI, p. 408.

« *Avis touchant l'affaire de monsieur de Beaufort.* »

« Depuis nos dernières relations par nos lettres des 9 et 14 octobre, nous fumes à Anet où nous avons resté le long du jour et couché. Là nous avons sçu très assurément comme les nommés Beauregard, Brillet, Fouqueret⁴ et Ganseville y estoient, et vu Brillet avec le baron

4. Mazarin, dans ses lettres, l'appelle aussi Fouqueret, et dans les Carnets Foucré, Fouqueré, etc. Le vrai nom est Feugueret. C'est Henri de Campion qui était

Desessart monter à cheval avec pistolets et fusils, étant à la chasse au chien couchant, d'où ils retournèrent à deux heures de là et n'allèrent qu'à un quart de lieue d'Anet. Nous avons appris en ce même lieu de personnes dignes de foi que de deux jours en deux jours il arrive deux espions de Paris qui ne tardent que six heures à faire leur course et sont vestus de gris.

« Monsieur, Madame et monsieur de Mercœur sont toujours dans leur chateau avec petit train, ce qui se fait par maxime.

« Le baron Desessart l'a quitté six jours par mescontentement de l'avoir refusé d'un cheval de M. de Beaufort. Il ne reste plus de l'escurie de M. de Beaufort que ses deux courteaux anglois et son cheval de bataille.

« Ganseville a dit qu'il voudroit bien se dégager du service, mais qu'il ne le peut. Le principal point, c'est qu'il a crainte d'être pris. Sçavoir si ce n'est point par feinte, car il en parle trop publiquement.

« Campion (Alexandre) a esté à Anet et y a couché. Il y arriva fort tard et monta à cheval de grand matin pour s'en aller. Il est toujours accompagné de deux de ses gens bien montés à l'avantage avec pistolets et un fusil, et il ne couche point deux nuits en un lieu, étant grandement dans l'appréhension.

« Nous avons appris que les gentilshommes que l'on congédioit n'alloient pas plus loin que Vendosme, Montoire et autres lieux appartenant à mon dit sieur le duc de Vendosme, auxquels on avoit baillé la plus grande partie des chevaux que l'on feint avoir vendus.

« Nous avons aussi appris que La Lande disoit que l'heure n'estoit pas venue qu'il devoit faire un coup, et qu'après cela c'estoit le moyen de sortir de toutes affaires et d'avoir par force la femme qu'il n'a peu avoir de bon gré.

« Nous avons esté à Vert, demeure de Campion (Alexandre), où nous avons sçu que lui Campion avoit couché la nuit dernière chez le sieur Du Parc, son oncle.

« Nous avons esté chez M. Frasel, garde de la manche, où nous n'avons rien appris, sinon qu'il y avoit deux jours que Campion estoit venu, prendre possession d'une petite terre proche de lui, attendant Nonancourt, dont il est à présent seigneur, et qu'il y tarda fort peu. Nous avons esté à Bernay où nous avons appris du sieur Du Buisson les

seigneur de Feuguerei, et qui porta, quitta et reprit ce nom, comme il dit en ses Mémoires, *Avertissement*, p. 5.

demeures des sus-nommés Ganseville et Lalande, et que Lalande avoit esté depuis douze jours deux jours dans ledit lieu de Bernay. Et comme nous parlions de l'affaire, il nous dit qu'il sçavoit de bonne part que la supposition de l'entreprise estoit que Ganseville avec un autre que je crois se nommer Giguët, tous deux appartenant à M. de Beaufort, avoient exprès feint une querelle, pourquoi ils montèrent à cheval de grand matin, et en même temps tous ceux de la maison en firent de mesme, feignant de les chercher, pour trouver l'occasion de rencontrer son Éminence, et pour ce sujet passèrent plus de dix fois dans la rue où demeuroit mon dit seigneur.

« Nous avons esté à Orbec et nous avons sçu comme Lalande y tient d'ordinaire sa demeure. C'est à un village qui se nomme Sain-Jean, à une lieue de Lisieux. Il a deux frères et forces alliés dans le pays. Il est monté avec avantage, et est en ce pays là attendant les ordres de M. de Vendosme.

« Dès le lendemain que M. de Beaufort fut arrêté, Ganseville est venu chez lui où il fut quelques jours, et depuis est retourné à Anet où il est à présent bien assurément. Ce que dessus par relation d'un de ses domestiques. Sa demeure est à un petit village qui s'appelle Tané, voisin d'un de ses beaux frères qui se nomme Bois Duval demeurant tous près ledit Tané, proche de Capelle et à une lieue d'Orbec. La demeure dudit Ganseville est une simple maison.

« Nous avons aussi appris à Orbec le tout par la relation du sieur Du Buisson, commissaire de l'artillerie, qu'un gentilhomme nommé Francheville, qui est de Gassé, avait écrit à un gentilhomme proche d'Orbec, et nous croyons que c'est à Lalande, que M. de Beaufort seroit hors dans quinze jours, au moins que l'on l'esperoit. Il n'y a que trois jours que la lettre a esté vue, et on croit que c'est Ganseville qui a écrit la dite lettre.

« En m'en venant j'ai sçu que dimanche dernier il y avoit un relai à Saint-Germain de la Granche, et l'autre à Villepreu, qui est le chemin d'Anet à Paris,... lesdits relais y ont esté jusqu'à mardi dernier.

« L'homme de chambre de Campion est passé samedi dernier à Villepreu pour aller à Paris, et dit qu'il devoit repasser le lundi en suivant, mais il ne passa que le mardi et dit que son maistre seroit bien en peine, attendu qu'il avait tant tardé. Il est vrai que ledit Campion se sauva sur un des courreurs de M. de Vendosme. Par relation d'un des palfreniers, celui là mesme qui donna son courreur.

« Il est très vrai que M. de Vendosme a donné parole à des principaux

gentilshommes de la province qu'ils eussent à estre prêts lorsqu'ils en seroient advertis.

« Il est très véritable que les nommés Vaumorin et le père Boullé ou Boullay, comme on l'appelle dans le logis de M. de Vendosme, sont perpétuellement à Paris pour faire le récit de ce qui se passe aux courreurs. »

III.

Mazarin, comme Richelieu, avait des agents dans tous les rangs de la société, et les ecclésiastiques n'étaient pas les moins utiles et les moins bien informés. Parmi eux était le père Carré, de l'ordre de Saint-Dominique, qui, pour de bonnes gratifications énumérées dans les Carnets, lui faisait de fréquents rapports sur ce qu'il entendait. Ce bon père servait aussi d'intermédiaire et d'interprète à diverses personnes de la plus haute condition qui voulaient bien servir Mazarin, mais sans se compromettre. Une de ces personnes était la comtesse de La Roche-Guyon, fille de M. de Matignon, très-souvent nommée dans les Carnets, et qui faisait passer à Mazarin des renseignements précieux par le père Carré qui lui était une sorte de directeur. Il y a un bon nombre de lettres du père Carré aux Archives des affaires étrangères. En voici une qui doit être de la fin de l'année 1643, t. CVI, p. 169.

« Monseigneur,

« Depuis ce matin que j'ai eu l'honneur de parler à votre Éminence, j'ai eu nouveau sujet de l'avertir et d'exécuter ce qu'elle m'a fait l'honneur ce matin de me recommander. J'ai vu la personne¹ qui m'a averti que celle qui se scandalisoit² que vostre Éminence parlât

1. La comtesse de La Roche-Guyon.

2. L'évêque de Lisieux avec lequel Mme de La Roche-Guyon était très liée; ou peut-être Mme de Hautefort à laquelle conviennent très bien les qualifications de *résolue et hardie*.

si souvent et si à seul à Sa Majesté avoit parlé à la Reyne, et qu'en suite Sa Majesté ne parlera plus à vostre Éminence qu'en un lieu où grande quantité de monde sera, et vous verra tous deux Sa Majesté et vostre Éminence parler ensemble un peu à l'écart dans la même chambre, et point du tout dans le petit cabinet; qu'elle parlera encore à Sa Majesté fortement, car elle est résolue et hardie. Ce sont les propres mots ^{qui} ^{ont} été dits à la personne qui affectionne Sa Majesté et vostre ^{seigneur}.

« ^{Le} ^{seigneur} Alexandre) estoit de la maison de Vendosme dont il a tousjoursuré mille escus de pension. On a feint qu'il en fut disgracié, et M^{me} de Chevreuse l'a donné à la Reyne pour servir à elle et à la maison de Vendosme.

« Les nuits MM. les princes de Guise et de Beaufort et Campion alloient chez M^{me} de Chevreuse. Elle souvent quittoit ces deux princes et s'entretenoit avec Campion en particulier dans sa chambre.

« Souvent elle sortoit la nuit à onze heures en carosse et alloit par la ville accompagnée de ces deux princes et de Campion.

« Souvent ces deux princes venoient trouver Campion en son logis, et la nuit le fesoit lever de son lit et le prenoit en leur carosse et rodoit ensemble par la ville.

« Quand il s'enfuit, il prit un cheval en l'hostel de Vendosme.

« Son cousin a dit à la personne qui aime Sa Majesté et vostre Éminence qu'il rode icy à l'entour, tantost à Saint-Denis, tantost à Argenteuil, et qu'il vient les nuits à Paris.

« La jeune comtesse du Lude servira grandement à M^{me} de Chevreuse.

« Durant la vie de feu M. le Cardinal, elle recevoit ses lettres et lui renvoyoit.

« Avant hier une dame fut à minuit chez une demoiselle grandissime confidente de M^{me} de Chevreuse.

« M^{me} de Chevreuse a dit que la Reyne l'avoit assurée de sa demeure icy à la cour, et qu'elle feroit en sorte que Campion seroit rappelé et rétabli à la cour.

« Celle qui a donné ces avis a été visitée ce matin par une personne de grande condition qui estoit fâchée de ce qu'elle avoit visité vostre Éminence¹. Elle a fait semblant de n'estre contente de vostre Éminence, et ainsi elle l'a trompé et tiré tous ses secrets. »

1. Voyez plus haut, p. 273; III^e Carnet, p. 89.

IV.

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, FRANCE, t. CVI, p. 71.

*Lettre autographe de Brassy au cardinal Mazarin, de la Bastille,
4 mars 1644.*

« A Monseigneur

« Monseigneur l'émminentissime cardinal de Mazarin.

« Monseigneur, depuis cinq mois que je suis à la Bastille, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vostre service, et me suis mis en estat que l'on me peut trancher la teste, pour vous tesmoigner que je n'ai point dessein d'épargner ma vie aux choses où il ira de vostre service. Presentement on me veut faire enteriner une abolition au Parlement comme si j'estois coupable, où il faut que je dise que je vous ai voulu assassiner, ce qui sera enregistré et que l'on verra tant que le monde durera, et qui m'attirera la haine de tous mes parens, estant d'une maison sans reproche, laquelle est de plus de mille ans; je serois le premier qui la tacheroit d'infamie. De plus, Monseigneur, vous sçavez que ceux qui attendent sur les personnes de vostre dignité sont inscrits à Rome sur le livre rouge et ne peuvent jamais eux ni les leurs espérer aucune grace du saint siège; ce qui me fait supplier vostre Éminence de comander que l'on me sorte d'ici sous caution, aimant mieux la mort que de perdre ce que je me suis conservé en vous sauvant la vie¹. Je prendrai la liberté de vous faire ressouvenir que vous m'avez promis que l'on ne me feroit point de violence, et que je sortirois d'ici quand je voudrois. C'est pourquoi estant assuré que je suis inutile, je supplie vostre Eminence de me donner la liberté, laquelle me conservera une vie que j'emploierai à vous servir en toutes les occasions que je pourrai rencontrer de vous donner des preuves que je ne suis en ce monde que pour estre

« Monseigneur,

« Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur,

« BRASSY.

« De la Bastille, ce 4 mars (1644). »

1. Cela est bien un aveu du projet d'assassinat.

NOTE QUATRIÈME.

Madame de Chevreuse en Touraine, 1644 et 1645.

I.

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, FRANCE, t. CVI, p. 144.

*Lettre anonime écrite au cardinal Mazarin, de Tours, 23 février 1645,
sur l'intérieur de M^{me} de Chevereuse.*

« Monseigneur,

« Il y a pr's de sept mois que je pris la liberté de vous escrire une lettre, où je vous mandois quelques nouvelles veritables d'une demoiselle, qui est lorraine, qui se nomme Bosmart, et qui est à présent icy, à Tours, chez madame la duchesse de Chevreuse, où je suis la plupart du temps et sçais la plupart de ce qui s'y passe. Donc, cette demoiselle, dans la chambre de sa maitresse, se laisse quelque fois emporter par des propos qui ne sont veritablement propres à entretenir des personnes de cette qualité. Et pour ne point vous entretenir un longtemps, je vous ai desjà mandé dans ma precedente ¹ que son mari est en Flandre d'où elle reçoit des nouvelles tous les ordinaires de Bruxelles. J'ay fait sçavoir à monsieur de Chevreuse comme il ne devoit point souffrir cette demoiselle en sa maison, qui ne fait qu'entretenir ladite dame de medisance et flatterie. C'est pourquoi, Monseigneur, on devoit envoyer ces gens d'où ils viennent, et aussi son maistre d'hotel, qui n'en fait pas moins du depuis que l'on a arrêté le medecin. Il n'avoit point sorti du logis de ladite dame depuis trois semaines, et il a aussi tenu quelques propos de votre Éminence. »

1. N'est point aux Archives des affaires étrangères.

II.

Divers rapports autographes d'un gentilhomme de Touraine nommé Cangé de La Bretonnière, agent soudoyé de Mazarin, chargé de surveiller les démarches de M^{me} de Chevreuse, et qui allait sans cesse de Tours à Rochefort, à Bordeaux et à Paris. Sa famille ayant connu les Servien, c'est par Lyonne qu'il était entré au service du cardinal, et c'est avec Lyonne qu'il correspondait. Ses dépêches sont chiffrées, mais on les a déchiffrées en grande partie. Elles ne sont pas toutes datées, ce qui ne permet pas de les mettre dans leur suite certaine. Nous les donnons à peu près dans l'ordre où nous les trouvons.

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, FRANCE, t. CVI, p. 145.

« *Mémoire de M. de Cangé, du 11 septembre.* » (Nous pensons que l'année doit être 1644, d'après la lettre suivante qui est datée de cette année et se réfère à la présente lettre.)

« Dernièrement à l'arrivée de la Reine d'Angleterre à Tours, le sieur Craft, Anglois, conféra, dans le logis de l'abbé de Saint Julien de Tours, où il logea, après le coucher de sieur Abbé, depuis onze heures du soir jusques à deux heures après minuit, avec la demoiselle Galland, autrement appelée la Mandat, qui est confidente de la duchesse de Chevreuse, comme aussi avec le sieur de Vaumorin, domestique du duc de Vendosme, et le sieur du Tillac, domestique du comte de Montresor, pour adviser de faire demander par une personne de hante considération la liberté du duc de Beaufort.

« De plus, le nommé Brillet a fait divers voyages vers le duc Charles de la part du duc son maistre (Beaufort), comme aussi les sieurs Campion par plusieurs fois sont allés à Vendosme, puis ont pris leur

route par la Guyenne. La mesme route a esté prise par le sieur de Vanmorin qui partit de Vendosme dans les premiers jours d'aoust, avec un valet de chambre du duc de Beaufort qui le suivit deux jours de suite. Ce fut un jour après que la Reyne d'Angleterre fut partie de Tours.

« Il y a dans la ville de Paris un nommé Mandat, agent de la duchesse de Chevreuse, duquel le logis se peut sçavoir à l'hostel de Chevreuse, qui confère souvent, assisté d'un nommé le Rousseau, autrefois valet de chambre du comte de Montresor, avec un des plus considérés des officiers du Parlement duquel le nom a esté dit à Monseigneur.

« La conférence du duc de Mercœur avec le sieur de Marsillac et les agents de quelques mecontents auprès d'un bourg appelé le Marché-Noir, près Bogency, a esté représentée par la dernière despesche ¹.

« Mon dit sieur de Lionne se souviendra, s'il lui plait, de presenter dès ce jourd'hui dimanche 11 septembre le present memoire pour recevoir ce mesme jour les commandemens que son Eminence voudra faire au gentilhomme qui va servir en Guyenne, selon les ordres qu'il lui en a donnés. »

« Mémoire de M. de Cangé La Bretonnière du 18 septembre 1644.

« Depuis le memoire donné il y a huit jours à Paris, j'ai fait rencontre d'un gentilhomme appelé Mollière (?), qui avoit laissé le duc d'Espernon en Gascogne..., et estoit venu de sa part, à ce qu'il me dit, porter quelques despesches à leurs Majestés; et sur ce que je lui demandai si son maistre arriveroit cet hyver en cour, il me dit que non, et qu'il estoit plus utile en son gouvernement pour le service du Roy, et que, bien que quelques personnes desirassent son retour près de S. M., il s'estoit résolu à ne point partir de son gouvernement. Ensuite je lui dis qu'il y avoit à craindre que son refus ne fût expliqué à desobeissance; il me fit response qu'il estoit apuyé d'une si puissante protection qu'il ne craignoit point ses ennemis.

« Apres divers langages, je le conjurai par l'ancienne cognoissance et amitié que nous avons eue de longtemps ensemble, de m'apprendre s'il y avoit quelque espoir de la liberté du duc de Beaufort; il me dit

1. Cette dépêche n'est pas dans le t. CVI; celle-ci est la première que nous rencontrons.

que, pour me parler en confidence, cette mesme liberté estoit désirée des (plus grands seigneurs) de la cour, mais que l'on avoit remarqué si peu de resolution en son Altesse Royale pour demander la grace du prisonnier que l'on avoit peine à en bien esperer, que la Reyne d'Angleterre en feroit priere pressante à sa dite Altesse à l'insçu de la Reyne, de plus qu'il y avoit aupres de la mesme Altesse deux personnes qui agissoient puissamment près d'elle et faisoient indirectement agir beaucoup d'autres. Et sur la difficulté qu'il fit de m'en confier les noms, je lui nommai la personne dont j'ai parlé à Monseigneur ¹, le nom duquel son Eminence a la memoire vivante; et par cette ouverture que je lui fis il se prit à rire et me dit en gascon, etc., etc. Ils espèrent aussi que la gouvernante du Roy apuiera pres S. M. pour lui faire faire prière à S. A. à l'insçu de la Reine pour la resoudre d'autant plus à supplier la Reyne en faveur du prisonnier. Ils se persuadent la mesme chose de Mademoiselle envers monsieur son pere par la recommandation de sa gouvernante.

« Ensuite je feignis de demander ou estoit le comte de Maillé, autre-

1. Cela se pent rapporter à une lettre sans date du même Cangé de la Bretagne que nous trouvons dans ce même volume CVI, p. 153 : « Monsieur, arrivant en cette province (de Guyenne), j'ai différé d'aller saluer le duc d'Espéron jusques à son retour des eaux, et cependant j'ai appris de divers lieux qu'il y a des gens qui ont pratiqué quelques gentilshommes de cette mesme province pour les donner au duc de Guise que l'on tient devoir armer sur la fin du quartier d'hiver pour le service du Roy. C'est pourquoy si Son Altesse Royale demande en sa faveur le gouvernement de Guise et autres places, comme l'on croit ici, leurs Majestés et Monseigneur considereront, s'il leur plaist, les particularités de cette depesche qui sont aussi certaines qu'importantes. Je puis assurer leurs Majestés et Monseigneur avec certitude que force personnes jouent divers personages pour desbaucher l'esprit de S. Alt. Royale, tant par ombrages et faux rapports que par quantité d'autres sortes d'artifices, le tout pour le désunir d'avec leurs Majestés. Mais ceux qui agissent plus puissamment et qui conduisent cette œuvre sont les nommés De Souches et l'abbé de la Rivière, lesquels depuis quelques mois ont porté S. A. à desunir leurs Majestés de Monseigneur, mais si adroitement qu'ils peuvent faire de grandes choses.... si leurs Majestés ne les eloignent d'auprès de ce prince. Le president Barillon a tres assurément correspondance en ce lieu où l'on tient que depuis cinq semaines il a fait divers voyages pour monopoliser quelque chose. La plupart des factieux agissent hardiment, dans l'assurance qu'on leur donne que, si leurs menés sont decouvertes, Mademoiselle et ceux de la maison de Guise les feront passer pour innocents, et que l'on n'oseroit punir qui que ce soit sans la permission de Monsieur. Dans peu de jours j'escrirai plus amplement, n'y ayant que fort peu que la cour de ce climat est arrivée en ce lieu où j'espere faire autant de séjour que m'ordonnera son Eminence. »

ment Beaupuy. Il m'a dit qu'il estoit exilé avec trois autres. De plus je l'enquis, s'il n'avoit point vu, depuis le malheur du duc de Vendosme, les Campion, Brillet et Vaumorin, qui estoient à lui. Il me dit qu'il n'y avoit lors près de son maistre que le nommé Tierceville, et du despuis le nommé Vaumorin, mais non Brillet ni les Campion, mais que le jeune Campion estoit arrivé depuis trois jours à Paris en habit d'anglois qui venoit chercher le nommé Craft qui estoit près la Reine d'Angleterre, lequel ne voulut point qu'il fut vu de la dite Reyne ni congnu en la cour. Il m'assura qu'il estoit logé à l'hostel de Nemours; et dans l'estonnement que je feignis avoir de sa hardiesse, il me dit qu'il ne sortoit point de ce mesme hostel que sur un cheval de mille escus, et qu'un homme qui meprise sa vie est capable d'entreprendre de grandes choses. Et lorsque je le voulus en quelque façon forcer de s'expliquer en confidence, il me replica de rechef en gascon, etc., etc.

« Il me temoigna aussi que le duc de Nemours estoit extremement mécontent, et qu'il en avoit dit force particularités au comte de Candale ¹, où il estoit present; qu'ensuite le dit comte lui avoit dit qu'estant allé visiter Monseigneur, les Suisses lui refusèrent la porte, quoi-qu'en sa présence ils laissèrent entrer à l'hostel de son Eminence trois carrosses.

« Et comme je feignois avoir un regret extreme de laisser partir de Paris le jeune Campion, il m'assura qu'il lui avoit assuré d'être à Agen dans la fin d'octobre, et que si je voulois venir me divertir quelques mois en ces quartiers, il me feroit voir des esprits d'agreeable conversation. Je lui dis ensuite que j'avois dessein d'y aller faire priere à M. l'archeveque de Bordeaux de donner à quelqu'un de mes nepveux quelque benefice, et qu'ensuite je lui promettois d'aller rendre mes devoirs à son maistre et de faire quelque séjour en sa cour.

« Il me dit de plus qu'en cette même cour et dans le climat où elle fait sejour l'on pensoit que les affaires changeroient de face dans le quartier d'hyver.

« Il m'a assuré que l'un des Campion, mais il ne m'a pas voulu dire si c'estoit Feuqueret ², estoit venu avec lui trois journées, qu'il l'avoit laissé sur les confins d'Allemagne en volonté de venir jusques à Anet par la Flandre, et en sa maison qui est proche, ce qu'il eut déjà fait s'il ne fut tombé malade.

1. Le fils du duc d'Épernon.

2. Henri de Camplon, seigneur de Feuguereil.

« Le duc de Mercœur a fait depuis dix jours défendre exactement les chasses sur les terres qui dépendent de sa maison de Chenonceau, et tient on qu'il y arrivera bientôt. Je l'irai visiter tout autant qu'il me sera possible. Je ferai tous mes efforts pour me rendre plus savant que je ne suis, vous assurant, Monsieur, que je forcerai mon peu de santé pour ne point perdre les occasions qui s'offriront pour le service de S. Em. Je supplie la sainte Providence vouloir conserver sa personne en sa sainte garde et vous pareillement, Monsieur, et vous supplie de vous souvenir de moi.

« Il n'y a que trois lieues de chez moi à Chenonceau. J'en demeurerai près, si Dieu permet que l'on ne m'en chasse. J'ose me promettre que Monseigneur ne le permettra pas, et que vous aurez soin de votre serviteur. »

IBID., p. 155. SIMPLE COPIE NON DATÉE.

« Monsieur,

« Bien que je reste il y a longtemps dans d'extrêmes inquiétudes pour n'avoir pu apprendre si les depesches que j'ai adressées par vos ordres à MM. Cantarini et Serantoni sont venues jusques à vous, et même ma dernière en date du commencement de ce mois, je ne laisse de vous faire celle-ci pour vous supplier très humblement de considérer que l'intérêt de ma vie et celui du service de Monseigneur, que je n'estime pas moins, m'ont donné tant de pensées à l'esprit dans ma maladie que j'ai eu bien peine à m'en relever; et en suite de ce que je vous ai écrit par ma dernière depesche je suis demeuré à Bourdeaux jusques à l'arrivée du comte de Candale qui fut le 17 de ce même mois, et le 20^e j'en suis parti pour m'en revenir chez moi en cette province de Touraine dans laquelle j'ai trouvé la duchesse de Chevreuse fort affligée et alarmée avec ceux de sa confiance, en telle sorte qu'ils se tiennent plus sur leurs gardes que de coutume, et ne parlent pas avec tant d'audace. Or ce que j'ai pu apprendre de plus important en trois jours de séjour que j'ai fait en sa cour est qu'ils ont employé un religieux jeune de 25 à 26 ans, ainsi que l'on me l'a dépeint, qui est de l'ordre des Carmes mitigés, lequel on dit estre fils d'un officier du parlement de Rennes, et qu'on estime excellent medecin, pour conférer estant à Paris avec le medecin qui fut pris à Tours de la maladie d'une dame de ces quartiers, laquelle est femme du

sieur de Sure et fille du sieur de Pontcarré, qui est demeurée en ces quartiers malade d'une hydropisie formée. Mais je puis assurer Monseigneur que ce n'est qu'un pur pretexte, et que ce mesme religieux s'est chargé de donner un billet estant dans la prison au dit medecin prisonnier, et de lui parler s'il peut en particulier pour l'assurer qu'il ne doit point avoir peur, et que Mademoiselle devoit, par les prieres pressantes de la comtesse de Fiesque, supplier son Altesse Royale de ne permettre qu'on lui fasse son proces. A ce qu'il paroît, l'on voudroit qu'une mort subite l'eut oté du monde. Ce qu'il sçait fait craindre beaucoup de monde. Ce mesme religieux, auquel on doit prendre garde, a sejourné quinze jours dans une maison appelée la Gueritande proche de Montbazon, pendant lequel-temps le maistre de la dite maison, qui est un des confidens de la duchesse, a conféré avec force personnes de sa part; puis, pour avoir plus de moyens de faciliter leurs desseins, l'on l'a mené chez le dit sieur de Sure pour ordonner sur la maladie de la dite femme, sans lui donner, à ce qu'ils font voir, aucune cognoissance de ce qu'ils pretendent faire ni de leur secret, hors que, dans l'estime qu'ils lui font avoir de la capacité du prisonnier, ils lui ont persuadé d'escire au sieur de Pontcarré, son beau-pere, pour lui faciliter par sa faveur le moyen de conferer de sa doctrine de medecine avec le mesme prisonnier. Il y a plus, Monsieur, c'est que lorsqu'il passa à Amboise, une demoiselle, qui est femme d'un officier de la forêt du dit lieu appellé Lussant, lui fit donner dextrement par la servante de l'hostellerie un petit papier escrit en arrivant de Chinon au dit Amboise sur les huit heures du soir. Elle eut l'assurance de ce faire sur le souvenir que lui fit avoir la dite demoiselle qu'il avoit autrefois ordonné pour elle estant extremement malade il y a près d'un an, et aussi qu'il lui fut donné une pistole et demie par la dite demoiselle, selon l'instruction de son mari qui est le mouchard de tous les mescontents, lequel reçoit toutes les années des bienfaits de leurs Majestés par les entremises du duc de Montbazon, comte de la Rochefoucauld et prince de Marsillac son fils, qui l'ont protégé jusques ici de telle sorte que diverses personnes qui avoient obtenu des commissions pour informer des ruines qu'il a faites de la forêt d'Amboise, ont été puissamment par ces seigneurs obstaclés¹. J'en avois escrit quelque chose par les premieres depesches que je commençai à faire; ensuite des quelles ces Messieurs n'ont laissé de lui faire toucher argent de

1. *Sic*, et plus loin, p. 415.

leurs Majestés; et s'il n'y eut eu aucune conséquence je n'aurois pas reitéré, mais je croirois extrêmement manquer au service que je dois à Monseigneur si je dissimulois les mauvaises volontés qu'il a contre son service, pouvant assurer avec certitude que de sa seule maison sont sortis les premiers bruits qui ont couru en cette province parmi les peuples que l'on avoit arrêté de grandes sommes d'argent qu'on transportoit en Italie; et il veut faire croire, quand il debite une nouvelle, qu'elle lui a esté soigneusement escrite par les nommés Lucas, secretaire du Roy, et Lamy, qui l'a esté aussi du feu marechal d'Effiat, lesquels sont parens de la femme du dit Lussant, que je ne pretends neantmoins accuser d'aucune intelligence, n'en ayant jusques ici entendu parler pour leur particulier, sinon que leur estourdi de parent s'est prévalu beaucoup de fois d'eux dans les services qu'il rend en cette cour et à tous les autres mécontents, desquels il sçait des particularités fort importantes et qui seroient faciles à tirer de lui, tant sur le sujet des voyages que quelques personnes ont fait faire vers les ducs de Lorraine et de Vendosme qu'ailleurs en ce royaume, qui causa le dit Lussant à s'en vouloir fuir à La Rochefoucauld lorsqu'il sçut la prise du medecin, sans qu'il fut rassuré. Il a bien sa mesme audace, mais non pas sa resolution, car s'il estoit arrêté la peur lui feroit tout dire. L'on lui fait croire neantmoins que son malheur lui sera avantageux s'il estoit arrêté, à cause qu'estant extrêmement hai en cette province on lui persuade que s'il est accusé tous ses temoings seront dignes de récusation. Mais s'il estoit prisonnier, son esprit ne seroit capable de demesler telle fusée. Il ne peut aussi ignorer le pernicieux dessein qu'a Feuqueret¹, que l'on croit, à Bourdeaux, estre allé voir depuis peu de jours, avec le jeune Beaupuy, le comte de Fiesque qu'il a mandé en Hollande. C'est un bruit qui court à la cour du duc d'Espernon. A l'arrivée de son fils, ils furent deux heures enfermés dans un cabinet, et dans leur conference ils parlèrent fort, à ce que j'ai sçu de bonne part, du refus qui fut fait, à ce qu'on dit en leur cour, au mois de septembre dernier, à ce mesme fils de l'entrée de la maison de Monseigneur par un suisse de son Eminence, avec beaucoup d'autres langages qui seroient trop longs à déduire par escrit, et que je réserve à exprimer de vive voix, me contentant par cette occasion de supplier tres humblement Monseigneur de ne point mepriser ce que j'ai mandé sur le sujet de l'abbé de la Riviere et du nommé De Souches

1. Henri de Campion.

qui ont fait et font tout leur pouvoir pour faire agir leur maistre autrement qu'il ne doit et qu'il n'a voulu jusques à présent. Il y en a d'autres qui contribuent à ce mesme dessein, mais non si adroits, si capables ni si pernicioeux, ni mesme si propres à esloigner les apparences de ce qu'ils ont projeté. Et n'estant pas plus assuré de mourir que je le suis de leur mauvais dessein, quoiqu'ils fassent paroistre le contraire, je m'estimerois le plus infidele serviteur si je manquois par toutes les nouvelles que j'en apprends d'en faire certain Monseigneur qui y est autant intéressé que leurs Majestés. C'est en ces deux personnes que les factieux ont leur principal espoir, et qu'ils savent estre parfaitement acquis à la maison de Guise, pas un desque's, de la façon que j'en ai entendu parler confidemment, son Eminence ne se peut assurer de leur affection, hors le comte d'Harcourt; aussi les mesmes factieux ne l'aiment point, à ce qu'il paroît. J'ometts à dire que ces deux agents de son Altesse font esperer aux mecontents qu'ils feront en sorte, lorsqu'il en sera temps, de lui faire demander à la Reyne tout ce qui depend de la duché d'Orléans et comté de Blois, ainsi qu'avoit feu M. le duc d'Anjou par le traité qui en fut fait avec le Roy Henry. Ils en souhaitent le refus. C'est, Monsieur, ce que je puis escrire par cette occasion, vous supliant tres humblement agréer que j'apprenne de vous les commandemens de Monseigneur, et me faire cette grace de faire souvenir son Eminence de ce que sa bonté me fit l'honneur de m'assurer qu'en attendant qu'elle me fit donner quelque chose de solide, elle me feroit payer par son autorité ma pension, le brevet de laquelle j'ai laissé, ainsi que m'avez ordonné, à vostre secretaire pour vous le représenter, s'il en est besoing, à la fin de cette année. Ce que je toucherai, je ne l'espargnerai pas, et l'emploirai de tout mon cœur au service de Monseigneur. Je vous fais cette assurance, Monsieur, avec supplication tres humble que je vous fais de me continuer l'honneur de vostre faveur et secours. »

Additions faites à la marge de l'original.

« Vous pourrez apprendre, Monsieur, des nouvelles de ce mesme religieux medecin en son couvent de Paris et à la Bastille où il se sera présenté s'il n'y a bien eu du changement. Le dit Lussant scait tous ses desseins et force autres.

« J'ai de plus à vous dire, Monsieur, que lorsque j'estois à Agen le

comte de La Rochefoucauld envoya visiter par un des siens le duc d'Espernon sur divers sujets que je ne pus apprendre ; seulement j'ai sçu qu'il assura le dit duc que son maistre estant à Paris trouveroit quelque milieu pour avoir le gouvernement de Poitou. Et sur cela j'ai à assurer Monseigneur que le sieur de Liancour et le marechal son beau-frere ¹ sont entierement à ceux de Guise plus qu'à Sa Majesté. De vive voix j'en dirai de pressantes raisons.

« Il y a encore deux agents factieux en cette province, qui se pourront rendre bientost à Paris. Je ne manquerai d'en observer le temps, pour vous le faire sçavoir au plustot.

« Depuis cette depesche escrite, j'ai appris que le mesme Lussant s'en est allé à Paris pour sentir, de la part de la duchesse de Chevreuse, le vent du bureau. Il logera et mangera chez les ducs de Chevreuse, de Montbason et de La Rochefoucauld, et enverra en ces quartiers leurs desseins. »

IBID., p. 135.

« Tours, du 19 janvier 1645.

« Monsieur,

« Vous avez sçu par ma dernière depesche qu'à mon arrivée de Guyenne je ne fis que passer chez moi pour m'en aller à Tours auquel lieu je trouvai de la froideur et bien de la retenue à l'entretien de la confidente de la duchesse de Chevreuse, dont je ne me rebutai pas, estimant que c'estoient des effets de l'allarme qu'ils ont eue de la prise de leur medecin, et à mon second voyage que j'ai fait icy je suis demeuré jusques à present depuis quinze jours, et ai donné à cette mesme confidente une monstre que j'achetai à mon retour de Fontainebleau treize pistoles à Blois, laquelle m'a servi à lui faire faire une confession que j'ose estimer generale de ce qu'elle sçait jusques icy, dont les particularités sont que depuis que le nommé Lussant d'Amboise, duquel je vous ai escrit amplement par ma dernière depesche, est arrivé à Paris, il assure que l'on a envoyé deux personnes confi-

1. Le maréchal Charles de Schomberg, frère de Jeanne de Schomberg, marquise et puis duchesse de Liancour.

dentes à dix jours l'une de l'autre, chargées de quantité de mauvaises pièces et manifestes esgalement audacieux et insolents, au duc de Lorraine et à celui de Vendosme, lesquels confidents en ont été chargés par la duchesse de Montbazon qui fait, à ce que l'on tient icy, d'ordinaire telles expéditions par les ordres en partie de sa belle-mère ¹, et de quantité d'autres esprits malfaisants de la cour. Cette mesme belle-mere seroit mieux loin que près.

« J'ai remarqué, Monsieur, que ces mesmes esprits ont de pernicieux desseins contre la personne du duc d'Anguyen, qui leur est une sorte d'espine à leur pied et contre lequel ils ont d'extremes aversions, dans la créance qu'ils ont qu'il est entierement attaché dans les volontés et le service de la Reyné, et qu'il est assuré ami de son Eminence ; c'est ce qui me fait à present d'autant plus desirer la conservation de sa personne, et vous assure, Monsieur, qu'il a à prendre garde d'une fille qu'il aime à Paris que l'on croit estre assez malheureuse pour lui donner à manger quelque venin ou de lui en faire present par l'odorat de certaines choses. Les predictions des mescontents sont que ce prince ne la doit pas faire longue. Il a besoin de prendre exactement garde à se conserver. Je vous supplie aussi, Monsieur, de faire prendre garde particulierement à l'odorat de ce qui sera présenté, tant par placets qu'autres choses plus pretieuses à Monsieur auquel on a promis de faire un present lors de la foire de Saint-Germain, estimable pour sa gentillesse, mais très malheureux peut-estre pour ce que l'on y pourroit ajouter. La crainte que j'ai de ces diableries me fait fremir jusques au sang, et me force de rechef à vous suplier, Monsieur, de faire prendre garde plus que jamais à la conservation de son Eminence.

« Par les dernières depesches que ce mesme Lussant a envoyées à la duchesse de Chevreuse, sa maltresse, il assure qu'il y a plus d'espérance que jamais que les deux cabales de ce Royaume, qui ont failli il y a quelques jours à esclater, se forment en parti et plustost que l'on ne pense, mais que les particularités ne s'en peuvent dire par lettres. Lorsque je serai à Paris, j'espere damesler ces fusées. Cependant, Monsieur, je vous supplie que celui qui vous presente mes lettres n'ait nulle connoissance de mes services. Je lui ai toujours fait croire que la protection que j'ai de Monseigneur n'est qu'en faveur de son Altesse Royale,

1. Il doit être ici question de M^{me} de Chevreuse, qui était non pas la belle-mère, mais la belle-fille de M^{me} de Montbazon.

qui l'en a prié, osant me promettre que n'étant point suspect aux esprits malfaisants je rendrai de signalés services à la Reyne et à Monseigneur.

« Ledit Lussant assure encore par sa dernière que, quelques bruits que l'on ait fait courre du contraire, il est néanmoins vrai que Monseigneur est aussi mal avec le Pape que jamais, mesme que sa sainteté a promis de favoriser les armes d'Espagne, et que dans cette campagne les affligés auront leur tour, et qu'il arrivera ce que peu de personnes savent.

« Vous vous souviendrez, Monsieur, s'il vous plaist, des particularités que je vous ai escrites estant en Guyenne sur le sujet de l'abbé de la Riviere et du nommé de Souches. Quelques choses qu'ils veulent faire paroistre, ils sont très coupables des desordres que les mescontents espèrent arriver, et si l'on les a observés l'on remarquera qu'ils sont, avec quelques autres, les conseils de ceux de la maison de Guise, et qu'ils les portent à des entreprises à quoi peut estre ils n'eussent jamais pensé, les quelles je ne puis dire que de vive voix, ce que j'espère bientost, si Monseigneur l'a agréable, estimant estre pour quelque temps beaucoup plus utile pour son service à Paris qu'en nul autre lieu, à present que les conclusions des cabales se doivent faire avant qu'un chacun parte pour cette campagne, les circonstances desquelles il est très important pour le service de la Reyne que son Eminence les sache. J'en deduirai les raisons de vive voix, lorsque j'aurai l'honneur d'estre près de vous et de pouvoir conferer en particulier pour eviter tous ombrages. Mais, Monsieur, sans le secours qu'il vous plaist me faire esperer de ma pension, je ne puis me mettre en chemin, estant mesme forcé d'emprunter ce que je dois où je loge en cette ville pour mon séjour, tant ma maladie m'a incommodé dans mon voyage, outre les depenses qu'il m'a fallu faire. Si j'avois les moyens que j'avois autrefois, je les avancerois très volontiers plustost que de faire toutes ces discussions.

« Je ne me fusse jamais pu persuader, si je ne l'avois sçu parfaitement, que la comtesse de Fiesque se fut laissée emporter, dans les intrigues qu'elle a avec les duchesses de Vendosme et de Nemours, de donner à Mademoiselle des conseils esgalement mauvais et pernicioeux. Quoiqu'ils soient à l'avantage de ceux de la maison de Guise, ils sont neantmoins importants au service de la Reyne; et qui plus est, pour rendre sa matresse plus capable de ces persuasions, elle les fait appuyer par la duchesse d'Espéron et par sa belle fille, et est à present

aussi bien dans son esprit qu'elle y a esté mal par le passé, ainsi que disent ceux de sa confiance.

« Vous avez memoire, Monsieur, des particularités de mes autres depesches sur le sujet du comte de La Rochefoucauld, son fils, son beau frere, et quelques autres de ses intimes, qui souhaitent avec tant de passion des gouvernements. Je vous prie confirmer et assurer de rechef que ce n'est pas pour en bien servir les personnes qui les leur peuvent donner, car ils sont acquis et très attachés aux intérêts de ceux de Guise, et je vous assure que pour une bonne princesse la Reyne est mal et très injustement servie; et quoiqué je sois fort impertinent dans les affaires de l'Estat, mon zèle me fait prendre la liberté de dire qu'après ce que j'ai sçu et vu, la Reyne et son Eminence doivent plus-tost faire des créatures que de permettre que d'autres les fassent. Je réserve à m'expliquer de vive voix et demande pardon à Monseigneur si la passion que j'ai à son service me fait entreprendre d'escrire avec cette liberté au prejudice des respects que je dois à sa Majesté et à son Eminence. »

IBID. p. 139. UNE LETTRE DU 2.FÉVRIER MAIS NON DÉCHIFFRÉE ET DONT IL NOUS A ÉTÉ IMPOSSIBLE DE NOUS SERVIR.

IBID., p. 154. LETTRE NON DATÉE.

« Monsieur,

« Depuis mon arrivée en cette province de Touraine, j'ai, avec tous les soins qu'il m'a été possible, recherché les occasions propres à m'instruire des choses les plus importantes au service de leurs Majestés et de son Eminence.

« Premièrement sera remarqué que la duchesse de Chevreuse reçoit de temps à autre des nouvelles de ce qui se passe à la cour par l'entremise de diverses personnes, et entre autres de Lussant d'Amboise, qui est à present encore à Paris, et qui lui sert d'ordinaire de monchard tant en cour qu'en cette province. Par les dernieres depesches il assure que le duc de Vendosme est à Aneci, maison de son gendre ¹.

« Le comte de Montresor la vient visiter ensuite des conférences

1. Le duc de Savoye-Nemours.

ordinaires qui se tiennent avec les comtes de Bethune et de Charost et lui ; lesquelles conferences ne tendent qu'à faire donner par des personnes interposées de mauvaises impressions en leur voisinage et en d'autres provinces aux peuples du gouvernement de l'Estat, et leur faire avoir d'extremes aversions contre les ministres.

« Est à noter que le mesme Montresor a eu un gentilhomme en cour depuis qu'il en est parti, appelé Fuetillac (?) pour moucharder les nouvelles plus importantes de l'Estat, les faire ensuite tenir à son maistre par diverses voies et adresses. Ce mesme gentilhomme a quelques habitudes en Allemagne où il depesche souvent les nommés Rousseau et Lorrin, aussi domestiques de son maistre qu'il tient en cour depuis sept mois, et lesquels ont porté diverses depesches hors de ce royaume.

« Il court ici un bruit sourd que quelques personnes de qualité de la religion ont, avec quelques factieux catholiques qui servent mesme le Roy en apparence, fait passer par la Catalogne une personne dont le nom m'est encore incognu, qui est, à ce que l'on tient, un homme d'intrigues, pour se rendre en Espagne porter nouvelles des factieux de ce royaume et en représenter les calamités, et comme les peuples sont à la veille de faire une revolte generale ; le tout pour obstacler ¹ le raccommodement des affaires avec les ennemis.

« En suite de ce bruit il en court un autre plus sur qui est que si la cour va à Fontainebleau le prisonnier de Vincennes sortira, soit par quelque intelligence de ses gardes ou par un effort que doivent faire ses amis apres quelque sedition qu'ils pretendent faire à Paris, lorsque la cour en sera un peu esloignée.

« Le Palais-Royal, celui de son Eminence et de son Altesse Royale sont meublés de force mouchards qui suivent les ordres de quantité d'ingrats que leurs Majestés, son Eminence et son Altesse ne sauroient obliger. Ils sont plus ingrats au loin qu'auprès. Si Dieu permet que je puisse rencontrer les lumières que je cherche avec toutes sortes de soins, je m'expliquerai plus intelligemment, et speciflerai les plus importantes circonstances. Mais je supplie bien humblement son Eminence vouloir agréer que j'envoye à l'advenir mes depesches par homme exprès qui ne sera que de pied et fera peu de frais, si ce n'est qu'il se presentast quelque chose de pressé. Les autres voies sont autrement suspectes. .

1. Plus haut, p. 408.

« Après avoir conféré avec.... homme de la religion, qui séjourne en cette province pour s'en aller en celle d'Anjou où il demeure, je discours avec lui dans toutes les complaisances dont je me pus aviser. Ensuite il s'est ouvert à moi, jusques à me dire que Dieu avoit toujours aimé la France, et que l'on devoit esperer qu'il ne permettroit pas longtemps que le Roy demeurast à la discretion et gouvernement de personnes estrangeres, et qu'il y auroit en peu de bons François, signalés de qualité, qui contribueroient leurs biens et leur sang pour mettre sa Majesté en liberté, et pour la faire instruire et nourrir en sorte que les peuples de ce royaume fussent soulagés de tant d'oppressions; que monseigneur le duc d'Orléans seroit cause en partie de la ruine de l'Estat, si l'on n'y remédioit, à cause des complaisances qu'il rendoit à la Reyne et des souffrances qu'il permettoit que le peuple ressentist; que la trop grande bonté et facilité de ce prince le rendroit un jour miserable et le Roy aussi, s'il n'y estoit remedié; que ceux de la maison de Lorraine avoient de tout temps conspiré contre cette couronne, et esperé de s'en rendre maistres; bref, que l'on verroit dans peu de temps les affaires de l'Estat changer de face; que telles personnes de qualité qui en apparence sont les plus complaisans apuyeroient en peu le dessein des bons François. C'ont été là les dernieres paroles à nostre separation. »

IBID., p. 174.

« Du 2 de juillet 1645.

« Monsieur, deux jours apres estre arrivé chez moi, je suis allé à Tours, auquel lieu j'ai visité une demoiselle qui a toujours été extrêmement aimée de la duchesse de Chevreuse, et avec laquelle elle a toujours eu depuis deux ans parfaite intelligence. C'est celle-là avec qui j'ai conféré diverses fois, et laquelle porte avec des ressentiments non pareils l'absence de sa bonne amie. Ses plaintes sont excessives, et lui ont fait dire plus que je pense qu'elle ne feroit dans un autre temps.

« Les particularités que j'ai cru vous devoir dire sont que l'on n'eut jamais cru que la Reyne eut voulu permettre que son autorité eut servi à venger les passions des ennemis de sa bonné amie, qu'elle dit estre ceux des maisons de Condé et de Longueville et Monseigneur, que Dieu ne permettra pas longtemps les persecutions que l'on lui fait,

et dans un temps où elle n'avoit d'autre pensée qu'à songer à son salut, que bientost on verra les effets de la justice de Dieu qui chatie ses créatures quand il lui plaist, et puis brise ses verges. Ses parenthèses tombent sur son Altesse royale qu'elle dit estre le plus ingrat de la terre d'avoir abandonné celle que la conscience et l'honneur l'obligeoient de protéger comme ceux de la maison de Vendosme et de sa bonne amie. Elle n'a pu s'empescher de donner en passant un coup de langue au duc son mari; et après une grande confusion de langages elle m'a demandé si je n'avois point vu un jeune homme de Vendosme, qui avoit passé en Flandre, lequel lui avoit dit des nouvelles de sa bonne amie. Elle ne me put dire son logis, mais bien que je pourrois sçavoir de ses nouvelles chez M^{lle} Des Cremilliers; et peu après je le rencontrai, et c'estoit celui duquel je vous ai escrit diverses particularités dans ma première depesche, il y a un an et plus. Celles que j'ai apprises à présent sont assez considérables pour vous les déliure exactement, ainsi que je ferai ensuite, après vous avoir assuré que, si cette demoiselle dit vrai, ceux d'Orleans n'ont jamais plus regretté la mort de leur Pucelle que ceux de Tours sa bonne amie.

« Le mesme jeune homme a esté laquais du duc de Beaufort, et un peu avant sa prison l'un de ses valets de chambre. Le commencement de ses discours fut fort changeant, car tantost il disoit qu'il venoit d'Italie, puis qu'il venoit de Flandre, et après seulement de Vendosme. Enfin il m'a confié qu'il estoit parti d'Italie, le 29 de mai pour s'en venir en Flandre, où il est arrivé le 21 de juin, et a donné deux lettres à la duchesse de Chevreuse qui estoient enfermées dans une canne, avec celles qu'il a apportées de Paris, auquel lieu il dit avoir sejourné sept jours, couché une nuit à l'hôtel de Vendosme, quatre à celui de Nemours, une à la maison du sieur de La Rochefoucauld, le mesme jour que le duc de Chevreuse ne voulut pas permettre qu'il couchast dans la sienne; la dernière nuit il coucha avec Lussant qui le mena le lendemain à Rochefort où il laissa quelques lettres. Je crois qu'il n'attend que l'arrivée du dit Lussant qui doit apporter quelques depesches pour Vendosme, et aussitot il sera depesché pour l'Italie. Il ne m'a pu assurer s'il repassera par Paris. Si cela estoit et qu'il put estre arrêté, l'on apprendroit des choses fort importantes. Il est bien certain que le nommé Hurliers qui est au comte de Brion lui a baillé, à l'insçu de son maistre, à ce qu'il dit, une lettre de faveur, adressante à l'escuyer du comte d'Acer (?), pour favoriser son embarquement à Mar-

seille. Le dit Hurliers est frère d'un nommé Vaumorin qui est au duc de Vendosme.

« Il m'a assuré que lorsqu'il partit d'Italie, le nommé Tierveville estoit allé de la part du duc de Vendosme à Rome pour y faire paroître les doleances de son maistre, qui se plaint de ce que l'on ne veut, à ce qu'il dit, faire juger son fils au Parlement de Paris, et que l'on le veut faire perir comme Saint Philibert et Heudeville, prisonniers à la Bastille. Il y ajousté les mepris dont il dit que l'on traite toute la famille de son maistre, les persecutions que l'on fait à ses sujets par des logemens de gens de guerre dont ils sont presque tous ruinés, mesme ceux d'Estampes; les restrictions que l'on a encore fait depuis peu à son fils prisonnier, auquel il avoit charge de faire passer quelques lettres, lesquelles il dit avoir mises ès mains d'un nommé Monuau.

« Pour conclusion il se repait d'esperances, et croit qu'il arrivera bientost quelques choses qui feront changer de face aux affaires de l'Estat.

« L'on croyoit, à ce qu'il assure, d'où il est parti qu'en arrivant en France, il y trouveroit la pluspart des provinces soulevées et protégées par le Parlement, ce qui fut, dit-il, arrivé sans la lacheté des uns et l'avarice des autres qui les ont portés dans une desunion. Mais il a promis que, quoique puissent faire les hommes, Dieu secourra bientôt les affligés par des moyens que les almanacs ne sauroient dire.

« La pluspart de ses discours n'ont pas grande liaison parce qu'il revient à dire les choses qui semblent le satisfaire le plus; mais ce que j'en ai pu ramasser m'oblige à vous assurer, Monsieur, qu'il est important de ne point laisser aprocher aucun homme de cheval qui ne soit bien connu du carosse de Monseigneur, ni aussi peu de sa chaise, et particulièrement le soir lorsque son Éminence va de son palais à celui du Roy, ou qu'il en revient. Ce qui peut estre à craindre est à la sortie ou entrée de la rue venant du jardin. Les gardes peuvent facilement y soigner, et ceux de son Eminence lorsque sa personne sera en son carosse. Je vous supplie, Monsieur, d'apuyer cet avis à ce qu'il ne soit meprisé. Si l'on pouvoit se saisir de ce jeune homme qui est vestu de gris, le poil chatain, la barbe qui commence à lui percer, les cheveux fort longs, et à ses deux moustaches deux rubans noirs, et au chapeau deux glands l'un vert et l'autre orange, l'on sçauroit de lui choses si importantes que je voudrois qu'il m'en coustast de mon sang qu'il fut arrêté. »

IBID., p. 198. *Lettre non datée.*

« Monsieur,

« Le malheur de mes affaires qui ne m'ont pu permettre de retourner à Vendosme depuis ma dernière dépêche, m'a donné lieu d'aller néanmoins par diverses fois à Tours où j'ai appris des particularités qui me forcent de dire que la demoiselle Mandat, qui a toujours été extrêmement confidente de la duchesse de Chevreuse, seroit mieux pour le bien du service de leurs Majestés esloignée de cette province que dedans. Les raisons sont, Monsieur :

« Premièrement qu'elle agit avec dextérité et puissamment selon les ordres de sa maîtresse. Les derniers lui ont été apportés par un laquais que la même duchesse a amené d'Espagne, vestu haut en bas de chausses d'un gris sale, et le pourpoint de peau de même couleur. Il est de taille alignée, les cheveux noirs, et sans barbe. Il a séjourné quelques jours à Cousières, maison du duc de Montbazou, feignant n'y être venu que pour apprendre la santé de l'enfant de Paquine, valet de chambre de la duchesse et de... Espagnole, sa femme de chambre. Mais enfin j'ai su, non sans difficulté, la plus grande partie des particularités de ces dépêches qui me tentèrent fort de le faire arrêter, et je l'aurois fait si j'eusse eu quelqu'un à qui me confier, osant vous assurer, Monsieur, qu'il a dit force choses qui donneroient de grandes prises sur le duc de Vendosme et la duchesse de Chevreuse et leurs partisans.

« Ces nouvelles sont que le même duc est à présent à Rome depuis un certain temps, où l'on avoit feint quelques jours ne le vouloir recevoir. Mais les industries et adresses de ses agents ont réussi, à ce qu'assure ce compagnon qui en venoit, et lequel a apporté l'ordre à Vendosme de faire conduire à Rome des dogues d'Angleterre que le duc de Vendosme veut donner à quelques cardinaux de ses amis. Et pour abuser les esprits des peuples de cette province, cette même demoiselle assure que l'on nous croit en Italie plus hérétiques que les protestants d'Allemagne; assure de plus que l'on ne veut en France paix ni trêve, le tout pour favoriser les desseins des Suédois au préjudice, disent-ils, de la religion catholique, et pour donner lieu aux armes du Turc de piller la Sicile après avoir ruiné l'île de Candie, ainsi qu'ils disent avoir commencé.

« Voulant en outre cet esprit infecté de tant de nouvelles seditieuses persuader que les progrès des armes du Roy en cette campagne n'ont réussi que par la faveur de celles du Turc, allègue pour appuyer ces impostures l'attestation d'une damoiselle, femme d'un officier de l'un des vieux regiments, laquelle dit avoir reçu lettres de son mari étant au siège de Roses que sans cette armée turque cette place n'eût été prise par l'opposition des armées d'Espagne qui n'osèrent s'embarquer. Et a de plus, par un excès d'impudence, cette dite femme d'officier dit et redit, dans une passion dereeglée fondée sur quelque vieille amitié d'Amboise, sur le sujet du décès du prisonnier de Pignerol¹, des paroles si insolentes et si seditieuses qu'il est impossible de pouvoir rien adjouster au manque de respect; et feignant de plaindre la duchesse de Vendosme de laquelle elle est aimée, prédit des choses que peut estre elle ne croit pas, et qui ne peuvent estre, ainsi qu'elle le figure, que pour noircir les actions de quelques personnes de respect.

« Je ne veux omettre à vous dire, Monsieur, que la confidente, qui a des intrigues à Vendosme aussi bien qu'ailleurs, m'a assuré que la dame du lieu lui avoit mandé que le père de Gondy, appuyé du père Vincent, avoit porté le Coadjuteur de l'archevesché de Paris² de faire en sorte que ceux qui iroient de la-part de leurs Majestés vers les députés de l'assemblée trouvassent en lui forte opposition sur ce que l'on leur demande, et qu'ayant déjà fait voir les puissances de son bel esprit par de pressantes raisons qu'ils disent avoir esté alléguées par lui, il a promis qu'il ne fléchira point. Mais j'ose dire, Monsieur, que de la sorte que je lui en ai ouï parler, il y a apparence que ce prélat soit prevenu par d'autres considerations que celles de la conscience.

« En attendant, Monsieur, que j'aye plus de moyens de servir plus utilement Monseigneur, je supplierai de jour à autre la divine providence de vouloir conserver S. Emin. en sa sainte garde, et vous, Monsieur, me faire l'honneur de vous ressouvenir de vostre pauvre serviteur qui est à present le plus affligé homme de sa condition qui soit en ce royaume. »

1. Le président Barillon, mort dans la citadelle de Pignerol, le 20 août 1645. Cette lettre doit donc être postérieure à cette date, et on peut la mettre au commencement de septembre.

2. C'est la première fois que dans nos documents il est question du Coadjuteur, et en des termes qui font honneur à la sagacité de Cangé. Retz nous raconte cet incident de l'assemblée du clergé de 1645, t. 1^{er}, p. 76.

IBID., p. 197. *Dernière lettre où Cangé donne des renseignements sur sa famille.*

« Du 21 septembre 1645.

« Monsieur,

« Je vous envoie cette depesche qui est la troisieme depuis mon partement de Paris. Ce n'est pas manque d'affection si je ne m'en acquitte plus souvent; mais, Monsieur, le malheur de mes affaires, qui me réduisent au dernier point de la necessité, me prive des grandes et utiles conversations, et ne me laisse consolation quelconque que dans l'espoir de votre bonté, vous suppliant très-humblement, Monsieur, d'avoir compassion de l'estat auquel je suis reduit pour me faire jouir au plustot de ce qu'il vous a plu me procurer auprès de Monseigneur. Outre que j'ai l'honneur d'estre vostre créature, j'ai eu un père qui a eu celui d'avoir esté extresmement aimé de feu Monsieur de Servien, vostre grand oncle, et feu mon frere aîné a eu l'honneur d'avoir esté son filleul et de feu Monsieur le premier president du Harlay lorsque la cour du Parlement fut refugiée à Tours, où feu mon père commandoit les gens de guerre qui y furent établis, et au Plessis qui est un chasteau du Roy sitné presque à la teste d'un des faubourgs qui estoit en ce temps la seule promenade des personnes de qualité qui estoient durant les mouvements de la Ligue reclus dans la ville; ce qui lui donna moyen de faire quantité d'amis, et l'honneur d'estre aimé de feu Monsieur vostre oncle, dans un temps où la maison dont je porte le nom estoit autant considerée comme elle est à present affligée, et laquelle je me resous d'abandonner à mes creanciers lorsque j'aurai reçu de son Éminence la grace qu'il vous a plu me faire l'honneur de me procurer, ne pouvant vivre qu'en guerre perpetuelle avec eux, auxquels il m'a fallu consentir qu'ils aient pris les deux tiers du revenu de ma mesme terre cette presente année, de sorte que j'aurai bien de la peine de trouver de quoi vivre jusques à Noel. Je vous demande pardon, Monsieur, des importunités si fréquentes que je prends, osant me promettre, lorsque j'aurai esté soulagé dans mes misères par vostre genereuse bonté, de vous pouvoir tesmoigner plus utilement les services que je vous dois, en qualité de, Monsieur, vostre très humble, très affectionné et très obligé serviteur.

« DC... »

NOTE CINQUIÈME.

M^{me} de Chevreuse en Flandre, 1646 et 1647.

Parmi les papiers de la secrétairerie d'État espagnole conservés aux Archives générales du royaume de Belgique, liasse A, 51, est un Mémoire curieux d'un agent espagnol où l'on voit toutes les intrigues des émigrés français de ce temps, et particulièrement de M^{me} de Chevreuse et de Saint-Ibar. Cet agent est l'abbé de Mercy, déjà employé, en 1640 et 1641, dans l'affaire du comte de Soissons, et qu'en 1647 l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas, avait envoyé en Hollande pour reconnaître quel parti on pouvait tirer des émigrés et quel traité on pouvait faire avec eux. Il s'agit surtout ici du comte de Saint-Ibar que Retz nous a fait connaître, et qui était un homme de la trempe de Montrésor. M^{me} de Chevreuse y paraît comme l'âme secrète de la conspiration dont Saint-Ibar est l'instrument actif et officiel. Évidemment, Mercy grossit l'importance de ceux avec lesquels il traite pour relever la sienne, et il ne faut pas croire à tout ce qui est dit ici des dispositions de Condé; mais il est certain que depuis le refus de l'amirauté à la mort d'Armand de Brézé son beau-frère, et l'abandon où Condé accusait Mazarin de l'avoir laissé en Espagne devant Lerida malgré toutes ses promesses, M. le Prince commença à livrer son âme aux pensées funestes qui l'entraînèrent plus tard et manquèrent de le perdre lui et toute sa maison.

Nous devons la communication de cette pièce curieuse et de quelques autres moins importantes à l'obligeance de M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique.

« Mémoire de ce qui s'est négocié et traité au voyage de l'abbé de Mercy en Hollande entre lui, le comte de Saint-Ibal (sic) et M^{me} la duchesse de Chevreuse.

• « Comme la conjoncture et disposition présente donne à espérer de pouvoir entrer en traité de ligue avec le prince de Condé, et que la seule chose qui lui donne crainte, faisant sa déclaration dans la royaume, à quoi le porte son ressentiment du gouvernement présent, est qu'il est persuadé et par lui-mesme et par sa sœur la duchesse de Longueville, et ses amis, que dans les emplois périlleux où l'on l'a toujours jetté, le Mazarin a désiré son esloignement et sa perte; oultre que son grand courage et son ambition le portent à désirer une révolution dans le royaume qui lui donne une auctorité entière, et en procurant la paix que l'intérêt de Mazarin n'est pas d'y souhaiter, d'acquérir l'affection et applaudissement de l'Estat et du peuple, et d'être en posture de mettre sa maison et ses amis dans les postes et auctorités qu'il croit leur estre dus, et de ne dépendre plus désormais d'un ministre odieux duquel il paroît subalterne et dépendant.

« Or la seule chose qui lui donne le plus à craindre de prendre en cela les résolutions que notre intérêt comme le sien est de souhaiter, est la défiance qu'au lieu de trouver en la maison d'Autriche l'attachement, l'intérêt et l'union qu'il croit lui estre nécessaire pour parvenir à ses fins avec sûreté, il n'arrive le contraire, que, commençant une déclaration, l'Espagne ne se ligue plustôt à la défense des intérêts de Mazarin qu'il considère comme sujet d'Espagne, et que par le moyen de la Reyne il ne se fasse plustôt une ligue entre eux pour le perdre, et ruiner ses desseins, par les assurances de conclure une paix avantageuse, et que les ministres d'Espagne ont tesmoigné jusques alors désirer avec tant de passion qu'il a semblé au prince de Condé qu'ils l'aimeroient mieux acheter à quel prix que ce soit, que de prendre le hasard d'une continuation de guerre, quelque espérance qu'il y eut de causer un changement à leurs affaires.

« Et il a esté d'autant plus persuadé de n'oser songer seulement à s'ouvrir à nous pour aucun dessein par le peu d'estime et d'estat que le duc de Longueville a vu publiquement à Münster que l'on a fait de la seule personne qu'ils ont le plus en confidence, comme étant leur intime ami, le comte de Saint-Ibal, jusques à avoir esté, contre

la civilité mesme ordinaire envers personne de cette haulte condition, refusé à la porte des ministres d'Espagne, y allant pour entrer en négociation avec eux et traiter des choses les plus importantes qui se pouvoient en ce temps là, et que, offrant de pousser à bout le soulèvement du Languedoc qui avoit commencé en ce temps là, le comte Pegnaranda lui fist response qu'il le prioit de ne se mesler de cela et que du costé d'Espagne on y avoit mis l'ordre nécessaire; oultre que mesme jamais ils n'ont voulu lui accorder passe-port pour sa sûreté d'aller et venir de Münster en Hollande; où aussi l'on l'a toujours laissé sans lui donner les assistances, nécessaires pour sa subsistance et qui lui avoient esté accordées au traité de Sedan duquel on lui avoit l'une des principales obligations, n'ayant reçu jamais, ni devant ni depuis la mort de feu M. le Comte, que cinq mil francs, il y a trois années. Or, tous ces mauvais traitements ne paraissant au prince de Condé, au duc de Longueville et à leurs amis estre faits au dict Saint-Ibal que pour estre connu irréconciliable à Mazarin. qui comme la mort a tousjours appréhendé son intelligence avec les ministres d'Espagne, comme aussi l'approche de sa personne à celle dudict prince, quel sujet pouvoit-il avoir de se fier à nous proposer aucun traité qu'il n'en appréhende en mesme temps la déclaration estre faite à la Reyne et à Mazarin, qu'il considère l'une comme sœur du Roy et l'autre comme son sujet, et les seules de qui l'Espagne a tesmoigné vouloir recevoir la paix qu'elle tesmoigne desirer avec tant d'ardeur et de passion. Ils ont cru mesme ne pouvoir plus douter de ce soubçon après que le baron de Balemhour (sic), faisant compliment à Saint-Ibal de la part d'un ministre principal de l'Empereur sur le mauvais traitement qu'on lui faisoit pour n'y contribuer rien de sa part, lui dit clairement que son malheur parmi nous estoit qu'il se fut rendu irréconciliable avec le favori de France; quoi qu'à mesure que nos ministres le traitoient de la sorte, ceux de France lui rendoient des visites publiques, respects et defferences incroyables; oultre que les passeports qu'on a refusé avec tant d'obstination à M^{me} de Longueville, pour n'approcher seulement en passant cette cour, ne paroît qu'un mécontentement donné exprès à cette princesse par adresse de Mazarin pour la rendre plus irreconciliable et moins praticable avec nous, et par ainsi en avoir moins à craindre; si bien que le prince de Condé, quoique desirant peut estre pour son intérêt autant le parti que nous le pouvons pour le nostre souhaiter, voyant que le commençant il auroit peust estre aussi tout le faire à supporter, et à y

aprehender pour les raisons susdittes une perte de ses interests inévitable et de sa personne, il est necessaire le rassurer là dessus; et comme il ne se peut que par le moyen de Saint-Ibal, il faut donc entrer en entière confiance avec lui, luy donner tout contentement, et par son moyen ne perdre temps à commencer à agir en cette affaire selon le besoing que nous pouvons en avoir : dont si après je dirai les moyens pour cet effet.

« De plus il est à noter que les mesmes soins et précautions que l'on croit par les indices susdicts que Mazarin apporte pour esloigner de toute intelligence la maison de Condé d'avec les ministres d'Espagne, il l'a apporté pour maintenir et fomenteur une desunion entre les amis et parens de M^{me} de Chevreuse et le susdict prince. Il est notoire aussi qu'il l'a fait, comme il se preuve par le grand desmelé qu'il a causé entre le duc d'Espernon et le susdict prince, la brouillerie d'entre M^{me} de Monbason et la princesse de Condé la mère, le différent d'entre plusieurs autres seigneurs et la maison de Vendosme; toutes lesquelles choses preuvent assez l'adresse en cela de Mazarin et son intérêt de désunir toujours les choses qui lui peuvent faire mal. Mais quant à ce point de la désunion et mésintelligence jusques à présent des interessés à la cause de M^{me} de Chevreuse et ses amis avec le Prince, c'est à quoi l'on travaillera à raccommorder incontinent les différens aussitot qu'on aura ajusté ici avec Saint-Ibal et donné à conoistre que tout de bon nos ministres veulent entrer en confiance et traité avec lui, et par lui avec le Prince et par M^{me} de Chevreuse avec ses amis et parents; qu'en ce cas aussitot Saint-Ibal despechera un gentilhomme, des quatre qu'il a affidés en Hollande, au Prince pour le rassurer sur toutes les choses susdittes, le presser par toutes les raisons possibles à prendre une prompte resolution, et faisant ses propositions de ce qu'il peut désirer de l'Espagne et des Ministres, en ajuster le tout avec nos Ministres le mieux et le plus promptement qui se pourra. Il en despechera un autre au Languedoc où il a ses plus secrètes intelligences, pour y disposer et fomenteur le soulèvement qu'il assure infaillible, si nous faisons de nostre côté ce qu'il nous dira et conseillera. Il en despechera un autre à la Rochelle où il pretend aussi donner une disposition parmi les Huguenots, qui aura un grand effet, et il verra avec madame de Chevreuse les moyens pour enlever le jeune duc de Rohan ¹, pour, dans la declaration de ces gens, le leur jeter pour leur

1. Tancrède de Rohan, tué dans la guerre de Paris.

chef avec d'autres qu'ils ont encor en main. Il en envoie aussi un autre, conjointement avec madame de Chevreuse, au duc d'Espernon, pour le reunir avec le prince de Condé et les autres amis de ma dite dame, et les obliger à faire pour cela tout ce qui sera necessaire et que le Prince desirera.

« Il disposera aussi que nous pourrons faire une descente au bec d'Ambès, poste très important entre la rivière de Bourdeaux et la Dordogne, comme aussi un autre à l'île de Ré.

« Il ira aussi de sa personne à Münster près la personne du duc de Longueville pour le disposer à seconder son beau frère de la grandeur duquel il est si désireux comme de sa conservation, qu'il ne souhaite rien tant sinon qu'il commence une chose de cette nature, pourvu que ce soit sur de bons fondements. De plus, comme le dict duc de Longueville est gouverneur de Normandie, il est en résolution, à quoi Saint-Ibal le poussera tousjours, de s'y rendre maistre du Havre de Grace, le gouvernement particulier duquel il presse fort en France, et, si l'on ne lui donne, de s'en emparer. Il fera prendre aussi un sujet de mécontentement audict Duc avec Mazarin qui lui fait faire un personnage à Münster qu'il ruine sans avoir l'auctorité de conclure la paix, ni d'y rien faire pour le bien de la France. Et comme on lui refuse de se retirer, ce qu'il ne pourra que mal content, en ce cas on trouverait encor autres expédients pour le gagner en ce que nous desirerions.

« Que si, enfin, sur toutes ces choses l'on prend une bonne resolution et on donne audict Saint-Ibal la satisfaction et confiance qu'il desire, aussitôt accordée, il se trouvera incontinent ici, ou en quelque lieu qu'on lui assignera, pour donner encor plus particulièrement conte des choses qu'il peut et desire faire, et en traiter avec M. le marquis de Castel Rodrigo, avant son voyage d'Espagne mesme s'il le desire, ou avec M. le comte de Schwartzemberg, et instruire l'un ou l'autre si particulièrement de toutes choses qu'on ne puisse douter du grand avantage que l'on recevra par son entremise et negotiation; d'autant plus que lui et madame la duchesse de Chevreuse m'ont assuré qu'encor bien mesme, à quoi il n'y a point d'aparence, qu'après les diligences qu'ils feront pour engager le prince de Condé, il retarderoit ou demeureroit irresolu, ils donneront des moyens certains aux Ministres et à S. A. que faisant la campagne qui vient une entrée en France en la manière et façon dont ils instruiront, il y aura des villes, / ports de mer, provinces et parlements qui seconderont; et que cette

entrée fera un tel effet qu'il obligera et necessitera tousjours ledict Prince à entrer en parti et déclaration, et qu'alors Saint-Ibal se rendra à l'armée proche S. A. pour payer de sa personne en faisant exécuter tout ce dont il aura esté convenu avec madame la duchesse, lui, S. A. et les Ministres du Roy.

« Sur toutes lesquelles choses, si l'on prend de bonnes résolutions et promptes, outre que Saint-Ibal se trouvera pour en concerter avec le Marquis de Castel Rodrigo ou M. le comte de Schwartzemberg, Madame la duchesse, toute chose estant conclue, et en estant priée, viendra à Bruxelles, l'hiver, pour estant sur les lieux aider et assister à tout autant quelle pourra. Si non, comme elle ne peut tousjours demeurer dans cette ambiguë et irresolue conduite ordinaire de nos Ministres, luy estant offert de la part de la Reyne et de Mazarin pour elle et ses amis de grandes satisfactions, elle sera contrainte à s'accommoder; ce qu'elle ne fera pourtant jamais sans la participation du Roy, de S. A. et des Ministres. Pour Saint-Ibal, il est vray qu'il assure qu'encor que nous ne prenions nulle resolution sur tout ceci, il demeurera tousjours irréconciliable avec Mazarin, mais qu'il croira avoir grand sujet de blâmer nos conduites en esloignant par des fausses maximes des négociations dont il se peut tirer tant d'avantage sans rien risquer, lesquelles devant avoir un commencement avant d'en venir à la jouissance, il y faut travailler avec soing et application par tous les moiens possibles, autant que l'importance le requiert.

« Or, outre les services et avantages que l'on peut tirer en France par le moyen de Saint-Ibal, il m'a fait connoistre pour indubitables que les obligations principales que nous avons pour les bonnes dispositions qui sont en Hollande pour une paix, sont dues à la princesse d'Orange, la mere, les Ministres d'Estat P... et K..., le baron d'O... et un autre dont j'ai oublié le nom; il m'a aussi fait voir, en la presence mesme de l'un et l'autre, qui tous me l'ont avoué, que les instructions qu'il leur a données, la chaleur avec quoi il les a poussés, les a fait demeurer fermes contre la France et porté O... à entreprendre le voyage dans les provinces pour en tirer leur consentement pour la paix, ce qui lui reussit si bien que de là sont venues les conclusions prises, et ce qui causa le grand different entre le prince d'Orange, Brederode et autres contre ledict Obdem, qui pourtant estant tous unis à la mère et appuyés des bons conseils de Saint-Ibal tiennent le Prince en estat de n'oser rien entreprendre contre eux. Et comme, encor que les apparences et dispositions soient grandes pour la paix avec la Hollande, la chose n'est

pourtant encor assurée, ledict Saint-Ibal promet et assure de tellement disposer le tout par des voies infaillibles qu'il nous fera connoistre, que pour certain il empechera tousjours que l'on entre en campagne l'année prochaine, et maintiendra le prince d'Orange¹ en tels sentiments qu'il contribueroit mesme ce qu'il pourroit pour causer une revolution grande en France, afin que de grands changements y arrivant il puisse esperer de monter à cheval pour la guerre qui est toute son ambition, et où il ne croit jamais parvenir que par de grandes disgraces et revolutions en France, qui donnant jalousie aux Estats, il en prenne occasion pour les porter avec de bonnes raisons à lui laisser faire campagne, en quoi Saint-Ibal saura tousjours avec adresse le maintenir; ce qu'il peut mieux que personne, et lui faire faire ce que nous pouvons souhaiter, tant par la haute adresse qu'il a que par l'auctorité qu'il a sur son esprit et celui de sa mere.

« Enfin, comme en cent manières nous pouvons tirer de grands services et avantages dudict comte Saint-Ibal, ainsi que je l'ai reconnu et me paraît infaillible, comme en dissipant avec adresse les pretentions et menées que peuvent avoir les François en Hollande et Münster où en donner des avis; faisons demandes pressantes de Saint-Ibal avant toute chose, premierement que tout à l'heure on lui remettra en Hollande, par lettre de change, douze mil francs, tant pour pouvoir despescher en France les personnes ci-dessus nommées qu'autres choses necessaires à faire; qu'on lui despeschera un brevet d'assurance de pension de mil francs par mois, qu'on lui a desjà autrefois promis, de laquelle pourtant il ne pretend entrer en premier paiement que dans trois mois que l'on commencera à connoistre les effets de ses services; que par une forme de lettre S. A. l'assurera de donner assistance et entretenement aux particuliers qui s'emploieront au bien de cette affaire par l'ordre et commission dudict Saint-Ibal, selon la relation du merite et importance de chacun d'eux qu'il donnera, que l'on mettra près de sa personne une qui soit confident et bien connu des Ministres de S. A., tant pour l'aider aux chiffres et choses de correspondance que pour l'aider en tout ce qu'il pourroit avoir à faire, et estre tesmoing de sa conduite en toutes les choses du bien de cette negotiation.

« Fait ce 27 septembre 1647.

« P. ERNEST DE MERCY. »

1. Guillaume de Nassau, mort en 1650, à l'âge de 24 ans, père de Guillaume III, roi d'Angleterre.

NOTE SIXIÈME.

LETTRES DE MAZARIN

(*Conservées à la bibliothèque Mazarine. 5 vol. in-fol.
aux armes de Colbert.*)

I

Affaire de Beaufort.

LETTRES ITALIENNES, t. IV, fol. 188, *al signore cardinale Bichi,*
24 agosto, 1648.

«... Vostra Eminenza apprenderà dà molte parti lo stato mio in questa corte, onde li dirò solamente che ricevo ogni giorno grazie maggiori della Maestà della Regina e dal signore duca d'Orleans; e per il medesimo caso gl' invidiosi del posto che io tengo si animano sempre più, e non lasciano indietro diligenza alcuna per precipitarmi. Se io potessi sodisfare tutti, lo farei volentieri, mà il mio delitto consistendo in servire bene et in havere la buona gratia di sua Maestà, sono obligato di procurare, per quanto potrò, di render mi ogni giorno più criminale. Conosco la grandezza del posto nel quale mi trovo, mà conosco ancora che non essendo tentato dà alcun interesse particolare, questo posto non serve che a togliermi ogni riposo. Iddio l'ha voluto così, e nel conformarmi alla sua volontà so di non poter errare, mà vorrei bene che piacesse a sua divina Maestà di restituirmi alla quiete... »

LETTRES FRANÇOISES, t. I^{er}, fol. 106, verso, *lettre du 9 septembre 1643, au maréchal de La Meilleraie.*

« Je trouve dans celle que vous m'avez fait la faveur de m'écrire du 6 de ce mois, tant de marques d'affection et de tendresse que je serois insensible si je n'en estois touché jusques au fond de l'âme. Après cette véritable protestation, permettez-moi de vous dire que, bien que j'estime comme je dois votre conseil, et que, voulant user des autres précautions que la prudence me conseillera pour ma conservation, je ne puis condescendre à celle-là, qui n'est, à mon avis, conforme ni à mon humeur, ni à la situation des temps et à la disposition des esprits. Quand même je me tromperois en ceci, le desinterressement de ma conduite, dont nulle considération du monde ne me fera départir, et la pureté de l'intention avec laquelle je regarde le bien de l'Estat, la résolution ferme et inébranlable que j'ai de faire plaisir à qui je pourrai et de ne faire déplaisir à personne, me mettent en estat de ne rien craindre, et d'attendre sans émotion tout ce qu'il plaira à la divine Providence de permettre qu'il m'arrive. Si je voulois pourvoir à mon repos et à ma sureté, j'en saurois trouver le chemin infaillible sans abandonner même le service de la France; mais je suis trop obligé à la bonté du feu Roy, je dois trop à la confiance que la Reyne me fait l'honneur d'avoir en moi, et je chers trop la France qui seule me tient aujourd'hui lieu de patrie, pour considerer ni mon repos ni ma vie, tant que je lui serai utile et jusqu'à ce que le vaisseau soit au port; ou je perirai dans la tourmente, et j'aurai cette satisfaction de n'avoir rien espargné pour aider à l'y conduire. Ce sont mes veritables sentiments que je veux croire que vous ne condamnerez point, comme je me promets aussi que vous agréerez la resolution que j'ai d'estre toute ma vie, etc., etc. »

IBID. Fol. 107, v. 150, à *M. le maréchal duc de Brézé*, 11 septembre 1643.

« Bien que je n'eusse pas besoin pour vous croire mon ami des offres que vous me faites de votre affection, elles ne laissent pas de m'estre fort chères. Vous croirez aussi que je les ai reçues avec tout le ressentiment et tout le desir de m'en revancher, dont l'âme d'un

homme de bien est capable. Le sujet qui vous a excité à m'écrire a véritablement quelque chose de fâcheux. Je vous dirai pourtant comme à mon ami que, dans la certitude que j'ai de n'avoir jamais mêlé mon intérêt particulier avec le service que je rends au Roi et de n'avoir jamais perdu l'occasion d'obliger ceux que j'ai pu sans avoir jamais nui à personne, je me trouve une telle assurance contre tous les mauvais desseins qu'on pourroit faire contre moi, que rien n'est capable de l'ébranler. Si ce que je dois à la bonne volonté du feu Roi et à la confiance que la Reine me fait l'honneur d'avoir en moi, ne m'estoit pas plus cher que mon repos et la sûreté même de ma personne, il me serait fort aisé de m'ôter des occasions de l'envie et de la haine; mais mon devoir l'emportera toujours en moi sur mon repos et la sûreté de ma personne. Ce sont mes véritables sentimens que je m'assure que vous approuverez aussi bien que la résolution que j'ai faite d'estre toute ma vie et plus que personne du monde, etc., etc. »

IBID. Fol. 108, recto, *au cardinal Bichi*, 12 septembre 1648.

« Monseigneur,

« Votre Eminence ne trouvera pas étrange la petite nouveauté qui est arrivée en cette cour puisqu'elle a esté de tout temps le théâtre de semblables aventures. Elle admirera plustost le bonheur de la Reyne et la sagesse de sa conduite qui a prévenu un mal lorsqu'il estoit sur le point d'esclater, et dissipé en un moment et presque sans bruit un orage qui se formoit de longue main, et qui ne pouvoit esclater qu'avec une grande violence. Votre Eminence saura donc que cette princesse, ayant inutilement employé la douceur et les bienfaits pour contenir certains esprits dans leur devoir, a esté contrainte de se servir d'une conduite plus forte pour les empêcher d'achever la faute qu'ils avoient fort avancée. Je laisse à penser à V. E. combien cette princesse s'est fait violence en quittant le chemin de la bonté qui lui est si naturelle pour entrer dans ceux de la justice, et dans les moyens fâcheux d'une précaution nécessaire. Pour moi, je suis venu dans le ministère avec cette ferme résolution de n'y considérer jamais mes intérêts, et de n'y faire point desplaisir à personne, et d'y faire plaisir à qui je pourrai. J'avoue que ce m'a esté une très sensible douleur de n'avoir pas pu, comme j'eusse désiré, m'opposer à un accident qui ne m'est pas

de ma retraite pour guérir les esprits malades, le remède m'eût été doux et facile, comme V. E. le pourra juger, et avec un repos qui n'eût pas été sans honneur. J'eusse pu retirer les autres des inquiétudes et des troubles qu'ils se sont donnés naturellement; mais le commandement absolu de la Reyne, la confiance qu'elle me fait l'honneur d'avoir en moi, et ce que je dois à la bonté du feu Roi, dont vous estes en partie témoin, seront toujours des motifs plus forts pour m'obliger à continuer dans le service, quelque hasard qu'il y ait à courir, que la moins fâcheux qu'à ceux qui le souffrent. S'il n'eût été question que considération de mon repos et de la sûreté même de ma personne pour me le faire abandonner en un lieu où Sa Majesté croit que je lui suis utile et en quelque façon nécessaire. Voilà mes véritables sentiments en cette occurrence que vous ne condamnerez pas, à mon avis, estant généreux et reconnaissant au point que vous estes. Au reste depuis cet accident, tout jouit ici d'un calme parfait, et toute la crainte et les alarmes qui agitoient les esprits, ont passé en un estat incroyable d'assurance. Pour ce qui est de nos affaires, elles sont partout florissantes, et nous espérons avec la grâce de Dieu recueillir des fruits de la prise de Thionville, qui feront que la fin de cette campagne ne démentira point le bonheur du commencement. Je suis de toutes les forces de mon âme, etc., etc.

LETTRES FRANÇOISES, t. 1^{er}, à Beringhen, alors en mission en Hollande auprès du prince d'Orange. 16 avril 1644.

« On m'a donné avis que Brillet et Fouqueret¹, qui sont les deux personnes qui ont eu le plus de part dans la confidence de M. de Beaufort, et auxquelles il s'est le plus ouvert dans la conspiration qui avoit été faite contre ma personne, sont allés servir dans les troupes en Hollande, ayant pris de grandes barbes qu'ils ont laissé croître afin de n'estre pas connus, et ont changé de nom, Brillet se faisant appeler La Ferrière. Je vous prie de faire toutes les diligences possibles pour vérifier si cela est, et donner ordre, quand vous viendrez, à quelque personne confidente pour veiller de près à leurs actions, parce que nous songerions après au moyen de les avoir. »

1. Henri de Campion.

IBID. *Lettre du 15 avril 1644, à La Ferté-Seneterre qui commandait du côté de la Lorraine.*

« Je sais que c'est vous obliger que vous donner occasion de servir la Reyne. On lui a donné advis que dans les troupes qui sont en vos quartiers il y a un lieutenant d'une compagnie de cavalerie nommé Vigé, si ami et despendant de Beaupuy qu'on a grande raison de croire que toutes les menées et cabales de monsieur le duc de Beaufort ne se sont pas faites sans sa participation et sa connoissance. Sa Majesté desire donc qu'avec adresse vous essayez, ou vous-mesme ou par l'entremise de quelque personne affidée, de le faire parler et lui tirer, s'il est possible, les vers du nez, et si vous reconnoissez qu'il soit informé de ce qui s'est passé dans lesdites cabales, que vous m'en donniez advis secrètement, et je vous ferai envoyer les ordres du Roi de ce que vous aurez à faire. »

IBID. *Lettre du 16 septembre 1645 au chancelier Seguier, où il l'invite à veiller sur l'affaire de Beaufort remise au Parlement, et de rester à Paris pour la bien suivre.*

IBID. LETTRES ITALIENNES, t. I, fol. 226, verso, *lettre à Ondedei du 25 mars 1645.*

« Baupui essendo stato il principal confidente di M. di Beaufort nell' assassinato ordito contro di me, si fa istanza d'haverlo nelle mani perche possi finirsi qui il processo che se ne forma, dove lui è più volte nominato; onde prego vostra signoria a voler, occorrendo, fornire ragioni al signore de Gremonvilla, acciò non possi il Papa difendersi di non consegnarlo. »

IBID., folio 240, verso. *Lettre du 8 mai 1645 à Vincenzo Martinozzi.*

« Resto molto obligato all' applicazione del signor Ondedei per trovare ragioni dà muovere il Papa a rimettere nelle mani di S. M. la persona di Baupui senza pregiudicare alla sua giurisditione. E come il buon

esito di questo affare mi preme grandemente, prego il detto signore d'impiegarvi tutta l'opera sua, conferendone con il sign. card. Grimaldi, e suggerendo a M. Gueffier, conforme a quello havra aggiustato con sua Em., tutte le istanze che dovrà fare, havendo M. Gueffier ordine del Re di condursi in questo negozio conformamente a quello gli sarà accennato dal sign. Ondedei, senza darne però alcun segno nel publico; il medesimo si dovrà fare della parte del signor Ondedei. Il negotio è pieno di giustizia, onde portato dà un spirito così rilevato come è quello del sig. Ondedei, devo sperare buon esito; e se per haver favorevole il fiscale, bisognasse farli qualche regalo, approverò tutto quello che di V. S. e dal sig. Ondedei si risolverà di fare. Il vascello, che serve il sig. card. di Valencay, potrebbe con ogni sicurezza inviare in Francia Baupui quando il Papa volesse rimeterlo a M. Gueffier; nel quel caso sarà necessario valersi di tutti i mezzi immaginabili per assicurare il passaggio dà Roma a Civita Vecchia. »

IBID., fol. 246. « *Al sig. Paolo Macarani, 26 maggio 1645.*

« Diverse lettere di costì portano la diligenza del sig. Mario Frangipani a favore di Baupui, uno dei principali capi della conspiratione contro di me, et essendone stata letta una nel consiglio che era diretta al segretario di Stato, ogni uno si è miravigliato che un uomo accusato di tal delitto trovasse tanti protettori in luogo dove la dignità cardinalia è più rispettata. Io non voglio intrare nella materia perche si puol con ragione presumere che vi habbia interesse, mà dirò solamente a V. Sign. che la condotta del sign. Mario, per il riguardo del Re et per il mio, non è buona. È vero che io non pensarò a vendicarmene, mà non vorrei che obligasse S. M. a farlo, come, certo, non sarebbe in mio poter d'impedirlo, se il detto sign. continuasse a fare ostentazione di condursi in modo di disgustare e procurare pregiudizii ad un gran Re che per essere di sette anni non lascia di havere le mani assai lunghe. Alcuni scrivono che il sig. Mario si riscalda all'avantaggio di Baupui perche si persuade d'incontrare il gusto del Papa, che vorrebbe haver campo di ben trattar il suddetto e per compiacere a Spagnuoli, che lo proteggono, et per fare dispiacer a mi che S. S. non ama... Il Papa penserà bene alla condotta che dovrà tener in un negozio di questa importanza, e molto più il sign. Mario dovrà esaminare quello li convenga. »

IBID., fol. 248. *Au cardinal Grimaldi, 2 juin 1645.*

« A dire il vero, io non havrai mai creduto, quando anche fossi stato certo dell' aversione del Papa verso la Francia e la mia persona, che dovesse trovare protezione costi uno dei principali conspiratori contro la vita d'un cardinale. Tutto il sacro collegio vi ha grand' interesse, e i cardinali spagnuoli medesimi dovrebbero prendere parte in un'azione che nella mia persona tocca tutto il sacro collegio.... Per ritornare a Baupui, è una strana cosa che il Papa non habbia trovato comodo per lui il soggiorno nel castello di S. Angelo, che è stato il più proprio per la commodità e per la sicurezza alle persone le più qualificate che siano state ritenute prigioni. Io non so dove procede tanta compassione, trattandosi di caso così enorme e di una persona ordinaria come è il detto Baupui. Chiunque l'ha voluto visitare non ha incontrato alcun ostacolo a farlo; e sin le persone che ha inviate costi M. di Vandomo, mi vien scritto che gl'hanno parlato, e che Mario Frangipani ha corrispondenza con il Vandomo, et ha visitato il suddetto Baupui, e che protegge pubblicamente il delitto et i delinquenti. Molti assicurano che il Papa sia impegnato di parola con il Gran Duca di non rimeterlo, e vedendo di non poter sene scusare in riguardo alle vive istanze che dà questa parte sene fanno, fondate nella giustizia che non potrebbe essere disputata ad un Turco, poiche per l'estratto del processo inviato apparisce pienamente il delitto di Baupui, habbia S. S. risoluto di metterlo in luogo del quale possi il suddetto con facilità fuggirsene, assistito delli fautori di Vandomo, o di dare a questo commodità di farlo avelenare, affinche con la morte di Baupui manchi qui la principal prova per la convizione del duca di Beaufort. Si tutto questo succedesse in Barbaria, mi parebbe duro, e sarebbe senza dubbio disapprovato da tutto il mondo. Hor' pensi V. Em. quello che dove dirsene, sequendo in Roma. Io desidero con passione che il Papa sia ben consigliato in un' negozio nel quale, continuando a condursi come ha fatto sin hora, non riceverà gran soddisfazione, e l'avantaggio che havrà la Francia sarà che chiascheduno applaudirà le resolutioni che S. M. prenderà in un negozio così pieno di giustizia, e nel quale pare che S. S. prende piacere a maltrattarla.... »

IBID. A Ondedei, 2 juin 1645.

« V. Signoria non potrebbe immaginarsi l'alteratione che ha cagionata nello spirito di S. M. e di tutta la corte l'avviso della sortita da castello di Baupui per essere custodito in una casa particolare, dell'indulgenza con che si tratta seco, della commodità che si dà per la sua evasione, e della libertà che ha ogniuno di parlarli, e sin quelli che sono inviati a questo effetto dal duca di Vandomo, et in fine dal vedersi che si ricusa tacitamente da S. S. di rimeterlo, ancorche per l'estratto del processo inviato apparisce convicto del più infame delitto che possi immaginarsi, e che dovrebbe più muovere S. S. et il sacro collegio, giacche doveva essere eseguito non solamente nel primo ministro di S. M., mà nella persona di un cardinale. »

IBID. Au card. Grimaldi, 13 juillet 1645.

« ... Quanto a Baupui si prenderanno qui le risoluzioni che saranno credute più a proposito, nelle quali si havrà particolare riguardo a i consigli di V. Em., subito che s'intenda quello sarà seguito doppo le diligenze che all' arrivo costì del signor Ondedei saranno state fatte. Ne entro a discorrere dell' ostinazione di S. S. in recusare di rimeterlo al Re, non ostante che sia suddito della M. Sua e suo servitore domestico, che il processo non si possi far altrove che qui dove è la prevention della causa, e più di vinti prigion che si vedono complici del delitto, e particolarmente il duca di Beaufort che è il capo, e che si tratti di delitti sì enormi, e contro la persona d'un cardinale, principal ministro di questa corona. Mà non tacerò a V. Em. che desiderarei grandemente per il puro servitio della sede apostolica che S. S. fosse meglio consigliata in negozio di tanta importanza, e nel quale S. M. ha tanta giustizia che non si puo impedire che la Francia non concluda che la S. S. per piacere a Spagnuoli voglia disobbligare un sì gran Re, facendo nel istesso tempo concedere che non è impossibilità di attentare alla persona di un cardinale e trovare protezione in Roma... Il signor Paolo Macarani mi scrive che, andando in castello S. Angelo, haveva inteso del sign. castellano che Baupui diceva che il Papa non doveva rimeterlo a suoi nemici,

e che lui sarebbe contentissimo che S. S. l'havesse rimesso al Parlamento; mà se non vuol altra satisfazione che questa, l'ha già ricevuta perche gia sono due mesi che S. M. ha rimesso il processo al Parlamento. »

IMD. A Qndedei, 5 septembre 1645.

« Ho veduto la scrittura che V. Sign. ha fatta nel negozio di Bau-pui, che non puo essere ne più efficace ne meglio distesa. Credo solamente che si possi aggiungere qualche cosa dove si parla *de origine et domicilio delinquentis*, parendomi che farà gran forza quando si dirà che era Insegna della compagnia delle guardie a cavallo di S. M., che è il corpo più principale del regno, del quale la M. Sua più si confide, essendo composto di persone scelte, e che d'ordinario hanno dato saggio del loro valore e fedeltà con servitio reso in altri impieghi. Al suo tempo si prenderanno sopra questo affare le resolutioni più opportune, e si farà gran caso del consiglio di V. Signoria. »

II

Lettres à la princesse de Phalsbourg.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, LETTRES FRANÇAISES, t. 1^{er}, fol. 415;

Lettre du 22 juillet 1645.

« 6 (Mazarin) ne doute point d'estre déchiré de M^{me} de Chevreuse; mais tout le monde sait que le plus grand crime qu'il ait commis envers elle, c'est de l'avoir bien servie, et d'avoir recherché avec tous les soins imaginables son amitié à son retour de Flandres. Il est malaisé d'estre bon Français, de travailler pour la grandeur de ce royaume, de ne vouloir pas de négociations particulières avec les Espagnols, et de contenter M^{me} de Chevreuse. Elle hait 6, parce qu'elle l'a offensé au dernier point. Elle se dit persécutée et innocente; mais son médecin, qui est à la Bastille, après avoir fait par son ordre le

voyage d'Espagne, n'en est pas d'accord; et outre cela 6 avoit en main de quoi la confondre, si la crainte de l'estre ne lui eût fait prendre la résolution de s'enfuir. Je prie Dieu qu'il envoie à 6 le mal qu'il veut à M^{me} de Chevreuse. La plus grande punition qu'elle puisse avoir sera le remords qu'elle aura toujours dans son âme d'avoir si mal correspondu à son devoir, et de s'estre perdue de gaieté de cœur, quand il estoit en son pouvoir d'être une des plus heureuses femmes qui fût au monde. On peut juger si on a eu grande haine pour elle, puisque, lorsqu'elle estoit au pouvoir des Parlementaires d'Angleterre, ils ont offert à 6 de la remettre entre ses mains, et on ne s'en est pas soucié. On ne doute point qu'elle n'aura rien oublié pour imprimer dans l'esprit du duc de Lorraine qu'il ne doit jamais se fier ni à (la reine) ni à (Mazarin); et comme elle ne manque pas d'artifice, et croit avoir un grand ascendant sur l'esprit de ce prince, je ne doute point qu'elle ne lui fasse de grandes impressions. Mais il pourroit bien s'en garantir s'il prenoit la peine de songer à la façon avec laquelle on a traité avec lui, et les dispositions que l'on auroit de le faire à l'avenir s'il prenoit le chemin qu'il devoit. M^{me} de Chevreuse a écrit à son mari que dans dix jours elle seroit à Liège..... »

IBID., fol. 448. *Lettre du 30 septembre 1645.*

« M^{me} de Chevreuse, aussi bien que quelques autres personnes qui pourroient avoir dans ce royaume les mêmes intentions qu'elle de brouiller, ne peuvent rendre un plus mauvais service aux Espagnols que de leur donner, comme elles font, de fausses espérances sur lesquelles, comme on croit aisément ce qu'on désire, ils pourroient s'embarquer obstinément dans la conduite de la guerre, sans songer sérieusement aux moyens de faire la paix, qui semble estre le plus grand bien qui leur puisse arriver dans l'état présent des affaires. M^{me} la princesse de Phalsbourg a fort bien jugé ce que c'estoit que l'affaire du Languedoc; tout y est plus tranquille que dans Fontainebleau même, et il ne dépend que de leurs Majestés de prendre telle résolution qu'ils voudront et de la faire exécuter avec toute facilité; on sera pourtant bien aise d'apprendre la continuation de la conduite des intrigues de ladite dame..... »

IBID., fol. 468. *Du 11 novembre.*

« M. le cardinal remercie M^{me} la princesse de Phalsbourg des nouvelles marques qu'elle lui a données de son affection..... Il la supplie de lui donner souvent des nouvelles de ce qui se passe par de là, et particulièrement de M^{me} de Chevreuse..... »

IBID., fol. 476. *Du 2 décembre.*

« Il seroit extrêmement important de découvrir le sujet pour lequel a été arrêté l'homme de M^{me} de Chevreuse, et la reine prie la princesse de Phalsbourg de ne rien oublier pour en savoir la vérité, puisque l'on a déjà ici quelques lumières, par le côté de Liège, de certaines propositions que ladite dame avait faites aux ministres d'Espagne, qui sont par de là..... »

IBID., fol. 492. *Du 23 décembre....*

« Le cardinal remercie très humblement M^{me} la princesse des avis qu'elle lui a donnés; il la supplie de continuer à lui faire la mesme grâce, et particulièrement en ce qui concerne M^{me} de Chevreuse, laquelle, selon les avis qu'on en a de divers endroits, ne songe qu'à faire des menées contre ledit cardinal..... Le cardinal Mazarin a tasché de servir toujours sincèrement le duc de Lorraine, et il a cru que ce ne seroit pas un petit bien pour la France que celui de l'attachement d'un prince de tant de mérite, et si capable d'augmenter dans la guerre les prospérités de ce royaume. Il vous assure que ledit cardinal a esté fort marri que tous ses soins n'aient pas produit l'effet qu'il s'estoit promis, ayant fait accorder par la reine toutes les satisfactions que ledit duc pouvoit raisonnablement désirer. Il est vrai qu'à présent ledit cardinal n'a pas grand crédit sur ce point, n'ayant pas réussi aux promesses positives qu'il avoit faites, que le duc de Lorraine entreroit en ce pays, moyennant ce qu'il avoit arrêté avec Plessis Besançon..... »

Sur la correspondance que M^{me} de Chevreuse entretenait de Liège avec les mécontents de l'intérieur donnons encore ces lignes d'une

lettre de Mazarin du 28 septembre de cette même année 1645 à l'abbé de La Rivière, *ibid.*, fol. 453 : « J'ai souvent eu les mêmes avis que vous me donnez de la correspondance des Importants avec la dame dont vous m'écrivez. Nous nous en entretiendrons à notre première vue. »

III.

IBID. Du 16 septembre 1648, à M. le marquis de Couatquin

(Le frère de celui qui avait donné l'hospitalité à M^{me} de Chevreuse).

« Monsieur ,

« J'ai reçu par vostre gentilhomme la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Elle parle en termes si positifs de l'attachement que vous voulez avoir à mes interests, et de la forte passion que vous avez de m'en donner des preuves, que si je n'y respondois simplement que par des parolles, je croirois avoir mal correspondu à des avances si obligeantes, et mal connu la valeur de ce que vous m'avez donné. Je me tiens donc obligé à passer à des effets qui vous fassent paroistre la sincerité de mon affection et de mon estime; et comme je songerai de mon costé aux moyens que j'en puis avoir, je vous prie aussi de me les suggerer avec entière liberté, afin que je puisse vous faire connoistre que c'est du cœur que je parle, quand je vous assure que personne au monde n'a plus d'envie de vous servir que moi. Cependant, je vous dirai que j'ai esté ravy de voir ce que vous me mandez des sentiments de M. vostre frère, dont je n'avois jamais douté; et la confiance avec laquelle je vous ai decouvert quelques particularités que j'avois apprises sur son subjest, en doit estre une marque bien certaine. Je suis assuré que quand il auroit eu des lettres de M^{me} de Chevreuse, et que mesme il y auroit fait response, ce n'auroit esté qu'a dessein de lui inspirer les bons sentiments qu'elle ne veut pas prendre de soi-mesme. C'est sa coustume de relever extremement les intelligences qu'elle entretient en France, pour se

rendre plus considérable auprès des Espagnols, et je scai qu'en la dernière conférence qui s'est faite ces jours passés à Spa, entré elle, Saint-Ibar, l'abbé de Mercy et le secretaire Galareta, elle a parlé fort librement du pouvoir absolu qu'elle dit avoir sur vous et sur d'autres personnes de qualité du royaume, qui non plus que vous n'en scavent rien, et dont aussi vous ne devez point vous soucier les uns ni les autres. Ce sont chimères et suppositions qui ne laissent pas de lui estre utiles pour se tenir en considération au pays où elle est. Le plus grand mal que j'y vois, c'est que les Espagnols 'y amusent tousjours, quoiqu'ils n'en aient jamais tiré aucun fruit, et que ces fausses espérances leur ostent les pensées de paix que le mauvais estat où sont leurs affaires de tous costés leur conseilleroit autrement. Cependant, je demeure avec une entière cordialité, etc., etc. »

IV.

Pendant la Fronde, quand Mazarin a besoin de M^{me} de Chevreuse, il en parle bien différemment. Parmi une foule de lettres du cardinal qui sont sous nos yeux, nous n'en donnerons qu'une seule, tirée du recueil de la Bibliothèque Mazarine.

Lettre de Mazarin à M^{me} de Chevreuse, du 30 septembre 1650

(Tandis que M^{me} de Longueville était renfermée dans Stenay, et que la jeune princesse de Condé avec le duc de Bouillon et La Rochefoucauld essayait de se maintenir dans Bordeaux).

« Madame,

« Je dois response à deux lettres dont vous avez eu agreable de me favoriser, l'une sans datte, et l'autre du 25 de ce mois. J'obéis avec quelque contrainte à la défense que vous me faictes d'user plus d'au-

cun compliment, ayant peine à ne vous pas tesmoigner le vif ressentiment que je conserve de la continuation de toutes les bontés que vous avez pour moi et pour mes interests en toutes rencontres.

« Dès que j'ai appris votre pensée touchant la rançon de M. le Prince de Ligne, j'en ai parlé à la Reyne, qui vous l'a accordée avec grand plaisir et de la meilleure grâce du monde. Plusieurs personnes avoient eu souvent la mesme pretention, mais on a tousjours rejeté bien loing ces instances sur ce que Sa Majesté vouloit essayer de profiter de cette rencontre pour procurer la liberté à M. de Guise, comme vous aurez peut-estre sceu qu'il s'en est traité bien avant, joignant quelques autres personnes au dit Prince de Ligne. C'est pourquoi il y aura d'abord quelque conduite à tenir en cette affaire avec S. A. R., et je mande à M. Le Tellier de faire en cela tout ce que vous désirerez, si vous estimez qu'il y doive intervenir, quoi que je ne doute nullement que Son A. R. dans le fonds n'en soit aussi aise que la Reyne mesme. Agréez maintenant que comme votre serviteur très passionné, je vous conjure que votre generosité accoustumée ne vous fasse point de préjudice en cette rencontre, et pour cela je me crois obligé de vous donner advis que, quand on a parlé de cette rançon on n'a pas moins offert de six vingts mil florins, et j'estime que tenant bon on pourra porter la chose à cent cinquante mille. Vous scaurez aussi que le marquis de Pomar, qui n'avoit pas la charge qu'a le dit Prince, paye six vingts mil francs pour sa rançon, je souhaiterois de tout mon cœur que ce fut le double, et pour vostre interest particulier et pour le service du Roy mesme, à qui je connois fort bien qu'il importe, que vous ayez moyen de contiauer à soutenir les depenses que vous faites. Il n'y a, ce me semble, autre expédition à vous donner la-dessus, si ce n'est que, quand vous serez d'accord avec le dit Prince du prix de sa rançon et que vous aurez vos suretés pour le payement, on vous mettra ès mains un ordre du Roy pour la déclaration de sa liberté. S'il y faut quelque autre chose, vous n'avez qu'à me le mander. Cependant, je crois que vous jugerez à propos de ne faire rien esclatter jusqu'à ce que vous ayez conclu vostre traité, affin de ne pas faire naistre des obstacles, qui arrivent quelquefois contre ce qu'on a pu prévoir.

« Je vois la Reyne fort résolue de faire si bien traiter M^{me} la maréchale de Rantzau qu'elle puisse vivre selon sa qualité. Vous croirez bien, Madame, que je m'y employerai avec chaleur par plusieurs motifs, et que la recommandation que vous m'en faites ne sera pas le moindre

« Pour ce qui est du mémoire que vous a adressé Mgr l'évesque de Verdun, j'ai entretenu, il y a trois semaines, fort au long, M. Le Tellier sur cette affaire, qui merite de grandes considérations pour ne rien faire qui nous prejudicie dans les traittés de l'Empire, et pour ne pas faire tort au droit de M. de Feuquières. Particulièrement dans l'estat present des choses, c'est une affaire à accommoder, et cela ne se peut guères bien qu'à vostre retour par delà.

« L'accommodement de ces mouvements-ci est enfin terminé aux conditions que vous avez desja sceues, et la paix fut hier acceptée à Bourdeaux avec grande joye et acclamation du peuple, malgré tous les efforts de MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld, et de ceux qui sont auprès de Madame la Princesse, qui ne se sont pas démentis de leur première conduite jusques au dernier moment. On nous disoit que Madame la Princesse a fait emmener M. le duc d'Enghien, par le chevalier de Rivière, nous n'en n'avons pas encore la certitude; mais il se voit qu'ils n'agissent nullement de bonne foi, et que la mesme intention de faire tout le mal qu'ils pourront, dure tousjours. Je me remets du surplus à ce que M. Le Tellier vous dira de toutes ces affaires-ci, et me contenterai de vous asseurer, que je suis, et serai inviolablement jusques à la mort, etc., etc. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	4

CHAPITRE PREMIER.

1600—1637.

Le caractère et la personne de M^{me} de Chevreuse. — Sa naissance, son premier et son second mariage. — Son intime amitié avec Anne d'Autriche. — Le comte de Holland. — Le prince de Chalais. — Premier exil. Le duc de Lorraine, Charles IV. — Retour en France. Richelieu et Châteauneuf. — M^{me} de Chevreuse reléguée en Touraine. Affaire de 1637. Second exil, fuite en Espagne. 4

CHAPITRE DEUXIÈME.

1637—1643.

M^{me} de Chevreuse en Espagne, puis en Angleterre. — Longue négociation avec Richelieu pour rentrer en France. Comment cette négociation échoue. — Marie de Médicis et le duc d'Épernon. — M^{me} de Chevreuse en Flandre. Conspiration et révolte du comte de Soissons. — Affaire de Cinq-Mars. — Mort de Richelieu et de Louis XIII. Déclaration royale du 24 avril 1643, qui condamne M^{me} de Chevreuse à un exil perpétuel. La nouvelle Régente la rappelle..... 64

CHAPITRE TROISIÈME.

MAI, JUIN ET JUILLET 1643.

Retour de M^{me} de Chevreuse à Paris et à la cour. — Nouvelles dispositions de la Reine. Anne d'Autriche et Mazarin. — Efforts de M^{me} de Chevreuse contre le système et les créations de Richelieu, et en faveur de l'ancien parti de la Reine. Ses sollicitations pour Châteauneuf. — Pour les Vendôme. — Pour La Rochefoucauld. — Sa politique intérieure et extérieure. — M^{me} de Chevreuse, le vrai chef du parti des Importants. — Vaincue dans toutes ses démarches auprès de la Reine, elle songe à recourir à d'autres moyens. — Une crise devenue inévitable : elle éclate à l'occasion de la querelle de M^{me} de Montbazon et de M^{me} de Longueville. 444

CHAPITRE QUATRIÈME.

AOUT 1643.

Conspiration de M^{me} de Chevreuse et de Beaufort contre Mazarin. — La Rochefoucauld et Retz nient cette conspiration. — Plan et détails de toute l'affaire, d'après les carnets et les lettres du cardinal, et les mémoires d'Henri de Campion..... 469

CHAPITRE CINQUIÈME.

SEPTEMBRE 1643—1679.

La conspiration échoue : Beaufort est arrêté et M^{me} de Chevreuse reléguée en Anjou. — Nouvelles intrigues. M^{me} de Chevreuse craint d'être emprisonnée et quitte la France une troisième fois en 1645. — Elle est prise par les Par-

lementaires d'Angleterre, puis relâchée; se retire à Liège.

— Son retour à Paris en 1649. Son rôle dans la Fronde.

Elle se réconcilie à propos avec la Reine et Mazarin. Elle contribue à la perte de Fouquet et à l'élévation de Colbert.

— Sa mort en 1679 198

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Notes du chapitre I^{er}.

NOTE PREMIÈRE. Mémoire inédit de Richelieu..... 233

NOTE DEUXIÈME. Inventaire des papiers saisis chez Château-neuf..... 242

NOTE TROISIÈME. Pièces relatives à l'affaire de 1637.

I. Relation de ce qui s'est passé en l'affaire de la Reine au mois d'avril 1637, sur le sujet de La Porte et du Val-de-Grâce (de la main de Richelieu)..... 250

II. Déclaration de la Reine du 17 août 253

III. Nouvelle déclaration de la Reine du 17 août 255

IV. Mémoire du Roi sur ce qu'il demande à la Reine 256

V. Instruction pour interroger La Porte et l'abbesse du Val-de-Grâce..... 257

VI. Lettre d'envoi des interrogatoires, de la main du chancelier Séguier. 259

VII. Interrogatoire de l'abbesse du Val-de-Grâce 261

VIII. Interrogatoires de La Porte..... 264

IX. Lettre de La Porte sur M^{me} de Chevreuse..... 282

NOTE QUATRIÈME. Extrait de l'information faite par le président Vignier de la sortie de M^{me} de Chevreuse hors de France..... 285

Notes du chapitre II^e.

NOTE PREMIÈRE. Dédicace de la collection in-4 ^e de portraits de Daret à M ^{me} de Chevreuse.....	289
NOTE DEUXIÈME. Négociation de 1638 et 1639 entre le cardinal de Richelieu et M ^{me} de Chevreuse pour le retour de celle-ci en France	294
NOTE TROISIÈME. Commencements de 1643. Déclaration royale du 24 avril 1643.....	350

Notes des chapitres III^e, IV^e et V^e.

NOTE PREMIÈRE. Divers passages des carnets de Mazarin qui se rapportent à ces trois chapitres.....	358
NOTE DEUXIÈME. Lettre royale sur l'arrestation de Beaufort, du 13 septembre 1643	390
NOTE TROISIÈME. Pièces relatives à la conspiration.....	393
NOTE QUATRIÈME. M ^{me} de Chevreuse en Touraine, 1644 et 1645	402
NOTE CINQUIÈME. M ^{me} de Chevreuse en Flandre, 1646 et 1647.	422
NOTE SIXIÈME. Lettres de Mazarin.....	429

PUBLICATIONS

DE LA

LIBRAIRIE DIDIER

38, quai des Augustins, à Paris.

OUVRAGES DE M. GUIZOT.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, depuis l'avènement de Charles 1^{er} jusqu'au rétablissement des Stuarts (1625-1660). 6 vol. in-8, en trois parties. 40 »

Chaque partie séparément :

— **HISTOIRE DE CHARLES 1^{er}**, depuis son avènement jusqu'à sa mort (1625-1649); précédée d'un *Discours sur la Révolution d'Angleterre*. 5^e édition. 2 vol. in-8. 12 »

— **HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE ET DE CROMWELL** (1649-1658). 2 vol. in-8. 14 »

— **HISTOIRE DU PROTECTORAT DE RICHARD CROMWELL ET DU RÉTABLISSEMENT DES STUARTS**. 2 vol. in-8. 1856. 14 »

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, 2 vol. in-8, en deux parties qui se vendent séparément :

— **MONK. CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE**, etc.; Etude historique, par M. Guizot. Nouvelle édition. 4 vol. in-8, avec portrait. 1854. 5 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 4 vol. in-12. (*Sous presse.*)

— **PORTRAITS POLITIQUES** des hommes des divers partis : *Parlementaires, Cavaliers, Républicains, Niveleurs*; Etudes historiques, par M. Guizot. Nouvelle édition. 4 vol. in-8. 1854. 5 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 4 vol. in-12. (*Sous presse.*)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE ET EN FRANCE, depuis la chute de l'empire romain, etc., par M. Guizot. Nouvelle édition, 5 vol. in-8. 30 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, nouv. et jolie édition, 5 vol. in-12. 17 50

— **HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE**, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Révol. franç. 7^e édit. 4 vol. in-8, port. 1856. 6 »

— **HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE**. 7^e édit. 4 vol. in-8. 1856. 24 »

HISTOIRE DES ORIGINES DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF et des Institutions politiques de l'Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au XIV^e siècle, par M. Guizot (*Cours d'histoire moderne*, de 1820 à 1822); nouvelle édition revue et corrigée. 2 vol. in-8. 1855. 40 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 2 vol. in-12. 7 »

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, etc. 8^e édit. 4 vol. in-8. 6 »

CORNEILLE ET SON TEMPS, Etude littéraire, par M. Guizot, comprenant : 1^o de l'Etat de la Poésie en France avant Corneille; — 2^o *Essai sur la vie et les œuvres de Corneille*; — 3^o *Trois contemporains de Corneille : Chapelain, Rotrou et Scarron*, etc. 4 vol. in-8^o. 5 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 4 vol. in-12. (*Sous presse.*)

SHAKSPEARE ET SON TEMPS Etude littéraire, par M. Guizot, comprenant : 1^o la vie de Shakspeare. — 2^o *Notices historiques et critiques sur ses principales pièces*; — 3^o sur *Othello*, trad. par M. Alfred de Vigny, etc.; par M. le duc de Broglie. 4 vol. in-8^o. 5 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 4 vol. in-12. (*Sous presse.*)

OUVRAGES DE M. GUIZOT (*Suite*).

- MÉDITATIONS ET ÉTUDES MORALES** : *De l'état des âmes, — De la Religion dans les sociétés modernes, etc., etc. — Méditations sur l'immortalité de l'âme, etc., — Etudes sur l'éducation, etc.*; par M. Guizot. 4 vol. in-8. Nouv. édit., 1855. 6 »
- LE MÊME OUVRAGE, nouv. et jolie édit., 4 vol. in-12. 3 50
- ÉTUDES SUR LES BEAUX-ARTS** en général, comprenant : *De l'état des Beaux-Arts en France et du Salon de 1810. — Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les Beaux-Arts. — Description des tableaux du Musée du Louvre, etc.*; par M. Guizot. 4 vol. in-8. 5 »
- LE MÊME OUVRAGE, 4 vol. in-12. 3 50
- ABAILARD ET HÉLOÏSE**, essai historique, par M. et M^{me} Guizot, suivi des *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduites en français par M. Oddoul; nouv. édit. revue et corrigée. 4 vol. in-8. 6 »
- LE MÊME OUVRAGE, nouv. et jolie édit. 1 joli vol. in 12. 3 50
- LE MÊME OUVRAGE, 4 beau vol. grand in-8, papier glacé, illustré de 32 belles vignettes d'après *Gigoux*. 10 »
- MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE** (Collection des), depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIII^e siècle, traduits et accompagnés de notices, de notes et de suppléments, par M. Guizot. 29 forts vol. in-8. (*Voir, pour le détail, p. 46.*) 174 »
- DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE** (Janvier 1849), par M. Guizot. 4 vol. in-8 de 164 pages. 2 50
- DISCOURS DE MM. DE MONTALEMBERT ET GUIZOT**, à l'Académie française, le 5 février 1852. In-8^o de 85 pages. 4 »
- DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE**, par M. Guizot. 4 vol. in-8 de 488 pages. 1850. 2 50
- DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SYNONYMES** de la Langue française, contenant les Synonymes de GIRARD, BEAUZÉE, ROUBAUD, D'ALEMBERT, etc., mis en ordre, et augmenté d'un grand nombre de nouveaux synonymes, par M. Guizot; 5^e édit. 2 forts vol. in-8 (*sous presse*). » »
- HISTOIRE DE WASHINGTON** et de la fondation de la République des États-Unis, par M. CORNELIS DE WITT, avec une introduction par M. Guizot. 4 vol. in-8, avec carte et portraits. 7 »
- LE MÊME OUVRAGE, 4 vol in-12, avec carte. 3 50
- WASHINGTON, CORRESPONDANCE ET ÉCRITS**, traduits et mis en ordre par M. Guizot. 4 vol. in-8. 12 »

GUILLAUME GUIZOT.

- MÉNANDRE**. Etude historique et littéraire sur la Comédie et la Société grecques, par M. GUILLAUME GUIZOT. Ouvrage couronné par l'Académie française en 1853. 4 vol. in-8, avec portrait. 7 »
- LE MÊME OUVRAGE, 4 vol. in-12. 3 50

MIGNET.

- PORTRAITS ET NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES** : *Sieyès, Roederer, Livingston, Talleyrand, Broussais, Merlin, Destutt de Tracy, Daunou, Siméon, Sismondi, Comte, Ancillon, Bignon, Rossi, Droz, Cabanis, Franklin, etc.* Nouvelle édition augmentée. 2 vol. in-8^o. 10 »
- HISTOIRE DE MARIE STUART**. Nouvelle édition. 2 vol. in-8^o ornés d'un joli portrait. 12 »
- CHARLES-QUINT**, SON ABDICATION, SON SÉJOUR ET SA MORT AU MONASTÈRE DE YUSTE. 2^e édition revue et corrigée. 4 beau vol. in-8^o. 6 »
- ANTONIO PEREZ ET PHILIPPE II**. Nouvelle édition revue et augmentée. 4 beau vol. in-8^o. 6 »

VILLEMAIN.

- ŒUVRES DE M. VILLEMAIN.** Nouvelle édition, revue et augmentée,
 42 vol. in-8, papier vélin satiné. 74 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 42 vol. in-42 dit format anglais. 42 »

Chaque ouvrage se vend séparément.

- SOUVENIRS CONTEMPORAINS d'histoire et de littérature**, par M. VILLEMAIN. *Deuxième partie.* 4 vol. in-8. 7 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 vol. in-42. 3 50

- TABLEAU DE L'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE** au IV^e siècle, précédé d'une *Etude sur la décadence du Polythéisme et les rapports de la Philosophie stoïque et du Christianisme*, par M. VILLEMAIN. Nouvelle édition. 4 fort vol in-8. 1854. 6 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 fort vol. in-42. 3 50

- DISCOURS ET MÉLANGES LITTÉRAIRES** : *Éloges de Montaigne et de Montesquieu. — Notices sur Fénelon et sur Pascal. — Discours sur les avantages et les inconvénients de la critique. — Discours académiques et rapports sur les concours*, etc.; par M. VILLEMAIN. Nouv. édit. 4 vol. in-8. 1855. 6 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 vol. in-42. 3 50

- ÉTUDES DE LITTÉRATURE** ancienne et étrangère : *Sur Hérodote. — Du poème de Lucrèce. — Etudes sur Lucain, Cicéron, Tibère et Plutarque. — De la corruption des lettres romaines. — Essai sur les romans grecs. — Shakspeare; Milton; Wicherley; Young; Pope; Byron*; par M. VILLEMAIN. Nouvelle édition. 4 vol. in-8. 1854. 6 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 vol. in-42. 3 50

- ÉTUDES D'HISTOIRE MODERNE** : *Discours sur l'état de l'Europe au XV^e siècle. — Lascaris. — Essai historique sur les Grecs depuis la conquête musulmane. — Vie du chancelier de l'Hôpital*; par M. VILLEMAIN. Nouvelle édition. 4 vol in-8, 1856. 6 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 vol in-42. 3 50

- COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE**, comprenant : *le Tableau de la Littérature au XVIII^e siècle et le Tableau de la Littérature du moyen-âge*, par M. VILLEMAIN, nouvelle édition. 6 vol. in-8, 1855. 36 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 6 vol. in-42. 24 »

CHAQUE PARTIE SE VEND SÉPARÉMENT :

- TABLEAU DE LA LITTÉRATURE** au XVIII^e siècle, 4 vol. in-8. 24 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 4 vol. in-42. 14 »

- TABLEAU DE LA LITTÉRATURE DU MOYEN-ÂGE**, en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre, 2 vol. in-8. 12 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 2 vol. in-42. 7 »

- SOUVENIRS CONTEMPORAINS d'histoire et de littérature**, par M. VILLEMAIN. Nouv. édit. (1^{re} et 2^e parties), 2 vol. in-8. 14 »
 —LE MÊME ŒUVRAGE, 2 vol. in-42. 7 »

J. J. AMPÈRE.

- LITTÉRATURE ET VOYAGES**, suivis de *POÉSIES*. 2 vol. in-42. 1853. 7 »
 Esquisses du Nord — Littérature danoise. — Littérature allemande. — Littératures slaves, Bohême. — Littérature scandinave. — Sur l'Histoire comparée des Langues. — Edda et Sagas. — Sigurd. — Saga d'Egill. — Kristni-Saga. — Sur la Mythologie scandinave. — Des Scaldes. — Chants populaires danois, etc. — Poésies, etc

- LA GRÈCE, ROME ET DANTE.** études littéraires d'après nature, par M. J. J. AMPÈRE, de l'Académie française. 4 vol. in-42. 3 50
 La poésie grecque en Grèce. — Portraits de Rome à différents âges. — Voyage dantesque. — Une cour dans l'Asie-Mineure. — La Grèce et Rome étudiées dans les lois et dans les mœurs, — Naufrage d'un bateau à vapeur.

VICTOR COUSIN.

- MADAME DE CHEVREUSE ET MADAME DE HAUTEFORT.**—*Etudes sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle.* 2 vol. in-8, ornés de jolis portraits. (Sous presse.) 44 .
- MADAME DE SABLÉ.**—*Etudes sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle.* 4 vol. in-8. 7 .
- LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE.**—*Etudes sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle,* 3^e édition, augmentée d'un opuscule inédit de LA ROCHEFOUCAULD. 4 beau vol. in-8^o, orné de deux jolis portraits, 1855. 7 .
- DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN,** 5^e édition, augmentée d'un appendice sur l'art français, etc. 4 beau vol. in-8. 7 .
- LE MÊME OUVRAGE, 1 beau vol. in-12. 3 50
- COURS DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE,** par M. V. COUSIN (Cours de 1828 à 1830); nouvelle édition. 3 vol. in-12. 40 50
- FRAGMENTS PHILOSOPHIQUES,** par M. V. COUSIN, 5 vol. in-12. 47 50
- FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE ANCIENNE :** *Xénophane.*—*Zénon d'Élée.*—*Socrate.*—*Platon.*—*Eunape.*—*Proclus.*—*Olympiodore.*—4 v. 3 50
- FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE DU MOYEN ÂGE :** *Abélard.*—*Guillaume de Champeaux.*—*Bernard de Chartres.*—*Saint Anselme,* etc. 4 v. 3 50
- FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE :** *Vanini.*—*Le Cardinal de Retz.*—*Malebranche et Muir.*—*Leibnitz,* etc. 4 vol. 3 50
- FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE MODERNE :** *Lettres inéd. de Descartes.*—*Malebranche.*—*Spinoza.*—*Leibnitz et l'abbé Nicaise.*—*Le P. André,* 4 vol. 3 50
- FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE :** *Dugald-Stewart.*—*Buhle.*—*Tennemann.*—*Laromiguière.*—*Dégérando.*—*Muine de Biran,* etc. 4 vol. 3 50
- DES PRINCIPES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE** et du Gouvernement représentatif, suivi des *Discours politiques*, par M. V. COUSIN; 4 vol. in-12. 3 50

SAINTE-BEUVE.

- PORTRAITS LITTÉRAIRES,** suivis des *Portraits de Femmes* et des *Derniers Portraits.* Nouvelle édition. 4 vol. in-12. 1854. 44 .
- TOME I^{er}.—Boileau, Pierre Corneille, La Fontaine, Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Le Brun, Mathurin Regnier, André Chénier, George Farcy, Diderot, l'abbé Prevost, M. Andrieux, M. Jouffroy, M. Ampère, Bayle, La Bruyère, Millevoeye, Ch. Nodier.
- TOME II.—Molière, Delille, Bernardin de Saint-Pierre, le général La Fayette, Fontanes, Joubert, Léonard, Aloisius Bertrand, le comte de Ségur, Joseph de Maistre, Gabriel Naudé.
- TOME III, ou *Portraits de Femmes.*—M^{mes} de Sévigné, de Souza, de Duras, de Staël, Roland, Guizot, de La Fayette. *M. de la Rocheffoucauld,* M^{mes} de Longueville, des Houlières, de Krüdner, de Charrière, de Rémusat.
- TOME IV, ou *Derniers Portraits.*—Théocrite, François 1^{er} poète, le chevalier de Méré, Mlle Aissé, Benjamin Constant, M. de Rémusat, Mme de Krüdner, l'abbé de Rancé, Mme de Staël-Delaunay, etc.
- PORTRAITS CONTEMPORAINS** et divers, par M. SAINTE-BEUVE, de l'Académie française. Nouvelle édition. 3 forts vol. in-12. 1854. 40 50
- TOME I.—Chateaubriand, Béranger, Sénancour, La Mennais, Lamartine, Victor Hugo, Ballanche, de Vigny, Mme Desbordes-Valmore, Mme A. Tastu, Alfred de Musset, Balzac, Villemain, etc.
- TOME II.—Xavier de Maistre, Eugène Sue, Scribe, Lebrun, comte Molé, Mérimée, Topffer, de Barante, Thiers, Faurel, Vinet, Nisard, Jasmin, J. J. Ampère, Brizeux, etc.
- TOME III.—Daunou, Désaugiers, Parny, Casimir Delavigne, Leopardi, Louise Labé, Victorin Fabre, Fléchier, Mignet, Théophile Gautier, Pascal, etc.—Homère, Apollonius de Rhodes, Méléagre, etc.
- PORTRAITS DE FEMMES,** nouv. édit. 4 vol. in-12. 1854. 3 50
- DERNIERS PORTRAITS LITTÉRAIRES.** 4 fort vol. in-12. 1854. 3 50

SALVANDY.

- HISTOIRE DE LA POLOGNE** et du roi SOBIESKI. Nouvelle édition revue et augmentée, par M. le comte DE SALVANDY. 2 vol. in-8. 4855. 42 »
 —LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-42. 7 »
DON ALONZO, ou l'Espagne, etc. Nouvelle édition. 2 vol. in-8. 4856. 44 »
 —LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-42. (*Sous presse*). 7 »
LA RÉVOLUTION DE 1830 et le parti révolutionnaire, ou Vingt mois et leurs résultats. Nouvelle édition. 4 vol. in-8. 4855. 5 »

BARANTE.

- HISTOIRE DU DIRECTOIRE** de la République française, par M. DE BARANTE, 3 forts vol. grand in-8 cavalier. 4855. 24 »
HISTOIRE DE LA CONVENTION nationale. 6 vol. grand in-8. 42 »

RÉMUSAT (CH. DE).

- L'ANGLETERRE AU XVIII^e SIÈCLE**. Études et Portraits pour servir à l'histoire politique de l'Angleterre. 2 vol. in-8. 44 »
SAINT ANSELME DE CANTORBÉRY. Tableau de la vie des couvents et de la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel au onzième siècle, par M. CH. DE RÉMUSAT, de l'Acad. française. 4 fort vol in-8. 4853. 7 »
ABÉLARD : Sa vie, sa philosophie et sa théologie, 2 forts vol. in 8 44 »
CRITIQUES ET ÉTUDES LITTÉRAIRES ou Passé et Présent, etc., nouv. édit., 2 forts vol. in-42. 4855. 7 »

MONTALEMBERT.

- DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE**, par M. le comte DE MONTALEMBERT. 3^e édition revue et augmentée d'un *post-scriptum*. 4 vol. in-42. 2 50

AMÉDÉE THIERRY.

- HISTOIRE D'ATTILA**, de ses fils et de ses successeurs en Europe, suivie des Légendes, par M. A. THIERRY, 2 forts vol. in-8. 4856 (*Sous presse*). 44 »
HISTOIRE DES GAULOIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de la Gaule par les Romains. 4^e édition (*Sous presse*). 44 »

CARNÉ (L. DE).

- L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF** en France, de 1789 à 1848, par M. le comte Louis DE CARNÉ, ancien député. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 2 vol. in-8. 4855. 44 »
LES FONDATEURS DE L'UNITÉ NATIONALE EN FRANCE. — *Études historiques*, par M. de CARNÉ. 2 vol. in-8 cavalier. (*Sous presse*.)

L'ABBÉ LEDIEU.

- MÉMOIRES ET JOURNAL DE L'ABBÉ LEDIEU**, sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés, pour la première fois, sur les manuscrits autographes, précédés d'une Introduction et annotés par M. l'abbé GUETTÉE. 4 vol. in 8. (Les tomes I et II sont en vente.) Prix des quatre vol. 24 »

CASIMIR DELAVIGNE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE CASIMIR DELAVIGNE, comprenant le THÉÂTRE, 4 vol.—les *MESSÉNIENNES*, 4 vol.—et les *CHANTS SUR L'ITALIE*, 4 vol., ensem. 6 v. in-8, papier caval. vél., très-belle édit., orn. d'un portrait. 36 »
 —LE MÊME OUVRAGE, même édition, *illustrée* de belles vignettes gravées sur acier d'après A. JOHANNOT. 42 »

Chaque partie se vend séparément :

—THÉÂTRE COMPLET, 4 forts vol in-8, papier cavalier vélin. 24 »
 —LES MESSÉNIENNES et Chants populaires, 4 vol. in-8 cavalier. 6 »
 —CHANTS SUR L'ITALIE, Poèmes et ballades, 4 vol in-8 cavalier. 6 »
 —COLLECTION DE 12 BELLES VIGNETTES gravées sur acier d'après A. JOHANNOT, pour les *Œuvres de C. Delavigne*. 6 »
CASIMIR DELAVIGNE : ŒUVRES COMPLÈTES, comprenant le THÉÂTRE, les MESSÉNIENNES et les CHANTS SUR L'ITALIE. Nouvelle édition. 4 beau vol. grand in-8 jésus. 1855. 44 »
 —LE MÊME OUVRAGE, illustré de 42 belles vignettes d'A. JOHANNOT. 46 »
CASIMIR DELAVIGNE (ŒUVRES COMPLÈTES), édition *Elzévirienne*, 4 jolis vol. grand in-24 jésus. 1853. 42 »
 —THÉÂTRE COMPLET, 3 forts vol. grand in-24 jésus. 9 »
 —POÉSIES COMPLÈTES, comprenant les *Messéniennes* et les *Chants sur l'Italie*, etc. 4 joli vol. gr. in-24 jésus. 3 »
CASIMIR DELAVIGNE (ŒUVRES COMPLÈTES), édition Charpentier *complète*. 4 vol. in-12. 44 »
 —THÉÂTRE COMPLET, 3 volumes in-12. 40 50
 —POÉSIES COMPLÈTES : *Messéniennes*, *Chants sur l'Italie*, etc. 4 vol. in-12. 3 50

ÉMILE DE BONNECHOSE.

LES QUATRE CONQUÊTES DE L'ANGLETERRE, son histoire, ses institutions sous les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois et les Normands; depuis Jules-César jusqu'à la mort de Guillaume-le-Conquérant, par M. ÉMILE DE BONNECHOSE. *Ouvrage couronné par l'Académie française*, (1^{er} prix Monthyon.) 2 vol. in-8. 1852. 42 »
HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. ÉMILE DE BONNECHOSE, 4 vol. in-8 (*sous presse*). » »

E. J. DELÉCLUZE.

LOUIS DAVID. Son école et son temps. Souvenirs. 4 vol. in-8. 1855. 7 »
 —LE MÊME OUVRAGE. 4 vol. in-12. 3 50

CAMILLE PAGANEL.

HISTOIRE DE SCANDERBEG, ou *Turks et Chrétiens au XV^e siècle*, par M. C. PAGANEL, auteur de l'histoire de Frédéric le Grand, 4 vol. in-8. 7 »
 —LE MÊME OUVRAGE. 4 vol. in-12. 3 50

GERMOND DE LAVIGNE.

LE DON QUICHOTTE DE FERNANDEZ AVELLANEDA, nouvellement trad. de l'espagnol et annoté par M. GERMOND DE LAVIGNE. 4 vol. in-8. 7 »
 —LE MÊME OUVRAGE, 4 vol. in-12. 3 50

F. G. EICHHOFF.

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE DU NORD, AU MOYEN-ÂGE, en Allemagne, en Angleterre, en Scandinavie, et en Slavonie; par M. EICHHOFF, professeur de littérature à la Faculté de Lyon. 4 vol. in-8. 1852. 6 50

HERDER.

HISTOIRE DE LA POÉSIE DES HÉBREUX, trad. de Herder par M^{me} de CARLOWITZ; *ouvr. couronné par l'Acad. franç.*; 4 vol. in-8. 6 »
 LE MÊME OUVRAGE, 4 fort vol. in-12 dit anglais. 3 50

PITRE-CHEVALIER.

HISTOIRE DES GUERRES DE LA VENDÉE, comprenant : l'Histoire de la Révolution dans la *Bretagne, l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Normandie*; précédée des préliminaires de la Révolution en Bretagne depuis 1650. 4 magnifique vol. grand in-8, illustré par MM. A. LELEUX, O. PENGUILLY, T. JOHANNOT, de 200 vignettes sur bois imprimées dans le texte, de 22 belles gravures sur acier, de 42 types-portraits tirés à part et coloriés avec soin, et d'une carte géographique. 45 »

LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE, illustrée par MM. A. LELEUX, O. PENGUILLY et T. JOHANNOT. 4 magnifique vol. grand in-8 jésus, orné de plus de 200 vignettes sur bois, imprimées dans le texte et de 44 gravures à part : vues, types et armoiries, etc. (*sous presse*). 7 »

PIERRE CLÉMENT.

PORTRAITS HISTORIQUES : *Suger, Sully, le prés. de Novion, le comte de Grignan, d'Argenson, Law, les frères Paris, Machault d'Arnouville, l'abbé Terray, le duc de Gaëte, le comte Mollien*, etc. 4 vol. in-8. 1855. 7 »

— LE MÊME OUVRAGE. 4 fort vol. in-42. 3 50

SÉGUR.

HISTOIRE UNIVERSELLE, par M. DE SÉGUR, 8^e édit. *Ouvrage adopté par l'Université*. 6 vol. in-42. 48 »

— **HISTOIRE ANCIENNE**. Nouv. édition. 2 vol. in-42. 6 »

— **HISTOIRE ROMAINE**. Nouv. édition. 2 vol. in-42. 6 »

— **HISTOIRE DU BAS-EMPIRE**. 2 vol. in-42 (*sous presse*). » »

GALERIE MORALE, avec une notice par M. SAINTE-BEUVE. 4 v. in-42. 3 »

ÉDOUARD FLEURY.

SAINT-JUST ET LA TERREUR, étude sur la Révolution. 2 vol. in-42. 6 »

CAMILLE DESMOULINS ET ROCH MARCANDIER. LA PRESSE PENDANT LA RÉVOLUTION, par M. Édouard FLEURY. 2 vol. in-42. 6 »

BABEUF ET LE SOCIALISME EN 1796, par M. Éd. FLEURY. 4 vol. in-42. 3 »

OUVRAGES DIVERS.

ROLAND FURIEUX, de l'ARIOSTE, illustré, traduction nouvelle, ornée de 325 vignettes de T. Johannot, Baron, Français, etc. 4 vol. grand in-8 jésus. 40 »

LE GÉNÉRAL DESAIX, Étude historique, par M. MARTHA-BEKKER, COMTE DE Mons, ancien député. 4 vol. in-8, orné d'un beau portrait. 1852. 6 »

HISTOIRE DES EXPÉDITIONS MARITIMES DES NORMANDS et de leur établissement en France au x^e siècle, par DEPPING. 4 fort vol. in-8. 7 »

LES JUIFS DANS LE MOYEN ÂGE; essai historique, par DEPPING. 4 vol. in-8. 7 »

LES CONFESSIONS DE MADAME DE LA VALLIÈRE repentante, corrigées par Bossuet, etc., accompagnées d'un commentaire historique et littéraire par M. ROMAIN CORNUT. 4 joli vol. in-42. 3 50

DE LAJOLAIS (M^{lle}). — ÉDUCATION DES FEMMES, ouvrage couronné par l'Académie française, 2^e édit. revue et corrigée. 4 vol. in-42. 3 »

LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, par le TASSE, traduction de Lebrun, 4 joli vol. in-42 avec vign. 3 »

CERVANTES. — DON QUICHOTTE, traduction de M. DE BROTONNE. 2 forts vol. in-42. illustrés de 46 jolies vignettes en taille-douce. 6

GRAND DICTIONNAIRE

GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS

Offrant le résumé le plus exact et le plus complet de la Lexicographie française et de tous les Dictionnaires spéciaux

PHILOGÉNIE : Langue littéraire et poétique, archaïsmes et néologismes, lexicographie, linguistique, étymologie, grammaire, rhétorique, prosodie, synonymes, difficultés grammaticales, gallicismes, langue nouvelle, formules de la conversation, style épistolaire, etc.

HISTOIRE : Antiquités, chronologie, archéologie, paléographie, diplomatique, numismatique, féodalité, blason, ordres militaires et religieux, institutions, titres et dignités, faits, dates et origines, batailles, sièges et traités, etc.

RELIGION : Théologie, droit canon, cosmétique, scolastique, liturgie, rites, fêtes, cérémonies, croyances, hérésies, sectes religieuses, etc.

ETHNOLOGIE : Égyptienne, grecque, romaine, perse, indienne, scandinave, gauloise, mexicaine, péruvienne, chinoise, américaine, etc.

SCIENCES MORALES : Morale, philosophie, logique, métaphysique, idéologie, psychologie, théodicée, esthétique, etc.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES : Mathématiques, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, physique, mécanique, statique, astronomie, optique, acoustique, électricité, magnétisme, chimie, zoologie, botanique, minéralogie, géologie, anatomie, physiologie, médecine, hygiène, pathologie, chirurgie, pharmacie, etc.

GÉOGRAPHIE : Ancienne et moderne, naturelle et historique, cosmographie, orographie et hydrographie, ethnologie et athnographie, statistique et topographie, pays, divisions politiques, villes, bourgs, villages avec la population officielle, lieux remarquables, monuments, merveilles de la nature et de l'art, royaumes, etc.

ARTS ET SCIENCES MILITAIRES : Tactique, stratégie, fortifications, génie, balistique, artillerie, mines, pyrotechnie, marine, grades et honneurs, etc.

POLITIQUE : Chartes, constitutions, législation, jurisprudence ancienne et moderne, diplomatie, droit des gens, droit administratif féodal et commercial, codes, pratiques, pénalités, procédure, offices publics, économie politique et sociale, etc.

ADMINISTRATION : Finances, tailles, capitation, impôts, contributions, monnaies, poids et mesures de tous les pays et de toutes les époques, douanes, courtoisement et domaines, octrois, mines, eaux et forêts, ponts et chaussées, police, etc.

BEAUX-ARTS : Architecture, peinture, sculpture, musique, dessin, gravure, lithographie, mimique, art dramatique, chorégraphie, scénisme, équitation, etc.

ARTS ET MÉTIERS : Agriculture,ylviculture, horticulture, chasse, pêche, art culinaire, manufactures, marchandises, industrie, mines, inventions et découvertes, chemins de fer, machines, télégraphie électrique, etc.

Donnant d'une manière claire et précise :

La nomenclature exacte de tous les mots, sans exception (y compris tous les temps des verbes irréguliers) ; l'orthographe moderne et vieillie, l'étymologie grecque, latine, arabe, celtique, etc. ; les nombres des substantifs et des adjectifs écrits en toutes lettres et rangés alphabétiquement ; la prononciation figurée ; le sens propre et figuré ; les différentes acceptions ; les règles et les solutions grammaticales concernant chaque mot et l'application d'exemples choisis ; toutes les abréviations correctement écrites ; l'extrait et la critique du Dictionnaire de l'Académie et des Vocabulaires nouveaux,

Et renfermant en outre et à part :

Un **Dictionnaire biographique** ; — Un **Dictionnaire des Rimes** ;
Un **Dictionnaire des Homonymes** ; — Un **Dictionnaire des Paronymes** ;
Un **Dictionnaire des Antonymes** (travaux entièrement neufs et complets) ;

Par NAPOLEON LANDAIS

12^e EDITION avec COMPLÉMENT

Revu par une société de Savants, de Grammairiens et d'Écrivains, sous la direction de
MM. D. GHÉSUROLLES, et L. BARRÉ, professeur de philosophie.

2 forts vol. in-40 de près de 2000 pages (ou les 3 volumes réunis en 2). Prix : 40 fr.

On vend séparément le 3^e volume sous le titre de **Complément**. Prix 15 fr.

LE DICTIONNAIRE DE NAPOLEON LANDAIS est au premier rang parmi les œuvres les plus utiles et les opérations les plus importantes de nos jours dans la littérature et la librairie ; c'est un de ces livres qui font époque, et dont la concurrence, toujours malveillante et souvent injurieuse dans son dépit, a pu seule, mais en vain, contester le mérite ; un de ces ouvrages qui doivent leur vitalité aux conditions de développement et d'amélioration dans lesquelles ils ont été conçus et exécutés.

HauteMENT proclamées dès la première publication de ce Dictionnaire, si justement nommé **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ces conditions ont été scrupuleusement remplies pendant tout le cours de sa brillante carrière. Ainsi, pour répondre aux exigences de notre époque éminemment progressive, et rester fidèle à ses promesses, le nouvel éditeur a fait revoir consciencieusement chaque édition par de savants collaborateurs.

Ces différents travaux, néanmoins, devenaient insuffisants ; car la science marche avec rapidité, la langue est loin de rester stationnaire, et le goût du public pour la forme encyclopédique augmente tous les jours.

Depuis la publication du **GRAND DICTIONNAIRE**, des sciences physiques, chimiques, naturelles et mé-

dicales, ont subi d'immenses transformations indiquées par de nouveaux termes ; l'industrie a vu se produire d'importantes, de merveilleuses inventions, et a fourni aussi son contingent à la nomenclature ; l'histoire voit plus loin et plus juste dans le passé, et ses découvertes doivent s'enregistrer soit dans les articles nouveaux, soit comme modifications des notions anciennes ; la néologie est devenue plus libre à la fois et moins arbitraire.

Ainsi tout s'est modifié, tout s'est agrandi : la science des mots comme celle des choses.

Ne pas donner à ces faits toute l'attention qu'ils méritent, c'était manquer à un engagement formel : aussi n'a-t-on reculé devant aucun sacrifice, afin d'élargir le cadre déjà si vaste du **DICTIONNAIRE DE NAPOLEON LANDAIS**, en lui donnant un **COMPLÉMENT** digne de l'ouvrage principal, **COMPLÉMENT** indispensable à tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers au mouvement des esprits et aux progrès de la science.

Les éditeurs peuvent revendiquer, en rappelant les termes de leurs anciens prospectus, l'honneur d'avoir proclamé les premiers la nécessité d'un **Dictionnaire complet et progressif**. Surtout ils peuvent dire hautement qu'ils ont été fidèles à leurs principes et à leurs promesses. Ils en donnent aujourd'hui la preuve la plus manifeste.

COMPLÉMENT DU GRAND DICTIONNAIRE

DE

NAPOLÉON LANDAIS,

Ou 3^e volume indispensable aux 95,000 souscripteurs des onze éditions de cet ouvrage). Contenant : 1^o les mots nouveaux que l'usage a adoptés, et les mots de notre vieille langue littéraire; — 2^o ceux qui se trouvent déjà dans le Dictionnaire, mais qui ont reçu de nouvelles acceptions; — 3^o tous les termes qui résultent des progrès des sciences physiques et morales, des arts et de l'industrie; — 4^o des rectifications nombreuses et importantes; — 5^o la nomenclature complétée des mots, des noms et des faits qui appartiennent à l'histoire, à la géographie et à la mythologie. — Enfin, en outre et à part : un Dictionnaire biographique renfermant les noms des hommes célèbres de tous les pays et de tous les temps, des Dictionnaires des Rimes, des Homonymes, Paronymes, Antonymes, etc.; revu par une société de professeurs, de grammairiens, etc., sous la direction de MM. D. CHÉSUROLLES et L. BARRÉ. 1 vol. in-4^o de près de 1200 pag. imp. à trois colonnes. 1854. 15

Pour achever l'œuvre de la lexicographie contemporaine, il s'agissait de reproduire tous les termes nécessités par les découvertes et les inventions récentes, tous les mots, toutes les expressions que de nouveaux usages, de nouvelles révolutions politiques ont récemment introduits dans notre langue. Le travail entrepris d'après cette idée pour compléter le Vocabulaire du XIX^e siècle ne redoute aucun examen, aucune comparaison avec les publications qui se rattachent à la même spécialité.

Grâce à ce volume complémentaire, indispensable à toutes les personnes qui possèdent l'une des onze premières éditions du Dictionnaire, le grand ouvrage de Napoléon Landais conserve le rang qu'il a conquis dès son apparition; il reste le répertoire le plus complet, le plus varié et le plus exact de toutes les connaissances : le véritable trésor de la langue française.

Autres ouvrages de NAPOLÉON LANDAIS et de ses collaborateurs.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE DES GRAMMAIRES

FRANÇAISES, contenant : des notions de Grammaire générale; la Grammaire française proprement dite; l'histoire des lettres et des sons de l'alphabet; la définition des dix parties du discours; la syntaxe, etc., expliquant, dans les plus grands détails, l'analyse de la phrase; un traité spécial et complet des PARTICIPES, dans lequel tous les problèmes possibles sont résolus par des exemples; la conjugaison de tous les verbes réguliers, irréguliers et défectifs, etc.; un tableau des homonymes; la nomenclature complète des mots dont le genre est douteux; des règles précises sur la prononciation, l'orthographe et la ponctuation; des leçons de lecture et de déclamation; un traité du style, de la prosodie et de la versification, etc., et présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales, par NAPOLÉON LANDAIS. 7^e édit. 4 vol. in-4, imp. à deux colonnes. 1854. 40

PETIT DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS, par NAPOLÉON LANDAIS. Ouvrage entièrement refondu, et offrant la nomenclature complète, la prononciation exceptionnelle, la définition claire et précise, et, pour la première fois dans un dictionnaire portatif, l'étymologie véritable de tous les mots de la langue française, par M. D. CHÉSUROLLES. 4 joli vol. grand in-32. Edition galvanoplastique. 1856. 4 50

DICTIONNAIRE DES RIMES FRANÇAISES, disposé dans un ordre nouveau, d'après la distinction des rimes en suffisantes, riches et surabondantes, etc., précédé d'un Traité de Versification, etc., par NAPOLÉON LANDAIS et L. BARRÉ. 4 joli vol. grand in-32. 1855. 4 50

PETIT DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE des personnages célèbres de tous les temps et de tous les pays, extrait du Dictionnaire de N. Landais, par M. D. CHÉSUROLLES. 4 fort vol. grand in-32 de 600 pages. 1855. 4 50

DICTIONNAIRE CLASSIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, avec l'étymologie et la prononciation figurée, etc. 1 vol. in-8. 1855. 3

DICTIONNAIRE DE TOUS LES VERBES

DE LA LANGUE FRANÇAISE tant *réguliers qu'irréguliers*, **ENTIÈREMENT CONJUGUÉS**, sous forme synoptique, précédé d'une **THÉORIE DES VERBES** et d'un **TRAITÉ DES PARTICIPES**, et contenant en outre :

- 1^o Une méthode pour apprendre *sans maître* à conjuguer tous les verbes français; la solution de toutes les difficultés relatives à leurs différentes acceptions; l'emploi des temps de l'indicatif et du subjonctif, leur correspondance; l'analyse logique simplifiée, et de nombreux exemples d'auteurs venant à l'appui de chaque définition;
- 2^o La nomenclature exacte de tous les verbes français, avec leur signification au propre et au figuré; les diverses prépositions qu'ils gouvernent; l'indication de l'auxiliaire qu'ils exigent dans leurs temps composés; et des remarques détachées où l'on trouve la solution de toutes les difficultés relatives à leurs différents emplois, appuyée sur de nombreux exemples d'après l'Académie, Laveaux, Trévoux, Boiste, Napoléon Landais et nos grands écrivains; par M. VERLAC, et M. LITAI DE GAUX, professeur, membre de la Société grammaticale de Paris, etc. 4 beau vol. in-4. 40 .

ÉDUCATION MATERNELLE

SIMPLES LEÇONS D'UNE MÈRE A SES ENFANTS

SUR LA LECTURE, L'ÉCRITURE, LA MÉMOIRE, L'ARITHMÉTIQUE, LA GRAMMAIRE, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE SAINTE, ETC., ETC.

PAR MADAME AMABLE TASTU,

Nouvelle et très-belle édition, imprimée avec grand luxe, *illustrée de 500 vign.* dessinées et gravées sur bois par les meilleurs artistes. 4 beau vol. grand in-8 papier jésus glacé. 45 .

Ce beau volume se divise en 9 parties :

1 ^o LE LIVRE DE LECTURE, illustré de 90 vignettes.	6 ^o LE LIVRE D'ORTHOGRAPHE, ou de Dictées, avec vignettes.
2 ^o LE LIVRE D'ÉCRITURE, avec vignettes et exemples d'écritures.	7 ^o LE LIVRE DE GÉOGRAPHIE, avec 100 vignettes et cartes géographiques coloriées.
3 ^o LE LIVRE DE MÉMOIRE, illustré de 80 vignettes.	8 ^o LE LIVRE D'HISTOIRE SAINTE, avec 90 vignettes.
4 ^o LE LIVRE D'ARITHMÉTIQUE, avec vignettes.	9 ^o LE LIVRE DE RÉCRÉATIONS, avec 100 vignettes.
5 ^o LE LIVRE DE GRAMMAIRE, avec vignettes.	

LE CORPS DE L'HOMME

TRAITÉ COMPLET D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES suivi d'un précis des systèmes de *Lavater* et de *Gall*, ouvrage à l'usage des Gens du Monde, des Médecins et des Elèves, par le Docteur GALET, 4 vol. in-4^o, *illustrés* de plus de 400 figures dessinées d'après nature et lithographiées. 1853. 80 .

—LE MÊME OUVRAGE, avec les 400 figures coloriées avec le plus grand soin. 440

Division de l'ouvrage.

ANATOMIE.

- 1^{er} vol. Appareils digestif, absorbant et respiratoire.
- 2^e Appareil circulatoire.
- 3^e Appareil locomoteur (ostéologie, arthrologie et myologie).
- 4^e Appareil nerveux. Appareil de la génération.

PHYSIOLOGIE.

- 1^{er} vol. Fonction digestive, absorption et respiration.
- 2^e Circulation du sang.
- 3^e Locomotion. Mécanisme des mouvements volontaires. Système de *Lavater*.
- 4^e Innervation. Système de *Gall*. Génération. Embryologie.

Ouvrage dédié aux familles et à tous les amis de l'humanité,

DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE USUELLE

A L'USAGE DES GENS DU MONDE

des Chefs de famille et de grands établissements, des Administrateurs, Magistrats, Officiers de police judiciaire, etc.; enfin pouvant servir de guide à tous ceux qui se dévouent au soulagement des malades,

Par une société de membres de l'Institut et de l'Académie de médecine;

Professeurs, de Médecins, d'Avocats, d'Administrateurs et de Chirurgiens des hôpitaux,

SOUS LA DIRECTION DU

DOCTEUR BEAUDE

cin inspecteur des établissements d'eaux minérales, membre du Conseil de salubrité, etc.

2 forts vol. in-4 de 1800 pages à 2 col. Prix : 30 fr.

Liste des Collaborateurs.

ux (Maladies des yeux, physique
cale).
Médicine].
Médicine].
no [Médecine et Chirurgie,
lien de la peau].
(J. P.) [Eaux minérales, Hy-
publique, Médecine légale].
[Maladies des Enfants].
[Fractures].
ray [Chimie médicale].
v [Anatomie].
Chirurgie, Maladies des femmes].
x [Médecine, Chimie].
Ouvillans [Cataracte, etc.].
en [Hygiène publique].
(J.) [Ulcères].
(de l'Isère) [Bégaiement].
.. [Histoire naturelle].
u [Médecine].
x [Tous les Fruits].
i [Maladies syphilitiques].

Colletier (A.) [Maladies syphilitiques].
Dumas (Médecine).
Deleau jeune [Maladies de l'oreille].
Deslandes [Oncisme].
Davange [Syphilis].
Dorot [Nourrices].
Dumont [Contagion].
Falart [Aliénation, Maladies nerveuses].
Farré [Vaccin].
Fusari [Maladies des Yeux, Maladies
des Artisans].
Gendy [Physiologie].
Gilet de Grammont [Abeilles].
Gras (Albin) [Médecine, Chirurgie].
Guesnard [Maladies des Enfants].
Hardy [Médecine, Physiologie].
Lassay (H.) [Hygiène militaire].
Lagarque [Médecine].
Lambour [Physiologie, Médecine].
Lérot [Prisons].
Lérot d'Étiolles [Maladies des voies
urinaires].

Lesueur [Empoisonnement, médecine
légale].
Magneux [Gravelle].
Marc [Asphyxie].
Martinet [Épilepsie].
Martins [Botanique médicale].
Miquel [Auscultation, Goutte].
Olivier (d'Angers) [Ovologie].
Oziza [Exhumations].
Paillasson de Villeneuve [Rapport].
Pansier [Physiologie, Philosophie mé-
dicale, Peste].
Perré (de Maurienne) [Habitations].
Plisson [Médecine, Matières médicales].
Poissot [Circulation].
Sanson (A.) [Anatomie, Chirurgie].
Royer-Collard [Hygiène].
Tatbouchet [Hygiène publique, Police
médicale].
Torac [Chirurgie dentaire].
Vespeau [Chirurgie, Accouchements].
Véz [Pharmacie].

utes les sciences humaines, il n'en est
intéressé plus universellement que la
ie, parce que rien ne nous est plus cher
santé, ce bien à la fois précieux et
sans lequel l'existence est un véritable
; c'est ce qui explique le succès des ou-
lestinés à servir de conseillers et de
ux personnes étrangères à l'art de
Malheureusement, ces sortes d'ouvra-
que toujours dictés par un esprit mer-
ont empreints d'un charlatanisme dé-

iteurs du DICTIONNAIRE DE MÉDECINE
hommes de science et de conviction,
t proposé qu'un seul but, celui d'être
se sont appliqués à faire connaître
anière exacte, quoique élémentaire.
le mécanisme de l'organisation hu-
us le rapport de l'hygiène, ils ont pris
à sa naissance pour ne la quitter
rnières limites de la vie : ainsi, tous
tous les tempéraments, toutes les

professions, trouveront dans leur ouvrage de
salutaires enseignements et de sages conseils.

Pour compléter ce qui a rapport à l'état de
maladie, le DICTIONNAIRE DE MÉDECINE USUELLE
s'est occupé des médicaments, des moyens de
les préparer, de les administrer, etc. Il donne,
en un mot, toutes les instructions nécessaires
aux personnes que leur zèle ou leur devoir
appelle auprès du lit des malades, et qui peu-
vent devenir de puissants auxiliaires pour
l'homme de l'art. Les magistrats y trouveront
tout ce qui intéresse la salubrité des villes et des
habitations; ils y puiseront aussi des notions
de médecine légale suffisantes pour les cas les
plus ordinaires, et qui les dispenseront de re-
courir à des ouvrages volumineux et peu
répandus. Quant aux médecins, on ne peut
leur offrir un aide-mémoire plus sûr, puisqu'il
est à la hauteur de la science actuelle, et en
même temps plus commode, puisqu'il résume
à lui seul une bibliothèque médicale tout
entière.

LEÇONS ET MODÈLES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

ANCIENNE ET MODERNE (du 9^e au 19^e siècle), par M. TISSOT, de l'Académie française et professeur au collège de France. Nouvelle édition, 2 magnifiques vol. grand in-8° jésus, illustrés. 1855. 20 »

Nota. Cet excellent ouvrage était épuisé depuis plusieurs années; il vient d'être réimprimé avec soin. Le prix de la 1^{re} édition était de 32 fr.

En préparation :

LEÇONS D'ÉLOQUENCE, par M. BERRYER, 4 beau vol. gr. in-8° illustré.

LEÇONS DE LITTÉRATURE SACRÉE, par M. DE GENOUDE, 1 vol. grand in-8°, illustré.

Nota. Ces deux bons ouvrages sont épuisés, nous en préparons une nouvelle édition.

LA SUISSE ILLUSTRÉE.

DESCRIPTION ET HISTOIRE de ses vingt-deux cantons, par MM. de CHATEAUVIEUX, DUBOCHET, FRANCINI, le président MONNARD, MEYER DE KNONAU, N. DE RUTTIMANN, Henri ZSCHOKKE, Ph. BUSONI, etc. 4 vol. grand in-8° jésus, illustré de 32 jolies vues et cartes gravées sur acier. 1853. 12 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, en 2 vol. grand in-8, illustré de 90 jolies vues gravées sur acier, costumes coloriés et cartes. 25 »

ATLAS GÉOGRAPHIQUE DE LA SUISSE divisée en vingt-deux cantons, et de la vallée de Chamouny, avec une carte générale des Alpes; dressé par Ch. DUVOTENAY, géographe au Dépôt de la guerre; 25 cartes gravées sur acier par Ch. Dyonnet. In-4°. 5 »

— **LE MÊME**, avec les 25 cartes coloriées à teintes plates. 7 »

— **LE MÊME ATLAS GÉOGRAPHIQUE**, avec un précis historique et statistique de la Suisse, d'après les renseignements les plus récents et les plus authentiques. 124 pages imp. à 2 colonnes et 25 cartes. In-4°. 8 »

— **LE MÊME**, avec les 124 pages de texte et les 25 cartes coloriées. 10 »

LE SIÈCLE DE NAPOLEON ILLUSTRÉ,

GALERIE des illustrations de l'empire; collection de 25 beaux portraits en pied, dessinés par *Philippoteaux* et coloriés avec soin, accompagnée d'un texte par MM. Em. MARCO DE SAINT-HILAIRE, F. SOULIÉ, LÉON GOZLAN, BLANQUI, etc. 4 vol. in-4, cartonné avec une jolie couverture lithographiée. 12 »

L'HERBIER DES DEMOISELLES,

Ou *Traité de la Botanique*, présentée sous une forme nouvelle et spéciale; ouvrage contenant : la description, les usages naturels et les harmonies des diverses parties des plantes; la manière de greffer les arbres; les classifications botaniques; la disposition d'un herbier, l'exposé des plantes les plus utiles; leurs usages dans les arts et l'économie domestique et les souvenirs historiques et fabuleux qui y sont attachés; une petite flore simple et facile pour arriver à découvrir le nom des plantes, par EDM. AUDOUIN. Deuxième édition, revue et corrigée. 4 beau vol. in-8, illustré de 320 vignettes coloriées avec le plus grand soin. 10 »

LE MÊME OUVRAGE. Un joli vol grand in-16, 320 fig. noires, pap. collé. 4 »
— Avec les 320 vignettes coloriées. 7

OUVRAGES DE M^{me} GUIZOT.

- L'AMIE DES ENFANTS**, *petit Cours de Morale en Action*, comprenant tous les Contes moraux à l'usage de l'enfance et de la jeunesse, par M^{me} Guizot; nouvelle édition enrichie de *Moralités* en vers, par M^{lle} ELISE MOREAU; 1 beau vol. grand in-8 de plus de 550 pages, *illustré* de belles lithographies. 10 »
- L'ÉCOLIER**, ou RAOUL ET VICTOR, par M^{me} Guizot; édition *illustrée*, ouvrage couronné par l'Académie française; 40^e édit., 1 vol. grand in-8, orné de belles lithographies. 1852. 8 »
- **LE MÊME OUVRAGE**, 2 vol. in-12, avec 8 jolies vignettes. 6 »
- UNE FAMILLE**, ou *les avantages d'une bonne éducation*, par M^{me} Guizot; ouvrage continué par M^{me} A. TASTU. 7^e édit., 2 vol. in-12, 8 vign. 6 »
- DES ENFANTS**, Contes pour la Jeunesse, par M^{me} Guizot. 8^e édition. 2 vol. in-12, 8 vignettes. 6 »
- NOUVEAUX CONTES** pour la Jeunesse, par M^{me} Guizot. 8^e édition. 2 vol. in-12, 8 vign. 6 »
- ÉCRÉATIONS MORALES**, Contes pour la Jeunesse, par M^{me} Guizot. 8^e édition. 4 vol. in-12, 4 vign. 3 »
- DEVOIRS DE FAMILLE** sur l'Éducation, par M^{me} Guizot, ouvrage couronné par l'Académie française. 4^e édit. 2 vol. in-12. 6 »
- MANUEL DE BOTANIQUE DE LA JEUNESSE**, ou Leçons sur le règne végétal présentées à l'esprit et au cœur, par M^{me} BONIFAS-GUIZOT, ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction publique. 4 vol. in-12, orné de 80 figures color. 3 »

A. TASTU (M^{me}).

- ÉDUCATION MATERNELLE**, ou *Simple leçons d'une mère à ses enfants*, etc.; par M^{me} A. TASTU, nouvelle et très-belle édition, *illustrée* de 500 vignettes. 1 vol. grand in-8 Jésus. 15 »
- TROIS CHOISIES DE M^{me} DE SÉVIGNÉ**, précédées de son Éloge, par M^{me} A. TASTU, couronné par l'Académie française, nouvelle édition. 3 fort vol. in-12, portrait. 1855. 3 »
- ROMAN DE JACQUES CRUSOÉ** (édition *illustrée*), traduit par M^{me} A. TASTU, enrichi de Notices, par PHILARÈTE CHASLES, FERDINAND DENIS, etc.; 4 vol. grand in-8, papier vélin glacé, orné de 150 jolies vign. dont 27 gravées sur acier. 8 »
- LE MÊME OUVRAGE**, 2 vol. in-12, *illustré* de 50 jolies vignettes. 6 »
- LE MÊME OUVRAGE**, 4 fort vol. in-12, orné de 16 vignettes. 3 »
- ROMANS COMPLETS**, par M^{me} A. TASTU 4 beau vol. in-12 (*sous presse*). 6 »
- ROMANS POUR LES JEUNES FILLES**, modèles de littérature en *prose* en vers, extraits des écrivains modernes, par M^{me} A. TASTU. 2 vol. in-12 avec portraits. 6 »
- MANUEL POÉTIQUE DES JEUNES PERSONNES**, ou choix de poésies des auteurs modernes. 4 vol. in-12, portrait. 3 »
- NOTIONS POUR LES ENFANTS DE LA VALLÉE D'ANDLAU**, ou notions sur la Religion, la morale, etc., par M^{me} A. TASTU. 2 vol. in-12, 8 vignettes (*sous presse*). 6 »
- ÉCRITS DU MAÎTRE D'ÉCOLE**, lectures pour l'enfance et l'adolescence, imités de C. Cantu, par M^{me} A. TASTU, 4 vol. in-12 (*sous presse*). 3 »
- LE MÊME HOMME**, lectures pour la jeunesse, imité de C. Cantu, par A. TASTU. 4 vol. in-12 (*sous presse*). 3 »

DE CHABAUD-LATOIR (M^{lle}).

- MANUEL D'ANGLAIS POUR LES ENFANTS**, dédié aux mères de famille, M^{lle} DE CHABAUD-LATOIR; ouvrage autorisé par le Conseil d'instruction publique. 4 vol. in-18 cartonné, accompagné de 72 cartes. 1850. 5 »
- Cet ouvrage, recommandé par M^{me} A. TASTU, peut être considéré comme *annexe à l'éducation maternelle*.

ULLIAC-TRÉMADEURE (M^{lle}).

- ASTRONOMIE et MÉTÉOROLOGIE** des jeunes personnes, d'après ARAGO, LAPLACE et W. HERSCHELL, par M^{lle} S. ULLIAC-TRÉMADEURE. 4 vol. gr. in-8, orné de huit jolies gravures sur acier et coloriées. 1854. 6 »
- PHÉNOMÈNES et MÉTAMORPHOSES**, Causeries sur les *papillons*, les *insectes* et les *polytes*, par M^{lle} S. ULLIAC-TRÉMADEURE. 4 vol. grand in-8, orné de jolies figures gravées sur acier et coloriées avec soin. 1854. 6 »
- EUGÉNIE**, ou le *Monde en miniature*, suivie de Récits historiques et de Conseils d'une mère à sa fille, par M^{lle} S. ULLIAC-TRÉMADEURE. 4 vol. grand in-8, orné de 12 jolies lithographies coloriées. 1854. 6 »
- MARIE**, ou la *Jeune Institutrice*, suivie de Simples histoires, par M^{lle} S. ULLIAC-TRÉMADEURE. 4 vol. gr. in-8, orné de 12 jolies lithographies col. 1854. 6 »
- MATHILDE ET PAULINE**, ou *Laideur et Beauté*, suivi des Lettres de M^{me} Chapone, ou Cours de morale pratique, par M^{lle} S. ULLIAC-TRÉMADEURE. 4 vol. gr. in-8, orné de 12 jolies lithographies coloriées. 1854. 6 »
- LES JEUNES NATURALISTES**, entretiens familiers sur les *animaux*, les *végétaux* et les *minéraux*, par M^{lle} ULLIAC, 5^e édition; 2 vol. in-42, ornés de 32 vignettes. 1852. 6 »
- ÉMILIE** ou la *Jeune Fille auteur*, ouvrage pour les Jeunes Personnes, par M^{lle} ULLIAC. 3^e édit. 4 vol. in-42. 4 vignettes. 1853. 3 »
- LES JEUNES ARTISTES**, nouvelles sur les beaux-arts, par M^{lle} ULLIAC, 5^e édit. 4 vol. in-42. 4 vignettes. 1853. 3 »
- CONTES AUX JEUNES NATURALISTES** sur les animaux domestiques, 5^e édit. 4 vol. in-42, 4 vignettes. 1853. 3 »
- LES JEUNES SAVANTS**, entretiens familiers sur l'*Astronomie*, la *Géologie*, la *Physique*, la *Chimie*, etc. 2 forts vol. in-42 ornés de 400 vignettes (*sous presse*). 3 »
- CLAUDE BERNARD**, ou le *Gagne-Petit*, par M^{lle} ULLIAC, *ouvrage couronné par l'Académie française*. 4 vol. in-42, 4 vignettes (*sous presse*). 3 »
- ÉTIENNE ET VALENTIN**, ou Mensonge et Probité, *ouvrage couronné*. 3^e éd. 4 vol in-42. 4 vignettes (*sous presse*). 3 »
- CONTES AUX JEUNES AGRONOMES**, par M^{lle} ULLIAC, 6^e édit. 4 vol. in-42, 4 vignettes (*sous presse*). 2 »

DE GENLIS (M^{me}).

- LES VEILLÉES DU CHATEAU**, ou Leçons de morale à l'usage des enfants; nouv. édit. *illustrée* de très-jolies lithographies; 1 beau vol. grand in-8. 40 »
- LE MÊME OUVRAGE, 2 vol in-42, avec vignettes. 6 »
- THÉÂTRE D'ÉDUCATION** pour la jeunesse, par M^{me} DE GENLIS. jolie édit. 2 vol. in-42, ornés de jolies vignettes. 6 »
- LES PETITS ÉMIGRÉS**, par M^{me} DE GENLIS, jolie édit. 4 vol. in-42, orné de jolies vignettes. 3 »
- M^{lle} DE CLERMONT**, avec une notice sur M^{me} de Genlis, par M^{me} A. Tastu. 4 vol. in-42. 3 »
- M^{me} DE MAINTENON**, suivie de nouvelles. 4 vol. in-42. 3 »
- M^{lle} DE LAFAYETTE**, suivie de Nouvelles. 4 vol. in-42. 3 »
- LE SIÈGE DE LA ROCHELLE**. 4 vol. in-42. 2 »

DELAFAÏE-BREHIER (M^{me}).

- LES PETITS BÉARNAIS**; Leçons de morale, par M^{me} DELAFAÏE, 8^e édit. 2 vol. in-42, 4 vignettes. 6 »
- LES ENFANTS DE LA PROVIDENCE**, ou Aventures de trois jeunes orphelins. 6^e édit. 2 vol. in-42, 8 vignettes. 6 »
- LE COLLÈGE INCENDIÉ**, ou les Écoliers en voyage, par M^{me} DELAFAÏE. 6^e édit. 4 vol. in-42, 4 vignettes. 3 »

BERQUIN.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BERQUIN, comprenant : *L'Ami des Enfants et des Adolescents*, le *Livre de Famille*, un *Choix de Lectures*, la *Bibliothèque des Villages*, *Sandford et Merton*, le *Petit Grandisson*, l'*Introduction familière*, etc., etc., édition ornée de 200 vignettes; 4 vol. petit in-8. 12 •

Chaque ouvrage se vend séparément :

- **L'AMI DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS**, par BERQUIN; 2 vol. petit in-8, ornés de 100 vignettes. 6 •
- **LE LIVRE DE FAMILLE**, suivi du *Choix de lectures*, de la *Bibliothèque des villages*. par BERQUIN; 4 vol. petit in-8, orné de 50 vign. 3 •
- **SANDFORD ET MERTON**, suivi du *Petit Grandisson*, de *Lydie de Gersin*, et précédé de l'*Introduction familière à la connaissance de la nature*, par BERQUIN; 4 vol. petit in-8, orné de 50 vignettes. 3 •
- L'AMI DES ENFANTS**, par BERQUIN, édition illustrée, précédé d'une notice par BOUILLY; belle édition ornée de 100 vignettes; 4 beau vol. grand in-8. 10 •
- **LE MÊME OUVRAGE**, 2 vol. in-12, avec vignettes (*sous presse*). 6 •

OUVRAGES DIVERS POUR LA JEUNESSE.

- LE PETIT BUFFON**. — HISTOIRE NATURELLE des *Quadrupèdes*, des *Oiseaux*, des *Insectes et des Poissons*, extraite des ouvrages de BUFFON, LACÉPÈDE, CUVIER; etc., par le bibliophile JACOB. 4 jolis vol. grand in-32, Jésus, ornés de 325 figures gravées sur acier. 1853. 6 •
- **LE MÊME OUVRAGE**, avec les 325 figures coloriées avec soin. 10 •
- FAITS MÉMORABLES DE L'HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉS**, recueillis d'après nos meilleurs historiens, par M. MICHELANT; avec une Introduction, par M. DE SÉGUR; 1 splendide vol. grand in-8, orné de 120 très-belles vignettes de V. ADAM. 12 •
- LES ENFANTS CÉLÈBRES**, ou histoire des Enfants de tous les siècles et de tous les pays qui se sont immortalisés par le malheur, la piété, le courage, le génie, les talents, par M. MICHEL MASSON, nouvelle édition; 4 beau vol. in-8, format anglais, illustré de jolies vignettes. 1855. 4 •
- LE MAGASIN DES FÉES OU CONTES** de PERRAULT, de M^{me} LE PRINCE DE BEAUMONT, de FÉNELON et de M^{me} d'AULNOY; 4 beau vol. in-8 format anglais, illustré de 90 jolies vignettes. 1852. 4 •
- LE MAGASIN DES ÉCOLIERS**, *Encyclopédie illustrée des récréations utiles et amusantes*: Jeux, — Exercices, — Arts utiles et d'agrément, — Amusements chimiques et physiques, — Magie blanche, — Jeux de combinaisons, etc., par M. de SAVIGNY; 4 beau vol. in-8 format anglais, illustré de jolies lithographies et d'environ 400 vignettes sur bois dans le texte. 1852. 4 •
- LES MYTHOLOGIES DE TOUS LES PEUPLES** racontées à la Jeunesse par M^{me} L. BERNARD. 4 vol. in-12, orné de 60 vign. gravées sur acier. 3 •
- UNE VOCATION** OU LE JEUNE MISSIONNAIRE, par M^{me} E. MOREAU GAGNE. 4 beau vol. in-8 orné de 8 jolies lithographies, 1856. 6 •
- L'ÂGE D'OR**, poésies pour l'enfance, par M^{lle} ELISE MOREAU, 4 joli vol. in-12 avec vignettes. 1852. 3 •
- LE ROBINSON SUISSE**, trad. de Wyss, par M^{me} DE MONTOLIEU. 2 forts vol. in-12, ornés de 9 vignettes. 6 •
- CONTES DE MISS EDGEWORTH**, comprenant les *Contes moraux*, les *Contes des familles*, et les *Contes populaires*, à l'usage de la Jeunesse. 2 forts vol. ornés de 16 figures. 6 •

Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France

Par MM. Michaud et Poujoulat, avec la collaboration de MM. Champollion, Bazin, Moreau, etc.

56 volumes grand in-8 jésus à 2 col., illustrés de plus de 100 portraits sur acier. Prix : 500 fr.

TOME I. — *Geoffroy de Villehardouin.* — *Henri de Valenciennes.* — *Pierre Sarrazin et autres Chroniqueurs.* Sur le règne de saint Louis et les Croisades. — *Sire de Joinville.* Ses mémoires : Histoire de saint Louis (1198-1270). — *Bertrand du Guesclin.* Mém. (13-1380). — *Christine de Pisan.* Le livre des faits, etc., du roi Charles V (1356-1372).

TOME II. — *Christine de Pisan.* Le livre des faits, etc. 2e partie (1573-1580). — *Extraits des Chroniqueurs.* sur les règnes de Philippe le Hardi, etc., jusqu'à Jean II. — *Jean le Maingre dit Boucicaut.* Le livre des faits (1368-1421). — *Jean Juvenel des Ursins.* (1380-1422). — *Pierre de Fémin.* Mém. (1407-1427). — *Anonyme.* J'ai d'un bourgeois de Paris sous Charles VI (1409-1422).

TOME III. — Mémoires sur Jeanne d'Arc (1422-1439). — *Extraits des Chroniqueurs.* pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc. — *Gme Gruel.* Hist. d'Artus de Richemont (1413-1457). — *Anonyme.* Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII (1422-1449). — *Olivier de la Marche.* — *Jacques du Clercq.* Mémoires (1435-1489).

TOME IV. — *Philippe de Comines.* Mém. sur Louis XI et Charles VIII (1464-1498). — *Jean de Troyes.* Chronique (1460-1483). — *Gme de Villeneuve.* Mém. sur Charles VIII (1494-1497). — *Jean Bouchet.* Panég. de la Trémoille (1460-1525). — *Le loyal Serviteur.* Hist. du bon chevalier Bayard (1476-1524).

TOME V. — *R. de la Mark, seign. de Fleury.* Histoire des règnes de Louis XII et de François Ier (1499-1521). — *Louise de Savoie.* Journal (1476-1522). — *Martin et Gme du Bellay.* Mém. (1515-1547).

TOME VI. — *Fois de Lorrain, duc d'Aumale et de Guise.* (1547-1561). — *L. de Bourbon, prince de Condé* (1559-1564). — *Antoine du Puyet.* Mémoires (1561-1596).

TOME VII. — *Blaise de Montluc.* — *François de Rabutin.* Commentaires (1521-1574).

TOME VIII. — *Gasp. et Gme de Saulx-Tavannes.* Mém. (1515-1535). — *Bertrand de Salignac.* Le siège de Metz (1552). — *Gaspard de Coligny.* Le siège de Saint-Quentin (1557). — *De la Chastre.* Mém. du duc de Guise en Italie, etc. (1556-1557). — *Guillaume de Rochechouart.* — *Achille Gamon.* — *Jean Philippi.* Mémoires (1497-1590).

TOME IX. — *Mai de Vieilleville* (1527-1571). — *De Castelnau* (1559-1570). — *J. de Mercey* (1554-1589). — *Fr. de la Noue.* Mémoires (1563-1570).

TOME X. — *Boyetin du Villards* (1559-1569). — *Marguerite de Valois* (1549-1582). — *Philippe de Cheverny* (1553-1582). — *Ph. Hurault,* év. de Chartres. Mémoires (1599-1601).

TOME XI. — *Duc de Bouillon.* Mémoires (1553-1556). — *Ch. duc d'Angoulême.* Mém. (1589-1593). — *Nicolas de Villeroy.* Mém. d'Etat (1581-1594). — *Jacques Aug. de Thou.* Mém. (1553-1601). — *Jean Choismin.* Mém. sur l'élection du roi de Pologne (1571-1573). — *Jacques Gillot, Louise Bourgeois, Dubois.* Relations touchant la régence de Marie de Médicis, etc. — *Mathieu Merle et Saint-Auban.* Mém. sur les guerres de religion (1572-1587). — *Michel de Marillac et Claude Groulart.* Mém. et voyages en cour (1588-1600).

TOMES XII-XIII. — *Pierre Victor Palma Cayet.* Chronologie novenaire (1589-1598). — Chronologie septenaire, etc. (1598-1604).

TOMES XIV-XV. — *Pierre de l'Estoile.* Registre-journal d'un curieux, etc. (1574-1589), publié

d'après le manuscrit autographe presque entièrement inédit, par MM. Champollion. — Mém. et journal (1589-1611).

TOMES XVI-XVII. — *Sully.* Mém. des sages et royales économies d'Etat, etc. (1570-1628). — *Morvault,* secrétaire de Duplessis Mornay. Remarques inédites sur les Mémoires de Sully.

TOME XVIII. — *Président Jeannin.* Négociations (1599-1609).

TOME XIX. — *Fontenay-Mareuil* (1609-1647). — *De Pontchartrain.* Mém. (1610-1620). — *Nichol de Marillac.* Relation exacte de la mort à maréchal d'Ancre. — *Duc de Rohan.* Mémoires (1610-1629). Mém. sur la guerre de la Vallée.

TOME XX. — *Mai de Bassompierre* (1597-1610). — *Mai d'Estrées.* Mém. (1640-1617). — *Thomas du Fosse.* Mém. de Pontis (1597-1652).

TOMES XXI-XXII. — *Cardinal de Richelieu.* Mém. sur le règne de Louis XIII (1600-1635).

TOME XXIII. — *Cardinal de Richelieu.* Mém. et Testament (1635-1638). — *Arnauld d'Andilly* (1610-1638). — *Abbé Ant. Arnauld* (1634-1635). — *Gaston, duc d'Orléans* (1608-1636). — *Duc de Nemours.* Mémoires.

TOME XXIV. — *Madame de Motteville* (1613-1666). — *Le Père Berthod.* Mém. (1652-1653).

TOME XXV. — *De Retz.* Mém. (1648-1679).

TOME XXVI. — *Guy Joly.* Mém. (1618-1665). — *Cl. Joly.* Mém. sur le cardinal de Retz (1650-1655). — *P. Lenet.* Mém. sur le prince de Condé (1627-1659).

TOME XXVII. — *Comte de Brienne.* (1613-1661). — *Cu de Montcris.* Mém. (1632-1657). — *M. de Fontarilles.* Relation de la cour, pendant la faveur de M. de Cinq-Mars (1641). — *Comte de la Chatre.* Mém. sur la fin du règne de Louis XIII, etc. (1642-1643). — *Mai de Turenne.* Mém. (1643-1659). — *Duc d'York.* Mém. (1652-1659).

TOME XXVIII. — *Mlle de Montpensier* (1627-1686). — *Valentin Conrart.* Mém. (1652-1661).

TOME XXIX. — *M. de Monglat.* Mém. sur l'hist. de la guerre entre la France et la maison d'Autriche (1635-1660). — *Duc de La Rochefoucauld* (1634-1652). — *Jean Héraut de Gourville.* Mémoires (1642-1698).

TOME XXX. — *Omer Talon.* Mém. (1650-1653). — *Abbé de Choisy.* Mémoires (1644-1724).

TOME XXXI. — *Henri, duc de Guise.* Mémoires (1647-1648). — *Mai de Gramont.* Mém. (1601-1677). — *Cu de Guiche.* Relation du passage du Rhin. — *Mai de Plaisir.* Mémoires (1622-1671). — *M. de *** (marq. de Bregy).* Mém. pour servir à l'histoire du XVIIe siècle (1613-1690).

TOME XXXII. — *P. de la Porte.* Mém. des règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1624-1666). — *Chevalier Temple.* Mém. (1672-1679). — *Mme de La Fayette.* Hist. de Mme Henriette d'Angleterre. — Mém. de la cour de France (1688-1689). — *M. de la Fare.* Mém. (1661-1693). — *Mai de Brocch.* Mém. (1670-1734). — *Mme de Caylus.* Souvenirs. — *M. de Torcy.* Mém. pour servir à l'histoire des négociations, etc. (1697-1715).

TOME XXXIII. — *Mai de Villars* (1672-1734). — *Comte de Forbin* (1677-1710). — *Duguy-Trouin.* Mémoires (1689-1710).

TOME XXXIV. — *Duc de Noailles.* Mém. pour servir à l'hist. de Louis XIV et de Louis XV etc. (1663-1756). — *Duclos.* Mém. secrets sur la régence de Louis XIV et de Louis XV (1710-1725). — *Mme de Staël-Delaunay.* Mémoires.

